BIBLIOTHÈQUE
D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

L'ALGÉRIE

PAR

MAURICE WAHL

Docteur ès lettres
Inspecteur général honoraire de l'Instruction publique aux Colonies

QUATRIÈME ÉDITION

MISE A JOUR PAR

AUGUSTIN BERNARD

Chargé du cours de géographie de l'Afrique du Nord à la Sorbonne

Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques

PARIS
FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1903

L'ALGÉRIE

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

COULOMMIERS
Imprimerie Paul BRODARD.

L'ALGÉRIE

PAR

MAURICE WAHL

Docteur ès lettres
Inspecteur général honoraire de l'Instruction publique aux colonies

QUATRIÈME ÉDITION

MISE A JOUR PAR

AUGUSTIN BERNARD

Chargé du cours de géographie de l'Afrique du Nord à la Sorbonne.

Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques

PARIS
FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1903

Tous droits réservés.

OFFERT PAR L'ÉDITEUR

DT
275
W35
.1903

LIBRARY
JUN 7 1962
UNIVERSITY OF TORONTO

797194

AVERTISSEMENT

Le livre de Maurice Wahl est le meilleur ouvrage d'ensemble qu'on ait écrit sur l'Algérie, et c'est celui dont nous avons toujours conseillé la lecture aux personnes désireuses d'avoir sur cette colonie des informations rapides et sûres. L'auteur ayant été enlevé prématurément à la science et à l'enseignement, on nous a fait l'honneur de nous demander de mettre l'ouvrage à jour en vue d'une nouvelle édition. Il va sans dire que nous n'entendons pas prendre à notre compte toutes les opinions de Maurice Wahl, bien que nous partagions sur presque tous les points sa manière de voir; mais nous nous sommes toujours abstenu autant que possible de substituer nos appréciations aux siennes, nous efforçant d'effectuer la revision des divers chapitres comme il nous a semblé que l'auteur l'aurait faite, s'il lui avait été donné d'y procéder lui-même. On trouvera néanmoins dans cette nouvelle édition des modifications nombreuses, rendues nécessaires par les transformations si considérables survenues en Algérie dans ces dernières années, transformations qui ont engagé ce pays dans des voies absolument nouvelles, directement contraires à celles qu'il avait suivies depuis trente ans.

Augustin Bernard.

L'ALGÉRIE

LIVRE PREMIER

LE SOL

CHAPITRE PREMIER

GÉNÉRALITÉS

En face du littoral européen, courbé harmonieusement en arc de cercle, se développe au sud de la Méditerranée le rivage presque rectiligne de l'Afrique. Le détroit de Gibraltar et la Méditerranée, le golfe de Gabès, le Sahara, l'Atlantique enveloppent et isolent une vaste région dont le massif de l'Atlas constitue l'ossature. C'est le Moghreb des Arabes, le pays barbaresque ou mieux la Berbérie des modernes. L'unité géographique en est évidente, malgré les événements qui l'ont brisée en trois morceaux : Tunisie, Algérie, Maroc. Jamais entre ces contrées inséparables on n'a pu tracer de limites certaines, et la politique, après les avoir divisées, subit la force des choses qui tend de plus en plus à les réunir. L'Algérie, située au milieu, fécondée par une civilisation supérieure, est le centre d'attraction vers lequel toute l'Afrique du nord-ouest se trouve naturellement entraînée.

L'Algérie peut être inscrite dans un rectangle long et étroit : la base nord, représentée par le littoral, serait d'en-

viron 1100 kilomètres ; la hauteur, obtenue en menant une ligne droite de Cherchel à El Goléa, est de 660 ; la diagonale, tracée de l'extrême sud-est jusqu'à l'oued Kiss sur la frontière du Maroc, présente une longueur de 1100 kilomètres. La superficie des territoires effectivement administrés est évaluée à 500 000 kilomètres carrés, en y comprenant les oasis du sud-ouest occupées en 1900. Mais ce chiffre n'a qu'une valeur purement théorique, les prolongements sahariens de l'Algérie étant indéfinis. Le 36e parallèle au nord, le 30e au sud délimitent l'Algérie dans le sens de la latitude ; elle déborde au delà du 6e degré de longitude est et au delà du 4e de longitude occidentale. Le méridien de Paris la coupe en deux moitiés à peine inégales et passe à une soixantaine de kilomètres d'Alger. A l'est, la Calle est sous le méridien d'Ajaccio ; à l'ouest, Nemours est sous le méridien de Cherbourg, de La Rochelle et de Bayonne.

L'Algérie est donc bien dans l'axe de la France ; elle n'en est séparée que par une navigation de vingt-sept heures ; par Marseille et Port-Vendres, Alger, Oran, Bougie, Philippeville, Bône, les relations entre la métropole et la colonie sont faciles et aujourd'hui quotidiennes ; l'échange des services est incessant, et, dans les jours de péril, l'envoi des secours immédiat.

C'est un pays accidenté que l'Algérie. Il a fallu la conquérir pour la connaître. Aujourd'hui qu'elle a été dans tous les sens parcourue et étudiée, on dégage assez facilement les grands traits de sa physionomie topographique. C'est dans la partie orientale que ses formes se présentent avec la plus grande simplicité. Au nord le Tell, région montagneuse, hérissée de massifs et de chaînes, coupée de plaines et de vallées, borde le littoral sur une épaisseur de 250 kilomètres. Au sud s'étend le Sahara, développant à perte de vue ses larges espaces à peine ondulés. Mais bientôt les montagnes se divisent : à partir de l'Aurès, elles forment deux branches distinctes ; la plus septentrio-

nale conserve le caractère tellien; elle prolonge, toujours parallèlement à la mer, son relief accentué; la branche méridionale se dirige vers le sud-ouest, elle est moins épaisse et moins élevée. En divergeant ainsi, les deux systèmes orographiques déterminent une terrasse dont ils constituent les gradins d'accès. Cette terrasse forme une troisième région qui se distingue fort bien des deux premières. Elle ne communique avec le Tell que par les pentes souvent abruptes des montagnes et quelques étroites vallées; elle s'incline plus doucement vers le Sahara, et, dans le sud-est, elle s'y trouve reliée par des dépressions successives. Entre le Djebel bou-Khaïl et l'Aurès, le bourrelet saharien est partiellement interrompu, le désert passe par cette brèche et s'avance jusqu'au Hodna.

Les terrains anciens, gneiss et micaschistes, occupent peu de place en Algérie. Ils sont situés sur le bord de la mer et accompagnés de roches éruptives récentes. En arrière de ce massif ancien se dressent les chaînes calcaires algériennes, principalement composées de terrains jurassiques et crétacés. Le plissement de l'Atlas a été une œuvre de longue haleine et résulte de mouvements répétés : mais ce sont les derniers de ces mouvements, ceux de la période tertiaire (Éocène et surtout Miocène) qui ont imposé à l'Atlas algérien son orographie. Les dernières périodes géologiques, depuis l'Oligocène, ont été marquées par de puissantes dénudations et par l'amoncellement dans les parties déprimées des produits de cette destruction, qui, sur de vastes surfaces, cachent aujourd'hui l'ossature des chaînes.

CHAPITRE II

OROGRAPHIE [1]

L'orographie algérienne comporte deux grandes divisions : au nord, entre la mer et les hauts plateaux, les montagnes du Tell ; au sud, entre les hauts plateaux et le désert, les montagnes du Sahara.

Avec ses empâtements de massifs, ses brusques dépressions, ses vallées qui se creusent dans tous les sens, le Tell semble d'abord ne présenter que des formes assez confuses. Cependant les lignes générales ne manquent pas de régularité. Presque partout, les montagnes surgissent au bord même de la mer, cachant derrière leur dos des plaines ou de larges vallées au delà desquelles apparaissent encore des montagnes. Il y a donc lieu de distinguer une zone littorale et une zone intérieure. Les montagnes littorales sont quelquefois de simples *Sahels*, c'est-à-dire des lignes de hauteurs plus ou moins accentuées, mais de peu d'étendue, qu'enveloppe dans sa courbe une plaine demi-circulaire. Ailleurs, on a des massifs larges et épais, puissants dans toutes leurs dimensions, mais toujours circonscrits de la même manière. L'arc de cercle tracé autour du Sahel d'Alger par la plaine de la Mitidja se reproduit à l'est, où les vallées de l'Isser et de l'oued

1. Pour l'orographie, voir la carte du Service géographique de l'Armée à 1/800 000 en 4 feuilles, ainsi que les cartes du même service à 1/200 000 et à 1/50 000. Voir aussi les cartes de l'Algérie dans l'*Atlas colonial* de Paul Pelet.

Sahel enceignent le Djurjura ; nous le retrouvons également à l'ouest dessiné par le Chélif. Quant aux montagnes de l'intérieur, elles constituent une grande chaîne découpée en massifs distincts et en rameaux par des vallées ou des plaines intercalaires. C'est la bordure nord des hauts plateaux, d'élévation et de largeur variables, mais régulière dans sa direction. Ainsi l'orientation générale des montagnes du Tell est d'est en ouest parallèlement à la mer. Les lignes de dépression sont tracées dans le même sens, les grandes plaines et les grandes vallées formant comme des rides qui alternent avec les plissements successifs des montagnes. Il y a bien, à vrai dire, quelques dépressions perpendiculaires ; mais ce sont des accidents géographiques, des coupures ou des cluses ouvertes par le travail des eaux, qui est venu, ici comme ailleurs, modifier après coup la figure du pays.

Vers l'est, le littoral est dominé par le massif de l'Edough, qui ne dépasse guère 1000 mètres, mais qui occupe 90 000 hectares. Formé de schistes cristallins, il contient d'importants gisements de fer, de zinc et d'argent ; des forêts de chênes ombragent ses pentes et ses sommets. La belle plaine de Bône développe en arrière ses 100 000 hectares marécageux, mais fertiles, couverts de plantations, de cultures et de pâturages. Au delà, les montagnes reparaissent de tous côtés ; elles forment, depuis la frontière tunisienne jusqu'aux abords de Constantine, une masse à peu près continue où se détachent en saillie le Djebel Ghorra, haut de 1200 mètres, les monts boisés des Beni-Salah, les monts de Souk-Arrhas et, près de Guelma, le Djebel-Mahouna, qui porte à 1370 mètres la « Selle de la jument », son principal sommet. Au sud-ouest de Constantine commence une région de plaines et de plateaux faiblement ondulés qui se prolonge jusqu'au delà de Sétif par l'opulente Medjana. Ces terres basses séparent assez bien les deux zones montagneuses qui les encadrent au nord et au sud. Au nord, c'est d'abord

le massif de Philippeville, délimité par les vallées du Saf-Saf et du Bas-Rummel, et embranchant sur la solide arête du Djebel-Mouïa le Filfila et le Gouﬁ, qu'il projette vers la mer. Entre l'embouchure du Rummel et Bougie, le littoral est presque toujours bordé de petites plaines ; mais au-delà de cette bande étroite se dressent de grosses montagnes qui occupent une largeur moyenne de quinze lieues ; les sommets élevés n'y manquent pas, le Tamesguida a 1635 mètres, le Guergour 1800 ; le Babor, haut de 1970, regarde, par-dessus la gorge étroite qui les sépare, son voisin le Tababor, qu'il dépasse seulement de 5 mètres. Au pied de l'Adrar Amellah (1995 mètres) s'ouvre à pic le *Chabet-el-Akra*, le ravin de l'autre monde, le plus grandiose peut-être de tous les sites de l'Algérie. Le relief est moins puissant dans les montagnes du sud : elles n'ont ni la même continuité ni la même épaisseur et ne séparent que très incomplètement les plaines de Sétif et la dépression du Hodna.

Au centre du Tell, la séparation entre la zone intérieure et la zone littorale est tracée avec une netteté remarquable. La première est constituée tantôt par de forts massifs, tantôt par de simples groupes de collines ; la seconde, presque toujours formée de montagnes considérables, s'avance plus ou moins vers le nord et au sud pousse son épais relief jusqu'à la limite des hauts plateaux. La Kabylie du Djurjura est comme une grande île montagneuse qu'enveloppent l'oued Sahel, l'oued Isser et les affluents de ce dernier ; des calcaires liasiques forment l'axe du Djurjura, des gneiss et des micaschistes constituent le massif de Fort-National ; des chênes s'étagent sur les versants, des cèdres couronnent les cimes ; celles-ci dépassent quelquefois 2000 mètres ; le col de Tizi Ougoulmin en a 2122, le pic d'Akouker 2252 ; le tamgout de Lella Khedidja, qui porte le tombeau d'une sainte vénérée en terre kabyle, mesure 2308 mètres ; dans tout le Tell, aucun autre sommet ne s'élève aussi haut. Le Djurjura se dé-

couvre d'Alger; en hiver, on peut voir ses crêtes couvertes de neige sur lesquelles se joue le soleil. Le Dira fait équilibre au Djurjura, dont il est séparé par la vallée du haut Sahel et par la fertile plaine des Aribs; il est bâti de schistes à la base, de grès quartzeux au sommet; il a des sources abondantes, de beaux pâturages et des forêts remplies de chênes; son pic principal, situé près d'Aumale, dépasse 1800 mètres; la montagne des « Rochers-Verts », Kef-el-Akhdar, en a 1400. Par l'Ouennougha et le Djebel-Kteuf, il se rattache aux montagnes des environs de Sétif; du côté de l'ouest il se relie à l'Atlas proprement dit, c'est-à-dire au système orographique qui se développe immédiatement au sud d'Alger. Dans cette région, la chaîne intérieure s'avance très près de la mer et n'en est séparée que par la Mitidja; son relief est vigoureux; elle élève droit au-dessus de la plaine, à 1640 et à 1608 mètres, les deux montagnes presque jumelles, le Beni-Salah et le Mouzaïa, entre lesquelles la Chiffa a creusé ses gorges pittoresques. La chaîne littorale correspondante n'est formée que par les gracieuses collines du Sahel, dont la partie culminante, au mont Bouzaréa, ne dépasse guère 400 mètres. A l'ouest de la Mitidja, l'oued Djer fait quelque temps la limite entre les deux zones montagneuses; la démarcation est ensuite plus largement dessinée par le Chélif, dont le cours s'accompagne à droite et à gauche d'une forte marge de plaine. Au nord s'étend un grand massif tout à fait continu depuis la Mitidja jusqu'à l'embouchure du Chélif, malgré la diversité de ses noms : Chenoua et Gouraya dans le nord, Zaccar et Djebel Braz au sud-est, Dahra dans l'ouest. Le Zaccar dresse au-dessus de 1500 mètres sa double cime où s'amassent les nuages et porte suspendues à son flanc les maisons blanches de Miliana. Le Dahra, beaucoup moins élevé, recouvre entre Mostaganem, Orléansville et Ténès un pays accidenté, bien arrosé et fertile. La rive gauche du Chélif est dominée par une des masses montagneuses les plus considérables

de l'Algérie. De tous les points de l'horizon, on découvre la corne souvent neigeuse de l'Ouarensenis, « l'œil du monde, » qui domine du haut de ses 1991 mètres tout un panorama de sommets, de vallées et de plaines. L'Ouarensenis est épaulé d'un côté par les monts des Flittas, de l'autre par les monts de Téniet-el-Haad, que décore une magnifique forêt de cèdres.

Nous retrouvons, en approchant d'Oran, la même disposition orographique, déjà observée surtout aux environs d'Alger. Du cap Carbon au cap Figalo, le rivage se hérisse de hauteurs; mais ce n'est là qu'un ourlet de largeur et d'élévation médiocres, où les points culminants, Djebel Orouze et Murdjajo n'ont que 630 et 580 mètres. Ce rideau de collines masque une large plaine dont les marais de la Macta, les salines d'Arzeu et la sebkha d'Oran occupent les parties basses, une Mitidja plus vaste et tout aussi fertile là où elle est bien cultivée. Au sud se développe le réseau des montagnes intérieures, dont l'épaisseur va toujours en augmentant; dans les environs de Mascara, elles enceignent la belle plaine d'Eghris et s'élèvent à 1200 mètres dans le Djebel Nesmate; plus loin, autour d'une autre plaine riche en céréales, celle de Bel-Abbès, elles forment un amphithéâtre de croupes que dominent le Tafaroui (726 mètres), le Bou Anèche (922), le Tessala (1063), le Tenazera (1059). L'altitude est plus considérable vers la lisière des plateaux : elle atteint 1400 mètres près de Daya. A l'extrémité du Tell, la chaîne littorale, bien circonscrite par le cours de la Tafna et celui de l'oued Adjeroud, se compose des montagnes des Trara et des Beni-Mengouch, où émergent à 1100 mètres le col de Taza et à 1157 le Djebel Filhaucen. De grandes plaines, qui accompagnent le cours de la Tafna et qui ont leur prolongement au Maroc, s'étendent jusqu'à la chaîne intérieure. Celle-ci accidente sur une grande largeur toute la contrée pittoresque et florissante qui avoisine Tlemcen; elle présente dans tous les sens des sommets relativement élevés :

près de Tlemcen même, le Djebel Roumelia a 1209 mètres ; vers Sebdou, le Djebel Ouergla mesure 1724 et le Tnouchfi 1842 ; sur la frontière du Maroc, le Ras-Asfour, voisin des mines de plomb argentifère de Gar-Rouban, porte à 1834 mètres sa tête en bec d'oiseau.

Le système des montagnes dites sahariennes, qui forment au sud le relief des hauts plateaux, est d'une grande simplicité. C'est une longue chaîne, orientée non plus d'est en ouest, mais du nord-est au sud-ouest, à peu près régulière dans son développement, sauf quelques solutions de continuité. Elle a son origine et son point d'attache dans l'Aurès. Ce nom n'est pas nouveau dans la géographie ; mais l'Aurasius des Romains, l'Aurasion de Procope avaient une extension beaucoup moindre. Aujourd'hui, on appelle ainsi toute la vaste région montagneuse qui s'étend entre Batna, Biskra et Khenchela, en y comprenant les massifs du Djebel-Chechar et de l'Amar-Khaddou. La forme générale est remarquable : de longues lignes de crêtes filent presque parallèlement vers le sud-ouest, creusant entre elles d'étroites et profondes vallées. Le versant méridional, exposé au soleil, battu par le vent du sud-est, est brûlé et aride ; mais sur les pentes opposées et dans les vallées abritées les pâturages abondent et les forêts verdoient. Au nord-est de la chaîne, le Chellia, ceint de chênes verts et de frênes, dresse à 2312 mètres sa cime herbeuse. Il dépasse de quelques mètres le Lella-Khedidja et se trouve être ainsi le sommet le plus élevé de l'Algérie. Les rangées régulières de l'Aurès semblent s'être continuées autrefois à l'ouest de Batna, jusqu'aux montagnes des Ouled-Soltan. Le Djebel-Touggour, haut de 2086 mètres, empanaché de cèdres, est un des témoins qu'a laissés debout la destruction des anciennes chaînes. Vers le sud-ouest, d'autres djebel également isolés apparaissent de loin en loin et jalonnent la plaine depuis l'Aurès jusqu'au Bou-Khaïl. Le Bou-Khaïl ou montagne noire domine sur une médiocre étendue la rive gauche de l'oued

Djedi ; ses plus hauts sommets vont à 1300 et 1500 mètres ; des vallées profondes qui se dirigent toutes vers le Djedi le séparent du Djebel-Amour. Si on les franchit, on se trouve en présence d'un massif considérable, dont la superficie est évaluée à 700 000 hectares. Comme l'Aurès, il est orienté du nord-est au sud-ouest, mais il n'offre pas la même disposition en files parallèles. Une masse à peu près compacte forme la ligne de faîte sur laquelle s'appuient des deux côtés de puissants contreforts ; ceux-ci sont séparés par des vallées descendant vers le nord pour constituer le Chélif ou vers le sud et le sud-est, comme l'oued Mezi, tête du Djedi. Le Djebel-Amour atteint et dépasse des altitudes de 1400 mètres ; il a en hiver ses ouragans de neige et ses froids rigoureux, mais peu durables. Le Ksel, qui le flanque à l'ouest, comme le Bou-Khaïl à l'est, est une sorte d'enceinte presque continue au centre de laquelle est située Géryville ; le sommet le plus élevé, le Touïla, a 1937 mètres. Plus loin, des lignes de hauteurs moins importantes, mais d'un relief encore assez marqué, se prolongent à travers le pays des Ouled Sidi-Cheickh jusque sur le territoire du Maroc.

Nulle part les montagnes de l'Algérie n'atteignent aux proportions majestueuses des Alpes ou seulement des Pyrénées. En mettant le Chellia sur le Lella Khedidja, on n'égalerait pas le Mont-Blanc. Cette humilité des cimes est un malheur. Dans un pays à basse latitude, situé à la bouche même de l'immense foyer saharien, les glaciers, les vastes réservoirs qui font la fécondité de l'Europe rendraient d'inappréciables services. Mais, pour conserver des neiges permanentes, il faudrait que les montagnes de l'Algérie fussent exhaussées de 2000 mètres au moins. Il y a là une imperfection géographique, un vice d'architecture qu'il n'est pas possible de corriger. Au moins peut-on empêcher qu'il ne s'aggrave par l'action destructive du déboisement. Les accidents fortuits, l'incurie séculaire, la dent des animaux, la main de l'homme ont

déjà fait un mal difficilement réparable. Les arbres, les gazons, puis les sources, puis la terre végétale, toutes les richesses du sol s'en vont l'une après l'autre; il ne reste plus que le roc chauve voué à la stérilité qu'il projette au loin avec son ombre. Qu'on leur restitue l'ancienne parure des forêts, et les montagnes redeviendront fertiles, elles appelleront les pluies trop rares, assainiront l'atmosphère, et, à défaut des grands fleuves qu'elles sont impuissantes à nourrir, elles verseront aux plaines l'eau régulière des sources. Bien plus encore que dans la métropole, le problème du reboisement présente en Algérie un caractère d'urgence, et l'on peut dire avec raison qu'il y a péril en la demeure.

CHAPITRE III

LE LITTORAL [1]

La côte de l'Algérie commence au cap Roux pour finir à la baie d'Adjeroud, formée par l'embouchure de l'oued Kiss. Jusqu'à Dellys, elle dessine avec quelques faibles ressauts une ligne à peu près horizontale, puis elle oblique un peu pour prendre franchement, à partir de Ténès, la direction du sud-ouest. Faiblement découpé, ce littoral ne présente ni fortes saillies ni échancrures profondes : ses îles sont des écueils, ses presqu'îles des caps, ses golfes de simples baies. En ligne droite, son développement est de 1100 kilomètres ; on n'arrive qu'à 1294 en tenant compte de toutes les sinuosités. L'aspect général est sévère : presque partout de hautes falaises, de couleur brune ou rougeâtre, dressent à pic leurs escarpements ; quelques brèches étroites, plages de galet ou de sable fin, interrompent par intervalle ce rempart monotone. Aux abords des villes, on distingue des villages et des maisons de campagne, en Kabylie des cultures ; partout ailleurs, le rivage est nu et inhabité.

« Mare sœvum, littus importuosum, » dit Salluste en parlant de la côte africaine. Ce jugement sévère n'est pas si immérité ; c'est surtout pour la navigation à voiles

1. Voir les cartes marines, les *Instructions nautiques*, les *Ports de l'Algérie* de Lieussou, la *Notice sur les routes et ports de l'Algérie* Exposition de 1900).

que ces parages sont incommodes et dangereux. Un fort courant, parti du détroit de Gibraltar, longe le littoral et porte violemment à l'est; dans les baies, il se heurte aux caps et s'infléchit de façon à produire un contre-courant vers l'ouest. En été, les vents d'est apportent des brumes épaisses qui masquent les écueils, cachent les points de repère et déroutent le marin. En hiver souffle le vent du nord, le grand démolisseur de navires, « le charpentier mayorquain ». La navigation à vapeur, les travaux des ports, l'établissement, le long de la côte, de 45 phares, dont 6 de première grandeur, ont en partie corrigé ces graves inconvénients naturels; les rivages algériens ont aujourd'hui meilleure réputation qu'au temps de César ou de Charles-Quint.

Le cap Roux, qui forme la limite littorale entre la Tunisie et l'Algérie, n'est pas très éloigné de la Calle [1], le premier point où la France ait posé le pied sur le sol barbaresque; on avait songé à délaisser l'ancien mouillage, difficile à abriter, pour construire un port un peu plus à l'ouest; des travaux ont été commencés puis abandonnés de ce côté. On a ensuite creusé, puis comblé le bassin Saint-Martin, situé à l'est. Tel qu'il est, le port de la Calle ne peut recevoir que de petits navires et les défend mal des vents du nord-ouest. Après le cap Rosa, qui baigne dans une mer riche en corail, la côte se creuse légèrement pour former la baie de Bône; à l'est et au sud, elle est bordée de terres basses; à l'ouest, elle abrite derrière les marbres blancs du cap de Garde les trois anses du Fort-Génois, du Caroubier et du Cassarin. C'est dans l'anse du Cassarin qu'est située Bône. En 1885 le port de Bône, composé d'un avant-port et d'une darse, offrait une surface abritée de 80 hectares avec un développement de plus de 1700 mètres de jetée. Trop peu pro-

1. Ce n'est pas tout à fait à la Calle, mais un peu plus à l'est, au Bastion de France, que fut fondé le premier établissement; voir au livre II.

fond, menacé d'ensablement par les apports de la Seybouse, il ne suffisait plus aux besoins d'un trafic toujours croissant. On se mit en devoir de l'agrandir et de l'améliorer. Les travaux entrepris et non encore achevés ont pour objet l'établissement d'un nouvel avant-port de 40 hectares et la construction de nouveaux quais. La dépense est en partie couverte par des avances ou des subventions de la Chambre de commerce de Bône, elle-même autorisée à relever les droits de tonnage qu'elle perçoit.

Une longue falaise hérissée de caps, prolongement des hautes terres de l'Edough, sépare le golfe de Bône du golfe de Philippeville. Celui-ci, largement ouvert et assez profond, décrit une grande courbe dont les extrémités sont marquées par des caps : le cap de Fer, profilant vers l'ouest sa pointe crochue, et le Bugiarone ou Trompeur, partout escarpé et inabordable. La pointe Esra, située au fond du golfe, le divise en deux baies d'importance inégale; celle de l'est contient le port de Philippeville, installé dans des conditions naturelles assez mauvaises, mais un des premiers de l'Algérie par l'importance de sa navigation. On a fait dans ces dernières années de grands efforts pour l'améliorer. On y a dépensé plus de 20 millions. On projette actuellement de compléter l'outillage du port, notamment par la construction de hangars, et d'améliorer les voies d'accès du port à la ville. Depuis la construction du port de Philippeville, le mouillage naturel de Stora, d'ailleurs assez médiocre, est à peu près abandonné. Dans l'autre baie, le mouillage de Collo, situé sur une plage facilement abordable, bien défilé de tous les côtés, a pu, par la construction d'une jetée-abri, se transformer en port.

L'énorme saillie du Bugiarone protège de loin contre les vents d'est la petite rade de Djijelli, formée, dans un rentrant de la côte, par une presqu'île et quelques rochers sur lesquels on a assis une jetée. La baie de Bougie, un peu moins large que le golfe de Philippeville, mais plus

régulière, s'ouvre entre les deux pointes du cap Cavallo et le gros massif du Gouraya, dont le cap Carbon est l'éperon. De même que la baie de Bône, elle abrite dans sa partie occidentale trois anses successives : Sidi-Yaya, Abd-el-Kader et Darsenâa. La Darsenâa n'est autre que l'ancien port romain aujourd'hui presque comblé. C'est dans l'anse d'Abd-el-Kader qu'est établi le port actuel, protégé par une simple jetée. Bougie est une des meilleures positions maritimes de l'Algérie. Sa belle rade largement ouverte et parfaitement abritée peut contenir un port militaire et un port de commerce, l'un et l'autre vastes et sûrs. Le projet de création d'un port de commerce, depuis longtemps à l'étude, a obtenu en décembre 1896 la déclaration d'utilité publique. La dépense prévue est de 2 millions. Quand ces travaux auront été exécutés, Bougie pourra devenir, par la construction depuis si longtemps ajournée de la ligne ferrée de l'oued Tixter, le débouché maritime de la région agricole de Sétif. Au delà de Bougie les caps Sigli, Corbelin, Tédlès accidentent le littoral jusqu'au mouillage de Dellys, protégé par la corne que le cap Bengut projette vers le nord-est. Une plage presque régulière, interrompue par quelques pointes rocheuses, comme celle du cap Djinet, court ensuite jusqu'à la baie d'Alger.

La baie d'Alger, beaucoup plus petite que toutes celles qui la précèdent à l'est, s'ouvre entre une presqu'île plate que terminent la pointe Matifou et le gros massif de la Bouzaréa avec les caps Caxine et Pescade. A l'est d'Alger s'arrondit en larges ondulations une plage basse et régulière que dominent les pentes gracieuses du Sahel; les vents venus du large s'y déploient en toute liberté; les vagues les plus fortes y mollissent en s'étalant; à l'ouest, au contraire, la mer vient briser sur des falaises abruptes et ravagées. Le port d'Alger, choisi par les pirates comme un repaire inaccessible aux gros vaisseaux, ne fut longtemps qu'une darse mal abritée, d'une contenance de

3 hectares. Aujourd'hui deux grandes jetées, ayant ensemble un développement d'environ 2000 mètres enferment une surface de 86 hectares. De grands efforts été faits, dans ces dernières années, pour améliorer le port. On a prolongé la jetée sud, de manière à rétrécir la passe et à diminuer le ressac, ouvert une nouvelle passe dans la branche d'enracinement de cette jetée. La jetée nord, assez défectueuse parce que sa convexité, au lieu d'être opposée au large, se trouve à l'intérieur, a été prolongée et élargie. Les quais ont été développés et pourvus d'un outillage perfectionné. L'extension du port, devenu suffisant, par la création d'un arrière-port au sud, dans la baie de l'Agha, à la suite d'études poursuivies par l'administration de concert avec la Chambre de commerce d'Alger, a été déclarée d'utilité publique (loi du 3 juillet 1897). Les travaux, en cours d'exécution, comprennent la création de vastes terre-pleins le long du rivage, en emprise sur la mer, de nouveaux murs de quai et d'une nouvelle jetée. Alger, d'après le tonnage de jauge total, se place au second rang parmi les ports français, immédiatement après Marseille. Cette prospérité est due surtout au grand nombre des navires qui y font relâche pour leur approvisionnement de charbon. Mais le trafic commercial s'est également développé; il a quadruplé de 1884 à 1897, et Alger est devenu à tous égards comparable aux grands ports de la métropole.

Après la baie d'Alger, les falaises, prolongement du Sahel, alternent avec quelques dunes d'où sort, s'allongeant à l'ouest, la petite presqu'île de Sidi-Ferruch. Elle regarde vers l'occident la masse du Chenoua, qui trempe dans la mer sa lourde base. Le port de Cherchell, creusé sur l'emplacement d'une ancienne darse romaine, n'a pas 2 hectares d'étendue; l'entrée et la sortie en sont également difficiles dès qu'il vente un peu frais. Les hautes falaises du cap Ténès ne protègent guère que des vents d'est le mauvais mouillage de Ténès, où l'on s'est obstiné pourtant à construire un port, parce qu'il n'y en

a pas d'autre en cette partie du littoral et qu'il faut un débouché maritime à la région d'Orléansville. Un rivage bas et rocailleux, mais serré de près par de hautes terres, se développe ensuite vers le sud-ouest. La baie d'Arzeu commence au cap Ivi et se termine au cap Carbon; elle est spacieuse et régulière; des deux villes maritimes qu'elle contient, l'une, Mostaganem, s'ouvre en plein aux vents du nord et du nord-ouest, l'autre, Arzeu, tapie à l'ouest dans un rentrant de la côte, est le « meilleur port naturel de l'Algérie ». On s'occupe avec raison de compléter l'installation du port d'Arzeu, tête de ligne du chemin de fer d'Aïn-Sefra. Mais Mostaganem est devenu également la tête d'un chemin de fer de pénétration, et il a fallu songer à remplacer par un port son mauvais débarcadère. Les travaux entrepris à cet effet n'ont pas donné jusqu'à présent des résultats satisfaisants. Il a suffi de deux tempêtes pour compromettre les résultats qui semblaient acquis. C'est une œuvre à reprendre sur nouveaux plans et nouveaux frais.

Pour aller d'Arzeu à Oran, il faut doubler les falaises du cap Ferrat, toujours battu par les vents et les courants et que les caboteurs ont surnommé l'Excommunié. La baie d'Oran se creuse entre la pointe de l'Aiguille et le cap Falcon; moins grande que celle d'Arzeu, elle offre en outre le grave inconvénient d'être entièrement ouverte au nord-ouest. Le mouillage de Merz-el-Kébir, le *Portus divini* des Romains, est un abri sûr en toute saison et pour les navires de toute dimension. Il a été délaissé pour Oran, comme Stora pour Philippeville. Le port d'Oran, créé à coups de millions, est protégé par une jetée de 1 kilomètre de long, menée droit de l'ouest à l'est, et par des jetées transversales, abritant un espace d'environ 25 hectares, que bordent au sud et à l'ouest des quais spacieux et bien aménagés. Les plus grands navires peuvent y mouiller en eau profonde.

Les caps Lindlès, Figalo, Noé et Milonia indiquent à

l'ouest les ressauts de la côte, toujours médiocrement découpée. Quelques îlots, les Habibas, Rachgoun, les Zaffarines, bordent le rivage à une petite distance; mais ce sont des rochers arides, sans eau et sans végétation. Cependant Rachgoun, situé à environ un mille de la côte avec des fonds de mer excellents, en face de l'embouchure de la Tafna et au débouché d'une des régions les plus fertiles de l'Algérie, pourrait servir à l'établissement d'un port qui fait défaut dans l'extrême ouest. Le port de Beni-Saf est exclusivement industriel et répond surtout aux besoins particuliers de la compagnie minière qui l'a installé. Quant au port de Nemours, situé tout près de la frontière marocaine, on peut l'améliorer, mais il n'aura jamais une bien grande importance.

Les défectuosités que présente encore le littoral algérien sont surtout l'œuvre de la nature, mais les hommes, même depuis 1830, y ont bien été pour quelque chose. Lorsqu'il s'est agi de créer des ports, les marins, seuls compétents, n'ont pas été consultés. De là le mauvais choix des emplacements, les erreurs de construction difficilement réparables. Depuis quelques années seulement on a pris le sage parti de soumettre à l'examen de commissions nautiques les projets des ingénieurs. L'Algérie a eu sa part dans les grands travaux maritimes que comportait l'exécution du plan Freycinet. Peut-être peut-on regretter que, dans la colonie comme dans la métropole, on ait trop entrepris à la fois, et qu'au lieu de les concentrer sur quelques points essentiels, on ait disséminé à l'excès les ressources et les efforts. L'œuvre commencée est encore loin de son achèvement. Même quand on aura terminé les travaux en cours d'exécution, il restera beaucoup à faire si l'on veut compléter l'installation et l'outillage des grands ports de commerce, créer un ou deux ports de guerre, à tout le moins des points de ravitaillement fortifiés pour nos escadres, multiplier le long de la côte les petits débarcadères dans le genre de ceux d'Her-

billon, Port-Gueydon, Fouka, Tipaza, Gouraya, dont l'existence favorise à la fois la colonisation du littoral et le développement du cabotage. En 1886 on évaluait à 80 millions la dépense à prévoir. Les travaux en exécution ou en projet dans les ports d'Oran, Alger, Mostaganem, Arzeu, Bougie, Philippeville et Bône coûteront à eux seuls plus de 30 millions. La colonie, désormais pourvue d'un budget spécial, saura s'imposer les sacrifices nécessaires pour compléter l'outillage de ses ports. On s'est d'ailleurs assuré le concours des principaux intéressés. Tantôt, comme à Alger, à Bône, à Philippeville, à Oran, on a demandé des subventions ou des avances aux chambres de commerce, tantôt, comme à Arzeu et à Mostaganem, ce sont les municipalités qui sont intervenues. Les unes et les autres sont rémunérées de leurs avances par des annuités inscrites au budget, et se couvrent des dépenses qui leur sont propres en percevant des droits de quai ou de tonnage.

MOUVEMENT DES PORTS DE L'ALGÉRIE EN 1900

PORTS	NAVIRES ENTRÉS ET SORTIS	TONNAGE DE JAUGE	TONNAGE EFFECTIF
Alger	8.148	6.655.844	1.199.115
Oran	4.313	2.478.453	759.032
Bône	2.843	1.504.418	654.558
Beni-Saf	355	402.039	301.231
Philippeville	2.523	1.165.678	194.221
Bougie	1.762	728.974	161.847
Arzeu	1.116	464.566	132.922
Mostaganem	1.006	408.356	92.832
Djijelli	1.046	297.520	25.874
La Calle	585	163.659	16.499
Cherchell	788	42.604	15.381
Tipaza	524	33.241	15.381
Collo	1.447	289.356	13.494
Nemours	326	402.039	13.137
Ténès	542	61.456	12.156
Dellys	467	34.719	6.137
Port-Gueydon	236	18.606	5.046
Mers-el-Kebir	267	20.270	2.733
Stora	11	1.065	327
TOTAUX	28.305	15.172.863	3.621.923

CHAPITRE IV

LES VENTS ET LES PLUIES.

Placée au nord du 30° de latitude, l'Algérie reçoit les courants atmosphériques de l'ouest, qui lui viennent à travers le Maroc; les vents du nord-ouest et du nord l'abordent par son littoral; les vents du nord-est et de l'est, se développant le long de la Méditerranée, l'effleurent ou la parcourent; au sud, au sud-est et au sud-ouest, elle s'ouvre aux vents venus du Sahara.

Les vents d'ouest sont les bienfaiteurs de l'Europe, où ils renouvellent l'atmosphère et déterminent les pluies ; ils ne rendent pas d'aussi grands services à l'Algérie: du 30° au 36°, ils ne sont pas encore bien établis, ils n'ont pas la force et la régularité qu'ils obtiendront plus au nord : leur intensité est presque toujours médiocre; au passage, les montagnes du Maroc leur enlèvent l'humidité et les effluves généreuses dont ils s'étaient chargés en traversant l'Océan. Ils arrivent hors d'haleine, poussant à peine quelques maigres nuages. Il ne faut attendre d'eux ni des pluies abondantes ni une ventilation énergique. Tout autrement se comportent les vents du nord-ouest et du nord. Moins fréquents et moins durables, leur souffle est court, mais puissant. C'est d'ordinaire à la suite d'une brusque saute qu'ils se déchaînent avec violence pour s'arrêter tout à coup. En hiver et au printemps, ils char-

1. Voir Thévenet, *Essai de climatologie algérienne.*

rient des nuées épaisses qui crèvent en pluies torrentielles et poudrent de neige les montagnes. En été, ils sont rares; lorsqu'ils surviennent, c'est pour rafraîchir la température et agiter fortement la mer. De vents d'est bien caractérisés, on n'en a pas souvent. Pendant les mois d'été, le courant qui s'établit avec le plus de persistance est celui du nord-est, d'une intensité quelquefois très marquée. La Méditerranée, sur laquelle il passe, le charge de vapeur d'eau, mais ne lui en donne pas assez pour verser des pluies; l'humidité qu'il apporte se dépose en brumes qui enveloppent le sol pendant des journées entières. On a ainsi l'aspect sombre d'un ciel voilé, sans la compensation d'une ondée toujours désirée en cette saison.

Du sud-est et du sud-ouest aussi bien que du sud viennent les vents sahariens. Quand ils soufflent avec force, ils présentent les caractères du siroco : des courants de feu traversent l'atmosphère, aspirant l'humidité, desséchant l'air et le sol; un vague malaise oppresse la poitrine des hommes et accable les animaux, les plantes souffrent aussi, les feuilles jaunissent et se tordent comme sous la brûlure de la gelée. Une poussière ténue se répand, s'élève de terre et donne au ciel des teintes rouges d'incendie. Le siroco peut s'établir en toute saison; il est plus fréquent en hiver, plus pénible en été. Par bonheur, il n'est pas tenace, ce n'est qu'un fléau passager. Mais les mêmes points de l'horizon envoient d'une façon presque continue des vents plus légers, presque imperceptibles. Ils ébranlent à peine les couches tranquilles de l'air; les paysages se dessinent nettement, baignant leurs lignes dans une lumière limpide. Ces faibles vents sont les ennemis subtils de l'organisme humain; dans les grands espaces dénudés du sud, ils ont perdu toute électricité positive; ils agissent négativement sur les corps vivants, provoquent des douleurs musculaires ou nerveuses et, à la longue, exercent une influence débilitante.

La brise de mer est l'antidote des vents sahariens. Elle

est produite par la rupture d'équilibre à laquelle donne lieu, pendant les belles journées, l'ardeur des rayons solaires. L'air chaud s'élève, et pour le remplacer des courants s'établissent; ils sont à peu près réguliers en été et en automne, intermittents dans les autres saisons; ils commencent à souffler vers dix heures du matin et ne tombent guère qu'avec le jour. Ces brises fraîches, imprégnées d'aromes salubres, allègent le poids de la saison chaude. Mais on ne les respire que sur le littoral; parallèles à la côte, les montagnes les arrêtent et leur ferment l'accès des vallées intérieures.

Le peu d'intensité des vents, la fréquence des calmes atmosphériques déterminent des rosées et des brumes abondantes. La chaleur du soleil évapore pendant le jour une partie de l'humidité terrestre que la fraîcheur de la nuit condense de nouveau et précipite sur le sol. Dans les années sèches, les rosées sont quelquefois le salut de la végétation. Les brumes ne sont pas particulières au littoral où les vents d'est les amènent en été. Dans toutes les saisons, elles se forment la nuit, se lèvent avec le soleil et planent pendant les premières heures du jour sur les plaines et les vallées creuses.

En Algérie comme dans tout le bassin de la Méditerranée, les pluies ont leur saison. Elles commencent en septembre et s'arrêtent en mai. Des orages ou des averses peuvent rafraîchir quelques heures de mai, de juin, de juillet et d'août, mais leurs larges gouttes sont bues si vite qu'il n'en faut pas tenir compte. Les huit autres mois sont assez inégalement partagés; la répartition des pluies n'est pas régulière et varie suivant les années. Quelquefois la saison pluvieuse est tardive et ne se prononce franchement que vers la fin de l'hiver, les labours attendent, on ne sème qu'avec défiance. Mais la culture a surtout à souffrir quand la sécheressse estivale empiète sur le printemps et qu'elle commence, comme en 1878, avec le mois d'avril. Les pluies sont amenées par les vents d'ouest, du

nord et surtout du nord-ouest; si ces vents font défaut ou ne soufflent que faiblement, la hauteur d'eau diminue. Les vents du nord-est donnent quelques averses, mais rares et légères; après les périodes de siroco, les couches supérieures de l'air, saturées de l'humidité prise au sol, puis brusquement refroidies, laissent tomber des ondées. Mais les vraies pluies, abondantes et continues, celles dont dépend la fécondité de l'année, sont les pluies du nord-ouest.

Dans les régions tempérées, la pluie annuelle, distribuée à un grand nombre de jours, descend goutte à goutte, de manière à s'infiltrer lentement dans les profondeurs du sol. En Algérie, elle s'abat par averses violentes qui ravinent et dégradent les terrains; il n'est pas rare de recueillir 30 ou 40 millimètres en vingt-quatre heures. Sans transition, l'inondation succède à la sécheresse; le champ qu'on a vu la veille assoiffé, fendu de crevasses, est noyé le lendemain. Les pluies sont plus fréquentes en Europe, mais plus intenses en Algérie. Ces chutes d'eau torrentielles rappelleraient plutôt les tropiques; mais aux Antilles, aux Indes, dans le Soudan les pluies sont régulières et abondantes. En Algérie, elles ont leurs caprices, varient non pas seulement dans leur répartition, mais aussi dans leur quantité. Cette quantité même est assez maigre pour la chaude contrée qu'il s'agit d'arroser.

Une moyenne générale pour un pays aussi accidenté ne donnerait qu'une notion inexacte; pour être absolument vrai, il faudrait prendre des moyennes presque pour chaque localité; tout au plus peut-on déterminer des régions. L'abondance des eaux pluviales décroît ou augmente suivant les latitudes, l'élévation du sol, l'exposition, les vents dominants. La zone la mieux partagée est la partie haute de la Kabylie, vers le Djurjura : à Fort-National, la moyenne est de 1 mètre environ. Le littoral de la même région, vers Djijelli, recueille de 900 millimètres à 1 mètre. Le reste de la Kabylie, Alger et ses environs, le nord-est

de la province de Constantine reçoivent de 700 à 800 millimètres. Pour les autres parties du Tell, la tranche annuelle est moins haute dans les plaines, où elle ne dépasse guère 500 millimètres, que dans les montagnes et sur le littoral, où elle atteint à 600. On peut remarquer aussi une décroissance assez régulière de l'est à l'ouest; il pleut moins à Oran qu'à Cherchell, à Bel-Abbès qu'à Boufarik et à Tlemcen qu'à Médéa. Sur les hauts plateaux la moyenne s'abaisse à 400 millimètres; à Biskra et à Laghouat elle n'atteint pas 200. Plus au sud, en plein Sahara, la pluie devient un accident exceptionnel; elle tombe à plusieurs années d'intervalle et fait époque dans la vie des habitants.

Les vents du nord-ouest, qui amènent les plus fortes pluies, donnent aussi des neiges, mais seulement sur les hauts plateaux et dans les parties montagneuses du Tell. En aucun point les neiges ne se maintiennent toute l'année, il n'arrive pas souvent qu'elles persistent une saison entière. Presque toujours elles fondent sous un souffle de siroco; le retour d'un temps calme et la chaleur normale du jour suffisent à les détruire. D'Alger, on voit le Djurjura renouveler plusieurs fois son manteau blanc, toujours mangé par le soleil.

Moyennes en millimètres des pluies déduites de toutes les observations recueillies.

Littoral.	Nemours	468
	Oran	486
	Alger	538
	Dellys	894
	Bougie	1 036
	Philippeville	766
	La Calle	860
Tell.	Sidi-bel-Abbès	398
	Tlemcen	631
	Boufarik	774
	Orléansville	442
	Blida	922
	Tizi-Ouzou	823
	Médéa	754
	Fort-National	1 121
	Guelma	637
Plateaux.	Aflou	369
	Tiaret	744
	Teniet-el-Had	635
	Constantine	632
	Batna	399
	Sétif	453
Sahara.	Biskra	170
	Laghouat	187
	Ghardaïa	103
	Ouargla	91
	El-Goléa	71

CHAPITRE V[1]

LE TELL

Le Tell a 14 millions d'hectares; son nom vient-il du mot latin *tellus* et signifie-t-il la terre par excellence, le sol nourricier? N'est-ce pas plutôt le mot arabe Tell, colline, monticule, employé fort à propos pour désigner une région aussi tourmentée? A voir la carte, ce Tell montueux semble riche en eaux courantes. De l'est à l'ouest, il est veiné d'un réseau complet de rivières : la Medjerda, qui va finir en Tunisie, la Mafrag, la Seybouse, le Safsaf bordé de peupliers, le Rummel aux chutes pittoresques, le Sahel, le Sebaou, l'Isser de l'est, l'Harrach, le jaune Mazafran, le Chélif où tombent le Nahr-Ouassel, l'oued Riou, la Mina et tant d'autres affluents, la Macta que forment en s'embranchant l'Habra et le Sig, l'oued Melah tout chargé de sel, la Tafna avec l'Isser de l'ouest, et l'oued Mouïla; toutes vont d'une marche plus ou moins directe, après des parcours d'une longueur variée, aboutir à la Méditerranée. Les unes se sont formées dans la chaîne littorale, les autres dans les montagnes de la bande intérieure. Seul, le Chélif a ses sources en dehors du Tell, au loin sur la lisière des hauts plateaux et du Sahara, dans le Djebel-Amour. Il coule du sud au nord, fait sa trouée pour entrer dans le Tell auprès de Boghar, s'incline au nord-est, puis, par un autre détour, file vers l'ouest à partir de Miliana. Son développement (700 kilomètres) est déjà celui d'un fleuve; les autres ont de 100 à 200, jamais plus de 250 kilomètres. Des pentes d'une extrême raideur dans les monta-

1. Elisée Reclus, *Nouvelle géographie universelle*, t. XI : Afrique septentrionale. — Battandier et Trabut, *L'Algérie; le sol et les habitants*.

gnes, en plaine un lit démesurément large, sans profondeur, des berges incertaines, voilà ce qu'on trouve sur tous ces cours d'eau. Aucun n'est navigable, le Chélif pas plus que les autres; à peine si l'on peut utiliser pour le flottage, pendant quelques mois de l'année, la partie basse de l'oued Sahel. Nulle part en Algérie vous ne verrez cette régularité de nos beaux fleuves d'Europe, cette plénitude tranquille, cette majestueuse égalité d'allure. En été, cette tranchée énorme au milieu de la plaine, dans le fond de laquelle en se penchant on distingue un mince filet d'eau qui se traîne : c'est une rivière, c'est la Seybouse, ou l'Habra, ou le Chélif; dans quelques mois, des flots jaunâtres s'y presseront et déborderont par-dessus les rives[1]. Les eaux pluviales, battant à grandes averses un sol fortement incliné, le ravinent davantage, dénudent sa carcasse rocheuse; la terre végétale manque pour les absorber et les égoutter ensuite lentement; d'un élan elles se précipitent dans les plaines qu'elles inondent. Ce que les nuages ont versé est presque aussitôt restitué à la mer. Les crues sont soudaines, mais durent peu. Il n'est pas bien aisé de jeter des ponts d'un bord à l'autre; un orage dans la montagne, une grande poussée d'eau, et ils sont emportés. Quelquefois la rivière capricieuse démolit ses berges, se fraye un nouveau chemin et laisse là le pont suspendu sur ses arches vides. Les indigènes, qui ne se piquaient point de savoir exécuter des travaux d'art, passaient à gué; force nous est de les imiter la plupart du temps. Ces traversées sont faciles; les bêtes ont de l'eau jusqu'à mi-jambe; les hommes, sautant d'une pierre à l'autre, en sont quittes pour se mouiller un peu les pieds. S'il survient une crue, l'opération devient dangereuse; le plus sage est d'attendre que la rivière ait fini de couler. La naïveté du paysan de La Fontaine serait prudence en Algérie.

Variations du débit du Chélif	: de 1 mc. 5	à	1450 mc.
— — de la Mina	: de 0 mc. 6	à	1000 mc.
— — de la Macta	: de 2 mc.	à	800 mc.
— — de la Seybouse	: de 150 litres	à	1000 mc.

Incommode et parfois dangereuse pour les riverains, l'irrégularité des cours d'eau compromet la culture, la vie même du pays. Avec les fortes épaisseurs de terre végétale qui recouvrent les plaines, sous le chaud soleil qui brille toute l'année, la fécondité serait admirable, à condition que l'eau ne manquât point. Les pluies sont presque toujours insuffisantes; la sécheresse est donc l'ennemie qu'il faut combattre. Dans aucune partie du Tell, les cultures dites d'été, jardinage, prairies artificielles, tabacs, orangers, ne peuvent réussir sans arrosage; dans les plaines de l'ouest la principale culture d'hiver, celle des céréales, avorte sept années sur huit si les irrigations ne viennent pas remédier à l'indigence des pluies. L'hydraulique agricole se trouve donc ici en présence de deux problèmes, d'importance et de difficulté très inégales. Elle doit se préoccuper à la fois des irrigations et des travaux de défense. Ces derniers, dont l'utilité n'est certes pas médiocre, sont relativement aisés à exécuter; ils ne coûtent pas très cher et les riverains y concourent volontiers. Sur bien des points, il suffit, pour consolider les berges menacées, de plantations d'arbres et de quelques légers terrassements.

Les travaux d'irrigation réclament de plus grands efforts et de plus lourds sacrifices. Ils consistent ou bien à arrêter les eaux par des barrages-déversoirs, ou à les emmagasiner dans des barrages-réservoirs, pour les distribuer dans des canaux d'irrigation. La disposition coutumière des vallées telliennes, resserrées dans des gorges avant de déboucher en plaine, se prête assez bien à ces sortes d'ouvrages. On barricade par une forte muraille un de ces étranglements de vallée, on approfondit et on régularise le thalweg, on fortifie les berges par des revêtements. On obtient ainsi un bassin de retenue où l'eau s'accumule; des aqueducs la conduisent dans des canaux de distribution, où elle est débitée suivant les ressources et les besoins.

Jusqu'à présent les travaux d'irrigation les plus considérables ont été exécutés dans la Mitidja, dans la vallée inférieure du Chélif et, plus à l'ouest, dans les plaines du Sig et de l'Habra [1]. Dans la Mitidja occidentale, près de Marengo, le barrage-réservoir de Meurad, un des plus anciens de l'Algérie, retient environ 830 000 mètres cubes et débite 200 litres à la seconde; dans la partie est, à 7 kilomètres en amont du village de Fondouk, se trouve le barrage du Hamiz, commencé en 1867, plusieurs fois interrompu et repris, qui peut fournir, avec une capacité de 14 millions de mètres cubes, à l'irrigation de 10 000 hectares. La vallée du Chélif est peut-être la région qui réclamait de la façon la plus impérieuse les travaux d'irrigation. On s'est occupé d'aménager les eaux du fleuve et celles de ses principaux affluents. Sur le Chélif même, un barrage-déversoir, établi en aval du confluent de l'oued Fodda, jette les eaux dans un canal qui se bifurque bientôt en deux branches, l'une sur la rive gauche, l'autre sur la rive droite. Les canaux principaux ont ensemble un développement de plus 60 kilomètres. Vers l'extrémité orientale de la plaine un projet de dérivation est à l'étude pour desservir la région du Djendel et d'Affreville. Des barrages et des canaux de dérivation ont été établis ou sont projetés sur les principaux affluents : l'oued Bou Khelil à droite, l'oued Rouina, l'oued Fodda, l'oued Sly, la Mina sur la rive gauche. Un barrage-réservoir a été construit sur la Djidiouia, près du village de Saint-Aimé [2].

L'Habra est formé par la réunion des oueds Fergoug, Tezou, El-Hammam; c'est à la jonction des trois oueds qu'avait été construit par la compagnie franco-algérienne le vaste barrage de l'oued Fergoug, qui devait emmagasiner

1. Voir : *Hydraulique agricole, études sur l'aménagement et l'utilisation des eaux en Algérie*, Alger, 1890; *Notice sur l'hydraulique agricole en Algérie* (Exposition de 1900); et l'ouvrage de Jean Brunhes, *L'irrigation dans la péninsule ibérique et dans l'Afrique du Nord*.

2. La surface arrosable dans la plaine d'Orléansville est de 10 000 hectares.

30 millions de mètres cubes et irriguer 36 000 hectares. Malgré les proportions monumentales de son mur de retenue, haut de 40 mètres, épais de 38 m. 90 à la base, il fut emporté en 1881. Les eaux s'abattirent sur la plaine et causèrent un épouvantable désastre. Il a fallu plusieurs années pour rétablir ce barrage, aujourd'hui géré par les syndicats d'usagers de Perrégaux et de l'Habra. Une catastrophe analogue, mais dont les effets furent moins terribles, parce que la masse d'eau retenue était plus faible, se produisit en février 1885 sur le Sig. Les eaux de cette rivière étaient aménagées au moyen de deux barrages-réservoirs, l'un datant de 1858 et placé au débouché de la vallée dans la plaine, l'autre terminé seulement en 1882 et situé à 22 kilomètres en amont sur le territoire des Grands-Cheurfas. La reconstruction du barrage supérieur, dit des Grands-Cheurfas, a entraîné une dépense de près de 1 800 000 francs et n'a été terminée qu'en 1893.

L'extrême ouest et le département de Constantine ne possèdent pas encore de grands ouvrages d'irrigation. Quoique moins indispensables que dans les régions du Chélif et de la Macta, ils y rendraient sur des emplacements bien choisis de très appréciables services. Parmi les projets à l'étude figurent un barrage-réservoir d'une contenance de 22 millions de mètres cubes au lieudit les Zardézas, sur le Saf-Saf de l'est, en amont de Philippeville, un barrage-réservoir de 40 millions de mètres cubes à l'oued Athménia sur le Rummel au-dessus de Constantine, une dérivation du Sahel à l'oued Amizour, un projet d'aménagement des eaux de l'Aurès. Des travaux ont été commencés pour dériver la Seybouse en vue de l'irrigation de la plaine de Bône et pour transformer le lac Oubéira, au sud de la Calle, en un réservoir de 50 millions de mètres cubes.

L'utilité des barrages-réservoirs est par trop évidente, mais on ne peut nier qu'ils présentent des inconvénients

sérieux. Un grand barrage ne peut être installé sans de longs et coûteux travaux; le prix de revient varie entre 3 et 5 millions. Vienne une inondation qui emporte le mur de retenue, tout ou à peu près est à recommencer sur nouveaux frais, sans parler des ravages et des accidents. Si les barrages résistent, ils sont menacés d'être comblés par l'envahissement des vases. Les eaux introduisent avec elles dans les bassins de retenue une quantité de matières solides qu'elles tiennent en suspension. Devenues immobiles, elles les précipitent, formant ainsi un dépôt vaseux qui durcit, s'accumule et dont chaque année augmente régulièrement le volume et la consistance. En Espagne l'apport annuel des vases ne représente guère que $\frac{1}{60}$ de la contenance du barrage; en Algérie, où les oueds sont très chargés, il est au minimum de $\frac{1}{35}$. C'est ainsi que dans le barrage du Sig, qui cubait 3 millions 1/2 de mètres, les limons s'emparaient chaque année de 100 000 mètres cubes. Quelquefois l'envasement est plus rapide encore; le barrage de la Djidiouia, construit pour emmagasiner 2 millions de mètres cubes d'eau, a été presque entièrement comblé en quelques années. Les opérations de dévasement, commencées en 1892, abandonnées avant d'avoir été achevées, ont cependant abouti à l'enlèvement d'une énorme quantité de 1 200 000 mètres cubes de matières solides.

Plusieurs systèmes de dévasement ont été proposés. Celui de M. Calmels, fondé sur l'emploi de l'air comprimé, consistait à produire dans le barrage une agitation assez violente pour désagréger les vases, et une fois diluées à les entraîner au dehors avec les eaux, afin de les répandre sur les terres irriguées. En restituant au sol des matières riches en azote, en acide phosphorique et en potasse, on espérait compléter l'irrigation par le colmatage. Après des expériences qui avaient paru trop peu concluantes, ce projet auquel son auteur aurait peut-être, s'il eût vécu davantage, apporté des améliorations qui l'eussent rendu praticable, a été complètement abandonné.

Dans ces dernières années, un constructeur lyonnais, M. Jandin, inventeur d'appareils spéciaux de dragage, a été autorisé à en faire l'essai dans les barrages de la Djidiouia et du Hamiz. Les résultats, satisfaisants au Hamiz, ont été médiocres à la Djidiouia. On a bien réussi à enlever la plus grande partie des vases, mais au prix de dépenses qui demeurent excessives. Même en admettant que le système Jandin, qui se recommande comme beaucoup plus économique que tout autre, pût être appliqué sans aucun mécompte, on calcule qu'il n'en coûterait pas moins de 15 millions pour assurer le dévasement de tous les barrages de l'Algérie.

L'objection la plus grave contre l'emploi des grands barrages, c'est l'énormité de leur prix de revient. Pour étendre ce système à toute l'Algérie, il faudrait dépenser 60 millions. Or l'allocation annuelle inscrite au budget pour les travaux hydrauliques s'est tenue pendant les derniers exercices au chiffre de 600 000 francs. Avec d'aussi maigres ressources, absorbées en partie par les frais d'entretien ou les grosses réparations des ouvrages existants, on se trouve dans l'impossibilité d'en entreprendre de nouveaux. Si l'on engage des travaux neufs, l'exécution, ralentie par l'exiguïté des crédits, se fait par pièces et morceaux; parfois, « quand le barrage est terminé, on s'aperçoit que les terrains à irriguer sont plantés en vignes et n'ont pas besoin d'irrigation[1] ». L'administration algérienne a essayé de résoudre cette difficulté financière en recourant à une combinaison qui associait à l'État les principaux intéressés. Les deux tiers de la dépense devaient être supportés par les syndicats d'usagers qui se seraient procuré des fonds par voie d'emprunt. L'État serait intervenu pour fournir une subvention d'un tiers et assurer pour le reste une garantie d'intérêts. Mais on a pu s'apercevoir qu'il était souvent malaisé de constituer

1. Burdeau, *L'Algérie en 1891*.

des syndicats, même en leur demandant le seul engagement de payer l'eau distribuée et d'entretenir les canaux.

Peut-être s'est-on trop laissé aller à la séduction des projets grandioses et des œuvres monumentales. Les barrages indigènes, en clayonnage et terre mêlés, assurent l'irrigation d'une surface à peu près égale à celle qui est desservie par les savants travaux de nos ingénieurs. Sans prétendre qu'il faille se tenir absolument à la simplicité primitive mais peu dispendieuse des procédés arabes, il conviendrait de s'en rapprocher davantage. L'État et les administrations qui le représentent devront seconder par tous les moyens dont ils disposent les efforts de l'initiative privée, concourir à la constitution des syndicats, se prêter aux entreprises industrielles que voudraient tenter des compagnies ou des particuliers, mais leur action directe ne saurait s'exercer utilement que dans des travaux de modeste envergure, répondant aux besoins les mieux constatés, susceptibles d'une exécution économique et rapide.

L'aspect du sol, le climat, les productions ne sont pas les mêmes dans toute l'étendue du Tell; le littoral ne ressemble pas à l'intérieur, et dans l'intérieur, les parties basses aux parties montagneuses.

Le littoral jouit d'un climat tout maritime; les écarts de température ne sont pas considérables entre les jours et les nuits ni même entre les saisons. L'hiver est d'une douceur délicieuse; par les temps les plus froids, le thermomètre marque de 10 à 5 degrés centigrades; l'abaissement de la température coïncide toujours avec de fortes pluies. A la première embellie, on remonte à 15 et au delà : le ciel reparaît lumineux, l'air s'agite doucement sous l'haleine fraîche des brises, la végétation étale le luxe de ses couleurs vivifiées. Pour l'étranger, pour celui qui a encore dans les yeux les ciels bas, les soleils sans lumière et la nature du nord endormie par le froid, c'est un véritable éblouissement. Alger surtout, avec sa ceinture

de sites pittoresques, exerce, malgré l'imperfection du confort et des agréments mondains, une attraction toute-puissante, qui fait d'elle la rivale heureuse des stations provençales. La saison d'hivernage, la belle saison colorée par le soleil et fécondée par les pluies, s'ouvre en octobre, plus souvent en novembre, et se prolonge d'ordinaire jusqu'au mois d'avril. Avril et mai sont les mois de transition, un printemps algérien, qui n'a pas, comme celui d'Europe, le charme infini du renouveau. En juin commencent les sécheresses, la température s'élève, l'intensité de la chaleur augmente en juillet, elle atteint son maximum en août pour décroître avec septembre; elle se maintient même en octobre, quand les pluies d'automne se font par trop attendre. Pour le mois d'août, les moyennes observées varient entre 25 et 30; en général, elles sont plus basses sur la côte de l'ouest, où arrivent encore par Gibraltar les courants atmosphériques de l'Océan. Les températures extrêmes (exceptionnellement plus de 40°) ne se soutiennent que pendant quelques jours, lorsqu'elles sont chauffées par le siroco, heureusement assez rare en été. Ce qui est plus fréquent et presque aussi pénible, c'est l'humidité occasionnée par la prédominance des vents d'est. Somme toute, même dans la saison la moins favorisée, la température n'est pas intolérable; et il reste neuf mois de l'année pendant lesquels ce climat du littoral est un des plus égaux, des plus doux et des plus agréables qu'il y ait au monde. Il fait les délices des Européens nomades, voyageurs, peintres, poètes; mais les hygiénistes le jugent avec sévérité. La clémence perfide de ses hivers énerve, affadit l'organisme humain et le livre sans défense aux brutalités de la saison chaude. On ne peut pas dire d'une manière absolue que la côte de l'Algérie soit malsaine; elle n'est pas le siège de maladies spéciales ou d'endémies permanentes; mais ceux qui l'habitent longtemps éprouvent à la fin une diminution de vigueur physique et d'énergie intellectuelle.

La région littorale forme une bande étroite; les rochers, les terrains accidentés qui la constituent presque partout sont arides, à peine revêtus par endroits d'une maigre végétation de broussailles. Les environs de quelques grandes villes tranchent sur ce fond un peu triste : près d'Alger, les dernières pentes du Sahel sont peuplées de propriétés de plaisance dont les arbres toujours verts semblent former une forêt continue; dans tout le massif, les plantations de vignes se multiplient et donnent l'aisance à des villages longtemps misérables. Bône et Philippeville, Arzeu et Mostaganem ont également leur bordure de végétation. Vers les plages, dans les alluvions apportées par les petits cours d'eau, la culture maraîchère s'est établie : les vergers soigneusement entretenus, les carrés de légumes sans cesse travaillés, fumés, arrosés, approvisionnent les villes et envoient leurs primeurs à la métropole. Avec la pêche, voilà les ressources naturelles du littoral; la production agricole n'y trouve ni un terrain favorable ni un espace suffisant; il convient mieux à la vie urbaine, au monde des affaires, du commerce et des plaisirs.

Les plaines recouvrent une bonne partie de la surface du Tell; les unes sont immédiatement voisines de la côte (plaine de Bône, Mitidja, Mléta), d'autres sont situées assez loin dans l'intérieur des terres : ainsi la Medjana, la plaine de Bel-Abbès, la plaine d'Eghris. Presque toutes se développent dans le sens de la latitude, parallèlement aux chaînes de montagnes, entre lesquelles elles forment des sortes de couloirs. La répartition des saisons est à peu près la même que sur le littoral, mais les caractères climatériques offrent des différences; le rayonnement nocturne qui est intense détermine de brusques abaissements de température et des gelées, même au printemps. A Orléansville, à Bel-Abbès, à Batna, le thermomètre descend souvent à 0 et au-dessous pendant les mois d'hiver. Par contre, les chaleurs d'été sont très fortes; la moyenne du mois d'août à Orléansville est de 26 degrés;

le maximum de 50 à l'ombre est atteint presque tous les ans. A la vérité, Orléansville, bâtie au beau milieu de la plaine du Chélif, se trouve dans des conditions exceptionnelles ; les autres stations présentent des moyennes et des maxima moins élevés. Il convient d'ajouter qu'à température égale la chaleur des plaines, sèche et franche, se supporte mieux que l'énervante humidité du littoral.

Les plaines du Tell ont un renom d'insalubrité qu'elles méritent. Disposées en cuvettes, elles reçoivent toutes les eaux qui descendent des montagnes ; ces eaux s'immobilisent dans les bas-fonds en lacs permanents ou en marécages. Les grands courants atmosphériques, arrêtés et déviés par les hauteurs, ne viennent pas battre et balayer l'air ; du sol fraîchement remué, des terrains détrempés, des eaux croupies, les miasmes sortent et se développent sous le soleil. Périodiquement, à partir des premières chaleurs jusqu'au nettoyage des grandes pluies, les fièvres sévissent. Leurs ravages sont aujourd'hui moins terribles que dans les premiers temps de la conquête, parce que depuis lors la face du pays s'est partout modifiée. Des travaux d'assainissement ont été exécutés de toutes parts ; on a desséché le lac Halloula[1] et les marais qui empoisonnaient la Mitidja ; les marais de Bône, et ceux des environs d'Oran, et ceux de la Soummam, auprès de Bougie, et ceux de l'oued Boutan, au bas de Miliana, ont fait place à des cultures. Par des travaux qui ont encore besoin d'être complétés, on a conquis 13 000 hectares sur les eaux palustres du lac Fetzara ; à défaut des plantations forestières qu'on y avait décidées d'abord, on se dispose à essayer des cultures fourragères qui achèveront l'œuvre d'assainissement. L'extension de la culture a eu aussi son influence : chaque laboureur, en enfonçant sa charrue,

1. A la suite de pluies exceptionnellement abondantes, le lac Halloula se reforme quelquefois. On a parlé, pour le dessécher définitivement, de conduire ses eaux à la mer au moyen d'un tunnel pratiqué sous le Sahel.

en plantant un arbre souvent au péril de sa vie, a combattu le bon combat; sous l'effort continu de ce conquérant pacifique, la nature ennemie cède et se civilise. D'immenses améliorations se sont déjà réalisées; d'autres peuvent être poursuivies. Malheureusement, la puissance du travail humain ne va pas jusqu'à changer les formes mêmes du sol; quoi qu'on puisse faire, la plupart des plaines du Tell, étranglées entre des montagnes, ne seront jamais bien ventilées et par conséquent ne jouiront jamais d'une salubrité parfaite.

La population s'y porte cependant, parce que ces terrains bas sont les parties les plus fertiles de l'Algérie. L'humus arraché aux montagnes s'y est amassé en couches profondes; l'eau est en abondance, courante ou immobile, souterraine ou à la surface. Prairies, arbres fruitiers, plantes industrielles, on peut tout tenter. Mais la principale production est celle des céréales. L'ancien grenier de l'empire romain est toujours resté un marché à blé; même aux plus mauvais jours de l'anarchie turque, la régence faisait en grains un important commerce d'exportation. Aujourd'hui, les travaux d'irrigation et d'assainissement, la sécurité des transactions, la facilité croissante des débouchés et principalement les progrès de la culture européenne activent partout la mise en valeur du sol. La Mitidja, couverte de fermes et de florissants villages, est comme une autre Beauce. Sétif, au temps des moissons, est perdu au milieu d'une mer d'épis mûrs. A l'ouest, la large vallée du Chélif ne donne encore qu'un rendement bien irrégulier; mais quand elle sera pourvue d'eau, comme ses voisines du Sig et de l'Habra, elle égalera leur prospérité. D'orient en occident, du nord au sud, le vieux sol fertile se réveille, chaque plaine est un centre agricole en pleine production ou n'attend plus pour le devenir que l'appel de la colonisation.

Il faut gravir les montagnes pour trouver dans le Tell de véritables hivers : la neige tombe chaque année à plu-

sieurs reprises, tapisse les pentes et séjourne parfois pendant des mois sur les sommets. Les basses températures sont presque continues de décembre jusqu'en avril. A Médéa, Aumale, Fort-National, Sétif, elles descendent souvent jusqu'à des froids rigoureux de 4 ou 5 degrés au-dessous de zéro. Les chaleurs sont moins tenaces que sur le littoral et dans les plaines, mais elles atteignent une redoutable intensité sous l'influence du siroco que reçoivent en plein les localités élevées. Les moyennes et les maxima du mois d'août, inférieurs à ceux des plaines, sont, à peu de chose près, les mêmes que l'on observe sur le littoral. Dans le cours de la saison froide au contraire, la température moyenne, qui est de 11° environ sur le littoral, diminue assez régulièrement à mesure qu'on s'élève dans le Tell. Ce climat n'est pas agréable, avec ses saisons tranchées et ses oppositions violentes; à des hivers relativement très froids, il fait succéder des étés presque aussi chauds que dans le reste de l'Algérie. Mais son âpreté est salutaire; il trempe et réconforte les tempéraments. La région montagneuse a cependant ses cantons insalubres : en Kabylie, par exemple, des vallées entières sont habitées par une population rachitique et maladive; profondément encaissées, mal aérées, engorgées de brouillards, elles reproduisent les mauvaises conditions des terres basses du Tell. Ce qui fait la salubrité d'une contrée, ce n'est pas son altitude absolue, mais sa position dominante par rapport aux pays qui l'avoisinent. Les sommets baignés dans l'air libre, les versants bien exposés face au vent, les plateaux dégagés sont toujours, quelle que soit leur hauteur, des sites favorables à l'habitat humain.

Le sol des montagnes est naturellement moins riche que celui de la plaine, vers laquelle le mouvement des eaux entraîne le meilleur des terres. Cependant il y a des parties fertiles; les céréales sont cultivées, et parfois, comme en Kabylie, une patience héroïque triomphe de la pauvreté

et des difficultés du terrain ; les bons pâturages ne manquent pas et nourrissent des chèvres, des moutons et des bœufs. Le fléau du déboisement n'a pas tout ravagé ; beaucoup de pentes et de cimes sont encore peuplés de maquis touffus et même de véritables forêts. A côté des essences forestières, les arbres fruitiers abondent et surtout l'olivier, richesse du pays kabyle. Par un effet de l'altitude, la végétation retarde sur celle du bas pays ; on retrouve là les plantes du midi et aussi du centre de l'Europe. Certains coins de terre rappellent les plus frais paysages de notre France, Médéa par exemple, avec ses vignobles, ses fleurs et ses vergers, ou mieux encore Tlemcen. De cette vieille capitale, si intéressante par ses monuments artistiques et les vestiges de son passé, la vue s'étend sur un panorama de vallons évasés, de croupes arrondies, de plateaux fertiles où les arbres, oliviers, noyers, figuiers, térébinthes, pressent leurs feuillages variés, où de tous côtés circulent et murmurent les eaux courantes.

CHAPITRE VI

LES HAUTS PLATEAUX

Les hauts plateaux couvrent une étendue de onze millions d'hectares. Nettement délimités dans les provinces d'Alger et d'Oran, ils se confondent, dans la province de Constantine, avec le Tell et le Sahara ; leur plus grande largeur est donc à l'ouest : elle mesure au maximum de 50 à 60 lieues. Le nom de hautes plaines leur conviendrait peut-être mieux ; que l'on vienne du nord ou du sud, il faut gravir des montagnes pour accéder à cette vaste plateforme d'où l'on découvrirait, si la vue humaine était assez puissante, les deux immenses plaines du Sahara et de la Méditerranée. L'altitude moyenne varie entre 700 et 1000 mètres ; le terrain a ses ondulations, mais bien moins vigoureuses que dans le Tell ; les points culminants sont des buttes qui dépassent à peine le niveau général ; les dépressions sont plus larges que profondes ; presque partout de grands espaces ouverts développent jusqu'au fond de l'horizon leurs formes aplanies. Ce sont des steppes comparables à celles de la Russie, mais ressemblant encore mieux par tous leurs caractères physiques aux plaines qui s'ouvrent en Australie derrière les hauteurs du littoral.

Ce grand plateau médian a ses bords renflés en forme de bourrelet ; les eaux qu'y déposent des pluies rares, mais torrentielles, ne trouvent d'écoulement ni au nord vers la Méditerranée, ni au sud vers le Sahara. Elles refluent

par des vallées laissées souvent à sec dans ces dépressions intérieures qu'on appelle presque indifféremment les chotts ou les sebkhas. Cinq grands chotts se succèdent dans la largeur des hauts plateaux ; les deux premiers, le Rarbi ou chott de l'ouest, le Chergui ou chott de l'est situés à plus de 1000 mètres d'altitude, se creusent dans les steppes de l'Oranie ; souvent encaissés par de hautes rives, des chaussées sablonneuses assez instables les divisent et les traversent; le premier présente une longueur de 80 kilomètres et une largeur qui varie entre 7 et 20 ; l'autre est encore plus vaste : il a d'ouest en est 140 kilomètres sur une largeur de 10 à 20. La province d'Alger a aussi ses chotts accouplés, les deux Zahrès, qu'on distingue l'un de l'autre par leur position géographique ; ils sont situés un peu au nord de Djelfa, le Rarbi à une altitude de 857 mètres, le Chergui un peu en contre-bas, à 771. Leur étendue est notablement inférieure à celle du grand chott oranais; celui de l'ouest ne mesure que 45 kilomètres en longueur, avec une largeur de 5 à 11 ; celui de l'est, large en moyenne de 14, n'a que 36 kilomètres dans le sens de la latitude. La province de Constantine possède plusieurs chotts dans sa partie saharienne, et un seul sur ses hauts plateaux : le Hodna ou chott-es-Saïda ; de forme allongée, son développement d'ouest en est est de 75 kilomètres; du nord au sud, il a entre 7 et 18. Sur ses bords et sur les affluents souvent importants qui lui amènent leurs eaux : oued Chellal, oued Msila, oued Chaïr, oued Bou-Saada, des ruines attestent l'occupation et la culture romaines.

Le chott n'est pas plus un lac que l'oued n'est un fleuve. Le Hodna et le Chergui ressemblent encore moins à des nappes comme le Léman ou l'Ontario, que le Chélif au Rhône. L'eau du chott est peu profonde, vaseuse, saumâtre, jamais potable ; en été, quand les oueds languissants se perdent en route, le soleil a bientôt fait de tout tarir. L'évaporation laisse alors à sec d'épaisses couches de sel dont les efflorescences blanchâtres présentent, quand

la lumière s'y joue, l'éblouissant éclat d'une mer de glace. Une légende arabe explique à sa manière la formation des chotts; bien avant l'ère du Prophète, les peuples idolâtres qui vivaient en ce pays voulurent avoir une mer. Ils se mirent à creuser, pendant que de longues caravanes s'en allaient puiser dans des outres l'eau de l'Océan. En ce temps-là, Dieu n'aimait pas qu'on se permît de retoucher son œuvre; il se fâcha tout rouge, comme pour la tour de Babel. Il fit périr cette nation téméraire, détruisit ses villes et laissa subsister en témoignage de l'impuissance humaine les chotts, grossières ébauches d'un Océan manqué. En réalité, la salure des chotts provient de ce que les sels contenus dans les eaux courantes, et empruntés par celles-ci aux terrains traversés, s'y déposent par suite de l'évaporation. Ils ne sont donc pas d'origine marine; ils sont le dernier reste des vastes nappes lacustres qui, aux âges préhistoriques, ont occupé ces contrées; la région de l'Atlas avait alors un autre climat, d'épaisses forêts couvraient les montagnes, les pluies étaient plus abondantes et plus fréquentes, de vraies rivières coulaient dans les vallées. L'éléphant, le bœuf zébu trouvaient à vivre dans ce pays boisé et humide.

Maintenant, les hauts plateaux, secs et dénudés, ont un climat extrême, à caractère continental. Les écarts de température sont énormes entre les saisons, bien plus, entre les différentes heures du jour. Sur ces grandes plaines unies, sans abri et sans ombre, l'ardeur du soleil tombe de tout son poids; mais à peine le jour a-t-il baissé que le sol rayonnant librement renvoie toute la chaleur reçue. A Géryville, on relève dans les vingt-quatre heures des minima de 0 et des maxima de 35. Les hivers sont rigoureux, beaucoup plus que dans le Tell; la neige tombe à partir de décembre et séjourne quelquefois pendant janvier et février; le thermomètre descend alors jusqu'à 10 ou 11 au-dessous de zéro; mars et avril donnent encore des moyennes assez basses, puis l'été survient et suit

comme partout sa marche ascendante. Le mois le plus chaud paraît être juillet plutôt qu'août; quand le siroco souffle, la température dépasse 40; mais la fraîcheur produite par le rayonnement nocturne ramène les moyennes entre 20 et 25. Incommode souvent et pénible, le climat des hauts plateaux n'est pas insalubre; les populations indigènes qui y vivent sont plus vigoureuses et plus saines que les habitants du Tell; dans les postes français les garnisons sont exemptes des endémies et des fièvres[1]; les corps expéditionnaires ne sont éprouvés que par les fatigues. Il n'y a point de malaria sur ces plateaux découverts où tous les vents peuvent se donner rendez-vous; le moindre courant se développe et se propage sans rencontrer d'obstacles; là, il n'y a point de stagnation dans l'atmosphère, l'air qu'on respire est vivant.

Les premières colonnes qui s'aventurèrent dans cette région lui donnèrent le nom de petit désert. Aujourd'hui encore, dans ce pays presque vide d'habitants, l'appellation se justifie. Cependant le sol n'est pas absolument stérile; après les pluies, il se revêt d'un tapis de végétation; des plantes vigoureuses, des labiées comme le thym, des salsolacées comme le guettaf, assez tenaces pour résister à la sécheresse, donnent en toute saison une pâture aux troupeaux. Une graminée précieuse attire vers ces contrées longtemps dédaignées l'effort de l'industrie européenne. Le halfa, *Stipa tenacissima*, recouvre une grande partie de la surface des plateaux[2]; il abonde surtout dans la province d'Oran, où s'étend depuis Sebdou, Daya et Saïda jusqu'aux chotts l'immense mer de halfa. Sa tige sert à fabriquer des nattes, des cordages, voire des tissus; mais ce qui lui donne sa vraie valeur, c'est l'emploi qu'en fait comme matière première la papeterie. Le halfa, cueilli à la main, botelé sur place, puis comprimé en balles, est expédié vers la côte où des acheteurs étrangers, principalement des Anglais,

1. Voy. Pauly, *Climatologie comparée*.
2. Voy. Mac-Carthy, *Cartes des régions à halfa*; Trabut, *L'Halfa*.

et des Espagnols viennent en prendre livraison. En 1894, la superficie des terrains de halfa exploités dépassait 1 200 000 hectares, dont plus de la moitié dans la province d'Oran. L'exploitation mettait en activité 189 chantiers ou bascules d'achat. La récolte donnait 1 055 000 quintaux, la valeur du quintal rendu au port d'embarquement variant suivant les qualités et les cours de 6 à 19 francs; les quantités exportées s'élevaient à 818 000 quintaux. En 1884, on évaluait à 1 620 000 tonnes valant environ 125 millions les quantités exportées depuis 1867. Bien que ce mouvement ait subi une décroissance, en raison de la baisse des prix et de la concurrence des autres pays producteurs, l'exportation représente encore un chiffre annuel de 6 à 7 millions de francs. Le transport des halfas alimente pour une bonne part le trafic des chemins de fer de pénétration, surtout dans l'ouest. Enfin ils ont attiré sur les hauts plateaux le peuplement européen.

Il est temps au reste de mettre à profit les autres ressources de ce vaste pays. Certaines parties sont loin d'être impropres à la culture : dans la plaine des Maalif par exemple, la colonisation agricole s'est spontanément développée en dehors de tout appui officiel. On pourrait remédier sur certains points à l'insuffisance des pluies par des forages de puits atteignant les nappes aquifères, par des travaux d'aménagement comme ceux que l'on projette pour utiliser les eaux de crue du haut Chélif et transformer en terres de culture les vastes *redirs* de Bou Ghzoul. Mais les hauts plateaux sont avant tout une région d'élevage. Si la rareté de l'eau et la qualité des pacages n'y permettent le gros bétail qu'à titre exceptionnel, le mouton s'accommode mieux du régime frugal qu'il y trouve. Sur les 7 millions de moutons que possède l'Algérie, la plupart vivent tant bien que mal dans les steppes des plateaux. Sans renoncer à l'utilisation agricole et même à la colonisation des parties les plus favorisées, c'est l'élevage surtout et l'élevage du mouton

qu'il faut quant à présent s'attacher à développer. On estime que la richesse ovine pourrait être aisément quintuplée, si l'on remédiait au manque d'eau qui, dans l'état actuel, rend la majeure partie des pâturages inhabitables pour les troupeaux. Il ne s'agit point ici de travaux compliqués et dispendieux, mais d'opérations de détail relativement faciles et peu coûteuses, telles que sondages artésiens, captage de sources, construction de petits barrages, installation d'abreuvoirs. Depuis quelques années, à la suite des études de MM. Pomel et Pouyanne, désignées à l'attention du Parlement dans le beau rapport d'Auguste Burdeau sur le budget de l'Algérie, l'administration est entrée dans cette voie. Elle s'efforce de multiplier les points d'eau, d'aménager les sources et les *redirs* [1]. La dérivation du haut Chélif, dont il a été parlé plus haut, permettra non seulement de livrer à la culture des céréales 1500 hectares de terres, auxquels s'ajouteront dans un avenir prochain les vastes surfaces des daïas Khorfa, mais aussi d'irriguer en vue de l'élevage une immense plaine de 100 kilomètres carrés. Plus loin vers le sud, on a déjà aménagé les sources de Taguin, dont le débit a été porté de 800 à 2100 litres à la minute, et qui servent tout ensemble à abreuver de nombreux troupeaux et à irriguer toute une zone de pâturages. Au sud-ouest, au delà du chott Chergui, les 5 millions d'hectares de terres de parcours des Trafi pourront être utilisés par ces nomades en toute saison, grâce à l'établissement de puits, de tranchées et galeries filtrantes, de *redirs* artificiels, de bassins et d'abreuvoirs. Le même programme est suivi à l'est, dans les régions similaires du département de Constantine. Pour mettre en train ces travaux multiples, en mener à terme une partie, il a suffi d'un crédit annuel de 80 000 francs depuis 1892. Quand on les aura achevés, qu'on y aura ajouté des plantations

1. On appelle *redirs* les réservoirs naturels formés par les dépressions où s'amassent les eaux pluviales.

d'arbustes fourragers, propres à fournir une réserve d'alimentation aux troupeaux dans les années de sécheresse où l'herbe manque, on aura vivifié les hauts plateaux. Ils deviendront le grand marché à viande de l'Algérie, moins vaste assurément que ceux de l'Australie et du Sud-Amérique, mais plus rapproché des centres de consommation européens. Ces mesures ou d'autres du même genre, aboutissant à une meilleure utilisation des pâturages, arrêteront la décroissance du troupeau algérien. Elles pourront même l'accroître dans des proportions considérables (certaines évaluations portent à 40 et 50 millions de têtes les troupeaux que les steppes algériennes pourraient nourrir), et procureront aux pasteurs une ample compensation pour les surfaces qui, à la lisière du Tell, leur sont enlevées par l'agriculture.

CHAPITRE VII

LE SAHARA[1]

Le Sahara algérien ne comprend qu'une petite partie de l'immense désert africain. Il s'étend entre l'Atlas et l'Ahaggar ou massif central des Touareg. A l'Ahaggar s'adossent une série de plateaux gréseux, notamment le Mouydir et le Tassili des Azdjer. Une grande auréole de plateaux calcaires, comprenant le Mzab, le Tademayt, le Tinghert, la Hamada-el-Homra, et formant une sorte d'isthme, sépare les deux bassins d'atterrissements du Melrir à l'est et du Gourara à l'ouest, recouverts d'alluvions tertiaires et quaternaires. Le bassin du Melrir ou de l'Igharghar constituant le bas Sahara, s'incline du sud au nord vers la province de Constantine et les grands chotts du Sud tunisien. Là aussi finit l'oued Djedi, qui part du Djebel-Amour et longe le rebord de l'Atlas saharien. Le bassin du Gourara ou de l'oued Saoura (700-300 mètres au S. de la province d'Oran) a sa pente générale du nord au sud. Deux grands massifs de dunes, l'Erg occidental et l'Erg oriental, occupent une surface importante dans chacun de ces deux bassins hydrographiques.

Les deux principaux groupes d'oasis situés au sud de nos possessions méditerranéennes occupent le fond des deux grands bassins d'atterrissement : c'est, d'une part, la série des oasis d'Ouargla, de l'Oued-Rir (Touggourt), des Zibans (Biskra), dans le bassin du Melrir; d'autre part le chapelet des oasis du Gourara, du Touat et du Tidikelt, dans le bassin de l'oued Saoura. Ces dernières oasis quoique à une latitude plus méridionale que celles de l'Oued-

1. Voy. *Le Sahara*, par Pomel; Schirmer, *Le Sahara*.

Rir, en forment le pendant au point de vue géographique; elles ont été occupées en 1900. Les oasis du Mzab sont situés sur l'isthme calcaire.

Le Sahara algérien, même si l'on ne tient compte que de la superficie effectivement occupée, est aussi vaste que l'Algérie elle-même. Une loi du 6 décembre 1902 lui a donné une organisation spéciale, et y a constitué, sous le nom de « territoires du Sud », des confins militaires dans le genre de ceux qu'on a créés au Soudan et au Tchad. Ils occupent 350 000 kilomètres carrés, non compris 400 000 kilomètres carrés d'Erg, Hammada et grands parcours.

Le Sahara n'est pas pour rien la terre des mirages; il n'est pas de contrée sur laquelle se soient accréditées plus d'erreurs, ni qui prête à plus d'illusions L'opinion a longtemps prévalu que c'était le fond d'une mer disparue récemment : l'abondance des sables, l'absence supposée de tout relief, la nature saline du sol et des végétaux semblaient autant de preuves décisives. Des récits incomplets ou apocryphes, des légendes mal interprétées servaient de documents; l'imagination, brochant sur le tout, se représentait un pays stérile, sans eau, sans productions, sans espèces vivantes, un océan de sables, sillonné par de tremblantes caravanes, remuant comme des vagues son sol mobile, secoué jusqu'aux profondeurs par des tempêtes assez terribles pour engloutir des armées; en somme, une contrée maudite, mystérieuse, inhabitée, impénétrable. Le temps a fait justice de ces exagérations. Il est démontré que le Sahara n'est pas le lit d'une mer nouvellement desséchée; excepté sur le bord de l'Océan ou de la Méditerranée, son sol ne contient ni fossiles ni coquillages marins; il a, comme les autres parties du continent, son modelage antique de plaines et de montagnes; il a sa flore et sa faune indépendantes depuis longtemps constituées. Sa stérilité n'est pas absolue, il n'est pas désert dans toute l'acception du mot, c'est-à-dire entièrement vide d'êtres

animés; des populations, où les hommes de race blanche sont en majorité, y sont installées et y subsistent depuis des siècles.

Il s'en faut de beaucoup que les sables occupent toute la surface du Sahara; les 8/9 environ appartiennent à la *Hammada*. On appelle ainsi des plateaux à peine ondulés, presque sans inclinaison, sans autres accidents que des coupures à pic et de larges crevasses. Partout la roche nue ou la terre tellement durcie par la sécheresse, qu'elle a pris la consistance et l'aridité du roc; jamais d'eau à la surface ni même dans les couches profondes du sol : on perd sa peine à creuser des puits. Sauf quelques arbustes épineux et de rudes salsolacées poussant quand même de loin en loin, la végétation manque entièrement. L'*Erg*, ou région des dunes de sable, est moins déshérité; placée dans le voisinage des dépressions, la dune reçoit les eaux qui ont glissé sur la surface impénétrable de la *Hammada*; elle les absorbe avidement, s'imprègne de leur humidité, les emmagasine en nappes stagnantes que les puits atteindront facilement; la végétation n'est pas luxuriante, mais elle est vigoureuse; les chameaux et, dans la belle saison, les moutons y trouvent leur compte; plusieurs plantes sont utilisées pour l'alimentation humaine. Malgré les fatigues inouïes que promet ce terrain accidenté, ce sable mou, brûlant sous le soleil, les caravanes s'y hasardent quelquefois, parce qu'elles peuvent y vivre. Les Areg sont souvent de véritables collines hautes de 150 mètres; ils forment des chaînes dont on connaît la direction, les sommets, les cols, et au milieu desquelles les guides expérimentés savent trouver leur route. Jamais les vents n'ont pu balayer et bouleverser ces lourdes masses; leur poussée continue réussit à peine à les faire mouvoir presque insensiblement. Quand l'atmosphère est agitée, une poussière ténue arrachée au sol comme l'écume à la mer s'élève, flotte et, portée par le siroco, se répand jusque dans le Tell. C'est à cela que se réduisent les sables mouvants.

La stérilité du Sahara ne tient pas à la composition de son sol; en d'autres pays, des formations géologiques semblables se prêtent parfaitement à la culture; la sécheresse du climat est l'unique, mais redoutable ennemi; le désert arrosé ne serait plus le désert. Partout où l'homme a pu trouver de l'eau en quantité suffisante, il s'est installé, il a créé ces îlots de verdure que l'on nomme des oasis. De loin, l'oasis apparaît comme une tache sombre, comme une forêt continue où se pressent les cimes des palmiers. Le palmier doit plonger ses pieds dans l'eau et sa tête dans le feu du ciel; pourvu que ses racines soient abreuvées, n'importe la qualité de l'eau, il se développe et fructifie sous un soleil dévorant. Il donne aux Sahariens la datte, qui fait le fond de leur nourriture et le principal article de leur commerce; le liquide sucré qui jaillit de sa tige fermente comme le jus de la vigne et en a la saveur; avec son tronc, l'on fait des poutres, avec ses feuilles des nattes, avec ses filaments des cordages. Des jardins, des cultures s'abritent à son ombre; sous la voûte ondoyante que forment à 15 mètres du sol ses têtes rapprochées, des arbres fruitiers, des légumes échappent à la brûlure du soleil. Dans les clairières, on sème un peu de blé et d'orge, on récolte si l'hiver amène quelques pluies.

Les oasis sont placées près des sources, au bord des torrents intermittents, ou disposées en archipels le long des ouadis, ces vallées desséchées qui rident le Sahara. L'eau circule rarement à la surface, mais elle forme, à des profondeurs variables, de puissantes nappes artésiennes où vivent des poissons, des mollusques et des crustacés [1].

1. Voy. *Les Forages artésiens de la province de Constantine*, par M. Jus; Paris, Imprimerie nationale, 1878. — Du même auteur, *Les Oasis de l'oued Rir de 1856 à 1879*; Constantine, Marle, 1879. — Du même, *Étude sur le régime des eaux du Sahara de la province de Constantine*, Bulletin archéologique de la province de Constantine. — Les notices et notes de M. G. Rolland, *Revue scientifique* du 6 décembre 1884. — Comptes rendus de l'Académie des sciences, 15 septembre 1885, 24 janvier 1887. — Les Comptes rendus administratifs de la Société de Batna et du Sud-Algérien.

Le mieux connu de ces fleuves occultes, celui qui serpente sous l'oued Rir, a 100 kilomètres de long, sur une largeur de 4 à 14. Il y a longtemps que les Sahariens connaissent et qu'ils utilisent à leur façon les ressources aquifères de leur sous-sol. Ibn-Khaldoun signale l'existence de puits artésiens non seulement dans l'oued Rir, mais aussi à Ouargla et plus à l'ouest dans le Touat et le Gourara. Dans l'oued Rir, où nous n'avons pénétré qu'en 1854, nos soldats ont encore pu voir à l'œuvre la corporation des puisatiers indigènes, les *meallem* (savants) et les *retassin* (plongeurs). Sur un emplacement choisi avec soin et le plus souvent avec un instinct assez sûr, on creusait à la main en se servant d'une sorte de houe; quand on avait atteint une profondeur suffisante, on s'occupait de revêtir les parois supérieures d'un coffrage en bois de palmier. Le meallem, attaché à une corde, descendait alors et perçait la couche rocheuse qui recouvre les sables aquifères. On le remontait aussitôt, mais pas toujours assez vite pour l'empêcher d'être noyé par l'irruption des eaux ou écrasé par la chute des déblais. La première poussée des eaux amène fréquemment, dans le puits nouvellement creusé, des sables qui l'encombrent. Alors on faisait appel aux plongeurs. Entièrement nu, les oreilles bouchées avec de la laine imprégnée de graisse, le retass se chauffait à un grand feu, faisait ses ablutions, récitait sa prière et, après avoir dit adieu à ses compagnons, au milieu d'un silence solennel, se laissait glisser le long d'une corde tendue jusqu'au fond du puits. Il y restait deux ou trois minutes, occupé à remplir de sable un couffin (panier) d'une dizaine de litres. Quand il revenait à la surface, ses compagnons l'embrassaient, comme au sortir d'un grand danger, et un autre descendait à son tour. Chaque retass faisait ainsi dans sa journée de travail de quatre ou cinq plongeons. Le métier était dur et périlleux; il usait vite ceux qui ne succombaient pas à quelque accident. En 1854, lors de la conquête de l'oued Rir, il n'y avait plus

dans le pays que quinze plongeurs, tous phtisiques; la plupart des puits étaient comblés; des oasis avaient dû être abandonnées; les autres, presque sans eau, languissaient; le désert gagnait.

Le général Desvaux, qui commandait la colonne expéditionnaire du Sud, eut alors l'heureuse idée de faire exécuter dans l'oued Rir des sondages et de substituer aux procédés primitifs des indigènes les moyens d'action de notre puissante industrie. Le matériel de sondage, débarqué à Philippeville en avril 1856, atteignit l'oued Rir le mois suivant, sous la conduite de l'ingénieur Jus, dont le nom est devenu depuis justement célèbre. Le 17 mai le premier coup de sonde était donné à l'oasis de Tamerna. Ce fut un instant solennel quand, après vingt-deux jours de travail, devant une foule indécise et médiocrement bienveillante, dont un insuccès aurait flatté les préjugés, la sonde fit jaillir une véritable rivière de 4000 litres à la minute. A ce spectacle les défiances routinières, la sourde hostilité contre l'étranger, tout fut emporté dans un débordement de joie et d'enthousiasme. « On arracha les branches de palmier qui entouraient l'équipage; chacun voulait voir avec ses propres yeux cette eau que les Français avaient su faire jaillir au bout de trois semaines, tandis que les indigènes avaient eu besoin d'autant d'années et de cinq fois plus de monde. Enfin on vit même les femmes de tout âge accourir, et celles qui ne pouvaient arriver à la source se faisaient donner de l'eau dans les petits bidons de nos soldats et la buvaient avec avidité. Tout le monde s'embrassa et les femmes firent entendre leurs cris de joie [1]. » L'inauguration de la nouvelle source, « la Fontaine de la paix », s'acheva au milieu des prières, des récitations du Coran, des danses, des diffas, des fantasias, de toutes les démonstrations tour à tour graves et bruyantes de l'allégresse indigène.

1. Rapport du lieutenant Rose, adjoint au chef du bureau arabe de Biskra.

A dater de 1856, des brigades volantes de travailleurs militaires, conduites sous la direction de M. Jus par de vaillants officiers, le sous-lieutenant Lehaut, qui mourut à la peine, les capitaines Zickel, Piquot, Vachier, furent à l'œuvre dans l'oued Rir, réparant les anciens puits, pratiquant de nouveaux forages, portant partout la vie et la fécondité. Un instant compromis par l'insurrection de 1871, les travaux ont été repris en 1873 avec plus d'ardeur et ne se sont pas interrompus depuis. L'initiative privée est venue y concourir, des compagnies françaises ont apporté leurs capitaux à cette entreprise hautement civilisatrice. L'oued Rir n'avait en 1856 que 282 puits, la plupart en mauvais état, donnant avec les *behour* (sources naturelles ou petits étangs) un débit total de 52 767 litres à la minute. En 1886 on y comptait 117 puits jaillissants tubés en fer et 500 puits indigènes simplement boisés. Le débit actuel est de 240 mètres cubes à la minute, cinq fois plus qu'en 1855. Des oasis menacées ont été sauvées de la ruine, d'autres améliorées, d'autres plantées et créées de toutes pièces. L'abondance a jailli du sol avec les eaux. En 1856 il y avait dans l'oued Rir 6772 habitants, possédant à eux tous un avoir de 1 650 000 francs; en 1879, la population montait déjà à 12 827 habitants : le capital représenté par les puits, les plantations et les constructions était évalué à 5 millions et demi. On estime qu'en trente ans la valeur des oasis a plus que quintuplé, la population plus que doublé.

Ce sont là de magnifiques résultats et dont on peut calculer l'immense portée politique. Plus encore que les victoires de nos armes, ces pacifiques exploits frappent les imaginations et donnent aux indigènes une haute idée de notre puissance. Ceux qui ne seraient pas susceptibles de gratitude pour les services rendus sont saisis d'un respect superstitieux devant la force déployée. L'oued Rir est aujourd'hui une des régions les mieux soumises de l'Algérie. L'œuvre de fécondation qui s'y est accomplie peut

être étendue à d'autres parties du Sahara. Déjà des sondages ont été exécutés par l'autorité militaire avec un plein succès à Ouargla et sur la route qui relie cette oasis à Ghardaia. Il faut porter nos sondes sur les lignes d'ouadis, dans les cuvettes des dépressions, partout où la présence des nappes souterraines est dûment constatée. On rendra ainsi praticables les routes du sud; on améliorera la condition des nomades en fournissant à leurs troupeaux des points d'eau plus nombreux; on parviendra à multiplier et à étendre ces centres de vie et de production, semés comme des points imperceptibles sur l'immensité du désert.

Gardons-nous cependant des chimères; il ne faudrait pas que, après avoir trop dédaigné le Sahara, l'on en vînt, par une réaction excessive, à le considérer comme une terre promise; même les oasis tant vantées, que le langage métaphorique des Arabes représente comme des lieux de délices, ne sont que des paradis très relatifs. Qu'on puisse modifier ce pays, adoucir pour ses habitants les conditions de l'existence, cela n'est pas douteux; mais, quoi qu'on fasse, on ne le changera jamais complètement, parce que jamais on n'éteindra les ardeurs de son climat. L'été saharien est terrible; il commence de bonne heure, dès avril, pour ne finir qu'en octobre; sa durée n'enlève rien à son intensité; sur la lisière, à Biskra, les températures de 45° sont chose ordinaire; plus avant, dans l'oued Rir, on arrive régulièrement à 50. Sous un ciel presque toujours pur, dans de grands espaces découverts, la déperdition nocturne de chaleur est énorme; de là de formidables écarts dans les vingt-quatre heures, des gelées blanches avec 0 pendant la nuit, des températures torrides de 45° vers le milieu du jour. La sécheresse de l'air est extrême; si quelque nuage, poussé par les courants, s'aventure au-dessus de ce vaste foyer, il est aussitôt résorbé; pas d'humidité, pas de rosées. Quant aux pluies, elles tombent en chutes diluviennes sur le Sahara algérien,

mais seulement quelques jours par an ; plus au sud, dans le pays des Touareg, elles surviennent une fois tous les dix ans [1].

En général, le Sahara n'est pas malsain, l'air circule et s'y renouvelle librement. Toutefois il en est autrement des ouadis, des dépressions, des oasis, de toutes les parties relativement fertiles ; la stagnation des eaux y engendre les fièvres et les maladies habituelles. Tandis que les nomades sont vigoureux, solidement constitués, les sédentaires fixés dans les oasis et les ksours sont chétifs, malingres, rongés par les fièvres. Dans ces milieux délétères, hostiles à la race blanche, les Berbères et les Arabes n'ont pu se maintenir que par des croisements répétés avec les Soudaniens. Que dire après cela des projets de colonisation du Sahara par des immigrants européens ? Quelques industriels audacieux que la poursuite de la fortune excite et soutient, quelques fonctionnaires amenés à regret par le devoir professionnel, élément instable et souvent renouvelé, voilà ce qui représente dans nos postes de l'extrême sud le peuplement français. Avec des occupations peu pénibles, un confort relatif, une hygiène prudente, presque tous plient sous l'écrasement du climat; que serait-ce s'ils avaient à supporter un dur travail? La vie, telle que l'impose la nature du pays, n'est pas possible pour des hommes nés au nord de la Méditerranée. Des individus ou des familles font impunément un séjour limité sur la frontière du Sahara ; mais parler d'introduire une population européenne dans l'intérieur du pays, vouloir l'y fixer, l'y acclimater, c'est une pure utopie.

1. Duveyrier.

LIVRE II

L'ALGÉRIE DANS LE PASSÉ[1]

CHAPITRE PREMIER

LES PREMIERS HABITANTS

« Depuis le Moghreb jusqu'à Tripoli ou pour mieux dire jusqu'à Alexandrie, depuis la mer romaine jusqu'au pays des noirs, toute cette région a été habitée par la race berbère, et cela depuis une époque dont on ne connaît ni les événements antérieurs ni même le commencement. » Ainsi s'exprime l'historien musulman Ibn-Khaldoun. Cette race, les écrivains de l'antiquité classique ne paraissent pas en avoir soupçonné l'unité. Ils parlent des Libyens, des Numides, des Gétules, des Maures comme d'autant de nations différentes, sans lien de parenté entre elles. Les Grecs et les Latins se souciaient peu d'ethnologie : ils voyaient dans l'Afrique du nord des peuplades dont chacune avait son nom particulier, n'ayant ni les mêmes chefs ni les mêmes lois, toujours en guerre les unes contre les autres. Ils n'en cherchaient pas davantage et décrivaient ce qu'ils voyaient, sans rapprocher ni généraliser. A vrai dire, si nous n'avions pas d'autres moyens d'investigation, nous en serions au même point. Aussi bien, ce mot d'unité de race n'a-t-il qu'une valeur très relative. L'histoire des peuples dont nous connaissons le mieux les antiquités nous les montre se formant

1. Voy. E. Mercier, *Histoire de l'Afrique septentrionale*, 3 vol.; — E. Masqueray, dans le t. IV de l'*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud.

des éléments les plus divers. On peut dire qu'il n'existe pas de race absolument pure, et ce n'est pas dans l'Afrique du nord que cette loi générale rencontre une exception. Dans ce pays qui touche au Soudan par le sud, à l'Europe par le nord et par l'est à l'Orient, dans ce vaste carrefour où viennent se croiser trois mondes, il a dû se produire de tout temps une immense circulation humaine. Les émigrants de toute provenance y affluent aujourd'hui comme à l'époque turque, comme sous les Arabes, comme sous les Romains. Il est vraisemblable que les choses se sont passées ainsi de toute antiquité.

La question de l'origine des Berbères, obscure comme toutes les questions d'origine, a donné lieu à diverses théories, fondées sur l'observation des faits actuels, sur des textes anciens, sur des rapprochements que fournissent l'histoire, la géographie, la philologie. Le général Faidherbe explique la présence des nombreux types blonds que l'on trouve dans l'Afrique du nord par une invasion de Kymris. Ces mêmes guerriers à la longue chevelure, aux yeux bleus, au teint blanc qui firent la conquête de la Gaule, auraient couru par l'Espagne et Gibraltar jusque dans le pays berbère. Ils auraient élevé tous ces monuments mégalithiques, aussi fréquents sur le sol algérien que sur celui de la France. D'autres assignent aux Berbères une origine purement orientale ; ils seraient des Kouschites venus de l'extrême Asie. Il y a dans l'Inde dravidienne une population de Warwara ; une province de l'ancienne Perse s'appelait le Barbaristan ; sur les bords de la mer Rouge, on trouve des Barbara ; sur le cours moyen du Nil, des Barabra. Tous ces noms marquent les étapes de la longue migration qui aurait amené du fond de l'Inde des habitants à l'Afrique du nord. On cite à l'appui le fameux texte de Salluste, dans lequel il parle de Perses, de Mèdes, d'Arméniens échoués en Afrique après la dispersion de l'armée d'Hercule ; on rapproche le nom latin de la ville de Tanger, Tingis, du mot

perse *tingi*, qui signifie passage, le mot Fraoucen, nom d'une tribu kabyle, de *Fourouz*, qui en arabe veut dire Persan; on propose comme étymologie du mot Numides *N'Mad*, les fils des Mèdes. Quant aux traditions berbères, elles se prononcent plutôt pour une origine cananéenne. Le fils d'Abou-Yézid, généalogiste indigène cité par Ibn-Khaldoun, déclare que les Zenata sont fils de Canaan, qu'ils ont été expulsés de la Palestine, leur pays, par l'invasion israélite. Procope affirme qu'il existait une inscription portant ces mots : « Nous sommes les descendants de ceux qui ont fui devant la face de Josué ». Quand on demandait aux paysans du temps de saint Augustin ce qu'ils étaient, ils répondaient : Cananéens. On trouve dans l'Aurès un Yabous qui rappelle le Jébus de Palestine; on peut rapprocher le nom de l'importante tribu des Zénètes et celui des Kénites de la Syrie. Les cités berbères du Mzab ressemblent d'une manière frappante aux vieilles villes de Canaan, telles que les décrivent la Bible et les voyageurs modernes.

Autant d'opinions, autant d'hypothèses. Si l'on s'en tient aux faits eux-mêmes, on constate dans la population berbère la coexistence du type blond et du type brun. Dans des fouilles exécutées sur divers points, notamment auprès de Khenchela, on a découvert des crânes qui n'appartiennent ni à des Aryens, ni à des Sémites, mais qui sont conformés comme ceux des Mongols ou des races négroïdes. Il y aurait donc eu dans l'Afrique du nord, avant l'arrivée des peuples actuels, cette race primitive, ce substratum ethnique, que l'on retrouve presque partout, quelque chose d'analogue à l'homme des cavernes en Europe. Ces anciens habitants auraient été détruits ou absorbés par de nouvelles races brunes et blondes, mieux douées ou plus puissamment outillées. La présence des types blonds doit dater de cette irruption, elle n'est pas du tout un fait récent. Dès le XVIII[e] siècle avant J.-C., l'on voit apparaître en Egypte les Maschouach et les

Loubim, des guerriers blonds venus du littoral africain, comme pillards ou comme mercenaires.

Ces hommes étaient-ils originaires du nord, du sud ou de l'est? Il est probable que le peuplement se fit à la fois par les trois côtés. Mais, comme la Berbérie n'est séparée de l'Orient ni par une mer ni par un Sahara, comme elle est en quelque sorte inclinée vers l'Egypte et l'Asie, auxquelles elle se relie par la double ligne du littoral et des oasis, c'est avec l'est surtout qu'elle a communiqué. Sans vouloir préciser une histoire que l'absence de documents rend forcément incertaine, il est permis de dire que l'Afrique septentrionale a reçu, dès la plus haute antiquité, des populations orientales. Ainsi s'expliquerait la parenté incontestable de la vieille langue berbère avec les dialectes sémitiques. Quoi qu'il en soit, la race nord-africaine était constituée dix siècles au moins avant l'ère chrétienne et assez solidement pour persister à travers toutes les péripéties de l'histoire; sous les couches superficielles dont la recouvrirent les invasions, elle devait toujours former le fond durable et tenace de la population indigène.

Avant Carthage, avant les premières colonies phéniciennes, où en étaient les peuples berbères, à quel état social, à quel degré de civilisation étaient-ils parvenus? Nous ne pouvons le savoir que d'une manière très approximative et par des voies indirectes. L'influence phénicienne s'est longtemps limitée au littoral et n'a pas dû modifier sensiblement les mœurs des indigènes; même la conquête romaine a eu peu d'influence sur les tribus du sud. Avec des peuples aussi rebelles à tout changement, il est permis de croire que ce qui était vrai au temps d'Hérodote ou de Pline devait l'être également quelques siècles auparavant. D'ailleurs certains écrivains classiques, Salluste par exemple, ont puisé à des sources aujourd'hui perdues.

« Au commencement, dit Salluste[1], l'Afrique fut habitée

1. Guerre de Jugurtha.

par les Gétules et les Libyens, peuples grossiers et incultes; ils se nourrissaient, comme les bêtes, de la chair des animaux et de l'herbe des champs; ni mœurs, ni lois, ni chefs, ils allaient devant eux sans foyers ni maisons, s'arrêtant là où les surprenait la nuit. » C'est le point où en sont en ce siècle les indigènes de l'Australie; aucun groupement social ne s'est encore opéré, il n'y a pas de chefs, il n'y a pas de lois, il n'y a pas de mœurs, c'est-à-dire pas de famille. L'homme ne sait pas s'abriter, il va au hasard, sans but, et couche sur la terre nue. A peine chasseur, il se nourrit de ce qu'il rencontre, plantes ou bêtes. Salluste semble attribuer à des émigrants venus de l'est ou du nord, à ceux qu'il appelle les soldats de l'armée d'Hercule, une action civilisatrice. Les Berbères ne tardent pas en effet à s'élever au-dessus de l'état sauvage; la plupart des peuplades citées par Hérodote : Maxyes, Zaouèkes, Byzantes, sont encore nomades; mais déjà la formation en tribus est un commencement d'organisation politique. Ils vont toujours devant eux, mais non plus sans maisons; leurs maisons, qu'ils traînent sur des chariots, ce sont les célèbres mappalia, « logements portatifs, faits de roseaux tressés avec des branches de lentisques [1]. » Ils ne se contentent plus des hasards de la chasse ou des produits spontanés du sol : ils sont devenus pasteurs; ils ont des bœufs, dont ils se servent comme bêtes de trait et dont ils mangent la chair; ils ont domestiqué le cheval; cavaliers admirables, ils montent à cru sans brides ni mors; une légère baguette leur suffit pour diriger leur docile monture. L'agriculture ne les a pas encore fixés à la terre; ils ne savent pas filer et tisser des vêtements, ils se bariolent de tatouages ou jettent sur leurs épaules des peaux quelquefois teintes. Ils ignorent l'usage des métaux; leurs armes sont des lances à pointe de corne, des massues, des haches de pierre [2].

1. Hérodote.
2. *Ibid.*, au dénombrement de l'armée de Xerxès.

CHAPITRE II

LES PHÉNICIENS. — CARTHAGE

La légende de Melkarth, l'Hercule tyrien, raconte que le dieu partit avec une flotte et une armée pour la conquête de l'Ibérie. Chypre, la Crète, la Sicile, l'Italie et la Gaule furent les étapes de sa route. Au retour, il soumit et civilisa l'Afrique. Sous la forme d'un mythe facilement intelligible, c'est l'histoire même de l'expansion phénicienne. Partis du bord oriental de la Méditerranée, appelés vers l'Espagne, ce Pérou des anciens, par l'attraction des métaux précieux, les marins de Tyr et de Sidon naviguèrent prudemment le long des côtes. Il leur fallait des points de relâche sur tout le parcours ; la sûreté de leurs communications en dépendait : ils espacèrent sur les rivages du nord et du sud ces emporia, dont beaucoup devinrent des villes importantes. C'est ainsi que leur colonisation enserra tout le bassin de la Méditerranée. Dans l'Afrique du nord, leur établissement fut favorisé par la présence de populations congénères que des migrations antérieures y avaient amenées. Parmi les Cananéens qui firent sous le nom de Hycsos la conquête de l'Egypte, un certain nombre sans doute avaient dépassé la vallée du Nil et prolongé leur mouvement dans l'ouest. D'autre part, le témoignage de Procope, si affirmatif et si précis, indique l'arrivée de plusieurs peuples de Palestine, fuyant devant l'invasion israélite. Cet exode, s'il a eu lieu, ne s'est pas effectué à

travers l'Egypte; ce n'est que par mer et avec le concours de la marine phénicienne que les Gergéséens, les Jébuséens et les autres ont pu passer de leur pays d'origine dans le lointain Moghreb. On peut expliquer de la même manière la présence des Perses, Mèdes et Arméniens de Salluste : on les aurait embauchés comme mercenaires en Asie et débarqués pour tenir garnison sur les côtes d'Espagne ou d'Afrique.

Le fait certain, c'est que les Phéniciens introduisirent ou trouvèrent dans l'Afrique du nord une population d'origine orientale, qui leur était apparentée, qui avait un langage, des croyances, des mœurs semblables ou analogues aux leurs; le croisement de ces Asiatiques avec les indigènes produisit la race métisse des Liby-Phéniciens; le terrain était bien préparé pour recevoir des colonies : Kambé, Utique, Leptis, Oea, Sabrata, Thapsus s'élevèrent l'une après l'autre. La plupart de ces fondations étaient l'œuvre des Sidoniens; plus tard, l'hégémonie fut transférée à Tyr. De Tyr partit en 878 l'émigration qui vint agrandir la vieille Kambé et en faire la ville nouvelle de Karth-Hadeth ou Carthage. Cette fois, ce n'était pas un groupe de commerçants allant s'installer dans un comptoir. Les grands, les prêtres, toute l'aristocratie de la capitale phénicienne avaient suivi Elissar. Vaincus dans leur lutte contre Pygmalion, le tyran populaire, ils lui abandonnaient la place et s'en allaient, emportant leurs richesses, leurs rites, leurs dieux, ce qui pour les anciens était la patrie même. De là pour la jeune Carthage cette déférence et bientôt cette soumission des autres villes ses aînées; de là aussi cet esprit théocratique, exclusif, qui domina toujours dans ses conseils. On a trop voulu voir dans Carthage une république de marchands : marchands ils l'étaient certes, comme tous les autres Phéniciens, mais ils furent encore plus des aristocrates; chez eux, la fortune comptait moins que la naissance, ou plutôt l'une et l'autre allaient ensemble · les deux forces sociales,

loin de se combattre, s'associaient dans les mêmes mains; les grandes familles appuyaient sur d'énormes richesses leur illustration séculaire.

D'abord réduite à un territoire étroit, Carthage se développa rapidement. Bon gré mal gré, elle s'incorpora les autres villes phéniciennes; les plus petites furent absorbées; les grandes, Utique par exemple, furent des alliées, mais des alliées dépendantes, comme les cités *fœderatæ* l'étaient pour Rome. Les peuples indigènes subirent sa domination ou acceptèrent sa suzeraineté. Au dehors, elle conquit la Corse, la Sardaigne, s'installa en Sicile, où elle retrouvait d'anciennes colonies phéniciennes. Le seul obstacle à cette expansion, c'était en Afrique et dans les îles la présence des peuples hellènes, vieux ennemis du nom punique. Une lutte acharnée s'engagea; elle n'était pas terminée lorsque les guerres avec Rome commencèrent.

Les Carthaginois ne démentaient pas le génie de leur race; ils profitaient de la décadence des métropoles phéniciennes pour devenir les rois de la mer et les maîtres du négoce; ils triomphaient de la rude concurrence des Grecs et des Etrusques; audacieusement ils sortaient de la Méditerranée; leurs navires, franchissant les Colonnes d'Hercule, allaient trafiquer sur le littoral africain de l'Atlantique, gagnaient les terres inconnues de l'Europe du nord. Ils avaient des relations dans l'intérieur de l'Afrique : les peuples nomades auxquels ils touchaient par le sud leur servaient d'intermédiaires avec le vaste pays des noirs. Mais le commerce, quels qu'en fussent les profits, n'absorbait pas entièrement leur activité. Dès le VIe siècle avant Jésus-Christ, ils possédèrent du cap Bon au lac Triton un territoire de 75 lieues de long sur 60 de profondeur : c'est la Tunisie actuelle, avec une partie de la province de Constantine, pays richement doué et dont ils tiraient parti avec une habileté admirable. Aucun peuple, pas même les Romains, qui prirent plus tard leurs leçons, ne s'entendit aussi bien à faire rendre au sol tout ce qu'il

pouvait donner. Ils avaient des troupeaux, des plantations d'oliviers, des vignobles ; tous les ans, de magnifiques moissons couvraient les plaines ; comme la vieille terre de Canaan, l'Afrique regorgeait d'abondance. En grands seigneurs qu'ils étaient, ils ne cultivaient pas eux-mêmes ; tout un peuple de serfs indigènes, qu'ils conduisaient de loin, peinait pour eux dans leurs latifundia ; c'était le sort que la conquête avait fait aux habitants de la zone occupée. Au delà, les tribus numides, plus belliqueuses et plus fières, n'étaient soumises qu'à une sorte de protectorat ; on ne leur demandait que des soldats.

La constitution de Carthage, modifiée au cours des siècles, resta toujours profondément aristocratique. Elle ressemblait par plus d'un côté à celles des républiques marchandes dans l'Italie du moyen âge. Il y avait trois pouvoirs : le grand conseil, le sénat et les suffètes. Le grand conseil n'était pas, comme on pourrait le croire, une assemblée populaire ; seules les vieilles familles puniques y avaient entrée. Le sénat, sorte de concentration de l'aristocratie, était le vrai maître ; les suffètes, comme les éphores à Sparte, n'étaient que les instruments dociles d'une oligarchie toute-puissante. La population de race phénicienne s'exposait peu aux chances de la guerre ; elle se renforçait par l'afflux constant des émigrants venus de la mère-patrie. Aussi la cité était-elle soigneusement fermée aux étrangers. L'orgueil national, commun à tous les peuples de l'antiquité, est ici plus exclusif que partout ailleurs. Aucun égard pour les services rendus ; on traite durement les sujets, même les Libyphéniciens, ces frères bâtards ; on ménage un peu plus les Numides, mais par prudence, et on ne les en méprise pas moins. Que si par hasard on a grand besoin d'un d'entre eux, on lui donne en mariage une fille carthaginoise, mais on ne l'élève pas pour cela à la dignité de citoyen[1].

1. Par exemple, le chef numide Narr'Havas, qui épousa la fille de Hamilcar.

Cependant, pour protéger au loin les grands intérêts engagés, pour tenir en respect l'Africain opprimé et les convoitises du Numide, il fallait une armée. Carthage paya, et elle eut des mercenaires : hoplites grecs armés de toutes pièces, Gaulois aux longues épées, frondeurs des Baléares ; comme ils coûtaient cher, ils formaient des corps spéciaux, une élite peu nombreuse. Des levées opérées parmi les paysans africains fournissaient une infanterie; les Numides envoyaient leur incomparable cavalerie, toujours prête à se ruer au combat et au pillage. La politique du sénat carthaginois contenait les uns par les autres. Les Numides, en vrais Berbères, étaient toujours divisés; au besoin, on poussait contre eux des masses d'infanterie. Si les laboureurs du nord s'insurgeaient, on lançait sur eux en razzia les goums numides. En temps de paix, les mercenaires étaient parfois un embarras; quand ils devenaient trop gênants, on les embarquait avec tous les mécontents dans quelque entreprise hasardeuse : ce fut une armée de ce genre que Hamilcar conduisit à la conquête de l'Espagne.

Lorsque s'ouvrirent les guerres puniques, l'empire carthaginois ne reposait que sur la force ; il était haï de tous les peuples ses sujets. Rome, à vrai dire, ne traitait pas les siens avec plus de douceur; mais sa domination, moins anciennement établie, ne semblait pas encore insupportable. Si Hannibal était venu en Italie un peu plus tard, au temps de la guerre sociale, il aurait peut-être été plus heureux. Avec des ressources moindres, les Romains s'étaient donné une meilleure organisation militaire. Entourés de peuples belliqueux, ils s'étaient préparés pour la défensive ; leurs colonies militaires formaient autour de Rome comme les mailles d'un réseau d'acier. Carthage, qui méprisait les barbares ses voisins, n'avait pris aucune précaution de ce genre. Régulus, puis Scipion, comme autrefois Agathocle, la réduisirent d'abord aux extrémités dès qu'ils eurent débarqué en Afrique. La prévoyance pu-

nique paraît avoir été en défaut. Ils ne comprennent pas au début la gravité de la lutte où ils se sont engagés; ils soutiennent peu leur glorieux Hannibal et le chassent au premier signe de l'étranger. C'est seulement la troisième guerre qui leur ouvre les yeux; alors enfin ils s'aperçurent qu'il y allait pour eux non plus de la Sicile ou de l'Espagne ou de l'Afrique, mais de l'existence même. Ils combattirent avec un acharnement désespéré; mais il était trop tard, Carthage fut prise et détruite. Le vainqueur. Scipion Emilien, Romain déjà pénétré d'hellénisme, soldat philosophe, ne put retenir ses larmes devant ce désastre immense. C'était plus qu'une ville qui s'écroulait, c'était tout un monde, une des vieilles civilisations antiques. Pendant les sept siècles de son existence, Carthage avait mis partout sa forte empreinte. Ceux mêmes qu'elle avait si durement opprimés restèrent fidèles à son souvenir. Dans toute l'étendue de son ancien territoire, les indigènes traversèrent la domination romaine en parlant la langue punique. Leur religion ne varia point. Baal, Tanit, Eschmoun continuèrent d'être adorés, et les dieux de la Phénicie ne disparurent que devant le triomphe du christianisme.

CHAPITRE III

LA DOMINATION ROMAINE

Les Romains n'occupèrent d'abord que le territoire laissé vacant par la chute de Carthage, la bordure du littoral depuis Tabarque jusqu'à la hauteur des îles Kerkenna ; ils laissèrent subsister dans l'ouest le royaume de Maurétanie ; ils permirent que la Numidie, récemment accrue par les envahissements de Massinissa, enveloppât de trois côtés leur étroite province. Certes il n'eût tenu qu'à eux de se faire la part plus belle, mais la victoire ne les enivrait pas, et leur politique ne se départissait pas de sa prudence traditionnelle. Strabon explique fort bien que le sénat ne voulut point en cette circonstance assumer un fardeau qui lui semblait trop lourd. Au lieu de se donner dans un pays étendu, difficile, mal connu, les soucis d'un gouvernement direct et d'une occupation militaire, on préféra conserver les royautés africaines. Chacun de ces petits princes se débrouillait avec ses sujets, faisait lui-même la police de ses États ; mais ils étaient surveillés, tenus en main ; la docilité était la condition de leur existence. Ils n'étaient pas plus indépendants que les souverains indigènes que l'Angleterre tolère encore dans les Indes.

Massinissa était mort avant la prise de Carthage ; son successeur Micipsa était attaché à Rome par les liens de la reconnaissance et de l'intérêt ; d'ailleurs les ambitions

1. Voy. la préface et les cartes du *Corpus inscriptionum latinarum* de Berlin, tome VIII ; — *L'armée romaine d'Afrique*, de Cagnat ; — *L'Algérie romaine*, de Boissière. — *L'Afrique romaine*, de Gaston Boissier. — *Les Monuments antiques de l'Algérie* et *L'Algérie dans l'antiquité*, de Stéphane Gsell.

de sa famille avaient été trop largement satisfaites pour qu'il lui restât quelque chose à désirer. Pendant tout son règne, de 149 à 118, il fut un allié fidèle au sens où l'entendait le sénat. Il laissa les commerçants et les banquiers italiens pénétrer chez lui, s'installer dans ses principales villes, dans sa capitale. Ses contingents de cavalerie servaient dans l'armée romaine et combattirent devant Numance. Après lui, les difficultés commencèrent; les deux fils qu'il avait laissés, Hiempsal et Adherbal, ne purent s'entendre avec leur cousin Jugurtha. Celui-ci reproduisait parmi ces figures effacées le type énergique du grand aïeul Massinissa. Brillant cavalier, chasseur intrépide, beau, brave, généreux, il s'était fait chez les Numides une popularité précoce. Au siège de Numance, il avait appris la guerre sous Scipion Emilien, qui l'estimait un de ses meilleurs officiers. C'était alors, pendant son séjour au camp romain, parmi cette jeune noblesse élégante et dépravée qui formait les états-majors, que son ambition avait mûri; il savait maintenant de quels hommes était faite cette aristocratie qui commandait au monde; avec de l'audace et de l'or, il croyait pouvoir tout tenter; peu s'en fallut qu'il n'eût calculé juste.

Il n'attend pas longtemps. Micipsa est mort en 118; en 117, Hiempsal est assassiné, Adherbal vaincu fuit en Italie. Jugurtha n'a pas encore la pensée d'une lutte ouverte contre Rome, il fait plaider sa cause devant le sénat, il accepte l'arbitrage de la république, seulement il a pris soin de préparer le terrain; les personnages les plus influents sont gagnés, gagnés aussi les commissaires envoyés en Numidie pour effectuer un nouveau partage. Il est absous du meurtre d'Hiempsal, et c'est à lui qu'on adjuge le meilleur lot; encouragé, il recommence la guerre. Adherbal, incapable de résister, se réfugie dans Cirta et appelle les Romains à son secours; pendant que les ambassades se croisent, Cirta capitule, Adherbal est égorgé, et avec lui les Italiens, soldats ou marchands, qui ont pri

son parti. L'indignation publique força le sénat à déclarer la guerre, mais le consul Calpurnius se laisse acheter et traite à des conditions dérisoires. Le traité n'est pas ratifié ; Jugurtha se rend alors à Rome et, faute de bonnes raisons, plaide sa cause avec des présents et des largesses. Mais la violence du Numide compromit un succès presque assuré ; on parlait de lui opposer un Massiva, son cousin ; il le fit poignarder. L'outrage était sanglant, et c'était trop compter sur la puissance de l'or ; la corruption romaine entendait sauver au moins les apparences. Il disait vrai quand il appelait Rome une ville à vendre, mais il n'était pas prudent de le crier si haut. Le sénat lui ordonna de quitter l'Italie.

L'ancien officier de Scipion connaissait l'armée dans laquelle il avait servi et la puissance de son organisation ; mais il connaissait aussi les ressources qu'offrait pour une guerre défensive la nature de son pays. Il en profita avec une remarquable intelligence ; il garnit ses places et battit la campagne à la tête de sa cavalerie ; évitant les batailles rangées, il multiplia les escarmouches, les surprises, les petits engagements où il risquait peu. Vaincu, il éparpillait ses troupes et disparaissait dans le sud ou au fond de la Maurétanie. Cette tactique lui réussit au début : il attira dans un piège une armée mal commandée et la défit. Mais il n'eut plus la partie si facile quand on eut envoyé contre lui des hommes tels que Métellus et Marius. Métellus repousse avec mépris ses propositions de paix, le bat sur le Muthul, lui prend ses villes l'une après l'autre. Marius châtie cruellement ses retours offensifs, le poursuit dans le sud et défait avec lui son allié Bocchus, roi de Maurétanie. Une trahison termine enfin cette lutte opiniâtre. Sylla, diplomate habile, séduit Bocchus, qui livre son gendre. Jugurtha va mourir dans les cachots du Tullianum.

On avait tenu à en finir avec lui, parce que l'honneur des armes romaines était engagé, mais on sembla dédaigner

ses dépouilles; Bocchus, en récompense du service rendu, reçut la Numidie occidentale; le reste fut laissé à la famille de Massinissa; un certain Gauda, frère de Jugurtha, sans talent et sans prestige, y régna obscurément. C'était toujours le même système de modération intéressée; de ces menus rois on pouvait tout attendre, on n'avait rien à craindre. Jugurtha détruit, aucun ne songera plus à secouer le joug; à la génération suivante, ils sont si bien incorporés au monde romain qu'ils partagent ses passions, se mêlent à ses guerres civiles; chacun, suivant ses affections ou ses haines, se fait le client d'un chef de parti. Comme ils se jalousent et se détestent, la pensée ne leur viendra jamais de s'entendre, de travailler tous ensemble à une délivrance commune. Il suffit que l'un d'eux serve une cause pour que son voisin se jette dans le camp opposé. En Numidie, Hiempsal II, partisan de Sylla, est renversé par les lieutenants de Marius, rétabli par Pompée; son fils Juba est pompéien ardent; par contre, les rois de Mauritanie, Bocchus et Bogud, se déclarent pour César. Après Pharsale, le champ de bataille est en Afrique ; César y vient en personne et défait ses ennemis à Thapsus. Juba désespère comme Caton et se tue comme lui. La Numidie cette fois est complètement démembrée, la province romaine s'agrandit et aussi la Maurétanie : entre les deux, l'Ampsagas [1] sert de frontière. Cette immense Maurétanie, grande comme le Maroc et les deux tiers de l'Algérie, avait besoin d'être surveillée. Quand elle fut devenue vacante par l'extinction de ses rois, Auguste la donna à Juba II en échange de la Numidie qu'il lui avait un instant rendue. Il savait placer ses faveurs. Juba II, élevé à Rome, y avait reçu une haute culture intellectuelle; philologue, naturaliste, géographe, historien, il a composé des ouvrages dont les écrivains anciens parlent avec admiration. Cæsarea, sa

1. On désignait sous ce nom l'oued el Kebir depuis l'embouchure jusqu'à Constantine et en amont de Constantine son affluent le Bou Merzoug.

capitale, se couvrit de monuments, la Maurétanie se transforma. Comme son aïeul Massinissa et son père Juba Ier, il fut un civilisateur, un éducateur de peuples; il dégrossit ses sujets, les façonna à un gouvernement régulier. Lorsqu'il rencontrait des résistances, on lui prêtait quelques cohortes; la forte main de Rome le soutenait, parce que c'était pour Rome qu'il travaillait. Quand il mourut après un règne de près de cinquante ans, les lois, les mœurs, la langue latines avaient fait la conquête de la Maurétanie; tout était prêt pour une annexion; elle se fût opérée d'une façon pacifique sans la brutalité de Caligula, qui fit étrangler le dernier roi Ptolémée et provoqua ainsi un soulèvement, d'ailleurs facilement réprimé. Dès lors, il n'y a plus en Afrique d'État indépendant, tout est romain de la Grande-Syrte aux Colonnes d'Hercule; mais cette prise de possession a mis deux siècles à se faire.

Après la troisième guerre punique, la province romaine avait été organisée dans le nord-est; après Thapsus, elle embrassa la Numidie; en l'an 40, elle absorba toute la Maurétanie. On distingua alors l'Afrique propre, la Numidie, la Maurétanie césarienne et la Maurétanie tingitane; l'Afrique propre se subdivisait en diocèses. Carthage, relevée de ses ruines, était le chef-lieu de toutes ces possessions, la résidence du proconsul. Ce magistrat était un sénateur de rang consulaire, désigné pour une année; à l'origine, il réunissait dans ses mains l'autorité civile et le commandement militaire. Caligula s'inquiéta de l'importance d'un personnage qui disposait à la fois de l'approvisionnement de Rome et de toute une armée [1]. Pour le diminuer, il plaça près de lui le *legatus proprætore;* c'était un officier qui relevait directement de l'empereur; il était le chef de la IIIe légion et des troupes auxiliaires, et en même temps il administrait la Numidie. Tandis que les légats dans les diocèses de l'Afrique propre tenaient leurs

1. Voy. Boissière, L'*Administration romaine en Afrique.*

pouvoirs du proconsul et recevaient ses ordres, le *legatus proprætore*, nommé par l'empereur, échappait à la dépendance du gouverneur de Carthage. Celui-ci n'avait aucune autorité sur les deux Maurétanies, régies par des procurateurs et complètement distinctes de la province d'Afrique.

La réforme de Dioclétien partagea l'empire en grandes préfectures et en diocèses. L'Afrique forma un diocèse de la préfecture d'Italie. Elle comprenait alors six provinces : Tripolitaine, Byzacène, Zeugitane, Numidie, Maurétanie sitifienne et Maurétanie césarienne ; à l'est, la Cyrénaïque se rattachait au diocèse d'Orient ; de même, à l'ouest, la Maurétanie tingitane faisait partie du diocèse d'Espagne. Le proconsul subsistait ; mais au-dessus de lui le vicaire d'Afrique possédait la haute direction et correspondait avec les gouverneurs consulaires de Numidie et de Byzacène, avec les *præsides* de Tripolitaine et des Maurétanies. L'administration civile était complètement séparée du commandement ; les troupes, réparties sur les frontières, avaient pour chefs seize *præpositi limitum*. Un peu plus tard, la direction militaire fut centralisée entre les mains d'un comte d'Afrique.

Pendant presque toute la durée de l'empire, une seule légion garda l'Afrique, la III^e^ Augusta, cantonnée à Lambèse. Il semble que c'était bien peu pour un pays qui comprenait l'étendue de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc. Mais la légion n'était pas la seule force dont on disposât. On la tenait en arrière rassemblée pour frapper les grands coups. Les troupes auxiliaires, levées sur place pour la majeure partie et formées par conséquent d'indigènes, étaient en première ligne. A l'intérieur, les milices des cités faisaient la police du pays et constituaient une réserve. Enfin, en cas de besoin urgent, on appelait du dehors quelque autre légion qui venait pour un temps prêter main-forte.

Les siècles de la domination romaine ne furent point stériles pour l'Afrique ; la colonisation avait suivi de près

les progrès de la conquête. César donna l'exemple en relevant Carthage. Après lui, on voit les empereurs, surtout Auguste, Claude, Nerva, Trajan, Hadrien, accorder le droit de cité romaine ou de cité latine aux anciennes villes, en fonder de nouvelles, ouvrir des routes, bâtir des édifices, ordonner de grands travaux d'utilité générale. Les citoyens pauvres qui voulaient émigrer recevaient des concessions, se fixaient dans le pays et se mêlaient aux débris de la population phénicienne promptement romanisés. Dans les centres éloignés, là où il fallait défendre le sol en même temps que le cultiver, on installait de préférence des soldats vétérans ; ils étaient tenus à l'entretien des ouvrages de défense et à un service de place ; mais l'Etat leur donnait des esclaves, des bœufs de labour et les exemptait de l'impôt[1].

Carthage, rebâtie et repeuplée par ses vainqueurs, avait repris la physionomie d'une capitale ; elle disputait à Alexandrie le second rang dans le monde romain. Autour d'elle, dans l'Afrique propre et la Numidie, se groupaient les villes importantes, sur le littoral la grande Leptis (Lebda), Œa (Tripoli), la petite Leptis (Lamta), Hadrumète (Sousse), Utique (Bou Chater) Hippo Diarrhytus (Bizerte), Hippo Regius (Bône), Rusicada (Philippeville) ; dans l'intérieur, Sufetula (Sbeïtla), Sicca Veneria (le Kef), Thagaste (Souk Arrhas), Calama (Guelma), Madaure (Mdauruch), Theveste (Tébessa), Mascula (Khenchela), Thamugas (Thamgad), Diana (Aïn-Zana), Lambèse, la ville militaire dont les ruines couvrent 600 hectares, et la vieille Cirta sur sa plate-forme de rochers. Elles étaient plus rares dans les Maurétanies, où la colonisation romaine, procédant non comme la nôtre du nord au sud, mais de l'est à l'ouest, ne pénétra jamais profondément. Cependant on y trouvait encore, le long de la côte, Saldæ (Bougie), Icosium (Alger), Tipasa, Cæsarea (Cherchel), Portus Magnus (Arzeu), Portus Divinus (Mers-el-Kébir), Tingis (Tanger) ;

1. On ignore si cette colonisation militaire a été pratiquée pendant le haut Empire. Il n'en est question que dans le Code théodosien.

dans le Tell, Sitifis (Sétif), fondation de l'empereur Nerva, Auzia (Aumale ou Aïn-Bessem), Pomarium (Tlemcen). Un réseau complet de routes couvrait le pays : le système en était simple et bien conçu; une grande voie longeant le littoral partait de Carthage et s'en allait d'un côté vers Tingis et l'Atlantique, de l'autre vers la Cyrénaïque; des routes intérieures se développaient parallèlement et se reliaient à elle par des voies transversales; partout existaient des chemins, dont nous retrouvons encore les solides dallages; sur ce cadre étaient semés, dans les intervalles des grandes villes, les villages, les maisons de campagne, les camps, les postes militaires.

Les Romains avaient mis à profit les leçons de leurs prédécesseurs ; tous leurs agronomes reconnaissaient pour leur maître le Carthaginois Magon [1]. Dans les fermes et les exploitations rurales, on élevait, avec des troupeaux de moutons et de chèvres, des chevaux de selle, des bœufs de labour, des bœufs aux cornes larges et fortes, au cou musculeux, au fanon tombant, bien différents de la maigre race d'aujourd'hui. Des irrigations habiles combattaient la sécheresse; l'olivier, le dattier, le figuier, tous les arbres indigènes donnaient leurs fruits; la vigne était cultivée avec soin pour le raisin, pour la fabrication des vins ordinaires, des vins cuits, des vins de raisin sec. Dans les espaces découverts, dans le sol profond des plaines, on ne semait que du blé. La Numidie et l'Afrique propre étaient alors dans le monde romain ce que sont actuellement pour l'Europe les grands marchés à céréales de la Russie, de la Hongrie, de l'Amérique. Elles nourrissaient leurs habitants et versaient à l'Italie le trop-plein de leurs greniers et de leurs silos. C'est pour cela que la politique des empereurs attachait une telle importance à la possession de ces provinces. Là étaient les ressources de l'annone, le pain quotidien de la grande ville; qui tenait l'Afrique pouvait affamer Rome.

1. V. Columelle.

Les témoignages des contemporains et plus encore le spectacle grandiose des ruines donnent l'idée d'une remarquable prospérité. Partout des aqueducs, d'immenses citernes, des temples, des théâtres, des amphithéâtres, des portes de ville monumentales, des pavés de maison en mosaïque, les travaux utiles et les constructions luxueuses, tout ce qui indique l'aisance et les loisirs heureux. Les inscriptions viennent à l'appui en nous racontant l'existence des habitants. C'était une société paisible et satisfaite, tranquille sur les destinées du monde, vivant sans bruit de la vie municipale; sûrs du lendemain, tous ces bourgeois géraient avec calme leurs affaires et réservaient les plus longues heures pour le plaisir et les recherches du confort. Les plaisirs ne consistaient pas seulement dans les jeux du cirque, il y en avait de relevés; la culture intellectuelle était fort répandue. Carthage, au rapport de Salvien, possédait « des établissements pour toutes les fonctions publiques, des écoles pour les arts libéraux, des académies pour les philosophes, enfin des gymnases de toute espèce pour l'éducation »; les autres villes suivaient l'exemple de Carthage. Cette population composite, formée par le mélange des émigrants latins, des débris puniques, des indigènes assimilés, gardait au milieu de l'uniformité romaine son caractère distinct et comme une originalité de terroir. Dans la politique, dans la littérature païenne ou religieuse, les Africains, Septime Sévère, Fronton, Apulée, Tertullien, Augustin, forment une race à part.

Qu'une pareille civilisation ait disparu sans rien laisser que des souvenirs et des ruines, l'esprit en est confondu. Mais, si l'on regarde de plus près, on s'aperçoit que tout cet éclat de prospérité n'était qu'à la surface. Les citadins brillants, les riches propriétaires ne formaient dans la population qu'une faible minorité. Comme tout le reste du monde romain, l'Afrique avait ses esclaves, les plus favorisés employés au service personnel des maîtres, les plus

nombreux dispersés dans les champs, où ils travaillaient sous le bâton des commandeurs. A peine au-dessus des esclaves, presque confondue avec eux, était la classe des colons serfs de la glèbe. Anciens cultivateurs ruinés, d'abord métayers libres, leur engagement était devenu viager, puis héréditaire ; là où ils étaient nés, il leur fallait passer leur dure existence jusqu'à la mort ; on les vendait avec la terre, ils faisaient partie du cheptel. Dans les anciennes provinces carthaginoises, cette plèbe agricole était depuis longtemps composée d'indigènes ; ailleurs elle se recruta dans tous les éléments. Les Maurétanies, où la colonisation romaine ne dépassait pas beaucoup le littoral, les districts montagneux, difficiles et peu sûrs, ne subirent pas un aussi complet asservissement ; mais les tribus avaient des chefs, protégés et clients du gouvernement, exploiteurs sans pitié ; loin des grandes routes, dans le repli d'une vallée ou la gorge d'une montagne, se cachaient comme honteux les tristes hameaux, domiciles du paysan berbère. Des huttes sordides, quelques loques pour vêtement, à peine du pain. L'opulence de l'Afrique était faite de ces misères. De quel œil la multitude des affamés et des ignorants devait-elle regarder les villes somptueuses, et les portiques, et les thermes, et toute cette vie élégante et raffinée? De longues rancunes, d'inexpiables haines couvaient dans ces masses silencieuses et méprisées.

Les occasions de révolte ne manquaient pas, ni les exemples. Derrière la ligne des postes échelonnés s'agitaient les Gétules, aussi remuants que nos Sahariens, prompts à l'attaque et à la fuite, souvent vaincus, jamais soumis. L'intérieur et surtout le sud des Maurétanies ne furent à aucun moment pacifiés d'une manière complète. Pendant toute la durée de la domination romaine, des soulèvements périodiques attestèrent la turbulence ou le mécontentement des peuples indigènes. Dès le règne de Tibère, le déserteur Tacfarinas entraîne les Musulans et

appelle a son aide les lointains Garamantes; il ose proposer à l'empereur un partage de l'Afrique. Difficile à atteindre, habile à se refaire, il fallut sept années pour le détruire. Puis c'est le tour des Maurétanies après le meurtre de leur roi Ptolémée; Suétonius Paulinus, en poursuivant les révoltés, conduit ses colonnes jusque dans l'oued Guir[1]. Sous les Antonins, des irruptions des barbares limitrophes coïncident avec des prises d'armes fréquentes à l'intérieur des possessions romaines. L'anarchie militaire des trente tyrans ébranle l'Afrique comme tout le reste de l'empire; l'énergique Probus y vient en personne et tue de sa main près du Kef un certain Aradion, chef des insurgés. Au temps de Dioclétien entrent en scène les habitants du Mons Ferratus, la confédération des Quinquegentiens. Le danger dut être grave. Maximien Hercule, un des Césars associés à l'empire, accourut avec des renforts, força ces Kabyles dans leur Djurjura, et pour prevenir de nouvelles révoltes, en déporta un grand nombre. Mais alors commencèrent les luttes religieuses. Le christianisme, apporté de bonne heure en Afrique, y avait trouvé des prosélytes enthousiastes ; une religion qui annonçait la bonne nouvelle, la justice divine renversant l'injustice sociale, l'égalité parmi les hommes, la religion des pécheurs et des publicains devait séduire tous ces déshérités. L'Eglise d'Afrique se constitua dans un esprit d'hostilité contre l'empire ; Tertullien est plein d'anathèmes jetés sur Rome et le vieux monde. Mais voilà que le christianisme devient la religion des oppresseurs, le culte officiel de l'Etat, aucun bouleversement ne se produit, les esclaves restent en bas et les maîtres en haut. Ce dut être, après de si grandes espérances, une immense déception. Aussi, dès le règne de Constantin, les chrétiens d'Afrique se divisent; la majorité des évêques, ayant en tête Donat des Cases noires, repousse les *traditeurs*,

1. V. Vivien de Saint-Martin, *Le nord de l'Afrique dans l'antiquité*.

accusés d'avoir faibli pendant les mauvais jours. Ces intransigeants de l'Eglise, condamnés par les conciles, poursuivis par le pouvoir, trouvent un appui dans la plèbe. Bientôt la violence des passions se manifeste par la violence des actes, les excès populaires répondent aux persécutions; les donatistes exaltés, les circoncellions, se répandent dans les campagnes; propriétaires ruinés par le fisc, colons révoltés, esclaves en rupture de chaîne, tous les réfractaires viennent grossir leur bande; ils s'annoncent comme devant établir la pureté de la foi, l'ère de l'égalité, le règne de Dieu. En attendant, ils tuent, ils pillent, ils détruisent; « quand ils rencontrent un maître monté sur un chariot et entouré d'esclaves, ils font monter les esclaves dans le char et forcent le maître à courir à pied [1]. » C'est une Jacquerie, mais une Jacquerie religieuse, comme celle des paysans anabaptistes, allumée à la fois par la misère et par le fanatisme. A la faveur de ces troubles, les insurrections renaissent. Firmus, un de ces grands chefs que l'empire conservait dans les districts montagneux, organise un mouvement général. Il joint à ses contingents les donatistes; il entraîne toutes les tribus de la Kabylie actuelle. Le comte Théodose, envoyé contre lui, n'en eut raison qu'après trois années de campagnes difficiles; encore fallut-il diviser les indigènes. Gildon, qui avait aidé à détruire son frère Firmus, obtint le commandement de toutes les forces en Afrique. Il prétendit alors se rendre indépendant, et sa tentative fut très près de réussir. Il succomba parce qu'on se servit contre lui de son frère Mascizel, comme on s'était servi de lui contre Firmus. On pouvait prévoir le moment où l'empire défaillant laisserait échapper l'Afrique.

1. V. Saint-Marc Girardin, *L'Afrique sous saint Augustin* (*Revue des Deux-Mondes*, 1842.)

CHAPITRE IV

LES VANDALES. — LA RESTAURATION BYZANTINE [1]

Un gouverneur mécontent en rébellion contre l'autorité centrale appela les barbares du nord. Les Vandales ne demandaient pas mieux que de quitter l'Espagne, qu'ils partageaient avec d'autres populations germaniques; la réputation de cette Afrique fertile les attirait; ils répondirent avec empressement aux ouvertures du comte Boniface. Celui-ci leur offrait les Maurétanies jusqu'à l'Ampsagas, à condition de lui garantir le reste. Ils franchirent le détroit et occupèrent sans résistance le pays qui leur était livré ; mais cette invasion avait bouleversé l'Afrique, de tous côtés les nomades accouraient au pillage, les donatistes se joignaient aux barbares, tous ceux que la société romaine écrasait de son poids se levaient pour la détruire. Il y a de la rage de sectaire dans les dévastations qui furent commises. L'ambitieux chef des Vandales Genséric ne s'arrêta pas à la limite qu'il avait d'abord acceptée. Boniface, effrayé de tant de catastrophes, avait fait sa paix avec Placidie ; il essaya de négocier avec les Vandales, qui ne voulurent pas entendre parler de s'en retourner. Il se décida à combattre, fut défait et rejeté dans Hippone. La conquête subit alors un temps d'arrêt. Les Vandales signèrent avec l'empire un traité qui leur reconnaissait moyennant un tribut la possession des territoires qu'ils avaient occupés. En 439, ils reprirent les

1. Voy. Diehl, *L'Afrique byzantine.*

hostilités, se jetèrent à l'improviste sur Carthage qu'ils enlevèrent. Ils débordèrent jusqu'à la Tripolitaine, qui fut envahie à son tour en 456. Ils étaient conduits par un homme peu ordinaire, le plus remarquable peut-être de tous ces conquérants barbares. Il étendit ses entreprises au dehors, se créa une marine, prit les Baléares, la Corse, la Sardaigne, la Sicile. En 455, profitant de l'anarchie où se débattait l'Italie, il était venu débarquer à l'embouchure du Tibre et pendant quatorze jours et quatorze nuits avait procédé méthodiquement au pillage de Rome : l'or, l'argent, les statues des dieux et des héros, les étoffes, les meubles précieux, même le dôme en bronze doré qui recouvrait le Capitole, tout fut entassé sur ses vaisseaux. Cela ne l'empêcha pas plus tard de se mêler activement aux intrigues qui disposaient de l'Occident et d'intervenir dans le choix des empereurs. Attaqué par les Grecs, il les battit et força Zénon à lui demander la paix.

La conquête de l'Afrique ressemble à toutes celles que les barbares firent alors sur l'empire. A leur départ d'Espagne, les Vandales ne formaient pas un effectif de 50 000 combattants; un siècle après, 80 000 à peine; ils menaient à leur suite leurs femmes, leurs enfants, leurs vieillards. C'était moins une nation qu'une armée. Genséric dut pourvoir à l'existence de ses guerriers : aux uns il distribua des terres, les autres furent installés chez les anciens habitants avec jouissance partiaire ; c'est ainsi que procédaient en Gaule les Wisigoths et les Burgundes. Il est possible qu'il y ait eu des spoliations et des violences, mais on ne voit pas que les possesseurs du sol aient été expropriés en masse. Il faut se défier des écrivains du temps, de leurs exagérations de langage, des termes excessifs qu'ils prodiguent à tout propos et que vient contredire ensuite leur propre témoignage. En Afrique aussi bien que dans le reste de l'empire, le ruineux impôt foncier avait eu pour conséquence l'abandon d'une partie des terres ; les biens séquestrés par le fisc

donnèrent à Genséric de quoi faire des largesses et se constituer à lui-même un magnifique domaine. Il est certain que la loi vandale reconnaissait deux classes de propriétaires : les propriétaires romains ou civils, payant une contribution en argent, et les propriétaires barbares, astreints seulement au service militaire. Ces derniers étaient toujours organisés comme pour la guerre. Leur nombre, accru par l'excédant des naissances et plus encore par de nouveaux afflux d'aventuriers, montait à 80 000. Le commandement était partagé, sous la direction suprême du roi, entre des comtes, des *hundafath* ou chefs de mille, des chefs de cent et de dix ; en temps de paix, les mêmes hommes exerçaient les pouvoirs civils et judiciaires, mais ils n'avaient d'autorité que sur les Vandales. A côté d'eux, l'ancienne administration subsistait avec ses cadres et sa hiérarchie ; les lois impériales continuaient d'être en vigueur ; c'étaient des fonctionnaires romains qui levaient l'impôt dans les mêmes formes qu'autrefois ; dans les villes, les municipalités conservaient leur large autonomie, le *defensor civitatis* siégeait toujours dans son tribunal, les appels étaient portés devant un magistrat suprême résidant à Carthage, le *præpositus judiciis romanis in regno Africæ Vandalorum*. Les Vandales n'eurent jamais la pensée de détruire la civilisation et d'imposer leurs institutions et leurs mœurs ; ils se considéraient comme une grande garnison, à qui le pays devait la subsistance. L'élément militaire ayant le pas sur l'élément civil, c'était leur chef, le roi des soldats, qui gouvernait. Ainsi la condition de la bourgeoisie romaine ne changea pas beaucoup. Quant aux indigènes, ceux des Maurétanies étaient depuis longtemps presque indépendants, Genséric les ménagea ; il les employait comme auxiliaires dans ses courses maritimes, cette vie d'aventures leur plaisait ; c'était déjà la grande piraterie barbaresque. Les paysans de l'Afrique et de la Numidie demeurèrent ce qu'ils étaient auparavant, esclaves ou

serfs de la glèbe; ils travaillèrent à la fois pour les anciens et pour les nouveaux maîtres.

Comme chez les Francs, comme chez les Ostrogoths, la décadence commença à la mort du fondateur. Le peu d'aptitude des barbares à accepter une organisation régulière, la turbulence des guerriers, les divisions des chefs, ces causes partout les mêmes produisirent partout les mêmes effets. Dans cette Afrique débilitante, les Vandales, charmés par le climat, étourdis par les splendeurs d'une civilisation raffinée, perdirent en peu de temps leur énergie militaire. Ils s'habillaient avec recherche, abusaient de la bonne chère, couraient les thermes, les cirques, les théâtres. Les bons rapports que la politique prévoyante de Genséric avaient établis avec les indigènes ne furent pas entretenus. Des révoltes éclatèrent, non seulement en Maurétanie, mais dans la Numidie, en Byzacène, en Tripolitaine. Avec les gens de l'Aurès retranchés dans leurs montagnes, avec les nomades qui lançaient des traits à l'abri de leurs chameaux, les Vandales, lourds cavaliers, sans autres armes que l'épée et la lance, n'avaient pas la partie belle. Les places ayant été démantelées par Genséric, nul obstacle n'arrêtait les incursions. Enfin les passions religieuses, toujours ardentes en Afrique, avaient gagné les nouveaux venus; les donatistes faisaient cause commune avec les ariens et les poussaient à des persécutions contre les catholiques; ceux-ci, de leur côté, ne ménageaient pas les provocations. Genséric et ses successeurs immédiats se prononcèrent contre le clergé orthodoxe et lui fermèrent ses églises. Plus tard, Hildéric, élevé à la cour de Constantinople, ami personnel de Justinien, se prêta imprudemment à une réaction; il devint impopulaire, et son parent Gélimer le renversa. Justinien prétendait alors revendiquer toutes les anciennes possessions de l'empire; il jugea l'occasion favorable pour intervenir en Afrique. Un grand armement fut préparé. Bélisaire, qui le commandait, descendit avec 15 000 hommes

à Caput-Veda, sur les confins de la Tripolitaine et de la Byzacène. Les Romains étaient tout disposés à lui faire accueil ; pour les indigènes, ils étaient toujours les ennemis des maîtres du pays. Un premier combat ouvrit aux Grecs les portes de Carthage ; battu encore dans une affaire décisive, cerné dans l'Edough, où il s'était réfugié, Gélimer capitula ; l'empire vandale n'avait duré qu'un siècle.

Justinien songea aussitôt à organiser l'Afrique ; elle forma une préfecture du prétoire, comprenant comme divisions la Tingitane, la Numidie, la Proconsulaire, la Byzacène, la Tripolitaine et enfin la Sardaigne, également reconquise. Un préfet, chef de l'administration civile, résidait à Carthage ; il avait sous ses ordres les gouverneurs, *præsides* ou consulaires, et un personnel de 396 secrétaires et employés, dont l'empereur lui-même avait réglé le nombre et fixé les émoluments. Le commandement des troupes était à part. Il était dans chaque province confié à un duc ; il était recommandé aux généraux de tenir leurs effectifs au complet et de reconstituer par une sorte de colonisation militaire la garde des frontières. En même temps, on travaillait à rétablir les défenses, à réparer les places, à dresser de nouvelles forteresses. Les matériaux ne manquaient pas ; on ramassait pêle-mêle les décombres de maisons, les pierres tombales, les frises des temples, les statues, et on les empilait dans d'énormes murailles. On peut voir de ces étranges bâtisses à Madaure, à Tébessa, à Thamgad. La restauration byzantine est là tout entière, reconstruction informe ébauchée avec les débris du passé. Les vastes espérances de l'empereur ne se réalisèrent point ; jamais on ne put occuper la Tingitane et l'intérieur de la Césarienne ; partout ailleurs, la domination grecque à peine établie était déjà vacillante ; le fisc, réorganisé avec toute la rapacité du Bas-Empire, exaspérait la population romaine ; les persécutions religieuses chassaient les ariens. Procope estime que pendant le règne

de Justinien l'Afrique a perdu 5 millions d'habitants. Les insurrections indigènes recommencèrent; la population ne faisait rien pour un gouvernement qu'elle détestait; l'armée, formée de mercenaires, ne savait pas obéir. Les soldats, mutinés, renvoyèrent un gouverneur, Salomon; il fallut Bélisaire, puis Germanus pour les faire rentrer dans le devoir. Salomon, réintégré, conduisit une colonne dans l'Aurès, pénétra jusqu'au Zab et revint par Sétif, mais il fut tué dans une bataille. Le soulèvement que raconte le poème de Corippus [1], composé en l'honneur du général Troglita, paraît avoir été formidable; de l'Aurès jusqu'à la Tripolitaine, toutes les tribus étaient debout; les Sahariens des oasis de l'extrême sud arrivaient à la rescousse. Jean Troglita sortit vainqueur d'une lutte acharnée; mais de tels succès étaient éphémères. Du vivant même de Justinien, tout annonçait la ruine prochaine de cet établissement factice, qu'un hasard heureux lui avait permis de former dans l'Afrique du nord.

1. *La Johannide.*

CHAPITRE V

LE MOYEN AGE MUSULMAN[1].

Justinien meurt en 565; moins d'un siècle après, dès 644, l'islamisme maître de l'Egypte poussait ses avant-gardes vers le Moghreb. Les Arabes ne se risquèrent d'abord qu'avec précaution dans ce « lointain perfide »; des razzias heureuses les mirent en goût, et ils revinrent bientôt en plus grand nombre. Le patrice Grégoire était alors gouverneur de l'Afrique; il s'entendait assez bien avec les indigènes, dont l'appui lui avait permis de se rendre indépendant. Aidé de leurs contingents, il essaya d'arrêter les pillards; il fut tué dans une sanglante bataille. Les villes, effrayées du sort de Tripoli et de Sufetula mises à sac, se cotisèrent pour acheter la retraite des vainqueurs. C'était le moyen de les attirer, une contrée aussi riche devant leur paraître une proie désirable. Les Khalifes ommiades songèrent sérieusement à en faire la conquête et y jetèrent 10 000 cavaliers. Sidi Okba fonda la place d'armes de Kairouan et s'enfonça dans le Sahara pour soumettre Ghadamès et les oasis du Fezzan. Dans une seconde expédition, il gagne les Ziban, les parcourt, puis, se lançant à l'aventure, traverse l'épée à la main tout le Moghreb. Les Grecs, enfermés dans leurs places de Lambèse, de Tiaret et de Tanger, laissèrent passer cet ouragan. Arrivé sur les bords de la « mer environnante », Okba pousse son cheval dans les flots, et, pris d'un sauvage en-

1. Voy. H. Fournel, *Les Berbères.*

thousiasme : « Seigneur, crie-t-il, si cette mer ne m'arrêtait, j'irais dans les contrées éloignées en combattant pour ta religion et en tuant tous ceux qui ne croient pas à ton existence ou qui adorent d'autres dieux que toi ! » Le héros musulman ne brillait point par la tolérance et la modération. Son compatriote El-Mohadjer, qui l'avait un instant supplanté, était traîné à sa suite, chargé de chaînes ; il traitait cruellement les vaincus, faisait mutiler les chefs, « afin qu'on s'en souvienne, » abreuvait d'affronts immérités ceux qui s'étaient ralliés. Les haines qu'il avait amassées éclatèrent enfin, et à son retour les Berbères insurgés lui barrèrent le passage. Il avait renvoyé à Kairouan presque tous ses soldats, il ne lui restait que 300 hommes. C'était assez pour mourir [1]. Il dit sa prière, descendit de cheval et brisa le fourreau de son épée ; ses compagnons l'imitèrent et se firent tuer bravement autour de lui. L'auteur de la révolte était un grand personnage indigène, Koceila, chef reconnu de toutes les tribus de l'ouest ; mais une armée arabe s'avança pour venger Okba. Koceila périt les armes à la main. La résistance se concentra alors dans les montagnes de l'Aurès, autour d'une Débora africaine, Damia la prophétesse (*Kahina*). Le général musulman Hassan enleva facilement Carthage aux Grecs ; mais, quand il voulut s'attaquer à l'Aurès, il fut battu et rejeté dans le désert de Barca. Au bout de cinq années, il reprit l'offensive ; cette fois, la Kahina succomba. Ses fils, dont elle avait elle-même préparé la soumission, passèrent au service des vainqueurs. Mouça-ben-Nocéir, comme autrefois Genséric, occupa au dehors l'ardeur belliqueuse des Berbères et, en faisant la conquête de l'Espagne, pacifia pour un temps l'Afrique.

Avant l'irruption islamique, les tribus de l'extrême ouest pratiquaient des cultes mal connus ; Kahina et ses

1. Okba a laissé son nom à une oasis située près de Biskra, où l'on montre son tombeau.

Djeraoua professaient le judaïsme [1]; mais la plupart des Berbères étaient chrétiens. Ils passèrent, avec une rapidité qui surprend, à la religion des envahisseurs; il est vrai qu'ils l'abandonnaient plus facilement encore; « ils apostasièrent jusqu'à douze fois, » dit le fils d'Abou Yezid [2]. En général, ces paysans africains ne devaient pas être de très grands clercs; le montanisme, le donatisme, l'arianisme et tant d'autres doctrines hétérodoxes leur avaient été présentés tour à tour comme la vérité suprême. L'islam leur arriva de l'Orient et leur parut une forme nouvelle de l'ancienne religion. Il annonçait un Dieu unique, l'égalité de tous les fidèles; tout musulman, quelle que fût son origine, pouvait être homme libre, propriétaire, dispensé de la capitation. Plus de privilèges de race, plus de gouverneurs étrangers, plus de fisc impérial; c'était une émancipation. De plus, il y avait gloire et profit à suivre les drapeaux des conquérants devenus des alliés, à marcher derrière eux au pillage de l'Europe. La conversion définitive date de Mouça-ben-Nocéir. Les Berbères devinrent musulmans comme ils étaient devenus chrétiens et à peu près pour les mêmes raisons.

Ils le furent à leur manière, portés aux exagérations, adeptes fanatiques des doctrines extrêmes; comme au temps de l'empire romain, la lutte contre l'orthodoxie servit de prétexte à la rébellion contre l'autorité centrale. Les Ommiades avaient substitué à la simplicité primitive des *Khalifes parfaits* un despotisme brillant et coûteux : ils avaient de grands besoins; leurs favoris, qu'ils envoyaient comme gouverneurs, pressurèrent la riche Afrique; l'un d'eux, Yézid, prétendit faire payer aux Berbères musulmans le *kharadj*, l'impôt de capitation, exigible seulement des infidèles. Vers 720, le mécontentement était devenu général; ce fut alors qu'arrivèrent dans le Moghreb les missionnaires ouabites. Soixante ans auparavant,

1. Ibn-Khaldoun, *Histoire des Berbères*, trad. de Slane.
2. Cité par Ibn-Khaldoun, *ibid.*

Abdallah-ben-Ouab s'était déclaré contre Ali, parce que celui-ci avait admis un arbitrage entre son compétiteur Moaouia et lui. Excommunié avec les siens, Ben Ouab en appela aux armes ; il fut écrasé ; mais les Kharidjites, les « séparés », survécurent à leur défaite et se réorganisèrent dans « la voie de secret » [1]. A les croire, tous les autres musulmans s'étaient écartés de la vraie foi, eux seuls l'avaient gardée intacte dans sa pureté. Ils professaient que le Coran, parole de Dieu, ne doit être ni corrigé ni commenté ; la révélation est une et immuable comme toutes les volontés divines ; les peines et les récompenses sont éternelles, l'homme est prédestiné aux unes ou aux autres par la grâce du Tout-Puissant. Tout ce qui n'est pas Allah n'est rien ; tous les musulmans sont égaux, égalité dans le néant ; tous doivent être humbles, simples de costume et de mœurs ; la probité, la continence, la sobriété, prescrites par le Coran, sont rigoureusement observées. Telle était la doctrine des Ouabites ibâdites ; les exaltés du parti, les Sofrites, pleins de haine contre les « unitaires » impurs, comme ils appelaient les autres musulmans, déclaraient qu'il était permis non-seulement de les combattre, mais aussi de piller leurs biens, de les achever et de les dépouiller sur le champ de bataille. Les Berbères retrouvaient à quelques siècles de distance la dure morale de Tertullien, les idées et presque le langage des donatistes, le zèle furieux des circoncellions. Ces doctrines convenaient à la fois à leur tempérament religieux et à leur situation politique. Ils les adoptèrent en masse. Ils ne se convertirent donc pas d'un seul coup à l'islam orthodoxe, et Ibn-Khaldoun dit qu'ils apostasièrent jusqu'à douze fois. Dès 740, les insurrections commencent et gagnent depuis l'ouest jusqu'à la Tripolitaine ; des imams indigènes sont proclamés ; ils luttent, avec succès parfois, toujours avec acharnement, contre les troupes des Khalifes ;

1. Voy. l'introduction que Masqueray a mise en tête de sa traduction de la *Chronique d'Abou-Zakaria*.

le sang coule à flots. La révolution qui déchira l'empire à l'avènement des Abbassides, les mutineries fréquentes des soldats et des chefs arabes, tout concourut à favoriser les progrès des Kharidjites. Leurs deux principales sectes réussirent à former des États indépendants; les Sofrites eurent pour capitale Sidjilmassa, le Tafilelt actuel; les Ibâdites eurent leur centre à Tiaret.

Fatigué du Moghreb, le Khalife Haroun-el-Raschid le donna comme une sorte de fief à Ibrahim-ibn-Aghleb. La famille des Aghlébites, de 800 à 908, se perpétua dans ce commandement. Les émirs reconnaissaient la suzeraineté de Bagdad, mais ils jouissaient en fait d'une indépendance absolue. Au témoignage d'Ibn-Khaldoun, ils réalisèrent une pacification relative. Leur armée, réorganisée, touchait une solde régulière; elle était assez forte pour réprimer les révoltes et faire au dehors la conquête de la Sicile. Cependant ils ne réussirent pas à reprendre les provinces de l'ouest, où les Edrissites, descendants d'Ali, venaient de fonder le royaume de Fez, ni à détruire les principautés de Tiaret et de Sidjilmassa, où s'était cantonné le kharidjisme. Mais déjà une secte nouvelle faisait son apparition. Elle était sûre de trouver des adeptes en Afrique, pourvu qu'elle fût ennemie de l'orthodoxie et des Khalifes. Les Chiites, ou partisans de la famille d'Ali, s'étaient maintenus et propagés dans tout l'Orient. Leur croyance était une sorte de mysticisme politique : le pouvoir légitime s'incarnait dans une série d'imams; le dernier de ces imams ayant brusquement disparu, on annonça qu'il reviendrait un jour pour établir l'ordre divin et faire triompher la vraie foi[1]. Mais cet « attendu », *montader*, n'arrivant pas, on imagina un précurseur, le *Mahdi*, ou envoyé qui devait faire la même besogne. A la fin du IX^e^ siècle, les Ketama, puissante tribu berbère qui s'étendait de l'Aurès au littoral, travaillés depuis longtemps par les missionnaires

1. Voy. de Slane, Appendice à la traduction d'Ibn-Khaldoun.

chiites, se soulevèrent contre l'autorité des Khalifes. Abou Abdallah, qui leur avait prêché la révolte, les conduisit au combat, chassa de sa capitale le dernier des Aghlébites et fit reconnaître comme le Mahdi le Fathimite Obéid Allah. Le royaume de Sidjelmessa fut détruit, les Ibâdites s'enfuirent de Tiaret, livré aux flammes; les Edrissites firent leur soumission. Une prophétie attribuée à Mahomet annonçait qu'au IIIe siècle de l'hégire le soleil se lèverait à l'occident; le Mahdi prétendit la réaliser. Les soldats berbères allèrent occuper Alexandrie. Un de ses successeurs, El Moezz, reprit les mêmes projets. En 969, ses troupes victorieuses étaient maîtresses de l'Égypte, et la prière était dite en son nom dans la mosquée du Caire. L'invasion refluait de l'ouest à l'est.

Les Khalifes chiites transportèrent en Egypte leur résidence. Déjà en Afrique les soulèvements et les guerres civiles recommençaient. Les Fathimites avaient donné la suprématie aux Ketama, auteurs de leur élévation, et aux Senhadja, leurs alliés. Ce fut assez pour mécontenter une autre tribu berbère, celle des Zenata. Ils secondèrent dans sa révolte le Sofrite Abou-Yézid, « l'homme à l'âne »; dans l'ouest, un de leurs chefs, Ziri ben Atia, s'empara de Fez et de Sidjelmessa et y fonda un royaume. El Moezz avait délégué ses pouvoirs pour le gouvernement du Moghreb à une famille senhadja; ce commandement se fractionna en deux par la scission du prince senhadja Hammad. Il y eut ainsi dans l'Afrique du nord trois Etats, l'un dans le Maroc actuel, le second au centre avec Bougie pour capitale, le troisième à l'est, tous entre les mains de dynasties berbères; mais les Senhadja continuaient à reconnaître la suzeraineté des Khalifes chiites, tandis que les Zenata acceptaient celle des Ommiades de Cordoue.

Au XIe et au XIIe siècle se forment de grandes puissances purement berbères. Les tribus Louata, habitantes du Sahara occidental, sont prises d'une recrudescence de ferveur religieuse; elles se jettent à la fois sur le Soudan

et sur le Moghreb. Ces farouches apôtres prétendaient convertir par la force les noirs idolâtres et les musulmans peu fidèles; eux-mêmes se donnaient comme les zélateurs de la foi, ils étaient les marabouts (El Morabethin, Almoravides). Quand ils paraissaient, montés sur leurs grands meharis, la lance au poing, la face voilée du *litham* sombre, tout fuyait devant eux. Abou-Bekr, le chef de cette croisade musulmane, conduisit la guerre au sud et commença la propagande armée qui devait donner à l'islam l'intérieur de l'Afrique. Pendant ce temps, son cousin Youcef-ben-Tachefin envahissait le Moghreb, détruisait la dynastie zénatienne de Fez et poussait ses conquêtes jusqu'au milieu de notre Algérie. Le khalifat de Cordoue venait de s'écrouler; les musulmans d'Espagne, affaiblis par leurs divisions plus que par leurs défaites, appelèrent à l'aide le puissant Saharien. Youcef passa le détroit à plusieurs reprises, battit les rois chrétiens et fut maître de la péninsule jusqu'à Tolède. Il mourut centenaire, redouté comme un vainqueur et vénéré comme un saint. Mais son vaste empire ne devait guère lui survivre. Dans le pays des Masmouda, au fond du Maroc, une sorte de marabout sordide et cagneux osa s'attaquer à la puissance almoravide. Il était renommé par son savoir et son austérité; il se présenta aux montagnards de l'Atlas comme le *Mahdi* attendu. Ses partisans, « les Almohaddin, » furent bientôt assez nombreux pour constituer une armée. Lui mort, Abd-el-Moumen, qui avait été son élève chéri et son premier lieutenant, lui succéda. C'était un Zenata dont le père fabriquait pour vivre des soufflets de forge. Cet humble ouvrier devint un des plus puissants souverains du monde. Le Moghreb occidental, puis le royaume de Bougie, enfin Kairouan et Tunis tombèrent entre ses mains. Il fait grande figure dans l'histoire musulmane; il fonda les universités où l'Europe devait venir épeler les sciences; il eut une armée, une flotte, une administration régulière. De Tanger à Barka, tout le pays fut cadastré, un

impôt foncier, payable en nature, remplaça les impôts de consommation ; les caravanes pouvaient partout circuler sans crainte ; un soldat passant dans la campagne n'aurait pas osé arracher un épi de blé. Il y avait longtemps que l'Afrique n'avait connu cette discipline et cette sécurité.

Abd-el-Moumen mourut au moment où il préparait une formidable expédition destinée à l'Espagne. La péninsule absorbait l'attention et les forces des Almohades comme des Almoravides. Pourtant un grave danger menaçait le Moghreb. En 1045, les Senhadja de Kairouan, revenus à l'orthodoxie, avaient massacré les Chiites et s'étaient détachés de l'obédience fathimite. El-Mostancer, qui régnait alors en Egypte, voulut punir cette défection insultante. Il y avait dans le Saïd deux tribus arabes, les Hillal et les Soléim, déportées pour leurs méfaits et dont on ne savait que faire. Il les jeta sur l'Occident. « Je vous fais cadeau, leur dit-il, du royaume d'El Moëzz-Ibn-Baddis le Senhadjite, esclave qui s'est soustrait à l'autorité de son maître. Ainsi, dorénavant vous ne serez plus dans le besoin. » Ils ne se le firent pas dire deux fois ; comme des loups affamés, ils se ruèrent sur la proie qu'on leur offrait. Derrière eux, tous les nomades besogneux accouraient ; d'abord on leur donnait une prime, ensuite on leur fit payer un droit pour franchir le Nil, tant l'affluence était grande. Jusque-là, l'Afrique n'avait été envahie que par de petites armées qui se fondaient dans la masse des indigènes. Cette fois, c'était une migration d'un million d'hommes, bédouins sauvages, marchant sans idée et sans but, détruisant pour détruire. Ils renversaient les villes, coupaient les arbres, brûlaient les récoltes, faisaient partout place nette pour leurs troupeaux. Les jardins, les vergers, les champs bien cultivés se changeaient en terres de parcours ; ils apportaient le désert avec eux. L'émir de Kairouan voulut résister, il fut balayé. Après les Senhadja, les Zenata furent battus à leur tour. Seuls les Almohades auraient pu mettre une digue à cette inondation ; Abd-el-Moumen

châtia rudement ces pillards arabes, mais il ne croyait pas leur présence si redoutable et n'avait de pensées que pour la conquête de l'Espagne. Les envahisseurs purent donc se maintenir dans l'*Ifrikia*, l'ancienne province d'Afrique, et, continuant leurs progrès, prolongèrent insensiblement leur mouvement vers l'ouest. Ils intervenaient dans toutes les querelles, vendaient au plus offrant leurs services mercenaires. Par leur action directe, et plus encore par l'effet dissolvant de leur exemple, ils précipitèrent la décadence des Etats berbères.

Comme si le maintien de l'unité était chose impossible dans l'Afrique du nord, l'empire des Almohades se divisait : les Beni-Merin Zenata, longtemps nomades, profitaient de son affaiblissement pour lui enlever Fez ; d'autres Zenata, les Beni-Zian, s'établissaient à Tlemcen; les Hafsides, installés à Tunis comme gouverneurs de province, se rendaient indépendants. En 1269, le dernier des Almohades périt dans une bataille, et le sultan mérinide entra dans Maroc. Trois royaumes se partagèrent de nouveau le Moghreb. Le plus important était celui de l'est : il s'étendait de Barka jusqu'au delà de Sétif et de Bougie; les deux autres acceptèrent longtemps sa suprématie. Après la chute de Bagdad, le sultan hafside, salué du titre d'Émir-el-Moumenim, reconnu comme tel par les chérifs de la Mecque, par tout le Moghreb, par l'Espagne musulmane, se trouva le chef religieux de tout l'islam orthodoxe. Tunis, devenue métropole et ville sainte, fréquentée par les voyageurs, les pèlerins et les savants, ouvrit des écoles et des bibliothèques, construisit des aqueducs, des mosquées et des palais. Tlemcen aussi avait alors ses jours de splendeur. « Les enfants de Yahgmoracen Ibn-Zian, l'ayant prise pour siège de leur empire, y élevèrent de beaux palais et des caravansérails pour les voyageurs; ils y plantèrent des jardins et des parcs, où des ruisseaux habilement dirigés entretenaient la fraîcheur. Devenue ainsi la ville la plus importante du Moghreb, Tlemcen

attira des visiteurs même des pays les plus éloignés; on y cultiva avec succès les sciences et les arts, on y vit naître des savants et des hommes illustres (Ibn-Khaldoun). » Elle compta un moment jusqu'à 125 000 habitants[1]. Mais les royaumes berbères semblaient condamnés à s'user les uns par des autres. Fez et Tlemcen surtout se faisaient une guerre acharnée; en 1299, le Mérinide Abou-Yacoub parut devant Tlemcen, l'entoura d'une circonvallation et fit de son camp la ville neuve de Mansoura. Il s'obstina à ce siège, que sa mort seule put interrompre au bout de huit ans. Ces luttes ruineuses et fréquemment renouvelées, les divisions des familles souveraines, l'influence néfaste exercée par les Arabes empêchèrent la société musulmane du Moghreb de se développer régulièrement. Elle ne resta pas même stationnaire et vit décroître en même temps sa civilisation et sa puissance. A la fin du xv^e^ siècle, l'empire mérinide s'était fractionné en trois petits Etats, le royaume de Tunis se démembrait à chaque instant, le royaume de Tlemcen n'avait plus ni prestige ni force. De toutes parts, les nomades soulevés dévastaient l'intérieur; les villes du littoral se rendaient indépendantes. L'anarchie était générale et semblait appeler la conquête étrangère. Les Portugais tenaient Ceuta et Tanger; les Espagnols prenaient Oran, Bougie, Tripoli, bâtissaient le Peñon d'Alger; tous les petits Etats indigènes reconnaissaient la suzeraineté du roi de Castille, payaient tribut et recevaient des garnisons dans leurs places.

1. Voy. l'*Histoire des Beni-Zian*, traduite par l'abbé Bargès, et le *Mémoire sur les tombeaux des émirs Beni-Zian*, de M. Brosselard.

CHAPITRE VI

L'ALGÉRIE SOUS LES TURCS [1]

Le cardinal Ximenès avait voulu poursuivre en Afrique la croisade espagnole ; il rêvait de fonder sur la côte sud de la Méditerranée un grand établissement militaire. Ses projets semblaient près de se réaliser, quand parurent les deux frères Barberousse. Ces aventuriers, pleins d'audace et de génie, changèrent les destinées de l'Afrique septentrionale.

Ils s'étaient déjà signalés dans cette guerre de pirates que se faisaient alors l'islam et les nations chrétiennes, lorsqu'Aroudj, en vrai condottiere, vint offrir ses services au roi de Tunis (1514) ; il se faisait fort de reprendre Bougie aux Espagnols ; il échoua deux fois et y laissa un bras. Malade et découragé, il s'était retiré à Djijelli, lorsque les habitants d'Alger sollicitèrent son concours ; ils voulaient détruire la forteresse espagnole bâtie au milieu de leur port, l'odieux Peñon, qui était « comme une épine plantée dans leur cœur » ; Ferdinand venait de mourir, le moment semblait favorable. Aroudj ne prit pas le Peñon, mais avec ses Turcs il se rendit maître d'Alger. L'expédition conduite contre lui par don Diego de Vera manqua ; les Arabes et les Berbères, auxquels plaisait l'énergie de Bar-

1. Voy. De Gramont, *Histoire d'Alger sous la domination turque.* — Walsin-Esterhazy, *De la domination turque dans l'ancienne Régence d'Alger.* — Le Père Dan, *Histoire de la Barbarie et de ses corsaires.* — Laugier de Tassy, *Histoire du royaume d'Alger.* — Haëdo, *Histoire et topographie d'Alger.*

berousse, l'avaient vigoureusement soutenu. Il s'empara facilement de Ténès ; un parti nombreux l'appela à Tlemcen. Il commença par rétablir le vieux roi Abou Zian, puis, pour rester seul maître, il l'égorgea avec ses sept fils et un millier d'habitants. Les Espagnols, inquiets de ses progrès et menacés dans Oran, résolurent de se débarrasser d'un voisinage aussi redoutable. Le marquis de Comarès marcha sur Tlemcen ; Aroudj se jeta dans le Méchouar, où il fut étroitement bloqué ; réduit aux extrémités, il réussit pourtant à s'échapper pendant la nuit ; mais il fut poursuivi, bientôt rejoint, et périt après une résistance désespérée. Il n'avait que quarante-quatre ans. Khéreddine, resté à Alger, recueillit la succession de son frère ; il était doué de la même intrépidité, mais il y joignait d'éminentes qualités politiques. Il débuta par un coup de maître en faisant hommage de ses Etats au sultan de Constantinople. Sélim Ier lui conféra le titre de pacha, lui expédia 2000 hommes et proclama que tous ceux qui voudraient aller faire la guerre en Afrique auraient la paye et les privilèges des janissaires. Dès lors, Khéreddine n'était plus un simple chef de pirates, isolé et facile à accabler. Il avait derrière lui toute la puissance des Turcs, dont il était dans l'ouest la sentinelle avancée. Les Espagnols apprirent à leurs dépens que si Aroudj était mort il était remplacé. Hugo de Moncade fut battu devant Alger, comme l'avait été Diego de Vera. Le Peñon, après une héroïque résistance de sa garnison, fut pris et rasé ; les matériaux provenant de la démolition furent employés à construire la jetée qui aujourd'hui encore rattache l'îlot à la terre et ferme le port au nord-ouest. Alger eut ainsi une petite darse qui devait servir de port à ses corsaires jusqu'en 1830. Les succès de Khereddine lui valurent un honneur inespéré. Soliman l'appela à Constantinople et lui donna, avec le titre de capitan-pacha, le commandement de sa marine. Il quitta dès lors Alger, mais il n'oublia pas le pays où il avait fondé sa fortune. En 1534,

il vint détrôner le roi de Tunis Moula-Hassan et prit possession de la ville au nom du sultan. L'année suivante, il eut à s'y défendre contre Charles-Quint en personne; il résista avec son énergie habituelle, mais il ne put empêcher la prise de la ville. Il répara cet échec par les coups d'audace dont il était coutumier. Malgré son âge avancé, on le vit longtemps encore commander les flottes ottomanes sur les côtes de France et d'Italie. Il mourut en 1547, chargé d'ans et d'honneurs.

Il avait été le véritable fondateur de la régence d'Alger; Hassan-Agha, qui commandait depuis son départ, avait réussi en 1541 à repousser une formidable attaque. Secondé par une tempête opportune, il avait obligé Charles-Quint à se rembarquer précitamment; Alger avait gagné la réputation d'imprenable. En même temps, la domination turque s'étendait dans tous les sens; à l'est, Khéreddine avait déjà fait occuper Djijelli, Collo, Constantine; les Espagnols se trouvèrent bientôt resserrés dans leurs garnisons du littoral. En 1552, le pacha Salah-Reïs leur enleva Bougie; en 1555, les chevaliers de Saint-Jean furent chassés de Tripoli; Tunis, prise et reprise, resta définitivement à partir de 1574 à un bey relevant du sultan. Dans l'ouest, les Turcs s'emparaient de Mostaganem et de Tlemcen et poussaient même jusqu'à Fez. Hassan-ben-Khéreddine ne put, il est vrai, emporter Oran et Merz-el-Kebir; mais les Espagnols, réduits à ces deux places, où ils étaient comme bloqués, perdirent l'espoir et les moyens de réaliser le plan de Ximénès. Vers la même époque, la dynastie des chérifs qui s'était installée à Fez chassait les Portugais des côtes du Maroc.

L'organisation du gouvernement d'Alger avait été ébauchée par Aroudj, elle se compléta plus tard en se modifiant; mais c'était et ce fut toujours une république militaire. La suzeraineté du sultan fut d'abord effective, mais il était difficile de maintenir de si loin une obéissance qu'on ne pouvait imposer. Dès 1556, la milice égorgeait un pacha;

en 1561, elle embarquait de force pour la Turquie Hassan-ben-Khéreddine. Le pacha, quand on voulait bien l'accepter, ne pouvait rien sans l'assentiment de l'agha chef des troupes et de l'assemblée du divan, où tous les soldats avaient accès; au commencement du XVIIe siècle, son autorité était devenue toute nominale. L'agha, élu d'abord pour deux mois, investi plus tard d'un pouvoir viager, était le premier personnage de l'Etat; il prit le nom de *dey*, oncle, patron, appellation familière qui se transforma ainsi en un titre officiel. La Porte se lassa bientôt d'envoyer à Alger des représentants qui étaient comptés pour rien. Le dey fut en même temps pacha; c'était lui qui nommait les trois beys de Constantine, de l'Ouest et de Titteri. Il gouvernait avec son divan, sorte de conseil privé qui s'était substitué à la bruyante assemblée des premiers temps; il y avait quatre ministres : le *khaznadji* pour les finances, l'*agha* pour la guerre, l'*oukil-el-hardj* pour la marine, et le *khodja*, chef du personnel administratif. Mais le véritable souverain était toujours la milice; c'était elle qui choisissait le dey dans des élections tumultueuses; les révoltes, les séditions, les meurtres rendaient fréquente la vacance du pouvoir. La plupart des deys mouraient de mort violente; la situation des beys n'était guère plus solide : toujours menacés d'une disgrâce qui les envoyait au supplice, ils tremblaient devant le dey, qui tremblait lui-même devant ses soldats.

La milice se recrutait surtout dans les ports du Levant, mais elle ouvrait ses rangs aux aventuriers de toute provenance, pourvu qu'ils se fissent musulmans. Après trois ans, le jeune soldat était promu vétéran; il obtenait alors l'un après l'autre les divers grades inférieurs qui se donnaient à l'ancienneté. Il y avait une solde fixe, plus élevée pour le vétéran, accrue dans les grandes occasions par des gratifications; en service, les hommes touchaient des vivres; ils n'étaient pas constamment en activité : chacun d'eux faisait successivement une année de *nouba*

ou de garnison, une année de *mehalla* ou de colonne et une année de *krezour* ou de repos. Les noubas occupaient les villes importantes et les points stratégiques ; toutes ensemble donnaient un total de 1500 à 2000 hommes. Elles étaient régulièrement visitées et au besoin secourues par les colonnes mobiles. Ces petits corps d'armée étaient organisés pour les marches rapides, ils étaient partout à la fois ; leur armement et leur discipline leur assuraient une supériorité écrasante sur les populations indigènes. D'ailleurs ils avaient rarement l'occasion de combattre. Le gouvernement turc s'était créé des auxiliaires qui faisaient pour lui la police du pays et suffisaient presque toujours à réprimer les révoltes partielles. Les Zemoul et les Deira dans l'est, les Douairs et les Zmélas dans l'ouest, rendirent aux beys les plus signalés services. Leurs tribus étaient makhzen, c'est-à-dire indemnes d'une partie de l'impôt. Les autres, les raïas, payaient double ; mais le plus souvent il fallait lever les contributions les armes à la main. Jamais les Turcs ne purent obtenir la soumission de la Kabylie ; ils ne pénétrèrent qu'une fois dans l'extrême sud, avec Salah Reïs. Ils n'étaient obéis que là où ils se présentaient en force. Ce fut moins un gouvernement qu'une occupation militaire.

Les revenus réguliers consistaient dans les produits du domaine, les droits de douane et d'octroi, les confiscations, les amendes, les déshérences et surtout dans les tributs payés par les beys et les caïds. Mais ces revenus n'étaient rien moins qu'assurés. De plus, l'administration manquait à la fois d'ordre et de probité. Le système oriental des cadeaux, des gratifications intéressées détournait au profit des fonctionnaires de tout grade le meilleur des recettes. L'incurie et le gaspillage plus encore que le vol appauvrissaient le trésor. Ainsi manipulé, le produit des impôts ne pouvait suffire, la piraterie fournissait le surplus.

Les fondateurs de la régence n'étaient pas, à propre-

ment parler, des pirates. Ils faisaient la guerre sainte sur mer et respectaient les puissances en paix avec la Turquie. Mais bientôt le zèle religieux s'affaiblit ; les armateurs et les capitaines, renégats pour la plupart, s'inquiétaient peu de l'islamisme et n'avaient que des pensées de lucre. Dans un pays où il n'existait ni industrie ni commerce, les particuliers ne pouvaient espérer de bénéfices qu'en participant aux armements ou en spéculant sur la vente des captures. Quand il n'y avait pas de prises, l'argent manquait pour la paye de la milice et les soldats se révoltaient ; la sûreté de l'Etat dépendait donc des résultats de la course : aussi la piraterie devint-elle une institution. Quand les marins levantins compagnons de Barberousse eurent disparu, les équipages se recruterent au hasard dans la population mêlée qui remplissait la ville ; des chiourmes d'esclaves ramaient sur les galères ; chaque navire embarquait en outre un détachement de soldats commandé par un agha. Pendant le XVI^e^ siècle, les Algériens n'eurent guère que des vaisseaux légers, galères ou galiotes ; plus tard, le Flamand Simon Dansa leur apprit l'usage des vaisseaux ronds ou de haut bord avec lesquels on pouvait tenir la mer dans l'Océan. Ils osèrent alors franchir le détroit de Gibraltar ; les navires portugais, anglais, hollandais, qui allaient en Guinée ou aux Indes, ne naviguèrent plus en sûreté ; Madère fut pillée de fond en comble, les côtes de l'Angleterre furent insultées. En 1627, le reïs Mourad alla jusqu'en Islande d'où il ramena 800 prisonniers. Dans une période de huit ans, le nombre des bâtiments capturés s'élevait à 936, dont 193 français ; pendant les saisons favorables, la valeur des prises se chiffrait par des millions. Les expéditions étaient de véritables entreprises commerciales, auxquelles s'intéressaient les riches particuliers, souvent le dey lui-même. Tout était réglé avec la plus grande précision. Au retour, un secrétaire des prises, assisté de chaouchs, de changeurs, de mesureurs, de

crieurs, faisait débarquer et vendre les marchandises et les esclaves ; ensuite il procédait à la répartition ; un droit fixe était prélevé par l'Etat ; le reste, les frais déduits, était partagé par moitié entre l'armateur et l'équipage. Personne à bord ne touchait de solde, on naviguait à la part.

Au temps de Haëdo [1] il n'y avait pas moins de 25000 esclaves ; on les vendait à la criée sur un marché spécial. Le prix variait beaucoup suivant qu'il s'agissait d'esclaves de travail ou d'esclaves de rançon. Les premiers, matelots, pêcheurs, paysans, étaient mis à la rame ou aux travaux de la campagne ; beaucoup se convertissaient et s'enrôlaient dans les équipages. Les captifs qui semblaient appartenir à la classe aisée étaient l'objet d'un commerce très important : on les achetait, on les revendait, on négociait leur rachat avec leurs familles ou avec eux-mêmes. D'ordinaire, ils étaient bien traités ; on les considérait comme marchandise précieuse, qu'il fallait se garder d'endommager. Comme partout, la condition des esclaves variait selon l'humeur des maîtres ; souvent on leur permettait d'aller par la ville en toute liberté, mais en leur laissant le soin de pourvoir à leur subsistance. Heureusement la vie n'était pas chère, la population se montrait assez charitable ; les deux ordres de la Trinité et de la Merci, installés à Alger dès le XVII[e] siècle, faisaient d'abondantes aumônes. Excepté dans les jours d'effervescence, on ne voit pas qu'il y ait eu de persécutions exercées contre les captifs. Ces gens faisaient la course et la traite des blancs avec tranquillité, sans haine ni colère. C'était leur négoce et leur industrie.

Il reste aujourd'hui peu de chose de l'Alger des deys ; cependant les ruelles étroites de la haute ville peuvent encore en donner une idée. C'étaient les mêmes maisons basses, muettes, penchées les unes vers les autres, laissant à peine filtrer un rayon de lumière. Dans cet espace

1. Haëdo, *Topographie et histoire générale d'Alger*.

étroit grouillait toute une multitude : 100 000 habitants au temps de Haëdo, 200 000 d'après un résident français du XVII^e siècle, Turcs, Coulourlis, Arabes, Maures, Juifs, Kabyles, Biskris, renégats et captifs venus des quatre coins de l'Europe, assemblage confus des races les plus diverses et les types les plus opposés. L'arabe, le provençal, l'italien, l'espagnol, le français, toutes les langues et tous les idiomes se heurtaient dans cette Babel. Quand un navire entrait dans la darse, arborant fièrement le pavillon vert semé d'étoiles, tout se ruait vers la marine ; c'était le moment d'acheter, de vendre, de spéculer. Parfois, si l'on avait capturé quelque barque espagnole chargée de vin, les pauvres diables d'esclaves se grisaient à bon marché ; ils avaient aussi leur part de liesse[1]. A de certains jours, toute la ville devenait morne : les rues étaient désertes, les maisons closes ; la milice venait d'égorger le dey, les Coulourlis se révoltaient, une escadre européenne lançait à toute volée ses boulets et ses bombes ; mais, l'orage passé, on reprenait avec insouciance la vie accoutumée. Telle fut Alger pendant trois siècles, métropole de la piraterie, rendez-vous de tous les forbans, patrie cosmopolite des aventuriers sans scrupule, terreur des nations civilisées, qu'elle bravait avec l'audace d'une longue impunité.

Cette impunité est l'étonnement de l'histoire. Les Etats européens s'estimaient heureux de faire leur paix avec le dey et d'obtenir, même par des sacrifices d'argent et de dignité, une sécurité relative pour leur marine ; encore suffisait-il, pour amener une rupture, d'un changement de dey, d'un caprice des reïs ou des plus futiles prétextes. On dévorait tous les outrages. Quelquefois cependant, l'indignation était plus forte que la crainte. L'Espagne, qui avait beaucoup à souffrir de la piraterie, voulut au XVIII^e siècle essayer d'une répression énergique. Oran,

1. V. la relation de d'Aranda.

qui avait été abandonné en 1708, fut repris. Un grand armement fut dirigé contre Alger; mais le général O'Reilly ne fut pas plus heureux qu'autrefois Charles-Quint. En 1786, l'Espagne se résigna à acheter une paix qu'elle ne pouvait conquérir; six ans après eut lieu l'évacuation définitive d'Oran. Les puissances du nord faisaient des démonstrations presque toujours sans effet. Ce n'est qu'au XIXe siècle qu'on voit l'Angleterre tenter un effort sérieux ; encore ne s'y décide-t-elle qu'à grand'peine. Le 27 août 1816, lord Exmouth vint s'embosser dans la rade et engagea un furieux duel d'artillerie avec les 300 bouches à feu qui défendaient la place. Il lui en coûta 800 hommes et d'assez graves avaries; mais, sous les 34 000 projectiles qu'il avait lancés, la flotte des Algériens et leurs batteries avaient été écrasées, l'arsenal et plusieurs quartiers étaient en feu. Cette rude leçon fut perdue ; dès 1824, une nouvelle escadre était envoyée devant Alger; mais le bombardement était devenu plus difficile et il fallut se retirer sans avoir obtenu satisfaction.

La France était de toutes les nations chrétiennes celle qui entretenait avec la régence les rapports les plus suivis. Dès le XVIe siècle, des négociants de Marseille avaient fondé sur la côte barbaresque des pêcheries de corail, au Bastion de France, à la Calle, au cap Rose, plus tard à Collo [1]. L'existence de ces établissements était assez précaire; en cent cinquante ans, ils furent détruits cinq fois, mais on les reconstruisit toujours. C'est que l'entreprise était fructueuse. A la pêche du corail se joignait le commerce des grains, des laines, des cuirs, des cires. Vers 1630, la Compagnie avait une flottille de 3 tartanes et de 21 bateaux corailleurs; elle entretenait 27 employés, 100 ouvriers, 200 matelots et 100 soldats. Le gouverneur était alors le gentilhomme corse Sanson Napollon, qui venait de négocier avec une habileté supérieure un traité entre la

1. Voy. Plantet, *Correspondance des deys d'Alger avec la cour de France.* — Féraud, *Histoire de la Calle.*

France et le dey. Au XVIII^e siècle, grâce à la paix maintenue avec les Algériens, les concessions ne furent ni pillées ni détruites; ce fut le temps de leur plus grande prospérité; vers 1775, le chiffre des affaires s'élevait à 4 millions 1/2; il y eut des années où les comptoirs d'Afrique expédièrent en France 200 000 hectolitres de blé. Après une longue interruption pendant les guerres de la République et de l'Empire, la Calle avait été restituée à la France en 1817, et les anciennes stations étaient de nouveau occupées, lorsque survinrent avec le dey Hussein les difficultés qui devaient amener l'expédition de 1830.

La question des établissements tient une grande place dans les négociations qui eurent lieu entre la France et le gouvernement d'Alger; mais elle n'était pas la seule ni la plus importante; on voulait surtout faire respecter par les corsaires la marine marchande et le littoral. En 1628, Sanson Napollon obtint pour la première fois un traité régulier [1]. A charge de réciprocité, les Algériens s'engagèrent à ne pas attaquer les côtes et les navires de la France. Mais la paix ne fut pas longtemps maintenue; de part et d'autre, on se livra à des agressions et à des représailles. Les ministres de Louis XIV estimèrent « qu'il était indigne de la grandeur du roi de traiter avec de la canaille et des corsaires ». On songea à former un établissement militaire sur la côte d'Afrique, mais l'incapacité du duc de Beaufort fit manquer l'expédition de Djijelli, qui coûta 1500 hommes et 100 canons. En 1682, Duquesne vint expérimenter contre Alger l'invention nouvelle des galiotes à bombes. L'exécution, interrompue par le mauvais temps, fut reprise l'année suivante. L'effet fut terrible. La population épouvantée força le dey à demander la paix. Mais, pendant les pourparlers, le reïs Mezzo-Morto soulève la milice et massacre le dey. Il fait savoir à Duquesne que, si le bombardement recommence, les Français présents à Alger seront mis à la bouche des canons. Le Père Le-Vacher, consul de France, et vingt-deux autres personnes

périrent de cet effroyable supplice ; la sauvage énergie du nouveau dey ne se démentit pas un instant. Duquesne épuisa ses projectiles sans rien obtenir. Les ruines qu'il avait faites n'étaient pas encore réparées, lorsqu'en 1688, à la suite de nouvelles hostilités, l'amiral d'Estrées parut devant Alger. Du 1er au 13 juillet, on fit pleuvoir sur la ville 10 000 bombes ; de 10 000 maisons, 800 restèrent debout. Comme en 1683, les Algériens, exaspérés, ripostèrent en mettant à mort 43 Français, parmi lesquels le consul. Écraser une ville sous les bombes en frappant au hasard les forts et les faibles, les combattants et les non combattants, était alors un procédé inusité dont les Algériens s'indignaient avec quelque raison et qui légitimait presque leurs odieuses représailles. Il faut toutefois reconnaître que Duquesne et d'Estrées laissèrent aux gens de l'Odjak une salutaire impression de terreur. « Les Français, disaient les janissaires, peuvent faire cuire la soupe dans leur pays et venir la manger à Alger. » La haute idée qu'ils se faisaient de la France et de ses forces contribua beaucoup au maintien des relations pacifiques pendant la durée du XVIIIe siècle. Lors de la Révolution, ce fut la régence qui approvisionna de grains nos départements du Midi. Il fallut l'ordre formel de la Porte pour décider le dey à un simulacre de rupture. Mais la politique algérienne était changeante ; grâce à l'affaiblissement de notre marine, l'influence anglaise prit bientôt le dessus. En 1802, Bonaparte parla de jeter une armée sur la côte d'Afrique ; en 1808, il envoya en mission de reconnaissance le commandant Boutin ; une expédition contre Alger aurait été moins périlleuse et plus féconde en résultats utiles que la déplorable guerre d'Espagne ; mais Napoléon avait d'autres desseins ; les plans et les mémoires dressés par Boutin restèrent dans les cartons du dépôt de la guerre jusqu'en 1830.

LIVRE III

LA CONQUÊTE FRANÇAISE

CHAPITRE PREMIER

L'EXPÉDITION D'ALGER [1]

Le dernier dey algérien, Hussein, arriva au pouvoir en 1818. Son prédécesseur Ali Khodja avait châtié l'insolence de la milice et transporté sa résidence dans la haute Casba, d'où son artillerie dominait la ville. Hussein profita de ces avantages. Plein d'ignorance et de préjugés, il ne manquait pas de savoir-faire; il connaissait ses turbulents sujets et la façon de les conduire. Aucun dey ne fut si bien obéi. Sa politique étrangère fut moins heureuse, parce qu'il se faisait illusion sur sa force et croyait pouvoir braver impunément les puissances de l'Europe. Cette erreur causa sa perte.

Les relations avec la France, interrompues pendant l'Empire, s'étaient renouées en 1816; mais l'entente ne fut jamais bien cordiale, surtout après l'avènement de Hussein. Il voulait que la redevance annuelle payée pour les concessions fût de 300 000 francs, suivant la convention conclue en 1817 par le dey Omar. La France prétendait s'en tenir au chiffre de 90 000 francs, auquel était

1. Voy. les *Relations de la prise d'Alger* de Pélissier, de d'Ault-Dumesnil; *La Guerre d'Afrique* de Carette; *La Conquête d'Alger* de Rousset; *La Conquête d'Alger* de Nettement; l'*Histoire de l'Algérie* d'Édouard Cat.

revenu Ali-Khodja, qui avait régné entre Omar et Hussein. Le dey n'admettait pas que les établissements français fussent fortifiés ; l'exécution de quelques travaux de défense l'avait vivement indisposé. Mais l'affaire Bakri plus que tout le reste lui tenait au cœur. Bakri et Busnah, deux Juifs algériens, avaient fait au Directoire d'importantes fournitures de blé qui n'avaient pas été payées intégralement ; l'Empire donna quelques acomptes ; en 1819, la créance fut réglée à sept millions ; mais la convention alors conclue réserva expressément les droits des Français dont Busnah et Bakri étaient les débiteurs ; des oppositions se produisirent, et une partie de la somme fut retenue en attendant la décision des tribunaux. Hussein, qui avait de gros intérêts dans l'affaire et qui n'entendait rien aux formes compliquées de la justice française, s'indignait de ces lenteurs. Il se croyait victime d'une intrigue ourdie contre lui par le consul Deval. Il s'adressa directement au gouvernement du roi, réclama les deux millions et demi qui restaient dus, ajoutant que les ayants droit n'auraient qu'à se présenter ensuite devant son tribunal pour obtenir justice. Il ne reçut pas de réponse, et ce silence lui parut un outrage. Dans son audience solennelle du 27 avril 1827, le consul s'étant présenté devant lui, il l'interpella avec vivacité. L'autre, qui s'exprimait bien en langue turque, répliqua sur le même ton. Le dey, furieux, le frappa de son éventail et le chassa de sa présence. Un consul plus prudent et plus digne n'aurait pas provoqué une pareille scène ; mais Deval représentait la France : il fallait une réparation.

Une division navale parut devant Alger ; le capitaine Colet, qui la commandait, demanda que l'oukil-el-hardj vînt à son bord présenter les excuses du dey, que le pavillon français fût arboré et salué de cent coups de canon. Hussein refusa absolument cette satisfaction toute de forme ; il prétendait que c'était lui et non le roi de France qui avait à se plaindre. Il était décidé à rendre

hostilité pour hostilité ; le 15 juin, l'état de guerre fut déclaré ; aussitôt les comptoirs français de l'est, qu'on avait pris la précaution d'évacuer, furent pillés et détruits. Une croisière fut alors établie. Mais le blocus fut bientôt démontré inefficace : il imposait à notre marine un service pénible et dangereux, il coûtait jusqu'à vingt millions en trois ans, et le dey ne paraissait pas plus disposé à céder qu'au premier jour. On essaya encore de la conciliation ; après quelques pourparlers inutiles, le contre-amiral La Bretonnière, montant le vaisseau *la Provence*[1], vint faire une tentative suprême. « J'ai de la poudre et des canons, » lui répondit Hussein. La Bretonnière put s'en apercevoir ; son vaisseau, appareillant sous pavillon parlementaire, fut canonné par les forts ; il reçut leur feu sans riposter et, à force de sang-froid, put se tirer de ce guet-apens.

Dès 1827, Clermont-Tonnerre, alors ministre de la guerre, avait été d'avis d'agir avec vigueur. S'aidant du mémoire de Boutin, de renseignements fournis par les agents du consulat et les officiers de marine, il proposait de débarquer une armée à Sidi-Ferruch ; on prenait ainsi à revers les défenses d'Alger. Ce projet, d'abord écarté, fut repris après l'affaire de *la Provence*. L'Angleterre fit entendre des représentations presque impérieuses, auxquelles il fut répondu comme il convenait. En France même, les partis opposants désapprouvaient une expédition ; ils y voyaient, non sans quelque raison, un artifice politique pour détourner les esprits des affaires intérieures, mais ils oubliaient trop que l'honneur national était engagé. Ce qui donnait quelque force aux objections, c'était l'opinion des officiers généraux de la marine, unanimes à déclarer le succès impossible ; mais le ministre d'Haussez s'en rapporta plutôt aux capitaines de frégate qui avaient servi sur la croisière. Un amiral, Duperré, se décida enfin à

1. Voy. *Revue africaine*, la relation de l'interprète Bianchi.

accepter le commandement de la flotte ; le ministre de la guerre Bourmont se réserva celui de l'armée, avec la haute direction de l'entreprise.

La décision une fois prise, les préparatifs furent menés avec vigueur ; en trois mois ils étaient achevés. La flotte, comprenant 103 bâtiments, parmi lesquels 11 vaisseaux de ligne et 24 frégates, fut divisée en escadre de bataille, escadre de débarquement, escadre de réserve. Le convoi destiné au transport du matériel, des chevaux et des vivres était formé de 347 navires de commerce nolisés par l'État ; 225 petits bâtiments constituaient la flottille de débarquement. L'armée montait à 37 000 hommes ; le génie et l'artillerie y figuraient dans une assez forte proportion ; la cavalerie n'y était représentée que par trois escadrons. Mais la principale force était dans l'infanterie, trois belles divisions dont les hommes avaient été choisis parmi les plus solides et les plus dispos. Bourmont avait pris pour chef d'état-major le général Desprez ; Berthezène, Loverdo, Des Cars commandaient les divisions d'infanterie, Valazé le génie, Lahitte l'artillerie. Les troupes montraient de l'ardeur et de la confiance ; mais il s'en fallait que l'entente fût parfaite entre les chefs, surtout entre Bourmont et Duperré. L'embarquement commença le 11 mai ; le 25 seulement on sortit de Toulon. Ce n'était pas chose facile que le maniement de cette immense flotte ; l'amiral avait conscience de sa responsabilité et ne voulait rien donner au hasard. On était déjà en vue des côtes d'Afrique lorsque, jugeant le vent contraire et la mer dangereuse, il rétrograda jusqu'à Palma ; il attendit huit jours avant de reprendre sa route. Enfin, à la grande joie des officiers et des soldats entassés sur les vaisseaux depuis près d'un mois et impatients de combattre, on découvrit les maisons blanches d'Alger. La flotte défila lentement devant la ville et s'en alla à l'ouest mouiller dans la baie de Sidi-Ferruch : c'était l'emplacement indiqué par Boutin ; on tournait ainsi le formidable front de défense qu'Alger pré-

sentait du côté de la mer. « La raison de la nouveauté, disait le mémoire, est aussi à mettre en ligne de compte; plusieurs tentatives ont été faites et ont échoué dans la rade, il faut donc s'adresser ailleurs. Les Turcs sont routiniers et superstitieux; ils ne manqueraient pas de dire : On voit bien que ce sont des Français, ils ne s'y prennent pas comme les autres [1]. » Ce calcul se vérifia; les Algériens attendaient l'attaque du côté de l'est, et l'agha Ibrahim avait déjà établi son camp à la Maison-Carrée, vers l'embouchure de l'Harrach. La flotte mouilla à Sidi-Ferruch sans avoir à tirer un coup de canon. Le 14 juin, à la pointe du jour, on organisa le débarquement; à peine à terre, les troupes se formaient en bataille et marchaient en avant. Trois batteries que l'ennemi avait construites un peu en arrière de la presqu'île furent éteintes et enlevées; on vit à peine quelques bandes de cavaliers et de fantassins qui venaient tirailler à distance; ce n'étaient pas tout à fait « les hordes nombreuses de cavalerie irrégulière couvrant leur front par des milliers de chameaux [2] », que le général en chef avait annoncées à ses soldats. Bourmont partageait les erreurs alors communes et, comme tout le monde, s'exagérait les difficultés de l'entreprise. Le soldat, plus insouciant, ne ressentait pas ces appréhensions; mais les chefs, hantés par des souvenirs sinistres, croyaient qu'on avait tout à craindre des éléments et des hommes. Le 16, le temps devenant mauvais, beaucoup prévirent un désastre. « Si la tempête avait duré deux heures de plus, c'en était fait de la flotte, » écrivait Duperré. Et le général Desprez prononçait le nom de Charles-Quint.

Avec de telles dispositions d'esprit, on était porté à la prudence. Il fut décidé que l'on fortifierait la presqu'île

1. *Mémoire de Boutin*. Ce travail, les cartes et plans qui le complétaient, admirables de netteté et de précision, avaient été faits de souvenir, Boutin ayant dû jeter tous ses papiers à la mer pour qu'ils ne tombassent pas aux mains des Anglais.

2. Ordre du jour en rade de Palma.

pour en faire un camp retranché, un asile en cas de revers. Cependant l'ennemi avait porté ses forces à Staouëli ; l'agha Ibrahim, gendre de Hussein, menait avec lui la milice turque, des Coulourlis et des Maures d'Alger, les contingents des beys et quelques milliers de Kabyles. Parmi les témoins oculaires, les uns évaluent cette armée à 60 000 hommes, d'autres à 20 000 seulement. La confusion des manœuvres, les mouvements rapides et désordonnés de la cavalerie arabe devaient donner l'illusion d'une immense multitude. A part les Turcs, toutes ces troupes sans cohésion faisaient assez mauvaise figure en bataille rangée. Le premier choc fut pourtant terrible ; le 19 au matin, toutes les lignes françaises sont assaillies ; mais l'attaque porte surtout sur les ailes, plus faibles et moins bien postées que le centre ; la gauche fut un instant compromise : les Turcs se battaient avec une incroyable ardeur ; les cavaliers enlevaient leurs chevaux et sautaient par-dessus les retranchements. Mais l'armée française avait l'avantage de la tactique et de la discipline. Après une lutte acharnée, les Algériens se replièrent sur le camp ; le général en chef se décide à poursuivre ses avantages : il ordonne un mouvement tournant pour jeter l'ennemi à la mer ; mais la droite marche trop lentement, la gauche avec trop de précipitation. Cependant l'artillerie, brillamment dirigée, couvrait de ses feux les positions de l'agha. Les contingents kabyles, qui avaient à se plaindre des généraux turcs [1], lâchèrent pied les premiers ; le reste suivit. A midi, les hauteurs étaient conquises et le camp de Staouëli occupé.

Le dey et les habitants d'Alger ne doutaient pas du succès ; à l'arrivée des fuyards, ce fut une consternation. « Les gens, raconte le médecin allemand Pfeiffer, qui était dans la ville comme captif, couraient par les rues comme des fous. Quelques-uns demandaient où étaient

1. *La prise d'Alger racontée par un captif.* Cet ouvrage a été publié en allemand, la traduction a paru dans la *Revue africaine.*

les infidèles et si l'on allait tuer tous les musulmans. » Les Kabyles et beaucoup d'Arabes s'en retournaient chez eux; les Turcs avaient fait des pertes sensibles et n'avaient plus de confiance; l'armée était comme dissoute. Si à ce moment les Français avaient marché droit à Alger, la ville était prise. On eût ainsi gagné du temps et ménagé un sang précieux. Mais Bourmont n'était pas informé de ce qui se passait; la partie du convoi qui portait les chevaux de la grosse artillerie n'était pas encore arrivée, on n'était pas en mesure d'exécuter une attaque en règle. On se borna donc à occuper les positions conquises. Cette inaction rendit aux Algériens toute leur assurance. Ils se hâtèrent de mettre en état le fort l'Empereur, qui défendait la ville au sud-ouest; des émissaires furent envoyés de tous côtés pour rallier les Arabes, les ulémas prêchèrent la guerre sainte. Le 24, les lignes de Staouëli furent attaquées; l'armée française repoussa facilement les agresseurs et en les poursuivant s'établit sur le plateau du Sidi-Khaled. Mais alors un nouveau chef remplaça Ibrahim; c'était le bey de Titteri, Mustapha-bou-Mezrag, qui ne manquait ni d'activité ni d'intelligence militaire. Les positions françaises étaient dominées par le mont Bouzaréa; il installa des batteries sur les pentes; il profita de la nature du pays, montueux, boisé, coupé de ravins pour faire une guerre d'escarmouches où ses troupes reprenaient leurs avantages. Les journées des 25, 26, 27 et 28 furent pénibles et meurtrières; un bataillon du 4e léger, surpris au moment où il nettoyait ses armes, perdit 120 hommes.

Mais le convoi attendu était enfin arrivé; on avait achevé le débarquement du matériel, une route praticable avait été ouverte par le génie depuis Sidi-Ferruch. Le 29 avant le jour, le mouvement offensif commença sur toute la ligne. Déjà un plein succès avait été obtenu, lorsqu'une méprise de l'état-major faillit tout compromettre. Les vapeurs matinales flottaient en brouillard au-

dessus de la Mitidja ; le général Desprez, parvenu sur les crêtes, crut voir la mer ; il en conclut que l'armée avait dépassé Alger et que la carte de Boutin, sur laquelle on s'était guidé jusqu'alors, était fautive. Sur son rapport, Bourmont ordonne un changement de direction vers la gauche ; ce mouvement, exécuté à travers des terrains difficiles, produit une confusion générale ; les troupes, empêtrées dans les ravins, vont et viennent en cherchant leur route ; les régiments et les divisions se mêlent ; beaucoup de soldats, accablés par la chaleur, abandonnent leurs armes. En cet instant critique, une attaque vigoureuse aurait pu amener un désastre. Par bonheur, l'ennemi était incapable d'une opération d'ensemble ; il se borna à des tirailleries inoffensives. L'armée eut le temps de se rallier, et le jour même on se mit à l'œuvre pour installer les batteries qui devaient servir au siège du fort l'Empereur ; la flotte canonnait la place et, sans causer de graves dégâts, ajoutait par cette démonstration opportune au trouble et à l'effroi de la population. Le 4 juillet, à quatre heures du matin, la tranchée fut ouverte contre le fort l'Empereur ; les batteries françaises subitement démasquées l'écrasèrent de leurs feux. La garnison se défendit avec la plus grande vigueur, mais la lutte des deux artilleries était par trop inégale ; au bout de quelques heures, les Turcs avaient leurs embrasures démolies, leurs pièces démontées, leurs canonniers hors de combat ; des fuyards s'échappaient vers la Casba, et déjà l'ordre était donné de battre en brèche, quand une formidable explosion se fit entendre. Le khaznadji avait fait mettre le feu aux poudres ; il espérait ensevelir une partie de l'armée française sous les décombres ; quelques hommes seulement furent atteints. Aussitôt les ruines sont occupées ; l'artillerie s'y installe et se prépare à foudroyer la Casba.

Le fort l'Empereur une fois pris, Alger ne pouvait plus tenir ; Hussein pourtant ne voulait pas encore céder ; il montrait dans l'adversité autant de fierté qu'aux jours

de sa puissance. Les commandants des forts reçurent l'ordre de tenir jusqu'au bout et d'imiter ensuite le khaznadji ; il déclarait qu'avant de se soumettre il ferait sauter la Casba et la ville. Mais la population, affolée de peur, ne voulait plus qu'on parlât de résistence, des symptômes de défection se produisaient dans les rangs de la milice, un émissaire alla proposer au général de lui apporter la tête du dey comme gage de réconciliation. Hussein, qui voyait clair, jugea qu'il était temps de négocier ; il offrit de fournir toutes les satisfactions refusées depuis 1827 et de payer les frais de la guerre. Bourmont déclina ses propositions et exigea la remise immédiate de la ville avec ses forts. Lorsque le vieil interprète Brascewitz, chargé de signifier l'ultimatum, en donna lecture devant les officiers turcs, des cris de rage éclatèrent, les sabres sortaient des fourreaux[1]. Mais Hussein avait pris son parti; le lendemain, il signait la capitulation, dont le texte définitif était ainsi conçu :

« Le fort de la Casba, tous les autres forts qui dépendent d'Alger et le port de cette ville seront remis aux troupes françaises ce matin, à dix heures.

« Le général en chef s'engage envers Son Altesse le dey d'Alger à lui laisser la liberté et la possession de ses richesses personnelles.

« Le dey sera libre de se retirer dans le lieu qu'il fixera, et, tant qu'il restera à Alger, il y sera, lui et sa famille, sous la protection du général en chef. Une garde garantira la sûreté de sa personne et celle de sa famille.

« Le général en chef assure à tous les soldats de la milice les mêmes avantages et la même protection.

« L'exercice de la religion mahométane restera libre. La liberté des habitants de toutes les classes, leur religion,

1. Brascewitz mourut, peu après, de l'émotion terrible qu'il avait éprouvée.

leurs propriétés, leur commerce et leur industrie ne recevront aucune atteinte; leurs femmes seront respectées. Le général en chef en prend l'engagement sur l'honneur, etc., etc.

« Au camp devant Alger, le 5 juillet 1830. »

La générosité envers l'ennemi vaincu est un sentiment bien français. Bourmont ne saurait être blâmé d'avoir traité avec courtoisie le vieux dey, si digne dans son malheur. Mais la capitulation faisait plus que le nécessaire; les Algériens se seraient estimés heureux qu'on leur garantît la vie sauve; il ne fallait pas s'embarrasser d'engagements téméraires; les deux derniers articles ne furent pas observés à la lettre, et il était difficile qu'ils le fussent. Mieux aurait valu de promettre moins et de tenir davantage. Mais on ne prévoyait pas les difficultés de l'avenir, et ce fut un beau jour que celui où l'armée française, défilant par la Porte-Neuve, entra victorieuse dans cette ville, qui avait bravé Charles-Quint et Louis XIV.

CHAPITRE II

LES DÉBUTS DE LA CONQUÊTE [1]

La prise d'Alger semblait terminer l'expédition ; mais elle n'était que le commencement de la conquête. Par la présence de ses troupes sur le sol africain, la France allait se trouver entraînée à étendre de plus en plus le champ de son action. Malheureusement, il n'y eut pas dès le début un plan bien arrêté ; on se laissa mener par les événements au lieu de les conduire. Si dès 1830 on s'était décidé à fonder en Algérie un établissement durable, il y aurait eu économie de temps, d'argent et d'hommes. Mais savait-on ce qu'on voulait faire? Il n'est pas bien sûr que le gouvernement de la Restauration lui-même ait compris la portée du succès qu'il venait d'obtenir ; en tout cas, la révolution de 1830 ne lui laissa pas le loisir d'en poursuivre les conséquences. La royauté de Juillet, au milieu des embarras politiques et des dangers qui la menaçaient, parut d'abord peu soucieuse de conserver l'Algérie ; elle ne se décida pourtant pas à l'abandonner ; plus tard, elle crut y voir un dérivatif pour les instincts belliqueux de la nation, une école pour ses généraux, un terrain commode pour faire gagner leurs éperons aux jeunes princes d'Orléans. D'autre part, on craignait, si l'on s'étendait trop, de mécontenter l'Angleterre ; on se laissait toucher par les objections parcimonieuses d'une partie du Parlement ; on flottait entre les

1. Voy. pour ce chapitre et les suivants, les *Annales algériennes* de Pélissier de Raynaud ; Dieuzaide, *Histoire de l'Algérie, Tableau des Établissements français dans l'Afrique du Nord* ; Camille Rousset, *L'Algérie de 1830 à 1840* ; Cat, *ouvrage cité.*

idées de conquête définitive, d'occupation restreinte ou de complète évacuation. Suivant l'opinion dominante, les effectifs étaient augmentés ou réduits; à chaque instant, l'armée changeait de chef et la colonie d'administrateur.

Au lendemain même de la prise d'Alger, les tâtonnements commencèrent. La chute de l'odjak avait consterné les indigènes, ils étaient prêts à accepter l'autorité du vainqueur. Les Turcs, mercenaires sans patrie, ne demandaient qu'à s'enrôler au service de la France. Le bey de Titteri venait se faire donner l'investiture; le bey d'Oran sollicitait une occupation de sa ville; seul, à Constantine, Ahmed gardait une attitude menaçante. Mais Bourmont connaissait mal l'Algérie; il marchait au hasard dans ce pays, dont il ignorait les traditions, les mœurs et les idées. Il se laissa persuader que les soldats turcs restés à Alger conspiraient; il les fit embarquer pour l'Orient et se priva ainsi d'auxiliaires qui eussent été précieux. Il négligea les avances que lui faisait le puissant chef kabyle Ben-Zamoun; malgré ses avis, il poussa jusqu'à Blida une reconnaissance qui fut ramenée à coups de fusil; aussitôt tous les Arabes des environs furent en armes; le bey de Titteri, qu'on avait froissé, devint le plus gênant de nos ennemis, parce qu'il était le plus proche. Sur ces entrefaites arriva la nouvelle des événements de Paris. Bourmont, qui espérait encore pouvoir relever le trône de Charles X, concentra ses forces et ramena à lui les détachements qu'il avait envoyés à Bône et à Oran. L'armée entière se trouva resserrée dans Alger; les maladies avaient diminué son effectif, mais le moral surtout était atteint. Le jour même de l'entrée dans Alger, des officiers avaient donné les plus fâcheux exemples. Le vol du trésor de la Casba est une légende; mais il s'était commis des désordres partiels que le général en chef n'avait su ni empêcher ni punir. La discipline, très molle pendant toute campagne, s'était relâchée davantage après la victoire. De toutes les façons, la situation était compromise.

Le général Clauzel, qui succéda à Bourmont, avait de brillantes qualités militaires ; vétéran illustre des guerres de l'Empire, il apportait en Algérie l'ardeur d'un jeune homme. Il voulait organiser, négocier, conquérir ; mais son activité s'égarait quelquefois ; il écoutait trop facilement des conseils intéressés ou imprudents ; enfin, comme politique et comme administrateur, il était de l'école impériale. Il n'était pas homme à se laisser enfermer entre les murs d'Alger ; son plan fut vite dressé. Il voulait agir lui-même au centre, déposséder Mustapha-bou-Mezrag et le remplacer par une créature de la France ; il voulait également installer dans les beylicks de l'est et de l'ouest des princes vassaux. Le 17 novembre, il sortit d'Alger avec un corps de 8000 hommes, pénétra de vive force dans Blida, puis aborda les montagnes. Le passage du Ténia, où Bou-Mezrag avait concentré ses forces, fut enlevé après un brillant combat ; les gens de Médéa chassèrent eux-mêmes leur bey. Mais, pendant ce temps, les Kabyles de Ben-Zamoun se répandaient dans la plaine, détruisaient un convoi et pressaient vivement le colonel Rullière, resté à Blida. Leur attaque fut repoussée ; les malheureux Blidéens payèrent pour eux, et un affreux massacre ensanglanta la ville.

Cette exécution et d'autres du même genre irritèrent les indigènes. La garnison laissée dans Médéa, harcelée sans relâche, difficilement ravitaillée, dut être ramenée. Cependant le bey nommé par la France put se maintenir quelque temps. Au mois de décembre, le général Damrémont alla occuper Oran, que nous livrait le vieux bey Hassan ; un arrêté prononça la destitution du bey de Constantine, Ahmed. Un frère du bey de Tunis fut investi du gouvernement des deux provinces ; il s'engageait à payer pour chacune une contribution annuelle de 1 million et à favoriser partout les intérêts français ; quelques soldats tuni siens vinrent tenir garnison à Oran. Ce traité fut désapprouvé, et le ministère rappela Clauzel.

On lui reprochait d'avoir dépassé ses pouvoirs ; le véri-

table grief était dans les inquiétudes que donnait à un gouvernement timide cet esprit entreprenant. Comme pour bien caractériser la politique qu'on voulait suivre, l'armée d'Afrique fut déclarée dissoute; il n'y eut plus dans la régence qu'une division d'occupation. Berthezène en eut le commandement; c'était un bon officier, mais en sous-ordre; d'ailleurs les instructions qu'on lui donnait et les faibles moyens dont il disposait lui interdisaient toute initiative vigoureuse. Ben-Omar, notre bey de Titteri, demandait des secours; une colonne pénétra jusqu'à Médéa, mais pour évacuer presque aussitôt la ville; le bey et beaucoup d'habitants suivirent la retraite. Elle ne se fit pas toujours en bon ordre; au passage du Ténia, il y eut un moment critique; dans la plaine, on profita de la nuit pour franchir la Chiffa. Cette expédition peu brillante rendit toute leur audace aux Arabes et aux Kabyles; on combattit presque aux portes d'Alger. Les événements ne prenaient pas une meilleure tournure aux extrémités qu'au centre; une tentative mal combinée sur Bône coûtait la vie à deux excellents officiers, Houder et Bigot; à Oran, le général Boyer ne faisait aucun progrès et rendait la domination française odieuse à force de cruautés[1].

A la fin de 1831, Casimir Périer arrivait aux affaires. L'armée d'Afrique fut renouvelée et augmentée. Berthezène rentra en France; mais il fut remplacé par le duc de Rovigo. On ne pouvait faire un plus mauvais choix; l'ancien chef de la police impériale, l'homme de Vincennes et de Bayonne, était peu préparé à une mission qui demandait sans doute de l'énergie, mais où il fallait surtout de l'intelligence, du tact et une modération calculée. Savary se conduisit avec cette brutalité aveugle qui sous l'Empire simplifiait tout : la politique, la diplomatie et l'administration. Malgré la pauvreté évidente des habitants d'Alger, il exigea d'eux une contribution

1. C'était un ancien officier de l'Empire, qui avait été au service de Méhémet-Ali; il était rentré dans l'armée française après 1830; on le surnommait Pierre-le-Cruel.

énorme ; pour construire des routes, il bouleversa sans ménagement leurs propriétés et leurs cimetières. Il s'inquiétait peu de frapper juste, mais de frapper fort. Les émissaires douteux d'un chef saharien ayant été dévalisés, une colonne tomba sur la tribu soumise des Ouffia, tout à fait innocents de ce méfait ; hommes, femmes, enfants, tout fut exterminé. Le cheikh, échappé seul à cette tuerie, parut devant un conseil de guerre ; il n'eut pas de peine à se justifier, mais son acquittement eût été la condamnation de Rovigo ; il fut exécuté ; l'armée assista avec une stupeur indignée à cet assassinat juridique. Une autre fois, c'étaient deux caïds venus à Alger avec un sauf-conduit que l'on mettait à mort. Savary prétendait terrifier les Arabes, il les exaspéra ; les plus indécis se prononcèrent contre nous, la guerre sainte fut proclamée, on se battit sur toute la ligne. Dans la Mitidja, les Arabes subirent un échec à Boufarik, et une colonne alla saccager Blida. A l'est, les capitaines Yusuf et d'Armandy renouvelaient avec plus de succès la tentative du commandant Houder et s'emparaient de Bône. Mais à Oran le général Boyer se livrait à de tels excès que Rovigo lui-même s'en émut et le fit rappeler.

La commission d'enquête envoyée en Algérie en 1834 apprécia avec sévérité tout ce qui s'y était fait et surtout les actes de Savary. Celui-ci, gravement malade, avait dû s'absenter ; le général Voirol exerça l'intérim d'avril 1833 jusqu'en septembre 1834. Son administration fut habile et féconde ; il entrait en rapports avec les indigènes, les utilisait comme auxiliaires ; la tribu remuante des Hadjoutes, intimidée par une forte démonstration, accepta un caïd de sa main. Le général Trézel alla enlever la ville de Bougie et y laissa une garnison ; Monck-d'Uzer, envoyé à Bône, s'y maintenait victorieusement. L'influence française faisait de rapides progrès ; le cheikh de Tuggurt, ennemi déclaré d'Ahmed-bey, sollicitait une alliance ; autour d'Alger, les relations devenaient plus faciles, la sécu-

rité renaissait. La bonne foi et l'équité du général Voirol inspiraient la confiance. Quand il s'embarqua pour quitter l'Afrique, les habitants européens firent frapper une médaille d'or en son honneur, les caïds de la plaine vinrent lui offrir des présents d'adieu.

L'ordonnance du 22 juillet 1834, s'inspirant des conclusions de la commission d'enquête, institua un gouverneur général des possessions françaises d'Afrique. L'organisation qui fut alors adoptée prêtait à bien des objections ; mais elle semblait indiquer, dans l'esprit de ceux qui dirigeaient l'Etat, des desseins plus arrêtés et des résolutions plus fermes. On se décidait enfin à conserver l'Algérie. Le premier gouverneur fut Drouet d'Erlon ; il avait soixante-dix ans ; c'était encore une vieille gloire de l'Empire qu'on exhumait mal à propos. De caractère flottant, l'esprit affaibli par l'âge, il se laissa tirailler par toutes les influences et duper par toutes les intrigues. Dans la Mitidja, une rupture avec les Hadjoutes prit les proportions d'un grand événement. C'était une petite tribu pouvant mettre à cheval quelques centaines d'hommes, mais ils trouvèrent moyen de faire beaucoup de mal : ils couraient la plaine, se glissaient entre les postes, pillaient les fermes, enlevaient ou tuaient les isolés. Des colonnes étaient envoyées contre eux ; des bulletins annonçaient leur destruction ; mais ils reparaissaient toujours, audacieux et insaisissables. L'impuissance où l'on était de réduire ces faibles ennemis fut du plus déplorable effet. L'incertitude était partout et le désordre. A Bougie, un fonctionnaire civil entrait en pourparlers avec les indigènes sans l'aveu du commandant de la place, Duvivier. Celui-ci, trouvant mauvais qu'on négociât avec un ennemi qui faisait de son départ la condition de la paix, parla de se retirer ; on le prit au mot. Cette injustice et ce manque de dignité ne furent d'aucun profit ; les hostilités recommencèrent presque aussitôt. Mais c'était surtout dans l'ouest que des fautes graves étaient commises.

CHAPITRE III

LES ÉVÉNEMENTS DE L'OUEST. — COMMENCEMENTS D'ABD-EL-KADER

La chute de la domination turque avait laissé la province d'Oran dans une complète anarchie. Le pays n'était ni à la France, dont les troupes ne sortaient guère de l'enceinte d'Oran, ni à l'empereur du Maroc, qui, après avoir envoyé son khalifa, l'avait rappelé presque aussitôt. Un de ces chérifs qui excitaient autrefois contre les beys des insurrections périodiques exploita la situation au profit de sa famille. Les tribus sentaient vaguement le besoin d'un chef pour rétablir l'ordre et organiser la guerre sainte. Le vieux Maheddin répandit adroitement des prophéties et des prédictions qui désignaient comme le futur sultan son fils Abd-el-Kader. Quand il jugea le terrain assez préparé, il le présenta dans la plaine d'Eghris aux hommes des Hachem, des Gharaba et des Beni-Amer; ils l'accueillirent par des acclamations et l'escortèrent jusque dans Mascara. A dater de ce jour, une puissance indigène redoutable était fondée.

Le fils de Maheddin [1] n'était pas un ambitieux vulgaire; son éducation avait été soignée; il avait vu l'Égypte et l'Orient; mais ses connaissances et ses idées ne dépassaient pas les frontières de l'islamisme. Dans la zaouïa

1. Voy. Bellemare, *Histoire d'Abd-el-Kader*.

paternelle, il avait appris le Coran, étudié à fond la jurisprudence musulmane; son esprit s'était aiguisé aux subtilités de la casuistique. Nul mieux que lui ne citait à propos les textes sacrés en les interprétant toujours à son avantage; il savait aussi traduire à sa façon le texte d'un traité. De taille moyenne et bien prise, pâle, les traits fins, l'œil ardent, il avait toute la dignité élégante d'un aristocrate arabe avec la mine austère d'un saint. Brillant cavalier, il s'exposait bravement au péril, mais sa vaillance était plus raisonnée qu'instinctive; son tempérament était d'un thaleb, non d'un guerrier; son geste favori était celui de la prière quand de ses doigts effilés il maniait les grains d'un chapelet. La parole était un de ses moyens d'action; il montait en chaire et prêchait : alors sa cause devenait celle de Dieu même et du Prophète. Il ne faudrait pas voir en lui un imposteur habile. Sa foi était sincère; mais il y avait dans ce croyant un politique et un ambitieux. Il ne se servit si bien des passions religieuses que parce qu'il les ressentait. En général, les Français, après l'avoir estimé trop peu, l'ont ensuite élevé trop haut. On eut tort de le dédaigner comme un simple barbare; mais on se trompait également quand on lui prêtait les idées d'un homme d'État européen. Pour rusé diplomate, il le fut, comme beaucoup de ses compatriotes; il avait assez de pénétration pour voir très vite le faible d'un chacun; il devinait les vices et les faiblesses de ses ennemis et agissait en conséquence. Il montra de réelles qualités d'organisateur, énergique, actif, avec du coup d'œil pour choisir les hommes; mais son gouvernement ne fut guère qu'une copie un peu corrigée de celui des Turcs; il n'inventa rien de nouveau. Avec toute son intelligence, il ne sut pas comprendre les supériorités de la civilisation; il se renferma dans ce mépris haineux et invincible que ceux de sa religion presque tous éprouvent pour ce qui n'est pas musulman. Il n'avait pas dans le caractère la sauvagerie bestiale de tant d'autres chefs de révolte; mais le sang ne lui faisait

pas peur, pourvu qu'il ne fût pas inutile. Sa franchise et sa perfidie, sa clémence et sa cruauté, tout était calculé, tout lui semblait justifié par la sainteté du but. Pour trouver à un tel homme ses égaux et ses pareils, il faut remonter aux siècles théocratiques ; le moyen âge a produit, surtout parmi les politiques d'Église, de ces cerveaux vigoureux et étroits qu'emplissait une seule idée, hommes passionnés et froids, souples et violents, faisant servir leur habileté au triomphe de leurs croyances et leurs croyances à leurs ambitions. Tel était Abd-el-Kader, expression vivante de cette société musulmane si attardée dans son passé, si différente de la nôtre et que nous commençons à peine à connaître après un si long contact.

Malgré tous ses talents, il eut des commencements difficiles ; la plupart des chefs qu'il avait convoqués pour la guerre sainte refusèrent de reconnaître son autorité ; de tous côtés, il vit se dresser des ennemis : dans le Bas-Chélif, le marabout Si-El-Aribi ; au sud, les Ouled-Sidi-Cheikh ; à l'ouest, El-Ghomari, cheikh des Angad ; au nord enfin, à la tête des Douairs, des Turcs et des Coulourlis, le brave Mustapha-ben-Ismaël. Si les généraux français qui commandèrent alors à Oran avaient su mettre à profit ces rivalités, ils auraient eu bon marché d'Abd-el-Kader. Mais le général Boyer ne sortait point d'Oran. Desmichels, son successeur, après quelques démonstrations assez décousues, entra en rapports avec le jeune chef et fit la paix. Abd-el-Kader recevait un consul à Mascara et envoyait les siens à Alger, Oran et Arzeu ; de part et d'autre, on se restituait les prisonniers et les déserteurs ; tout Français qui voulait voyager dans l'intérieur devait avoir une autorisation revêtue du cachet de l'émir ; quant aux musulmans, ils étaient libres d'aller et de venir et il était spécifié « que le général commandant à Alger n'aurait pas de pouvoir sur ceux qui viendraient auprès de lui avec le consentement de leurs chefs ». Les Arabes pouvaient acheter et vendre de la poudre, du soufre, des armes, « tout ce qui

concerne la guerre. » Enfin le commerce maritime de l'ouest devait se faire par Arzeu, « sous le gouvernement du prince des croyants. » Ce traité nous ramenait au temps des capitulations avec les deys. Nous reconnaissions en Algérie « un prince des croyants », auquel toutes les populations devaient obéissance. Quant aux infidèles, ils occupaient quelques points de la côte où le souverain légitime voulait bien les tolérer jusqu'au moment où il jugerait à propos de les jeter à la mer. Tel était pour les indigènes le sens de ce traité. Cependant Abd-el-Kader, faiblement soutenu par l'inconstance de ses partisans, menacé à la fois par tous ses ennemis, se trouvait dans le plus cruel embarras. Tandis que Si-El-Aribi et El-Ghomari s'armaient, le chef des Douairs et des Smélas, Mustapha-ben-Ismaël, s'était mis en pleine révolte ; c'était un redoutable soldat que ce vieux cavalier à barbe blanche[1] ; il défit les contingents des Beni-Amer, commandés par Abd-el-Kader en personne. Heureusement pour celui-ci, son allié Desmichels était là. Il lui conseilla d'organiser un bataillon de fantassins réguliers, lui donna de la poudre et des fusils ; sortant lui-même d'Oran avec une partie de la garnison, il prit position près de Misserghin, de manière à en imposer aux Douairs et aux Smélas. Cette intervention sauva l'émir. Mustapha-ben-Ismaël se soumit ; mais, peu confiant dans la clémence du vainqueur, il alla s'enfermer dans le Méchouar de Tlemcen. Dès lors, Abd-el-Kader marche de succès en succès : le cheikh des Angad El-Ghomari, tombé entre ses mains, est traduit devant un tribunal d'ulémas qui le condamne à mort. Si-el-Aribi, après plusieurs défaites, se rend prisonnier et meurt en captivité. Ainsi, par la grâce du général Desmichels, le chef contesté de quelques tribus devenait un prince puissant ; à l'exception d'Oran, d'Arzeu et de Mostaganem, où nous étions, et du Méchouar de Tlemcen, occupé par Mustapha, toute la province de l'ouest reconnaissait l'autorité d'Abd-el-Kader

1. V. Castellane, *Souvenirs de la vie militaire en Afrique.*

Si grand que fût alors l'aveuglement, de telles fautes ne pouvaient passer inaperçues; on cria à l'impéritie, le mot de trahison fut même prononcé. Drouet d'Erlon, bien inspiré cette fois, rappela Desmichels et envoya à Oran le général Trézel. Mais cette fermeté ne se soutint pas. Malgré des défenses réitérées, Abd-el-Kader alla occuper Miliana et Médéa et le fit impunément. Cependant Trézel, à peine arrivé, travaillait à réparer les erreurs commises avant lui; par la convention dite du Figuier, les Douairs et les Smélas se placèrent sous la protection de la France et reprirent leur ancienne position de tribus Makhzen. Aussitôt Abd-el-Kader, invoquant le traité Desmichels, les réclama comme des rebelles et des transfuges. Sa religion, disait-il, lui défendait d'admettre qu'un musulman fût sous le pouvoir d'un chrétien; en même temps, il se portait sur le Sig. Trézel savait combien peu il pouvait compter sur le gouverneur, qui se laissait alors circonvenir par les émissaires de l'émir. Il lui adressa une lettre où il exposait clairement la situation, montrant qu'une retraite était incompatible avec l'intérêt et l'honneur. Si sa conduite n'était pas approuvée, il offrait sa démission. Il avait établi son camp au Tlélat; le 22 juin 1835, un convoi qu'il faisait venir d'Oran fut attaqué; le 26, il se décida à marcher à l'ennemi. Il menait avec lui 2500 hommes et 6 canons; c'était peu, mais il ne croyait pas qu'Abd-el-Kader osât lui faire tête; cette confiance était exagérée. L'avant-garde, en pénétrant dans le bois de Muley-Ismaël, fut brusquement assaillie; après un instant de désordre, on reprit l'avantage, mais cet engagement avait coûté 50 tués et de nombreux blessés. Arrivé sur le Sig, Trézel s'y arrêta toute une journée, puis il résolut de se porter sur Arzeu pour y refaire ses troupes et y déposer ses blessés. Mais, au lieu de suivre simplement la route, il voulut passer par les gorges de l'Habra et de la Macta; le chemin était étroit, bordé de ravins et de marais; Abd-el-Kader avait mis en embuscade ses meilleures troupes.

De droite et de gauche, la colonne est attaquée, les détachements envoyés vers les hauteurs sont culbutés, le convoi reste à découvert; les conducteurs, pris de panique, coupent les traits des chevaux et s'enfuient; les blessés, criblés de balles ou sabrés, poussent des cris affreux; la terreur et la confusion sont partout. Seuls les artilleurs et quelques cavaliers font bonne contenance et en imposent à l'ennemi. Enfin on atteint la sortie du défilé; à la vue de la mer et d'Arzeu qu'on découvre dans le lointain, les soldats reprennent courage, les Arabes cessent leur poursuite. Mais on avait perdu près de 500 hommes tués ou blessés; l'impression était telle que sans Lamoricière, qui ramena quelques centaines de Douairs, on n'aurait pas osé retourner à Oran par la route de terre. Trézel fut remplacé; mais on se décida aussi à rappeler Drouet d'Erlon, dont l'insuffisance était évidente. Le maréchal Clauzel fut pour la seconde fois envoyé en Afrique.

Il arrivait avec la mission de venger l'échec de la Macta et de relever le prestige compromis de nos armes. Dès le mois de novembre, des troupes furent réunies à Oran; avec les Douairs et les Smélas, elles formaient un corps de 11 000 hommes. Le maréchal, accompagné du duc d'Orléans, vint prendre le commandement; on devait marcher sur Mascara, enlever à l'émir sa capitale et y installer un bey relevant de la France. Abd-el-Kader tint la campagne avec un corps volant; il comptait disputer les passages difficiles et peut-être renouveler l'heureuse attaque de la Macta. Mais Clauzel ne lui en fournit pas l'occasion, le déconcerta par l'imprévu et la rapidité de ses manœuvres. A son approche, la garnison arabe pilla Mascara et s'enfuit. L'armée française entra dans la ville sans résistance. Rien n'empêchait que le plan adopté à Oran ne fût exécuté jusqu'au bout. A la grande surprise de tous, Mascara fut évacué au bout de deux jours; il paraît que le duc d'Orléans était malade et qu'il fallait toute une armée pour escorter jusqu'à Oran ce fils de

France. En partant, on mit le feu à la ville. Quelques jours après, Abd-el-Kader reparaissait et ralliait ses partisans. Pour bien montrer que sa puissance n'avait pas subi d'atteinte, il alla assiéger dans le Méchouar de Tlemcen les 750 Turcs ou Coulourlis de Mustapha-Ismaël; les Angad s'avancèrent au secours, ils furent battus, et leur chef, le jeune El-Ghomari, fut tué. Le neveu de Mustapha, El-Mazari, insista vivement auprès du maréchal et le décida à entreprendre une expédition sur Tlemcen. Abd-el-Kader n'attendit pas la colonne; les défenseurs du Méchouar furent débloqués, et on leur laissa un bataillon, commandé par le capitaine Cavaignac. Mais il fallait des fonds pour l'entretien de cette troupe. On imagina alors de frapper une contribution dans laquelle tous les habitants, amis ou ennemis, devaient être compris. Les Coulourlis réclamèrent vainement, alléguant leur pauvreté; on leur fit donner les bijoux de leurs femmes et la bastonnade eut raison des récalcitrants. Cette affaire, dont les ennemis de Clauzel firent grand bruit, n'avait pas la gravité qu'on se plut à lui attribuer. Les procédés de recouvrement employés, non par l'autorité française, mais par les chefs indigènes, étaient ceux qui leur étaient familiers. Quant à la taxe même, elle se justifiait par la nécessité où l'on était de garder Tlemcen, comme le demandaient les Coulourlis : « Pour la garder il fallait une garnison; pour que cette garnison y pût rester, il fallait qu'elle fût payée[1]. »

Il fallut aussi assurer son ravitaillement. La vallée de la Tafna formait une route naturelle, beaucoup plus courte que celle de Tlemcen à Oran. Clauzel voulut la rendre praticable et ouvrir de ce côté des communications; mais il trouva devant lui Abd-el-Kader; après quelques combats assez disputés, il retourna directement à Oran sans renoncer toutefois à son projet. En partant pour Alger, il laissa au général d'Arlanges l'ordre d'installer un camp à l'embou-

1. *Explications du maréchal Clauzel*; Paris, Ambroise Dupont, 1837. Cette contribution exorbitante avait été fixée à 150 000 francs et fut réduite à 94 000.

chure de la Tafna et de s'appuyer sur cette base pour secourir le Méchouar. D'Arlanges avec 3000 hommes parvint jusqu'à la Tafna; mais, à peine arrivé il se vit entouré par les populations kabyles qu'Abd-el-Kader lançait sur lui. Il voulut se dégager; la sortie qu'il tenta lui coûta 300 hommes; le blocus se resserra, et la famine commençait à se faire sentir, quand le général Bugeaud envoyé de France débarqua avec trois régiments. Les assiégeants, déjà las de cette longue lutte, se dispersèrent presque aussitôt. Bugeaud put sans combattre ramener une partie des troupes à Oran, se rendre d'Oran à Tlemcen et revenir de Tlemcen au camp de la Tafna. Il y organisa un grand convoi de vivres, dont les défenseurs du Méchouar avaient le plus pressant besoin. Lui-même commanda l'escorte. Il déroba une marche à Abd-el-Kader, qui l'attendait dans les montagnes, passa l'Isser et remonta le torrent de la Sikkah. Cependant les troupes de l'émir accouraient, formées en deux corps, comme à la Macta, pour attaquer à droite et à gauche. Bugeaud accélère son mouvement, fait filer son convoi sur Tlemcen et, sortant des gorges, débouche sur un plateau assez large compris entre la Sikkah, l'Isser et la Tafna; les Arabes le suivaient; satisfait de les avoir attirés sur un terrain à sa convenance, il s'arrête et les canonne. Abd-el-Kader, s'apercevant du danger, essaye de replier ses troupes. Bugeaud lance alors sa cavalerie; ramenée une première fois, elle est soutenue par l'infanterie, se renforce des goums indigènes et charge de nouveau avec un irrésistible élan. Les Arabes sont sabrés, culbutés du haut des rochers dans les ravins de l'Isser; 250 sont tués, 1200 blessés; 130 réguliers, enveloppés de toutes parts, mettent bas les armes[1].

C'était la première fois qu'Abd-el-Kader subissait une défaite sérieuse; le départ du général Bugeaud et surtout l'expédition de Constantine, qui attirait d'un autre côté les

1. Voy. dans d'Ideville, *Le Maréchal Bugeaud d'après sa correspondance*, t. II, page 39, le rapport de Bugeaud.

forces françaises, lui permirent de la réparer. Bientôt nos garnisons se trouvèrent de nouveau resserrées dans les places. Le général Brossard, qui venait d'arriver à Oran, se prêta alors à un étrange compromis : des vivres, fournis d'une manière plus ou moins directe par l'émir, furent introduits à Oran et dans le Méchouar ; mais Abd-el-Kader reçut en échange de l'acier, du fer, du plomb, dont il manquait, et ses 130 réguliers pris à la Sikkak. L'administration française n'en paya pas moins le prix des vivres à son fournisseur nominal Ben-Duran, qui avait machiné toute cette intrigue et qui affirma plus tard en avoir partagé les bénéfices avec le général Brossard. Ce n'était là que le prélude d'autres négociations beaucoup plus importantes. Le général Bugeaud, sur sa demande, fut de nouveau envoyé dans la province de l'ouest ; ses instructions, d'ailleurs peu précises, le laissaient presque indépendant du gouverneur ; il était libre de traiter ou de combattre ; il semblait que pour un tel soldat le choix ne dût pas être douteux.

Mais Bugeaud n'avait pas encore sur l'Algérie les opinions qu'il professa plus tard, lorsque, nommé gouverneur général, il trouva toutes sortes de raisons de préconiser la conquête. Il était alors partisan déterminé de l'occupation restreinte. Il savait d'ailleurs que faire la paix était un moyen de faire sa cour. Il mit à la conclure un empressement dont un adversaire aussi sagace que l'émir ne pouvait manquer de faire son profit. Par le traité de la Tafna, qui fut signé le 30 mai 1837, Abd-el-Kader déclarait « savoir que le sultan est grand ». C'est ce qu'on appelait, dans la traduction française, une reconnaissance de souveraineté. Les instructions du gouvernement prescrivaient d'exiger des otages et un tribut annuel ; d'otages, il n'en fut pas question ; un peu de blé et d'orge, quelques milliers de bœufs une fois donnés tinrent lieu de tribut. La France abandonnait Rachgoun et le camp de la Tafna, Tlemcen et le Méchouar. Elle se réservait Oran, Arzeu,

Mostaganem, Mazagran et leur banlieue; autour d'Alger, le Sahel et la Mitidja, « bornée à l'est jusqu'à l'oued Keddara et au delà ». Tout le reste était laissé à l'émir, dont on reconnaissait formellement l'autorité sur la province d'Oran, sur celle de Titteri et sur celle d'Alger. La manière très vague dont était indiquée dans cette dernière province la limite de nos possessions prêtait à l'équivoque; ce fut plus tard l'occasion de la rupture; mais ce n'était là qu'un inconvénient de détail. Le plus grave, c'est que la France consacrait une fois de plus les prétentions du sultan de l'Algérie; la paix de la Tafna n'était que la reproduction considérablement aggravée du traité Desmichels. Nos généraux se montraient médiocres diplomates.

CHAPITRE IV

CONSTANTINE[1]

Le gouvernement ratifia le traité de la Tafna ; la seule excuse d'une telle faute, c'est qu'on avait besoin de la paix dans l'ouest pour venger l'échec subi devant Constantine par le maréchal Clauzel.

Clauzel avait voulu agir sur tous les points à la fois. Il n'avait rien terminé dans la province d'Oran ; autour d'Alger, les incorrigibles Hadjoutes n'avaient pas été détruits ; de deux beys nommés à Cherchell et à Médéa, le premier n'avait pu s'installer, le second n'avait pu se maintenir. A Constantine, le bey Ahmed, bien que sa destitution fût prononcée depuis 1830, continuait de régner. C'était un homme d'intelligence et d'énergie ; Hussein-dey, qui, malgré sa qualité de Coulourli, lui avait confié une province, le tenait en haute estime. Il avait su se débarrasser des Turcs, qui ne l'aimaient pas, et les avait remplacés par des fantassins kabyles et des cavaliers sahariens tout à sa dévotion. Les indigènes sentaient en lui un maître. Malgré les haines que sa cruauté avait amassées, il était docilement obéi [2]. Ce n'était pas là un adversaire méprisable, et, si on voulait l'attaquer, il fallait s'attendre à une rude résistance. Il n'était pas urgent de le combattre ; la garnison de Bône, bien commandée par Monck d'Uzer, se suffisait parfaitement. L'ennemi redoutable était dans l'ouest ; il était sage d'en finir d'abord avec lui ; on aurait

1. Voy. Watbled, *Cirta-Constantine, expédition et prise de Constantine*, d'après les documents laissés par Berbrugger, Mollières et Latour du Pin ; *Explications du maréchal Clauzel.*

2. Voy. Vayssette, *Histoire de Constantine.*

ensuite le temps de songer à Constantine. D'ailleurs, puis qu'on persistait dans l'idée d'organiser des Etats indigènes sous la suzeraineté de la France, pourquoi ne pas traiter avec Ahmed? Mais, si l'on eût traité avec Ahmed, il n'aurait pas été possible de nommer Yusuf bey de Constantine.

Yusuf était entré au service de la France dès les premiers temps de la conquête. Sa connaissance de la langue et des mœurs arabes, son intelligence militaire, sa brillante bravoure l'avaient mis à même de rendre d'excellents services; il en avait été récompensé par un avancement rapide; il était devenu en quelques années capitaine, puis chef d'escadron. Mais son ambition aspirait plus haut; il avait su plaire à Clauzel et au duc d'Orléans; ce qui eût paru très ordinaire de la part d'un officier français semblait admirable venant de ce cavalier monté à la turque, paré du costume indigène, entouré d'un caracolement de spahis. Yusuf est le premier qui ait compris et exploité notre naïf amour de la fantasia. Sur le conseil du duc d'Orléans, on le nomma donc bey de Constantine; il se faisait fort de soulever les indigènes et de provoquer la chute d'Ahmed; on l'envoya à Bône, d'où le général Monck d'Uzer avait été rappelé. Il fit occuper la Calle, installa en avant de Bône le camp de Dréan, entra en relation avec quelques ennemis du bey. Mais il entendait le gouvernement de la même manière que ce dernier : ses razzias, ses exactions et ses violences indisposèrent les tribus; des défections se produisirent. Loin de se déconcerter, il proposa une expédition contre Constantine. Clauzel, qui s'était avancé en le désignant comme bey, ne voulut pas reculer. Il demanda au gouvernement 10 000 hommes de renfort; comme on les lui refusait et qu'on acceptait l'offre de sa démission, il se ravisa et déclara qu'il agirait avec les ressources dont il disposait. Le ministère désapprouvait l'entreprise; il l'autorisa cependant; mais, en la laissant faire avec des moyens insuffisants, il rendit un échec presque inévitable. Clauzel, de son côté, faisait preuve de légèreté en essayant

une opération difficile avec des forces que lui-même avait jugées trop peu considérables. Il est vrai que Yusuf ne lui avait pas ménagé les promesses ; à l'en croire, sa politique avait aplani les voies, aucun obstacle n'arrêterait l'armée, Constantine devait ouvrir ses portes au premier coup de canon. Il prenait pour des réalités ses propres illusions ; l'événement allait lui infliger un cruel démenti.

En tirant des troupes d'Alger et d'Oran, en y joignant celles qu'on avait déjà dans l'est, on rassembla à Bône environ 8000 hommes ; les bêtes de somme étant en petit nombre, on n'emporta que peu de munitions. L'artillerie avait en tout 1460 coups à tirer ; elle se composait de 14 canons de montagne ou de campagne ; pas une pièce de siège. Les pluies d'automne, toujours torrentielles en Algérie, commencèrent cette année-là avec le mois d'octobre. Le mauvais temps et les fièvres éprouvèrent l'armée avant qu'elle se mît en route ; 2000 hommes entrèrent aux hôpitaux. Cependant le maréchal Clauzel et le duc de Nemours, qui devait prendre part à l'expédition, étaient arrivés à Bône ; l'avant-garde avait été dirigée sur Guelma ; le 13 novembre, le quartier général et le gros des troupes commencèrent leur mouvement. On fit route par Guelma, Medjès-Amar, Ras-el-Akba et l'oued Zenati ; le 22 seulement, on arriva devant Constantine. Pendant ces huit jours, il n'y eut pas un seul engagement sérieux ; mais des combats sanglants n'auraient pas fait le mal que causèrent les intempéries. La pluie n'avait pas cessé de tomber à flots, défonçant le sol, gonflant les torrents, exténuant les bêtes et les gens. Après des journées écrasantes, où il avait fallu s'atteler aux voitures du convoi, marcher dans l'eau glacée des rivières, le bois manquait pour allumer des feux de bivouac. Dans la nuit du 20 au 21, la neige se mit de la partie ; des soldats, fous de souffrance, se poignardaient avec leur baïonnette ; plusieurs moururent de froid. Les malades étaient nombreux, les autres n'étaient guère plus valides. Sans avoir vu l'ennemi, l'armée était harassée. Le maréchal

s'affectait peu de ce qu'il considérait simplement comme un contre-temps désagréable. Avant de quitter Bône, il il avait rédigé une proclamation que Yusuf s'était chargé de faire parvenir aux habitants de Constantine et sur l'effet de laquelle il n'avait aucun doute. Il était si sûr de son fait qu'il alla tranquillement avec son état-major se présenter devant la porte d'El-Kantara. Il fut reçu à coups de canon ; Ahmed avait quitté la ville ; mais son khalifa Ben-Aïssa, soldat énergique, y était resté ; tout était prêt pour la résistance.

La position de Constantine est formidable : elle se dresse au sommet d'un rocher âpre, escarpé, presque isolé ; sur trois faces, des ravins lui forment un fossé naturel ; le Rummel, s'élançant par cascades, roule et gronde au fond. La communication de plain-pied n'existe que d'un côté, vers le plateau du Koudiat-Aty. En 1836, il y avait là trois portes percées dans un gros mur, garni de casemates et défendu par une batterie. Le pont d'El-Kantara, jeté sur le Rummel, aboutissait à une quatrième porte ; il était enfilé par le feu de la place. Avec les faibles moyens dont on disposait, des munitions et des vivres en petit nombre, des troupes surmenées, il ne fallait pas songer à un siège en règle. On prépara une attaque de vive force. Le mauvais état des routes n'avait pas permis de conduire les canons jusqu'au Koudiat-Aty ; on les installa sur le plateau de Mansoura, et l'on ouvrit le feu contre la porte d'El-Kantara. Le soir du 22, elle paraissait suffisamment ébranlée ; mais les sous-officiers du génie envoyés en reconnaissance reconnurent qu'en arrière il existait une autre porte entièrement intacte. L'assaut fut remis au lendemain. Mais l'ennemi était en éveil ; la lune, dans son plein, dénonçait tous les mouvements. Cependant le colonel du génie Lemercier conduit ses soldats chargés de sacs à poudre et d'échelles ; une vive fusillade les accueille ; par un ordre mal compris, les troupes de soutien sont lancées trop tôt, une horrible confusion se produit, les sacs à poudre s'égarent, les hommes qui

portent les échelles sont tués. Le général Trézel accourt ; il reçoit une balle dans le cou. Ni l'escalade ni la mine ne peuvent plus être essayées ; le colonel Lemercier, voyant presque tout son monde hors de combat, remonte tristement du ravin. La diversion tentée vers le Koudiat-Aty avait coûté inutilement la vie à beaucoup de soldats et à de braves officiers. Clauzel ramena à lui les troupes détachées de ce côté et ordonna la retraite.

A peine le mouvement s'est-il dessiné que les Arabes sortent en foule, les cavaliers d'Ahmed-bey se rapprochent ; les malades et les blessés, laissés en arrière, sont massacrés. Au premier moment, une poursuite trop vive pouvait devenir dangereuse ; mais les chefs de bataillon Changarnier et Rigaud, placés à l'arrière-garde, rabattirent l'audace de l'ennemi par un feu bien dirigé et par une charge à la baïonnette. Pendant toute la retraite, Clauzel, en vigoureux soldat qu'il était, fut sans cesse à cheval, veillant à tout, se portant sur les points menacés, relevant les courages par sa tranquille vaillance. Tous les généraux ne surent pas conserver ce sang-froid ; le soir du 25, le général de Rigny, prenant pour des Arabes de grands chardons à tête blanche, annonça que son arrière-garde était enfoncée. « Il n'y a qu'un parti à prendre, disait-il, c'est d'abandonner le matériel et de nous retirer comme nous pourrons[1]. » Le même général continua de donner l'exemple le plus démoralisant ; après la campagne, il devait être le premier à accuser le maréchal. Heureusement, la panique dont il était saisi ne se communiqua pas aux troupes. On put revenir à peu près en bon ordre par le chemin qui avait été suivi à l'aller. Le 1er décembre, l'armée rentra à Bône, 450 hommes manquaient, on ramenait 300 blessés, on perdit encore du monde des suites de la campagne ; l'expédition avait coûté près d'un millier d'hommes, soit le huitième de l'effectif engagé.

1. V. Rapport du maréchal Clauzel au ministre de la guerre dans les *Explications*, page 87.

Il était plus difficile de ramener l'armée que de prendre Constantine, disait le général Pelet. Effectivement, Clauzel avait fait preuve d'une remarquable fermeté ; mais on pouvait lui reprocher de la crédulité et de l'imprudence ; enfin il avait contre lui de n'avoir pas réussi. Le commandement lui fut retiré. Le général de Damrémont, qui le remplaça comme gouverneur, avait pour instruction de négocier d'abord ; il ne devait combattre que si la paix était réellement impossible. Il se rendit à Bône et se mit en rapport avec Ahmed, qui semblait de son côté disposé à un accommodement. On demanda au bey de céder une partie de sa province, de se reconnaître le vassal de la France, de payer les frais de la guerre et un tribut annuel. Il s'étonna qu'on lui fît des conditions moins avantageuses qu'à Abd-el-Kader ; comptant sur un secours de la Turquie qui devait lui arriver par Tunis, espérant d'ailleurs se tirer d'un second siège aussi bien que du premier, il traîna les choses en longueur et conclut par des propositions inacceptables. Mais Damrémont s'était préparé à la lutte. Duvivier, installé à Guelma depuis l'année précédente, s'y maintenait avec succès et ouvrait la route ; des troupes furent rassemblées à Bône, un camp fut formé à Medjez-Amar. Dès que le gouverneur n'eut plus à craindre d'être désavoué comme l'avait été Clauzel, il ordonna la marche sur Constantine. Cette fois, l'armée était forte de 12 000 hommes ; elle menait avec elle, outre 16 pièces de campagne, un parc de siège composé de 17 bouches à feu ayant chacune 200 coups à tirer. Le convoi, traîné par un nombre suffisant de bêtes de somme, portait pour dix-huit jours de vivres. Damrémont commandait en personne ; il avait pour chef d'état-major Perrégaux ; le général Valée, honorablement connu par ses campagnes et ses travaux techniques, dirigeait l'artillerie ; le général Rohault de Fleury était à la tête du génie. Le point de départ était le camp de Medjez-Amar, que l'on quitta le 1er octobre. Le 6 au matin, l'avant-garde débou-

chait sur le plateau de Mansoura. De même que l'année précédente, l'ennemi n'avait pas essayé de tenir la campagne et avait concentré dans la ville tous ses moyens de défense ; cette fois, le temps fut moins défavorable : on n'eut de pluie que le premier et le dernier jour ; aux passages difficiles, l'énergique général Valée sautait à bas de son cheval, saisissait le fouet d'un conducteur et animait tout le monde du geste et de la voix. On arriva sous les murs de Constantine avec des forces et des espérances que rien n'avait encore entamées.

Ahmed courait le pays avec ses cavaliers ; c'était encore Ben-Aïssa qui conduisait la résistance. Il avait son infanterie régulière composée de Turcs et de Kabyles, une milice urbaine bien armée, des volontaires accourus du dehors, en tout 6000 hommes ; avec cela, des munitions et des vivres pour deux mois. Une enceinte continue entourait la place ; la Casba et la porte d'El-Kantara avaient été réparées ; du côté du Koudiat-Aty s'élevait une épaisse muraille de granit défendue par des batteries casematées. Quand les Français parurent, des drapeaux s'élevèrent sur les portes El Djerid et El Oued ; les muezzins, debout dans les minarets, lancèrent leur appel ; les femmes, entassées sur les terrasses, poussèrent des clameurs stridentes. Au loin, les villages, incendiés par leurs habitants, mettaient des reflets rouges sur le ciel nuageux. « C'est la résidence du diable, » s'écria un officier.

Le Koudiat-Aty était tout indiqué comme point d'attaque ; on décida que la batterie de brèche y serait établie, mais on résolut d'armer le Mansoura pour prendre à revers les défenses de la place. Les assiégés tentèrent à plusieurs reprises de troubler les travaux ; mais leurs sorties et les diversions qu'opérait la cavalerie d'Ahmed furent également repoussées. Le 10, les batteries du Mansoura ouvraient leur feu ; le 11, les batteries de brèche étaient prêtes sur le Koudiat-Aty. Le général en chef

envoya alors une sommation qui fut portée par un soldat du bataillon turc. Ben-Aïssa répondit fièrement qu'il ne manquait ni de poudre ni de vivres, qu'il en donnerait aux Français s'ils en avaient besoin, mais qu'il se défendrait jusqu'à la mort. Le moment suprême approchait, quand, dans la journée du 12, Damrémont fut atteint par un boulet pendant qu'il examinait l'état de la brèche. Perrégaux, qui accourait, fut renversé sur son corps avec une blessure mortelle. Mais le feu des batteries ne fut pas même interrompu ; Valée prit le commandement et ordonna l'assaut pour le lendemain.

Trois colonnes d'attaque avaient été formées sous la conduite du lieutenant-colonel Lamoricière, du colonel Combe et du colonel Corbin; le duc de Nemours devait diriger l'ensemble des mouvements. A sept heures du matin, huit coups de canon et les fanfares de la légion étrangère donnent le signal. Lamoricière, suivi de ses zouaves, escalade la brèche et se précipite dans la ville ; des rues barricadées, des fenêtres étroites, des maisons crénelées s'échappe une fusillade terrible ; un mur s'écroule, écrasant dans sa chute le commandant Sérigny et tout un peloton du 2e léger. Cependant on continue d'avancer ; à mesure que la première colonne fait des progrès, des détachements viennent la soutenir; on évite ainsi le désordre de l'encombrement; tout à coup, une violente détonation éclate, un magasin à poudre vient de sauter, les cartouchières des soldats prennent feu, la mort jaillit de tous côtés. Lamoricière, brûlé, aveuglé, est conduit à l'ambulance. Combe prend sa place, fait battre la charge et lance en avant les troupes, un instant ébranlées. Blessé mortellement en deux endroits, il redescend de la brèche et va rendre compte au duc de Nemours du succès déjà certain. A l'intérieur, le combat se poursuit avec acharnement de ruelle en ruelle, de maison en maison ; on enfonce les portes à coups de hache, on applique des échelles, on pénètre par les terrasses ; enfin la caserne des janissaires,

principal centre de la résistance, est emportée. Au moment où le général Rullière, qui vient d'entrer dans la ville, prépare un mouvement d'ensemble, un homme se présente à lui agitant une lettre. C'étaient les notables qui faisaient leur soumission; plusieurs chefs étaient tués, les deux cadis étaient blessés, Ben-Aïssa avait pris la fuite. Un grand nombre d'habitants, en essayant de s'enfuir par les parties non accessibles de l'enceinte, s'étaient brisés dans une horrible chute au fond des ravins. Ahmed, qui suivait du haut d'une colline les phases diverses de la bataille, tourna bride et partit au galop dans la direction du sud. Il ne disparut pas encore de la scène; mais, en perdant sa ville, il avait perdu sa puissance; il ne fut plus dès lors qu'un chef de partisans.

CHAPITRE V

PUISSANCE D'ABD-EL-KADER. — BUGEAUD GOUVERNEUR

Abd-el-Kader avait signé avec joie le traité de la Tafna. Il aurait été satisfait à moins. Il sentait qu'il avait besoin de la paix pour préparer une action décisive ; son fanatisme savait attendre ; avec toute l'activité dont il était capable, il mit à profit le répit qu'on lui accordait et travailla tout ensemble à étendre son autorité, à détruire ses ennemis et à organiser ses forces. La province de l'ouest s'accoutumait à lui obéir ; mais l'ancien beylick de Titteri était moins fait à la soumission ; les tribus qui ne voulaient pas payer l'impôt, que ce fût à la France ou à l'émir, formèrent une confédération. Il marcha contre elles, les battit et, par un coup de politique habile, leur donna comme agha le chef qu'elles-mêmes s'étaient choisi. Interprétant ensuite à sa manière le traité de la Tafna, il osa intervenir dans les affaires de la province de Constantine ; son lieutenant El Barkhani alla chasser de Biskra Ahmed-Bey. C'était encore une influence rivale qu'il détruisait à son profit. Mais, tandis qu'il s'étendait de l'ouest à l'est, le sud semblait lui échapper ; le marabout Tedjini, chef d'une confrérie importante qui englobait tout le Sahara, refusait nettement son concours pour la guerre sainte. Après quelques négociations inutiles, l'émir se décida à employer

la force. Tedjini n'avait que 700 hommes, mais son ksar d'Aïn-Mahdi, défendu par une muraille et par des jardins de palmiers, avait déjà soutenu un siège contre un bey d'Oran ; ses gens étaient dévoués, bons tireurs, habiles à profiter des avantages que leur donnait le terrain. Abd-el-Kader essaya de tous les moyens; mais les assiégés supportèrent sans grand dommage le feu de son artillerie, repoussèrent ses colonnes d'assaut, éventèrent les mines qu'il avait pratiquées et lui firent essuyer de fortes pertes. Les Larbâa, affiliés à la confrérie de Tedjini, coupaient ses convois et menaçaient de l'affamer ; ses troupes commençaient à se décourager ; il n'était pas sans inquiétudes du côté du Tell, des difficultés s'étant déjà engagées sur l'interprétation du traité de la Tafna. Une rupture avec la France l'aurait mis aux abois. Nos fautes pourvurent à son salut : Ben-Arrach, qu'il avait envoyé à Paris, lui apporta des présents offerts par le roi Louis-Philippe ; d'Alger, on lui expédia 400 obus. Il reprit toute son assurance, s'acharna devant Aïn-Madhi. Tedjini, jugeant que cinq mois de siège étaient pour les siens une assez longue épreuve, consentit à traiter. Il partit avec ses fidèles. Abd-el-Kader fit ensuite son entrée dans Aïn-Madhi, fier de réussir là où avait échoué la puissance des Turcs. Aucun chef indigène ne songea plus à lui résister.

Il compléta alors l'organisation politique, seulement ébauchée après le traité Desmichels. Le pays qui reconnaissait son autorité était partagé en huit gouvernements administrés par des khalifas. Chacun des khalifas avait sous ses ordres les aghas et les caïds, chefs de tribu ou de groupes de tribus. Tous avaient pour tâche principale la perception de l'impôt ; au printemps, ils levaient le zekkat, à l'automne l'achour ; ils ne faisaient leurs tournées que bien accompagnés, de façon à arracher par la force ce qu'on ne donnerait pas de bon gré ; des razzias punissaient les récalcitrants. Avec les revenus qu'il se procurait ainsi, Abd-el-Kader montait son armée. Il avait

10 000 réguliers dont 8 000 fantassins, 2 000 cavaliers et 240 artilleurs avec une vingtaine de pièces; des poudreries fonctionnaient à Mascara, à Miliana, à Médéa, à Tagdempt; une manufacture d'armes était installée à Miliana, une fonderie de canons à Tlemcen. Sebdou, Saïda, Tagdempt, Boghar, Biskra formaient de l'ouest à l'est une ligne de places qu'il avait construites ou réparées; c'étaient autant de forteresses pour mâter les tribus, de magasins où s'amassaient les approvisionnements, de retraites en cas de guerre malheureuse.

A l'égard de la France, sa politique était un mélange habile d'audace et de ruse. Il soutenait hardiment que le traité de la Tafna ne nous permettait pas de nous étendre à l'est de la Mitidja; l'ambiguïté des termes prêtait à la contestation; cependant nous ne pouvions nous interdire les communications par terre entre Constantine et Alger. Valée, devenu maréchal et gouverneur, demanda un remaniement du traité. Abd-el-Kader évita toute réponse catégorique; il était parfaitement informé de tout ce qui se passait à Paris, où dominait alors le système de l'occupation restreinte; on caressait l'idée impossible de conserver une zone étroite voisine du littoral, d'y installer la colonisation et de gagner peu à peu, par le commerce et les relations pacifiques, la masse des populations indigènes L'émir adressa à Louis-Philippe une lettre savamment composée; il y protestait de son amour pour la paix; flattant les chimères françaises, il se posait en prince éclairé et en propagateur de civilisation. Cela ne l'empêchait pas d'écarter ses Arabes de notre contact; il punissait durement ceux qui entraient en rapport avec les infidèles. Ses lieutenants commettaient à chaque instant des violations de territoire. La paix qu'il voulait maintenir était une paix armée, dans laquelle grandissaient tous les jours à nos dépens son prestige et sa puissance.

Le maréchal Valée commençait à voir clair dans ce jeu perfide; il comprit qu'il fallait sortir d'une situation aussi

fausse. Mais le moyen qu'il employa n'était qu'un assez pauvre expédient. Au mois d'octobre 1839, accompagné du duc d'Orléans, il se rendit par mer dans la ville nouvellement créée de Philippeville et de là à Constantine. On forma une colonne qui, s'avançant par Mila et Sétif, franchit le défilé des Portes-de-Fer, passa par les Beni-Mansour et les Issers et vint au Fondouk rejoindre les troupes d'Alger. Le passage des Portes-de-Fer, célébré alors comme une marche triomphale, ne fut qu'une promenade militaire très rapide, presque furtive et que rendit facile l'étonnement de l'ennemi. On croyait avoir ainsi tranché toutes les difficultés et qu'Abd-el-Kader s'inclinerait devant le fait accompli. Le gouverneur fut bientôt détrompé; il était arrivé à Alger le 2 novembre; le 3, il reçut une lettre où l'émir lui reprochait d'avoir rompu la paix et lui annonçait la reprise prochaine des hostilités. Valée répondit par l'envoi d'un émissaire; comptant sur le succès des négociations qu'il engageait, il ne prit aucune des précautions que la prudence commandait. Le 20 novembre, une nouvelle lettre dénonça formellement le traité de la Tafna; le même jour, 3000 cavaliers débouchant à la fois de l'ouest, de l'est et du sud se ruèrent sur la Mitidja. Les établissements agricoles, déjà florissants, furent saccagés et brûlés, les colons massacrés, les petits détachements et les convois enlevés; les troupes qui gardaient le camp d'Oued-el-Alleg, compromises par une sortie imprudente, perdirent plus de 100 hommes. L'épouvante succéda à la confiance. Alger se crut menacée, le maréchal lui-même fit démeubler sa campagne de Mustapha. C'était manquer de sang-froid après avoir manqué de prévoyance. On avait 20 000 hommes autour d'Alger; on pouvait tout au moins nettoyer la Mitidja et châtier les pillards. Le gouverneur se borna à ordonner quelques mouvements de concentration, pendant lesquels se livra le combat de Boufarik. Au printemps seulement, après avoir reçu des renforts, il se décida à prendre l'offensive. Il

occupa Cherchell, puis marcha sur Médéa. Abd-el-Kader avait fortifié le passage du Ténia, rassemblé sur ce point ses meilleures troupes; mais les colonnes françaises, lancées par Duvivier, Changarnier et Lamoricière, escaladèrent les crêtes, franchirent les retranchements et culbutèrent les réguliers à l'arme blanche. Une garnison fut installée à Médéa; au mois de juin, on s'empara presque sans combat de Miliana. Mais les troupes laissées à Miliana, à Médéa et à Cherchell se trouvèrent bientôt étroitement bloquées; elles périssaient de misère et d'ennui. Il fallait les secourir, les approvisionner, les renouveler; chaque ravitaillement nécessitait une campagne. Les hostilités avaient également recommencé dans les provinces de Constantine et d'Oran; le frère de l'émir, El-Hadj Mustapha, fut battu près de Sétif; dans l'ouest, le combat de Mazagran eut un retentissement glorieux; 123 hommes du premier bataillon d'Afrique, établis dans un fortin, repoussèrent les 2000 soldats du khalifa Ben-Tami.

Le 22 février 1841, le général Bugeaud, nommé en remplacement du maréchal Valée, vint prendre possession de son commandement. Le nouveau gouverneur n'était pas un inconnu en Algérie; il s'y était assez tristement signalé par le traité de la Tafna, et depuis lors il n'avait pas manqué une occasion de se prononcer contre l'occupation. Le rôle qu'il avait joué en gardant à Blaye la duchesse de Berry, l'épisode sanglant de la rue Transnonain ne lui avaient pas valu en France plus qu'en Algérie les sympathies de l'opinion. Ambitieux, sans grands scrupules, il passait alors pour l'homme à tout faire de la monarchie de Juillet. Plus tard, il n'y eut plus pour lui que des éloges, et la gloire du conquérant de l'Algérie couvrit tout. Bugeaud fut un de ces hommes qui ont conscience de leur supériorité, qui veulent avoir les moyens de la déployer et à qui rien ne coûte pour s'ouvrir la carrière. Des services de toute nature lui gagnèrent les bonnes

grâces de Louis-Philippe; on lui donna pour sa récompense une haute situation; mais, quand il y fut parvenu, il s'en montra tout à fait digne. Depuis 1815, la France n'a pas eu un militaire de cette trempe. Il possédait les qualités extérieures du commandement : allure imposante, vigueur physique, santé invincible à la fatigue et à la vieillesse. Brave et réfléchi, résolu et prudent, il savait combiner et agir. Doué d'une remarquable aptitude aux choses de la guerre, plein de confiance en lui-même, il n'était pas de ceux auxquels en impose l'autorité de la routine; son bon sens aidé de son expérience personnelle lui paraissait supérieur à toutes les traditions. Il fit à son usage une tactique et une stratégie nouvelles, et ses leçons, qu'il appuyait d'éclatants exemples, n'ont pas encore perdu de leur actualité. Il tenait assez à ses idées pour les imposer, mais il aimait mieux les faire partager; officiers et soldats, tout le monde était instruit d'avance de ce qu'on allait faire et n'en montrait que plus d'intelligence et d'ardeur. Les troupes savaient où il les menait; sûr de lui-même, il leur communiquait son assurance. Vigilant et actif, il s'occupait des moindres détails, parce qu'il savait qu'à la guerre il n'en est point d'insignifiants. Bien qu'il fût de nature peu tendre, il veillait avec le plus grand soin au bien-être du soldat: il y voyait avec raison l'élément essentiel du succès. Malgré ses imperfections morales et une âpreté d'humeur dont ses lieutenants eurent souvent à souffrir, il se fit une réelle popularité militaire. Le « père Bugeaud » fut pour l'armée d'Afrique ce qu'avait été pour la grande armée le « petit caporal ».

Au commencement de 1841, l'effectif des troupes d'Afrique était de 63 000 hommes; il fut porté et maintenu à 100 000; on ne ménageait pas à Bugeaud les moyens d'action, mais il avait le mérite de savoir s'en servir. A peine arrivé, il alla inspecter les possessions de l'est, revint au centre pour conduire des convois à Médéa et à

Miliana et livra en passant quelques petits combats, dont le succès fut d'un bon effet sur le moral des troupes. Mais il n'entendait pas se borner à des opérations de ravitaillement. Il résolut de marcher contre les places qu'Abd-el-Kader avait occupées ou construites à la lisière des hauts plateaux. Pendant qu'une colonne organisée à Blida se dirigeait droit au sud, le gouverneur se porta dans l'ouest, où devaient se frapper les plus grands coups. La colonne de Blida trouva évacuées et incendiées les villes de Boghar et de Thaza ; ce qui en restait fut détruit par la pioche et la mine. Bugeaud, parti de Mostaganem, arriva en huit jours devant Tagdempt, qu'il traita de la même manière. Il se rabattit ensuite sur Mascara, où il entra sans résistance; mais il ne renouvela pas la faute de Clauzel : une forte garnison fut laissée dans cette ville, qui devait devenir la base de nos opérations dans toute la région. Abd-el-Kader se refusait toujours à une bataille; mais il ne put éviter quelques engagements, où il eut toujours le dessous. Les tribus qui lui restaient fidèles voyaient brûler leurs récoltes , enlever leurs troupeaux et commençaient à trouver que la guerre coûtait cher.

Occuper dans l'intérieur même du pays des positions solides, autour desquelles rayonneraient de fortes colonnes, c'était l'idée dans laquelle Bugeaud se confirmait de plus en plus. En janvier 1842, il alla lui-même s'emparer de Tlemcen et poussa une pointe sur Sebdou, qu'il ruina. Le général Bedeau resta à Tlemcen tandis que Lamoricière, avec les troupes disponibles de la division d'Oran, s'établissait à Mascara. La présence au milieu d'eux des troupes françaises donnait à réfléchir aux indigènes; dès l'année précédente, la grande confédération de l'Yacoubia, située bien loin dans le sud, s'était soumise. Au nord, les Gharaba, les Beni-Chougran, les Bordjia, pris entre les garnisons d'Oran, de Mascara et de Mostaganem, jugèrent à propos de suivre cet exemple. On songeait alors à agir plus fortement sur les populations, en suscitant un rival à

Abd-el-Kader; mais le prétendu sultan Mohammed-ben-Abdallah ne joua qu'un personnage assez insignifiant; ses menées furent beaucoup moins efficaces que les opérations des généraux[1]. Bedeau, tout en s'affermissant à Tlemcen, infligea plusieurs échecs à l'émir, détacha de sa cause les Kabyles de Nedroma et lui coupa la route du Maroc, où il allait chercher un refuge et des renforts; d'Arbouville soumettait les tribus du Bas-Chélif et bataillait au sud du fleuve contre les Flittas; Lamoricière dégageait les environs de Mascara et poursuivait la tribu d'Abd-el-Kader, les Hachem. Des razzias, des troupeaux enlevés, le pillage des silos ruinaient les partisans de l'émir et nous donnaient des alliés qu'attirait l'appât du butin. De nombreux indigènes figuraient comme auxiliaires dans la colonne avec laquelle le gouverneur, partant au mois de mai de Mostaganem, remonta lentement la vallée du Chélif. A l'oued Rouina, il fit sa jonction avec les troupes qu'amenait d'Alger le général Changarnier. Ce mouvement rappelait l'expédition des Bibans, mais avec un caractère plus sérieux; il se rattachait à un ensemble d'opérations dont il était la conséquence et le complément.

Pendant que la domination française s'étendait ainsi à l'ouest et à l'est, où le général Négrier occupait Msila en 1841 et Tébessa en 1842, on ne négligeait pas de l'affermir au centre. Au commencement de 1842, la sécurité était encore loin de régner dans la Mitidja. Le 15 avril, un détachement de 22 hommes escortant la correspondance de Boufarik à Blida fut soudainement enveloppé par 300 cavaliers arabes. Sommé de se rendre, le sergent Blandan, chef de la petite troupe, répond d'un coup de fusil; un combat désespéré s'engage; cinq hommes restaient debout quand les secours arrivèrent. Il ne fallait pas que de semblables agressions pussent se renouveler aussi près d'Alger. Bugeaud s'empressa d'y mettre ordre; il com-

1. Cet auxiliaire médiocre fut plus tard un ennemi gênant. Voy. au chapitre VII.

bina avec Changarnier un double mouvement dans lequel se trouvèrent enveloppées toutes les tribus limitrophes de la plaine. Les Mouzaïa, les Soumata, les Beni-Sala, même les indomptables Hadjoutes sollicitèrent l'aman. Dès lors, les environs d'Alger furent tranquilles. Dans un rayon plus étendu, les marches et les razzias de Changarnier dans la plaine du Chélif, les négociations engagées par le colonel Comman au sud de Médéa, une démonstration conduite aux abords de la Grande Kabylie par le gouverneur, donnèrent lieu à de nombreuses soumissions.

Abd-el-Kader se sentait hors d'état de tenir franchement la campagne; il évitait soigneusement les rencontres décisives. Il abritait bien loin dans le sud sa smala, où étaient sa famille, ses troupeaux et une multitude d'émigrants de toutes les tribus. Lui-même, avec une poignée de cavaliers, courait le pays, passait entre nos colonnes; paraissant tout à coup dans les régions nouvellement pacifiées, il ramenait les indécis, réveillait les dévouements, punissait les défections. Les indigènes les moins belliqueux tremblaient de le voir tomber sur leurs douars; moitié par peur, moitié par entraînement, tous revenaient à lui au premier appel. A plusieurs reprises, Bedeau et Lamoricière le serrèrent d'assez près, mais il échappait toujours. Même dans le Tell, il avait des asiles dans tous les massifs montagneux; l'Ouarensenis surtout était comme sa forteresse centrale. Trois colonnes parties de Miliana y marchèrent; après quelques combats, une des tribus les plus remuantes, celle des Beni-Ourar, fit sa soumission. Abd-el-Kader était déjà loin. Dès les premiers jours de 1843, il se montrait dans la plaine du Chélif; en même temps, son lieutenant El-Barkani soulevait les montagnards des environs de Cherchell. Il fallut couvrir la Mitidja. Mais on n'était plus au temps du maréchal Valée : les Beni-Ménacer furent vigoureusement refoulés. Bugeaud, comprenant la nécessité de garder solidement le Chélif entre Miliana et Mostaganem, choisit le point stra-

tégique d'El-Esnam pour y établir un camp permanent, qui devint bientôt Orléansville. Ténès fut également occupée et reliée à Orléansville par une route; on coupait ainsi en deux tronçons l'énorme quadrilatère montagneux qui s'étend au nord du Chélif depuis Cherchell et Miliana. L'expérience des précédentes campagnes prouvait l'insuffisance de la ligne de postes formée par Médéa, Miliana, Mascara et Tlemcen ; on s'enfonça plus avant dans l'intérieur, des garnisons furent installées sur la lisière des hauts plateaux, à Boghar, à Téniet-el-Had, à Tiaret et à Sidi-bel-Abbès. On était loin de l'occupation restreinte, jadis si chère au général Bugeaud.

L'armée d'Afrique, bien dirigée, se formait à ce genre de guerre tout spécial, qu'indiquaient la nature du pays et les mœurs de ses habitants. Au lieu des lourdes colonnes d'autrefois, toujours empêtrées dans des marches pénibles, toujours attaquées et harcelées, on avait des troupes alertes, capables d'offensive, menant aussi lestement que les Arabes eux-mêmes les razzias et les coups de main. Au mois d'avril, tandis que Lamoricière détournait vers lui l'attention de l'émir, le duc d'Aumale partit de Boghar pour tâcher de surprendre la smala. Il la chercha d'abord vers Goudjla, puis à Taguin, où elle était réellement. Laissant en arrière son convoi et presque toute son infanterie, il marcha rapidement avec la cavalerie, les zouaves et l'artillerie de montagne. Il n'avait sous la main que ses cavaliers, 600 sabres environ, quand, dans la journée du 16, il se trouva en présence de la smala. C'était comme une grande ville de tentes, où campaient avec leurs femmes, leurs enfants, leurs troupeaux, des fractions de tribus et des tribus entières; il y avait là 60 000 personnes, dont 5000 en état de combattre. On ne leur laissa pas le temps de se reconnaître; Morris avec les chasseurs, Yusuf avec les spahis chargent ensemble. En voyant les burnous rouges, les femmes croient reconnaître l'escorte du maître; elles poussent des cris joyeux, qui se changent bientôt en cris de

terreur ; toute cette foule est prise de panique ; quelques-uns veulent résister, mais la confusion paralyse leurs efforts. Cependant la cavalerie française, isolant une partie de la smala, laisse écouler tout le reste, qu'elle ne peut entourer ; elle a perdu une vingtaine de tués ou de blessés, mais elle a tué 300 hommes, fait 3000 prisonniers et enlevé un immense butin.

Cette surprise, vivement conduite, eut les conséquences d'une grande victoire. En même temps, des expéditions dirigées par le gouverneur, le général Bourjolly, le colonel Pélissier, tenaient en respect les tribus de l'Ouarensenis. D'autres colonnes pénétraient dans le sud et donnaient la chasse à l'émir ; à deux reprises, celui-ci faillit être enlevé par le général Géry. Son meilleur lieutenant, Ben-Allal, serré de près, se retourna, livra un furieux combat et se fit tuer après avoir vu écraser ses troupes. Abd-el-Kader était aux abois ; les populations épuisées ne voulaient plus combattre ; les bataillons réguliers, formés avec tant de peine, étaient à peu près détruits ; la smala, après le grand coup de filet de Taguin, faisait chaque jour en détail de nouvelles pertes. Il se décida à quitter momentanément l'Algérie. Le Maroc pouvait lui fournir les moyens de recommencer la lutte ; à tout événement, il était sûr d'y trouver un refuge pour réparer ses forces. Il opéra une razzia sur les Hamyan, alors en guerre avec l'empereur Abd-er-Rahman, et envoya à Ouchda les prisonniers et le butin. Après cet acte de courtoisie arabe, il franchit la frontière et installa de l'autre côté du chott Rarbi ce qui restait de la smala.

CHAPITRE VI

BUGEAUD ET ABD-EL-KADER. — CONQUÊTE DE L'ALGÉRIE

Bugeaud, qui venait d'être fait maréchal de France, déclara l'Algérie domptée et la guerre finie; ces assurances étaient prématurées; Abd-el-Kader n'avait pas dit son dernier mot. Retiré au Maroc au milieu des tribus fanatiques de la frontière, il travailla à armer contre la France l'empereur Abd-er-Rahman. Celui-ci était médiocrement disposé à courir les chances d'une pareille lutte; on lui força la main; les Khouans de Mouley-Taïeb [1] et des Aïssaoua allèrent partout prêcher la guerre sainte; l'agitation gagna de proche en proche jusqu'aux rivages de l'Atlantique. Dès le mois de mars 1844, l'émir, jugeant le terrain suffisamment préparé, manœuvra de façon à provoquer de la part des Français quelque démarche agressive. Il courut razzer les Sedama, qui l'avaient abandonné l'année précédente, et rentra aussitôt sur le territoire du Maroc. Les généraux français, sans donner tout à fait dans le piège et sans franchir la frontière, se mirent en devoir d'empêcher le renouvellement de cette incursion. Lamoricière fut chargé d'établir un camp permanent entre Nemours et Tlemcen, à la zaouïa de Lella-Maghrnia. Or les Marocains revendiquaient comme limite la ligne de la Tafna; la zaouïa de Lella-Maghrnia, située en deçà, était

1. Voy. sur les Khouans et leur influence, les ouvrages de M. Brosselard, de Neveu, et surtout Rinn, *Marabouts et Khouans*.

une des plus vénérées du pays : on cria à l'usurpation et au sacrilège. L'empereur Abd-er-Rahman, assourdi de ces clameurs, ne put se dispenser d'envoyer quelques troupes à Oudjda. Taïeb-el-Guennaoui, qui les commandait, était chargé de négocier plutôt que de combattre, mais il ne put contenir les passions de ses soldats. Le 30 mai, les cavaliers noirs de la garde, sous prétexte d'opérer une reconnaissance, vinrent attaquer nos troupes de Lella-Maghrnia ; vigoureusement accueillis, ils tournèrent bride et ne s'arrêtèrent qu'à Ouchda.

Bugeaud, se croyant libre de ses mouvements, avait employé les premiers mois de l'année à tâter la Kabylie. Dès qu'il apprit ce qui se passait, il se hâta de conclure un accommodement avec les tribus des environs de Dellys. Le 12 juin, il était à Lella-Maghrnia ; bien qu'il eût sous la main des forces suffisantes, il engagea d'abord des pourparlers ; il invita El-Guennaoui à une conférence, où il se fit représenter par le général Bedeau. Bien en prit au parlementaire français d'être venu en nombreuse compagnie. La conférence, à peine commencée, fut interrompue par une attaque de la cavalerie marocaine. Au bruit de la fusillade, Bugeaud accourt avec des renforts, recueille l'escorte de Bedeau et reprend l'offensive ; les Marocains payèrent leur perfidie de la perte de 300 hommes. Il n'y avait pas à négocier plus longtemps ; pour ces fanatiques, la modération était faiblesse. Après un échange de lettres avec El-Guennaoui, il lui adressa son ultimatum : maintien de l'ancienne frontière entre l'Algérie et le Maroc, internement d'Abd-el-Kader dans l'ouest de l'empire. En même temps, les troupes se mettaient en mouvement, et le 17 juin elles faisaient leur entrée à Oudjda. Le consul de France à Tanger, M. de Nion, n'avait pas été plus heureux que le gouverneur dans ses tentatives d'accommodement. Les agents anglais encourageaient Abd-er-Rahman à la résistance. L'arrivée sur la côte du Maroc d'une escadre commandée par le prince de Joinville, l'attitude résolue

que le ministère français, devant les réclamations de la presse et des chambres, se décidait enfin à adopter, leur donnèrent à réfléchir. Ils engagèrent l'empereur à faire la paix, mais lui laissèrent croire qu'il pouvait en dicter les conditions. A l'ultimatum signifié par le prince de Joinville il fut répondu que l'on punirait d'une façon exemplaire les chefs marocains coupables d'agression sur notre territoire, mais qu'on exigeait expressément la destitution du maréchal Bugeaud, pour avoir franchi la frontière et occupé Oudjda. Ces propositions étaient dérisoires. Bugeaud et Joinville furent autorisés à agir par les armes.

Le maréchal avait en face de lui non plus seulement El-Guennaoui, mais le fils même de l'empereur, Mouley-Mohammed. Le prince avait amené de nombreux renforts, et son armée, qui grossissait tous les jours, formait déjà une masse de trente à quarante mille hommes. Abd-el-Kader, qui voulait tenter une diversion en Algérie, s'était heurté partout à des colonnes et avait dû rentrer au Maroc. Mais il était à craindre qu'il ne renouvelât cette manœuvre avec un meilleur succès. L'ennemi avait assez de cavalerie pour faire des détachements sur les flancs de la petite armée française, pour soulever le pays autour d'elle et lui couper les vivres. Bugeaud se décida à prendre l'offensive; il appela à lui la cavalerie du colonel Eynard et le général Bedeau, avec lequel il fit sa jonction sur l'oued Derfou. 18 bataillons d'infanterie, 19 escadrons de cavalerie, constituant ensemble un effectif d'à peu près 11 000 hommes avec 16 bouches à feu, c'était assez pour combattre et pour vaincre.

A l'ouest d'Oudjda, l'oued Isly, venant du sud, décrit une légère courbe pour recevoir son affluent l'oued Chaïr; il continue ensuite sa marche vers le nord, mais en changeant son nom pour celui d'oued Bou-Naïm; dans la boucle formée par l'Isly et le Chaïr s'élèvent quelques collines;

1. Voy. les cartes du *Service géographique de l'armée.*

c'est là que Mouley-Mohammed avait installé son camp. Pour l'aborder en venant du nord-est, il fallait franchir d'abord l'oued-Bou-Naïm, puis l'Isly. L'armée française commença son mouvement dans l'après-midi du 13 août, le suspendit à la tombée de la nuit et se remit en marche à deux heures du matin [1]. Elle était disposée en un grand losange avançant par un de ses angles; les 18 bataillons d'infanterie formaient autant de petits carrés avec une compagnie sur chaque face et une compagnie de soutien au milieu; la cavalerie se tenait à l'intérieur du grand losange. Lamoricière commandait en second; le général Bedeau, les colonels Cavaignac, Pélissier, Gachot dirigeaient l'infanterie; la cavalerie avait pour chefs les colonels Tartas, Morris, Yusuf. L'ordre de bataille adopté permettait de soutenir aussi bien dans les mouvements que dans les haltes l'attaque des cavaliers marocains; quant à leurs fantassins, il n'y avait pas à s'en préoccuper. Au point du jour, on passa l'oued Bou-Naïm; à huit heures en arrivant à l'Isly on aperçut les camps marocains; sur la colline la plus élevée, on distinguait le parasol et les étendards de Mouley-Mohammed. Des masses de cavalerie se dirigeaient vers les gués pour en disputer le passage. Après quelques minutes de halte, les clairons sonnèrent, et l'armée s'avança au pas accéléré, l'Isly fut franchi sans beaucoup de peine, l'artillerie de campagne ouvrit aussitôt le feu sur la butte où était le prince marocain. Mais alors l'immense cavalerie de l'ennemi, s'ébranlant au galop, essaye de nous déborder; les flancs et la queue de la colonne sont assaillis; l'infanterie reçoit la charge avec une solidité inébranlable pas un homme ne faiblit; les tirailleurs, à cinquante pas en avant, attendent de pied ferme; les carrés font des salves l'artillerie vomit sa mitraille. L'ennemi s'arrête et tour billonne. Le grand losange toujours formé reprend sa marche; il s'ouvre pour laisser passer la cavalerie. Yusuf

1. Voy., pour le récit de la bataille, le rapport de Bugeaud. Voy. aussi la relation de Léon Roches publiée par d'Ideville (*Le Maréchal Bugeaud d'après sa correspondance*, t. II).

à gauche avec les spahis balaye ce qu'il trouve devant lui et s'élance vers les camps marocains ; 3 escadrons de chasseurs viennent le soutenir et l'aident à sabrer sur leurs pièces les canonniers que leur infanterie a abandonnés. Sur la droite, le colonel Morris, dans un mouvement audacieux pour briser une nouvelle charge de l'ennemi, se trouve engagé avec 550 chasseurs au milieu de 6000 cavaliers ; il ne recule pas, lance ses escadrons l'un après l'autre et, soutenu par 3 bataillons, reprend enfin l'avantage. Un dernier effort de Mouley.-Mohammed, qui a rallié quelques milliers d'hommes sur la rive gauche de l'Isly, est facilement repoussé. A midi, la bataille était gagnée ; elle avait été peu meurtrière même pour l'ennemi, à qui elle ne coûtait que 800 hommes ; mais l'armée marocaine avait perdu ses canons, ses drapeaux, ses munitions et surtout sa jactance. On ne pouvait songer à la remettre en ligne.

Dès le 6 août, l'escadre du prince de Joinville avait bombardé Tanger [1]. Les batteries des remparts et des forts avaient été rapidement démantelées ; le quartier européen fut respecté, mais une partie de la ville indigène et tous les ouvrages de défense furent ruinés. Les 11, la flotte arriva devant Mogador : le mauvais temps l'obligea quelques jours à manœuvrer au large, mais le 15 elle put s'embosser et ouvrir le feu ; la résistance fut plus énergique qu'à Tanger ; mais des compagnies de débarquement s'emparèrent de l'île qui est située au sud-ouest du port ; un autre détachement descendit dans la ville même, noya les poudres, encloua les canons et acheva de détruire les fortifications, déjà fort endommagées par le bombardement.

Cette double exécution et la bataille d'Isly enlevaient au Maroc toutes ses velléités de résistance. Il demanda la paix ; le gouvernement avait hautement déclaré qu'il ne voulait point faire de nouvelles conquêtes, mais il fit preuve

1. Voy. Fillias, *Récits militaires*.

d'une indulgence par trop bénévole. Le traité de Tanger, conclu le 10 septembre 1844, n'imposa au Maroc aucune indemnité pécuniaire. Abd-er-Rahman s'engageait à interner Abd-el-Kader dans une ville de l'ouest, « au cas où il tomberait dans les mains de ses troupes. » L'événement montra ce que valait cette promesse. L'émir, mandé à Fez, ne bougea pas et resta sur les confins de l'Algérie, attendant une occasion d'opérer sa rentrée. La délimitation des frontières devait être conforme à celle qui existait au temps des Turcs. Mais le général de La Rüe, chargé de négocier la convention spéciale qui intervint ensuite, se laissa jouer par les plénipotentiaires marocains. Il abandonna la limite traditionnelle de la Molouïa pour un tracé bizarre qui coupe en deux des tribus et n'oppose aucune barrière, aux incursions des maraudeurs et aux razzias des dissidents. Vers le sud, il attribua au Maroc Yiche et Figuig, c'est-à-dire la route du Touat et du Sahara par l'oued Guir. Les fautes qui furent alors commises, bien qu'on en ait parfois exagéré la portée et qu'elles puissent s'expliquer en partie par les circonstances, sont de celles dont les conséquences se font sentir longtemps.

L'agitation religieuse n'était pas apaisée en Algérie; les Khouans de tous les ordres et surtout les Derkaoua travaillaient à l'entretenir. L'attaque tentée en plein jour sur le camp de Sidi-bel-Abbès montra combien les passions ennemies avaient encore de puissance. Abd-el-Kader, qui étudiait de loin ces symptômes, crut le moment propice pour reparaître; mais les troupes établies à Sebdou, à Daïa, à Saïda et à Frenda lui interdirent l'entrée du Tell; des colonnes s'avancèrent dans le sud; il dut rétrograder et aller attendre au Maroc une occasion plus favorable qui ne tarda pas à se présenter.

Le Dahra, ce pays montagneux qui borde le nord du Chélif entre Mostaganem, Orléansville et Ténès, est habité par une population d'origine berbère, remuante et belliqueuse. Ce fut là qu'éclata en avril 1845 le soulèvement de

Bou-Maza[1]. Ce n'était point, comme Abd-el-Kader, le descendant d'une grande famille, l'héritier d'une haute influence traditionnelle; c'était un aventurier obscur, une sorte de mendiant dévot, d'origine inconnue, d'intelligence médiocre, d'instruction nulle, mais tout plein d'une ardeur sauvage, se présentant et se regardant comme l'envoyé de Dieu; il fut le premier de ces chérifs qui ont surgi périodiquement dans tous les coins de l'Algérie, fanatiques furibonds ou imposteurs grossiers, dont la foule crédule acclame les divagations et les jongleries, pendant que les habiles font d'eux les instruments de leurs intrigues. Bou-Maza gagna d'abord la confiance des gens du Dahra par ses pratiques pieuses, il vécut comme une manière d'ermite, puis un beau jour il commença ses prédications; le bruit courut qu'il faisait des miracles, et, les Khouans aidant, on vit bientôt en lui le vengeur messianique, le « maître de l'heure » qui devait balayer l'infidèle et faire triompher l'islam; de tous côtés on lui envoyait des offrandes et des soldats; il courait les tribus, promettant à ceux qui voudraient le suivre la victoire et le pillage. Il avait déjà 500 hommes quand le colonel Saint-Arnaud le battit à Aïn Meran; ses émissaires publièrent partout qu'il avait été vainqueur. L'insurrection s'étendit vers le nord jusqu'aux portes de Ténès; mais la répression fut énergique et prompte. Pendant que Ladmirault manœuvrait autour de Cherchell, Saint-Arnaud dégageait Ténès et poursuivait le chérif, qui venait d'échouer devant Orléansville. Le gouverneur lui-même alla faire campagne dans le Chélif et dans l'Ouarensenis. Bientôt il crut pouvoir rentrer à Alger, laissant à ses lieutenants le soin d'en finir avec les débris de la révolte. Le colonel Pélissier opérait dans le Dahra contre les Ouled-Ria; ceux-ci se réfugièrent dans des grottes d'où il était difficile de les déloger; comme ils refusaient de se rendre, on fit allumer

1. Voy. Richard, *La révolte du Dahra;* P. de Castellane, *Souvenirs de la vie militaire en Afrique;* Saint-Arnaud, *Correspondance.*

de grands feux à l'entrée; la fumée les asphyxia; ils avaient avec eux leurs femmes et leurs enfants. L'opinion publique en France s'indigna de cette cruauté; nous n'étions pas venus en Afrique pour rivaliser de barbarie avec les Arabes.

Bou-Maza avait disparu sans laisser de traces; on le disait mort; il démentit bientôt ces bruits en massacrant près de Mazouna l'agha El-Hadj Ahmed, un des plus dévoués serviteurs de la France. A l'instant, la révolte éteinte se rallume partout; chassé du Dahra, Bou-Maza se réfugie dans l'Ouarensenis et y tient la campagne. Abd-el-Kader, qui a reconstitué sa smala et qui compte maintenant 6000 tentes, franchit la Tafna. Le lieutenant-colonel Montaignac, qui commandait à Djema-Ghazouat, eut l'imprudence de sortir avec 430 hommes; le 23 septembre, il se trouva en présence de l'émir; la petite colonne, affaiblie encore par un fractionnement malencontreux, est écrasée; le capitaine Géreaux, retranché avec une compagnie dans le marabout de Sidi-Brahim, dédaigne les sommations, repousse les attaques et tient jusqu'au 26; il essaye alors de se faire jour jusqu'à Djema-Ghazouat et périt avec presque tout son monde. 12 hommes seulement purent entrer dans la place. 92 prisonniers étaient aux mains de l'ennemi, le reste était mort. Quelques jours après, un détachement de 200 hommes mettait bas les armes devant le khalifa Bou-Hamedi. Cette double catastrophe, amplifiée par les récits des indigènes, mit en émoi toute la province de l'ouest; l'insurrection sembla un moment devenir générale. Bugeaud, alors en France, se hâta de revenir; le 15 obtobre, il était à Alger. Il agit avec la décision et la vigueur que réclamaient les circonstances. 15 colonnes furent sur pied à la fois. Dans l'est, Bedeau et d'Arbouville réprimaient les troubles du Dira; au centre, Saint-Arnaud et Comman tenaient le pays entre Ténès et Orléansville; le maréchal lui-même opérait dans la vallée du Chélif et, par sa seule présence, retenait ou ramenait les tribus; à

l'ouest, tandis que Cavaignac, pivotant autour de Tlemcen, manœuvrait de Djema-Ghazouat à Sebdou, de forts détachements allaient dégager les postes un instant bloqués de Bel-Abbès, de Daïa et de Saïda.

Après avoir ainsi couvert le Tell, Bugeaud songea à poursuivre Abd-el-Kader, qui s'était jeté dans le sud. Alors commença une véritable chasse à courre. Bedeau à gauche s'avançait par Boghar, Lamoricière à droite par Tiaret; le gouverneur marchait au centre, poussant devant lui une colonne légère de 1500 hommes. L'émir, manœuvrant avec une incroyable rapidité, feint de s'enfoncer dans le Sahara, puis apparaît dans la vallée du Chélif. Mais les tribus qu'il appelle à lui ne bougent pas, les colonnes se rapprochent pour l'envelopper. Il se dérobe avant que le cercle se soit fermé, court au sud, fait un crochet vers l'est et va rejoindre en Kabylie son khalifa Ben-Salem. Mais ce mouvement était prévu, des précautions avaient été prises pour protéger la Mitidja; le général Gentil, qui gardait le col des Beni-Aïcha, fut en mesure d'infliger un échec assez grave à Ben-Salem en présence d'Abd-el-Kader, qui faillit être pris. Quelques jours après, Bedeau et d'Arbouville puis le maréchal arrivaient sur l'Isser. La Kabylie était l'espoir suprême d'Abd-el-Kader; elle n'avait pas encore été entamée; dans ses rudes montagnes, elle pouvait nourrir une longue résistance. Mais les Kabyles ne voulaient pas reconnaître l'autorité de l'émir ; en gens avisés qu'ils étaient, ils refusèrent de se compromettre dans une querelle qui n'était pas la leur et pour une cause qui leur semblait perdue. Mal accueilli par eux, Abd-el-Kader se mit en retraite vers le sud-ouest. Il trouva quelque temps un refuge chez les Ouled-Naïl, puis chez les Harrar. Ces tribus ayant fait leur soumission, il gagna les Ksours des Ouled-Sidi-Cheikh; mais on ne le laissa pas s'y reposer longtemps; le colonel Renault, s'avançant par le Ksel et Chellala, pénétra jusqu'à El-Abiod. Abandonné successi-

vement par tous ses alliés, voyant diminuer son intrépide escorte, l'émir fugitif se décida à rentrer au Maroc par Figuig. Pendant qu'il était dans le sud de l'Algérie, les gens de sa déira restés sur la frontière égorgeaient les prisonniers français ; les officiers et quelques soldats attachés à leur personne furent seuls épargnés ; plus tard, on les remit en liberté moyennant rançon. Abd-el-Kader s'est, dans la suite, défendu d'avoir ordonné ce massacre ; mais les faits ne semblent pas déposer en sa faveur ; il n'était pas cruel par tempérament, mais il était capable de le devenir par politique ou par exaspération [1].

Bou-Maza, devenu le lieutenant d'Abd-el-Kader, avait partagé sa fortune et l'avait suivi au Maroc. Au commencement de 1847, il reparut en Algérie chez les Ouled-Naïl, puis dans les Ziban. Les généraux Marey et Herbillon se mirent aussitôt en campagne et ramenèrent le pays dans l'obéissance. Bou-Maza se dirigea alors vers le Dahra, où il espérait renouveler l'insurrection de 1845 ; mais, lorsqu'il y arriva, les menées de ses agents étaient découvertes, le plus actif avait été tué. Pris alors de découragement, il se rendit au colonel Saint-Arnaud. Pendant ce temps, Abd-el-Kader, resté au Maroc, se brouillait avec Abd-er-Rahman ; celui-ci, qui commençait à voir en lui un compétiteur dangereux, se décida enfin à exécuter sérieusement les promesses du traité de Tanger. Il le somma de se remettre entre ses mains ou de s'en aller dans le désert ; une armée appuya ces injonctions ; les montagnards du Rif, à qui l'on faisait espérer le pillage de la déira, accouraient à la curée. Abd-el-Kader tenta de surprendre le camp marocain. Repoussé avec perte, il fit passer sa déira sur le territoire français et couvrit vaillamment la retraite. La déira devait faire sa soumission ; lui-même, avec la poignée de fidèles qui lui restaient, comptait s'ouvrir un chemin vers le désert. Mais Lamoricière suivait tous ses

1. Voy. Schmitz, *Les prisonniers d'Abd-el-Kader*.

mouvements ; quand il se présenta au col de Kerbous, il le trouva gardé par des spahis qui le reçurent à coups de fusil; la nuit était obscure, la pluie tombait à torrents; l'officier qui commandait le poste avait peine à reconnaître, dans ce groupe de cavaliers fugitifs, le puissant émir et ses compagnons d'armes. Cette dernière déception acheva d'abattre l'énergie d'Abd-el-Kader; après tant de luttes, il désespéra enfin de lui-même et de sa cause. Il offrit de se rendre, pourvu qu'on lui permît de se retirer avec sa famille à Alexandrie ou à Saint-Jean-d'Acre. Lamoricière accepta ces conditions et, comme gage de sa parole, envoya son sabre et le cachet du bureau arabe de Tlemcen. Le 23 décembre 1847, le chef musulman se remettait aux mains du colonel Montauban; le lendemain, il fut présenté au duc d'Aumale, qui venait de remplacer Bugeaud comme gouverneur; deux jours après, on l'embarqua pour Toulon. La promesse qui lui avait été faite ne fut tenue que quelques années plus tard. Cependant on ne peut pas dire que la France ait manqué envers lui de générosité ; la curiosité et la sympathie qu'il inspira allèrent même jusqu'à l'engouement. Mais dès lors il disparut de la scène. Il avait été pendant quinze ans le plus redoutable et le plus persévérant de nos adversaires ; il avait su se créer des ressources et discipliner à son profit un peuple indisciplinable ; vaincu, il avait longtemps déjoué toutes les poursuites ; fugitif et émigré, il nous avait causé autant d'embarras qu'aux jours de sa plus grande puissance. Il avait sur ses compatriotes une supériorité que tous comprenaient instinctivement et qui les dominait ; la dignité un peu théâtrale de son maintien et de son langage en imposait même à ses ennemis. On peut dire, et c'est à son éloge, que du jour de sa capture date vraiment la conquête de l'Algérie par les Français. Après cela, il y eut encore des soumissions à obtenir et des révoltes à comprimer, mais la résistance sérieuse était finie et la période des grandes guerres d'Afrique définitivement fermée.

CHAPITRE VII

CONQUÊTE DU SAHARA ET DE LA KABYLIE. LES INSURRECTIONS. LA QUESTION SAHARIENNE

En 1848, l'Algérie pouvait être considérée comme domptée ; seules la lointaine région du Sahara et dans le Tell la montagneuse Kabylie échappaient encore à la conquête. Ces contrées devinrent naturellement les derniers centres de la résistance, les foyers où s'allumaient les insurrections. En réprimant les révoltes, la France se trouva amenée à les poursuivre jusque dans leurs refuges ; c'est ainsi que s'opéra graduellement l'occupation du Sahara et que la Kabylie fut d'abord entamée, puis pénétrée dans tous les sens, et enfin définitivement soumise.

Dans le sud, les divisions des indigènes nous avaient longtemps fourni d'utiles points d'appui pour combattre l'influence d'Ahmed-bey et celle d'Abd-el-Kader. En 1844, pendant que le général Marey installait à Laghouat, comme khalifa relevant de la France, Ahmed-ben-Salem, le duc d'Aumale s'était avancé jusqu'à Biskra. La soumission des Ziban avait entraîné celle de l'Aurès. Mais l'administration française mal renseignée commit ou laissa commettre des fautes graves. La *lezma*, l'impôt des palmiers, avait été jusqu'alors répartie en tenant compte de la fertilité des oasis et du rendement habituel ; on en fit une redevance uniforme, la même pour tous les arbres, quelle que fût leur valeur productive. A sept lieues au

nord-ouest de Biskra se trouve Zaatcha ; le personnage important de l'endroit, un certain Bou-Zian, ancien cheikh d'Abd-el-Kader, profita du mécontentement de ses compatriotes et les excita contre la France. L'agitation fut bientôt générale dans toute la contrée ; un officier du bureau arabe, le lieutenant Seroka, essaya d'y couper court en enlevant le principal meneur ; mais le coup de main manqua, les gens de Zaatcha ayant pris la défense de Bou-Zian ; le colonel Carbuccia voulut les châtier : il fut repoussé avec des pertes sensibles. Cela se passait au mois de juillet 1849 ; à l'automne, le général Herbillon s'avança avec 4000 hommes [1]. Comme toutes les oasis, Zaatcha formait un enchevêtrement de jardins, de clôtures, de fossés d'irrigation, obstacles naturels faciles à défendre ; la ville même était entourée d'une enceinte ; les habitants, bien armés et très animés, opposèrent une résistance vigoureuse ; deux assauts tentés le 20 octobre n'eurent pas de succès. Il fallait un siège en règle ; des renforts amenés d'Aumale et de Sétif permirent un investissement complet ; mais les assiégés, exaspérés par la destruction de leurs palmiers, défendaient le terrain pied à pied et exécutaient des sorties furieuses ; les oasis voisines faisaient de leur mieux pour les secourir ; les nomades gênaient nos communications et menaçaient nos derrières. Enfin, le 28 novembre, les brèches furent reconnues praticables ; trois colonnes d'assaut sont lancées ; le colonel Canrobert avec 4 officiers et 16 hommes d'élite enlève la première, tous les officiers et 12 des soldats qui l'entourent sont blessés, lui seul n'est pas atteint. Une fois dans la ville, on se bat avec rage ; les rues et les maisons sont successivement emportées. Bou-Zian avec 150 personnes s'était réfugié dans une mosquée ; un feu terrible empêche l'escalade, un canon est mis en batterie, mais les artilleurs sont tués, la mine fait enfin sauter un

1. Voy. Bocher, *Zaatcha* (*Revue des Deux Mondes*, 1851).

mur, tout est massacré. Aucun habitant de Zaatcha ne fut épargné, la ville et l'oasis furent entièrement détruites. Ce Saragosse saharien nous avait tué ou blessé 1500 hommes, sans compter les ravages exercés par le choléra. Il fallut encore combattre pour réduire l'Aurès, qui s'était soulevé; la petite ville de Narra, dans la vallée de l'oued Abdi, fut prise d'assaut et incendiée.

Mohammed-ben-Abdallah, le prétendu chérif que nous avions voulu autrefois opposer à Abd-el-Kader, revenait alors de la Mecque. La Turquie, toujours prête à concevoir de chimériques espérances, croyait le moment venu de ressaisir l'Algérie ; Mohammed-ben-Abdallah fut le principal instrument de ses sourdes intrigues. Il débarqua à Tripoli, entra dans le Sahara par Ghadamès et organisa à Ouargla un centre d'agitation ; son çof, d'abord vaincu, reprit le dessus et s'empara de Laghouat; il se hâta d'accourir, mais ses succès s'arrêtèrent là. Le général Pélissier, parti d'Oran, fit sa jonction avec la colonne Yusuf; tous deux ensemble rejetèrent les insurgés dans la ville. Les batteries furent aussitôt dressées et le 4 décembre 1852 l'attaque commença; le feu avait été ouvert à sept heures, à dix heures les brèches étaient praticables : les troupes s'élancent aussitôt et après un violent combat demeurent maîtresses de la place. Comme à Zaatcha, le carnage fut horrible [1]; les soldats, exaspérés par l'acharnement de la résistance, ne faisaient pas de quartier. Mais cette fois, les difficultés étant moindres et les moyens d'action plus puissants, la victoire nous coûta moins cher. Mohammed-ben-Abdallah s'était échappé avec quelques cavaliers ; il fut poursuivi; Si-Hamza, le chef des Ouled Sidi-Cheikh, qui s'était mis décidément au service de la France, alla le chercher dans l'extrême sud, le défit et s'empara d'Ouargla. Les Mozabites, qui avaient pris parti pour le chérif, se hâtèrent de faire leur soumission; à la fin de 1854, nos troupes en-

1. Voy. Fromentin, *Un été dans le Sahara.*

traient dans Tuggurt; l'oued Rir et l'oued Souf, sur les confins de la Tripolitaine, reconnaissaient la domination française; les exécutions de Zaatcha et de Laghouat avaient répandu partout la terreur; le sud fut pacifié pour dix ans.

L'occupation de Bougie (1833), de Djijelli (1839), de Collo (1843) nous avait mis de bonne heure en contact avec la Kabylie. Abd-el-Kader, au temps de sa puissance, y entretenait un khalifa, mal obéi à la vérité, mais dont l'influence pouvait toujours devenir dangereuse. Dès 1844, Bugeaud organisa une colonne, s'empara de Dellys et battit la grande tribu des Flissas. Interrompue par la campagne du Maroc, l'expédition fut reprise quelques années plus tard; elle était désapprouvée par les Chambres, à peine autorisée par le ministère; mais Bugeaud tenait à son idée. Il s'était préparé de longue main à combattre ces montagnards ,et il ne jugeait pas que leur indépendance fût compatible avec la sécurité de la colonie. Il prit tout sous sa responsabilité. Il partit d'Aumale, tandis que son lieutenant Bedeau partait de Sétif; la résistance la plus vive fut opposée par les Beni-Abbès; mais quand ils eurent vu escalader leur village fortifié d'Arzou, brûler leurs maisons, couper leurs arbres fruitiers, ils demandèrent l'aman et cinquante-quatre tribus suivirent leur exemple. En 1849, l'agitation qui se traduisait dans le Zab par la révolte de Zaatcha se manifesta également en Kabylie, la confédération des Zouaoua, poussée par le cheikh Si-Djoudi et par le marabout Si-Amkran, se prononça contre nous, entraînant avec elle les Guechtoula et les Beni-Mellikeuch. La tribu soumise des Beni-Messaoud fut attaquée; on la secourut; les généraux Blangini, de Salles, Saint-Arnaud dirigèrent des colonnes contre les rebelles; en même temps, le sous-lieutenant Beauprêtre, du bureau arabe d'Aumale, détruisait par un coup de vigueur un faux Bou-Maza, Bou-Sif, qui troublait le versant sud du Djurjura. Mais un autre chérif ne tarda pas à paraître : c'était Bou-Baghla, l'homme à la mule; quelques mensonges

audacieux, des sortilèges grossiers séduisirent les Kabyles ; il eut bientôt plusieurs milliers d'hommes autour de lui ; en mai 1851, il osa se porter sur Bougie ; la petite garnison le mit en déroute, mais il eut bientôt refait ses forces. Il aurait fallu agir contre lui avec vigueur, on n'envoya de ce côté qu'une colonne accessoire qui put le battre, non le détruire. Pendant ce temps, le corps principal opérait dans le massif de la Petite Kabylie, entre Philippeville, Djijelli et Mila ; on avait voulu ménager à Saint-Arnaud, déjà choisi par Louis-Napoléon pour être son complice, une occasion de se distinguer. Avec une division entière, il fit une campagne de quatre-vingts jours, eut des engagements fréquents et meurtriers et reçut quelques demandes d'aman ; on l'appela ensuite à Paris comme ministre de la guerre, et ce fut là le seul résultat appréciable de l'expédition. Dès le mois d'octobre de la même année, Bou-Baghla reparaissait dans le Sébaou. Pélissier, qui commandait alors la division d'Alger, Bosquet en 1852, le gouverneur général Randon en 1853 durent marcher successivement contre lui ; il trouvait toujours un asile chez les Zouaoua. Enfin, en 1854, il fut tué dans un combat contre un des Mokrani.

Au temps du maréchal Bugeaud, on aurait pu éviter d'entrer en lutte avec les Kabyles ; en 1851, il aurait été possible de les dompter si l'expédition Saint-Arnaud avait été dirigée sur le Djurjura. On n'avait fait ni l'un ni l'autre. De la part de ces montagnards turbulents qu'on n'avait pas laissés dans leur neutralité et qu'on n'avait pas su soumettre, il fallait s'attendre à de fréquentes reprises d'hostilité. En 1857, les Beni-Iraten, auxquels nous avions déjà eu affaire trois années auparavant, se soulevèrent de nouveau. Randon, qui était alors gouverneur, résolut d'en finir. 35 000 hommes de troupes régulières furent rassemblés ; pendant que des corps d'observation établis à Dra-el-Mizan, chez les Beni-Mansour, chez les Beni-Abbès et au col de Chellata, cernaient la Grande Kabylie, trois divisions avec de la cavalerie et de l'artillerie l'abordèrent de

front. Les Beni-Iraten, attaqués les premiers, se défendirent avec vigueur; mais, écrasés sous le nombre, ils cédèrent après une lutte de deux jours; parmi les tribus voisines, plusieurs se hâtèrent de demander l'aman; mais les Beni-Menguillet, retranchés dans leur village d'Icheriden, soutinrent le 24 juin un sanglant combat contre la division Mac-Mahon. Leur défaite entraîna celle des Beni-Yenni; l'affaire du 11 juillet et la capture de la prophétesse des Illilten Lella-Fathma furent les derniers épisodes de la campagne. Elle avait duré soixante jours. Toutes les tribus livrèrent des otages et payèrent la contribution de guerre. Le fort Napoléon, construit sur le plateau de Souk el-Arba, chez les Beni-Iraten, dominait le pays jusqu'au Djurjura; des routes militaires s'ouvraient au milieu des montagnes. La Kabylie était domptée, mais elle conservait ses institutions municipales, ses Djemaas, ses Amins et ses Kanoun [1].

Le traité de Tanger nous avait donné comme voisines, sans les soumettre à notre autorité, les tribus remuantes des Beni-Snassen et des Angad; c'étaient d'incorrigibles pillards, toujours en révolte même contre le Maroc et qui ne connaissaient ni traités ni frontières. En 1859, les Angad et d'autres Marocains se permirent des incursions sur le territoire français; des isolés furent assassinés, des détachements et des postes assaillis. Ces agressions insolentes devaient être réprimées. C'était le temps du ministère de l'Algérie; le général de Martimprey était alors commandant des forces de terre et de mer; il agit avec vigueur. Un camp fut formé à l'Oued Kiss, et, malgré les ravages que le choléra faisait dans leurs rangs, les divisions Walsin et Yusuf enlevèrent le plateau d'Aïn Taforalt et le village de Tagma, où s'étaient retranchés les Beni-Snassen. En plaine, la cavalerie du général Durrieu châtiait les Angad et leurs complices les Maya. La fron-

1. Voy. Carrey, *Récits de Kabylie;* Letourneux et Hannoteau, *La Kabylie.*

tière avait besoin d'être nettoyée au sud aussi bien qu'au nord; une petite colonne, composée de quelques soldats français et de contingents indigènes, sortit de Géryville et exécuta sur les Beni-Guil une brillante razzia.

La région du sud-ouest, depuis Géryville jusqu'à Ouargla, avait été érigée en un grand commandement au profit des Si-Hamza; c'était donner une importance excessive à cette famille déjà trop puissante par l'ascendant religieux qu'elle exerçait non seulement sur les Ouled Sidi-Cheikh, mais sur toutes les populations de notre Sahara; on se ménageait pour l'avenir de redoutables complications. Tout alla bien tant que vécut le khalifa Si-Hamza; son fils aîné, Si-bou-Beker, servit aussi la France avec ardeur et dévouement, mais il mourut quelques mois après son père. Si-Sliman, qui le remplaça, était jeune, d'un orgueil facilement irritable, disposé à subir les entraînements du fanatisme et de l'ambition. Quelques froissements éprouvés dans ses rapports avec les officiers français l'avaient mécontenté; son oncle Si-Lala le poussait à la défection. Dès le mois de février, son attitude ne laissa plus de doute [1]. Au premier bruit, le lieutenant-colonel Beauprêtre, commandant supérieur de Tiaret, se porte vers le Djebel-Amour; mais les goums des Harrar le trahissent et ouvrent son camp à l'ennemi; le colonel et son infanterie, une centaine d'hommes, sont massacrés. Leur résistance désespérée a coûté la vie à Si Sliman; mais Mohammed Ben Hamza, son frère, lui succède; à la nouvelle de l'anéantissement d'une colonne française, les tribus du Djebel-Amour se soulèvent, l'agitation s'étend jusque dans le Tell. L'insurrection avait bien choisi son moment, elle nous prenait au dépourvu; la meilleure partie de l'armée d'Algérie était au Mexique ou en Cochinchine; le gouverneur général Pélissier, alourdi par l'âge, n'avait plus son énergie d'autrefois. Les premières opérations, exécutées avec des forces insuffisantes,

1. Voy. Trumelet, *Histoire de l'insurrection de* 1864.

ne donnèrent pas de résultats décisifs. Le général Deligny, qui avait marché vers les Ksours, n'obtenait que des succès contestables et se voyait obligé de rétrograder jusqu'à Géryville. En même temps, le marabout Si-Lazreg, en relations avec les Ouled-Sidi-Cheikh, soulevait la belliqueuse tribu des Flittas; le caravansérail de la Raouïa, sur la route de Mostaganem, fut attaqué et brûlé avec ses défenseurs; les villages d'Ammi-Moussa et de Zemmora eurent à subir le pillage et l'incendie; les coureurs du marabout se montraient jusqu'aux environs de Relizane. Le maréchal Pélissier mourut sous le coup de ces mauvaises nouvelles. Martimprey, nommé gouverneur par intérim, montra de l'activité. Quatre colonnes opérèrent à la fois contre les Flittas ; la mort de Si-Lazreg, tué par un boulet, les avait déconcertés; après quelques combats, ils déposèrent les armes.

Mais on n'en avait pas fini avec le sud. Dans la province d'Alger, les généraux Yusuf et Liébert avaient contenu les populations hésitantes, enlevé aux rebelles une partie de leurs troupeaux et recueilli de nombreuses soumissions. On était moins heureux dans la province d'Oran, où le général Jolivet éprouvrait un échec à El-Beïda et où Si-Lala, remontant la vallée de la Mékerra, portait le ravage et la terreur aux portes de Sidi-bel-Abbès. Ce fut seulement après la mort de Si-Mohammed, qui périt le 4 février 1865 dans un engagement contre le général Deligny, que l'insurrection entra dans la période de décroissance. Les Ouled Sidi Cheikh continuèrent cependant la lutte ; pendant les années 1866 et 1867, ce fut entre eux et nous un échange de razzias, de surprises et de coups de main où nous n'avions pas toujours l'avantage. En 1869, un parti de 3000 chevaux et de 800 fantassins s'avança jusqu'à Taguin ; on les rejeta dans le désert, mais au mois de janvier 1870 ils tombèrent sur les Hamyan. Ils trouvaient un refuge au Maroc, où trois puissantes tribus, les Beni-Guil, les Ouled-Djérir et les Doui-Ménia, attachés

à eux par la clientèle religieuse, formaient sous leurs auspices une redoutable confédération. Le général Wimpffen, triomphant non sans peine des hésitations du gouvernement, obtint d'aller poursuivre ces pillards de l'autre côté de la frontière. Il organisa rapidement une petite colonne de 3000 hommes, dont il prit la direction avec les généraux Chanzy et de Colomb pour lieutenants [1]. Le 29 mars 1870, on partait d'Aïn-ben-Khelil, au sud des chotts; le 1er avril, on entrait sur le territoire marocain; le 13, après une marche assez pénible, les troupes venaient camper sur le plateau d'El-Bahariet en face de l'Oued Guir. C'est là que l'ennemi avait concentré ses forces. 8000 hommes environ occupaient sur la rive droite de l'oued une position assez bien choisie, formée par une ligne de dunes, couverte en avant par des fossés d'irrigation. Leur confiance était entière. « Va dire au général, répondaient-ils à un marabout chargé de leur offrir la paix, que nous avons compté le nombre de ses soldats et qu'il ait la sagesse de fuir au plus vite. » Ce n'était pas pour cela que Wimpffen était venu de si loin. Le 15, au point du jour, la rivière est passée à gué; les zouaves attaquent de front, pendant que Chanzy et Colomb se portent sur les ailes. On se battit toute la journée, la résistance fut surtout vive au centre; mais, tournés à droite et à gauche, les Doui-Ménia lâchèrent pied. Leurs chefs se soumirent aussitôt sans conditions. La colonne se rabattit alors vers le nord pour châtier aussi les Beni-Guil; ceux-ci ne l'attendirent pas en rase campagne et se retranchèrent dans leur oasis d'Aïn-Chaïr. Le 25, l'oasis est enlevée et ses défenseurs rejetés dans le Ksar; le 26, ils demandaient l'aman et s'engageaient « à vivre en amitié avec nos Sahariens et à ne plus prêter leur appui aux Ouled-Sidi-Cheikh. » Ces promesses et celles qui furent faites ensuite par les Doui-Ménia furent longtemps respectées.

1. Voy. Fillias, *Récits militaires*.

La guerre de 1870 ne nous laissa pas les moyens de poursuivre dans le sud-ouest cette politique vigoureuse, et elle détermina par contre-coup une des crises les plus redoutables qu'ait eues à traverser la colonie. Il ne faut pas chercher ailleurs la cause de l'insurrection de 1871[1]. Les indigènes s'étaient courbés sous notre domination, parce que la force les y avait contraints ; ils avaient gardé de leurs défaites passées une sorte de terreur admirative ; à leurs yeux, il n'y avait pas de puissance qui pût être comparée à celle des Français, à leurs armées innombrables, à leurs fusils rapides, à leurs gros canons, à leurs vaisseaux cuirassés. Tout ce prestige s'évanouit quand arriva la nouvelle de nos désastres ; nous n'étions donc pas invincibles ; l'heure de la catastrophe avait sonné pour le grand empire des Roumis, elle appelait les fidèles à la revanche et à la délivrance. Tandis que ces idées s'agitaient confusément dans les esprits, notre organisation semblait se dissoudre. La guerre était survenue au moment où l'on préparait des réformes que le gouvernement de Tours, avec plus de bonne volonté que d'à-propos, avait voulu effectuer sans tarder. Le désarroi administratif était complet ; les bureaux arabes, attaqués avec violence, maintenus cependant dans leurs difficiles fonctions, n'avaient plus ni sang-froid ni autorité ; les grands chefs, qui sentaient leur position menacée, étaient mécontents ou indécis. Avec cela plus de troupes, des généraux et des officiers démoralisés par la défaite, une population civile que la douleur patriotique agitait en mouvements désordonnés. Telle était la situation ; ce dont il faut s'étonner, ce n'est pas que l'insurrection ait éclaté, c'est qu'elle ait tardé si longtemps à le faire.

Les premiers symptômes se montrèrent seulement en janvier 1871. Une smala de spahis cantonnée sur la frontière tunisienne refusa de s'embarquer pour la France et entraîna la tribu des Hannenchas dans une démonstration contre Souk-Arrhas. Un mois après, le poste d'El-Milia

1. Voy. Rinn, *Histoire de l'insurrection de 1871 en Algérie.*

entre Constantine et Collo était attaqué. Pour faire de ces troubles partiels un soulèvement général, il ne fallait plus qu'un chef. Mokrani se présenta.

Depuis 1852, il était bach-agha de la Medjana; l'influence traditionnelle de sa famille s'étendait bien au delà des limites de son commandement. Il avait rendu des services et en avait été récompensé par des distinctions de toute nature. Mais ses affaires privées se trouvaient en fâcheux état. Pendant la famine, afin de venir en aide à ses compatriotes, il avait engagé sa signature pour des sommes considérables. Il voyait avec inquiétude et colère l'avènement du régime civil, qui allait le soumettre à l'autorité de ceux qu'il appelait dédaigneusement des *mercantis*. L'insurrection lui apparut comme un moyen de relever de toute manière sa situation compromise. Si elle réussissait, elle faisait de lui une sorte de souverain; en cas d'échec, il savait comment la France avait traité Abd-el-Kader. Il s'aboucha avec le cheikh des Khouans de Sidi-Abderrahman, le vieux El-Haddad, que ses fils entraînèrent; l'influence politique et l'influence religieuse travaillèrent ensemble la Kabylie. Quant tout fut prêt, Mokrani envoya à l'autorité française sa démission de bach-agha et une déclaration de guerre; il donnait comme prétexe à sa défection l'avènement du régime civil. Le 16 mars, avec 8000 hommes, il parut devant Bordj-bou-Arreridj. Il saccagea sans peine le village; mais le bordj où s'étaient réfugiés les habitants tint bon. Dejà toute la Kabylie était debout. Fort-National, Dellys, Tizi-Ouzou, Dra-el-Mizan, Beni-Mansour, Bougie, Djijelli, Mila, les villes, les villages, les forts furent investis. Les insurgés se ruaient sur les places à coups de fusil; repoussés, ils organisaient des sièges réguliers, menaient des approches, pratiquaient des mines, montraient un ensemble et un acharnement qu'on ne leur avait encore jamais vus. Les exploitations isolées, les fermes étaient brûlées. Palestro, emporté après une vive résistance, était détruit et les habitants massacrés avec des

raffinements de cruauté. L'insurrection essaya de déborder hors des montagnes où elle était chez elle : Sétif, Batna, Aumale furent menacés; une pointe audacieuse fut tentée vers Alger. La colonne Fourchault, formée à la hâte de quelques soldats de ligne, de mobilisés et de francs-tireurs, devança à peine les Kabyles au village de l'Alma. S'ils avaient passé, toute la florissante Mitidja eût été mise à feu et à sang. Le combat du 22 avril leur barra la route. Le colonel Fourchault, avec une poignée d'hommes, poussa audacieusement jusqu'à Palestro, où il ne trouva plus que des ruines et des cadavres.

Avec ce qu'on avait de troupes en Algérie, avec des mobiles, des mobilisés, des miliciens, des francs-tireurs, on organisa deux colonnes actives, l'une dans la province de Constantine sous le général Saussier, l'autre dans la province d'Alger sous le colonel Cérez. Ce dernier, en manœuvrant pour couvrir Aumale, rencontra à l'oued Soufflat les contingents de Mokrani; le bach-agha gravissait une colline pour reconnaître à quelles forces il avait affaire lorsqu'une balle lui traversa le cou. Sa mort décapita l'insurrection. Cérez combina ses mouvements avec ceux du général Lallemand, qui venait de quitter Alger; tous deux ensemble débloquèrent les places et désarmèrent les tribus. Etouffée au centre, l'insurrection éclata alors dans l'ouest, tandis qu'elle redoublait d'intensité dans l'est. Les Beni-Ménacer se portent sur Vesoul Bénian, menacent le chemin de fer d'Alger à Oran et bloquent Cherchell; leur exemple pouvait entraîner le Dahra et les Flittas; on se hâta de les réduire. Dans la province de Constantine, six colonnes, sous le commandement supérieur du général Saussier, opérèrent à la fois contre Bou-Mezrag, qui avait succédé à son frère Mokrani. Après une campagne de cinq mois, les insurgés furent écrasés au combat de Bou-Thaleb; le général de Lacroix poursuivait leurs derniers adhérents jusque dans l'extrême sud. La Kabylie fut durement châtiée; elle eut à payer des

indemnités de guerre, elle se vit enlever son autonomie municipale; une partie des terres mises sous le séquestre furent affectées à la colonisation, qui pénétra seulement alors dans ses fertiles vallées.

La révolte d'El Amri en 1876, celle de l'Aurès en 1879 ne furent que des mouvements isolés, dirigés beaucoup moins contre l'autorité française que contre les chefs indigènes dont elle tolérait les abus. L'une et l'autre d'ailleurs furent facilement réprimées. L'insurrection qui éclata en 1881 [1] dans le Sud oranais eut plus de gravité; elle n'était que la suite de celle de 1864, qui ne s'était jamais complètement éteinte. Pendant la grande crise de 1871 nous avions joui de ce côté d'une tranquillité relative, grâce à l'impression laissée par la campagne de l'oued Guir et aussi au concours d'un des chefs Ouled-Sidi-Cheikh, Si Sliman, qui, après avoir fait sa paix avec nous en 1868, était devenu agha de Géryville, puis des Hamyan. A la fin de 1871, son commandement lui fut enlevé, et il cessa d'être notre auxiliaire pour redevenir bientôt notre ennemi; des négociations entamées avec ses rivaux les Ouled-Hamza n'aboutirent pas. A partir de ce moment, le pays des Ksours et la plus grande partie des Hauts-Plateaux de l'ouest, qui n'étaient point occupés par des garnisons et que visitaient seulement par intervalles des colonnes mobiles, furent comme abandonnés aux incursions des Marocains ou des dissidents et aux intrigues des agitateurs. Les malheureux Ksouriens étaient obligés de payer l'impôt et à la France et à nos ennemis; les nomades soumis, dès qu'ils se hasardaient au sud des chotts, subissaient des razzias auxquelles il ne leur était pas permis de répondre par des représailles. Dès 1875 un marabout du nom de Bou-Amama, établi au ksar de Moghar-Tahtani, commença à exciter les populations, en exploitant leur mécontentement quelquefois légitime et notre apparente faiblesse. Bien que ses manœuvres fussent signalées et

1. Voy. Sabatier, *la Question du Sud-Ouest.* — Rinn, *Nos frontières sahariennes.* — Le Châtelier, *les Frontières méridionales de l'Algérie.*

connues, on ne parvint pas à s'assurer de sa personne. Les mesures énergiques qu'il aurait fallu prendre et que réclamaient tous ceux qui étaient au fait de la situation, furent différées d'année en année. Chanzy d'abord, puis son successeur M. Albert Grévy, laissèrent le mal s'aggraver et l'agitation grandir. Au mois d'avril 1881, l'assassinat du lieutenant Weinbrenner fut le signal de l'insurrection, qui gagna bientôt presque tous les nomades du sud-ouest. Dans le même temps les agressions des Kroumirs et les mauvais procédés du gouvernement beylical déterminaient l'expédition de Tunisie, et l'on apprenait le massacre de la mission Flatters, détruite en février par les Touareg Hogghar. Un instant on put croire à une vaste conspiration, organisée dans toute l'Afrique du Nord, et redouter un soulèvement d'ensemble préparé contre nous par la propagande panislamique. Et de fait il y avait plus qu'un rapport de coïncidence entre ces mouvements presque simultanés de l'est, de l'ouest et du sud; les excitations religieuses, sans en être la cause unique, avaient grandement contribué à les produire.

L'insurrection du sud-ouest, tout annoncée qu'elle était, nous prit au dépourvu; une partie des troupes de la province d'Oran avaient été expédiées en Tunisie. Favorisée par la connivence ou la mollesse de nos auxiliaires indigènes, par la faiblesse de nos colonnes, insuffisantes en nombre et médiocrement conduites, elle se développa d'abord avec succès. Le 14 mai, le colonel Innocenti, attaqué à Chellala, subit des pertes sensibles et se laisse enlever son convoi. Bou-Amama court audacieusement jusqu'à l'extrémité nord des Plateaux, brûle les chantiers de Kralfalla, près de Saïda, et massacre les halfatiers espagnols. Au retour, tout chargé de butin, il franchit le chott Chergui presque en vue de la colonne Malaret, qui garde le poste du Kreider. De nouvelles défections se produisent. Si-Sliman arrive du fond du Maroc pour se mettre de la partie. Mais déjà des renforts ont été expédiés, des décisions éner-

giques ont été prises. Le général Saussier, appelé au commandement du XIX[e] corps, et le général Delebecque, mis à la tête de la division d'Oran, mènent les opérations avec vigueur. Le chemin de fer d'Arzeu à Saïda est prolongé à travers les Plateaux, d'abord jusqu'au Kreider, puis jusqu'à Mécheria, sur une longueur de 215 kilomètres; les Ksours sont parcourus ou occupés par nos troupes. A la fin de 1881, l'ennemi est rejeté au Maroc. Six colonnes chargées de le tenir en respect manœuvrent autour des points d'El-Aricha, de Ras-el-Mâ, d'Aïn-Ben-Khelil, de Géryville, d'Aïn-Sefra et de Mécheria. Elles ne se bornent pas à la défensive et rendent coup pour coup, razzia pour razzia. L'échec de la mission topographique, surprise près du chott Tigri, est le seul incident malheureux de la campagne. Nos troupes bien entraînées sont aussi mobiles que les nomades; elles ont maintenant les chefs alertes qui conviennent à cette guerre, comme Négrier, qui obtient tout de ses hommes et dont l'entrain, la vigueur et l'heureuse audace rappellent les temps glorieux de l'ancienne armée d'Afrique. Vers la fin de 1882, l'annexion du Mzab fait disparaître, avec un foyer d'agitation permanent, l'entrepôt où les rebelles pouvaient s'approvisionner d'armes et de munitions. Le général Thomassin reprend les négociations avec la famille de Si-Hamza et parvient à ramener sur notre territoire les Ouled-Sidi-Cheikh et la majeure partie des dissidents. En 1883, la pacification peut être considérée comme achevée.

Cependant nous n'avons pas encore retrouvé dans l'extrême Sud le prestige et la sécurité relative dont nous jouissions vers 1860, alors que Duveyrier visitait pacifiquement Ghadamès, Ghat, Mourzouk, les parcours des Touareg de l'Est, que le commandant Mircher et le capitaine de Polignac allaient signer avec les Azdjer la convention de 1862. A dater de l'insurrection de 1864, les routes du désert se sont fermées devant nous. Parmi nos explorateurs, ceux-là ont pu s'estimer les plus heureux

qui, comme Soleillet en 1874 et plus récemment Foureau, se sont vus simplement contraints de rebrousser chemin. Combien plus nombreux ceux qui ont succombé, et M^lle^ Tinné « que l'on croyait Française », et Dourneaux-Duperré et Joubert, et les trois missionnaires, et Flatters avec ses compagnons, et Palat et Douls et Morès. Que des imprudences de conduite et plus encore les instincts pillards des nomades aient été pour quelque chose dans ces catastrophes, elles n'en révèlent pas moins de la part de leurs auteurs, avec un audacieux mépris de la puissance française, un propos délibéré, un dessein concerté de nous interdire le passage. C'est pour nous écarter que l'on assassine les voyageurs isolés, considérés comme des éclaireurs d'avant-garde; c'est aussi pour nous échapper que Ghadamès et Ghat ont appelé depuis longtemps des garnisons turques.

Nous savions où il fallait frapper. Le foyer des intrigues et des agitations anti-françaises était le groupe des oasis du Touât, surtout Insalah, le centre principal; là s'était tramé le guet-apens où devait périr Flatters; là était l'asile de nos dissidents, des mécontents et des rebelles d'Algérie. Amis et ennemis s'étonnaient également de nos longues tergiversations : « Chaque année, écrivait en 1886 un de nos agents indigènes au Touât, on annonce que vous devez arriver, puis que vous avez renoncé à l'expédition parce que vous avez eu peur. »

Les objections d'ordre diplomatique, s'il avait pu s'en produire, étaient écartées par la convention du 5 août 1890 avec l'Angleterre, aux termes de laquelle cette puissance reconnaît la zone d'influence de la France au sud de ses possessions méditerranéennes, jusqu'à une ligne de Say, sur le Niger, à Barroua, sur le lac Tchad. Le sens de cette convention fut souligné par une déclaration de M. Ribot, qui affirma que la question du Touât était une affaire de police algérienne, ne regardant que nous seuls.

On se borna cependant à augmenter les forces mili-

taires dans le sud [1]. Un poste permanent fut créé à El-Goléa en 1891, puis, en 1893 et 1894, on construisit quelques caravansérails fortifiés ou bordjs à 110, 140, 160 kilomètres au delà des points extrêmes de nos possessions. Mais, avec les nomades, quand on occupe un point, on n'occupe que ce point. Bugeaud l'avait déjà dit, et ce principe stratégique, déjà vérifié aux confins du Tell, devient un axiome en pays saharien. C'est en maîtrisant Insalah, carrefour de routes et lieu de ravitaillement des Touareg, que nous pouvions espérer les avoir à notre merci. Plus utile était le prolongement du chemin de fer d'Aïn-Sefra d'abord jusqu'à Djenien-bou-Rezg, puis en 1900 jusqu'à Duveyrier (Zoubia), à la rencontre de l'oued Dermel et de l'oued Douis, et en 1902 jusqu'à Beni-Ounif, à quelques kilomètres de Figuig.

Enfin, pendant que la mission Foureau-Lamy, reprenant la mission Flatters dans des conditions meilleures et qui assurèrent le succès, réussissait à traverser le Sahara par le pays des Azdjer et aboutissait au lac Tchad, les oasis du sud-ouest étaient occupées à la suite de l'attaque de la mission Flamand, dont l'escorte, commandée par le capitaine Pein, s'emparait d'Insalah (décembre 1899). Une colonne, sous les ordres du colonel d'Eu, acheva la prise de possession du Tidikelt, non sans avoir eu à soutenir, le 19 mars 1900, un combat acharné dans les oasis d'Inrar, situées à environ 50 kilomètres à l'ouest d'Insalah. La kasba du ksar Lekhal, où un grand nombre de combattants s'étaient réfugiés, fut bombardée et s'écroula en partie sur ses défenseurs. D'autre part, la colonne Bertrand, forte de 2000 hommes, partie de Duveyrier, occupait Igli sans coup férir le 5 avril. Ce ksar, très misérable, n'a aucune importance en lui-même, mais en nous y établissant nous avons coupé le dernier pédoncule

1. Voy. Augustin Bernard et N. Lacroix, *Historique de la pénétration saharienne* (Brochure de l'Exposition de 1900).

qui aurait pu rattacher au Maroc les oasis du sud-ouest. Des forces parties d'El-Goléa et de Géryville, les premières par l'oued Meguiden, les secondes par l'Erg, convergeaient en même temps sur Tabelkoza et Timmimoun et occupaient le Gourara.

Au Touât, comme dans tout le Sahara, on vient facilement à bout des sédentaires, habitants des oasis; les nomades, plus guerriers et échappant plus facilement au châtiment, sont autrement redoutables. On ne pouvait guère espérer occuper le fossé, c'est-à-dire l'oued Saoura, sans être obligé de s'assurer en même temps du talus qui le borde, c'est-à-dire de la région des Ouled-Djerir et des Douï-Menia. C'est même ce motif, joint à la crainte d'ouvrir la question du Maroc par le plus mauvais côté, qui avait fait hésiter tant de fois à occuper les oasis. Et en effet, à diverses reprises, nos postes ou nos convois de ravitaillement ont été attaqués par les nomades du Zegdou ou par la puissante tribu des Berabers, dont le territoire s'étend derrière le leur. Les sanglants combats de Sahela-Metarfa (30 août et 5 septembre 1900), de Timmimoun et de Charouin (18 et 28 février 1901) nous montrèrent que notre sécurité de ce côté ne serait pas de sitôt complète. Le sultan du Maroc, qui semble avoir dans une certaine mesure encouragé ces attaques, a été amené, sur nos représentations énergiques, à les interdire; mais les tribus dont il s'agit se passent bien de ses encouragements et se moquent également de ses défenses quand il s'agit de faire un mauvais coup. Le sultan a reconnu aussi notre droit à occuper les oasis; le protocole du 20 juillet 1901, en vertu duquel un commissaire français doit résider à Figuig et y assurer la police de concert avec un représentant du sultan, n'ayant pas suffi à remédier aux inconvénients de la situation qui résulte du traité de 1845, et les attaques se multipliant à l'ouest de la ligne Aïn-Sefra-Igli avec une insolence telle qu'elles tentaient d'atteindre le gouverneur de l'Algérie lui-même,

M. Jonnart, on se décida, le 8 juin 1903, à bombarder le ksar de Zenaga, le plus important et le plus hostile des ksours de Figuig. Ce bombardement eut provisoirement raison de l'arrogance des habitants, qui firent leur soumission, mais ne réussit pas à mettre fin aux coups de main des nomades.

Si l'expédition du Touât a occasionné des dépenses d'hommes et d'argent hors de proportion avec le but à atteindre, cela tient en partie à l'absence de plan d'ensemble, à l'incohérence dont on a fait preuve, aux rivalités et aux divergences de vues entre les diverses autorités qui ont eu à intervenir. La nouvelle organisation des territoires du sud, qui aurait dû précéder et non suivre l'expédition, a pour but de remédier à ces défectuosités. Elle permettra aussi de donner au Sahara une organisation aussi simple et aussi peu coûteuse que possible, sans chercher à y introduire les rouages compliqués de nos vieux pays d'Europe. Surtout le prolongement dans la direction d'Igli par la vallée de l'oued Guir du chemin de fer, instrument de domination, de pacification et aussi de commerce, réduira dans une certaine mesure les frais d'occupation de ces régions si déshéritées. Enfin il nous est désormais facile de pénétrer dans l'Ahaggar, gardé par une poignée de bandits, et de reconnaître la route encore inconnue d'Insalah à Tombouctou; cette œuvre est d'ailleurs déjà en bonne voie.

Sans faire preuve d'un optimisme exagéré, sans méconnaître non plus les fautes qui ont été commises dans cette expédition du Touât, mal engagée, mal préparée, mal dirigée, on peut estimer que les résultats en seront bons au point de vue de notre influence dans le Sahara. Mais les questions sahariennes, insignifiantes en elles-mêmes et grossies comme à plaisir, ne doivent jamais détourner notre attention des régions autrement riches et autrement importantes qui confinent à l'Algérie du côté de l'ouest.

LIVRE IV

LES HABITANTS

CHAPITRE PREMIER

STATISTIQUE DE LA POPULATION

La population de l'Algérie, d'après le recensement de 1901, s'élève à 4 739 556 habitants (non comprise l'armée, qui n'a pas été recensée). Si l'on déduit de ce chiffre la population comptée à part (élèves internes des lycées et des collèges, communautés religieuses, malades hospitalisés, détenus), soit 16 331 individus, il reste pour la population municipale 4 723 225. Au recensement antérieur, celui de 1896, la population totale, dans laquelle on avait cette fois compris l'armée, montait à 4 429 421 habitants, la population municipale à 4 359 578; en 1891, la population totale, armée non comprise, était de 4 124 732, la population municipale de 4 107 987. L'augmentation, pendant la dernière période décennale 1891-1901, aurait donc été de plus de 600 000 unités, exactement 614 824 pour la population totale et 615 238 pour la population municipale.

L'Algérie comprend trois départements; elle se divise aussi en territoire civil et en territoire de commandement. Enfin, depuis 1903, la partie méridionale du territoire de commandement, jointe aux oasis récemment occupées

dans le sud-ouest, a reçu, sous le nom de territoires du sud, une organisation distincte. Le département de Constantine compte 1 990 992 habitants pour 191 747 kilomètres carrés, celui d'Alger 1 641 210 habitants pour 171 056 kilomètres carrés, celui d'Oran 1 107 354 habitants pour 116 165 kilomètres carrés. En 1876, le territoire civil et le territoire de commandement se partageaient la population de l'Algérie d'une façon à peine inégale. Le territoire civil, sur une superficie de 42 000 kilomètres carrés, comptait 1 316 517 habitants; le territoire de commandement contenait 1 551 109 personnes. Depuis lors, par des rattachements successifs dont les plus considérables ont été opérés en 1880, le territoire civil s'est notablement agrandi. En 1901, il comprenait 130 879 kilomètres carrés, sur lesquels le recensement trouvait 4 150 740 habitants; le territoire de commandement, évalué à 348 000 kilom. c., abstraction faite des nouvelles annexes militaires de la région du Touât, était réduit à 588 816 habitants, auxquels il faut ajouter la population des territoires nouvellement occupés, évaluée à 61 919 habitants.

En prenant pour base d'évaluation de la surface de l'Algérie proprement dite 479 000 kilomètres carrés, on trouve que la densité de la population est voisine de 10 habitants par kilomètre carré (exactement 9,9); pour le territoire civil seul, la densité est de 31,7, pour le territoire de commandement de 1,70. La densité de l'Algérie est beaucoup plus forte que celle de la colonie du Cap (2); elle dépasse celle de la Norvège (7) et même des États-Unis (8). La densité du territoire civil est supérieure à celle de la Suède (11); de la Russie d'Europe (19), de quatre départements français : Basses-Alpes (16), Hautes-Alpes (19), Lozère (25), Landes (31). Elle se rapproche de celle de la Corse (34), de la Turquie d'Europe (36), de l'Espagne (36), de la Grèce (37).

Le recensement de 1901 divise la population municipale en :

Français d'origine ou naturalisés	358 129
Israélites naturalisés	57 046
Indigènes musulmans, sujets français	4 065 460
Marocains et Tunisiens	25 671
Étrangers de nationalités diverses	216 919
TOTAL	4 723 225

Ce qui donne pour 100 habitants la proportion de :

Indigènes musulmans, sujets français	86,55
Français d'origine ou naturalisés	7,16
Étrangers européens	4,51
Israélites naturalisés	1,20
Tunisiens et Marocains	0,54

La population de l'Algérie est en effet bien loin de former un tout homogène. La diversité des origines se traduit par des différences très tranchées dans le langage, les mœurs, les institutions civiles et religieuses, même dans la condition des personnes. Il convient de considérer à part chacun de ces groupes, qui coexistent sans presque se mêler.

Le nom d'indigènes s'applique à tous ceux qui se trouvaient en Algérie en 1830, à eux et à leurs descendants. A part les israélites, naturalisés par un décret du gouvernement de Tours, et un petit nombre de musulmans naturalisés individuellement, les indigènes continuent de former une masse compacte, étrangère à nos idées et à nos mœurs.

Ils ne parlent pas tous la même langue; quelques-uns se servent encore de dialectes berbères; ils diffèrent aussi entre eux par le genre de vie, suivant qu'ils sont nomades et pasteurs, ou sédentaires et agriculteurs, ou enfin citadins et habitants des villes. Berbères, Arabes, Maures, Koulourlis, nègres, sont réunis seulement par le lien d'une commune religion. Aux indigènes sujets français se rattachent des étrangers qui appartiennent comme eux à l'islamisme, c'est-à-dire la plus grande partie des Marocains et Tunisiens et quelques Turcs, Soudanais, etc.

CHAPITRE II

LES BERBÈRES

Les indigènes de l'Afrique du Nord sont désignés communément sous le nom de Berbères. Mais l'Afrique du Nord, réceptacle ouvert à toutes les races de l'Asie et de l'Europe occidentale, a reçu sans cesse, depuis les temps les plus anciens, des fugitifs et des conquérants de toutes provenances. Les Berbères apparaissent donc, dès l'aurore des temps historiques, comme une race mixte et mêlée, comprenant des hommes de races diverses, et notamment des blonds et des bruns. On remarque davantage le type blond, qui fait travailler les imaginations; le type brun est de beaucoup le plus fréquent. Ni les recherches anthropologiques, ni les traditions historiques ne permettent de résoudre la question très obscure des origines berbères. Il existe une langue berbère, ou plutôt des dialectes berbères, apparentés les uns aux autres, et parlés depuis l'Atlantique jusqu'à l'Égypte, depuis les Trarzas des bords du Sénégal jusqu'à l'oasis de Syouah, et c'est en ce sens qu'il faut entendre la parole de l'historien Ibn-Khaldoun : « Les Berbères sont un vrai peuple, comme tant d'autres en ce monde. » Mais l'unité linguistique ne permet nullement de conclure à une unité ethnique.

En Algérie, la plupart des Berbères ont oublié leur langue. Tous ceux qui n'étaient pas cantonnés dans les montagnes ou perdus dans le Sahara lointain, tous ceux que n'isolait pas leur position géographique ou un plus

âpre amour de l'indépendance, se sont mélangés et confondus avec l'envahisseur arabe. En 1859, les idiomes berbères n'étaient plus parlés que par 850 000 hommes[1], et depuis ils ont encore perdu du terrain. Pour retrouver ce peuple, qui n'a plus conscience de lui-même, il faut aller le chercher dans ses derniers refuges, dans la Kabylie, si longtemps impénétrable, dans les massifs de l'Aurès, dans la Chebka du Mzab.

Les indigènes de la Kabylie du Djurjura[2] ont en général les formes massives, la tête carrée, les traits gros. Ces paysans n'ont nulle prétention à l'élégance : une méchante chemise d'étoffe commune, le *thadjellabt*, constitue à peu près le costume ordinaire; en voyage, ils endossent le commode burnous, à la fois manteau, couverture et garde-manger; pour la guerre, ils se plastronnent du *tabenta*, le tablier de cuir qui leur valait, avec les plaisanteries de nos soldats, le surnom de cordonniers; d'ailleurs ils ne tiennent pas à leurs habitudes; dans nos villes, ils adoptent volontiers le pantalon et la blouse de l'ouvrier européen. Ils ne cherchent pas à se draper et à prendre des poses; la propreté même leur est indifférente. Même absence de recherche dans leur alimentation; les Arabes se moquent de leur kouskous noir apprêté avec de l'huile rance; ils mangent peu de viande, beaucoup de légumes et de fruits; cela coûte moins cher; les pauvres gens de la haute montagne ne se nourrissent guère que de farine de gland.

Dans ce pays tourmenté, aux hivers prolongés et rigoureux, la vie nomade ne serait pas possible. Le Kabyle n'habite pas sous la tente, il se bâtit des maisons en pierre. Sur les crêtes rocheuses où on les a perchés pour ménager la bonne terre et défier les surprises, leurs vil-

1. Voy. Hanoteau, *Grammaire temacheq*.

2. Parmi les nombreux ouvrages concernant les Kabyles, on consultera surtout avec fruit le livre de Letourneux et Hanoteau, devenu classique, l'étude intéressante de Devaux, *Les Kebaïles du Djerdjera*, et l'ouvrage de Masqueray : *Formation des cités chez les populations sédentaires de l'Algérie*.

lages se détachent tout blancs dans le bleu profond du ciel ou le gris sombre des nuages. De loin, l'aspect est pittoresque ; mais, si l'on s'approche, on retrouve là toute la malpropreté des douars de la plaine ; pas de rues, des ruelles étroites encombrées de débris et de fumier. Les maisons ne sont que des huttes mal couvertes par des toits en chaume pourri ; ce sont aussi des étables : les bestiaux y habitent avec la famille, à peine séparés par un mur d'un mètre ; en hiver, quand tout est clos, on se demande comment la vie est possible dans cet air vicié où la fumée du foyer se mêle à l'odeur des bêtes et des gens. Aussi se tient-on le plus possible au dehors. Les femmes elles-mêmes ne sont pas condamnées à toujours rester au logis ; plus libres d'allures que les femmes arabes, elles mangent en présence du mari, elles se montrent à visage découvert, elles vont et viennent par le village ; une partie de leur temps se passe à la fontaine, qui est leur lieu de réunion, leur salon de conversation. Mais elles ne méritent pas le reproche d'oisiveté ; outre les soins du ménage, elles mettent la main à la grosse besogne, cultivent les jardins potagers. Hommes et femmes, les Kabyles n'épargnent pas leur peine ; ils ont affaire à un sol ingrat qui demande beaucoup et qui donne peu. Mais rien ne rebute ces durs travailleurs : quand les terrains sont trop déclives pour qu'on puisse s'y tenir d'aplomb, ils s'attachent à des cordes et, suspendus par la ceinture, labourent à la pioche. Ce sont de pauvres récoltes que celles qu'ils gagnent ainsi, ils ne vendent pas de céréales, à peine en ont-ils assez pour eux ; les arbres fruitiers, la vigne et surtout l'olivier leur donnent davantage. Ils s'arrangent pour avoir peu de besoins, fabriquent eux-mêmes leurs étoffes, leurs cuirs, leurs poteries, leurs bijoux, leurs armes, leur poudre. Ils s'ingénient à trouver des ressources, élèvent des abeilles, font du miel, de la cire, de l'huile ; autrefois, ils faisaient de la fausse monnaie, qu'ils écoulaient ensuite en pays arabe. Ils s'entendent au

commerce et aux échanges avantageux ; ils vont par caravanes ou isolément trafiquer dans les marchés du Tell. Les *iattaren*, les colporteurs, forment chez eux une corporation nombreuse qui vit gaiement de ses profits de hasard. Tous les ans, ils descendent par milliers, louent leurs bras pour la moisson, s'emploient dans les fermes et les exploitations européennes. Comme nos Auvergnats et nos Savoyards, ils rapportent au pays le petit pécule amassé dans la plaine.

A première vue, l'organisation ressemble assez à celle des Arabes. La *kharouba*, la famille, est un groupe assez étendu d'hommes du même sang ; plusieurs kharoubas forment le *touffik* ou hameau ; la réunion des touffiks constituent le village, *thaddart*. Chaque tribu comprend plusieurs villages et s'associe avec d'autres en confédération, *takebilt*. Mais cette ressemblance est tout extérieure ; la tribu kabyle n'a qu'une existence factice, purement politique ; elle ne constitue pas un ensemble compacte ; les parties qui la composent conservent leur existence propre et ne se laissent pas absorber. La véritable unité, c'est le thaddart, la commune kabyle ayant, comme les petites cités anciennes, son esprit exclusif, son patriotisme de clocher et ses orages intérieurs. Avant 1871 quand la Kabylie possédait encore ses institutions municipales, la vie publique y était très intense. Chaque village avait son forum où s'assemblaient dans des comices armés tous les hommes valides ; là se discutaient les affaires d'intérêt local ou général, les alliances, les traités, les déclarations de guerre ; des élections tumultueuses désignaient l'amin chargé d'administrer le thaddart en temps de paix, de conduire les contingents si l'on avait à combattre. Tous ces débats étaient suivis avec une ardeur passionnée, les arguments s'assaisonnaient d'injures, et bien souvent les séances finissaient à coups de fusil. Les partis étaient constitués, la majorité allait de l'un à l'autre suivant l'occasion ; le plus faible, pour n'être pas

écrasé, prenait des points d'appui au dehors. Il se formait ainsi des ligues dans la tribu, dans la confédération ; la Kabylie tout entière se trouvait ainsi divisée en çofs. Les membres d'un même çof se devaient un mutuel appui, se soutenaient réciproquement avec un dévouement aveugle. « Aide les tiens, dit un adage kabyle, qu'ils aient tort ou raison ! »

Les Kabyles sont musulmans, mais non pas tout à fait à la manière arabe. En matière civile, le droit coutumier des Kanoun a plus d'autorité que le Coran ; ils avaient aussi au temps de leur indépendance toute une législation pénale absolument distincte. Ils se soumettent aux prescriptions de la loi religieuse, non sans se permettre un peu de contrebande. Il y a beaucoup de sangliers dans leurs montagnes, mais le Coran défend comme impure la chair de cet animal. Voici le subterfuge qu'ils ont imaginé : « L'interdiction, disent-ils, ne s'applique pas à l'animal entier, mais seulement à une partie. Laquelle ? C'est ce que le législateur n'a pas précisé. » Quand ils dépouillent un sanglier, ils coupent un morceau de viande et le jettent au loin, en priant Dieu de leur pardonner s'ils n'ont pas mis la main sur la partie défendue. Cela fait, ils mangent le reste en toute tranquillité. Ce ne sont pas là des plaisanteries de libres penseurs ; les peuples les plus croyants ont de ces compromis entre leurs appétits et leur conscience. Les Kabyles n'en sont pas moins très attachés à l'islamisme : ils le prouvent bien en nourrissant dans leur pauvre pays tout un clergé régulier, les marabouts, comparables à des moines, mais à des moines qui feraient souche. Dans ces familles privilégiées, la sainteté est héréditaire et aussi tous les avantages temporels qu'elle comporte. Au temps de l'indépendance, les marabouts n'étaient pas tenus de porter les armes ; ils étaient exemptés de presque toutes les contributions. Maintenant encore, rien d'important ne se décide sans leur avis ; quand ils daignent parler, on les écoute avec déférence. Epars dans les

villages ou groupés dans leurs zaouïas, ils vivent grassement d'aumônes et d'offrandes. Le Kabyle, si intéressé d'ordinaire, ne compte pas avec eux; il a trop peur de les offenser et d'attirer sur sa tête leur malédiction. Son avarice est grande, mais sa superstition est la plus forte. Le pauvre diable croit à tout : aux amulettes, aux maléfices, aux sortilèges. Aussi se laisse-t-il aisément fanatiser; les prétendus chérifs, Bou-Baghla et les autres, n'ont pas eu besoin de jongleries bien compliquées pour frapper les esprits et attester par des miracles la vérité de leur mission.

Les montagnards de l'Aurès[1] sont les frères des Kabyles; leurs idiomes, le tamzira et le zenatia, sonnent à peu près comme celui du Djurjura; ce sont bien les dialectes d'une même langue. La conformation physique est semblable : les types blonds se rencontrent en grand nombre. Là aussi, les envahisseurs étrangers, Romains, Arabes, Turcs, se sont heurtés à d'énergiques résistances; à part un seul groupe, celui des Ouled-Zeian, toutes les tribus : Oudjana, Ouled-Daoud, Ouled-Abdi, Achèches, Beni-Bou-Sliman, ont une filiation berbère bien établie. La conquête française, en introduisant avec la langue arabe la législation musulmane, a effacé les institutions locales; mais elle ne les a pas entièrement abolies, et ce qui en subsiste, ce que nous en connaissons rappelle les lois, les mœurs, l'état social de la Kabylie. L'Aurès avait ses communes et ses djemâas, ses tribus administrées par des conseils d'*imokhranen*, ses çofs ou coalitions de tribus toujours en lutte les unes contre les autres. Des Kanoun particuliers réglaient la vie civile, les mariages, les divorces, les successions. Le droit pénal était un droit coutumier, admettant presque toujours des compensations pécuniaires; chaque délit était tarifé; dans quelques localités, le meurtre même était puni d'une simple amende, analogue à la *dia*

1. Voy. sur l'Aurès et ses habitants les études que Masqueray a publiées dans la *Revue Africaine*; la notice sur les *Aoulad-Daoud*; la thèse latine du même auteur, *de Aurosio monte*, et sa thèse française, *Formation des cités chez les populations sédentaires de l'Algérie.*

kabyle. L'islamisme n'allait pas sans un cortège de cérémonies et de superstitions locales, plus anciennes que lui. Aujourd'hui encore, les Aurasiens célèbrent aussi solennellement que les grandes fêtes musulmanes le *Bou-Ini* ou bonne année, le *Innar* (janvier), la fête du printemps, la fête de l'automne, usages romains, juifs, chrétiens, souvenirs persistants des cultes abolis.

Comme en Kabylie, les villages sont bâtis sur les crêtes dans des positions dominantes qui surveillent tout le bas pays. Des tours encore debout, observatoires d'où les vedettes interrogeaient l'horizon, révèlent la préoccupation de la défense; les maisons se groupent autour de la *guelâa*, sorte d'acropole rustique, à la fois forteresse et entrepôt. Le sol de l'Aurès est plus pauvre encore que celui de la Kabylie; la culture ne suffirait pas à nourrir les habitants, mais les pâturages se trouvent en abondance et selon les saisons, tantôt le long des oueds, tantôt sur les croupes et les sommets; les troupeaux sont donc d'élevage facile, ils constituent la vraie et presque la seule ressource. Aussi les maîtres n'abandonnent-ils pas à d'autres le soin de les conduire, eux-mêmes dirigent les pérégrinations et les déplacements fréquents. Pendant une bonne partie de l'année, les villages sont désertés; chaque maison n'est plus alors qu'un magasin où l'on enferme les provisions. Les nécessités de la vie obligent les habitants de l'Aurès à n'être pas tout à fait sédentaires; il y a longtemps qu'il en est ainsi. Le nom de Chaouïa qu'on leur donne signifie les pasteurs, les bergers nomades. Marmol parle des « Chaviens errant sous la tente comme des Arabes ».

Il suffit de voir un Mozabite[1] pour reconnaître que cette population n'est pas arabe; ces formes ramassées, cette figure aplatie, d'un brun pâle et mat, ce gros nez, ces grosses lèvres sont les traits caractéristiques d'un des types berbères les plus remarquables et les plus anciens à

1. Voy. Coyne, *Le Mzab*; — Masqueray, Introduction à la traduction de la *Chronique* d'Abou-Zakaria, et ouvrages cités; — Robin, *Le Mzab et son annexion à la France*. — Dr Ch. Amat, *Le Mzab et les Mzabites*.

ce qu'il semble. Ils descendent en droite ligne des Zenata ibâdites; plutôt que de renoncer à leurs croyances, leurs ancêtres se sont retirés au désert, d'abord dans les bas-fonds d'Ouargla, puis sur les plateaux arides de la Chebka. A force de persévérance et de travail, ils ont transformé cet affreux pays. Ils ont construit des digues pour barrer les vallées, creusé des puits dont l'eau se déverse de tous côtés dans des rigoles. Ces irrigations permettent la culture de quelques céréales et l'entretien de magnifiques jardins, où les arbres fruitiers ombragent les plants de légumes, et qu'abritent sous leur voûte immense 180 000 palmiers. Les Mozabites sont aussi d'actifs commerçants; ils ont des marchés dans chacune de leurs villes; eux-mêmes fréquentent ceux d'Ouargla, de Metlili, de Tuggurt, du Souf et de la Tunisie. Un bon tiers de la population émigre dans le Tell; ils s'établissent dans les villes comme épiciers, bouchers, marchands de paniers, de cordes, de spartes, vendeurs de légumes, baigneurs. L'échoppe d'un « moudchou » est un petit bazar où se vendent avec les denrées tous les menus objets de ménage; il se tient là toute la journée, immobile, grave, sans paraître se douter qu'il existe au monde des distractions et des plaisirs; il a peu de besoins, s'habille une fois pour toutes de sa gandoura multicolore, se nourrit à peine, couche n'importe où; il se contente aisément d'un faible bénéfice; instruit avec cela, sachant lire, écrire, tenir ses comptes, régulier et probe, il fait bien ses affaires. Quelques-uns réalisent des fortunes assez rondes.

Ce qui a conduit les Mozabites dans l'extrême sud, ce qui les a empêchés de se confondre avec les autres populations, c'est la religion. Avant l'annexion elle dominait encore toutes leurs institutions civiles et politiques. Chaque ville du Mzab nommait une djemâa chargée de répartir et de percevoir l'impôt, de faire la police, de juger les crimes, les délits et les contraventions. Toutes les villes ensemble formaient la confédération et se fai-

saient représenter à l'assemblée générale, qui se réunissait dans les circonstances graves à la djemâa Ammi-Saïd, entre Ghardaïa et Melika. En apparence rien n'était plus simple et plus démocratique que cette organisation, mais la réalité du pouvoir appartenait au clergé. La puissante corporation des *tolbas* était maîtresse partout. C'était le cheikh des tolbas qui présidait la djemâa, aucune décision n'était valable s'il ne l'avait approuvée en la déclarant conforme à la doctrine. Les tolbas avaient leurs biens de mainmorte, les *habbous* ou propriétés des mosquées, entretenues par des dotations spéciales ou des donations pieuses. Ils vivaient du revenu de ces fonds inaliénables, sans exercer de profession manuelle; leur tâche était d'étudier et de maintenir le dogme et la tradition ibâdite. Ils l'enseignaient dans leurs écoles, ils l'appliquaient dans les jugements qu'ils rendaient même en matière civile. Chargés de faire respecter la religion et les mœurs, ils exerçaient sur la conduite, la vie intime des citoyens, un contrôle sévère. Les femmes étaient séquestrées; il leur était interdit de quitter le territoire de la confédération; les peines les plus rigoureuses punissaient l'adultère. La famille était fortement constituée; le père avait toute autorité sur ses enfants; un fils ne pouvait posséder en propre du vivant de son père s'il n'avait été affranchi par lui. Quand la conduite d'un Mozabite paraissait répréhensible, il était frappé de la *tébria*, qui le privait à la fois de la communion religieuse et de ses droits civils. C'est encore aux tolbas qu'il appartenait de prononcer ou de lever la tébria.

Dans ces dernières années ce despotisme théocratique n'était plus supporté qu'avec impatience par les *Haouam* ou laïques, dont beaucoup, ayant vécu parmi nous, prétendaient être libres de leurs allures et jouir à leur guise des biens qu'ils avaient acquis. Partout, à Guerara, à Beni-Isguen, à Bou-Noura, à Ghardaïa, les haines de çof provoquaient des meurtres, des collisions, des représailles,

des scènes de désordre et de carnage d'un dangereux exemple pour nos populations sahariennes. En outre, la convention de 1853, par laquelle le général Randon avait laissé aux Mozabites leur indépendance, moyennant un tribut d'une cinquantaine de mille francs, n'était plus observée par eux. Ils donnaient asile aux criminels et fournissaient aux insurrections des armes et de la poudre. L'annexion du Mzab fut décidée et effectuée au mois de novembre 1882. Depuis lors, le Mzab dépend d'un bureau arabe qui a son chef-lieu à Ghardaïa. Chacune de ses villes est administrée sous la surveillance de l'autorité militaire par un président de djemâa que la population désigne; les membres des tribunaux locaux ont été choisis parmi le clergé ibâdite.

CHAPITRE III

LES BERBÈRES (SUITE).

Il n'y a pas si longtemps que l'Arabe, poétisé par toutes les « orientales », était l'objet de notre admiration; on commence à en rabattre; c'est aujourd'hui le Berbère qui est à la mode. On convient que l'Arabe, par les influences d'hérédité et de milieu, par tous ses instincts et toutes ses croyances, est réfractaire à notre civilisation, mais en même temps on affirme que le Berbère n'a avec nous que des affinités et des ressemblances; l'un est nomade, polygame, fanatique, aristocrate, inintelligent, farouche, paresseux; l'autre est sédentaire, monogame, presque indifférent en matière de religion ; il a des institutions démocratiques; son esprit est ouvert, ses habitudes laborieuses; c'est un homme moderne, peut-être notre consanguin, pour sûr notre pareil et presque notre égal. Voilà l'opinion courante, formulée d'abord timidement comme un paradoxe, admise aujourd'hui comme une vérité reconnue. Elle pourrait produire, elle a déjà produit des méprises dangereuses. Malgré l'autorité considérable de quelques-uns de ceux qui l'admettent, elle nous paraît reposer sinon sur des erreurs, du moins sur un examen superficiel ou une interprétation forcée de la réalité.

Que le Berbère soit sédentaire, cela n'est pas exact

d'une manière absolue; avant l'invasion musulmane, à toutes les époques de l'antiquité, il y avait dans l'Afrique du nord des populations nomades; ces nomades étaient des Berbères. De nos jours, nous voyons les Kabyles et les Mozabites avoir des demeures fixes; mais en est-il ainsi des Chaouïa, dont le nom même est bien significatif? En dehors de l'Algérie, est-ce le cas des Touareg? Et pourtant nul ne conteste que les Chaouïa et les Touareg soient des Berbères. Cette division en nomades et en sédentaires, aussi ancienne que l'histoire même, ne se retrouve-t-elle pas également chez les Arabes? Les influences de race y sont pour peu de chose, elle est déterminée par les nécessités géographiques les plus évidentes, elle résulte de la nature même du pays. Quelle que soit leur origine, les pasteurs du Sahara et des plateaux se déplacent toujours avec leurs troupeaux; les laboureurs du Tell s'attachent toujours au sol qu'ils cultivent.

La polygamie, admise par les Arabes, n'existe cependant chez eux qu'à titre d'exception; d'autre part, on pourrait en trouver des exemples dans le Mzab et même, en cherchant bien, parmi les Kabyles. Mais l'important n'est pas d'établir la proportion plus ou moins grande des ménages multiples chez les deux peuples, c'est de savoir si la condition faite à la femme par chacun d'eux se présente avec des différences essentielles. La femme mozabite est aussi rigoureusement cloîtrée que la femme arabe; pendant le voyage que fit au Mzab M. Coÿne, deux curieuses étaient montées sur une terrasse pour voir comment étaient faits des Français; « quelques instants après, j'entendis des cris perçants et j'appris qu'elles avaient été arrêtées séance tenante et conduites à la mosquée, où elles avaient été fustigées. » En pays kabyle, la femme n'est pas tenue de se couvrir le visage, elle a plus de liberté apparente; mais la place qu'on lui donne dans la famille et dans la société est bien infime. Sa naissance est accueillie froidement, tandis que la venue d'un enfant mâle se célèbre par des

fêtes. Fille, sa famille n'attend pas toujours qu'elle soit nubile pour la vendre après marché débattu à un homme vieux ou jeune. Le mari est pour elle un maître, il peut la maltraiter ; d'après les Kanoun, il a le droit de la tuer en cas d'adultère. S'il est fatigué d'elle ou qu'il ait envie de changer, une simple déclaration de divorce suffit ; il n'est pas nécessaire de fournir des raisons ou d'alléguer des prétextes ; bien entendu, la réciprocité n'existe pas. La femme divorcée ne peut contracter un nouveau mariage que si la dot versée à ses parents est remboursée par eux ou par elle. Les Kanoun de la Kabylie et de l'Aurès ne reconnaissent pas à la femme la capacité d'hériter ; elle n'a droit qu'à la subsistance, qui lui est fournie tant bien que mal, fille ou répudiée par sa famille, orpheline ou veuve par les héritiers mâles de ses parents ou de son mari. Il ne semble pas que la femme arabe ait grand'chose à envier au sort de la femme berbère, comme elle dédaignée et asservie, comme elle sans fortune propre, comme elle atteinte dans ses intérêts, dans sa dignité, dans sa sécurité même, par les mœurs et les lois d'une société brutale.

C'est méconnaître les Berbères que parler de leur tiédeur religieuse ; aucune race n'a versé aussi abondamment son sang pour des querelles de secte ; donatistes et kharedjites, sofrites et circoncellions ont fait preuve de la même ardeur fanatique. Jusqu'en 1882 il y avait en Algérie une société qui était une pure théocratie, et c'était une société berbère. Dira-t-on que les Mozabites ne sont pas des vrais musulmans, parce qu'ils se séparent de l'orthodoxie? C'est comme si l'on disait que les Génevois de Calvin n'étaient pas des chrétiens. Quant aux Kabyles, on sait que penser de leur prétendue indifférence : leur crédule enthousiasme pour les faux chérifs, leur affluence dans les confréries de Khouans en donnent l'exacte mesure. A voir les zaouïas semées dans les montagnes, les marabouts pullulants et révérés, on se croirait

dans une Espagne islamique. Il ne faut pas s'y tromper : les Berbères ont un penchant naturel à l'hétérodoxie, ils sont tous portés à n'être pas musulmans de la même façon que les autres, mais ils n'en sont que plus passionnés dans leurs croyances, plus acharnés dans leurs superstitions, plus enfoncés dans leurs préjugés.

On s'émerveille devant leurs institutions politiques, comme si elles dénotaient une aptitude toute particulière à la civilisation ; mais les peuples les plus voisins de la barbarie, dès qu'ils ont été sédentaires, se sont naturellement groupés d'après l'emplacement de leurs demeures et organisés en villages. Les Germains dans leur *vicus*, les Italiens de la *civitas* primitive, même les Peaux-Rouges de l'Amérique avaient des djemâas. Chez les Mozabites, nous savons que l'influence cléricale dominait tout; en pays kabyle ou chaouïa, les influences aristocratiques existaient plus qu'on ne pense. Les personnages importants, descendants des grandes familles ou possesseurs d'une richesse relative, étaient plus écoutés dans les délibérations ; c'est parmi eux qu'on choisissait les amins et les imokhranen ; jamais un çof n'aurait mis à sa tête un inconnu ni surtout un pauvre ; ne fallait-il pas des largesses faites par le chef pour amener des recrues et empêcher les défections ? Ce qu'on a appelé « un régime parlementaire », les discussions furibondes à main armée, les débats tumultueux dégénérant en batailles sanglantes, qu'était-ce autre chose qu'une perpétuelle anarchie ? Jamais les sociétés berbères ne se sont élevées à une conception générale, jamais elles n'ont été capables de former une nation; elles ont vécu divisées, enfermées dans le cercle étroit des petits intérêts, des mesquines passions, des agitations stériles, se démenant sur place, n'avançant, ne progressant pas. Qu'on les décore, si l'on veut, du nom de démocraties, mais en reconnaissant que ce sont des démocraties informes, demeurées depuis des siècles à l'état d'ébauche.

Les fameuses vertus berbères dont des auteurs bienveillants avaient fait la découverte ne sont pas bon teint ; elles ne résistent pas à l'épreuve des faits. Demandez à nos officiers et à nos magistrats ce qu'ils pensent de la franchise kabyle ; sur cent témoins interrogés dans une affaire, cinquante affirment, cinquante nient avec le même aplomb. Ils sont aussi violents que les Arabes, mais plus sournois et plus vindicatifs. En 1871, les Kabyles tant vantés ont montré quel fond on pouvait faire sur leur fidélité. L'Arabe est violent et tue, le Berbère est féroce et raffine sa cruauté. Les horreurs de Palestro ont été accomplies par des Kabyles. Quand on parle de tortures et de mutilations commises sur des blessés ou des prisonniers, soyez sûrs que cela se passe dans les montagnes, c'est-à-dire en pays berbère. Ce sont des Berbères aussi ces Touareg, ces prétendus chevaliers du désert, qui se sont révélés comme des maîtres dans l'art de trahir. Ils sont venus chercher Flatters jusqu'à Alger, lui ont prodigué les avances, les promesses, les protestations ; quand ils l'ont eu attiré dans leur guet-apens, les guides dévoués sont devenus des assassins ; la tuerie étant restée incomplète, le poison a achevé l'œuvre. Des élèves de Machiavel n'auraient pas fait mieux.

Pour être vrai, reconnaissons au Berbère, particulièrement au Mozabite et au Kabyle, les qualités qu'il possède réellement, l'énergie, la patience, l'habitude et le goût du travail. Sa supériorité sur l'Arabe consiste dans la tournure plus pratique de son esprit, dans une intelligence plus souple, dans une remarquable aptitude à comprendre où est son intérêt. Dans les premiers jours de la conquête, quand les autres s'écartaient moroses et raides, ceux-ci s'approchaient curieusement, essayaient de balbutier notre langue. Ce n'était pas chez eux sympathie, mais calcul : il pouvait y avoir quelque chose à gagner avec les Roumis. Quand ils se seront aperçus que l'instruction est une force toute-puissante, ils chercheront à

s'instruire, beaucoup y sont déjà tout disposés. C'est par là que nous avons prise sur cette race dure, difficile à manier ; mais positive, portée à transiger avec les réalités de la vie. Qu'il soit possible de les amener à nous dans un temps relativement court, que le rapprochement soit moins malaisé à opérer avec eux qu'avec les autres indigènes, on ne le conteste pas. Mais comme il serait puéril de se payer d'illusions, il faut reconnaître que la tâche est ardue et que ces gens-là, pour différents qu'ils soient des Arabes, sont presque aussi différents de nous que les Arabes eux-mêmes.

CHAPITRE IV

LES ARABES

Il s'en faut que les Arabes constituent, comme on l'a cru longtemps, le fonds même de la population indigène ; ils n'apparaissent dans l'Afrique du nord qu'au VII^e^ siècle ; encore les compagnons d'Okba et de Hassan étaient-ils peu nombreux. L'invasion du XI^e^ siècle amena un flot d'émigrants que les historiens musulmans évaluent à un million. Ces nouveaux venus se répartirent dans tout le Moghreb, plus serrés à l'est, plus clair-semés à l'ouest. Aujourd'hui encore, l'élément arabe est bien moins important au Maroc que dans la Tunisie ou la Tripolitaine. En Algérie, il est impossible d'arriver à une estimation précise ; les deux tiers au moins des indigènes parlent exclusivement la langue du Prophète ; mais la langue ne prouve pas l'origine ; d'après des opinions autorisées, la race arabe comprendrait à peine un sixième de la population musulmane[1]. Malgré cette infériorité numérique, l'élément arabe a une grande importance. Quand un peuple a fait adopter sa langue, sa religion, ses institutions et ses mœurs, il n'est plus en minorité ; la plupart des autochtones, qui parlent, pensent et vivent à sa manière, finissent par faire corps avec

1. Carette et Hanoteau disent un tiers. On comprend que les évaluations varient ; mais dans tous les cas on s'accorde à reconnaître que les Arabes sont en minorité.

lui. C'est ce qui est arrivé en Algérie, où les populations berbères se sont presque partout assimilées aux Arabes

L'Arabe conventionnel est grand, mince, élancé, musculeux; il offre un mélange remarquable d'élégance et de vigueur; les extrémités sont fines, les membres allongés, souples et forts. La figure est d'un ovale un peu tiré avec des traits réguliers : le nez aquilin, l'œil vif, les dents éclatantes; seul le front, étroit et fuyant, manque de noblesse. Le grand air, la poussière, le soleil tannent la peau et lui donnent cette belle teinte bronzée qui se marie si bien au dessin énergique du visage. C'est surtout parmi les nomades, dans l'aristocratie saharienne, que ce type se retrouve dans toute sa beauté; on voit réellement un magnifique spécimen de l'espèce quand un homme de grande tente apparaît drapé dans ses burnous; le vêtement aux larges plis, sans gêner l'aisance des mouvements, les enveloppe d'une ampleur majestueuse; le haïk blanc, serré par la corde en poil de chameau, encadre le visage et en fait ressortir la chaude coloration. Ce n'est pas à dire que tous les Arabes ressemblent aux superbes cavaliers de Fromentin. La race est le plus souvent altérée par des mélanges ou abâtardie par la misère et le vice. Il est rare cependant qu'elle n'ait pas conservé ses qualités physiques, sa vigueur, son étonnante agilité. On a beaucoup vanté les cavaliers indigènes; mais les piétons, il faut les voir sur quelque route poudreuse, en plein soleil, marcher de leur pas allongé, égal, infatigable. Ils supportent les privations et les peines avec une force de résistance qu'on ne trouve chez aucun autre peuple; enfants, on les a laissés à eux-mêmes, exposés tout nus au chaud, au froid, au vent, au soleil, à la pluie; la sélection s'est faite toute seule; ce qui était mal venu, imparfaitement constitué, a succombé; les survivants sont comme l'acier trempé. Même la maladie ne peut les terrasser. Des tribus entières, empoisonnées par la syphilis, ne semblent pas s'en ressentir; on ne se douterait pas de la présence du fléau si

un individu plus maltraité que les autres ne montrait son masque hideusement déformé. Les affections cutanées, les maux d'yeux, les rhumatismes, produits par la mauvaise hygiène et la malpropreté, sont des compagnons incommodes, mais qu'on accepte assez gaillardement ; quand viennent les épidémies : fièvre, variole, typhus, ils n'essayent pas de se préserver ou de se défendre, ils meurent par milliers avec plus d'indifférence encore que de résignation.

La vie nomade n'est pas une question de race, mais une question de climat. Il y a, nous l'avons dit, des Berbères qui sont nomades, et des Arabes qui sont sédentaires. En l'état actuel, la plus grande partie du Sahara et de la région des plateaux n'est pas susceptible d'une culture régulière. Ces grands espaces nus et brûlés pendant la saison sèche, couverts après les pluies d'une belle végétation, forment des pâturages intermittents, des terrains de parcours. La richesse des nomades consiste dans leurs troupeaux; il faut qu'ils leur trouvent de la nourriture et de l'eau; de là les migrations régulières du sud au nord et du nord au sud concordant avec le mouvement des saisons. Aux approches de l'été, les caravanes se mettent en route vers le Tell; elles y arriveront après la moisson faite; les bêtes trouveront encore leur pâturage dans les champs dépouillés. A l'automne, quand tombent les premières pluies, on revient sur les hauts plateaux et dans le Sahara. C'est un curieux spectacle que celui d'une tribu en marche : les chameaux s'avancent gravement, en file, portant les provisions, les tentes, les ustensiles de ménage; puis viennent quelques bœufs ou vaches maigres, les chèvres et la masse serrée des moutons qu'entoure un nuage de poussière ; les femmes, leurs enfants sur le dos, cheminent à pied; seules les grandes dames du désert prennent place dans l'*attatouch*, le palanquin installé sur le chameau. Les hommes, le fusil au poing, sont en avant pour éclairer la route ou

en arrière pour la protéger, d'autres courent sur les flancs de la longue colonne, surveillant les bêtes, les empêchant de s'égarer ou d'être volées. Le soir, on s'arrête et l'on campe.

La demeure du nomade, c'est la tente; un grand poteau et deux perches, quelques pieux fichés en terre supportent ou assujettissent la grande pièce d'étoffe formée de *felidj* cousus ensemble. Le *felidj* est une longue bande de laine et de poil de chameau que les femmes tissent dans les journées où l'on n'est pas en marche. La tente, si belle qu'elle soit, est un médiocre abri; elle défend mal ses habitants contre le soleil, la pluie, la neige, mais elle est portative et légère. Elle leur suffit, et ils l'aiment; le nomade repose mal sous un toit, il a horreur de nos maisons de pierre. Un jour, un général en tournée dans le sud engagea quelques chefs à se construire des maisons, ils obéirent à un conseil qu'ils considéraient comme un ordre; quand le général passa de nouveau, les maisons étaient bâties, mais leurs propriétaires campaient à côté. L'ameublement d'une tente est d'une simplicité rudimentaire : deux pierres pour former le foyer, des tellis où sont les provisions, des peaux de bouc goudronnées pour l'eau, une marmite en terre, quelques plats en bois ou en halfa, des nattes grossières et chez les riches un tapis. On a vu des caïds s'offrir le luxe d'une table avec des couverts, mais chez les nomades on peut compter ces sybarites. La nourriture habituelle est le kouskous, sorte de gruau que les femmes fabriquent elles-mêmes avec de la farine d'orge ou de froment; des galettes légères assez semblables à nos crêpes tiennent lieu de pain. Le lait, le miel et les dattes figurent pour une grande part dans l'alimentation. Rarement on mange de la viande; il faut pour cela une grande occasion, une fête religieuse, une cérémonie familiale, une diffa offerte à des étrangers. Alors on égorge un mouton, on le dépouille, on le traverse d'une sorte de broche et on le fait tourner doucement devant un feu de

broussailles en l'arrosant de beurre fondu; c'est le mets le plus succulent de la cuisine indigène.

Les nomades cultivent peu, l'élevage est leur grande affaire, le mouton leur donne de la viande; la chèvre, la vache, la chamelle leur fournissent du lait. Avec la laine ou le poil de ces animaux ils ont la matière première de leurs vêtements et de leurs tentes. Le commerce leur est aussi de quelque secours; ils échangent des dattes récoltées dans les oasis du sud contre les céréales du Tell, ils vendent pour l'exportation une partie de leurs troupeaux; ils n'achètent guère que des grains, quelques armes et des bijoux pour leurs femmes. En somme, ils ont peu de besoins et savent presque toujours y suffire eux-mêmes.

L'instinct nomade se retrouve chez les sédentaires du Tell, ils se meuvent dans un rayon moins étendu, mais ils se déplacent facilement; en été, la plupart habitent sous la tente; l'hiver, le froid les oblige à se fabriquer des gourbis, les murs sont en terre ou en sable grossièrement maçonné, la toiture en diss ou en halfa. Ni portes, ni fenêtres, ni cheminées; le sol n'est pas même battu. Bêtes et gens s'entassent pêle-mêle dans cet abri moins léger que la tente, mais plus malpropre et plus malsain. Avec ses tentes ou ses gourbis rangés en cercle, à l'écart des routes et des chemins fréquentés, gardé contre les fauves et les intrus par ses chiens maigres toujours grondants, le douar a moins l'air d'un village que d'un campement. Les chefs, plus sensibles aux avantages du confort, se bâtissent, quand ils le peuvent, de vraies maisons où il y a des portes, des fenêtres, des murs solides soigneusement blanchis à la chaux; l'installation est celle d'une ferme très simple, on utilise presque toutes les chambres comme magasins à grains et à fourrage; quelques meubles français, tout dépaysés, se mêlent aux nattes, aux tapis et aux coffres indigènes.

Les Arabes du Tell ont des bœufs, des chèvres, des moutons, mais l'élevage n'est pour eux qu'une occupation

accessoire ; en général, ils sont cultivateurs. Beaucoup sont employés dans les exploitations européennes; ceux qui sont propriétaires font valoir leur fonds, mais ils mettent rarement la main à la charrue; le travail est fait par les khammès, métayers partiaires qui sont payés du cinquième de la récolte ; la condition des khammès et des bergers, ces prolétaires de la société arabe, est assez misérable, le petit propriétaire lui-même est bien loin d'être riche. Malgré sa fertilité, le sol cultivé légèrement donne une production très irrégulière; depuis que le commerce leur est devenu facile, les indigènes ont perdu l'habitude d'entasser des réserves de grains dans leurs silos; les années mauvaises les trouvent sans épargne, sans défense contre la misère.

Ce qui réunit les pasteurs du sud et les laboureurs du Tell, c'est la religion; tous sont musulmans; les mosquées, les zaouïas, les koubbas des marabouts leur servent de points de ralliement. Un bon nombre [1] sont enrôlés dans les confréries de Sidi-Abderrahman, de Mouley-Taïeb, de Sidi-Abd-el-Kader, de Tedjini, de Cheikh-Snoussi, associations puissantes et dont une au moins, celle des Snoussi, est réellement dangereuse. Très attachés à leur foi, il en est peu qui n'observent fidèlement les rites extérieurs, ablutions, prières, jeûne du Rhamadan. Chaque année, des milliers s'embarquent pour faire le voyage de la Mecque; les uns meurent en route, les autres reviennent malades, épuisés de fatigues et de privations; mais ils ont gagné la sainteté, ils peuvent ajouter à leur nom le titre vénéré de *hadji*. Cette ferveur religieuse est le principal obstacle que nous ayons rencontré en Algérie; elle a suppléé à l'esprit national pour animer les colères et encourager les résistances; presque toutes les révoltes ont été dues à des prédications de marabouts; pour la guerre contre l'infidèle

1. 168 000, d'après les statistiques officielles, certainement au-dessous de la réalité. Voy. Rinn, *Marabouts et Khouans*.

les divisions cessent, les haines de tribu s'oublient. Telle est la cause toujours agissante, dont on peut atténuer les effets, mais qu'il est bien difficile de détruire. La conversion des Arabes au christianisme que quelques-uns ont rêvée n'est qu'une chimère dangereuse. L'islam d'ailleurs, avec la simplicité de son dogme et la clarté de sa morale, n'est pas tellement inférieur aux autres conceptions monothéistes. Comme elles, il a un caractère exclusif et il crée la division parmi les hommes. Le musulman est fanatique et intolérant, mais l'est-il plus que les Hébreux de la Bible et les chrétiens du moyen âge? A côté de paroles violentes, de sanglants appels à la force, le Coran contient des préceptes de charité et de justice. En cherchant bien, on peut trouver les mêmes oppositions dans l'Ancien Testament ou dans les Évangiles. La forme théocratique est un état inférieur des sociétés humaines ; quand la religion règne seule, quand elle n'est pas tempérée, équilibrée par l'activité économique et intellectuelle, partout elle produit les mêmes résultats. Elle fait des nations inertes, momifiées dans le formalisme, incapables de comprendre tout ce qui n'est pas elles, pleines d'horreur et de haine pour tout ce qu'elles ne comprennent pas. Le moyen de combattre l'influence excessive de l'islamisme n'est donc pas dans un prosélytisme dépourvu de toute chance de succès. Les Arabes cesseront d'être des fanatiques le jour où ils seront gagnés à la civilisation; quand les réalités de la vie sociale auront chassé les rêveries superstitieuses, quand les voyages d'affaires auront succédé aux pèlerinages, quand des idées vivantes secoueront ces esprits assoupis, alors le problème sera résolu. L'indigène sera peut-être encore musulman comme le Français est catholique, mais avant tout il sera un homme moderne, un contemporain du siècle.

En attendant le peuple arabe se modifie lentement ; avec ses croyances religieuses, il a conservé ses anciennes institutions. Le Coran, les commentaires qu'il a

inspirés, les coutumes qu'il a créées ou admises constituent toujours la loi civile. Comme au temps de la conquête, malgré l'établissement des douars communes et des communes mixtes, l'unité sociale est la tribu[1]. Ce groupe étendu, pareil au γένος grec et à la *gens* romaine, comprend, avec les descendants de l'ancêtre éponyme agnats les uns des autres, des familles rattachées par le lien de l'affranchissement ou de la clientèle. Si elle est nombreuse, la tribu se fractionne en ferkas et en douars; si elle est faible, elle noue des alliances. Elle a son nom, ses chefs, son existence propre; elle est personne civile; son domaine, l'*arch*, ne peut sortir de ses mains ni par vente, ni par donation, ni par testament; les détenteurs ne sont que les usufruitiers héréditaires d'une propriété collective. Autrefois, le commandement appartenait toujours par droit de naissance à la famille du fondateur; il n'en est plus ainsi dans le Tell, où les caïds sont devenus de simples fonctionnaires. Mais les chefs de fraction portent encore le titre de *cheikh* (vieillard) qui atteste le caractère patriarcal de leur autorité.

Dans la famille proprement dite, le père est un maître plus respecté qu'aimé, plus craint que respecté; nul ne s'assied en sa présence, il mange seul, et c'est seulement quand il est rassasié que la femme et les enfants ont leur tour. La condition des femmes est mauvaise; le mariage est un marché, les parents de l'épousée sont les vendeurs, le mari achète, paye et dispose à sa guise de ce qu'il a payé. La femme arabe n'a point de jeunesse ni de maturité; encore enfant lorsqu'on la marie, elle vieillit vite au dur métier de servante qu'on lui fait faire. La polygamie est loin d'être générale, on comptait seulement 149 000 ménages polygames en 1891[2]; c'est que, pour avoir plusieurs

1. V. le code de Sidi-Khelil, traduction Seignette, et l'excellente introduction qui précède l'ouvrage.

2. Sur un total de 1 043 000 ménages. En déduisant de ce total le chiffre probable des ménages européens ou israélites, on peut estimer

femmes, il faut d'abord être en mesure de les nourrir. Un Arabe n'a qu'une seule femme pour les mêmes raisons qui obligent un Européen à n'avoir qu'un domestique; la plupart des pauvres gens, bergers ou khammès, sont condamnés, par leur pauvreté même, à un perpétuel célibat. Le législateur musulman qui connaissait le peuple auquel il avait affaire a essayé de protéger les femmes contre les abus de la force. Il n'a pas interdit la polygamie, mais il l'a limitée; un musulman ne doit pas avoir plus de quatre femmes, et, s'il n'en a qu'une, cela est mieux. Dans les cas de divorce ou de veuvage, un douaire doit être assuré à l'épouse. Mais ici les mœurs ont été plus fortes que la loi, et les artifices juridiques ne manquent pas pour tourner le Coran au détriment des femmes[1]. Elevées dans l'ignorance, maltraitées, frustrées, celles-ci se vengent du mieux qu'elles peuvent. Malgré une surveillance jalouse, malgré des châtiments terribles, les cas d'adultère sont fréquents. Les occasions ne manquent pas, elles sont saisies avec un cynisme et une audace qui confondent. Si l'on veut croire à la pureté des mœurs primitives, il ne faut pas venir la chercher parmi les Arabes de la tente. Hommes et femmes, adolescents ou vieillards, la corruption est la même chez tous; l'enfance même n'est pas respectée; des spectacles dégoûtants et d'ignobles exemples la dépravent dans sa fleur.

La brutalité sensuelle n'est pas le seul vice des Arabes; ils n'ont en aucune façon le respect du bien d'autrui. A leurs yeux, le vol est une action indifférente en elle-même, bonne quand on est adroit, mauvaise pour qui se fait prendre. Ils sont âpres au gain, licite ou non; pour mieux dire, ils n'en connaissent point d'illicite. Ils ont des habitudes de ruse qui les rendent souvent dissimulés et dangereux. Malgré la fierté de leurs allures, ils sont souples et

à 950 000 le nombre des ménages musulmans. La proportion des polygames est donc inférieure à 1/6.

1. V. le code de Sidi-Khelil.

flexibles devant la force; ils mentent avec une effronterie sans égale, ils flattent avec une abondance de langage inépuisable. Leurs passions inconstantes les ballottent sans cesse de la fidélité à la révolte et de la révolte à la soumission. Avec cela, de vraies vertus : la bravoure, le mépris de la mort, l'héroïque insouciance devant le danger; malgré la réputation de paresse qu'on leur a faite, ils supportent les plus durs labeurs; à part quelques favorisés, ils vivent presque de rien et s'en contentent. Il faut les juger sans engouement romantique, mais sans aveugle prévention. Tout vieux qu'ils soient comme peuple, ce sont de grands enfants; ils ont de l'enfance les convoitises, les naïves grossièretés, les appétits irraisonnés, la mobilité des sensations; ils en ont aussi parfois la facilité d'humeur et la droiture naturelle.

CHAPITRE V

LES MAURES, LES COULOURLIS, LES NÈGRES

Les Maures ou Hadars sont les indigènes qui habitent es villes. Grands et bien faits quand l'embonpoint ne les alourdit pas, le teint blanc ou brun clair, les yeux et les cheveux noirs, les traits réguliers, ils ne reproduisent ni le type arabe ni le type berbère; ils ressembleraient plutôt aux populations du midi de l'Europe. Prenez un Languedocien ou un Napolitain, habillez-le de la veste collante, du *seroual* bouffant, qu'il mette ses pieds nus dans les *sebabath*, roule autour de sa tête le large turban, qu'il imite s'il peut la gravité de la démarche et la lenteur des allures, rien ne le distinguera d'avec un véritable Hadar. Les Maures ne sont pas une race, mais un résidu de toutes les races; le sang phénicien, berbère, romain, arabe, turc se mêle dans leurs veines; l'Europe a fourni son contingent, surtout au temps de la piraterie, quand les renégats et les captifs se comptaient par milliers. Cette population n'a jamais joué un grand rôle en Algérie; les Turcs la méprisaient, la conquête française n'a trouvé chez elle ni résistance ni concours. Ces hommes gras et lymphatiques ne sont pas de ceux qui créent les événements, ils les subissent avec une passivité indifférente. Ils sont paisibles et assez doux; mais c'est à leur indolence qu'on doit savoir gré de leur tranquillité. Les professions qu'ils affec-

tionnent sont celles qui exigent le moins d'effort, la plupart sont boutiquiers ; pas à la manière européenne ; point d'étalage ni de réclame ; le marchand, gravement assis, fume sa pipe ou boit son café ; il ne fait rien pour attirer l'acheteur ; c'est à peine s'il ouvre la bouche pour dire le prix qu'il demande ; vendre ou ne pas vendre paraît lui être tout à fait indifférent. Ceux qui se croient de bonne naissance aspirent aux magistratures indigènes, aux fonctions religieuses, aux emplois administratifs ; cadis, imams, commis, ils n'ont pas à s'ingénier ni à se fatiguer l'esprit : ils sont les rétribués du gouvernement. D'autres, d'ambition plus humble, se font khodjas, garçons de bureau, agents de police et portent partout la même docilité molle. Quelques Maures ont fait preuve d'une réelle valeur, mais ils sont l'exception ; en général, cette même paresse qui empâte les chairs alourdit les intelligences. Depuis longtemps mêlés aux Européens, ils n'ont modifié ni leur costume, ni leur manière d'être ; quant aux idées, ils ne prennent guère la peine d'en avoir ; dans un monde où tout se transforme, ils ne changent pas, ils gardent leur lenteur apathique au milieu de notre société affairée. Cette immobilité leur sera fatale ; les grandes familles, par l'émigration, la ruine ou la mort, ont presque toutes disparu ; les autres végètent et s'éteignent lentement.

On appelait Coulourlis les enfants nés de l'union des Turcs avec les femmes du pays ; en 1830, ils étaient en assez grand nombre. La constitution de l'odjak les excluait des hauts emplois et des grades supérieurs, à peine si on les acceptait dans les rangs de la milice ; ils supportaient avec impatience la condition subalterne qui leur était faite ; une fois, ils faillirent mettre la main sur Alger ; c'était une population énergique, avec toute la bravoure et toute la fierté des Turcs. Assez maltraités par ceux-ci, ils les préféraient cependant aux indigènes et les servaient bien, quitte à se révolter contre eux de temps en temps. Après la chute du dey, menacés comme les Turcs eux-mêmes

par les tribus arabes ou kabyles, ils devinrent les auxiliaires de la France ; beaucoup s'enrôlèrent dans les zouaves et les corps indigènes ; on connaît la vigoureuse résistance que ceux de Tlemcen opposèrent à Abd-el-Kader. Aujourd'hui, ils ont cessé de former un groupe distinct, ils se sont confondus avec les Hadars, dont ils avaient déjà le costume et les usages. On ne voit plus guère de Coulourlis ; néanmoins, dans quelques villes, à Tlemcen par exemple on retrouve des visages aux traits accentués, à l'expression plus mâle, et on entend des noms de consonnance turque.

Autrefois, l'Algérie faisait avec le Soudan un commerce actif que la traite des noirs alimentait ; les caravanes qui traversaient le Sahara du sud au nord amenaient vers le Tell cette marchandise humaine, qui se transportait toute seule, coûtait peu et se vendait cher. Les esclaves, une fois arrivés à destination, étaient traités avec une certaine douceur ; on les convertissait à l'islamisme quand ce n'était pas déjà fait ; on les affranchissait volontiers ; les négresses devenaient les femmes de leurs maîtres, et les enfants qu'elles en avaient naissaient libres et héritaient comme les autres. Le décret du 27 avril 1848 ne trouva pas un grand nombre d'esclaves à libérer en Algérie. Les nègres exercent actuellement les diverses professions manuelles qui demandent peu d'activité intellectuelle et beaucoup de force musculaire : ils sont maçons, portefaix, manœuvres ; on les emploie, surtout dans l'Est, pour les travaux de routes et de chemins de fer ; les femmes sont masseuses dans les bains maures, servantes, devineresses, ou bien, accroupies au coin des rues, elles vendent quelques fruits et des pains de leur façon. Cette race a conservé sa gaieté enfantine, sa facilité d'humeur et aussi ses vieilles superstitions. Que ce soit fête française ou musulmane, la musique des « négros » promène par les villes son tapage assourdissant. Les indigènes, surtout les femmes, consultent les sorcières négresses et comptent

beaucoup pour éloigner le mauvais sort et guérir les maladies sur l'effet de leurs sacrifices et de leurs incantations. Dans les oasis du sud, la population arabe ou berbère est fortement teintée de sang noir; les nègres et les métis supportent mieux que les autres les chaleurs sahariennes et les miasmes des bas-fonds. Il serait à désirer que cette race de travailleurs solides et dociles, acclimatable partout, comptât en Algérie un plus grand nombre de représentants.

CHAPITRE VI

LES ISRAÉLITES NATURALISÉS

Les israélites algériens sont très anciens dans le pays; la première invasion arabe trouva devant elle des populations entières qui professaient le judaïsme; il y avait là, avec les descendants des Juifs que Marcius Turbo avait chassés de la Cyrénaïque sous le règne d'Hadrien, de nombreux prosélytes qu'ils avaient gagnés à leur religion[1]. Déserté pour le culte des conquérants, le judaïsme garda pourtant quelques fidèles et se maintint pendant tout le moyen âge dans l'Afrique du nord; au XIV^e^ et au XV^e^ siècle, il fut renforcé par l'émigration espagnole; les nouveaux venus se mêlèrent à leurs coreligionnaires; plus instruits, plus cultivés, ayant mieux gardé leurs traditions, ils prirent bien vite une influence prépondérante ; aujourd'hui, le juif purement africain ne se trouve plus guère que dans l'extrême sud, où il partage les mœurs et la vie des nomades; au nord et dans les villes, l'élément espagnol domine, et il a conservé dans les noms dont il fait usage, dans sa langue et dans ses coutumes le souvenir de l'ancienne patrie. Sous les Turcs, les juifs furent astreints à porter un costume spécial; les avanies et les vexations ne leur furent pas ménagées; il est vrai que la condition des citadins maures n'était pas beaucoup meilleure. La conquête française fut pour eux une délivrance, ils l'accueillirent avec joie. On leur laissa alors, comme à tous les autres

1. Voy. Ibn. Khaldoun, *Histoire des Berbères*; Cahen, *Les juifs de l'Algérie* (*Bulletin de la Société archéologique de Constantine*).

indigènes, leur statut personnel, et ils continuèrent à vivre sous le régime des lois rabbiniques. En 1870, un décret du gouvernement de Tours les a naturalisés collectivement; depuis, ils ont les droits et les devoirs des citoyens français.

A l'époque où elle a été prise, cette mesure était assurément discutable. Elle procédait de la même doctrine et de la même politique qui, vingt-deux ans auparavant, avaient fait passer d'un bond la France du suffrage censitaire au suffrage universel, et appelé du même coup à la liberté et à l'exercice des droits de citoyens les esclaves noirs des Antilles. En l'espèce, elle s'appliquait à une population qui n'avait encore complètement adopté ni les mœurs, ni les idées, ni même la langue française. Elle eût gagné à être entourée de tempéraments qui en auraient corrigé la formule par trop simpliste et lui auraient permis de produire graduellement son effet. On eût pu, par exemple, tout en déclarant que le statut réel et le statut personnel des israélites algériens seraient désormais réglés par la loi française, n'accorder les droits de citoyens qu'à ceux qui justifieraient d'une certaine capacité à les exercer, et, pour l'avenir, à ceux qui naîtraient sous le nouveau régime. On aurait ainsi ménagé les transitions nécessaires.

Le décret, tel qu'il a été rendu, a donc pu en son temps être qualifié de prématuré. Nous conviendrons volontiers que, comme les autres réformes algériennes édictées par le gouvernement de la défense nationale, il était assez inopportun en un pareil moment. Mais il paraît difficile de soutenir qu'il ait été la cause déterminante, d'aucuns diraient volontiers la cause unique de l'insurrection de 1871 [1]. Le départ des troupes, le retentissement de nos désastres, l'effondrement de notre puissance, le désarroi visible de notre administration, le conflit des autorités

1. Voy. Forest, *La Naturalisation des juifs algériens et l'insurrection de 1871*.

militaires et civiles, le spectacle anarchique des cités algériennes en pleine effervescence démagogique, c'éta assez, sans parler des excitations étrangères qui ne firent pas faute, pour éveiller les ambitions des féodaux indigènes et les espérances des fanatiques. La naturalisation des juifs a pu être exploitée par quelques agitateurs. Comme le déclarait devant la commission d'enquête de l'Assemblée nationale le général Augeraud, « elle n'a été qu'un prétexte ». Aussi bien aucun des chefs indigènes, dans ses déclarations publiques ou dans sa défense devant les tribunaux, n'a-t-il allégué ce prétendu motif. Il importait vraiment assez peu aux Arabes et aux Kabyles, qui n'en veulent pas davantage aujourd'hui, qu'elle fût ou non conférée aux juifs algériens. L'insurrection de 1871 tenait à des causes autrement complexes et profondes; quand bien même les juifs n'auraient jamais été naturalisés, elle aurait éclaté avec une égale violence.

C'est une erreur encore plus manifeste de prétendre que la naturalisation a été une fantaisie personnelle et une improvisation de M. Crémieux. A tort ou à raison, cette mesure était considérée comme nécessaire par la majorité des Français d'Algérie, afin de mettre un terme à une situation qui n'était guère moins gênante pour eux que pour les israélites eux-mêmes. Ceux-ci, en effet, déclarés Français par le sénatus-consulte de 1865, avaient cependant conservé leur statut personnel. Vivant au milieu des Européens, en relations constantes avec eux, justiciables des tribunaux français, l'incertitude de leur position légale était une source de contestations et de difficultés souvent inextricables. A chaque instant se posait la question de savoir s'il convenait ou non de leur appliquer la loi française. Aussi la naturalisation avait-elle été demandée avec insistance par les trois conseils généraux de l'Algérie, y compris les membres musulmans, y compris Mokrani, le futur chef de l'insurrection de 1871. Elle faisait partie de l'ensemble de réformes réclamées vers la

fin de l'Empire par l'opposition républicaine et on peut ajouter par tout le parti libéral en France et en Algérie. Le gouvernement impérial était sur le point de la réaliser. M. Émile Ollivier l'annonçait formellement au Corps législatif. Un projet de décret avait été soumis au Conseil d'État. Le gouvernement de Tours ne fit donc qu'exécuter ce qui avait été décidé avant lui, et il était en droit de penser qu'en le faisant il donnait satisfaction au vœu de l'opinion publique.

Ce débat ne présente malheureusement pas un caractère purement rétrospectif et spéculatif. Sous les excitations incessantes d'une presse véritablement immonde, des émeutes du caractère le plus grave éclatèrent à Alger en 1898. Toute cette tourbe que l'on rencontre dans les ports méditerranéens, dirigée et embrigadée par un chef de bandes, Max Régis, puis lâchée dans les rues de la ville, se mit à piller et à saccager les boutiques, se rua à l'assaut des magasins israélites. Les attentats contre les biens furent accompagnés ou suivis d'attentats contre les personnes, et le sang coula à diverses reprises.

Il n'est sorte de reproches qu'on n'ait adressés aux Israélites algériens, et tous les péchés de la colonie leur ont été imputés. Si l'on cherche à aller au fond des choses et à préciser ces griefs, l'acte d'accusation peut se résumer ainsi : adonnés exclusivement aux professions mercantiles, sans travailler ni produire, il accaparent la richesse. Ils pressurent et dépouillent les Arabes. Armés des droits politiques qu'on leur a imprudemment conférés, ils pèsent sur l'Algérie de tout le poids de leurs capitaux et de leur influence. Restés étrangers à tout sentiment de patriotisme français, ils règnent en maîtres sur cette terre française. C'est pour eux que s'est faite la conquête.

Il est exact que les Israélites algériens, par l'effet d'habitudes séculaires, s'adonnent surtout au commerce. Mais où prend-on que le commerce ne soit pas l'un des éléments nécessaires de la prospérité d'un pays? Bon nombre

d'entre eux d'ailleurs exercent aussi des métiers manuels; bien qu'on ne leur facilite guère l'accès des professions libérales, ils s'y portent avec un empressement qui paraît quelquefois excessif. Confinés de temps immémorial dans les villes, on ne les voit pas cultiver le sol. Il n'y a pas beaucoup d'exemples de citadins se transformant en ouvriers agricoles. S'ils deviennent propriétaires ruraux, on crie à l'accaparement des terres. Cela n'a pas empêché certains d'entre eux de créer des exploitations importantes, parfois de se ruiner en les créant. Si la richesse est un crime, il y a en Algérie au moins autant de criminels de ce genre parmi les Français, au moins autant parmi les étrangers européens que parmi les Israélites. A bien regarder, on trouverait chez ces derniers quelques douzaines de familles opulentes, quelques centaines d'aisées, et au-dessous une masse pitoyable de pauvres gens, vivant aussi misérablement que les plus déshérités des prolétaires européens.

Il y a certainement des juifs cupides, qui poursuivent avec une odieuse âpreté l'acquisition de la fortune, qui pratiquent sans merci l'usure à l'encontre de leurs coreligionnaires aussi bien que des chrétiens et des musulmans, qui abusent surtout de l'ignorance et de l'imprévoyance de ces derniers. Mais tous les juifs algériens ne sont pas des usuriers et il existe beaucoup d'usuriers algériens qui ne sont pas des juifs. Après avoir décrit le mécanisme de la vente à réméré, en constatant que les indigènes musulmans se livrent volontiers entre eux à cette honnête industrie, « je ne sais pas bien, ajoute M. Robe [1], si les juifs se livrent plus que les Européens à ce genre de spéculation. Nous avons eu l'occasion d'en rencontrer des uns et des autres. Dans les petits et

1. *Exposé historique du régime administratif et politique des indigènes*, Alger, 1896, p. 58. L'auteur, M. Eugène Robe, avocat à la cour d'Alger était, en même temps qu'un jurisconsulte distingué, un des praticiens les plus anciens, les plus expérimentés et les plus respectés de l'Algérie.

moyens centres nous avons vu des Européens, des Français devenir riches en prêtant à des indigènes. Il est bien certain que cette exploitation de l'indigène propriétaire est nuisible à notre considération et à l'idée que les indigènes se font d'une justice supérieure venant de nous, mais la responsabilité retombe sur tout le monde : musulmans, juifs et Européens [1]. »

Que n'a-t-on pas dit de la dépossession des Arabes par les juifs à la faveur des facilités d'aliénation introduites par nos lois. Une procédure spéciale a été instituée par la loi de 1873 pour rendre possible l'acquisition des immeubles indigènes non encore soumis à la loi française. Applicable d'abord aux seuls biens *melk*, elle a été étendue en 1887 aux terres collectives de culture. Au 31 décembre 1892, les transmissions de ce genre signifiées au service des domaines s'élevaient au nombre de 1414 portant sur 198 000 hectares ; 1008, comprenant 146 585 hectares, s'étaient effectuées au profit de Français; 308, affectant 32 380 hectares, au profit d'étrangers; 101, atteignant 19 273 hectares, au profit d'israélites. Les enquêtes autorisées par la loi de 1887 au profit d'Européens bénéficiaires de promesses de ventes de terrains collectifs ont été, jusqu'en 1897, au nombre de 279, sur lesquelles 230 requises par des Français ou Européens pour des contenances de 18 200 hectares, 39 par des israélites pour 4000 hectares.

1. Un fait, entre tant d'autres, donne idée de la légèreté avec laquelle, même dans les milieux qui devraient être les plus graves, on met au compte des israélites tous les méfaits de ce genre. En 1891, lors de la discussion au Sénat de l'interpellation Dide, un orateur, M. Pauliat, voulant montrer combien les indigènes sont exploités, signale la fortune considérable acquise par l'interprète de la justice de paix de Tizi-Ouzou, lequel a eu depuis des malheurs judiciaires, et qui, naturellement, « est un juif » (séance du 26 février). A la séance du 6 mars, lecture était donnée de la dépêche suivante, émanant de l'interprète mis en cause et certifiée exacte par le procureur de la République : « Donne démenti formel allégation Pauliat, *suis Arabe naturalisé Français*, ... suis interprète justice de paix Tizi-Ouzou depuis 1874, n'ai jamais été poursuivi. »

Ceux qui reprochent aux israélites algériens de manquer de patriotisme ne peuvent s'autoriser que d'une simple présomption, résultant de leur accession encore récente à la nationalité. Ils sont de nouveaux Français, pas plus nouveaux que les Espagnols, Italiens, Maltais et autres étrangers naturalisés, pas beaucoup plus nouveaux que les Niçois et les Savoisiens. En toute circonstance, ils ont manifesté les sentiments les plus français. Ils ont accepté sans murmure l'obligation si nouvelle pour eux du service militaire, même quand il leur était, par l'envoi dans la métropole, rendu plus onéreux qu'aux autres conscrits algériens. Rien ne prouve qu'au jour du péril ils ne feraient pas leur devoir. En attendant, est-il vrai qu'ils refusent de se mêler à la société française? Ne les voit-on pas adopter nos usages, prendre nos costumes, suivre nos modes? Fait plus significatif, aucune population en Algérie ne recherche avec un pareil empressement l'instruction française. En 1900, alors que dans les écoles primaires, la proportion des élèves musulmans est de 5,9 pour 1 000 habitants, celle des Français et autres Européens de 17 à 18 pour 100, la leur s'élève à 24 pour 100. Dans l'enseignement secondaire, ils venaient, en 1900, au second rang avec une proportion de 8,8 pour 1 000, suivant de près les Français (11), devançant de très loin non seulement les musulmans, mais les étrangers européens (0,6 pour 1 000). Il est impossible de montrer plus de zèle et, ajoutons-le, avec le témoignage des faits et l'appréciation des observateurs impartiaux, une plus remarquable aptitude à s'assimiler une civilisation qui leur était totalement étrangère il y a quelque soixante ans.

Les maîtres de l'Algérie, comment le seraient-ils? Le principe de l'égalité inscrit dans notre droit public depuis 1789 ne leur a jamais été appliqué, leur est appliqué moins que jamais aujourd'hui. En fait, ils sont exclus des fonctions publiques. On s'est mis à leur fermer non pas seulement la magistrature et l'administration des indi-

gènes, mais celles des administrations de l'État où leur présence n'a jamais présenté d'inconvénients politiques. On pourchasse maintenant ceux qui occupent les plus humbles emplois dans l'enseignement ou les services municipaux. Pas un ne siège dans les conseils généraux de l'Algérie, on les écarte des assemblées municipales où ils avaient jadis une place. Veut-on parler de leur influence dans les élections législatives? Par rapport à la population française ou naturalisée, ils sont dans la proportion de 1 à 6 ou 7, à l'état donc de minorité. Mais cette minorité, si elle est compacte en face des Français divisés, peut, en se portant dans un sens ou dans l'autre, décider du résultat? Nous touchons ici à la cause initiale et véritable de l'antisémitisme algérien. Tout ce déchaînement, dans lequel la violence n'exclut pas le calcul, procède de rancunes et de combinaisons électorales. Les israélites ont concouru à former les majorités qui ont porté et maintenu au pouvoir certains hommes politiques, ceux-ci ont soulevé des haines qui se retournent contre eux. Les Machiavels du çof opposant ont trouvé admirable de discréditer les adversaires en les représentant comme les créatures des juifs et d'immobiliser ceux-ci par la menace et l'intimidation. Certes, les juifs auraient pu faire usage avec plus de discrétion de leurs droits électoraux, ils auraient été avisés en affichant moins bruyamment leurs préférences. Il s'en faut que leurs votes aient toujours été éclairés. Trop souvent, ils ont suivi avec une docilité moutonnière les meneurs qui se posaient comme leurs guides, ils ont été les dupes des maquignons électoraux, quelquefois la matière passive de vilains marchés. Mais en Algérie et même ailleurs, n'est-ce donc que parmi les juifs qu'on trouve des politiciens sans scrupule, des captateurs de suffrages, des falsificateurs de scrutin, et surtout, hélas! des électeurs inconscients pour leur servir d'instruments?

Sont-ce là des raisons suffisantes pour en venir à quelque mesure extrême, comme le serait l'abrogation du décret

de 1870? Il serait inouï que toute une population fût ainsi sacrifiée sans examen sérieux. Avant d'admettre comme fondés les griefs qu'on élève contre les juifs algériens et dont nous avons montré l'extraordinaire exagération, au moins conviendrait-il de les vérifier par une enquête scrupuleuse. Qu'on établisse par exemple une statistique de la criminalité juive en Algérie, qu'on relève les attentats contre l'ordre public, les propriétés ou les personnes, les actes délictueux de toute nature commis par les israélites, on verra si leur moralité est inférieure à celle des autres éléments de la population algérienne, et s'ils méritent vraiment d'être exclus comme indignes de cette communauté de la patrie française, si libéralement ouverte à tous ceux qui la demandent, et même, depuis la loi de 1889, à tous ceux qui ne la récusent pas expressément.

Si l'on abrogeait le décret de Tours, quelle serait la situation légale des israélites? Les replacerait-on, après les avoir régis par les lois françaises, sous le régime du statut personnel; rétablirait-on pour eux les juridictions spéciales abolies depuis 1841? Ce serait un véritable bouleversement social dont tous les intérêts, et non pas seulement les leurs, ressentiraient le contre-coup. Se bornerait-on à leur enlever les droits politiques en laissant subsister les effets civils de la naturalisation, en créant comme une catégorie de parias, qui n'auraient que des devoirs et point de droits? Ceux d'entre eux qui ont acquitté l'impôt du sang, c'est-à-dire aujourd'hui presque tous, cesseraient-ils d'être citoyens? Il ne s'agirait pas en effet de reprendre simplement ce qui a été donné en 1870. Sur 57 000 israélites (population totale) recensés en 1901, 19 000 seulement survivent de ceux qui ont été naturalisés par le décret de Tours; 38 000, soit les deux tiers, entrés dans la vie depuis cette date, possèdent la nationalité non par la naturalisation, mais de naissance. On voit à quelles difficultés, à quelles violations de droit, à quelles injustices, à quelles impossibilités juridiques se heurterait un pareil retour en arrière.

La question juive, ou ce qu'on appelle ainsi en Algérie, peut heureusement se résoudre autrement que par une mise hors la loi globale. Qu'on fasse une loi spéciale pour réprimer l'usure en Algérie et qu'on frappe sévèrement quiconque y contreviendra, juif, chrétien ou musulman; que, pour empêcher des abus qui se sont réellement produits, on soumette la gestion des consistoires aux règles de comptabilité en vigueur pour les autres établissements publics, comme le prescrit d'ailleurs le décret du 31 décembre 1895; qu'on opère même, pourvu qu'on le fasse vraiment « avec impartialité et justice[1] », la revision des listes électorales, de façon à radier les israélites étrangers indûment inscrits, qu'on applique à eux comme aux autres les lois existantes contre la fraude et la corruption électorales : tout cela n'aura rien que de raisonnable et de légitime. Mais qu'en même temps tous les hommes qui doivent à leur situation et à leur culture une influence sur l'opinion s'emploient à apaiser les passions, non à les surexciter, à opérer un rapprochement au lieu de créer des divisions et de reconstruire dans notre société démocratique comme une sorte de Ghetto moral; qu'enfin ceux qui ont l'honneur de représenter la France en Algérie évitent par leur attitude et leur langage de paraître s'associer à des passions de parti qu'on voudrait faire dégénérer en haines de races.

Qu'on le veuille ou non, les israélites algériens font partie maintenant de la société, de la nation coloniale qui se crée en Algérie depuis 1830. Il n'est pas possible de les rejeter dans la masse indigène dont ils se sont distingués dès le début, de laquelle ils s'éloignent de plus en plus par l'état social, les mœurs, l'instruction, le langage, les idées. Ils ont leurs défauts, leurs travers, leurs vices mêmes, qui ne leur sont pas particuliers. Mais par leur

1. Circulaire du gouverneur général du 15 décembre 1896.

intelligence, leur activité, leur faculté d'adaptation, ils constituent un des éléments de progrès qu'une politique vraiment nationale doit savoir utiliser en Algérie. On a fait d'eux peut-être un peu vite des Français et des citoyens. Il n'est ni juste ni généreux de prétendre leur enlever ce bienfait. Vis-à-vis même des populations musulmanes qu'on s'imagine ainsi satisfaire, il n'est pas bien habile de donner de semblables exemples, médiocrement encourageants pour ceux qui seraient tentés de venir à nous. Les publicistes qui recommandent comme le bon moyen de nous concilier les Arabes « la politique antijuive » ne voient pas ce qu'il y aurait de profondément humiliant pour la France à flatter, à cultiver, à s'inoculer à elle-même les pires préjugés de ses sujets indigènes, au lieu de les guérir doucement par l'éducation et l'exemple. C'est l'assimilation au rebours, la civilisation mise à l'école de la barbarie. Rien de plus imprévoyant d'ailleurs que ce prétendu machiavélisme. Les musulmans intolérants, s'ils détestent et méprisent les juifs, ne sont pas animés de sentiments plus sympathiques à l'égard des chrétiens. Leur fanatisme se résigne mal à la domination des infidèles. Leur espoir fort peu dissimulé est de nous jeter quelque jour à la mer, et ils sont parvenus bien des fois à le faire partager à la multitude indigène. Ce n'est pas impunément qu'on remuerait dans un pareil milieu les passions religieuses. Si, par malheur, on réussissait à les déchaîner, ce ne sont pas les juifs seulement qui en seraient les victimes. L'Algérie entière serait exposée à de formidables convulsions, et il faudrait encore d'immenses sacrifices, après tant d'autres, pour éteindre l'incendie qu'on aurait si follement allumé. Est-ce un simple effet du hasard si le mouvement insurrectionnel dont le village de Margueritte a été le théâtre a suivi de près les émeutes antisémitiques d'Alger?

CHAPITRE VII

LES FRANÇAIS [1]

Les Français en Algérie composent la majeure partie de la bourgeoisie urbaine; ils sont fonctionnaires, médecins, hommes de loi, négociants, industriels. Hors des villes, un grand nombre appartiennent à la classe agricole, cultivent ou font cultiver comme colons et propriétaires; on en trouve dans les professions manuelles et surtout dans les industries du bâtiment. Les colons, les commerçants, les propriétaires, tous ceux qui ont dans le pays leurs intérêts, forment l'élément fixe, installé d'une façon définitive. Les fonctionnaires sont naturellement moins stables; toutefois, sans parler de ceux qui, appartenant à l'administration algérienne proprement dite, ne sauraient être employés ailleurs, il est certain qu'ils n'ont pas la même mobilité que dans la métropole. La plupart habitent l'Algérie sans esprit de retour; ils se sont attachés à son climat, à son genre de vie spécial; ils ne pourraient plus se faire à d'autres habitudes. Beaucoup de retraités, civils et militaires, viennent réchauffer leurs vieux jours aux rayons du soleil africain. Cet attrait est général, il s'exerce sur les hommes de toutes les classes. Même les nomades de l'industrie, ces ouvriers qui vont du nord au sud et de village en village, ne rentrent pas volontiers en France, « l'armée roulante » tient garnison en Algérie.

1. Population française de l'Algérie en 1876, 1886, 1896 et 1901.

	Population totale.	Population municipale.
1876	198 792	156 365
1886	261 591	219 627
1896	345 337	318 137
1901	364 257	358 129
Augmentation pour la population municipale en 25 ans.		201 764
Augmentation moyenne annuelle		8 070

Pendant longtemps, les départements du Midi ont été presque les seuls à recruter l'émigration. Les « vieux Algériens », comme ils s'intitulent avec quelque fierté, sont pour la plupart Marseillais, Provençaux, Languedociens ou Corses. La guerre de 1870 détermina une immigration d'Alsaciens-Lorrains, plus tard les ravages du phylloxéra firent refluer sur l'Algérie toute une population de vignerons. Les déportés politiques de 1848, de 1851 et de 1858 appartenaient un peu à toutes les régions; les fonctionnaires, ceux des habitants qui exercent des professions libérales viennent aussi des diverses parties de la France. Il n'y a pas un seul de nos départements qui ne compte en Algérie quelques milliers ou tout au moins quelques centaines de représentants. Ceux qui en ont le plus grand nombre sont : la Corse, les Bouches-du-Rhône, la Seine, le Gard, l'Hérault, les Pyrénées-Orientales. Mais déjà il existe des générations de vrais Algériens, enfants du sol, nés dans le pays même. En 1876 ils étaient 64 000, près des deux cinquièmes de la population française; en 1891, 133 000, près de la moitié; 171 000 en 1901.

Chaque région de la France a donc fourni son contingent à l'Algérie; les types différents sont venus s'y fondre comme en un creuset. Les croisements avec les étrangers ont été fréquents, les mariages mixtes s'étant produits dans la proportion de 1 sur 5, c'est un élément de variété de plus. Aussi le créole algérien ne ressemble-t-il exactement ni au Français du Midi ni à celui du Nord; les traits sont plus réguliers que dans le Midi, le teint plus clair, les physionomies sont plus vivantes et plus colorées que dans le Nord. Le costume européen s'est conservé, mais avec quelque chose de libre et de dégagé; les citadins abandonnent le disgracieux chapeau de soie pour le casque indien; les colons portent le feutre gris à larges bords, quelques-uns adoptent le commode burnous; les femmes s'habillent d'étoffes légères à couleurs vives en harmonie avec la lumière ambiante; elles n'ont rien de la morbi-

desse créole, elles rappellent plutôt, avec quelque chose de moins masculin, l'allure émancipée de l'Américaine.

Les mœurs ont eu longtemps une assez méchante réputation; une colonie nouvelle n'a jamais la tenue d'une société bien assise. Pendant les premières années, les émigrants étaient des aventureux et parfois des aventuriers, gens hardis que ne gênait pas le respect humain. Les fonctionnaires envoyés en Algérie étaient le plus souvent ceux dont les allures effarouchaient les vieilles cités pudibondes de la métropole. On cherchait dans des spéculations fiévreuses les mines d'or d'une autre Californie, on s'enrichissait, on se ruinait, on ruinait les autres; l'argent, facile à acquérir, se dépensait sans compter. Alger surtout était la ville des plaisirs. Ayant besoin soi-même de tolérance, chacun fermait les yeux sur les fautes d'autrui. Les ménages réguliers étaient en petit nombre; pendant longtemps, on fut obligé d'admettre dans les réunions officielles avec les maris gradés les épouses d'occasion. Tout a bien changé depuis; la vie ne se mène plus à grandes guides; on bâtit moins vite et plus solidement; les faillites et les catastrophes financières ne sont plus des événements de tous les jours. On ne compte plus les fortunes sérieuses et les maisons de commerce honorables; la considération est recherchée et accordée à bon escient. La famille s'est enfin constituée; la proportion des naissances illégitimes, autrefois formidable, s'est abaissée jusqu'à un taux presque normal : de 165 pour 1000, elle est descendue à 99[1]; elle est à peine supérieure à celle qu'on observe en France. Avant peu, le niveau moral sera le même; on gardera toujours en Algérie des manières plus libres, on continuera à en prendre à son aise avec les hypocrisies et les conventions; mais on aura autant de sérieux dans les affaires, autant de probité dans la conduite, autant de dignité dans la vie privée.

On doit la vérité aux hommes de valeur et aux peuples d'avenir. Nos Franco-Algériens ont pris au contact des

1. De 1884 à 1894.

opulations parmi lesquelles ils vivent des habitudes fâcheuses. Ils sont souvent exclusifs et intolérants; libres penseurs fervents, ils sont volontiers agressifs, oubliant que toutes les convictions sincères ont droit au respect; Français, civilisés et instruits, ils dédaignent trop les ignorants, les arriérés et les pauvres d'esprit. Les préjugés de race inconnus dans la mère-patrie s'épanouissent en toute vigueur; les philosophes du XVIII^e^ siècle, les hommes de la Révolution qu'on revendique comme des maîtres n'entendraient pas sans étonnement le langage que tiennent certains de leurs disciples. Tel démocrate prononcé vous dira qu'il ne considère pas les indigènes comme des hommes, sans s'apercevoir qu'il fait ainsi une profession de foi aristocratique au premier chef. Dans la bouche des enfants, les noms d'Arabe, de Juif, d'Espagnol, de Maltais sont des termes de mépris. Des publicistes, des hommes politiques ne rougissent pas de surexciter ces détestables passions. Qu'on y prenne garde, il y a là un reniement des traditions généreuses de la France moderne, il y a aussi un grave danger pour la paix sociale et pour l'avenir de l'Algérie.

En ce pays, presque tout est de création gouvernementale : villages, routes, chemins, conduites d'eau; même aujourd'hui, les départements et les communes ont peine à se suffire avec leurs ressources propres; la tutelle officielle, quelquefois nécessaire, est réclamée plus que de raison; l'Etat fait beaucoup, mais on lui demande davantage. Individuellement ou collectivement, on est quémandeur : les particuliers sollicitent des places ou des concessions; les localités veulent des secours, des travaux, des immunités; on voit des villes se disputer avec acharnement une garnison ou un tribunal. L'horizon se rétrécit, les questions générales disparaissent, les élections ne sont plus que des batailles d'intérêts. Si l'on a à choisir un conseiller général ou même un député, on recherchera moins l'homme le plus instruit et le plus capable, mais le plus influent, le

plus habile à agir sur l'administration[1]. Les choses n'ont pas toujours été ainsi; attachés avec passion aux idées démocratiques, les Algériens les ont servies vaillamment; au risque d'encourir les rancunes de l'Empire, ils votaient *non* au plébiscite de 1870. Mais, depuis que la République est hors de cause, ils se sont divisés; l'ancien accord presque unanime a disparu et avec lui les enthousiasmes et les nobles élans. Il n'y a plus de partis, mais des çofs à la manière indigène; chefs et soldats mettent en commun moins leurs idées et leurs principes que leurs passions, leurs convoitises et leurs haines. L'animation qu'on apporte dans les discussions et les polémiques n'en est que plus vive, les injures tiennent lieu de raisons, les voies de fait suivent souvent les injures. Peu s'en faut qu'en temps d'élection chaque cité algérienne ne ressemble à une commune kabyle. Ces mœurs politiques sont peut-être celles de l'Amérique du Nord ou de l'Amérique du Sud, elles ne conviennent pas à des hommes libres ni à une démocratie respectueuse d'elle-même.

Il faut séjourner quelque temps en Algérie pour s'apercevoir de ces travers. Le nouveau venu ne les soupçonne pas; avant qu'il ait pu se reconnaître, il est séduit et charmé; toutes les maisons lui sont hospitalières; il suffit d'une recommandation, d'une rencontre, du moindre prétexte pour qu'on lui fasse partout l'accueil le plus cordial. L'aménité, l'entrain, la belle humeur, toutes les aimables qualités du caractère français, bien loin d'avoir perdu à la transplantation, ont été ravivées et stimulées par l'excitation du climat. Pas de garnison lointaine, pas de petit coin où ne s'épanouissent la vie de société et les plaisirs mondains.

Même enjouement, même insouciance intrépide chez les colons; des villages prospèrent en plein pays indigène, au milieu des souvenirs menaçants de l'insurrection récente.

1. Il y a évidemment d'honorables exceptions, mais la tendance générale que nous signalons n'est que trop visible.

Dans des fermes isolées, on trouve des femmes qui vivent seules, entourées d'Arabes. Elles n'ont aucune appréhension; vienne le danger, elles se défendront comme des hommes. En 1881, sur un chemin de fer de la province de Constantine, la femme d'un garde-barrière est menacée par deux bandits indigènes; elle les tient en respect, fait les signaux d'usage sans se laisser intimider; puis, quand le train a passé, elle se retourne et les tue à coups de revolver. L'âge ni le sexe n'y font rien, tous sont résolus et braves; jusqu'aux enfants qui ont déjà la crânerie d'allure de leurs aînés. Il a fallu ce courage brillant et aussi l'énergie résistante qui supporte les assauts quotidiens de la fatigue, de la maladie, de la misère. On se sent pris d'admiration à la vue de cette Mitidja florissante, quand on songe aux vaillants qui l'ont les premiers défrichée. Nulle sécurité, l'ennemi toujours présent, le pillage, le meurtre, l'incendie en perspective, chaque année la fièvre plus redoutable encore; avec cela, un maigre pécule, d'insuffisantes ressources, des espoirs incertains. N'importe, ils ont tenu bon et ils sont restés victorieux; mais combien avaient succombé pendant la lutte! La hardiesse fameuse du pionnier américain, la ténacité anglo-saxonne ne sont-elles pas au moins égalées? Aujourd'hui, la tâche est moins rude, mais l'élan est donné et ne s'est pas ralenti. Le colon algérien est travailleur, amoureux de la terre, tout comme le paysan français de qui il sort mais il n'a pas sa timidité routinière. Il ne retarde pas sur le siècle, il le devancerait plutôt; instruit, intelligent, il aime les nouveautés, les initiatives hardies; procédés, inventions, machines, il essaye de tout, modifiant ses façons de faire d'après l'expérience, poursuivant de plus grands résultats par de plus grands efforts.

Cette population algérienne a ses défauts que le temps et la réflexion pourront corriger; elle les compense largement par les qualités brillantes et solides qu'elle a acquises ou reçues en héritage. Elle ressemble à ces enfants re-

muants, mal élevés, tapageurs, pleins de sève et de santé, la joie et la terreur de leurs mères. La France s'étonne parfois de ces allures impétueuses, de cette intensité de la vie algérienne; mais elle peut se réjouir, car elle a mis au monde sur la terre d'Afrique un rejeton vigoureux, fortement constitué, taillé pour la lutte et qui ne succombera pas de si tôt dans les combats de la concurrence vitale.

CHAPITRE VIII

LES ÉTRANGERS

Il y a seulement quelques années, la population étrangère égalait à peu près en importance numérique l'élément national. Déduction faite des Marocains et Tunisiens, portés, suivant leur religion, à faire corps et à se fondre soit avec les indigènes musulmans sujets français, soit avec les israélites naturalisés, le recensement de 1886 indiquait une population municipale de 205 212 étrangers pour 219 627 Français. Depuis, l'écart s'est fortement accentué en faveur de ces derniers. Le recensement de 1891 relevait 267 672 Français en face de 215 793 étrangers; le recensement de 1901 ne trouve plus que 216 919 étrangers, à côté de 358 129 Français. Nous verrons plus loin à quelles causes tient cette diminution apparente de la population étrangère. Les étrangers d'origine européenne proviennent surtout des pays méditerranéens. On compte parmi eux 155 265 Espagnols, 38 791 Italiens, 13 250 Maltais. Les 12 281 étrangers attribués aux autres nationalités se répartissent entre les Allemands, les Suisses, les Belges, les Anglais, etc.

Les Espagnols forment le groupe le plus considérable et aussi le plus compact. Ils représentent plus des trois cinquièmes de la population étrangère européenne, plus des trois dixièmes de la population européenne totale, les Français compris. Ils sont répandus dans toute l'Algérie,

mais leur densité va en augmentant de l'est à l'ouest; ils sont 2 559 dans le département de Constantine, 50 017 dans celui d'Alger; 102 689 habitent la province d'Oran, où la population française et naturalisée, armée non comprise, n'atteint qu'à 152 568. Cette affluence s'explique par la proximité du pays d'origine; en huit heures, un paquebot va de Carthagène à Oran; il ne faut qu'une vingtaine d'heures et un vent favorable pour amener des côtes valenciennes ou baléares des balancelles chargées de passagers. L'Espagne est pauvre; ses provinces méridionales, de 1870 à 1876, ont été durement éprouvées par les crises agricoles et les commotions politiques. C'est pendant cette période que le courant d'émigration vers l'Algérie s'est décidément prononcé; de 1872 à 1876 il a amené près de 24 000 individus: interrompu un moment par l'insurrection de 1881, il s'est reformé aussitôt après et, bien que diminué dans ces dernières années, conserve une certaine intensité.

Ce n'est pas en général l'élite d'une nation qui se déplace avec tant de facilité. L'Algérie recueille ainsi bon nombre de vagabonds et de gens sans aveu à qui l'existence est devenue impossible dans leur patrie; parmi les Européens qui comparaissent devant les tribunaux pour attentats contre les personnes ou les propriétés, on relève une forte proportion d'Espagnols. Tous les émigrants venus de la péninsule ne rentrent pas dans cette catégorie malfaisante, tant s'en faut. Mais, pour la plupart, ils apportent dans la colonie des mœurs presque aussi rudes et aussi farouches que celles des indigènes. Le quartier espagnol d'Alger, le faubourg Bab-el-Oued, est un des plus malpropres et des plus turbulents; les habitants, fort honnêtes gens d'ailleurs, jouent volontiers du couteau dans les rixes ou les querelles de jalousie. Avec cela, l'Espagnol possède des qualités précieuses : énergie au travail, sobriété, endurance du climat; laboureur, jardinier,

maçon, terrassier, charbonnier, halfatier, il s'accommode de tous les métiers, même des plus pénibles; il vivra sous un gourbi comme un Arabe, fera ses repas de quelques pastèques et d'un peu de poisson séché. Quelquefois il réussit dans ses affaires. A Bel-Abbès, on voit le dimanche des hommes bien portants, coiffés du grand chapeau mou et vêtus de la veste ronde en drap luisant, l'air solide et cossu : ce sont les « Pepe », les fermiers ou propriétaires espagnols qui ont prospéré. Dans les villes du littoral, principalement à Oran, il existe toute une classe de négociants espagnols, dont plusieurs très opulents et qui figurent avec honneur dans les premiers rangs de la société.

Murcie, Alicante, Valence, les provinces du sud-est alimentent surtout l'émigration; on voit quelques Andalous, peu de Castillans. Les gens des Baléares, les « Mahonnais », comme on les appelle indistinctement, ne font pas corps avec les autres Espagnols; ils ont des habitudes plus paisibles et des instincts moins violents. Cette population laborieuse se livre de préférence au jardinage : autour d'Alger et des autres grandes villes, presque tous les maraîchers sont des Mahonnais. Jour et nuit au travail, ils gagnent bien les bénéfices que leur donne la vente des primeurs. Leurs potagers, sans cesse bêchés, fumés, arrosés, sont tenus comme des plates-bandes; leurs maisons, soigneusement blanchies à la chaux, ont la propreté éclatante d'un intérieur hollandais. De tous les éléments étrangers que la conquête française a attirés en Algérie, il n'en est pas d'aussi estimable.

Les Italiens, inversement aux Espagnols, se trouvent surtout dans la province de l'Est (20 880 en 1901); déjà plus clairsemés au centre (Alger, 14 028), ils deviennent rares dans l'ouest (Oran, 3 883). Là même, sur les ports et dans les marchés à poisson, on entend les notes accentuées du patois napolitain; la plupart des pêcheurs, des mariniers, des matelots sont originaires des Deux-Siciles. Dans les villages de l'intérieur, quelques Sardes se livrent à la cul.

ture; les entrepreneurs de travaux publics, pour avoir la main-d'œuvre à bon marché, ont fait venir des fournées d'ouvriers piémontais ou calabrais; un certain nombre sont restés dans le pays, plusieurs sont devenus patrons à leur tour, d'aucuns ont fait fortune; mais ils constituent l'exception; la population italienne est généralement besogneuse; elle exerce des métiers rudes et dangereux, se nourrit mal, s'entasse sans souci des précautions hygiéniques dans des taudis malsains, ce qui ne l'empêche pas de se reproduire et de pulluler. Elle est plus bruyante que dangereuse, bien que ses mœurs soient assez grossières. Très attachée aux pratiques pieuses, elle se joint aux Espagnols pour remplir les églises, recruter les confréries, faire cortège aux processions. Elle forme ainsi le plus frappant contraste avec le Français, indifférent ou franchement irréligieux.

Les Maltais ne se dépaysent guère en venant en Algérie; leur type est à peine différent de celui des indigènes; leur dialecte est, à peu de chose près, un idiome berbère. Hardis, industrieux, baragouinant toutes les langues, ils vont partout et partout savent se tirer d'affaire. Quelques-uns restent sur le littoral, où ils sont matelots, pêcheurs, plus rarement jardiniers; mais la plupart ont plus de goût pour le petit commerce : ils sont épiciers, débitants, cantiniers. Adroits et économes, ils arrivent à l'aisance, même à la fortune; il existe à Alger et dans la province de Constantine des maisons de commerce maltaises qui comptent parmi les plus solides. Le Maltais nouvellement débarqué ou qui vit dans l'intérieur n'est pas encore un civilisé. Il est rude de manières, ignorant, superstitieux, violent. Mais cette population fruste se dégrossit assez facilement; à la seconde génération, le Maltais des grandes villes est devenu un véritable Européen.

Les Allemands ont peuplé plusieurs villages aux environs d'Alger et d'Oran; quand ils peuvent résister au climat, ce sont d'assez bons cultivateurs; n'étant alimentés

ni par un excédent de naissances ni par un courant d'émigration continu, ils tendent à disparaître ou à fusionner avec le reste de la population ; ils ne constituent pas, comme les Espagnols ou les Italiens, un groupe distinct. Il en est de même des autres étrangers : Suisses, Belges, Polonais, etc., dont la proportion n'est pas assez forte pour qu'ils puissent se maintenir à l'écart, et qui, d'ailleurs, ne cherchent pas à vivre isolément. Il faut mentionner aussi, mais comme un élément flottant, les touristes et les hiverneurs, en majorité Anglais, que la douceur de l'air et la beauté des sites attirent chaque année en Algérie.

Il serait injuste et puéril de contester les services rendus à la colonisation par l'élément étranger ; certes l'agriculture, les diverses industries, les entrepreneurs de travaux, les constructeurs de chemins de fer, les concessionnaires des mines ou des chantiers de halfa se trouveraient fort en peine, s'il leur fallait se passer de la main-d'œuvre espagnole ou italienne. Il n'y a donc lieu ni de déplorer ni de contrarier l'immigration étrangère, qu'il faut au contraire favoriser, sauf à prendre quelques précautions de police pour écarter les éléments dangereux qu'elle pourrait apporter. Tous les étrangers d'ailleurs ne sont pas des émigrants nouvellement débarqués. En 1896, on en comptait 111 552 nés en Algérie contre 106 960 nés en Europe. A partir de cette date, l'élément créole a donc pris le dessus. Ces hommes, qui sont nés et qui ont toujours vécu en terre française, parlent encore la langue maternelle, mais à la prochaine génération leurs enfants ne la sauront plus. Eux-mêmes sont élevés dans nos écoles où ils reçoivent l'instruction française. Bien que portés à se grouper de préférence suivant leurs affinités d'origine, ils mêlent volontiers leur sang avec le sang français. De 1830 à 1900 on a célébré en Algérie 60 525 mariages d'étrangers ; dans 40 566 cas les deux conjoints étaient étrangers, 19 959 fois l'un des deux était Français. Non seulement les mariages mixtes se présentent dans

une proportion de 32 pour 100, mais ils tournent le plus souvent au bénéfice de la nationalité française. Sur 7233 de ces unions relevées de 1891 à 1900, dans 5209 c'est le mari qui est Français. Dans tous les cas, c'est devant les autorités françaises et sous le régime de la loi française que tous se marient, qu'ils contractent, vendent, achètent, louent, ce sont les tribunaux français et les lois françaises qui prononcent sur les contestations où ils se trouvent engagés. En vertu de la convention franco-espagnole de 1862, les fils d'Espagnols nés en Algérie, à moins d'aller faire dans leur pays d'origine un service plus long et plus pénible, sont appelés sous nos drapeaux avec le contingent algérien. Condisciples et compagnons d'armes, souvent parents, unis à nous par les liens du sang, l'intimité des relations sociales et la solidarité des intérêts, ce ne sont plus tout à fait des étrangers, ils sont en train de devenir des compatriotes.

Il n'en est pas moins vrai que leur grand nombre est un fait grave, de nature à préoccuper quiconque a le souci du lendemain. On peut prévoir telle éventualité, celle toujours menaçante d'une grande guerre en Europe, où les Italiens dans l'est et plus encore l'énorme groupe espagnol de l'ouest seraient à même de nous créer les plus sérieux embarras, où notre sécurité en Algérie dépendrait de l'attitude d'un gouvernement étranger. Mais c'est surtout pour l'avenir qu'il y aurait lieu de craindre, si l'élément étranger, demeuré presque égal en nombre à la population française, vivant de sa vie propre à côté et en dehors de la communauté nationale, devait toujours peser de toute sa masse sur l'esprit public et sur les destinées de la France algérienne.

Pour répondre à ces inquiétudes en préparant une fusion rapide de l'élément étranger dans le milieu national, le gouvernement de l'Algérie avait proposé en 1884 une mesure législative qui s'est trouvée réalisée depuis par la loi du 26 juin 1889 sur la nationalité. Cette loi, applicable

à l'Algérie, déclare Français : 1° tout individu né en France d'un étranger qui lui-même y est né; 2° les jeunes gens nés en France d'étrangers et qui domiciliés en France à leur majorité ne déclinent pas la qualité de Français dans l'année qui suit leur majorité. Déjà l'année précédente la loi du 1er mars 1888, qui interdit la pêche côtière aux étrangers dans les eaux territoriales de France et d'Algérie, avait exercé comme un appel énergique sur la population maritime. Le chiffre des naturalisations européennes, qui s'était tenu entre 1865 et 1885 à une moyenne annuelle de 358, monta d'un coup en 1888 à 1904, se maintint ensuite de 1889 à 1892 à une moyenne de 1350, pour se relever à 1638 en 1893 et à 1774 en 1894. Ainsi s'explique, au moins pour partie, l'état stationnaire et même le léger recul de la population étrangère et l'accroissement si marqué de la population française dans les derniers recensements.

Sous le régime antérieur, en vertu de l'article 9 du code civil, l'étranger né en France devenait Français si, dans l'année de sa majorité, il réclamait cette qualité. La loi de 1889 a renversé les termes de l'option; elle présume chez tous ceux qui ne déclarent pas une intention contraire la volonté de devenir Français. En Algérie comme ailleurs la plupart des intéressés sont assez portés à subir passivement les effets de la loi; ils accepteront, moins par un choix raisonné que par indifférence, cette nationalité française, qu'ils n'auraient pas songé à revendiquer autrefois, qu'ils ne songent pas davantage à décliner aujourd'hui. Il est à peu près certain que si on laisse aller les choses, dans un laps de temps assez court, une importante fraction, sinon la totalité de la population étrangère, se trouvera atteinte par la naturalisation.

Le problème sera-t-il alors résolu? Il le serait si la naturalisation avait par elle-même une sorte de grâce efficiente, si, par sa seule vertu, en même temps qu'elle confère un titre et des droits, elle inspirait à qui la reçoit des idées

françaises et des sentiments français. En fait, on aura simplement introduit dans le corps politique, non certes contre leur gré, mais à coup sûr sans leur aveu, un nombre considérable de citoyens nouveaux, plus ou moins préparés à l'exercice de leurs prérogatives légales, mais dont rien absolument ne garantit le loyalisme français. Dans plusieurs grands centres, à Oran, à Philippeville, les étrangers sont plus nombreux que les Français. On compte dans le département d'Oran 43 communes où ils sont en majorité. Que seront dans vingt ans les conseils municipaux de ces communes [1]? Et si les prévisions nullement invraisemblables de quelques pessimistes venaient à se réaliser, si à un moment donné nous nous trouvions en présence d'un parti séparatiste, ayant ses représentants dans les corps élus et recevant du dehors ses inspirations et son mot d'ordre, quel embarras et quel péril! Les conséquences sont ici autrement graves que celles de la naturalisation des juifs indigènes, dont on a fait et dont on fait encore si grand bruit.

On commence à se rendre compte de ce danger en Algérie [2]. Dans sa session de 1896, le conseil supérieur de gouvernement a été saisi d'un projet de vœu demandant que la loi du 26 juin 1889 soit modifiée en ce qui concerne l'Algérie, de manière à établir une naturalisation à deux degrés qui ne conférerait pas du premier coup la plénitude des droits civils et politiques. Cette idée mérite un sérieux examen. Il est incontestable que la loi de 1889, parfaitement inoffensive en France, où l'élément étranger n'est qu'une faible minorité facile à noyer dans la masse des nationaux, revêt en Algérie un tout autre caractère. En l'appliquant sans aucune disposition spéciale à la

1. Les étrangers naturalisés jouent déjà un rôle important dans les élections algériennes. Voy. à l'*Officiel* des 7 et 9 novembre 1896 les débats de l'interpellation Fleury-Ravarin, discours de M. Fleury-Ravarin et de M. Thomson.

2. Nous l'avions nous-même signalé en 1889 avant le vote de la loi. Voy. la seconde édition de cet ouvrage, p. 232 et suiv.

colonie, en même temps qu'à la métropole, on a cédé une fois de plus à cette manie assimilatrice qui a engendré tant d'erreurs. On s'est flatté de supprimer une difficulté très réelle, en y appliquant une solution toute formelle; on n'a fait que la déplacer en l'aggravant. C'est peut-être le jour où il n'y aurait plus officiellement d'étrangers en Algérie que la question étrangère se poserait dans toute son acuité.

Certes, l'assimilation des étrangers doit être un des objectifs principaux de notre politique en Algérie. Mais ce n'est pas en dissimulant sous un trompe-l'œil législatif la réalité des faits, ce n'est pas en considérant comme achevée l'œuvre à peine commencée qu'on arrivera à la mener à bien. Avant de naturaliser en bloc les étrangers il faut préparer leur transformation en Français. Il faut dénouer d'une main légère les liens qui les attachent à leur pays d'origine, il faut les envelopper de l'influence française, de façon qu'elle les pénètre comme l'air même qu'ils respirent. Ainsi la plupart de ces émigrants, Espagnols, Italiens, Maltais, sont de fervents catholiques; ils ont des besoins religieux que la population française ne partage ni ne comprend guère, auxquels il serait sage pourtant de donner satisfaction en entretenant dans la colonie un clergé national assez nombreux pour y suffire. Il n'est pas bon que la confession, la prédication, l'enseignement religieux soient distribués par des prêtres étrangers, dans des langues étrangères, et que l'église devienne un lieu de ralliement où les souvenirs du pays natal revivent dans la pratique quotidienne du culte. Quelles que soient les opinions que l'on professe, il faut envisager cette question avec l'esprit politique, non avec l'esprit sectaire, et considérer le clergé français en Algérie comme une force qui doit, aussi bien que toute autre, concourir à l'utilité nationale. On peut attendre beaucoup de l'action de l'Église, mais nous comptons bien plus encore sur celle de l'école. Elle sera toute-puissante sur

l'esprit des jeunes générations, à condition que le principe d'obligation inscrit dans la loi soit appliqué aux enfants d'étrangers comme aux enfants des Français, à condition aussi que l'enseignement ne soit pas purement formel, qu'il ait un caractère d'éducation civique et nationale. L'œuvre d'assimilation commencée à l'école s'achèvera au régiment, surtout si l'on a soin d'envoyer le contingent algérien, Français, Israélites, Espagnols, accomplir dans la métropole son temps de service actif. Tels sont les moyens dont l'emploi combiné nous paraît préférable à une naturalisation prématurée; ils rendront possible la naturalisation effective, celle qui constate et consacre les résultats acquis, celle qui confère la nationalité française à des hommes déjà devenus Français par les idées, par les sentiments, par la volonté.

CHAPITRE IX

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION

On a toujours eu des données précises sur la population européenne, mais il n'y a pas longtemps qu'on a essayé de recenser les indigènes. En 1866, on évaluait leur nombre à 2 652 072; en 1872, on n'en trouvait plus que 2 125 051. Sans observer qu'il s'était produit entre ces deux dates des faits exceptionnels, comme la famine et le typhus en 1867, comme l'insurrection en 1871, que d'ailleurs le recensement de 1872 s'était opéré dans les plus mauvaises conditions, au milieu d'un pays encore mal pacifié, parmi des populations inquiètes qui pouvaient se croire intéressées à dissimuler leur effectif réel, on se hâta de conclure que les indigènes étaient en voie d'extinction et que « la loi supérieure » qui fait disparaître les peuples arriérés se vérifiait une fois de plus. On calculait déjà le nombre d'années que nécessiterait une disparition totale, lorsqu'est survenu le recensement de 1876; cette fois, on comptait 2 462 936 indigènes, soit en chiffres ronds 340 000 de plus qu'en 1872; la fameuse « loi supérieure » recevait un vigoureux démenti.

Cinq ans plus tard, en 1881, la population indigène était évaluée à 2 850 866; elle montait à 3 262 849 en 1886, à 3 554 076 en 1891, à 3 764 076 en 1896, à 4 065 460 en 1901. Si l'on s'en rapporte à ces chiffres, elle aurait augmenté en 25 ans de 1 602 524 unités ou de 65 pour 100,

elle doublerait en moins de quarante ans. Mais en tout pays, et en Algérie plus qu'ailleurs, les recensements officiels sont loin de l'exactitude mathématique. L'Arabe est méfiant de sa nature, il goûte peu cette curiosité indiscrète du beylick qui veut savoir combien de personnes renferme sa tente ou son gourbi ; à tout hasard, il préfère ne pas dire la vérité. Même s'il est de bonne foi, il peut lui arriver de tromper les recenseurs. « Combien as-tu d'enfants? demandait-on à un indigène. — Trois. » Il y avait là en effet trois garçons, mais aussi deux petites filles. — « Et celles-ci ne sont-elles pas à toi? — Oui, mais ce sont des filles. »

Toutefois, depuis que les recensements s'opèrent, non plus sommairement par états numériques, mais en dressant des bulletins individuels, depuis surtout que la constitution de l'état-civil fournit un moyen de contrôle, on arrive à des résultats plus voisins de la vérité. Les deux derniers recensements quinquennaux sont probablement plus exacts que les précédents, et l'on peut admettre que de 1891 à 1901 la population indigène s'est accrue d'environ 500 000 personnes, ce qui donne une moyenne annuelle de 50 000 et un taux de progression de 1,5 pour 100 par an, supérieur à celui de tous les pays d'Europe, y compris la Russie où il n'est que 1,29. A ce train, elle doublerait en cinquante ans; d'ici à une vingtaine d'années elle dépasserait le chiffre de 5 millions. Sans insister sur ces calculs toujours assez hypothétiques, il n en demeure pas moins établi que la population indigène, loin de dépérir, s'accroît d'une manière sensible et par une progression continue. Qu'il en soit ainsi, cela n'a rien qui doive surprendre. Avant 1830, les guerres de tribu à tribu, les razzias, les massacres décimaient Arabes et Berbères ; les famines, les épidémies reparaissaient avec une fréquence meurtrière ; c'était l'habitude de dater par les pestes. Ces races indigènes ont une telle vitalité qu'elles ont pu se maintenir et résister à tant de causes de destruction. A

présent nous avons mis la paix dans le pays, les épidémies deviennent rares; sauf une lamentable exception en 1867, on n'a pas revu de grandes famines. La situation matérielle s'est améliorée, l'aisance se répand peu à peu. Les conditions générales de la vie étant meilleures, il est naturel que la mortalité diminue et que la population s'accroisse. Pour l'honneur de la France, il faut se féliciter qu'il en soit ainsi. Quand les races indigènes disparaissent devant un peuple colonisateur, c'est sous les mauvais traitements qu'elles succombent et non sous une prétendue fatalité historique, excuse commode inventée pour justifier les plus scandaleux abus de la force.

Depuis 1830, on a pu mesurer avec une précision parfaite les mouvements de la population européenne. Les statistiques n'ont pas toujours été encourageantes; « les cimetières sont les seules colonies toujours croissantes de l'Algérie », disait le général Duvivier, et cette lugubre boutade était alors l'expression de la stricte vérité. Elle ne se justifie plus aujourd'hui; c'est que dans l'histoire du peuplement il faut distinguer deux périodes, l'une tout à fait néfaste, l'autre de plus en plus satisfaisante. L'année 1856 marque la séparation.

De 1830 à 1856, le nombre des Européens monta de 602 à 169 186, mais cet accroissement n'était dû qu'à l'immigration; il y avait eu en effet 87 240 décès et seulement 75 207 naissances; pour 1000 naissances, on comptait, de 1830 à 1834, 1138 décès; de 1834 à 1840, 1428; de 1841 à 1850, 1416; de 1851 à 1856, 1170; c'est-à-dire que la population coloniale, bien loin d'augmenter, aurait aussitôt disparu, si chaque année de nouveaux arrivants n'étaient venu combler les vides faits par la mort. Cette déperdition était due à l'insalubrité alors réelle du climat, aux difficultés de l'existence dans une contrée presque sauvage, à l'action meurtrière des défrichements, à l'ignorance de l'hygiène et de la thérapeutique locales.

Ce sont là les premières épreuves de l'acclimatement. Si la mortalité était dans son plein, la natalité, par contre, subissait l'effet de conditions défavorables. La plupart des immigrants, employés de l'État ou chercheurs de fortune, arrivaient célibataires. Comme dans toutes les colonies de création nouvelle, la population civile, pour ne pas parler de l'armée, se composait d'individus isolés plutôt que de familles.

Après 1856 la croissance continue. On trouve 217 990 Européens en 1865, 311 447 en 1876, 477 115 en 1891, 529 717 en 1896, 575 048 en 1901. Mais ce progrès n'est plus dû seulement au phénomène artificiel de l'émigration, l'excédent des naissances y contribue pour sa part. Pendant la première période, il fallait toujours, pour produire une augmentation de 1000 habitants, plus de 1000 nouveaux arrivants; de 1861 à 1881, dans un gain de 1000, l'excédent des naissances compte pour 98; de 1881 à 1891 le coefficient de l'immigration n'est plus que de 705 pour 1000, celui de l'excédent des naissances s'élève à 295. Depuis 1856, d'un recensement à l'autre, le chiffre des naissances a été constamment supérieur à celui des décès. Nous trouvons en effet pour les Européens seuls :

	Naissances.	Décès.
De 1856 à 1862	35 709	31 573
De 1862 à 1867	43 095	31 298
De 1867 à 1872	53 371	51 120
De 1872 à 1877	42 416	34 719
De 1877 à 1882	62 992	52 970
De 1882 à 1885	44 203	36 403
De 1885 à 1888	47 334	40 704
De 1888 à 1891	52 362	47 183
De 1891 à 1894	52 212	44 302
De 1894 à 1897	49 913	39 819
De 1897 à 1900	51 043	36 372

Ce qui donne un total de 534 650 naissances contre 446 464 décès, soit un bénéfice de 88 186 naissances.

Si l'on examine la proportion, on voit :

	Décès.	Naissances.
De 1856 à 1862	1 000	1 273
De 1862 à 1867	1 000	1 294
De 1867 à 1872	1 000	1 081
De 1872 à 1877	1 000	1 174
De 1877 à 1882	1 000	1 189
De 1882 à 1885	1 000	1 215
De 1885 à 1888	1 000	1 162
De 1888 à 1891	1 000	1 111
De 1891 à 1894	1 000	1 178
De 1894 à 1897	1 000	1 253
De 1897 à 1900	1 000	1 403

L'accroissement normal annuel, sans tenir compte de l'immigration, a été :

De 1856 à 1862	8,90	par 1 000 habitants.
De 1862 à 1867	9,25	—
De 1867 à 1872	2,90	—
De 1872 à 1877	5,93	—
De 1877 à 1882	5,40	—
De 1882 à 1885	6,66	—
De 1885 à 1888	4,49	—
De 1888 à 1891	3,61	—
De 1891 à 1894	9,02	—
De 1894 à 1897	6,31	—
De 1897 à 1900	8,50	—

En somme, la population européenne de l'Algérie, abstraction faite de l'immigration, s'accroîtrait normalement suivant une progression annuelle de 6,45 pour 1000, taux sensiblement inférieur à celui de la population indigène (15 pour 1000), mais très supérieur à celui de la France et de l'Espagne, égal ou presque égal à celui de la Suisse ou de l'Italie. Grâce au puissant contingent que lui a apporté l'immigration, elle a augmenté en 45 ans (1856-1901) de 339 pour 100. Cette progression ressort au taux annuel de 7,53 pour 100.

Les israélites algériens, bien que se rapprochant à beaucoup d'égards de la population européenne, se trouvent cependant placés dans des conditions démographiques assez différentes. Ils se recrutent peu par l'immigration. Quoique depuis longtemps installés et acclimatés, leur mortalité est relativement forte, un peu plus élevée

que celle des Européens d'origine (24 contre 23). Ils la rachètent largement par la précocité et la fécondité de leurs mariages (en moyenne 6 naissances par ménage).

	Naissances.	Décès.
De 1872 à 1876 ils avaient par an pour 1 000 habitants	49	24
De 1877 à 1881..... pour 1 000.....	51	31
De 1882 à 1885..... pour 1 000.....	61	37
De 1886 à 1890..... pour 1 000.....	57	32
De 1891 à 1894..... pour 1 000.....	56	37
De 1894 à 1897..... pour 1 000.....	47	26
De 1897 à 1900..... pour 1 000.....	44	25

Leur accroissement normal serait donc de 22 pour 1000 habitants chaque année, taux supérieur de beaucoup à celui de n'importe quel pays d'Europe. Ils doublent en trente ans. Ils étaient 21 048 en 1856, 33 952 en 1866, 43 182 en 1886, 48 763 en 1896, 57 046 en 1901.

Les populations originaires de l'Europe méridionale subsistent et se reproduisent parfaitement en Algérie. Les Espagnols, qui n'ont chez eux qu'une moyenne de 4,5 enfants par ménage, arrivent à 6; les Italiens, qui ont 4,5 en Europe, atteignent 5,5. Les épidémies, la malpropreté, les mauvaises conditions hygiéniques occasionnent une mortalité assez forte, mais la natalité donne toujours des excédents considérables. La comparaison avec le pays d'origine n'est pas défavorable à l'Algérie.

Les Espagnols ont, pour 1000 décès :

	Naissances.
En Espagne.....	1 297
En Algérie, pour la période 1882-1886.....	1 432
— pour la période 1886-1893.....	1 286
— pour la période 1894-1900.....	1 478

Les Italiens ont, pour 1000 décès :

	Naissances.
En Italie.....	1 232
En Algérie, pour la période 1882-1886.....	1 275
— pour la période 1887-1893.....	1 067
— pour la période 1894-1900.....	1 393

Les Maltais ont, pour 1000 décès :

	Naissances.
A Malte.....	1 375
En Algérie (1882-1886).....	1 377
— (1886-1893).....	1 008
— (1894-1900).....	1 274

Il résulte de ces chiffres que les populations dont il s'agit, transplantées en Algérie, s'accommodent sans peine au milieu, y prospèrent et y augmentent. Le phénomène inverse se produit pour les Européens du Nord : Belges, Suisses, Allemands, qui tous sans exception ont une mortalité supérieure à leur natalité. Les Allemands, par exemple, qui ont dans leur pays 1486 naissances pour 1000 décès, comptent en Algérie (1894-1900) 2494 décès pour 1000 naissances.

Il convient d'ajouter que, ces derniers groupes ayant une importance numérique très faible, il faudrait étudier de près leur composition avant de tirer des conclusions trop absolues.

La population française grandit, au moins en apparence, plus rapidement que l'ensemble de la population européenne. En 45 ans, de 1856 à 1901, elle a augmenté de 386 pour 100, passant de 92 750 à 358 129. Le taux de progression annuelle ressort à 8,57 pour 100. Le doublement s'opère en douze ans. Sans doute ces résultats sont dus surtout à l'immigration et aussi, dans une mesure sans cesse croissante, aux naturalisations automatiques. Mais l'accroissement normal y a aussi sa part. L'excédent des naissances s'est établi à partir de 1865 et s'est toujours maintenu depuis. La mortalité, d'abord effrayante, a toujours été en diminuant. Elle était de 31 pour 1000 habitants en 1873 et 1884, elle n'a plus été que de 26,6 entre 1884 et 1894, de 23 entre 1894 et 1900, inférieure à celle de la Hongrie, de l'Autriche, de l'Italie, à peine plus élevée que celle de la France (22), moindre en Algérie même que celle des Italiens (25), des Espagnols (24), des Israélites, des Maltais. Pendant la période décennale 1884-1894, la natalité a été de 34 pour 1000 habitants. Pour la période 1894-1900, elle descend à 25 pour 1000 habitants; pendant cette même période on a compté 1 133 naissances pour 1000 décès.

De cet ensemble de faits on peut, dès à présent, déduire les conséquences suivantes :

1° Les Européens du bassin de la Méditerranée, Espagnols, Italiens, Maltais, appartenant d'ailleurs à des races très croisées où entre pour sa part l'élément africain, vivent et se reproduisent en Algérie aussi bien qu'en Europe.

2° Les Européens du Nord et notamment les Allemands, bien que ce peuple en particulier ait dans son pays d'origine une fécondité remarquable, se maintiennent difficilement en Algérie.

3° Les Français, après avoir traversé des périodes critiques, sont aujourd'hui acclimatés aussi complètement que les populations originaires de l'Europe méditerranéenne. Ils ont régulièrement de forts excédents de naissances; leur fécondité est plus grande, leur accroissement beaucoup plus rapide que dans la métropole.

D'une manière générale, le problème de l'acclimatement paraît donc résolu. Mais, si l'Algérie prise dans son ensemble est habitable pour les Européens, il ne s'ensuit pas que toutes ses parties le soient; des colons ne s'installeraient pas impunément dans le Sahara. Même dans le Tell et les hauts plateaux, il est encore nécessaire de choisir le terrain, d'assainir le climat, de multiplier les précautions hygiéniques. Parmi les immigrants nationaux, il faut attirer surtout ceux qui sont originaires des départements du midi et du centre; autant que possible, il faut les établir dans des sites qui leur rappellent le pays natal; moins le changement sera violent, plus l'adaptation au nouveau milieu sera facile. Enfin les croisements avec les Espagnols, les Maltais, les Italiens, qui présentent un si grand intérêt politique, ne sont pas moins à désirer en vue de l'acclimatement.

LIVRE V

LA POLITIQUE

CHAPITRE PREMIER

LES INSTITUTIONS POLITIQUES [1]

L'organisation de l'Algérie n'a pas été créée d'un coup; elle résulte d'essais, de tâtonnements, de remaniements successifs et souvent incohérents; elle est faite de pièces et de morceaux. Avant de la décrire telle qu'elle est dans le présent, il importe de rappeler les transformations par où elle a passé.

Au début, la France paraît embarrassée de sa conquête, ne sachant trop si elle va la conserver, l'abandonner ou l'étendre; tout a un caractère provisoire; le chef de l'armée est en même temps le chef de la colonie naissante, il est seulement assisté d'un comité de gouvernement que préside l'intendant militaire. Un peu après, on essaye de constituer un pouvoir administratif indépendant du commandement, mais cette dualité produit bien vite des conflits; pour y mettre un terme, on subordonne l'intendant civil au général en chef. La première organisation à peu près régulière fut celle de 1834. Le commandement et la haute administration des « possessions françaises dans l'Afrique du Nord » étaient confiés à un gouverneur général. Aidé d'un conseil consultatif où figuraient les principaux chefs de service, il préparait les budgets, élaborait et promulguait les ordonnances royales; dans les cas d'ur-

1. Voy. Estoublon et Lefébure, *Code de l'Algérie annoté*; — Mènerville, *Législation algérienne*; — Emile Larcher, *Traité élémentaire de législation algérienne*, 2 vol., 1903.

gence, il avait le droit de prendre des arrêtés. Sous lui, l'intendant civil dirigeait un personnel de sous-intendants faisant fonctions de sous-préfets, de commissaires civils, et de municipalités nommées par le gouvernement. En 1838, l'intendance civile fut dédoublée en direction de l'intérieur et direction des finances, les sous-intendants prirent le nom de sous-directeurs.

En 1845, le gouverneur subsiste avec les mêmes attributions, mais on institue un directeur général des affaires civiles, ayant sous ses ordres le directeur de l'intérieur, le directeur des finances et le procureur général, chef de la magistrature. Ces quatre fonctionnaires, réunis à un nombre égal de militaires : commandant de la division, commandant de la marine, intendant, directeur des affaires arabes, et assistés de trois conseillers rapporteurs, forment le conseil supérieur d'administration. Ils sont appelés tous ensemble à émettre un avis sur les questions intéressant l'Algérie; mais cet avis est purement consultatif. Tout se trouva ainsi dans la main du gouverneur, de qui dépendait expressément le directeur des affaires civiles. Il y avait trois provinces : Alger, Oran, Constantine; on y distinguait des territoires civils, mixtes, indigènes. Les territoires civils étaient administrés par des sous-directeurs d'arrondissement, des commissaires civils et des municipalités; les Européens avaient le droit d'y faire des achats et des ventes, d'y former des établissements de toute nature; mais les citoyens français ne retrouvaient pas leurs droits politiques et les garanties légales assurées à chacun d'eux dans la métropole. Le gouverneur général pouvait les exclure soit d'une localité déterminée, soit de la colonie entière. Les territoires mixtes, où l'on arrivait dès qu'on dépassait la banlieue des grandes villes, étaient confiés à l'autorité militaire. Les commandants de place réunissaient tous les pouvoirs, civils et judiciaires; ils en usaient quelquefois d'une manière tout à fait étrange; celui-ci s'en référait à une ancienne édition du code, la

seule qu'il possédât, pour prononcer des divorces; tel autre, voyant des époux qu'il avait unis faire mauvais ménage, trouvait tout simple d'arracher du registre de l'état civil la feuille où le mariage avait été porté. Les Européens pouvaient s'établir en territoire mixte, mais l'accès des territoires indigènes ne leur était permis « que dans un but d'utilité publique et en vertu d'autorisations spéciales et personnelles ». Cette séparation systématique des deux populations avait été inaugurée par Abd-el-Kader, qui avait bien ses raisons pour la maintenir; mais on ne voit pas trop quel intérêt pouvait y trouver la politique française.

En 1847, après le départ du maréchal Bugeaud, l'ordonnance royale de septembre supprima les directions de l'intérieur, des finances et celle plus récente des travaux publics; par contre, elle institua dans chaque province un directeur civil assisté d'un conseil. C'était une sorte de décentralisation en même temps qu'un acheminement à des réformes plus importantes. La constitution de 1848 déclara l'Algérie partie intégrante du territoire français et lui accorda une part dans la représentation nationale. Le gouvernement de l'Algérie fut conservé; mais un simple secrétaire général remplaça à la fois le directeur des affaires civiles et le directeur des affaires arabes. On supprima les territoires mixtes; dans chaque province, le territoire civil fut érigé en département avec préfet, sous-préfets, commissaires civils et maires; le territoire militaire était administré par le général commandant la division, par les chefs de subdivision, les bureaux arabes et les chefs indigènes.

La tentative de 1858 est mémorable par son insuccès. La création d'un ministère de l'Algérie et des colonies confié au prince Napoléon eut pour conséquence logique et presque immédiate de faire disparaître le gouvernement général avec gouverneur, secrétaire et conseil; on laissa seulement à Alger un commandant supérieur des forces

de terre et de mer. On supposait que l'Algérie, difficile à conduire sur place, serait mieux administrée de loin; en effet, il sembla que tout fût simplifié par les distances; on se mit à trancher sommairement les questions les plus compliquées, on décréta, on modifia, on changea, on réforma ; on ne connaissait d'ailleurs ni les hommes ni les choses, et on faisait usage d'un personnel presque entièrement improvisé. Le désordre fut bientôt général. En 1860, lors du voyage de l'Empereur en Algérie, le parti militaire, hostile au nouveau système, n'eut pas de peine à en faire ressortir les multiples inconvénients. Le 10 décembre de la même année, un décret rétablit le gouvernement général. Le ministère de l'Algérie avait vécu.

On en revint à peu près à l'organisation d'avant 1858. Toutefois le gouverneur général hérita d'une partie des attributions qu'avait eues le ministre de l'Algérie : il correspondait directement avec le souverain. Il avait auprès de lui un sous-gouverneur militaire, un directeur général des affaires civiles, un conseil consultatif composé de chefs de service et de conseillers-rapporteurs, un conseil supérieur où entraient des délégués des conseils généraux, lesquels n'étaient pas alors électifs. Mais là ne devait pas s'arrêter la réaction produite par les fautes de 1858. Plein de défiance contre l'élément civil, Napoléon III rendit le sénatus-consulte de 1863 et livra entièrement la colonie au pouvoir militaire; en 1864, la direction générale est supprimée et remplacée par un secrétariat subordonné, non seulement au gouverneur, mais aussi au sous-gouverneur; les généraux de division reprennent le titre de généraux commandant la province ; les préfets, jusqu'alors leurs égaux, sont placés dans leur dépendance. Dans sa célèbre *Lettre* au gouverneur Mac-Mahon, l'Empereur déclarait que l'Algérie était à la fois « un royaume arabe, une colonie européenne et un camp français ». Mais le parti qui triomphait était par sa nature même hostile à la colonisation, il fut un moment question de la liquider tout à

tait. Elle fut au moins paralysee. Les inspirateurs de cette politique affichaient une sollicitude, d'ailleurs sincère, pour les intérêts des indigènes. Ils ne réussirent pas cependant à les préserver de l'affreuse famine de 1867. L'archevêque d'Alger, Lavigerie, ne craignit pas d'en rendre hautement responsables les « modernes Templiers », c'est-à-dire les bureaux arabes. Ce n'était plus seulement l'opposition qui se prononçait contre le régime militaire. A la suite de l'enquête agricole conduite dans les trois provinces par le comte Lehon, un puissant courant d'opinion se forma pour réclamer des réformes profondes dans le gouvernement de l'Algérie. Une commission présidée par le maréchal Randon fut chargée d'élaborer tout un projet d'organisation nouvelle. Les préfets furent affranchis de la subordination dans laquelle ils avaient été placés à l'égard des généraux commandant les divisions; les conseils généraux devinrent électifs. En avril 1870, le Corps législatif votait à l'unanimité un ordre du jour portant « que dans l'état actuel des choses en Algérie, l'avènement du régime civil lui paraissait concilier les intérêts des Européens et des indigènes. »

Les catastrophes qui survinrent presque aussitôt ne laissèrent pas à l'Empire le temps d'effectuer les réformes qu'il avait préparées. Le gouvernement de la Défense nationale, cédant aux vœux pressants de l'opinion algérienne, ne crut pas pouvoir en différer l'exécution. Mais les décrets qu'il rendit coup sur coup n'avaient pas été suffisamment mûris. Des dispositions qu'il édicta, plusieurs ne reçurent pas d'effet ou furent bientôt annulées par des décisions contraires. Cependant l'Algérie, après avoir participé à l'élection de l'Assemblée nationale, conserva une représentation dans les deux chambres instituées par les lois constitutionnelles de 1875. Le gouvernement général, même entre les mains de l'amiral de Gueydon et du général Chanzy, resta gouvernement général civil.

De nouvelles modifications intervinrent en 1881. Déjà, en 1848, les services des cultes, de l'instruction publique, de la justice, sauf en ce qui concernait les musulmans, puis le service des douanes, puis, en 1874, l'administration pénitentiaire avaient été rattachés directement aux différents ministères. Ce système des rattachements fut généralisé par les décrets des 11 mars et 26 août 1881. Des délégations données par les ministères intéressés autorisaient le gouverneur à statuer sur bon nombre de matières. Il ne s'en trouva pas moins diminué dans son autorité, entravé dans son action, réduit à n'être plus guère « qu'un décor coûteux autant qu'inutile, tout au plus un inspecteur de la colonisation dans le palais d'un roi fainéant ». (J. Ferry.) Cette centralisation malencontreuse livrait la direction des affaires algériennes au jeu des influences parlementaires, à l'incompétence des bureaux de Paris, aux tiraillements des administrations rivales. Le pouvoir et la responsabilité, disséminés partout, n'étaient plus nulle part. Après une expérience de quinze ans, tout le monde, ou peu s'en faut, se trouva d'accord pour revenir sur les décrets de 1881. Ils furent abrogés par le décret du 31 décembre 1896, qui ne laissa subsister que les rattachements de 1848 et restitua au gouverneur les pouvoirs qui lui avaient été enlevés. Depuis lors, on s'est résolument engagé dans cette voie nouvelle. Des décrets du 23 août 1898, du 26 juillet et du 7 août 1901 ont précisé et fortifié les attributions du gouverneur et placé sous sa direction tous les services civils, y compris les forêts et les douanes; sont seuls exceptés les services non musulmans de la justice, de l'instruction publique, des cultes et de la trésorerie, qui demeurent sous l'autorité des ministres compétents. Le conseil de gouvernement et le conseil supérieur sont conservés, mais remaniés. Une assemblée nouvelle entièrement élue, les délégations financières, créées par un décret du 23 août 1898, sont un corps de délibération et de contrôle. Enfin une loi du

19 décembre 1900, instituant un budget algérien, conférant à l'Algérie la personnalité civile et le droit d'emprunter pour l'exécution de grands travaux publics, consacre définitivement cette évolution.

Comme conséquence de cette transformation, une loi du 24 décembre 1902 donne aux territoires du Sud algérien une organisation administrative et financière distincte.

L'Algérie continue d'être partagée en territoire civil et en territoire de commandement, ce dernier toutefois étant considérablement réduit. La hiérarchie administrative que domine le gouverneur est donc double; elle comprend : 1° un personnel civil composé d'un secrétaire général du gouvernement, de préfets, de sous-préfets, d'administrateurs de commune mixte, de maires et de caïds ou adjoints indigènes; 2° un personnel militaire, composé des généraux de division, des généraux de brigade dans les subdivisions, des commandants supérieurs de cercle, des bureaux arabes et enfin des chefs indigènes.

La population française bénéficie d'une réduction des charges militaires et d'immunités fiscales qui tendent à se réduire de plus en plus. On s'est attaché d'autre part à lui assurer tous les droits et toutes les garanties que les citoyens possèdent dans la métropole. Elle est justiciable des tribunaux ordinaires et du jury; elle est représentée dans les chambres par trois sénateurs et six députés, elle nomme dans les communes de plein exercice le conseil municipal et dans les départements le conseil général. Ces assemblées locales ne sont pas composées exclusivement de Français; les indigènes ont des représentants élus dans les conseils municipaux; dans les conseils généraux siègent des assesseurs musulmans désignés par le gouverneur général. Enfin, comme on le verra, ils siègent également au conseil supérieur et aux délégations financières.

Telle est, dans ses grandes lignes, la nouvelle organisation donnée à l'Algérie dans ces dernières années, et dont il reste à montrer le fonctionnement.

CHAPITRE II

DU GOUVERNEMENT DE L'ALGÉRIE

Le gouvernement de l'Algérie doit-il être civil ou militaire? Voilà une question qui, après avoir longtemps passionné les esprits, peut être aujourd'hui considérée comme résolue. Depuis 1871, le gouvernement général s'appelle gouvernement civil; depuis 1879, il n'a plus pour chef un militaire et l'on ne voit pas que son autorité en ait été amoindrie, ni son action même sur les indigènes rendue moins efficace. L'armée, qui a tant fait pour ce pays, intervient encore dans l'administration des territoires de commandement, mais ces territoires sont de plus en plus éloignés du littoral. Il n'y a rien là que de parfaitement normal. Une contrée conquise depuis cinquante ans, où les résistances ouvertes ont cessé, où les insurrections ne sont que des accidents exceptionnels et de plus en plus rares, où se développe pacifiquement une société laborieuse, a besoin d'être dirigée, non par des hommes de guerre, mais par des politiques et des administrateurs. Tout en reconnaissant hautement les services rendus par des gouverneurs militaires comme Bugeaud, Pélissier, Gueydon, Chanzy, on doit avouer que le régime civil convient mieux à l'état actuel de l'Algérie proprement dite, et se féliciter de l'y voir installé d'une façon définitive.

Le débat entre les assimilateurs et les autonomistes

est toujours pendant. Il y avait déjà des assimilateurs au temps du maréchal Bugeaud, et il faut reconnaître qu'au moins jusqu'en 1870 presque toute la population était de leur avis. Ils demandaient l'application du droit commun à l'Algérie, la suppression du gouvernement général, le rattachement des différents services aux ministères compétents : plus de colonie ayant son unité administrative, mais trois départements français avec leurs préfets et leurs conseils généraux. Ce programme au premier abord semble l'expression même de la logique et du bon sens; on comprend surtout qu'il ait séduit les colons d'autrefois, lorsque, vivant sous le régime de l'arbitraire, leur principale préoccupation était d'obtenir les libertés et les garanties dont jouissaient déjà leurs concitoyens dans la métropole. Les Algériens d'aujourd'hui seraient moins enthousiastes d'une formule qui cache sous son apparente netteté la plus étrange confusion d'idées et la plus dangereuse des utopies.

Toute la théorie de l'assimilation, si on l'examine de près, repose sur une équivoque sentimentale. « L'Algérie, dit-on, est le prolongement de la France », et voilà les prémisses dont on fait découler tout le reste. Sans doute, l'Algérie appartient à la France, qui l'a certes bien payée; moralement, politiquement, elle en est partie intégrante; dans un avenir encore assez lointain, elle en viendra peut-être à se confondre dans son unité, il y aura alors une Algérie comme il y a une Bretagne ou une Provence, membres inséparables d'un même organisme national. Mais pour le moment il serait puéril de prendre nos espérances pour des réalités et de considérer comme un fait accompli ce qui n'est encore qu'un souhait patriotique; on peut modifier les faits, on ne les supprime pas tout d'un coup. Or les Français ne forment pas toute la population de l'Algérie, ils y sont à peine 360 000; et à côté d'eux il y a un nombre presque égal d'étrangers, il y a une masse de plus de quatre millions d'indigènes. Si l'on veut

l'assimilation complète, absolue, il faut faire de tous ces gens-là des citoyens, c'est une conséquence extrême devant laquelle les plus décidés reculent. On reconnaîtra donc qu'il faut en Algérie, au moins pour ce qui n'est pas français, autre chose que l'application pure et simple des lois de la métropole. Mais les Français eux-mêmes ne vivent-ils pas plongés au milieu de ces autres éléments; ne s'établit-il pas à chaque instant entre Français, indigènes et étrangers des rapports que la loi n'a pu ni prévoir ni régler? Quand les conditions du climat, de la propriété, de la sécurité; quand l'état naturel et l'état social sont si différents, est-il sage de réclamer dans l'organisation politique une entière uniformité? On s'aperçut à l'expérience « qu'il n'est peut-être pas une seule de nos institutions, une seule de nos lois du continent qui puisse, sans des modifications profondes, s'appliquer à notre empire algérien ». C'est que, selon le mot de Jules Ferry, « les milieux sociaux résistent et se défendent, et que les lois françaises n'ont pas la vertu magique de franciser tous les rivages sur lesquels on les importe ».

La politique d'assimilation peut être jugée à ses fruits. C'est elle qui, depuis 1871 et surtout depuis 1880 jusqu'en 1896, a été appliquée en Algérie. On n'est pas allé jusqu'à supprimer le gouvernement général, mais nous avons vu à quel point on avait réussi à l'annihiler, grâce au régime des rattachements. Pour les indigènes, on n'a pas osé, bien qu'il se soit trouvé des législateurs pour le demander, essayer de l'assimilation politique, qui en aurait fait par la naturalisation collective des soldats, des électeurs, des éligibles, mais on les a soumis à l'assimilation administrative, judiciaire, civile, nous dirons plus loin avec quel succès. Sans apercevoir, semble-t-il, qu'il y avait en Algérie une question des étrangers se posant avec des données très particulières, on a étendu à l'Algérie la loi de 1889 sur la nationalité, qui chaque année crée automatiquement quelques milliers de nouveaux citoyens.

Les conséquences de la doctrine apparaissent en pleine lumière. Elles sont de nature à ébranler les convictions les plus robustes, à désabuser les esprits les plus prévenus. Théoriquement, l'assimilation ne trouve plus guère de défenseurs; dans la pratique, le gouvernement et les chambres se sont décidés à s'en écarter. Le rapport de Jules Ferry sur l'organisation du gouvernement général, les ordres du jour votés par le Sénat en 1893, par la Chambre des députés en novembre 1896 ont été autant de manifestations significatives de cette évolution, qui s'est traduite dans les faits par le décret du 31 décembre 1896, puis par ceux du 23 août 1898, enfin par les lois du 19 décembre 1900 et du 24 décembre 1902.

L'antithèse de l'assimilation semble être l'autonomie; ses partisans voudraient pour l'Algérie un régime analogue à celui qui a fait la grandeur des colonies anglaises; un gouverneur continuerait à représenter la métropole, mais il subirait le contrôle d'un parlement local qui ferait les lois et voterait le budget. Ce système se heurte, lui aussi, à de redoutables objections. Ici encore, c'est la présence des indigènes et des étrangers qui complique les choses. Leur conférer des droits politiques, les faire électeurs et éligibles sans naturalisation, sans initiation préalables, serait bien grave. On s'exposerait à voir passer bientôt en d'autres mains que des mains françaises la direction des affaires. La séparation cesserait d'être un vain fantôme pour devenir une menaçante éventualité. D'autre part, si les colons français étaient seuls représentés, ce privilège, choquant pour l'équité naturelle, en opposition avec tous les principes de notre droit public, ne garantirait nullement l'avenir. Quatre millions et demi d'individus seraient gouvernés par les élus de trois cent mille. Pourrait-on attendre de l'oligarchie dirigeante assez de sagesse et de modération pour respecter toujours les droits, les croyances, même les préjugés des populations sujettes? Et si celles-ci étaient mécontentes, si les

étrangers lésés ou prétendant l'être invoquaient l'appui de leurs gouvernements, si les indigènes, irrités par d'imprudentes provocations, prenaient les armes, ce serait la France qui assumerait le danger des complications diplomatiques, les charges militaires et financières de la répression. Pour écarter ces embarras ou en prévenir le retour, elle voudrait interposer son autorité qui paraîtrait bientôt importune. Chez les peuples et surtout chez les peuples jeunes, l'orgueil parle plus haut que l'affection et la reconnaissance; accoutumée à l'indépendance, la colonie supporterait impatiemment d'être remise en tutelle; les liens depuis longtemps affaiblis ne se tendraient que pour se rompre. Par cette voie comme par l'autre, l'autonomie pourrait aboutir à la séparation.

On se trouverait fort embarrassé s'il fallait absolument opter entre l'assimilation et l'autonomie. L'exemple des colonies anglaises, qu'on invoque volontiers, ne saurait trouver ici son application. Car, dans les grandes colonies de *self-government*, Australie ou Canada, les colons anglais forment l'immense majorité de la population, et les indigènes sont une quantité négligeable aussi bien par le nombre que par le rôle effectif. Il n'en est pas de même en Algérie, et l'Afrique du Nord ressemble plutôt sous ce rapport à l'Inde anglaise, où la Grande-Bretagne a fait, non de l'autonomie, mais de la décentralisation, qui nous paraît être la véritable antithèse de l'assimilation. Ces comparaisons de peuple à peuple pèchent toujours d'ailleurs par quelque endroit.

Au reste, le plus souvent, en matière d'organisation coloniale, la complexité des choses ne s'accommode guère de ces solutions tranchées, qui ne paraissent résoudre les problèmes que parce qu'elles en éliminent les principales données. L'Algérie est une colonie de caractère mixte : colonie de domination créée par la conquête, colonie de peuplement pénétrée et mise en valeur par une immigration en partie étrangère. Le régime qui lui convient sera donc

un régime spécial, tenant compte des éléments si variés qui la composent, des intérêts parfois divergents qui sont en présence sur son sol. Pour l'instituer, il n'est nullement nécessaire d'édifier sur table rase toute une savante architecture constitutionnelle, il suffit de corriger d'après les enseignements de l'expérience l'organisation existante afin de l'adapter aux besoins actuels. Certes il ne faudra pas, ce travail d'aménagement une fois exécuté, se flatter d'avoir fait œuvre définitive. « Les constitutions, disait Royer-Collard, ne sont pas des tentes que l'on déroule le soir pour les replier le lendemain. » En Algérie, nous sommes au pays des tentes. Pendant une période de croissance dont il n'est pas possible de délimiter la durée, la constitution algérienne sera à refaire, ou au moins à reviser tous les quinze ou vingt ans.

C'est ce qui vient d'être fait dans ces dernières années. Le décret du 31 décembre 1896, complété par ceux du 23 août 1898, du 26 juillet et du 7 août 1901, définit les pouvoirs du gouverneur, sous l'autorité duquel « le gouvernement et la haute administration de l'Algérie sont centralisés à Alger » et qui « représente le gouvernement de la République dans toute l'étendue du territoire algérien »; il règle ses rapports avec les autorités militaires, lui donne la correspondance directe avec le ministre de France au Maroc et le ministre résident à Tunis, de manière à se concerter avec eux sur les questions mixtes qui peuvent surgir aux frontières de l'Est et de l'Ouest ou dans le Sahara; il détermine ses attributions en ce qui concerne les services qui demeurent rattachés et les services placés sous son autorité directe. Le gouverneur doit être consulté sur la nomination de tous les hauts fonctionnaires, sur celle des juges de paix et officiers ministériels, sur toutes les modifications de tarif des droits de douane, de navigation et d'octroi de mer.

D'autres mesures ont placé sous la direction du gouverneur le service des forêts et celui des douanes. Depuis

la loi du 19 décembre 1900, le gouverneur est chargé de préparer le budget spécial de la colonie; il en est l'ordonnateur principal; l'initiative de toute dépense nouvelle lui est réservée; il concède les travaux et contracte les emprunts au nom de la colonie.

Ces mesures ne suppriment pas toutes les difficultés, n'écartent pas toutes les chances de conflit entre le gouverneur et le pouvoir central, entre le gouverneur et la représentation parlementaire ou les assemblées locales. L'instabilité même du titulaire de cette haute fonction pendant ces dernières années est la meilleure preuve du contraire. Telles qu'elles sont, elles ont le mérite, malgré des imperfections de détail, de remettre beaucoup de choses en leur vraie place. Elles relèvent l'autorité du gouverneur qu'on s'était ingénié à rabaisser, elles lui rendent la liberté de ses mouvements. Depuis quelques années, on se rend mieux compte du rôle qui doit appartenir au gouverneur. L'usage s'est établi de le faire intervenir en qualité de commissaire du gouvernement dans la discussion du budget et en général des questions relatives à l'Algérie. Bien que couvert en droit constitutionnel par la responsabilité du ministre de l'Intérieur, à chaque instant il se trouve appelé à exposer ses vues ou à défendre ses actes, il a une responsabilité directe et il exerce une influence corrélative. Peut-être remédierait-on à ce que la situation actuelle a d'incertain et de vague, soit en donnant rang de ministre au gouverneur général de l'Algérie, soit en le faisant dépendre d'un ministère de l'Algérie, des protectorats et des colonies, et non plus du ministère de l'Intérieur. Ce serait la conséquence logique des transformations déjà effectuées : le ministère de l'Intérieur a toujours eu une invincible tendance à « assimiler » et à « rattacher », à considérer le gouverneur de l'Algérie comme une sorte de préfet hors classe et à ne voir dans les départements algériens que des départements comme les autres; le ministère des Colonies,

bien que ses traditions ne soient pas toutes excellentes, tant s'en faut, parait mieux préparé malgré tout à la tâche coloniale qui lui incombe en Algérie.

Quoi qu'il en soit, c'est le gouverneur qui en fait représente l'Algérie, non pas l'Algérie électorale, mais l'Algérie entière, celle des indigènes comme des colons, devant le Parlement et devant la France. Et d'autre part, quand il est revenu à Alger, il représente dans la colonie non pas le ministre dont il relève, non pas seulement le gouvernement qui l'a désigné, mais la France, mais les intérêts supérieurs et permanents de la patrie française. Administrateur, il lui convient de se préoccuper des besoins matériels du pays; politique, il est naturel qu'il compte avec l'opinion locale, avec les sentiments des citoyens français. Mais il ne doit pas oublier qu'avant tout il est placé là comme une vivante personnification de la France, pour faire en son nom œuvre d'humanité et de civilisation, pour exercer sur les populations mineures un patronage tutélaire, un arbitrage impartial entre les races et les religions, entre les intérêts collectifs et les passions en présence. Il n'est pas de mission plus haute, il n'en est pas de plus difficile. Celui qui en a la charge et l'honneur ne saurait être trop puissamment armé pour l'exécuter, trop énergiquement soutenu s'il s'en acquitte avec conscience et fermeté.

L'ordre du jour du 10 novembre 1896, par lequel la Chambre des députés a clos la discussion de l'interpellation Fleury-Ravarin, demandait, avec le rappel des décrets de rattachement, le dépôt d'un projet de loi « tant pour constituer le contrôle que pour régler la composition et le fonctionnement du conseil supérieur ». Cette question, bien qu'elle ait fait de grands pas depuis 1896, ne peut pas être non plus considérée comme définitivement réglée à l'heure actuelle.

Dans l'exercice de ses attributions, le gouverneur est assisté d'un conseil de gouvernement, dont l'intervention

est souvent une condition de légalité des décisions prises et dont parfois l'avis est purement consultatif. Il est formé de hauts fonctionnaires, chefs des grands services publics, et de trois conseillers rapporteurs ayant voix délibérative. Le décret du 11 janvier 1901 a institué en outre trois conseillers rapporteurs adjoints, spécialement chargés de l'inspection des services extérieurs et des enquêtes ordonnées par le gouverneur.

Le conseil supérieur, avant la réorganisation de 1898, était une assemblée mixte, composée par fractions à peu près égales de fonctionnaires, chefs des principaux services de l'Algérie, et de membres élus, délégués des trois conseils généraux. Son rôle était purement consultatif. Il examinait avec une incontestable compétence les questions qui lui étaient soumises par le gouverneur ou qui étaient soulevées par l'initiative de ses membres. Mais ses délibérations, malgré le réel intérêt qui s'y attachait, n'avaient guère qu'une valeur académique; le pouvoir central et les Chambres n'en tenaient pas toujours grand compte et agissaient même souvent sans lui demander son avis. Ne pouvant rien, il n'était pas dangereux, mais il n'était pas non plus très utile.

Divers projets avaient été élaborés pour transformer le conseil supérieur en un organe de contrôle. Ils tendaient soit à en exclure les fonctionnaires, soit à renforcer l'élément électif et l'élément indigène, soit à accroître ses attributions. Les décrets de 1898 ont préféré créer à côté de lui une assemblée nouvelle, les délégations financières, et n'ont sensiblement modifié ni son caractère ni sa composition, bien qu'ils aient quelque peu renforcé l'élément électif. Le conseil supérieur comprend 16 élus des délégations financières, 6 pour chacune des deux premières délégations, et 4, dont 1 de la section kabyle, pour la délégation indigène; 15 élus des conseils généraux, 5 par conseil; 22 membres de droit, hauts fonctionnaires, chefs de service, membres du conseil de gouvernement; 3 no-

tables indigènes et 4 fonctionnaires algériens désignés par le gouverneur : au total 31 membres élus et 29 membres nommés. Son attribution essentielle consiste comme par le passé dans l'examen du projet de budget préparé par le gouverneur; mais la loi du 19 décembre 1900 qui a institué le budget spécial de l'Algérie a nécessairement accru son rôle.

L'institution des délégations financières algériennes a eu pour but, selon les termes mêmes du rapport joint aux décrets du 23 août 1898, de permettre à l'ensemble des contribuables français ou sujets français de se faire entendre dans toutes les questions d'impôts, au moyen de délégués librement élus. On a distingué, dans l'ensemble des contribuables algériens, trois grands groupes : les colons, les contribuables français autres que les colons, enfin les indigènes musulmans; d'où trois délégations financières distinctes. Chacune des deux premières est composée de 24 membres élus au scrutin individuel, à raison de 8 par département. Ne sont électeurs que les citoyens inscrits sur les listes municipales, âgés de vingt-cinq ans, résidant en Algérie depuis trois ans au moins et Français depuis douze ans au moins : cette dernière condition est destinée à assurer la prépondérance à l'élément français et à réagir contre les inconvénients de la loi de 1889 sur la naturalisation.

La délégation des indigènes musulmans comprend 21 membres savoir : 1° 9 délégués représentent, à raison de 3 par département, les indigènes des territoires civils; ils sont élus au suffrage restreint et au scrutin individuel par les conseillers municipaux indigènes des communes de plein exercice et par les membres indigènes des commissions municipales des communes mixtes; 2° 6 délégués représentent, à raison de 2 par département, les indigènes des territoires de commandement : ils sont désignés par le gouverneur; 3° 6 délégués représentent la Kabylie; ils sont élus au scrutin individuel par les chefs de Kharouba.

Chaque délégation et la section kabyle de la délégation indigène délibèrent séparément; toutefois le gouverneur général peut autoriser par un arrêté spécial la réunion des délégations ou sections, en vue de délibérer sur des questions d'intérêt commun.

Les décrets de 1898 ne donnaient aux délégations financières que des attributions purement consultatives; une mesure législative était en effet nécessaire pour leur conférer un droit de décision propre en matière budgétaire : c'est ce qui a été effectué en 1900; la collation à l'Algérie d'un budget spécial, de la personnalité civile et du droit d'emprunter pour l'exécution de grands travaux publics a appelé alors les délégations à jouer un rôle financier fort important, en vue duquel elles avaient d'ailleurs été créées.

L'organisation actuelle des assemblées algériennes, conseil supérieur et délégations financières, ne saurait être considérée comme ayant un caractère définitif; la loi du 19 décembre 1900 prévoyait en effet que ces assemblées seraient réorganisées et leurs attributions fixées non par des décrets, mais par une loi, qui n'est pas encore intervenue. La détermination de l'électorat pour les délégations financières apporte une sage limitation au système du suffrage universel; c'est là une partie de la réforme qui devra, en tout état de cause, être conservée, quelques modifications que l'on soit amené par la suite à faire subir au système actuel.

Les délégations financières constituent un mécanisme extrêmement savant et ingénieux, trop ingénieux peut-être : elles rappellent un peu les conceptions de Sieyès et la Constitution de l'an VIII. Rien n'empêche de les perfectionner, c'est-à-dire de les simplifier. Il y a vraiment trop d'assemblées délibérantes en Algérie, et qui délibèrent sur le même objet : 3 conseils généraux, 5 assemblées de délégations financières, 1 conseil supérieur, cela fait neuf assemblées : c'est beaucoup. Évidemment le sentiment

auquel on a obéi à la crainte d'un conseil colonial unique : peut-être pourrait-on dans cet ordre d'idées se montrer audacieux sans inconvénient, mais à la condition expresse que les attributions de ce conseil fussent beaucoup plus exactement et plus strictement délimitées qu'elles ne le sont à l'heure actuelle.

On s'accorde généralement à trouver que les délégations financières ont fait preuve jusqu'ici, surtout en matière financière, d'une sagesse et d'une prudence qui leur font le plus grand honneur. Les premières sessions ont bien présenté quelque confusion, et certaines paroles fâcheuses ont été dites, ce qui est inévitable dans toute assemblée élue; mais dans l'ensemble, cette représentation des intérêts a vraiment tenu ce qu'on attendait d'elle. Elle a contribué à arracher les Algériens aux luttes stériles de la politique pure pour y substituer la préoccupation, plus féconde dans un pays neuf, des progrès économiques. Les assemblées algériennes n'ont rien à gagner à se transformer en un petit Parlement colonial; le gouverneur général, s'il avait la faiblesse d'y consentir, se trouverait bientôt placé dans la position fort peu enviable de nos gouverneurs des Antilles, du Sénégal, de la Réunion, qui ne relèvent en droit que du gouvernement national, qui dépendent en fait de leur conseil général. Il lui faudrait opter entre la soumission ou le conflit; l'autorité qu'on lui a rendue en abrogeant les décrets de rattachement serait de nouveau et plus que jamais annihilée. Les délégations doivent donc se renfermer strictement dans leur rôle, qui est la bonne gestion des finances de la colonie. L'autonomie financière partielle dont le Parlement a doté l'Algérie ne doit nullement être regardée comme un acheminement vers l'autonomie financière totale et moins encore vers l'autonomie politique. « L'Algérie, écrivait M. Jonnart en 1893, n'est pas une colonie dans le sens habituel du mot, non plus qu'une simple agrégation de départements français. Le régime qui lui convient n'est

pas l'assimilation, et ce n'est pas l'autonomie ». Les oscillations de nos méthodes coloniales rappellent trop souvent celles d'un pendule qui va d'un extrême à un autre; les mêmes esprits absolus qui ont trop longtemps vanté l'assimilation seraient portés aujourd'hui à verser dans un excès contraire et à préconiser l'autonomie sans restriction : il faut éviter de les suivre trop aveuglément dans cette voie.

CHAPITRE III

LE BUDGET [1]

Jusqu'à ces dernières années, l'Algérie n'avait pas eu d'individualité budgétaire. Les recettes opérées au nom de l'État s'y percevaient en vertu de la loi de finances; les dépenses y étaient effectuées sur les crédits votés par le Parlement. Le décret du 26 août 1881, en prononçant le rattachement aux différents ministères des services civils jusqu'alors placés sous l'autorité du gouverneur, disposait que les propositions budgétaires concernant ces services seraient arrêtées par les ministres, chacun en ce qui le concernait, mais « sur l'avis du gouverneur général et après examen du Conseil supérieur ».

Les crédits relatifs à l'Algérie, épars depuis 1881 dans les budgets des divers ministères, avaient été groupés à partir de 1892 dans un état séparé, et les recettes, autrefois disséminées dans les tableaux des voies et moyens du budget, avaient été unifiées en un seul tableau. Mais cette coordination n'était guère plus qu'une opération de statistique; elle était d'ailleurs très incomplète, car plusieurs ministères continuaient à figurer au budget de l'Algérie partie au compte du ministère de l'Intérieur, partie à leur propre compte. Pour grouper les dépenses de l'Algérie en un budget spécial et les aménager de

[1] Voy. les rapports sur le budget de l'Algérie depuis 1891, notamment ceux de MM. Burdeau, Jonnart, Le Moigne, etc., et le rapport de M. André Berthelot sur le projet de loi portant création d'un budget spécial. Le rapport de M. Burdeau a été réédité sous le titre : *L'Algérie en 1891.*

manière à en tirer le meilleur parti, il ne suffisait évidemment pas de les imprimer côte à côte sur des feuilles brochées dans le même budget.

L'idée du budget spécial, distinct de celui de la métropole, est fort ancienne. L'ordonnance du 21 août 1839 avait déjà divisé les produits et revenus de l'Algérie en deux catégories : ceux de l'État, ceux de la colonie, correspondant à deux catégories de dépenses. Abandonné en 1845, ce système fut préconisé par les maréchaux Randon (1854) et Pélissier (1861), mais sans résultat. En 1869, le Sénat, auquel la constitution de 1852 avait attribué le pouvoir constituant en Algérie, prépara une constitution algérienne; M. Béhic, rapporteur de la commission nommée à cet effet, proposait de diviser les dépenses et les recettes de l'Algérie en deux parts. L'État, conservant à sa charge les dépenses de gouvernement, de protection et de haute administration, aurait perçu en compensation un certain nombre d'impôts. Toutes les autres dépenses auraient incombé à un budget du service local voté en Algérie par les représentants de l'Agérie; elles se seraient trouvées alimentées par des taxes consenties de la même manière et dont le pouvoir législatif central se serait seulement réservé de consacrer le principe. M. Béhic demandait à l'Empereur d'associer l'Algérie à la conduite de ses propres affaires et de créer « un Conseil supérieur investi, en matière de finances locales, de la plupart des attributions et mis en possession de tous les contrôles que le Corps législatif exerçait en matière de finances publiques [1] ». Dans ce conseil supérieur élu ne devait figurer aucun fonctionnaire. Mais une politique toute différente prévalut à la suite de l'interpellation Le Hon et surtout des décrets de rattachement.

En 1887, M. Tirman, gouverneur général, d'accord

1. Le rapport Armand Béhic, resté célèbre, est reproduit en annexe à la déposition de M. Jules Cambon à la Commission sénatoriale d'étude des questions algériennes de 1891.

avec le Conseil supérieur, avait imaginé un projet de budget spécial algérien, auquel on aurait attribué toutes les recettes perçues dans la colonie pour le compte de l'État. La métropole aurait gardé à sa charge les dépenses de la guerre et de la marine, les annuités d'emprunts et les garanties d'intérêt jusqu'à concurrence du chiffre de 15 millions qu'elles atteignaient en 1887. Le surplus des garanties d'intérêt, les frais d'administration, les travaux publics ordinaires et extraordinaires devaient être supportés par le budget algérien. On devait pourvoir aux travaux les plus urgents au moyen d'emprunts contractés pour le compte de l'Algérie.

Bien accueilli en Algérie, le projet de M. Tirman ne rencontra pas dans la métropole la même approbation. En se prononçant contre le budget spécial, le rapporteur du budget de 1891, Auguste Burdeau, s'était préoccupé de rechercher une autre solution au problème financier algérien. « Ce qu'il faut à l'Algérie, disait-il, ce n'est pas une brusque consommation de capitaux,... ce sont des ressources régulièrement croissantes et un développement progressivement accéléré des travaux neufs, des services correspondants et même des autres services publics. » Ces ressources, il proposait de les demander à l'Algérie elle-même, en les cherchant : 1° dans le développement naturel des taxes existantes; 2° dans une meilleure exploitation des propriétés de l'État et surtout des forêts; 3° dans la création graduelle d'impôts nouveaux qui feraient disparaître peu à peu les immunités fiscales. Ce plan, accepté presque sans discussion par le Parlement, exigeait une continuité de vues et d'attention qu'on n'a pas toujours eues par la suite. Alors que les dépenses et les recettes devaient progresser parallèlement, on a cédé à la tentation de grossir les recettes sans ménager toujours assez les forces contributives du pays, et on a appliqué aux dépenses un parti pris d'économie parfois aveugle, dont des services importants, tels que la colonisation, la jus-

tice criminelle, l'enseignement des indigènes, l'aménagement des forêts, ont eu gravement à souffrir. De 42 340 000 francs en 1892, le budget des recettes a passé à 52 749 000 aux prévisions de 1896, subissant une majoration de plus de 10 millions, tandis que le budget des dépenses civiles, de 43 418 000 en 1892, de 49 631 000 en 1896, n'augmentait guère que de 6 millions. Le problème financier restait posé et attendait toujours sa solution.

Dès 1893, M. Jonnart, de beaucoup le mieux informé des rapporteurs qui ont abordé les problèmes algériens, préconisait de nouveau la création d'un budget spécial discuté par une assemblée locale. Le 23 août 1898, la réforme budgétaire fut amorcée par les décrets instituant les délégations financières et réorganisant le Conseil supérieur. Le projet de MM. Brisson et Laferrière reproduisait à peu près celui d'Armand Béhic et du Sénat impérial; il reposait sur la division du budget de l'Algérie en deux budgets, l'un dit de souveraineté et l'autre dit spécial, pour les dépenses seulement. Il n'y avait pas de budget spécial pour les recettes; l'État abandonnait la moitié des revenus de toute nature perçus en Algérie, plus les excédents à réaliser durant les dix premières années. Ce n'est cependant pas encore ce projet qui prévalut, mais celui du budget intégral autonome. Le 19 mars 1900, la Chambre vota une proposition de MM. Etienne, Barthou, Le Moigne, Thomson et Bienvenu-Martin, qui réclamait le fonctionnement du budget spécial à partir de 1901. Le projet présenté par le gouvernement en exécution de cette décision, et légèrement amendé par la Commission du budget, fut voté sans discussion à la Chambre des députés sur le rapport de M. André Berthelot, et au Sénat sur le rapport de M. de Verninac. Il a été consacré par la loi du 19 décembre 1900.

Aux termes de cette loi, l'Algérie est dotée de la personnalité civile. Elle peut posséder des biens, créer des établissements d'intérêt colonial, concéder des chemins de fer ou autres grands travaux publics, contracter des

emprunts; en matière d'emprunts et de concessions de chemins de fer, l'approbation par une loi est obligatoire. L'Algérie est représentée dans les actes de la vie civile par le gouverneur. Elle a un budget propre, entièrement distinct de celui de la métropole, qui comprend en recettes les impôts de toute nature, redevances, fonds de concours et autres produits perçus par le Trésor en Algérie, à quelque titre que ce soit, sauf ceux afférents à la vente des produits des monopoles de l'État et à la taxe militaire; en dépenses, l'ensemble des dépenses civiles, les dépenses de gendarmerie et les pensions des fonctionnaires et agents coloniaux pour les services rendus à partir du 1er janvier 1902. Les frais des garanties d'intérêt des lignes de chemins de fer existantes restent à la charge de la métropole jusqu'au 1er janvier 1926[1]. Les dépenses de la guerre et de la marine sont laissées en dehors et incombent à la métropole. C'est en somme l'application à l'Algérie d'une mesure d'ensemble édictée pour les autres possessions extérieures de la France par la loi de finances de 1900, qui a constitué des budgets coloniaux distincts.

Aux budgets coloniaux la loi du 19 décembre 1900 emprunte également la distinction des dépenses en dépenses obligatoires et en dépenses facultatives. Les premières, expressément désignées quant à leur nature et à leur montant dans un tableau annexé à la loi, comprenant les frais d'administration générale et des services civils rattachés : justice, instruction publique, cultes non musulmans, trésor et douanes; les traitements des fonctionnaires et des agents mis à la disposition de la colonie; les dépenses de la gendarmerie; celles des services musulmans et des affaires indigènes; l'acquittement des dettes exigibles. Toutes les autres dépenses sont facultatives. Dans le cas où les assemblées algériennes n'allogueraient pas les fonds exigés pour une dépense obligatoire ou n'allogueraient qu'une somme insuffisante, le gouvernement

1. Un projet de loi du 12 novembre 1903 abroge cette disposition et lui substitue le principe de la répartition simultanée des charges.

peut en prononcer l'inscription d'office par décret rendu en Conseil d'État sur le rapport du ministre de l'Intérieur.

Le budget, préparé par le gouverneur sous le contrôle du ministre de l'intérieur, est délibéré et voté d'abord par l'assemblée plénière des délégations financières sur le rapport de sa commission des finances, puis par le conseil supérieur. En ce qui concerne les crédits, il importe de noter que l'initiative des propositions de dépenses de personnel est réservée au gouverneur seul, et que le conseil supérieur ne peut prendre l'initiative d'aucune dépense nouvelle, ni relever les crédits votés par les délégations financières.

En ce qui concerne les créations ou suppressions d'impôts, les modifications de leur assiette, de leurs tarifs ou de leur mode de perception, réserve faite pour les droits de douane qui restent dans les attributions du Parlement, l'assemblée plénière des délégations financières délibère sur la proposition de l'une d'elles ou du gouverneur général et le conseil supérieur ne peut qu'adopter ou rejeter les décisions prises par les délégations. En cas d'adoption, la décision n'est exécutoire qu'après avoir été homologuée par un décret en conseil d'État.

Voté par les assemblées algériennes, le budget devient exécutoire et est réglé par décret du Président de la République sur le rapport du ministre de l'Intérieur. Mais le Parlement conserve le droit d'autoriser annuellement la perception des droits, produits et revenus. Dans le cas où le budget ne serait pas voté et homologué lors de l'ouverture d'un exercice, celui de l'exercice précédent s'appliquerait de plein droit.

Le compte administratif de chaque exercice est successivement présenté aux délégations financières et au conseil supérieur, qui statuent par voie de déclarations. Il est définitivement réglé par décret.

Il n'y a pas lieu de revenir ici sur les objections qui ont été si longtemps faites au budget spécial de l'Algérie. La persistance avec laquelle il a été réclamé par les

hommes les plus compétents, aussi bien que la résistance prolongée qui a été faite par d'excellents esprits, montre assez combien la question est délicate. L'objection politique consistant à dire que l'autonomie financière serait un premier pas vers l'autonomie politique et l'indépendance totale ne semble pas pouvoir être soulevée à l'occasion du budget spécial tel que l'a organisé la loi de 1900, qui laisse aux pouvoirs publics le contrôle et la surveillance, et, dans certains cas, un droit de veto absolu. Il n'y a pas davantage lieu de s'arrêter à l'objection tirée de l'atteinte portée à l'unité budgétaire, puisqu'on n'a fait qu'appliquer à l'Algérie une mesure édictée en 1900 pour les autres possessions extérieures de la France. Au vrai, la plus grave objection, celle qui a retardé si longtemps cette réforme, c'est que le budget de l'Algérie ne remplissait pas ou remplissait mal la condition essentielle d'un budget quel qu'il soit, qui est de se tenir en équilibre.

Le principal argument en faveur du budget spécial, c'est la nécessité d'intéresser les Algériens à la gestion de leur budget. « L'Algérie, disait M. Le Moigne, a toujours été traitée par la métropole comme un fils de famille à qui les parents paient ses dépenses, non quelquefois sans mauvaise humeur, mais qui, n'ayant pas de ressources propres, sachant la caisse paternelle bien garnie, cherche à se procurer le plus d'argent qu'il peut et n'a guère le souci d'en faire bon usage. » L'Algérie n'avait aucun intérêt direct à l'augmentation de ses revenus, puisque ses plus-values budgétaires passaient au budget général de la France, ni à la diminution de ses dépenses, puisque les économies réalisées de ce chef ne lui profitaient pas. D'autre part, la métropole estimait avoir assez fait pour sa colonie et ne voulait pas s'imposer de nouveaux sacrifices. Or, l'Algérie est encore loin de posséder l'outillage nécessaire à son développement économique. Pour mettre en valeur son sol, il faut qu'elle puisse construire ou compléter ses routes, ses chemins de fer, ses ports, ses barrages et

autres travaux hydrauliques, aménager ses forêts, reboiser ses montagnes; pour encadrer ses habitants indigènes et les gagner à la vie civilisée, il faut qu'elle achève d'étendre sur la zone de culture le réseau de la colonisation, qu'elle bâtisse des écoles pour les Européens et les indigènes. Il y a quelques années, on n'estimait pas à moins d'un demi-milliard le coût de ces dépenses de premier établissement. En les limitant aux travaux dont l'urgence est le mieux démontrée, on arrive encore à une évaluation approximative de 250 à 300 millions. Donner à l'Algérie les moyens de compléter son outillage et la consulter sur les dépenses payées par elle et faites sur son territoire, tel est le double but qu'on a cherché à atteindre par le budget spécial, sur le principe duquel tout le monde à peu près a fini par se mettre d'accord.

Tout au plus peut-on penser que le système préconisé par M. Laferrière, et dans lequel les dépenses dites de souveraineté continuaient à dépendre uniquement du Parlement français, les dépenses dites coloniales seules étant réservées à l'examen et au vote des assemblées algériennes, eût mieux ménagé les transitions. Si l'on voulait absolument un budget algérien « intégral », on eût pu adopter la combinaison proposée par M. Jules Cambon et d'après laquelle le Parlement français statuait définitivement sur les dépenses de souveraineté, et votait pour les dépenses de caractère local et colonial un chiffre global que les Assemblées algériennes auraient ensuite réparti à leur gré entre les chapitres.

L'évolution administrative et financière de l'Algérie s'est encore continuée par la loi du 24 décembre 1902, qui a créé, sous le nom de territoires du Sud, un groupement spécial composé d'une partie des territoires de commandement et ayant, à partir du 1er janvier 1903, un budget autonome et distinct de celui de l'Algérie. Le but qu'on s'est proposé est de réduire au strict nécessaire des dépenses démesurément grossies depuis quelques

années. Ces territoires sahariens, terrains de parcours de nomades et oasis séparées par de vastes solitudes, doivent être administrés par les procédés les plus simples et les plus économiques. Inaccessibles à la colonisation européenne, ils ne présentent que des ressources très minimes : il serait également injuste de les dépenser au dehors et de prélever sur les contribuables français de la métropole ou de l'Algérie les frais d'une occupation et de services administratifs disproportionnés avec l'effet utile qu'on en peut attendre. La limite nord de ces territoires paraît avoir été déterminée surtout par la préoccupation de laisser au nouveau groupement des recettes suffisantes pour équilibrer ses dépenses civiles ordinaires. Encore une subvention de la métropole, dont un article de la loi prévoit l'allocation, demeurera-t-elle nécessaire. Le budget des territoires du Sud sera établi par le gouverneur dans les formes à déterminer par un règlement d'administration publique actuellement à l'étude.

En bonne logique, cette organisation des territoires du Sud aurait dû précéder celle du budget spécial de l'Algérie. D'autre part, les départements algériens, groupements artificiels de morceaux disparates « n'ont pas à proprement parler, écrivait M. Jonnart en 1893, d'existence budgétaire ». Leur suppression permettrait au budget algérien de se mouvoir plus librement; le prélèvement fait sur l'impôt arabe (5/10) qui est le gros chapitre fournissant à lui seul plus de 7 millions aux budgets départementaux, viendrait alimenter le budget de la colonie.

Les assemblées algériennes ont voté, en vue de l'exécution de travaux publics, de colonisation et de forêts, un projet d'emprunt qu'une loi du 7 avril 1902 a autorisé le gouverneur à effectuer jusqu'à concurrence de 50 millions. L'emprunt, qui doit être réalisé par tranches de 10 millions, sera amortissable dans un délai maximum de soixante ans.

La colonie va disposer ainsi de ressources importantes :

il sera intéressant de suivre de près l'emploi qu'elle en fera. Jusqu'ici l'expérience, quoique de courte durée, semble tourner en faveur de l'institution du budget spécial. Alors qu'autrefois les servies productifs de l'Algérie étaient parcimonieusement dotés, ils sont aujourd'hui largement pourvus, grâce à l'emprunt. D'autre part, les crédits sont mieux employés et les assemblées algériennes se montrent animées d'un louable esprit d'économie. Elles s'efforcent aussi d'éviter la création d'impôts nouveaux, dont elles seront peut-être amenées cependant à reconnaître la nécessité.

Le régime impositaire de l'Algérie n'est pas encore le même que celui de la France et les immunités qu'on avait jugées nécessaires pour favoriser le développement d'un pays en formation subsistent encore en partie. Actuellement, les Européens d'Algérie payent en fait d'impôts directs la contribution sur les propriétés bâties et l'impôt des patentes. En fait de contributions indirectes, ils bénéficient d'exemptions totales ou partielles des droits sur les boissons, les sels, les allumettes, les voitures publiques, les chemins de fer ; pour l'enregistrement, d'une exemption totale des droits de mutation par décès, d'une exemption de moitié sur les autres droits.

Sous le nom d'impôt arabe, les indigènes payent des impôts spéciaux, à peu près les mêmes qu'au temps des Turcs et d'Abd-el-Kader. C'est l'*achour* ou dixième du produit net de la récolte, le *zekkat* ou dîme sur le bétail, le *hokkor*, sorte de rente foncière due à l'État comme ancien propriétaire du sol, dans le département de Constantine, la *lezma* du Sud, taxe prélevée sur les palmiers, la capitation ou *lezma* de Kabylie sur les habitants mâles adultes. Celles de ces contributions qui étaient autrefois perçues en nature sont maintenant exigibles en argent. L'unité imposable pour l'achour et le hokkor est la charrue, c'est-à-dire la superficie que peut labourer en trente jours une charrue attelée d'une paire de bœufs, soit

en moyenne 10 hectares. Dans les départements d'Alger et d'Oran, les récoltes sont à chaque campagne classées en *très bonnes*, *bonnes*, *assez bonnes*, *mauvaises*, et le tarif de l'achour varie suivant cette estimation ; il a été en moyenne de 42 fr. 37 par charrue en 1895. Dans le département de Constantine, l'achour ne subit pas de variations, il est de 25 fr. par charrue, mais le hokkor, qui vient s'y superposer, se montant pour la majeure partie des terres à 20 fr., le principal de la contribution foncière se trouve être à peu près le même que dans le reste de l'Algérie. Le taux du zekkat est fixé uniformément à 4 fr. par tête de chameau, 3 fr. par tête de bœuf, 25 cent. par chèvre, 20 cent. par mouton. La lezma des palmiers varie suivant les localités de 25 à 50 cent. par pied. La capitation kabyle s'élève de 5 fr. à 100 fr. en passant par les taux intermédiaires de 10, 15, 30, 50 fr., suivant les ressources des contribuables.

Au principal des impôts arabes se superposent des centimes additionnels (22), perçus pour le compte des communes, pour l'assistance hospitalière, ou affectés à des œuvres d'assistance, de bienfaisance et d'utilité publique intéressant la population indigène. Les indigènes payent en outre, s'ils sont propriétaires de maisons, la contribution foncière sur la propriété bâtie et les centimes additionnels à cette contribution ; s'ils sont commerçants, l'impôt des patentes. Bien que leur consommation soit restreinte, ils consomment des produits d'importation et supportent ainsi leur part des droits de douane et d'octroi de mer. Ils acquittent à l'occasion des droits de timbre et d'enregistrement. Ils sont redevables des prestations et des autres taxes municipales. Ils sont soumis à des corvées, à des amendes forestières, etc. En 1891, on estimait que sur 80 millions environ payés en Algérie à l'État, aux départements et aux communes par l'ensemble des contribuables, un peu plus de la moitié (40 800 000 fr.) était fournie par les indigènes, et que la quote-part de chacun

d'eux ressortait à 11 fr. 50[1]. Ce chiffre n'a par lui-même rien d'excessif. Il est inférieur à la moyenne des charges supportées par les musulmans de Tunisie, qui s'élève à 12 fr. 85 par tête. Mais on a, à juste titre, critiqué les inégalités et les anomalies souvent bizarres de l'impôt arabe, surtout le mode de perception qui, en multipliant les rôles, multiplie pour le contribuable l'obligation des déplacements onéreux. Une refonte complète serait peut-être dangereuse, mais il est facile de réaliser des améliorations de détail. La commission spéciale instituée à la fin de 1891 pour étudier cette question, après avoir procédé à une enquête générale et à une consultation des djemaas, s'est prononcée contre la transformation des impôts arabes en un impôt de répartition unique. Mais elle a proposé de réunir le hokkor à l'achour, d'étendre à toute l'Algérie le système de l'achour fixe, d'y assujettir les Européens cultivant en pays arabe. De même, tout troupeau élevé sur terres indigènes serait passible du zekkat, quelle que fût la nationalité de son propriétaire. La lezma kabyle s'établirait au moyen de contingents imposés à chaque section indigène, la djemaa étant chargée de la répartition entre les contribuables au prorata de leurs facultés. Pour la perception, les rôles de l'achour et du zekkat seraient réunis en un seul, il n'y aurait également qu'un rôle pour les différentes taxes municipales. Les titres de recouvrement seraient remis en deux fois seulement, au commencement et vers le milieu de l'année. Ce sont là d'excellentes mesures. Elles n'ont que le tort d'être demeurées depuis le commencement de 1893 à l'état de projet.

Le projet de budget prévoyait pour l'exercice 1904, au tableau des voies et moyens, les recettes suivantes :

1. Voy. Burdeau, *L'Algérie en 1891*, annexe II, p. 394, 396. Depuis lors les éléments du calcul : chiffre de la population, nature et rendement des taxes, se sont modifiés. Mais la proportion n'a pas sensiblement changé.

Recettes ordinaires.

§ 1er. — Impôts et Revenus.

1° *Contributions directes et taxes assimilées :*		
Contribution foncière sur les propriétés bâties.		2 060 545 fr.
Contribution des patentes		2 036 997
Taxes assimilées aux contributions directes (redevances des mines, vérification des poids et mesures, etc)		213 815
Contributions arabes, moitié du principal et centimes d'État		8 112 683
2° *Produits de l'Enregistrement*		4 253 975
3° *Produits du Timbre*		4 149 586
4° *Taxe de 4 0/0 sur le revenu des valeurs mobilières*		186 965
5° *Produits des douanes*		14 331 797
6° *Produits des contributions diverses :*		
Droits sur les alcools	5 862 626	
Droits de licence sur la fabrication et la vente des boissons	1 427 120	
Droits de licence sur la fabrication et la vente des tabacs	253 142	8 040 766
Droits divers et recettes à différents titres	497 878	

§ 2. — Produits de Monopoles et Exploitations industrielles de l'État.

Produits des postes	3 739 790
Produits des télégraphes	1 598 923
Produits des téléphones	181 872

§ 3. — Produits et Revenus du Domaine de l'État.

Produits du domaine autres que le domaine forestier	1 756 163
Produits des forêts	2 213 190

§ 4. — Produits divers du Budget.

Taxe des brevets d'invention, produit du travail des détenus, droit d'extraction des phosphates, etc	635 555

§ 5. — Ressources exceptionnelles. Néant.

§ 6. — Recettes d'ordre.

Produits universitaires, produits des amendes et condamnations pécuniaires, retenues et autres produits en exécution de la loi sur les pensions civiles, prélèvement du 1/6 de l'octroi de mer, remboursements de frais de traitement dans les hôpitaux, etc.)	3 286 750

Recettes extraordinaires.

Prélèvement sur les fonds d'emprunt	10 000 000
Total	66 799 372

Le budget des recettes de l'exercice 1903 se montait à 65 711 026 francs y compris une somme de dix millions provenant des fonds d'emprunt, et en tenant compte de la loi qui a créé le budget autonome des territoires du Sud, celui de l'exercice 1902, où il n'était pas fait état des fonds d'emprunt, à 56 470 947 francs.

Si l'on se rappelle que les recettes ordinaires étaient de 13 498 000 francs en 1851, de 19 717 000 en 1860, de 14 541, en 1870, de 29 266 000 en 1880, de 40 136 000 en 1890, de 47 539 000 en 1894, on voit quel chemin a été parcouru.

Au même budget de 1904, les dépenses de l'Algérie étaient portées pour un total de 65 213 372 francs, abstraction faite des garanties d'intérêt des chemins de fer. Sur cette somme, le service de la dette absorbe 1 569 000 francs, le gouvernement général et l'administration centrale 1 300 250 francs, l'administration départementale 1 595 700 francs, l'assistance publique 2 766 000 francs, la gendarmerie 2 981 161 francs, le service pénitentiaire 2 185 712 francs, les cultes 947 870 francs, l'instruction publique 5 691 603 francs, la justice 2 511 260 francs.

A la section des affaires indigènes figurent l'administration des communes 1 198 940 francs, l'instruction publique musulmane 1 272 534 francs, les œuvres diverses intéressant les indigènes 708 336 francs.

Les finances montent à 7 146 245 francs : douanes 1 590 361 francs, (contributions diverses 2 511 249 francs, enregistrement, domaines et timbre 1 098 328 fr.), les postes, télégraphes et téléphones 6 653 704 francs.

Les travaux publics, mines et chemins de fer, abstraction faite de la garantie d'intérêt des chemins de fer, ont une dotation de 8 522 395 francs, l'agriculture 615 284 francs, les forêts 2 965 080 francs, la colonisation 1 907 725 francs.

En outre, sur les fonds d'emprunt, 6 200 000 francs sont affectés en 1904 aux travaux publics, 2 600 000 francs

aux travaux de colonisation, 1 200 000 francs aux travaux forestiers.

Il n'est pas inutile d'ajouter ici quelques renseignements sur l'organisation et la situation financière des départements et des communes.

Les recettes ordinaires du budget départemental sont constituées : 1° par le prélèvement sur l'impôt arabe (5/10); 2° par les centimes additionnels à la taxe foncière sur les propriétés bâties et aux patentes; 3° par les produits éventuels, parmi lesquels figurent surtout les subventions de l'État et les contingents des particuliers et des communes pour les dépenses de vicinalité. Les recettes extraordinaires proviennent des emprunts ou des ventes de biens meubles ou immeubles.

Voici quelle était pour 1901 la situation des trois départements :

	RECETTES			DÉPENSES		
	Ordinaires.	Extra-ordinaires.	Totales.	Ordinaires.	Extra-ordinaires.	Totales.
Alger.....	5 229 288	1 776.051	7 055 339	4 114.262	1 053 914	5 168 176
Oran.....	4 254 445	6.600	4 261 045	3 322.543	19 464	3 342 007
Constantine.	6 106 687	2 103.235	8 209 922	5 197.609	1 481 246	6 678 855
Ensemble.	15 590 420	3 885 886	19 476 306	12 634 414	2 554 624	15 189 038

A la fin de l'exercice 1901, le département d'Alger avait contracté pour 23 218 721 francs d'emprunt, celui d'Oran pour 4 515 276 francs, celui de Constantine pour 25 185 000. Les sommes restant dues en annuités, amortissements et intérêts s'élevant à 31 580 998 francs pour le département d'Alger, 3 370 141 francs pour le département d'Oran et 41 939 751 francs pour le département de Constantine, soit au total 76 890 871 francs.

Le budget des communes est alimenté par l'octroi de mer et les taxes intérieures correspondantes, par les cen-

times additionnels à l'impôt arabe, par 1/10 du principal de la contribution des patentes, par les taxes sur les loyers, par la taxe des chiens, les prestations, les attributions sur les patentes, amendes, permis de chasse, les produits des abattoirs, les droits de place sur les halles et marchés, les droits de stationnement, vente et location sur la voie publique, les concessions d'eau, les concessions dans les cimetières, etc. En 1901; les recettes pour l'ensemble des communes des trois départements étaient de 36 778 577 francs, les dépenses de 36 601 094 francs. Le montant des dettes communales s'élevait à 66 638 296 francs.

En somme, si le budget spécial de l'Algérie peut s'équilibrer, c'est seulement à condition qu'on le crédite de la presque totalité des recettes sans le débiter de toutes les dépenses incombant à l'État en Algérie. On a affranchi le budget spécial non seulement des dépenses de la guerre et de la marine, mais des garanties d'intérêt des chemins de fer; la dépense étant de 20 millions par an, l'Algérie ne pourrait actuellement y faire face. Pour ce motif et d'autres encore, il serait donc puéril de contester l'existence d'un déficit algérien. Mais il convient d'observer qu'il est atténué, au moins partiellement, par les recettes perçues en France et que l'Algérie occasionne au Trésor [1], qu'il est en tout cas largement compensé par les bénéfices d'un commerce de plus de 600 millions par an, par le produit des entreprises financières, industrielles, agricoles, commerciales, des placements hypothécaires ou autres où des capitaux français sont engagés, par l'existence assurée en Algérie à plus de 350 000 Français.

1. Par exemple, les sommes perçues au titre de la petite vitesse sur les marchandises allant en Algérie ou en venant, la taxe des billets de chemin de fer sur les voyageurs, l'impôt sur les valeurs mobilières, les droits de transmission sur valeurs au porteur, les droits de transfert sur valeurs nominatives acquittés en France par les sociétés de crédit, les compagnies de chemin de fer ou de navigation qui opèrent en Algérie et qui presque toutes ont en France leur siège social.

Ces profits indirects représentent, non pas seulement l'équivalent de l'excédent annuel des dépenses, mais aussi l'intérêt du capital de premier établissement, évalué à plus de 4 milliards, que la France a employé depuis 1830 à la conquête et à la colonisation de l'Algérie. Le bilan d'une pareille entreprise ne s'établit pas, cela est trop évident, comme celui d'une affaire financière ou industrielle. En s'installant en Algérie, la France a recherché et obtenu un accroissement de puissance militaire, une extension d'influence politique, des avantages qui ne se chiffrent pas, mais qui n'en sont pas moins appréciables pour une nation soucieuse de sa sécurité, de sa grandeur et de son avenir.

CHAPITRE IV

LES QUESTIONS INDIGÈNES

On l'a vu plus haut, la population indigène n'est pas en décroissance ; elle augmente au contraire avec une remarquable rapidité. Elle n'est plus comme autrefois décimée par des guerres incessantes, des épidémies et des famines périodiques. La création des ports, des routes, des chemins de fer, le développement des transactions commerciales, l'intervention de la demande européenne ont donné aux terres qu'elle possède, aux produits naturels qu'elle cultive, au bétail qu'elle élève, une énorme plus-value. Ceux qui n'ont pour vivre que leurs bras trouvent dans les exploitations agricoles, dans les chantiers, dans les usines, un travail rémunérateur. La condition de tous ou de presque tous s'est améliorée, mais c'est surtout la plèbe indigente qui a gagné au changement. Nous n'avons pas suivi en Algérie l'exemple de tant d'autres peuples colonisateurs, qui, partout où ils vont, absorbent l'air respirable et font le vide autour d'eux. Nous n'avons ni détruit, ni chassé, ni asservi les anciens occupants. Il nous a paru que la conquête ne se justifie pas par les seules convenances du conquérant, qu'elle ne trouve sa légitimité que dans les services rendus à la civilisation générale et dans les bienfaits apportés au peuple conquis. Nous avons eu dès l'origine cette ambition d'augmenter le bien-être de nos sujets, d'élever leur intelli-

gence et leur moralité, de les gagner par la justice et les bons procédés, d'en faire nos amis, nos égaux, nos concitoyens. Cette politique si conforme aux généreux instincts de notre France était en même temps la plus prévoyante et la plus avisée. Que serait-il arrivé si nous avions tenté d'exterminer les Arabes, ou, comme quelques-uns le conseillaient, de les pousser au désert? Ils auraient opposé une résistance désespérée dont on ne serait venu à bout qu'au prix d'immenses efforts et d'immenses sacrifices; puis, cette œuvre sauvage une fois accomplie, nous aurions régné sur un pays ruiné où il aurait fallu appeler, pour combler les vides, l'immigration étrangère, infiniment plus dangereuse que la population indigène. Mieux valait à tous égards conserver celle-ci. Mais il n'aurait pas été beaucoup plus humain ni beaucoup plus sage de la réduire à l'hilotisme en la soumettant à une impitoyable exploitation. Les peuples asservis ont de terribles réveils. Toute nation qui en opprime une autre se prépare pour l'avenir de formidables périls. Plusieurs millions d'hommes représentent une valeur sociale, une force économique et politique : il est inepte de la supprimer, il est insensé de la tourner contre soi, il faut savoir se l'approprier pour trouver en elle un surcroît de puissance. Le profit le plus clair de la conquête de l'Algérie, ce sera pour la France de compter un jour quatre ou cinq millions de Français de plus.

Ce jour n'est pas encore venu. Croire que dès à présent les indigènes nous sont acquis, c'est se laisser aller à la plus dangereuse des illusions. S'il en est de sincèrement attachés à notre domination, c'est plutôt presque toujours pour les avantages personnels qu'ils y trouvent que sous l'empire d'une conviction raisonnée. Que ce soit par animosité de race, par une instinctive antipathie de barbares, ou simplement par fanatisme religieux, beaucoup demeurent nos secrets ennemis. Avec cette imperturbable assurance des croyants, ils attendent que le *Maître de l'heure*

paraisse pour balayer les Roumis à la mer. Mais la grande masse est plutôt passive. Elle jouit des biens que nous lui procurons, de la paix mieux garantie, des récoltes moins incertaines, du travail mieux rémunéré, de la vie devenue plus commode, plus facile et plus sûre, mais elle n'a pas de ces améliorations une conscience assez claire pour déterminer la gratitude. En nous obéissant elle ne cède encore qu'à la force. Vienne quelque crise où cette force semblerait défaillir, elle suivrait encore les pseudo-prophètes et les prêcheurs de guerre sainte. Nul ne peut dire que l'ère des insurrections soit à jamais fermée. Comme ces maladies dont les accès intermittents vont en diminant de fréquence et de durée, elles deviennent de plus en plus rares et de plus en plus inoffensives; mais la guérison n'est pas complète et les rechutes sont toujours à craindre.

Qu'il en soit ainsi, la faute n'en est tout à fait ni à eux ni à nous. Quand le contact a commencé de s'établir, rien n'était commun entre les deux peuples; les croyances, les mœurs, les institutions sociales, l'organisation économique étaient autant de causes de mésintelligence et d'éloignement. Avec leurs idées rares et simples, leur indigence intellectuelle, leur industrie enfantine, suffisante cependant pour des besoins rudimentaires, avec la brutalité naïve de leurs instincts, la violence de leurs passions, l'inertie résignée de leurs volontés, avec leur foi religieuse absolue et absorbante, groupés les uns en petites communautés anarchiques, les autres en tribus pastorales et nomades, c'étaient des hommes d'un autre âge, en arrière de plusieurs siècles, arrêtés à une étape qu'a depuis longtemps franchie la civilisation européenne. Nos premiers rapports avec eux furent des rapports de guerre. Dix-sept années de luttes acharnées, la succession presque ininterrompue des batailles, des razzias, des révoltes furieuses et des répressions sanglantes, n'étaient pas pour favoriser un rapprochement. Lorsqu'ils posèrent enfin les armes, ils gardèrent la posture de vaincus ayant au cœur

l'espoir d'une revanche. Nous étions à leurs yeux non seulement des étrangers, mais des maîtres et, qui pis est, des maîtres infidèles, à l'amitié desquels répugnait leur conscience de Musulmans. Notre victoire leur semblait accidentelle, ils ne soupçonnaient pas les causes réelles et profondes de notre supériorité. Tout ce qu'ils nous enviaient, c'étaient nos engins de guerre plus meurtriers et notre tactique plus savante. Mais les complications de notre existence les déroutaient, la liberté de nos idées les scandalisait, le spectacle de notre civilisation provoquait en eux une sorte de malaise et moins d'admiration que de stupeur défiante. A tout ce mouvement, à cette activité qui fatiguait leur indolence de peuple stationnaire, combien ils préféraient la tranquille monotonie de leur vie d'autrefois, les jouissances grossières qu'elle promettait aux privilégiés, même les misères lamentables qu'elle infligeait au plus grand nombre. Nul besoin, nul désir de changement. A nos conseils, à nos invitations, à nos exemples s'opposaient les forces d'inertie, les habitudes passées à l'état d'instincts, les influences héréditaires, les prédispositions ataviques. Tout le passé se dressait contre nous. Il n'était pas en notre pouvoir de l'abolir, il n'était pas facile d'en neutraliser les effets. Assurément nous sommes loin déjà du point de départ, mais plus loin encore du but. La pacification se fait dans les esprits, les haines sont moins vives, les répugnances moins violentes; colons et indigènes vivent côte à côte et sans s'unir encore commencent à se mêler, mais la réconciliation n'est pas complète. La conquête morale de l'Algérie n'est pas achevée, elle commence à peine. C'est qu'à vrai dire, s'il n'est pas d'entreprise politique plus noble et plus hautement utile, il n'en est pas de plus ardue, de plus compliquée, de plus délicate, ni qui demande davantage, avec la continuité des efforts, la longue patience dans l'attente du résultat.

Entre les solutions que comporte le problème indigène,

il en est que nous avons tout d'abord écartées. Il ne saurait plus être question aujourd'hui ni de l'élimination spontanée par extinction naturelle, ni du refoulement, ni de l'asservissement avoué ou dissimulé. Elles n'offrent même pas un intérêt historique : elles répugnaient trop profondément au génie de la France pour avoir été jamais essayées. Sans nous y arrêter davantage, nous allons examiner de plus près celles qui sont sorties du domaine de la discussion théorique et de l'hypothèse pour subir l'épreuve décisive de l'expérimentation.

Comme il était naturel, on a d'abord essayé en Algérie de la politique de domination. La question indigène ne se compliquait encore d'aucune autre. Il s'agissait d'achever la soumission du pays, de maintenir dans l'obéissance les populations vaincues, de prévenir par une surveillance attentive de nouveaux soulèvements, de pourvoir en même temps aux besoins élémentaires d'une société plus qu'à demi barbare. Telle était la destination de l'organisme créé par Bugeaud en 1843 et 1844. Rien n'était modifié dans les institutions civiles de nos sujets musulmans ; les cadres politiques et administratifs étaient à peu de chose près ceux dont s'étaient servis les Turcs et après eux Abd-el-Kader. Des chefs indigènes, les mêmes souvent qui avaient commandé pour l'émir, étaient mis à la tête des populations avec des titres semblables et des attributions analogues. Les grandes circonscriptions territoriales étaient confiées à des khalifas et à des bach-aghas ; elles se partageaient en aghaliks avec des aghas ; dans l'aghalik, chaque tribu avait son caïd, et si elle était importante, se fractionnait en ferkas dirigées par des cheikhs. Tous ces chefs, quel que fût leur rang, relevaient de l'autorité militaire représentée par les généraux de division commandant la province, les généraux de brigade commandant la subdivision, les officiers supérieurs commandant le cercle. Des bureaux des affaires arabes, établis aux chefs-lieux de cercle, de subdivision, de division et à Alger

même, avaient pour mission d'étudier les affaires, de renseigner l'autorité supérieure, de servir d'intermédiaires entre les chefs et les populations indigènes d'une part, le commandement de l'autre. En somme on laissait subsister telle quelle, avec son organisation féodale ou patriarcale, la société indigène en y superposant le commandement français, aidé dans sa tâche politique par les officiers des affaires arabes.

Aujourd'hui que ce régime a disparu depuis longtemps, il suscite des admirations posthumes et même des regrets. Il était jugé plus sévèrement, nous ne disons pas plus justement, il y a quelque trente ans. Les polémiques d'alors s'en prenaient à la fois aux chefs indigènes et aux bureaux arabes. Aux premiers on reprochait de nuire à la domination française en la compromettant ou en la trahissant, de nuire à la population musulmane en l'opprimant ou en l'égarant. En temps ordinaire, disait-on, ils commettent d'odieuses rapines, ils exploitent leurs administrés, ils les « mangent ». Vienne une insurrection, aussitôt, si les chances leur paraissent favorables, ils usent de l'autorité qui leur a été confiée pour propager la révolte, ils tournent contre nous les armes que nous leur avons données. Quant aux bureaux arabes, ils étaient accusés de former une corporation puissante et exclusive, le « parti de l'admiration mutuelle », de confisquer et de dominer le commandement, d'imiter trop souvent les chefs indigènes, leurs protégés et leurs amis, de commettre à leur exemple des extorsions, des violences, des abus de pouvoir, d'écarter systématiquement la colonisation, qui les aurait gênés dans leurs allures de pachas turcs, de brouiller les cartes à plaisir, de provoquer soit involontairement et par maladresse, soit de propos délibéré et pour faire valoir leurs services, des insurrections périodiques.

Le temps a fait justice de ces exagérations. Tous les chefs indigènes n'étaient pas sûrs ni probes, mais beaucoup ont été pour la France des auxiliaires précieux et

fidèles. Parmi les officiers des bureaux arabes, il s'en est trouvé qui n'ont pas su se défendre de l'entraînement des passions ou de l'ivresse de la toute-puissance; mais quelques défaillances individuelles ne sauraient entacher l'honneur d'un corps entier. A une époque où le recrutement d'un personnel civil eût été matériellement impossible, il fournissait une élite d'hommes énergiques, entreprenants, qui acceptaient avec ses incommodités et ses périls, qui aimaient pour son imprévu et ses hasards la rude existence du bordj ou de la tente, qui par l'étude, par la pratique, par le maniement des hommes et des affaires, en arrivaient à connaître admirablement la politique arabe, qui ont rendu de grands, de glorieux services.

Tel qu'il était, en dépit de ses imperfections théoriques, ce régime a été, à un moment donné, celui qui convenait le mieux à l'Algérie. Son seul tort fut de vouloir se perpétuer quand la phase de développement à laquelle il correspondait était déjà terminée. De tous les griefs articulés contre lui, un seul était sérieux, mais celui-là était décisif. Bien qu'il s'en défendît, il était par nature hostile à la colonisation. Officiers de tout grade étaient imbus des préventions habituelles contre le colon d'avant-garde, souvent chercheur de fortune ou coureur d'aventure. Entre le « mercanti », le détaillant prosaïque, le paysan terre à terre, l'entrepreneur âpre au gain, et l'aristocrate arabe, l'homme de grande tente, fastueux et magnifique, leurs sympathies n'hésitaient pas. Leur intimité avec les chefs indigènes n'avait nullement le caractère d'un calcul ou d'une compromission, c'était une sorte de camaraderie militaire, presque de confraternité d'armes entre des hommes d'épée. Si l'on observe que des Européens et surtout des Français ne pouvaient se plier aux procédés sommaires parfaitement acceptés par les indigènes, qu'il fallait compter avec leur esprit d'opposition, leurs critiques, leurs résistances, que leur présence entraînait la création d'une administration civile, d'une magistrature,

imbues d'un esprit tout différent, qu'entre les autorités ainsi juxtaposées les froissements et les conflits étaient inévitables, on voit combien était profonde l'incompatibilité du régime militaire et de la colonisation. Ceci devait tuer cela. Le jour où l'Algérie coloniale fut assez puissante pour faire entendre sa voix, le régime militaire fut condamné. Dès avant 1870, son insuffisance était devenue manifeste. Ceux-là même qui affectèrent de déplorer le plus bruyamment sa chute n'ont jamais fait de tentative sérieuse pour le restaurer. Avec lui a succombé la politique de domination pure et simple, praticable dans un pays qui serait resté fermé à l'immigration européenne, dans une Algérie qui n'aurait été qu'un royaume arabe, impossible à poursuivre dans une Algérie colonisée, plus impossible encore à reprendre maintenant que nous avons brisé les anciens cadres de la société indigène. A la rigueur, et à la condition de le maintenir dans un strict isolement, nous pouvions laisser ce peuple endormi dans sa séculaire immobilité. Mais nous avons secoué sa torpeur, nous avons, par le fait même de notre présence, changé, bouleversé les conditions de son existence, il faut à présent qu'il lutte pour vivre, et que, comme tout être vivant, il se transforme pour s'adapter au milieu différent qui s'est créé autour de lui.

CHAPITRE V

LES QUESTIONS INDIGÈNES (SUITE)

Nous avons exposé dans un précédent chapitre la thèse de l'assimilation. A l'époque où le régime militaire disparut, elle dominait trop complètement les esprits pour qu'on ne fût pas tenté d'en faire l'application aux indigènes. Rien ne paraissait plus aisé que de les appeler à vivre avec nous de la même existence en remplaçant par les nôtres leurs institutions administratives, judiciaires, civiles. On se flattait de supprimer ainsi les difficultés de toute nature résultant de la juxtaposition de deux sociétés différentes, de simplifier la tâche du législateur et des administrateurs, de déblayer les obstacles les plus gênants pour la colonisation, de rendre aux indigènes eux-mêmes un inappréciable service, en les faisant jouir des bienfaits d'une civilisation supérieure.

Dans l'ordre administratif, on a depuis 1870 développé avec une extrême rapidité le territoire civil aux dépens du territoire militaire ou de commandement. En 1870, le territoire civil couvrait une superficie très morcelée de 1 279 361 hectares avec 493 000 habitants, auxquels la commission Béhic proposait d'ajouter 1 795 000 hectares et 320 000 habitants. En 1876, la superficie avait passé à 4 200 000 hectares et la population à 1 316 000. Les rattachements de 1880 décidés par M. Albert Grévy y firent entrer en moins de deux ans 5 834 000 hectares et 926 000 habitants. A la fin de 1900 il occupait

13 087 000 hectares sur lesquels on recensait 4 150 000 habitants. Le territoire de commandement, malgré les réductions successives qu'il a subies, comprend encore la plus grande partie des hauts plateaux et du Sahara algérien et conserve une contenance de 35 millions d'hectares, mais sa population n'est plus que de 588 000 individus au lieu de 1 500 000 en 1876.

C'est seulement pour cette population d'oasiens et de nomades que l'ancienne organisation a été à peu près maintenue. Toutefois la plupart des grands commandements indigènes ont disparu. Si l'on en excepte les Ouled Sidi-Cheikh, les chefs placés à la tête des tribus ne sont plus comme autrefois une aristocratie traitant de pair avec nous, mais un corps de fonctionnaires dans notre complète dépendance. Le territoire militaire de chaque département forme une division, partagée en subdivisions, cercles et annexes et en communes dites indigènes ou mixtes. La commune indigène, toujours très étendue (Touggourt 9 211 000 hectares et 60 000 habitants en 1902, El-Goléa 8 204 000 hectares et 47 000 habitants), est administrée par le commandant supérieur du cercle ou l'officier chef de l'annexe, avec une commission municipale où figurent le chef du bureau arabe et des caïds en nombre égal à celui des tribus. La commune mixte militaire, qui comprend des éléments européens, a une commission municipale composée d'une manière un peu différente, mais toujours présidée par le commandant supérieur et nommée en partie par l'autorité militaire [1]. Enfin les annexes formées à la suite de l'occupation du Touât, et auxquelles la partie méridionale de l'ancien territoire de commandement a été jointe pour former les territoires du Sud (35 millions d'hectares et 374 000 habitants) n'ont pas reçu d'organisation communale.

En territoire civil, on distingue deux types de communes.

1. En 1902, il y avait pour toute l'Algérie 12 communes indigènes et 6 communes mixtes militaires.

La commune de plein exercice comprend tantôt un seul centre, où les Européens et les indigènes vivent côte à côte, tantôt et plus souvent un centre chef-lieu avec des annexes et des douars indigènes. Son étendue et sa population moyennes sont sensiblement supérieures à celles de la commune française (9204 hectares et 5646 habitants contre 1450 hectares et 1064 habitants); son organisation est à peu près la même. On n'y voit que des autorités électives : maire, adjoints, conseil municipal. La commune mixte civile est une circonscription beaucoup plus vaste. Elle dépasse souvent 200 000 hectares (Morsott : 253 000, Téniet-el-Hâd : 291 000, Boghari : 286 000) et même quelquefois 300 000 (Le Telagh : 362 000, Saïda : 367 000). La population arrive à des chiffres de 66 500 (Akbou), 69 287 (Guergour), 109 158 (Soummam). L'étendue moyenne : 146 100 hectares, est à peu près celle d'un de nos arrondissements : 146 000 hectares; le peuplement moyen est de 36 670 habitants. La commune mixte est surtout peuplée d'indigènes : 35 748 en moyenne contre 831 Européens. Elle est gérée par des fonctionnaires, l'administrateur et ses adjoints, assistés d'une commission municipale en partie élective.

L'immense majorité de la population indigène, plus de 4 millions d'hommes, comprenant la population du territoire civil et de la partie septentrionale du territoire de commandement, se trouve donc plus ou moins englobée dans notre organisation départementale et communale. Seuls les indigènes des territoires du Sud sont laissés en dehors; à partir de 1902, leurs contingents ne contribuent plus à former les recettes des départements, et ce n'est plus le conseil général qui opère la répartition des crédits.

Dans chacun des conseils généraux, les indigènes sont représentés par 6 membres, dits assesseurs musulmans. Théoriquement, ils possèdent les mêmes droits que leurs collègues français, sauf l'électorat sénatorial; mais ils ne constituent qu'une assez faible minorité : 6 sur 36 à Alger et Constantine, 6 sur 33 à Oran. Désignés par

l'administration, alors que les autres membres sont les élus du suffrage universel, cette différence d'origine n'est pas faite pour rehausser leur autorité. On ne prétend plus, comme vers 1871 ou 1872, les tenir à l'écart; les relations individuelles entre eux et les conseillers français sont devenues cordiales, mais on peut dire que leur influence est à peu près nulle. Dans une assemblée où chacun se croit tenu de défendre les intérêts de ses mandants, les intérêts de la population indigène ne sont sauvegardés qu'autant qu'ils se confondent avec ceux de la population française. Les plus grosses recettes des budgets départementaux proviennent des 5/10 de l'impôt arabe que l'État leur abandonne et des prestations indigènes. Parmi les dépenses, il en est, comme celles d'assistance publique, dont les indigènes ne bénéficient guère. En admettant que ceux du territoire civil profitent autant que les colons des dépenses générales d'administration et de vicinalité, cet avantage ne s'étend pas à ceux du territoire militaire. En 1894, alors que le territoire de commandement d'Oran apportait au budget départemental une recette de 450 000 fr., 28 000 fr. seulement étaient consacrés à ses besoins. De 1880 à 1896, aucun crédit n'a été alloué aux territoires de commandement de Constantine et d'Alger, qui fournissent des contingents annuels de 600 000 et de 550 000 fr. [1]. Une fraction considérable de la population indigène, qui concourait pour sa part à la formation du fonds commun, voyait donc ses intérêts délaissés. Elle aurait souffert plus gravement si l'État n'avait pourvu aux nécessités les plus urgentes au moyen d'autres ressources; elle souffrait cependant d'un état de choses qui était le fait, non d'une mauvaise volonté systématique, mais d'une organisation défectueuse. C'est en partie pour y remédier que la loi du 24 décembre 1902 a enlevé aux conseils généraux la gestion d'une fraction des territoires de commandement, pour les réunir en un seul

1. Chambre des députés. Séance du 10 novembre 1896, discours de M. Cambon.

groupe, celui des territoires du Sud, ayant leurs ressources propres, et dont l'organisation sera déterminée par des règlements d'administration publique.

Les communes de plein exercice groupaient en 1902 1 473 000 habitants, dont 564 000 Européens et 900 000 indigènes. La proportion moyenne est de 2160 Européens pour 3448 indigènes. Ceux-ci sont donc généralement en majorité; quelquefois cette majorité est énorme. En 1902 la commune de plein exercice de Tizi-Ouzou comptait 26 256 habitants indigènes pour 1302 Européens, celle d'Oued-Zenati 12 225 indigènes pour 835 Européens, celle de Condé-Smendou 12 168 indigènes pour 419 Européens. C'est que la commune formée primitivement d'un centre européen a une tendance naturelle à s'accroître par l'annexion de douars indigènes, qui lui apportent leur contingent de taxes, de prestations, leur part d'octroi de mer, et grossissent ainsi les ressources de son budget. « Il est généralement impossible, déclarait en 1882 l'*Exposé* du gouverneur général, de constituer, sans l'adjonction des douars, des communes offrant des conditions de prospérité [1] », et l'on constatait en 1884, dans une délibération du conseil supérieur, « qu'un indigène rapporte en moyenne 2 francs à la commune dont il dépend » [2]. Les contributions indigènes, qui entrent pour 60 pour 100 dans l'ensemble des recettes communales, fournissent à certaines communes de plein exercice les 9/10 de leur budget.

Dans toute commune de plein exercice où le chiffre de la population musulmane atteint un minimum de 100 habitants, le conseil municipal comprend des membres au titre indigène. L'électorat municipal est exercé par les indigènes âgés d'au moins vingt-cinq ans, domiciliés depuis au moins deux ans dans la commune et remplissant l'une des conditions suivantes : propriétaire foncier ou fermier d'une propriété rurale, patenté, employé de

1. Cité par Burdeau, *L'Algérie en 1891*, p. 155.
2. *Ibid.*

l'État, du département ou de la commune, membre de la Légion d'honneur ou décoré de la médaille militaire. Le nombre de leurs élus varie de 2 à 6, sans pouvoir jamais dépasser ce nombre ni le quart de l'effectif total du conseil. A moins d'être citoyens français, ils ne participent ni à la nomination du maire et des adjoints, ni à la désignation des délégués pour les élections sénatoriales. En face d'une municipalité au choix de laquelle ils ne concourent pas, dans une assemblée où leur infériorité numérique se trouve encore aggravée par leur inexpérience de la langue et des affaires, leur rôle est nécessairement très effacé. La plupart du temps, ils reçoivent avec docilité les inspirations de l'autorité locale et grossissent de leur appoint la majorité du maire. En fait, ce sont les municipalités françaises et les conseillers municipaux français qui administrent seuls. Les représentants de quelques centaines, parfois de quelques douzaines de colons ont en mains les intérêts matériels et moraux de plusieurs milliers d'indigènes. Pour s'acquitter comme il faudrait d'une pareille tâche, pour s'élever au-dessus des préjugés de race, pour résister à l'impérieuse pression des intérêts individuels ou collectifs, ces hommes devraient présenter un ensemble de qualités, une fermeté de caractère, une droiture de jugement, une hauteur de vues qu'il est rare de rencontrer même dans des milieux plus cultivés.

Aussi les plus graves abus se sont-ils produits. Tandis que les ressources communales sont appliquées, parfois sans discernement, aux besoins réels ou factices du centre européen, les annexes indigènes sont négligées ; les chemins, les fontaines, les abreuvoirs ne sont plus entretenus, la désaffectation des fonds spéciaux de prestation les prive des travaux de petite vicinalité les plus indispensables. On a vu des municipalités s'emparer, pour les amodier ou les aliéner à leur profit, des biens propres reconnus aux douars en vertu du sénatus-consulte de 1863. Le décret de 1884 a prévu, « dans les communes de plein

exercice où la population musulmane est assez nombreuse pour qu'il y ait lieu d'exercer à son égard une surveillance spéciale », la création d'adjoints indigènes rétribués, chargés, sous l'autorité du maire, d'administrer cette population. Mais les adjoints professent souvent à l'égard de leurs coreligionnaires la même indifférence que la municipalité dont ils relèvent. Ils n'exercent sur eux aucune action appréciable. Cette masse indigène, livrée à elle-même, n'est plus ni tenue ni surveillée. Les impôts rentrent mal, la police n'est pas faite, « les douars annexés passent à l'état de refuge où les criminels défient toute poursuite », la criminalité augmente au détriment des indigènes aussi bien que des colons.

Depuis une dizaine d'années, on s'est préoccupé de cette situation; on a fait résolument machine en arrière et coupé court aux annexions nouvelles. Quant aux douars déjà annexés, on se propose de les constituer en sections de commune sous la direction d'administrateurs adjoints, mais en laissant aux municipalités la disposition des revenus et des charges. On obtiendrait ainsi tout au moins une meilleure police. D'autre part, des djemaas ou conseils de notables organisés dans les douars géreraient les biens de ces collectivités indigènes, qui ne pourraient être aliénés ni amodiés sans leur aveu. Burdeau et, après lui, M. Jonnart, avaient proposé une solution plus radicale, consistant à détacher des communes de plein exercice, pour les faire rentrer dans le périmètre des communes mixtes les plus voisines, les douars arbitrairement réunis. On abandonnerait au besoin aux communes de plein exercice, pour sauvegarder l'équilibre de leur budget, la totalité des recettes de l'octroi de mer. La commune de plein exercice se trouverait ainsi ramenée à des proportions rationnelles et ne comprendrait plus, en fait d'indigènes, que ceux qui vivent réellement mêlés aux agglomérations européennes. Les autres rentreraient dans le

cadre de la commune mixte, qui répond beaucoup mieux à leurs besoins et aux intérêts généraux de la politique française en Algérie.

Les communes mixtes, malgré les annexions de douars, réunissent encore le plus grand nombre des indigènes du territoire civil : 2 609 000 en 1902. Les colons qui s'y trouvent disséminés ou groupés en petits centres formant section sont représentés dans la commission municipale par des membres élus, à côté desquels siègent, d'ordinaire en plus grand nombre, les caïds ou adjoints indigènes. Seulement l'autorité effective appartient à un agent du pouvoir central, l'administrateur. Il fait fonctions de maire, mais son action est surtout politique, c'est à lui qu'il appartient de surveiller, de redresser, de conduire les populations arabes ou kabyles, en même temps qu'il assiste et guide dans leur œuvre de création ou leur tâche journalière les différents services des finances, des travaux publics, de l'instruction publique, de la colonisation. A ces attributions multiples, il unit les pouvoirs disciplinaires, que lui a conférés pour la première fois la loi de 1881, et qui l'autorisent à appliquer pour les infractions spéciales à l'indigénat des pénalités pouvant aller jusqu'à cinq jours de prison et 15 fr. d'amende. Il tombe sous le sens que des fonctionnaires investis d'une mission aussi importante doivent être choisis avec le plus grand soin. Ce n'est pas ce qui avait été fait au début, lors de l'improvisation hâtive de 1880. « En trois ans on eut à relever de leurs fonctions, pour incapacité et fautes graves, 24 administrateurs ou administrateurs adjoints [1]. » Depuis, ce personnel s'est grandement amélioré. Mais on ne lui applique pas avec assez de fermeté les règlements qui fixent les conditions de capacité et surtout celui qui impose la connaissance de la langue indigène. En 1891, sur 199 administrateurs et adjoints, 16 seulement pouvaient justifier,

1. Burdeau, *ouvrage cité*, p. 147.

par la production du brevet ou du certificat donnant droit à la prime, d'une connaissance sérieuse de l'arabe ou du kabyle. Trop indulgente pour ses agents là où la fermeté serait le plus nécessaire, l'administration supérieure ne leur ménage pas assez les déplacements. Cette instabilité laisse trop d'influence aux caïds, que l'insuffisance et le caractère aléatoire de leur traitement (le 10e des rentrées de l'impôt arabe) ne mettent pas à l'abri des tentations fâcheuses.

Si justifiés que soient ces griefs, ceux-là même qui les produisent avec le plus de vivacité reconnaissent que l'ordre et la sécurité sont autrement garantis dans les communes mixtes que dans les communes de plein exercice. Quant à la rentrée des impôts, les non-valeurs sont ici de 4 pour 100, là-bas de 25. Il n'est pas d'ailleurs bien difficile de remédier aux défauts qui ont été signalés. On a déjà commencé de le faire. Un arrêté du 11 septembre 1895 a reconstitué les djemaas de douar dans les communes indigènes et les communes mixtes. Elles seules pourront décider, sauf approbation du gouvernement, l'aliénation ou l'échange des biens communaux de leur territoire. Elles délibèrent sur presque toutes les matières d'intérêt local avant la commission municipale, qui se trouve ainsi éclairée et défendue contre ses propres entraînements. Leur existence facilite le contrôle de l'administration sur les caïds. On pourrait, ainsi que l'avait proposé Burdeau, améliorer la position de ceux-ci, en constituant avec une partie des remises de l'impôt arabe un fonds commun qui leur assurerait un traitement moyen de 1200 à 1300 francs. Quant aux admistrateurs, il dépend du gouvernement général d'exiger d'eux la connaissance vraiment indispensable de la langue indigène, de leur donner plus de stabilité, d'encourager les plus méritants en obtenant qu'une partie au moins des sous-préfectures d'Algérie leur soient réservées comme avancement. Moyennant ces réformes de détail, dont aucune ne ren-

contre d'empêchement sérieux, la commune mixte peut demeurer longtemps le cadre administratif normal, où les populations indigènes s'essaieront à la vie municipale, tandis que les groupements européens se détacheront peu à peu. Mais si cet organisme est de tous le moins défectueux, c'est précisément parce qu'il n'a pas été transporté de toutes pièces de France en Algérie, parce qu'il s'est formé sur place par adaptations successives, parce qu'il est enfin une institution spéciale répondant à des besoins spéciaux.

De bonne heure, on s'est appliqué à remettre sur toute l'étendue de l'Algérie la justice répressive en des mains françaises. Dès 1842, nous étions partout en possession de cet attribut essentiel de la souveraineté. En territoire de commandement, les indigènes relèvent d'une juridiction spéciale. Pour les fautes commises en service administratif ou militaire, pour les contraventions ou les méfaits sans importance, ils peuvent être frappés par les commandants militaires ou leurs délégués d'amende ou d'emprisonnement. Pour les délits plus qualifiés (coups et blessures, vols, désobéissance à l'autorité), ils relèvent de commissions disciplinaires, composées d'officiers ou de magistrats, qui peuvent appliquer des pénalités jusqu'à un maximum d'un an de prison et de 1000 fr. d'amende. Ce sont les conseils de guerre qui connaissent des affaires criminelles. Mais, en territoire civil, sauf pour les infractions spéciales à l'indigénat, qui étaient déférées dans les communes de plein exercice au juge de paix, et dans les communes mixtes à l'administrateur, les indigènes se trouvaient soumis aux juridictions de droit commun : les juges de paix, qui connaissaient de certaines affaires correctionnelles, les tribunaux correctionnels, les cours d'assises avec jury. 4 millions d'Arabes ou Kabyles étaient jugés par les mêmes juges, avec les mêmes formes, les mêmes pénalités que des habitants de nos départements.

L'unique exception qui déparait un peu cette uniformité n'avait été maintenue qu'à grand'peine. On s'est

souvent plaint, dans le Parlement et ailleurs, qu'il existât des infractions spéciales à l'indigénat, on a dénoncé comme une confusion des pouvoirs l'autorité répressive confiée aux administrateurs. Néanmoins la loi du 21 décembre 1897 a prorogé de nouveau, pour une période de sept ans, les pouvoirs disciplinaires des administrateurs. En réalité, des actes comme ceux qui tombent sous le coup du code de l'indigénat[1] auraient pour effet, s'ils demeuraient impunis, de troubler gravement l'ordre public; ils ne peuvent être réprimés raisonnablement que par un système de pénalités légères et efficacement qu'au moyen d'une procédure sommaire, presque instantanée; en commune mixte, c'est-à-dire en pays arabe, pour conserver à l'administrateur son action et son prestige, il faut lui laisser l'usage de ces moyens disciplinaires.

Bien loin de faire disparaître ces prétendues anomalies, on a reconnu la nécessité de les multiplier et de les étendre. L'insécurité des biens dans les campagnes apportant à la colonisation et au pays tout entier une gêne croissante, pour assurer une répression prompte, simple et peu coûteuse, un décret du 29 mars 1902 a institué au chef-lieu de chaque justice de paix un tribunal répressif chargé de juger les délits commis par les indigènes; ce tribunal est composé du juge de paix et de deux juges choisis l'un parmi les fonctionnaires ou notables français, l'autre parmi les fonctionnaires ou notables indigènes. Un décret du 9 août 1903 a fait subir au fonctionnement de ces tribunaux quelques retouches nécessaires, mais l'institution répond à des besoins trop évidents pour ne pas être maintenue.

La réforme judiciaire a été complétée par la loi du

1. Propos tenus en public contre la France et son gouvernement, refus ou inexécution du service de garde, patrouille ou poste-vigie, retard prolongé dans le paiement des impôts, amendes et l'exécution des prestations en nature, détention d'animaux égarés, défaut d'immatriculation des armes à feu, tapage, scandale, dispute, désordre, réunion sans autorisation pour pèlerinage ou manifestation religieuse, ouverture non autorisée d'établissement religieux ou d'enseignement, etc.

30 décembre 1902, qui a créé une juridiction spéciale pour les crimes exclusivement imputables aux indigènes musulmans non naturalisés dans l'étendue du territoire civil. Notre procédure criminelle est trop lente, trop embarrassée de délais, le plus souvent les délinquants lui échappent, elle marche à tâtons, frappe au jugé des coups qui la plupart du temps portent à vide ou à faux. Parfois la répression est nulle, parfois elle est excessive. En tout cas l'effet moral est manqué. Le jury algérien étant exclusivement composé de citoyens français, leur petit nombre, la fréquence des sessions, la multiplicité des affaires, l'énormité des distances faisaient de ce privilège une charge très onéreuse. Jugés par eux, les indigènes n'étaient nullement jugés par leurs pairs; on ne les traitait pas en ennemis, mais des colons qui avaient à prononcer sur des attentats contre les personnes ou les propriétés européennes ne se trouvaient certes pas dans les meilleures conditions d'impartialité. Le principe même de l'institution se trouvait donc méconnu. On a fini par renoncer à une institution qu'on ne pouvait appliquer qu'en la dénaturant. Les crimes commis par les indigènes sont maintenant déférés à des cours criminelles siégeant au chef-lieu de chaque arrondissement judiciaire; elles se composent de trois magistrats, de deux assesseurs-jurés citoyens français et de deux assesseurs-jurés musulmans. Ainsi, désormais, à tous les degrés et en tout pays, en territoire civil ou de commandement, en commune de plein exercice ou mixte, les indigènes auront affaire à une justice organisée pour eux, plus adaptée à leurs mœurs, plus expéditive et partant plus efficace.

Au civil, on a conservé une magistrature indigène, les cadis. Jusqu'en 1886, leurs tribunaux ou mahakmas connaissaient en première instance de toutes les affaires litigieuses entre musulmans[1], à moins que les parties ne fussent d'accord pour aller devant les tribunaux français,

1. Sauf en Kabylie, où la justice française a fonctionné à partir de 1874.

qui recevaient en tout cas les appels. Ils remplissaient en outre les fonctions d'officiers ministériels, dressaient en cette qualité les actes de mariage et de divorce, les contrats de vente ou de partage. Il courait sur le compte des cadis toutes sortes de mauvais bruits; seulement ceux qui se plaignaient le plus fort n'étaient pas leurs justiciables, mais des Européens dont la sollicitude pour les indigènes n'était pas toujours parfaitement désintéressée. Avec tous ses défauts, d'ailleurs incontestables, cette justice des cadis avait un double mérite : elle allait vite en besogne et ne coûtait pas cher. En 1880, un auteur algérien très compétent en la matière, M. Ernest Mercier[1], établissait qu'une même action, qui, engagée devant le juge de paix, aurait attendu au moins trois mois en imposant un débours de 75 francs au demandeur, pouvait recevoir du cadi une solution presque immédiate, moyennant une dépense de 6 fr. 60. Cette institution avait donc son utilité. On pouvait l'améliorer en réprimant sévèrement les actes de concussion et surtout en s'occupant de relever le niveau intellectuel et moral de la magistrature musulmane; on y aurait pourvu par des mesures appropriées, comme la réorganisation des médersas, écoles supérieures dans lesquelles se forment les candidats aux fonctions judiciaires ou religieuses. On a préféré, sinon supprimer les cadis, au moins réduire au strict minimum leurs attributions judiciaires. Ils ne prononcent plus que sur les contestations relatives au statut personnel et aux droits successoraux; encore ces affaires leur échappent-elles quand ce sont des Kabyles qui sont en cause ou quand les deux parties se mettent d'accord pour saisir le juge de paix. Le véritable magistrat de première instance c'est aujourd'hui le juge de paix, qui, « en matière musulmane... connaît en dernier ressort des actions civiles, commerciales, mobilières et immobilières dont la valeur n'excède

1. Ernest Mercier, *l'Algérie en 1880*.

pas 500 francs de principal[1]... », et en premier ressort de toutes les actions dont la valeur excède ce taux. Il peut avoir à trancher comme le cadi lui-même les questions relatives au statut personnel et aux droits successoraux[2]. En matière réelle, s'il s'agit d'immeubles dont la propriété n'est pas établie par un titre français, il applique la loi ou la coutume musulmane[3]; même en matière personnelle et mobilière, il doit tenir compte, « dans l'interprétation des conventions, dans l'appréciation des faits et dans l'admission de la preuve, des coutumes et usages des parties[4]. » A ce magistrat, dont la tâche est si délicate, si particulière, quelle garantie de préparation, de spéciale compétence demande-t-on? Aucune. Il est souvent un débutant, un jeune licencié fraîchement débarqué de France. Il peut ignorer ces coutumes qu'il est chargé d'appliquer, il peut ignorer et il ignore le plus souvent la langue de ses justiciables. Force lui est de s'en rapporter à des subalternes, qui parfois le trompent, le compromettent, trafiquent de leur influence vraie ou fausse comme faisaient autrefois les pires d'entre les cadis, mais avec cette aggravation que maintenant c'est la justice française qui est responsable de leurs prévarications devant les indigènes. Il n'est pas admissible, si le régime actuel doit être maintenu, qu'on n'exige pas tout au moins des juges de paix la connaissance de la langue et des coutumes arabes ou kabyles.

En soumettant les indigènes pour la plupart de leurs affaires civiles à la juridiction des tribunaux français, le législateur s'est efforcé de simplifier les formalités, de réduire ou de limiter les frais. Il n'a pas pu faire que notre procédure ne fût bien compliquée pour ces ignorants et bien coûteuse pour ces pauvres gens. Il n'a pas pu

1. Loi du 17 avril 1889 sur *l'organisation de la justice musulmane en Algérie*, art. 28.
2. Loi du 7 avril 1889 sur *l'organisation de la justice musulmane en Algérie*, art. 7.
3. *Ibid.*, art. 5.
4. *Ibid.*, art. 2.

surtout les défendre contre l'exploitation des agents d'affaires. On a créé à ces intéressants personnages une clientèle qui n'est pas précisément opulente, mais qui rachète ce défaut par son grand nombre, son esprit processif et sa prodigieuse ingénuité. C'est pour eux que l'assimilation judiciaire a été un bienfait.

Parmi les institutions civiles du peuple indigène, nous avons surtout essayé de transformer la propriété [1]. En dehors des biens de l'État ou *beylik* et des *habbous* ou biens de mainmorte, nous avions trouvé partout le régime de la propriété collective ou indivise. Tantôt la terre était *melk*, possédée privativement, mais tombant à chaque instant dans l'indivision familiale, tantôt elle était *arch*, bien de tribu, avec des parcours et des pâturages de jouissance commune et des lots de culture occupés de père en fils par les mêmes familles, incessible et inaliénable quel que fût le mode de tenure. Les droits n'étaient fondés le plus souvent que sur la tradition et la jouissance, il n'existait ni titres réguliers ni délimitations. Après la conquête, l'Etat français s'empara des biens du beylik et des habbous, mais, en même temps, des particuliers se livraient avec les indigènes à des transactions immobilières qui donnaient lieu à des litiges et nécessitaient l'intervention des tribunaux puis du législateur. Bientôt, quand la colonisation eut commencé de se développer, la question se posa de savoir comment on s'y prendrait pour lui procurer des terres. Après avoir, en 1851, posé le principe de l'inviolabilité de la propriété, indigène ou française, individuelle ou collective, on essaya du système du cantonnement, par lequel on devait enlever à chaque tribu une partie de son arch. Le sénatus-consulte de 1863 marqua une nouvelle et complète évolution. Dans son article premier, il déclarait les tribus de l'Algérie « propriétaires des territoires

1. Voy. Maurice Pouyanne, *La propriété foncière en Algérie*, et *Rapport sur l'application du système Torrens en Algérie*; — Laynaud, *Notice sur la propriété foncière en Algérie*.

dont elles ont la jouissance permanente et traditionnelle, à quelque titre que ce soit ». Il devait être procédé à la délimitation du territoire des tribus, à la répartition de ce territoire entre les douars, réserve faite des biens du beylik et des terres reconnues melk ou de possession privative; enfin, en dernier lieu, à l'établissement de la propriété individuelle entre les membres des douars « partout où cette mesure serait reconnue possible et opportune ». En 1870, le sénatus-consulte avait déjà reçu en partie son exécution. 376 tribus occupant 6 970 000 hectares, près de la moitié du Tell, avaient été partagées en 676 douars, qui avaient reçu eux-mêmes leur délimitation avec distraction des terres appartenant au domaine. Mais nulle part la troisième opération, la constitution de la propriété individuelle n'avait été entamée. Or, comme le sénatus-consulte disposait « que la propriété individuelle qui serait établie au profit des membres des douars ne pourrait être aliénée que du jour où elle aurait été régulièrement constituée par la délivrance des titres », la masse des terres indigènes demeurait immobilisée, les transactions foncières étaient arrêtées, la colonisation paralysée.

La loi de 1873, votée par l'Assemblée nationale sous l'inspiration du docteur Warnier, avait pour objet de reprendre et de mener à bien cette partie du programme de 1863, dont l'exécution avait été systématiquement ajournée. Elle instituait des commissaires enquêteurs, qui devaient se livrer à un vaste travail de reconnaissance portant sur toute la propriété indigène, privée ou collective. Privée, on avait à la constater et à l'affirmer par un nouveau titre, à moins qu'elle ne reposât déjà sur un titre français. Collective, elle devait être transformée en propriété privée par des partages basés sur la possession de fait, et que viendrait également sanctionner la délivrance des titres. Il entrait aussi dans les fonctions des enquêteurs de dégager les biens communaux, les forêts, les biens domaniaux, et d'attribuer à l'État tous les terrains sur

lesquels nul possesseur de fait ne pourrait faire valoir un droit acquis par la jouissance. On se promettait d'arriver ainsi à d'importants résultats : d'abord en faisant de l'indigène un propriétaire vraiment maître de la terre qu'il détient, en soumettant tous les immeubles à l'empire de la loi française, on préparait la mobilisation du sol, la transformation même de la société arabe, on rendait possibles les transactions immobilières, les achats de gré à gré par les Européens, l'extension de la colonisation libre. Du même coup, en attribuant à l'État, avec faculté d'en disposer pour la colonisation, les terres sans possesseurs effectifs, on revenait à une sorte de cantonnement, mais à un cantonnement sans arbitraire et qui tenait compte de tous les droits.

L'exécution ne répondit pas à ces espérances. Sans parler des malfaçons résultant de l'inexpérience, de l'incurie ou de l'incapacité d'une partie du personnel employé à ce service, on se heurta à des difficultés qui n'avaient pas été prévues. Tantôt les opérations marchaient avec une lenteur si désespérante qu'elles semblaient réclamer tout un siècle pour être menées à bonne fin; tantôt elles étaient conduites avec tant de légèreté et de précipitation qu'il fallait les recommencer sur nouveaux frais. Là même où les enquêteurs avaient passé, l'indivision familiale subsistait, l'absence d'état civil et de noms patronymiques rendait presque impossible l'établissement de titres individuels; l'intervention des cadis dans les licitations et les partages substituait au titre français des actes dressés à la mode indigène et ramenait la propriété à l'état d'où on l'avait tirée avec tant de peine. On vota en 1883 une loi sur la constitution de l'état civil des indigènes, dont l'exécution, commencée en 1886, a été achevée en 1896 pour toute l'étendue du territoire civil, où 3 069 368 indigènes ont été recensés et pourvus de noms patronymiques. Le décret de 1886 enleva aux cadis les licitations et partages d'immeubles soumis à la loi française. La loi du 28 avril

1887 corrigea quelques-unes des plus graves imperfections de la loi Warnier. Elle ordonna la reprise des opérations de délimitation et de répartition prévues par le sénatus-consulte de 1863 et abandonnées depuis 1870, bien qu'elles fussent les préliminaires indispensables de la constitution de la propriété individuelle. Elle disposa qu'en cas d'indivision entre plusieurs familles il serait procédé par l'enquêteur à la répartition des immeubles commodément partageables. Elle simplifia la procédure en matière de partage et de licitation.

Malgré ces améliorations, les résultats restèrent assez décourageants. Les frais d'abord étaient énormes. On y avait pourvu au moyen de 4 centimes additionnels au principal de l'impôt arabe, perçus même sur les Kabyles, dont la propriété individuelle est depuis longtemps constituée. Ces ressources ne suffisant pas, il avait fallu faire appel à des avances du Trésor. A la fin de 1891 on avait dépensé 16 millions. Les opérations avaient porté sur 2 577 000 hectares; on estimait qu'après la délivrance des titres en préparation la loi de 1873 aurait produit son effet sur 2 263 000 hectares. Le prix de revient ressortait à une moyenne de plus de 7 francs par hectare, et cela pour des terres dont beaucoup ne valent pas plus de 20 francs. Pour achever l'exécution dans tout le Tell, on comptait qu'il faudrait encore cinquante ou soixante ans et autant de millions. La loi Warnier devait profiter à tout le monde : à l'État, aux acquéreurs européens, aux propriétaires indigènes. L'État y aura gagné en tout 22 000 hectares, consistant surtout en parcelles disséminées, sans valeur pour la colonisation. La loi de 1873 s'était proposé de garantir l'acquéreur européen contre toute revendication, en décidant que les titres délivrés par les enquêteurs formeraient, après leur transcription, le point de départ unique de la propriété, à l'exclusion de tous autres. Mais la jurisprudence des tribunaux algériens, consacrée par la Cour de Cassation, a admis que les titres notariés ou

administratifs antérieurs pourraient toujours être opposés valablement. De ce côté encore le but s'est trouvé manqué. Quant aux indigènes, surtout avant la loi de 1887, mais même depuis et malgré les correctifs apportés par cette loi, ils se sont trouvés en proie aux entreprises des spéculateurs sans scrupule. On délivrait le plus souvent à chacun d'entre eux un titre constatant ses droits sur une portion déterminée de la propriété demeurée en fait indivise. Survenait un tiers qui s'introduisait, soit comme acquéreur, soit comme créancier d'un des ayants droit dans la communauté indigène, s'armait, pour réclamer la licitation, de l'article 827 du code civil, rachetait ou faisait racheter à bon compte les immeubles mis en vente. Tout un groupe de population pouvait se trouver ainsi exproprié, réduit à n'avoir plus en échange de la terre qui le faisait vivre que le prix de vente diminué des frais, un peu d'argent bien vite fondu dans des mains inhabiles à s'en servir. « L'on voit aujourd'hui, disait en 1896 le gouverneur général de l'Algérie, des populations ruinées par l'application abusive et excessive de la licitation. »

L'exécution des lois de 1873-1887, déjà ralentie, a été tout à fait arrêtée en 1892. On s'est borné à poursuivre les opérations du sénatus-consulte, qui, depuis leur reprise en 1887, avaient pu en 1900 être achevées dans presque toutes les tribus du territoire civil; depuis 1863, ces opérations ont porté au total sur 596 tribus et 10 678 000 hectares. La loi du 16 février 1897, relative à la propriété foncière en Algérie, abroge les procédures instituées par celles de 1873 et de 1887. Elle y substitue un système d'enquêtes partielles effectuées à la demande et aux frais de tout intéressé, propriétaire ou acquéreur, et aboutissant à la délivrance d'un titre régulier. Dans les instances en partage ou licitation d'immeubles ruraux appartenant pour moitié au moins à des indigènes, elle dispose que le tribunal devra, si faire se peut, attribuer au demandeur sa part de l'immeuble en

nature. Si l'immeuble n'est pas commodément partageable, l'article 827 du code civil ne sera pas applicable. Le partage aura lieu par familles, et les membres de la famille restée copropriétaire du demandeur pourront éviter la licitation de leur lot, en payant au demandeur une somme représentative de la valeur de ses droits sur l'immeuble. La nouvelle loi soustrait ainsi la propriété indigène indivise au régime du droit commun, elle coupe court aux scandaleux abus de la licitation. Elle consacre en même temps l'abandon de l'expérience tentée en 1873, sous l'empire des illusions les plus généreuses et les plus décevantes. On s'efforce de rendre possibles les transactions portant sur les immeubles indigènes, on laisse aux indigènes eux-mêmes la faculté de se placer sous le régime de la propriété individuelle, mais on ne prétend plus les y faire passer en masse et d'un seul élan. Ici encore, et plus manifestement peut-être que partout ailleurs, la politique d'assimilation s'est révélée comme une dangereuse utopie, elle a abouti à un échec complet.

L'Algérie, il faut en convenir, est encore à la recherche de la solution des questions de propriété foncière. Le problème est délicat, car il faut tenir compte de deux intérêts opposés et en apparence contradictoires : la nécessité de faciliter aux Européens l'acquisition des terres, et celle de conserver aux mains des indigènes une part suffisante de la propriété, si on ne veut les voir se transformer en un dangereux prolétariat agricole. On a fini par s'apercevoir en tout cas qu'en pareille matière il faut absolument tenir compte des réalités, et que le même régime ne saurait convenir à la propriété européenne et à la propriété indigène. La pluralité des statuts est nécessaire dans l'état actuel de l'Algérie, et l'uniformité amène des résultats désastreux dans la pratique. L'introduction du système des livres fonciers, qui repose sur le principe de l'immatriculation ou système Torrens, est depuis longtemps réclamée en Algérie et serait fort avantageuse pour

les Européens; pour les indigènes, on se contenterait d'organiser un procédé de purge rapide et économique qui laisserait, après la délivrance du titre, l'immeuble soumis à la loi islamique, exception faite en faveur des Kabyles et des indigènes qui déclareraient renoncer à l'application de leur loi successorale pour adopter la loi française. En tout cas, ce n'est pas en vertu de principes abstraits, mais par une série de mesures de détail convenablement étudiées et remaniées au fur et à mesure que les conditions se modifieront qu'on arrivera à améliorer la situation actuelle.

CHAPITRE VI

LES QUESTIONS INDIGÈNES (SUITE)

Si la politique de domination est un anachronisme et la politique d'assimilation une utopie, s'ensuit-il qu'il ne faille pas avoir du tout de politique indigène? C'est à cette conclusion qu'aboutiraient en bonne logique les opinions en faveur dans certains milieux algériens. Dût-on nous taxer d'arabophilie sentimentale, nous nous déclarons tout à fait dépourvu de ce sens pratique très particulier, qui permet de concevoir le gouvernement d'un pays en faisant abstraction des quatre cinquièmes de ses habitants. Bien loin de se désintéresser des indigènes, la France doit les placer au premier plan de ses préoccupations algériennes. La prévoyance la plus élémentaire le lui commande, le souci de sa sécurité présente, de son avenir africain, l'humanité, la justice. Ce peuple encore dans l'enfance des sociétés barbares, ces simples et ces ignorants incapables de se conduire parmi les complications de la vie civilisée, que sont-ils sinon des mineurs? Telle est bien en effet la position légale où les met notre droit constitutionnel : déclarés Français par le sénatus-consulte de 1865, ne possédant pas cependant les droits politiques qu'ils sont inaptes à exercer, ils font partie de la communauté nationale sans participer à la gestion des affaires communes. La France, qui a pris en main leur tutelle, a contracté par là envers eux des obligations. Elles peuvent se ramener à deux termes : protection, éducation.

Protection contre qui? Contre l'élément européen tout entier, contre une malveillance collective, un parti pris d'oppression systématique? En aucune façon. Les abus dont nous avons tracé le tableau sont le fait des institutions bien plus que des hommes. Nous ne croyons pas à un antagonisme fatal entre les deux races, à une sorte de duel à mort dans lequel l'une ou l'autre serait destinée à succomber. Bien loin de là, il nous paraît que leurs intérêts sont étroitement liés et que ce n'est pas trop de leurs forces réunies pour la lutte commune contre la rude, la fantasque, la sauvage nature africaine. Le colon a besoin de l'indigène, qui lui fournit la main-d'œuvre dont il ne peut se passer, l'indigène a besoin de la colonisation, qui lui fournit, s'il est pauvre, du travail et des salaires, s'il est indépendant la leçon et l'exemple des améliorations matérielles. Mais cette solidarité des intérêts généraux n'exclut pas le conflit des intérêts locaux ou individuels. Entre hommes de même origine, de même nationalité, de même éducation, les froissements sont fréquents, à plus forte raison entre populations si différentes, qui sur presque toutes choses ont des idées, des habitudes, des manières de voir et des manières d'être opposées. Dans les rapports qui s'établissent, il y a des précautions à prendre pour garantir tous les droits, pour empêcher que les faibles ne soient lésés, et ici les faibles ce ne sont pas les moins nombreux, mais les moins instruits, les plus inexpérimentés, les plus dépourvus d'influence électorale et politique. Il faut donc défendre l'indigène, sinon contre une persécution imaginaire, du moins contre la poussée inconsciente des égoïsmes collectifs, qui se décorent parfois du beau nom d'utilité publique. Il faut les défendre contre l'avidité des gens de loi sans scrupule, contre la rapacité des usuriers, contre la piraterie des écumeurs d'affaires. Il faut les défendre aussi contre eux-mêmes, contre leur incurie, leur imprévoyance, les dresser à la lutte contre la misère, la maladie

et tous ces fléaux que la civilisation n'abolit pas, mais dont elle restreint les ravages.

Nous avons exposé quelques-unes des mesures destinées à rendre moins onéreuses aux indigènes nos institutions administratives et judiciaires. Les sociétés de prévoyance, de secours et prêts mutuels ont pour objet de les protéger contre la famine et contre l'usure. C'est une institution originale, ayant ses racines dans les coutumes traditionnelles, qu'on a eu la sagesse de perfectionner sans trop en altérer le caractère. De temps immémorial les tribus de l'Algérie avaient leurs silos, où l'on mettait des grains en réserve pour parer aux besoins des années mauvaises. Cette épargne en nature comprenait une part des pauvres, alimentée par des dons volontaires. Pendant les guerres de la conquête, les silos furent souvent vidés par nos soldats. Plus tard, les indigènes, mis à même de vendre à bon prix l'excédent des récoltes, ne cherchèrent pas à les reconstituer. La famine de 1868 les trouva au dépourvu. Un des officiers qui en avaient vu de près les horreurs, le général Liébert, prit sur lui de reconstituer, dans sa subdivision de Miliana, les anciens silos des pauvres auxquels il adjoignit une caisse de prêts mutuels. Son initiative commençait à avoir des imitateurs quand survinrent la guerre et l'insurrection. La société de Miliana résista cependant; elle a depuis servi de modèle à celles qui ont été établies dans la plupart des communes mixtes, sur l'ordre de M. le gouverneur général Tirman, et auxquelles la loi du 14 avril 1893 a reconnu la personnalité civile. Leur organisation est très simple. Il n'existe qu'une société par commune, mais elle comprend autant de sections que la commune compte de douars ou de tribus. Elle se compose exclusivement de membres indigènes ayant leur domicile réel dans la commune. Elle est administrée par un conseil pris parmi les sociétaires, sauf le président,

1. Voy. A. de Peyre, *Sociétés indigènes de prévoyance, de secours et de prêts mutuels*; in-8°, Alger, 1900.

nommé par le préfet, et le trésorier, qui est le receveur municipal. Les sociétaires versent une cotisation en argent, qui est ordinairement de 2 fr. par charrue (10 hectares), mais il restent libres de s'acquitter en nature s'ils le préfèrent. Ces versements ne sont productifs d'aucun intérêt ou bénéfice. Le fonds ainsi constitué est employé à venir en aide par des secours temporaires aux indigènes, ouvriers agricoles ou cultivateurs pauvres gravement atteints par les maladies ou les accidents, à faire en argent ou en nature aux indigènes fellahs ou khammès des prêts annuels, qui leur permettent, soit de maintenir et d'étendre leurs cultures, soit d'améliorer leur bétail et leur outillage. Le prêt porte intérêt à 5 pour 100 quand il est en argent, à 10 quand il est en nature, et les intérêts payés viennent s'ajouter à l'avoir social. On comptait, à la fin de 1902, 172 de ces sociétés, dont 85 dans les communes de plein exercice, 73 dans les communes mixtes, chiffre égal au nombre de ces communes, qui en sont ainsi toutes pourvues, 14 dans des cercles ou annexes du territoire de commandement. Le nombre de leurs membres, de 60 000 en 1886, avait passé à 234 000 en 1895, 1895, à 363 000 en 1901; leur actif, de 1 698 000 et de 5 380 000 fr. à 9 623 000, dont 7 400 000 fr. d'excédent de recettes et 2 223 000 fr. restant à recouvrer. Les sociétés de prévoyance ont rendu d'inappréciables services dans des années difficiles, comme 1892, 1893, 1896 et 1897; elles sont appelées à en rendre de plus grands encore, à mesure qu'elles s'étendent à tout le territoire militaire ainsi qu'aux communes de plein exercice et se généralisent parmi les populations indigènes de l'Algérie.

Les indigènes participent assez largement aux charges d'assistance publique, mais jusqu'à une époque récente ils n'en profitaient que très peu. Dans ces dernières années, tandis que la moyenne annuelle des malades traités dans les hôpitaux a été pour les Français de 36 000, pour les Espagnols de 5000, elle n'atteignait qu'à 15 000 pour les

musulmans sujets français. Ce n'est pas que les hôpitaux ne leur soient ouverts comme aux autres, mais ils n'y viennent pas volontiers. Il leur est difficile, parfois impossible de se transporter à la ville, toujours pénible de se soumettre à un régime contraire à toutes leurs habitudes, de se faire à la perspective de la maladie prolongée dans un milieu étranger, de la mort possible loin de leurs proches, parmi des infidèles. Une réforme, réalisée à l'hôpital de Mustapha depuis 1899, a consisté à organiser pour eux une cuisine à part; elle leur donne satisfaction, et permet de réaliser une économie sensible sur le prix de journée. Mais si l'on veut que les indigènes bénéficient de l'assistance, il faut créer pour eux une assistance spéciale, installer à leur portée des établissements appropriés à leurs besoins. L'administration de la colonie est entrée résolument dans cette voie. Un premier hôpital indigène a été ouvert en 1894 aux Beni-Menguellet, dans le Djurjura, et il n'a pas chômé longtemps : sitôt ouvert, sitôt rempli. D'autres ont été établis à Arris dans l'Aurès, à Biskra, à Ghardaïa et El-Abiod-Sidi-Cheikh. En même temps, les médecins de colonisation, et les médecins militaires en territoire de commandement font des tournées régulières de vaccination. On projette en outre de créer au siège de chaque circonscription médicale de colonisation des ambulances indigènes très simples. L'attention doit se porter principalement sur la propagation de la vaccine, les maladies des yeux et l'amélioration des pratiques barbares qui, pour la femme arabe ou kabyle, font de la maternité un effroyable supplice. Pour répondre à ce dernier objet, on s'efforce de remplacer les matrones ignorantes par des sages-femmes indigènes instruites.

L'éducation des indigènes se fait en grande partie par le contact de l'Européen, par l'action insensible et continue des relations quotidiennes, par la suggestion de l'exemple. Sans méconnaître l'importance de cette propagande spontanée, il faut convenir qu'elle est bien imparfaite et que les changements qu'elle détermine ne sont

pas toujours des plus heureux. Trop souvent c'est par le ministère du débitant et sous l'espèce du verre d'absinthe que l'indigène communie d'abord avec la civilisation européenne. En vérité, nous avons mieux à lui offrir. Sans vouloir précipiter la lente évolution qui le rapproche de nous, il convient cependant de ne pas la livrer au hasard. Il faut la surveiller, l'aider, la conduire. Il est excellent de donner à nos musulmans d'Algérie les éléments d'une éducation sanitaire; les sociétés de prévoyance, en fécondant par la mutualité les pratiques traditionnelles de charité, font leur éducation économique ; les comices, les concours régionaux, les bergeries modèles, les distributions de plants et de semences contribuent à leur éducation agricole. Mais n'est-il pas nécessaire d'appuyer tous ces efforts sur une base solide, de préparer à tous les germes un terrain favorable par une première façon, donnée dans la saison propice de l'enfance, avec cet instrument de culture humaine qui s'appelle l'école?

Est-il vrai qu'en Algérie, comme l'écrit un publiciste contemporain, « on a voulu commencer par l'école et on a échoué misérablement »? Bien loin de créer des écoles, nous avons d'abord détruit la plupart de celles, *meçids*, *zaouias*, *médersas*, qui existaient avant notre arrivée. Il eût mieux valu en tirer parti en y faisant peu à peu pénétrer nos maîtres, nos méthodes, notre esprit. Plus tard sont venus des essais confus : les écoles arabes-françaises, les collèges arabes, l'internement des jeunes indigènes dans les lycées et collèges français. Les écoles arabes-françaises étaient en trop petit nombre pour donner des résultats appréciables; quant aux jeunes gens qu'on soumettait dans les établissements secondaires à un régime intellectuel trop fort pour leur cerveau non dégrossi, ils en sortaient l'esprit troublé plutôt qu'éclairé, avec un bagage hétéroclite de formules incomprises, de notions tronquées, d'idées extravagantes. Le mieux qu'on pût leur demander, c'était d'oublier ce qu'ils avaient appris,

de retourner à leur ignorance première et de se confondre dans la masse inculte de leurs compatriotes [1].

Sans remonter aux causes de ces insuccès on s'en autorisa pour ne plus rien faire. Les collèges arabes avaient été supprimés par l'amiral de Gueydon, les écoles arabes-françaises disparurent l'une après l'autre. En 1882 il en restait 13 pour toute l'Algérie. Le nombre des enfants musulmans inscrits dans ces écoles et les autres établissements d'enseignement s'élevait à 3172, soit un peu plus d'un élève (1, 11) pour 1000 habitants. C'était le temps où, avec une généreuse confiance dans l'efficacité de l'instruction, le gouvernement républicain, soutenu par l'opinion, faisait de si puissants efforts pour développer dans la métropole l'enseignement primaire. La situation scolaire de l'Algérie indigène ne pouvait le laisser indifférent. Dès 1879, Jules Ferry, alors ministre de l'instruction publique, annonçait au gouverneur général l'intention de mettre à l'étude toutes les questions intéressant son département en Algérie, « et parmi ces questions, écrivait-il, celles que soulève l'instruction primaire sont de nature à occuper la première place au point de vue de notre influence sur la race indigène ». Des missions furent organisées, la construction de plusieurs écoles décidée et mise en train en Kabylie. Le 14 février 1883 parut un décret d'organisation qui édictait le principe de l'obligation pour les enfants indigènes de sexe masculin, mais en laissant au gouverneur la faculté de l'appliquer suivant les ressources et les circonstances. Ce premier décret se trouva abrogé par la loi du 30 octobre 1886 sur l'instruction primaire, qui fut déclarée applicable à l'Algérie et complétée, pour

1. Voy., pour cette question de l'enseignement des indigènes : Foncin, *L'Instruction des indigènes en Algérie*; Paris, 1883. — Rambaud, *L'Enseignement primaire chez les indigènes musulmans d'Algérie*; Paris, 1892, — Combes, *Rapport au Sénat sur l'instruction primaire des indigènes*; Paris, 1892. — Jeanmaire, *Rapports sur la situation de l'enseignement primaire en Algérie* dans les *Exposés de la situation générale de l'Algérie* au Conseil supérieur de gouvernement. — *Bulletin universitaire de l'Académie d'Alger*, 1887-1900.

ce qui concernait les indigènes, par le décret du 9 décembre 1887. L'instruction devait leur être donnée dans les écoles publiques ouvertes aux enfants de toute nationalité et dans les écoles spéciales, entre lesquelles on distinguait plusieurs catégories. Le personnel enseignant devait être en grande partie français, mais on se réservait d'employer le concours d'auxiliaires indigènes, instituteurs, adjoints, moniteurs, qui furent préparés dans les cours normaux annexés aux écoles normales d'Alger et de Constantine. En 1890 des programmes spéciaux furent rédigés pour être appliqués dans les écoles indigènes. On obtint ainsi quelques résultats. Le nombre des élèves, de 3172, monta en 1885 à 5695, en 1890 à 11 206. Toutefois les progrès demeuraient bien lents. Les communes, sur qui retombait presque toute la charge des constructions d'écoles, ne s'empressaient guère de provoquer des créations. L'État, qui avait à son compte les dépenses du personnel, n'affectait à l'enseignement des indigènes qu'un crédit de 45 000 fr., qui fut, à partir seulement de 1887, porté à 219 000 fr. Comme il était confondu avec les crédits affectés à l'enseignement européen, on ne pouvait créer une seule école nouvelle, à moins d'obtenir une disponibilité par une suppression correspondante. Au train dont on marchait, on calculait qu'il faudrait à peu près deux cents ans pour étendre l'instruction primaire à tous les musulmans de l'Algérie.

En 1891, dans l'étude approfondie qu'il fit de l'Algérie comme rapporteur de la commission du budget, Auguste Burdeau avait été amené à examiner cette question de l'enseignement des indigènes[1]. Il proposa, pour l'acheminer vers une solution, un plan simple, net et pratique. Au lieu d'éparpiller en tous sens les efforts et les ressources, on les concentrerait sur des régions ou des points déterminés

1. Voy. Burdeau, *L'Algérie en 1891*, p. 201, 289, 293.

offrant les conditions les plus favorables, sur les populations agglomérées des villes et de la Kabylie. Avec des sacrifices modérés, en portant de 219 000 à 471 000 francs, pour l'élever chaque année graduellement, le crédit affecté au personnel, en inscrivant en outre un crédit de 400 000 francs pour la participation de l'État dans la construction des écoles, il estimait qu'on pourrait ouvrir chaque année de 50 à 60 écoles. On arriverait ainsi, dans une période de huit à dix ans, à atteindre 60 000 enfants, représentant la génération masculine d'âge scolaire pour une population de 600 à 700 000 indigènes, le cinquième à peu près de nos musulmans d'Algérie. Cela fait, on verrait alors à préparer une nouvelle étape. Bien accueillies par la Chambre des députés, les mêmes idées étaient acceptées par le Sénat, délibérant sur les conclusions du rapport déposé par M. Combes au nom de la commission de l'Algérie, et par le gouvernement, que représentait M. Léon Bourgeois, ministre de l'instruction publique.

Elles furent mises en vigueur par le décret du 29 avril 1892, qui règle le mode de répartition des subventions de l'État pour construction d'écoles, et par celui du 18 octobre 1892, qui fixe l'organisation des écoles, la procédure des créations, les traitements du personnel. Ce dernier reproduit quelques-unes des dispositions les plus générales du décret de 1887, mais en les complétant par des additions importantes. Il porte (article 2) « que toute commune d'Algérie devra être pourvue d'écoles en nombre suffisant pour recevoir tous les garçons indigènes d'âge scolaire ». Il laisse comme précédemment au gouverneur le soin d'appliquer sur des points déterminés et seulement aux garçons le principe de l'obligation, mais il institue des commissions scolaires de notables indigènes pour concourir à l'exécution de la loi, veiller à la fréquentation, exercer un patronage sur les élèves. Il classe les écoles indigènes en *principales*, comprenant au moins trois classes et ayant à leur tête un directeur français, *élémen-*

taires, comprenant moins de trois classes et dirigées par un instituteur français, *préparatoires* comprenant une seule classe et confiées à des adjoints indigènes ou à des moniteurs. En outre, des écoles enfantines et des écoles de filles pourront être établies dans les centres européens ou indigènes, lorsqu'elles seront demandées par l'autorité locale, d'accord avec la majorité des membres musulmans de l'assemblée municipale. Le décret dispose en termes formels (article 15) que dans toutes les écoles fréquentées spécialement par des indigènes « l'enseignement est donné suivant des programmes spéciaux ». Il n'est pas moins net sur le caractère pratique et professionnel de l'enseignement : « L'agriculture pratique et le travail manuel sont enseignés dans toutes les écoles » (art. 16); « dans les écoles de filles, les élèves consacrent la moitié du temps des classes à la pratique des travaux d'aiguille et des soins du ménage » (art. 18).

Ces mesures ne sont point demeurées infructueuses. De 123 à la fin de 1891, le nombre des écoles a été porté à 235, plus 14 écoles privées et 52 classes annexées à des écoles européennes; l'enseignement est distribué aux enfants musulmans par 499 maîtres ou maîtresses, dont 179 sont indigènes. L'effectif des élèves s'est élevé graduellement à 12 263 en 1892, 16 794 en 1894, 21 022 en 1896. Il est de 25 921 en 1902. Toutefois la moyenne d'accroissement annuel, qui n'était guère que de 2 000 de 1893 à 1898, est descendue depuis lors à 500 environ, au lieu de 5 000 têtes sur lesquelles comptait Burdeau. La faiblesse de cette progression tient à la lenteur avec laquelle s'opèrent les créations d'écoles. Pour exécuter le programe de 1891, il aurait fallu en ouvrir 50 ou 60 chaque année; c'est à peu près le chiffre total des créations effectuées en sept ans, depuis 1896. La participation des communes fait dépendre en grande partie de leur situation financière et de leur bonne volonté l'établissement des projets. L'administration académique est forcée de se

mettre à leur allure. Aussi, à la fin de 1894, n'avait-on pu faire emploi de la totalité des crédits inscrits pour subvention de l'État depuis 1892. Il restait un disponible de 143 000 francs. Au budget de 1895, le crédit fut abaissé à 277 000. On protestait d'ailleurs contre toute idée d'abandon ou de retour en arrière, il ne s'agissait que d'un règlement de comptes, d'une sorte de régularisation d'écritures, puisque, par le report du reliquat de 1894, on retrouvait un total de plus de 400 000 francs à distribuer en subventions. L'année suivante, on n'inscrivit plus que 265 000 francs au budget de 1896. Cette fois, on ne parle plus de reliquats à employer, pas même d'économies à réaliser, « mais des doutes nombreux qui se sont élevés sur l'efficacité et l'utilité de l'enseignement indigène[1] ».

Ce chiffre de 265 000 francs, maintenu sans changement les années suivantes, est également celui qui a été inscrit par la loi comme dépense obligatoire au budget spécial de l'Algérie. En somme, le plan adopté en 1891 et 1892 au milieu d'une approbation unanime a été, sinon abandonné, du moins fortement réduit depuis 1896. Il est constant que les Européens établis en Algérie ne se montrent pas favorables à l'enseignement primaire des indigènes, et leur opinion a été partagée par un certain nombre d'hommes politiques. Voyons donc les objections qui ont été faites contre cet enseignement.

L'argument financier est évidemment le plus grave. La dépense qu'entraînent les écoles indigènes pour la colonie et pour les communes est considérable. L'instruction publique musulmane impose au budget de l'Algérie en 1902 une charge totale de 1 332 134 francs, sans compter la part des communes dans les constructions d'écoles. Dans une jeune colonie où tant de chapitres du budget sont dotés d'une manière insuffisante, et où notamment tant de travaux publics s'imposent avec la plus extrême urgence, beaucoup trouvent ce chiffre bien élevé. On fait

1. Rapport de M. Chaudey sur le budget de l'Algérie de 1897, p. 68-69.

remarquer aussi qu'il y a un intérêt de premier ordre à ne pas négliger l'instruction des Européens, l'école étant un des plus puissants moyens d'assimilation des étrangers. Or, on estime que 18 000 enfants européens d'âge scolaire sont privés d'instruction faute d'écoles pour les recevoir : ne faut-il pas songer à ceux-ci avant de s'occuper de ceux-là? Sans méconnaître la force de cet argument, on peut répondre qu'il y a lieu de répandre l'instruction parmi les uns et les autres, et que les intérêts matériels ne doivent pas faire oublier les intérêts moraux. Si les constructions d'écoles sont une charge pour les communes d'Algérie, comme elles l'ont été pour celles de la métropole, il ne faut pas oublier que dans les communes mixtes et même dans beaucoup de communes de plein-exercice la majeure partie des revenus municipaux est fournie par les contribuables indigènes : n'est-il pas équitable d'en dépenser une faible partie dans l'intérêt intellectuel et moral des indigènes, surtout quand celui-ci concorde avec l'intérêt le plus élevé et le plus pressant de la puissance française? Les considérations financières ne sont pas de nature à nous faire renoncer à l'entreprise, ni même à trop en ralentir l'exécution ; elles engagent surtout à simplifier les constructions, comme on a simplifié l'enseignement, de manière à ce que l'ensemble soit mieux adapté à la fois aux besoins des indigènes et aux ressources de la colonie.

Faut-il s'arrêter à l'argument des sociologues souvent improvisés qui déclarent à priori que l'indigène est par nature impropre à recevoir une instruction européenne? Il est vraisemblable que l'intelligence d'un peuple sur lequel pèse l'hérédité de longs siècles d'ignorance sera moins souple et moins compréhensive que celle des races anciennement civilisées. L'aptitude à apprendre et à comprendre se transmet comme toutes les autres. En tout cas, il suivrait seulement de là que l'indigène ne peut s'élever aux spéculations et aux raffinements de la haute culture, nullement qu'il est incapable de toute culture. Si, comme il convient

en pareille matière, on veut tenir compte de l'expérience, que l'on consulte les maîtres qui ont enseigné dans les écoles arabes ou kabyles, les touristes intelligents, les hommes du métier, les pédagogues parfois éminents qui les ont visitées. Tous ont été frappés de la mine éveillée des élèves, de leur attention, de l'entrain de leurs réponses. — Soit, répondent les adversaires, mais laissez venir l'âge, la crise de la puberté. Alors tout développement mental s'arrête, cette vivacité de jeune animal apprivoisé que vous prenez pour l'éveil de l'intelligence disparaît dans le débordement de la nature brute et la bestialité de l'instinct. — Mais cette crise de la puberté ou de l'adolescence, qui correspond à une évolution physiologique de l'individu, ne se produit-elle pas aussi chez les jeunes civilisés? Elle n'empêche pas un bon nombre d'entre eux de poursuivre leurs études, pas plus qu'elle n'arrête en Algérie les élèves des cours normaux et ceux des médersas. Si, autrefois, la plupart de nos élèves indigènes à peine sortis de l'école oubliaient si vite l'enseignement qu'ils y avaient reçu, c'est qu'ils n'étaient que des individus isolés, perdus dans la masse ignorante de leurs compatriotes, à l'unisson desquels ils remettaient d'instinct leurs habitudes, leurs sentiments et leurs pensées. La vérité est qu'il faut opérer sur des ensembles, de manière à créer des milieux, des centres de culture française, destinés à se grouper, à s'agglomérer et enfin à se rejoindre un jour pour couvrir toute l'Algérie. C'est sur cette donnée qu'avait été conçu le plan de 1891.

Autrefois, quand il n'y avait pas d'écoles spéciales pour les indigènes, on disait : les Arabes et les Kabyles ne veulent pas de l'instruction française pour leurs enfants, nous ouvrons nos écoles, et ils n'y viennent pas. Et l'on ajoutait : « Si l'on voulait les contraindre en leur imposant l'obligation scolaire on provoquerait une insurrection. » On a édicté le principe de l'obligation, on l'a appliqué quelquefois et il n'y a pas eu d'insurrection. On

ne pouvait pas exiger des musulmans d'Algérie qu'ils se montrassent plus éclairés que nos paysans de France lors de la loi Guizot. Il fallait tenir compte aussi de leurs préventions religieuses, que la neutralité confessionnelle de nos écoles, la présence rassurante du thaleb ont réussi à désarmer. Sauf un très petit nombre, ils ne témoignent point d'enthousiasme, mais ils ne manifestent pas non plus de répugnance marquée. En général, en cela comme en bien d'autres choses, ils sont plutôt passifs. Ils laissent faire et se laissent faire.

Quand on affirme que les écoles indigènes n'ont pas d'élèves ou que si elles en ont c'est seulement les jours de visites ministérielles, quand on les qualifie « d'écoles à la Potemkin », ces affirmations et ces comparaisons sont également hasardées. En 1888, dans 23 écoles recensées 2 fois à l'improviste, on trouvait, sur 2285 inscrits, la première fois 563 absents ou 24 pour 100, la seconde fois 397 ou 17 pour 100 [1]. En 1891, M. Rambaud, qui n'était pas encore ministre, trouvait 92 présents sur 138 inscrits à Tizi-Rached, 176 présents sur 196 inscrits à Djema-Saharidj, 121 présents sur 133 inscrits à Taourirt-Mimoun, 146 présents sur 190 inscrits à Tamazirt. De toutes les circonscriptions d'inspection primaire de l'Algérie, il n'en est aucune où la proportion des absents soit plus faible que dans celle de Tizi-Ouzou, qui contient le plus grand nombre d'écoles indigènes. La proportion des absents par rapport aux inscrits était en 1902 de 10,35 pour 100 pour les Européens, de 9,47 pour 100 seulement pour les indigènes : ces derniers sont donc plus assidus que les élèves européens [2]. Il faut donc renoncer à la légende des écoles sans élèves. D'autres faits non moins significatifs témoignent de la bonne volonté des indigènes. En 1901-02 les cours d'adultes, dont la fréquentation est

1. Burdeau, *ouvrage cité*, p. 206. — Rambaud, *ouvr. cité*, p. 54 et suivantes.

2. *Exposé de la situation générale de l'Algérie pour 1902*, p. 311.

absolument libre, ont compté 6999 musulmans sur un total de 28 300 auditeurs.

Alors qu'on s'est toujours étudié à ménager scrupuleusement les idées des indigènes sur le rôle et l'éducation de la femme, qu'on a formellement excepté les filles de l'obligation scolaire, en dépit de ces précautions, des mœurs, des préjugés, en 1902 il y avait près de 1700 petites Arabes ou Kabyles, surtout Kabyles, dans les écoles de l'Algérie.

Les musulmans d'Algérie ne fuient donc pas les écoles. Mais qu'y viennent-ils chercher et qu'y trouvent-ils? Ne leur donne-t-on pas une instruction hors de leur portée, trop ambitieuse, trop chargée, en leur appliquant sans discernement les programmes faits pour les enfants de France? L'histoire de cet instituteur de Kabylie, qui racontait par le menu à ses élèves la rivalité de Brunehaut et de Frédégonde, a fait plusieurs fois le tour de la presse et reparaît encore de temps en temps. On oublie que Paul Bert, qui l'a racontée le premier, l'avait recueillie en 1882. Cela se passait au milieu des incertitudes du début, lorsque des maîtres nouvellement débarqués de France croyaient tout simple de faire la classe en Kabylie comme ils avaient l'habitude de la faire en Vaucluse ou dans le Pas-de-Calais. Mais les choses ont depuis changé. Le personnel enseignant est aujourd'hui autrement dressé, il a fait son apprentissage. Nous avons vu que le décret de 1892 dispose formellement que dans les écoles indigènes ne doivent être appliqués que des programmes spéciaux. Ces programmes sont ceux de 1890 établis par des hommes dont on ne saurait récuser la compétence. Ils ont été encore allégés dans les programmes de 1898 [1], qui mettent à profit l'expérience acquise, introduisent

1. *Plan d'études et programmes de l'enseignement primaire des indigènes en Algérie*, Alger, 1898.

dans tous les enseignements plus d'ordre et de précision, font appel à des méthodes plus efficaces, et, tout en laissant une part suffisante et nécessaire aux études d'un caractère éducatif, donnent un nouveau développement aux connaissances d'une utilité pratique immédiate. L'enseignement de la langue française tient nécessairement la première place dans ces écoles, puisque c'est par elle que peut se faire le rapprochement, par elle que s'établissent les rapports de commerce, de travail, d'affaires entre indigènes et Français, par elle enfin que les enfants peuvent être préparés à recevoir toutes les autres connaissances. Mais le travail manuel n'est pas négligé, et dans la Kabylie notamment, l'époque de scolarité est un véritable apprentissage agricole. Les instituteurs s'appliquent à enseigner à leurs élèves les améliorations possibles dans les procédés agricoles et horticoles des populations musulmanes. Des cours d'apprentissage industriel ont été créés dans plusieurs villes. Les travaux de couture, de broderie, de tissage ont une large part dans les écoles de filles indigènes. Les écoles indigènes ont donc pris nettement le caractère pratique qu'elles doivent avoir pour répondre à leur but.

On a reproché encore aux écoles de ne préparer que des aspirants-fonctionnaires ou des déclassés. Le recteur d'Alger avait répondu par avance à ce reproche en dressant une statistique des professions exercées par les élèves sortis pendant une période de cinq années des principales écoles indigènes. A Alger, sur 137 élèves, on en trouvait 6 dans l'enseignement, 2 dans les médersas, 2 au lycée, 8 occupant des emplois au Crédit lyonnais, à la Compagnie du gaz, chez des notaires ou des avoués; 119 suivaient la profession de leurs parents, exerçaient un métier manuel ou étaient entrés en apprentissage. A Constantine, sur 58 élèves, 37 exerçaient la profession de leurs parents ou des métiers similaires, 7 restaient dans leur famille, 5 occupaient des emplois divers, etc. A

Oran, sur 133 élèves, 83 suivaient la profession paternelle ou des professions analogues. A Tlemcen, sur 140 élèves le nombre de ceux qui s'étaient adonnés à la profession paternelle ou aux métiers manuels était de 109, à Mostaganem on en trouvait 126 sur 198. Cette statistique est particulièrement intéressante pour la Grande-Kabylie. Sur 721 élèves, 54 étaient entrés dans l'enseignement, 10 étaient devenus militaires, 23 partis comme convoyeurs à Madagascar, 15 étaient décédés ou avaient quitté le pays, 1 était entré au lycée, 6 étaient devenus employés d'administrations diverses, 99 comptables ou commerçants ou élèves d'écoles d'apprentissage ou exerçant des professions manuelles, 513 étaient restés cultivateurs comme leurs parents. On voit que si les écoles fournissent, comme il est naturel et nécessaire, des instituteurs, des employés d'administration ou de commerce, elles ne détournent pas des professions manuelles ou du travail agricole la très grande majorité des élèves indigènes. « Les instituteurs français, écrit M. le recteur Jeanmaire, sont aimés pour le bien qu'ils font, pour la sollicitude qu'ils ont pour leurs élèves, pour le soin qu'ils mettent à ne pas froisser les musulmans dans leurs croyances religieuses, pour l'honnêteté et la dignité de leur vie. Ils savent aussi bien que personne qu'il serait puéril de croire qu'on peut assimiler les indigènes, c'est-à-dire substituer notre civilisation à la leur; mais ils n'admettent pas davantage l'erreur de ceux qui affirment à la légère, pour l'avoir entendu répéter souvent, qu'un fossé infranchissable nous sépare des musulmans. Ils croient que certains éléments de notre civilisation peuvent être introduits dans la vie kabyle et même dans la vie arabe. Ils le croient parce qu'ils voient le fait se produire sous leurs yeux et grâce à leur influence. »

L'enseignement primaire ne doit pas nous faire négliger l'enseignement supérieur, donné aux indigènes dans les

établissements désignés dans le monde islamique sous le nom de *médersas*. Ces écoles, destinées principalement au recrutement des fonctionnaires musulmans, étaient tombées au rang de médiocres écoles primaires, et ne fournissaient plus que des candidats inaptes aux emplois officiels qu'on leur confiait. La réforme des médersas, à laquelle s'est attaché M. Jules Cambon et qu'a préconisée un rapport au Sénat de M. Combes, a été effectuée par un décret du 23 juillet 1895 et des arrêtés du gouverneur du 1er avril 1895. Le chemin parcouru depuis est considérable, et si l'on songe que nous ne sommes qu'au début d'une période de transformation, on verra que l'on peut beaucoup attendre de cette institution. La tâche consiste tout d'abord à former des fonctionnaires musulmans aussi instruits qu'ils le sont ailleurs dans leur langue et leurs sciences, de façon qu'ils nous servent d'intermédiaires efficaces et dévoués auprès des indigènes. On peut voir plus haut et plus loin; il n'est peut-être pas impossible de faire revivre des foyers intellectuels qui étaient déjà presque éteints en 1830, après avoir autrefois brillé d'un vif éclat, et cela au grand profit de notre influence non seulement en Algérie, mais encore dans toute l'Afrique musulmane. Les musulmans ont un grand respect pour la science, et le Coran contient à cet égard des paroles dont nous pouvons tirer un parti singulier. Sans nous bercer de trop d'illusions, peut-être pouvons-nous espérer constituer en Algérie une aristocratie intellectuelle qui remplacera l'ancienne aristocratie militaire et religieuse que nous avons détruite, et au moyen de laquelle nous agirons sur les masses profondes.

En matière d'enseignement des indigènes, on cherche vainement les raisons majeures, les faits probants qui motiveraient un retour en arrière.

En admettant que l'expérience soit encore trop incomplète pour qu'il s'en dégage des conclusions définitives, il faut donc la poursuivre résolument, sans se rebuter aux

premières difficultés de la route. Quant à nous, notre sentiment est bien net. Nous ne prétendons pas que l'école à elle seule suffise à la tâche de transformer un peuple, mais nous pensons que c'est par elle qu'on peut agir le plus efficacement sur les esprits et sur les cœurs. Nous estimons qu'en Algérie comme ailleurs elle est l'instrument de civilisation par excellence, l'arme pacifique de la conquête morale, et nous ne voudrions pas voir la France s'en dessaisir avant d'avoir terminé victorieusement le bon combat engagé contre l'ignorance et la barbarie.

CHAPITRE VII

LA COLONISATION[1]

Avant que le gouvernement se fût demandé s'il coloniserait l'Algérie, l'initiative privée avait déjà engagé la question. Au lendemain même de la conquête, des Européens venus à Alger commençaient à faire des achats de terre. Clausel, pendant son second commandement, encouragea cette tendance et accorda les premières concessions. En 1839 il existait, dans la Mitidja surtout, des exploitations agricoles en pleine prospérité. Tout fut ruiné lors de la rupture avec Abd-el-Kader. Bugeaud, en arrivant comme gouverneur, publia une proclamation dans laquelle il déclarait « que la guerre n'était pas le but, que la conquête serait stérile sans la colonisation. Je serai colonisateur ardent, ajoutait-il, car j'attache moins ma gloire à vaincre dans les combats qu'à fonder quelque chose d'utilement durable pour la France. » Dès que les opérations militaires eurent rétabli la sécurité, le moment vint de mettre à exécution ces solennelles promesses. Le gouverneur et sous ses ordres le directeur de l'intérieur et

1. Voy. Baudicour, *Histoire de la colonisation de l'Algérie.* — *La Colonisation en Algérie*, par Lieutaud, dans les notices sur l'Algérie publiées pour le Congrès de l'Association française en 1881; — *Coup d'œil sur l'histoire de la colonisation en Algérie,* publication du gouvernement général à l'occasion de l'Exposition universelle de 1878; — Jules Cazenave, *La colonisation en Algérie* (brochure de l'Exposition de 1900); — Voy. aussi les différents documents officiels: la *Statistique* générale de l'Algérie, les *Exposés des motifs* des projets de loi de 1883 et de 1886, les rapports et débats parlementaires.

de la colonisation, les généraux commandant les provinces y travaillèrent avec un zèle véritable, mais avec plus de zèle que de succès.

Ce fut autour d'Alger que se concentrèrent au début tous les efforts; on ne se mit à l'œuvre qu'un peu plus tard dans les provinces de l'est et de l'ouest. Les premiers villages furent créés dans le Sahel, dont le sol sablonneux et maigre se prête peu à la culture des céréales. Sur un terrain médiocre qu'il fallait disputer à la broussaille, avec des lots qui avaient de 4 à 12 hectares, il était difficile que le colon réussît. Dans la Mitidja, où l'on se décida ensuite à descendre, le sol était plus riche; de grandes épaisseurs de terre végétale, des eaux abondantes semblaient promettre de belles récoltes. Mais la plaine était alors aussi insalubre que fertile, des miasmes mortels sortaient de ses marais croupis; ce fut un champ de bataille où succombèrent des générations. Avec le temps, la Mitidja s'assainit; d'ailleurs la colonisation pouvait se porter vers des régions plus salubres. D'autres causes gênèrent son expansion. Les terres domaniales n'étaient pas mises en vente, elles n'étaient pas non plus données; on avait déjà inauguré le système de la concession en imposant avec la résidence d'autres clauses aggravantes. L'attributaire devait s'engager à faire des constructions, des défrichements, des plantations, des clôtures. C'était beaucoup demander en échange de quelques hectares. De provisoire, la propriété devait devenir définitive, mais en attendant le colon ne pouvait ni vendre, ni se procurer des ressources par l'hypothèque, tandis que, sous peine de déchéance, il lui fallait exécuter des travaux dispendieux qui absorbaient son capital. Dans la plupart des cas, après des luttes stériles, il se voyait évincé par l'administration ou exproprié par ses créanciers. En 1848, sur 150 000 hectares qui avaient été concédés, 23 000 seulement étaient possédés en vertu d'un titre définitif. Le nombre était grand des découragés,

ruinés d'argent et d'espérances. Entre la métropole et l'Algérie, il y avait bien moins un courant d'émigration continu qu'un mouvement de va-et-vient.

Le maréchal Bugeaud n'avait pourtant pas oublié ses engagements de 1841, mais il comprenait la colonisation à sa manière : il en voyait surtout le côté politique et les conséquences stratégiques. Il aurait voulu en faire une œuvre toute militaire. Il proposait de distribuer des lots à des sous-officiers et à des soldats ayant encore à faire plusieurs années de service; ceux-là du moins pouvaient être soumis à la discipline; ils manœuvreraient dans les champs comme dans les rangs. Ces idées rencontrèrent en Algérie de la part de la population civile la plus vive opposition; même dans l'armée, il s'en fallait qu'elles fussent approuvées par tout le monde. Lamoricière, qui faisait alors étudier un plan de colonisation pour la province d'Oran, se montrait opposé à l'intervention excessive de l'État; il recommandait moins de formalités et aussi moins de dépenses. Bedeau, à Constantine, était d'avis que le gouvernement, après avoir exécuté les travaux de sécurité, d'assainissement et de communication, se bornât à donner le sol, en ayant soin de mêler dans les concessions les grands capitalistes aux petits propriétaires et les indigènes aux Européens. La question, si controversée en Algérie, fut portée devant la Chambre en 1847, lorsque le ministre de la guerre présenta un projet de loi établissant des camps agricoles; Bugeaud en était l'inspirateur. Tocqueville, chargé du rapport, conclut au rejet; il posa en principe que l'État devait se charger des travaux se rapportant à un intérêt collectif et laisser aux particuliers ceux qui ont un caractère individuel et privé; il invoqua aussi contre le système des camps les expériences de colonisation militaire déjà faites à Fouka, à Mahelma et à Beni-Méred. Ses conclusions furent adoptées. Bugeaud, à la suite de cet échec, donna sa démission.

En 1848, il fut un moment question d'utiliser pour le

peuplement de l'Algérie les insurgés de juin prisonniers. D'après un plan imaginé par Enfantin, chaque émigrant devait recevoir 150 hectares et de l'argent pour les faire cultiver; au bout de dix ans, le colon devenait propriétaire de 75 hectares, le reste était attribué aux khammès. On aurait pu alors se permettre de telles largesses, les ressources domaniales ne manquaient pas. Mais la commission instituée par le ministre de la guerre fit adopter des idées toutes différentes. Les insurgés de juin furent écartés, on fit appel aux colons libres. On les recruta surtout dans les ateliers de Paris; ce n'était pas là qu'il aurait fallu chercher les éléments d'une population agricole. Les lots qu'on leur attribua avaient une contenance de 2 à 10 hectares; il est vrai qu'on leur fournissait des maisons bâties, des instruments de labour, un peu de bétail, des semences et jusqu'à des rations de vivres pour eux et pour leurs familles. Ils étaient placés dans de telles conditions que la tutelle administrative leur était indispensable pour vivre. 42 villages furent ainsi créés : 12 dans la province d'Alger, 21 dans celle d'Oran, 9 dans celle de Constantine. Comme il était facile de le prévoir, les résultats furent médiocres. Dès 1851, on avait recours à un autre système, et on décidait de peupler 12 nouveaux villages « avec des cultivateurs jouissant de ressources suffisantes pour pourvoir à leur installation ». Il leur était concédé 8 ou 10 hectares, une maison bâtie, et on les laissait ensuite se tirer d'affaire comme ils pourraient.

La période de 1852 à 1860 est remplie par de nouveaux essais : l'administration fit quelques ventes de terres, mais en même temps on expérimentait la colonisation à l'entreprise; en 1853, on concéda à la Compagnie génevoise un vaste territoire dans les environs de Sétif, sous charge pour elle de construire des villages et d'y installer des colons. Cinq ans après, il y avait dans les villages de la Compagnie un peu plus de 500 colons, mais elle restait propriétaire de terrains excellents, qu'elle convertissait en

pâturages ou qu'elle louait pour la culture aux indigènes. C'était pour de tels résultats qu'on s'était dessaisi de 20 000 hectares en plein rapport, constituant un champ de colonisation magnifique. Il y avait d'ailleurs plus d'une façon de gaspiller les ressources du domaine : pour prouver que la civilisation pénétrait chez les Arabes, on engageait les chefs à se construire des maisons et on les récompensait de leur empressement à obéir en leur donnant des terres par centaines d'hectares. Heureusement, ces fautes et ces erreurs étaient compensées par les effets bienfaisants de la loi du 11 janvier 1851. Jusqu'alors, l'Algérie, dans ses rapports commerciaux avec la France, avait été traitée en pays étranger; à peine obtenait-elle pour quelques articles des tarifs de faveur. A partir de 1851, les produits de son agriculture et de son industrie naissante furent admis en franchise, les échanges avec l'étranger lui furent aussi rendus plus faciles. Le commerce, jusqu'alors languissant, s'anima. En une seule année, les exportations doublèrent. La situation de la plupart des colons devint moins précaire.

Le régime des attributions de terre par vente sembla l'emporter en 1860, pendant le ministère Chasseloup-Laubat. Les charges des anciens concessionnaires furent réduites à l'obligation de bâtir. Les nouvelles attributions se faisaient dans quelques cas aux enchères ou de gré à gré, mais le plus souvent à prix fixe. L'acquéreur n'avait qu'à faire sa demande, à verser le tiers de la somme, et le lendemain il disposait de sa terre sans être assujetti à aucune condition, même de mise en valeur. Plus tard, on interdit absolument les concessions gratuites et on réduisit au cinquième du prix d'achat la quotité immédiatement exigible. Pendant les dix années qui s'écoulent de 1860 jusqu'à la chute de l'Empire, le mouvement est insensible et les résultats presque nuls : on installe en tout 4582 habitants agricoles. La période décennale précédente avait été marquée par la création de 85 centres avec 15 000 ha-

bitants. Toutefois il ne serait pas juste d'imputer au système de la vente ce ralentissement. Il était dû plutôt aux tendances non dissimulées de la politique impériale, aux entraves que subissait l'émigration, à l'incertitude du lendemain pour les colons et surtout au sénatus-consulte de 1863.

En 1871, ce fut un réveil; l'Algérie apparut comme le pays d'avenir, la France nouvelle, dont le développement devait compenser les pertes subies en Europe et consoler la mère patrie. On y envoya les émigrants d'Alsace-Lorraine. La mise sous le séquestre des biens des révoltés, les contributions de guerre frappées sur eux fournissaient des ressources en terres et en argent. Le gouverneur général Gueydon, après quelques hésitations, renonça au système de la vente et fit adopter la réglementation dite du titre II. Les terres domaniales de colonisation devaient être louées pour neuf ans, à raison de 1 franc par an, à des citoyens français. Le locataire était tenu à résider sur un lot; au bout de neuf ans, s'il n'avait pas encouru la déchéance en manquant à cette condition, il recevait un titre de propriété définitive.

Les décrets des 10 octobre 1872 et 15 juillet 1874 réduisirent à cinq ans la durée du bail et de la résidence obligatoire. Le décret du 30 septembre 1878 transforma la location sous promesse de propriété en concession conditionnelle avec clauses résolutoires. La résidence était toujours fixée à cinq ans, mais la durée pouvait en être réduite à trois ans si l'attributaire justifiait de travaux d'amélioration ou de construction représentant une valeur de 100 francs par hectare. Sur les lots de ferme, le concessionnaire était dispensé de la résidence personnelle, à condition d'installer une ou plusieurs familles françaises ou d'exécuter des travaux ayant une importance de 150 francs par hectare. Quelques dispositions nouvelles étaient introduites pour fixer le mode de délivrance des titres définitifs, régler la procédure en matière d'éviction, faciliter la

cession des droits acquis et les emprunts hypothécaires. Au fond, c'était toujours avec quelques atténuations le régime de 1871, la concession gratuite avec la clause de résidence obligatoire empruntée à la loi américaine du *Homestead*.

Quelque jugement qu'on porte sur cette méthode de colonisation, on ne peut nier qu'elle ait été appliquée avec une réelle activité. A la fin de 1882, le nombre des centres créés ou agrandis et des territoires allotis en fermes isolées depuis 1871 s'élevait à 340, dont 197 centres entièrement nouveaux. Les terres affectées à ces créations et provenant, soit du domaine, soit d'échanges, soit du séquestre, soit encore d'achats de gré à gré ou d'expropriations effectuées au moyen des soultes de rachats du séquestre, comprenaient une étendue de 475 807 hectares estimés 43 267 991 francs. Les travaux de toute nature, chemins d'accès, adduction d'eau, nivellements, édifices publics, avaient coûté 16 568 507 francs, seule dépense réelle supportée par l'État. 10 030 familles, dont moitié à peu près d'émigrants, avaient été installées. L'éviction en avait frappé un certain nombre pendant la période de concession provisoire, mais on les avait remplacées par des attributaires nouveaux. Au 31 décembre 1882, les familles résidentes étaient au nombre de 8003, dont 3886 familles d'immigrants comprenant 15 318 personnes, 4117 d'Algériens comptant 14 137 membres, en tout 29 455 colons. A la même date, la population agricole européenne était évaluée à 157 402 individus, possédant ensemble 1 122 000 hectares, avec des constructions estimées à 206 millions et un matériel d'une quinzaine de millions.

CHAPITRE VIII

LA COLONISATION (SUITE) [1]

En 1882 les ressources en terres avaient sensiblement diminué. Le domaine possédait bien encore, à part les forêts et les immeubles affectés à des services publics, 848 738 hectares, mais déduction faite des non-valeurs de toute sorte, on estimait que 91 559 hectares seulement étaient susceptibles d'être directement affectés à la colonisation, et qu'une étendue à peu près égale pouvait être utilisée pour fournir à des échanges ou à des compensations. Fallait-il, après en avoir disposé, renoncer aux créations de centres et considérer comme achevée la colonisation officielle? fallait-il au contraire se mettre en mesure de la poursuivre? Si l'on prenait ce dernier parti, pour se procurer les terres ayant l'étendue, la fertilité, la salubrité indispensables, formant dans les emplacements les mieux appropriés des territoires continus, pouvait-on compter sur les achats ou les échanges de gré à gré? Ne serait-il pas à propos d'employer dans bon nombre de cas l'expropriation pour cause d'utilité publique, d'éviter ainsi les lenteurs provenant du mauvais vouloir des propriétaires actuels et

1. Voy. pour ce chapitre surtout les documents officiels, le texte et les *Exposés des motifs* des différents projets de loi, les délibérations de la Chambre des députés (séances des 27 et 28 décembre 1883), la *Statistique générale de l'Algérie*, les *Exposés* annuels du gouverneur général, les rapports sur le budget de l'Algérie pour les dernières années, le rapport sur la *colonisation*, présenté au Sénat par M. Émile Labiche, la séance du Sénat du 26 mars 1897, la déposition de M. Dormoy devant la commission sénatoriale d'enquête sur l'Algérie, *Sénat, commission d'étude des questions algériennes*, Paris, 1891 (ce dernier document est reproduit dans le volume du Conseil supérieur de 1893, 1re annexe, p. 673). Voy. aussi pour ces dernières années les publications de la *Direction de l'agriculture, du Commerce et de la Colonisation* du gouvernement général de l'Algérie et le *Bulletin de l'Office des Renseignements généraux de l'Algérie*.

surtout les difficultés inhérentes à l'état légal de la propriété indigène? A supposer qu'on entrât dans cette voie, procéderait-on, année par année, au fur et à mesure des ressources, à des créations incohérentes, ou bien, si l'on adoptait un plan d'ensemble dont la réalisation s'effectuerait progressivement, ne risquait-on pas d'offrir une prime à la spéculation, en donnant aux terres désignées d'avance pour les acquisitions une plus-value énorme que l'État devrait ensuite payer? L'administration algérienne imagina alors une combinaison qui devait lui fournir en peu d'années les moyens de se procurer les terres dont elle jugeait avoir besoin pour compléter l'œuvre de la colonisation officielle.

Il s'agissait de créer 175 nouveaux centres, susceptibles de recevoir 9649 familles, soit 38 596 habitants, et comprenant une superficie totale de 380 698 hectares. Le domaine fournissait 81 009 hectares; le surplus, 299 689 hectares, serait acquis des indigènes soit de gré à gré, soit de préférence par expropriation. On donnerait aux indigènes expropriés 95 000 hectares d'immeubles domaniaux jugés non utilisables pour la colonisation et en outre des indemnités en argent. Le coût des acquisitions et indemnités était évalué à 23 millions; avec 21 millions pour les frais d'installation des centres, 5 à 6 millions pour l'imprévu, c'était une somme de 50 millions à réaliser. On proposait que l'avance en fût faite en dix annuités par la Caisse des dépôts et consignations, laquelle serait remboursée avec intérêt à 4 p. 100, au moyen de prélèvements faits pendant vingt-deux ans sur les crédits affectés par le budget à la colonisation. Telle était la forme définitive sous laquelle ce projet, dit des 50 millions, présenté pour la première fois en 1881, remanié ensuite à diverses reprises, fut soumis à la Chambre des députés à la fin de l'année 1883. Généralement approuvé en Algérie, il fut l'objet dans la presse métropolitaine d'une vive polémique, menée surtout par la Société protectrice des indigènes. A la Chambre même il donna lieu à d'intéressants débats

qui remplirent les séances des 27 et 28 décembre 1883.

Parmi les adversaires du projet, les uns, comme MM. Guichard et Lebaudy, en critiquèrent surtout l'économie financière. M. Ballue s'attacha à démontrer qu'en le réalisant on atteindrait les indigènes dans leurs droits et dans leurs intérêts, qu'indemnisés en terres et déplacés de force, ou indemnisés en argent qu'ils seraient incapables d'utiliser, ils se tiendraient pour opprimés et spoliés, qu'on allait ainsi à constituer une Irlande africaine. Faisant le procès de la colonisation officielle, il rappelait qu'en terres ou en argent on avait dépensé 50 millions pour installer 30 000 personnes dont la moitié seulement étaient des immigrants ; que beaucoup de colons attirés par l'appât des concessions gratuites avaient encouru la déchéance ou aliéné leurs lots pour s'en retourner ruinés et mécontents. « Ou le colon, disait-il, arrive avec un capital insuffisant et alors il s'endette et succombe, ou il apporte un capital sérieux et alors pourquoi lui donner la terre? » M. Graux, le gouverneur général M. Tirman, le ministre de l'intérieur M. Waldeck-Rousseau, parlèrent dans le sens opposé. Ils alléguèrent la nécessité d'introduire dans le pays un élément français capable de faire contrepoids à la population étrangère et assez nombreux pour exercer une influence décisive sur les masses indigènes. La colonisation officielle n'excluait pas la colonisation libre, elle la rendait possible en lui fournissant des cadres. Sans dissimuler les échecs subis, ils les attribuaient à des fautes d'exécution qu'on saurait éviter dans l'avenir en profitant de l'expérience acquise. Ils niaient que le projet fût contraire aux intérêts des indigènes. Il n'était question de déposséder entièrement aucun groupe de population, aucun individu; ceux qu'on exproprierait recevraient une large indemnité; les terres qu'on leur laisserait obtiendraient une plus-value qui serait déjà une compensation. Tous devaient bénéficier de l'établissement des routes, de la création de marchés

nouveaux qui leur permettaient de placer à des prix plus rémunérateurs leur main-d'œuvre ou leurs produits.

Le projet fut repoussé, et pour notre part nous ne le regrettons pas. Quelques précautions qu'on eût pu prendre; ces grandes expropriations ne se seraient pas faites sans troubler l'existence et léser les intérêts d'un bon nombre d'indigènes. Ceux mêmes qu'elles n'auraient pas directement atteints se seraient crus ou sentis menacés. On ne s'abusait point quand on signalait dans la mesure proposée un grave danger politique. En la rejetant, la Chambre des députés obéit à des considérations de prudence en même temps qu'à des scrupules d'équite. Mais comme aucun autre moyen ne fut adopté pour remplacer celui qu'on écartait, la colonisation officielle s'est trouvée sinon arrêtée, au moins singulièrement ralentie. De 1882 à 1890, on a installé ou agrandi 46 centres, comprenant 96 000 hectares, sur lesquels on a découpé 4600 lots et établi 11 000 personnes, moyennant une dépense de 8 millions et demi environ. De 1890 à 1896, 24 centres ont été créés, 45 agrandis; 94 117 hectares concédés ou vendus ont formé 1664 lots pour 4022 personnes; la dépense a été de 4 982 540 francs. De 1896 à 1902, 32 centres ont été créés, 25 agrandis; 78 261 hectares concédés ou vendus ont formé 1623 lots pour 4954 personnes; la dépense a été de 3 900 687 francs. Entre 1882 et 1896, la moyenne annuelle des superficies attribuées à la colonisation a été de 14 444 hectares, au lieu de 43 255 entre 1871 et 1882, la dépense annuelle, bien qu'elle doive s'appliquer aux acquisitions de terres en même temps qu'aux travaux d'installation, est descendue de 1 562 270 francs à 1 030 000; le nombre moyen de colons pourvus est tombé de 2677 à 1153. De 1896 à 1902, la moyenne annuelle des superficies attribuées a été de 13 043 hectares, la dépense annuelle est descendue à 650 114 francs, le nombre des colons est tombé à 825.

Le programme de 1882 est donc loin d'avoir été rempli.

Les données sur lesquelles il reposait s'étant nécessairement modifiées, on a jugé à propos de le soumettre à une revision. La procédure d'exécution a été aussi modifiée. Autrefois l'emplacement du village à créer était proposé par les fonctionnaires administratifs; la commission des centres, composée de conseillers généraux du département, de fonctionnaires et de notables de l'arrondissement, se transportait sur les lieux, se livrait à une étude souvent très sommaire et dressait un rapport, sur le vu duquel le gouverneur prenait une décision de principe; l'autorité administrative se mettait alors à l'œuvre pour l'acquisition des terres par cession ou échange, les Ponts et Chaussées exécutaient les travaux d'assainissement, d'alimentation en eau, de viabilité, de construction des édifices publics. Cela fait, les lots de colonisation étaient attribués, soit par concession gratuite dans les conditions fixées par le décret de 1878, soit par vente. L'opération, engagée à la suite d'une étude beaucoup trop incomplète, se heurtait souvent à des difficultés imprévues, à des dépenses excessives et aboutissait parfois après de longs délais à de déplorables échecs. Aujourd'hui, un avant-projet des dépenses d'installation à prévoir est établi par les Ponts et Chaussées antérieurement à toute décision. Le gouverneur ne se prononce plus qu'après avoir eu sous les yeux tous les éléments d'information. Alors seulement l'administration locale entre en mouvement pour constituer le territoire de colonisation.

Des idées ingénieuses, comme celles des villages maritimes peuplés de pêcheurs français, ont été expérimentées. En vue de donner au peuplement le plus de cohésion possible, on a eu soin de grouper dans chaque centre un certain nombre de colons originaires du même département ou de départements voisins, et de réserver dans chaque centre un certain nombre de concessions pour favoriser le courant amorcé dans leur département d'origine par les premiers immigrants. D'autre part, la colo-

nisation algérienne a été dotée d'un organe qui lui faisait depuis longtemps défaut, par l'installation à Paris d'un Office de renseignements[1]. Le meilleur moyen d'assurer un bon recrutement est de provoquer beaucoup de demandes; dans ce but, le gouvernement général a recouru à un certain nombre de procédés de publicité, affiches, livrets, etc.; cette propagande a augmenté la proportion des demandes de concession et rendu possible une sélection des demandeurs. Bref, les méthodes ont été, dans ces dernières années surtout, rajeunies et assouplies.

Malgré ces incontestables améliorations, la colonisation traverse actuellement une phase critique. Des colons installés, beaucoup sont obérés, sans résistance contre les accidents courants de la vie agricole : sécheresse, mauvaise récolte, maladie des plantes, baisse des prix, menacés ou atteints par l'expropriation. On a bientôt fait de crier à l'imprévoyance ou à l'inconduite. En réalité beaucoup ont été placés dans des conditions telles qu'il ne leur était guère possible de réussir. Dans bien des cas, sans parler des emplacements mal choisis, les travaux essentiels d'eaux et de viabilité n'ont été exécutés qu'imparfaitement. Il faudrait les compléter et les améliorer, donner en même temps à ceux des colons qui ont tenu bon la faculté de s'étendre par l'agrandissement du territoire. C'est là un côté essentiel de l'œuvre de la colonisation. Mais le budget des créations nouvelles se trouve ainsi réduit à la portion congrue. Le crédit inscrit pour les dépenses de colonisation, de 4 400 000 francs en 1878, de 3 515 000 francs en 1882, a été ramené par des diminutions successives à 2 220 000 en 1897, à 1 907 000 francs au budget de 1904. Une fraction de cette somme étant absorbée

1. L'Office a son siège à la galerie d'Orléans, au Palais-Royal; il a pour mission de faire connaître en France et à l'étranger l'importance économique de l'Algérie; de fournir gratuitement tous les renseignements de nature à favoriser le développement commercial, industriel et agricole de la colonie et de hâter son peuplement par des éléments français.

par des dépenses accessoires, il ne reste de disponibles pour les dépenses de colonisation proprement dites que 1 500 000 francs, dont moitié seulement pouvant être affectée aux créations nouvelles. Si l'on évalue à 200 000 francs le coût des terres et à 160 000 francs les travaux pour un village de 1500 hectares, on voit qu'avec les moyens actuels on ne peut créer par an que deux ou trois villages nouveaux. Ainsi s'explique le ralentissement de la colonisation officielle, qui a eu son contre-coup sur le développement de la colonisation libre. Au 31 décembre 1901, la population agricole européenne n'était plus que de 189 164 personnes, au lieu de 205 642 à la fin de 1894. C'est depuis bien longtemps le premier recul de ce genre. Le symptôme est alarmant [1].

Les réductions continues qui ont d'année en année anémié le budget de la colonisation n'ont pas été dictées par le seul souci des économies à réaliser, mais par les défiances qu'inspire la colonisation officielle. A quoi bon, disent les adversaires de ce système, faire intervenir l'État, qui ne saura produire, à grand renfort de dépenses, de formalités et de règlements, qu'une œuvre artificielle, incomplète et mal venue? Pendant la période de plus grande activité, entre 1871 et la fin de 1884, on a dépensé 65 928 107 francs (valeur des terres, travaux d'installation, etc.); tout cela pour découper sur environ 500 000 hectares 13 030 lots et installer 32 976 personnes. Chaque lot est ainsi revenu à 5059 francs, chaque colon à 1999 francs. Encore si cette population amenée à si grands frais avait été toute composée d'immigrants, mais près de la moitié des attributaires étaient des Algériens. Le gain procuré à l'élément national n'a donc été que de 16 à 17 000 unités. A ces maigres résultats on oppose ceux obtenus par la colonisation libre, au compte de laquelle on met, déduction faite des concessionnaires, tout l'accroissement de la popu-

1. Il ne faudrait pas exagérer les conséquences de ces chiffres. La diminution n'est peut-être qu'apparente et due à ce que l'enquête, faite avec plus de soin, se rapproche davantage de la réalité.

lation agricole, et qui se trouverait ainsi avoir donné dans le même laps de temps un apport de 35 000 colons, en même temps qu'elle faisait passer par le jeu naturel des transactions plus de 260 000 hectares de terre dans les mains des Européens. Le rôle de l'État n'est pas de déterminer ou de régler ce mouvement, dont l'intensité augmente à mesure que s'accroît la puissance d'attraction de la colonie; qu'il se borne à le favoriser en portant son effort sur le développement des travaux publics. Il aura rempli tout son devoir. L'Algérie est maintenant connue et appréciée, y viendra qui voudra, et ceux-là achèteront des terres qui y trouveront leur compte et qui pourront le faire.

Ainsi la France s'interdirait, pour le peuplement de l'Algérie, de solliciter et de provoquer l'immigration comme l'ont fait les colonies australiennes et celles de l'Afrique australe anglaise, comme le font encore la République Argentine et le Canada. A supposer qu'il pût pratiquer cette politique de laisser faire, l'État ne se trouverait pas pour cela dispensé de tout sacrifice. Il faudrait bien donner aux colons libres, comme aux autres, quand ils auraient formé des centres de population, des chemins d'accès, des conduites d'eau, des plantations, des édifices publics. Or ces dépenses d'installation figurent pour une bonne part dans le total que l'on imputait tout à l'heure à la colonisation officielle. Si l'on en fait déduction, si, comme cela semble raisonnable, on ne met pas au compte de la colonisation proprement dite les terres attribuées aux communaux, aux réserves domaniales, départementales, etc., la dépense réelle de 1871 à 1885 se réduit à 31 984 047 francs, soit 2454 francs par feu et 969 francs par colon installé. Dans ces dernières années, le coût d'installation a dépassé celui des achats de terre : en 1902, les travaux d'installation étaient de 573 000 francs, contre 435 000 francs pour achats de terre.

Et d'ailleurs, ne faut-il voir dans la colonisation que le

côté économique et financier? Depuis Bugeaud tous les gouverneurs, militaires et civils, n'ont-ils pas été unanimes à professer que pour prendre vraiment possession du pays, pour initier les indigènes à la vie civilisée et, en attendant, garantir leur soumission, il est nécessaire d'implanter au milieu d'eux une importante population européenne. Nous disons aujourd'hui une population française, capable de maintenir, malgré l'afflux des immigrants étrangers et des naturalisés, la prépondérance de l'élément et de l'esprit national. La colonisation doit donc répondre à cette condition d'amener en Algérie des Européens, mais surtout des Français. Or que faut-il attendre à cet égard de la colonisation spontanée? D'abord, dans bien des cas, elle sera rebutée par les difficultés que présente l'acquisition partielle de terres placées sous le régime de la propriété collective, difficultés presque insolubles pour des immigrants. Ce n'est pas tout; les acquéreurs des terres aliénées de gré à gré par les indigènes peuvent être des étrangers; les acquéreurs des terres aliénées par le domaine lui-même par voie d'adjudication peuvent être, si aucune disposition législative ne s'y oppose, des étrangers encore ou bien des indigènes. Des Français aussi achèteront; mais beaucoup seront de simples spéculateurs, achetant pour revendre quand une plus-value se sera produite et, en attendant, décidés à laisser le sol improductif ou à en tirer parti sans peine et sans dépense en le louant à des indigènes. Quelques-uns, grands capitalistes ou sociétés financières voudront créer des exploitations importantes, mettront le sol en valeur et rendront ainsi de réels services, mais ils emploieront indifféremment la main-d'œuvre indigène ou étrangère, à l'exclusion de la française, qui est la plus coûteuse. Ni les uns ni les autres n'apporteront un appoint sérieux au peuplement français. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à voir comment la Compagnie algérienne et la Franco-algérienne ont exploité, l'une ses 90 000 hec-

tares, l'autre ses 28 000 hectares de terres[1].

On a longtemps vanté l'exemple de la Tunisie, où l'on s'est borné à administrer de haut le pays, à y introduire des fonctionnaires, à y laisser pénétrer des négociants, des industriels, de grands propriétaires. Mais dans ces dernières années, la faiblesse numérique de l'élément français, et les progrès de l'immigration italienne ont suggéré de sérieuses inquiétudes, et l'on a songé à y remédier par des procédés sinon identiques, du moins analogues à ceux qu'on a tant critiqués en Algérie[2]. Au reste, la conquête a été autrement longue en Algérie et la population indigène y est autrement difficile à soumettre. On a cru qu'il était nécessaire d'installer, d'implanter dans le sol une population française importante, une sorte de garnison civile. Les fonctionnaires et les négociants ne sauraient suffire, ni même les capitalistes et les grands propriétaires; il faut ici une population rurale, appartenant à cette forte race des paysans français, qui saisit la terre d'une prise si vigoureuse et s'y attache ensuite avec une indomptable ténacité. Mais ceux-là ne viendront guère acheter aux indigènes ou prendre part à des enchères parcellaires. Qu'iraient-ils faire isolés en pays arabe? « Avec la dispersion, tout ce qui constitue la vie de l'homme civilisé devient impossible; plus d'église, plus de routes, plus de police rurale, plus de tournées protectrices de la gendarmerie, plus de service postal, éloignement du prêtre, du médecin, du maire, du notaire, du juge. Au lieu de tous les avantages de la civilisation, on a l'isolement au milieu de la barbarie. » (Warnier.) Si l'on veut transplanter en Algérie des paysans français, leur y faire la vie supportable, il faut procéder par créations de centres. On l'a fait jusqu'à présent et on l'a fait avec raison. Sans doute on n'a pu installer dans

1. Aujourd'hui à la *Société du domaine de l'Habra et de la Macta.*

2. Voy. l'interpellation de M. André Berthelot (1901) et le rapport de M. Et. Flandin sur le budget de la Tunisie de 1903.

les centres qu'un nombre restreint d'immigrants, mais ces immigrants en ont attiré d'autres et ont contribué ainsi, de façon directe et indirecte, à l'accroissement de la population française. Comme on l'a dit, la colonisation officielle fournit les cadres, la colonisation libre vient ensuite les remplir. Mais si la première est à elle seule insuffisante, la seconde sans elle aurait été impossible.

La colonisation officielle, l'intervention directe de l'État a donc été légitime et nécessaire dans le passé, les conditions économiques et politiques où se trouve placée l'Algérie ne permettent pas d'y renoncer encore. Le mode d'attribution des terres auquel on avait eu recours le plus volontiers, le système de la concession gratuite, a été l'objet de si vives attaques que dans ces dernières années, il ne trouvait plus guère de défenseurs. Et cependant, après expérience faite, on a été obligé d'y revenir, au moins pour les nouveaux centres, dont la vente par adjudication était impuissante à assurer le peuplement[1]. On lui reproche de ne donner que des colons de qualité médiocre, qui n'ont pas de ressources pour mettre en valeur la terre qu'on leur attribue. Mais le fait de l'acquisition à prix d'argent ne prouve pas toujours l'intention sérieuse ou les moyens d'exploiter. L'acquéreur sera souvent un spéculateur qui louera sa terre aux indigènes ou la laissera sans culture. Parfois elle immobilisera tout le petit avoir d'un bon travailleur, un peu imprudent dans ses ambitions de propriétaire. Le plus souvent, l'adjudication n'attirera que des voisins désireux de s'arrondir ou tout au plus des gens déjà établis dans le pays. On aura beau organiser la plus vaste publicité, on ne décidera pas le paysan de France à passer la mer pour venir enchérir. Seul, le don gratuit de la terre lui offre un appât assez puissant pour l'entraîner à émigrer. Ce don d'ailleurs

1. En 1892-93, sur 155 acquéreurs de lots de colonisation, 38 seulement venaient de France; en 1893-94, 19 sur 169; en 1895-96, 1 sur 62; en 1902, tous les acquéreurs sont des Algériens.

est-il tellement gratuit? La terre n'a de valeur effective que dans les anciens centres, qui ont franchi victorieusement les épreuves du début; dans les nouveaux, dont la réussite est incertaine, le colon qui vient affronter tant d'aléas redoutables, qui met à l'enjeu ses ressources, son travail, sa santé, apporte vraiment autant qu'il reçoit. Entre l'État et le concessionnaire il y a réciprocité, échange de services. Quelques préventions que soulève la concession gratuite, il paraît indispensable de la maintenir dans les centres de création nouvelle, tout en recourant à la vente pour l'attribution des lots constitués par agrandissement ou devenus vacants dans les anciens centres. Mais le succès dépendra toujours de deux conditions essentielles, le bon choix des emplacements et le bon choix des colons.

Il est bien évident que l'allocation de 1 907 000 francs inscrite au budget, suffisante peut-être pour enterrer décemment la colonisation officielle, ne saurait la faire vivre. Mais l'emploi des fonds d'emprunt va permettre de lui redonner plus d'activité, et de constituer un plus grand nombre de villages, de fermes et de concessions. Enfin les ressources peuvent être accrues par la constitution d'une caisse de colonisation qui serait alimentée par la vente des terres domaniales. Dès le mois de décembre 1883, le comte d'Haussonville déposait au Sénat une proposition dans ce sens. L'idée a été plusieurs fois reprise, et recommandée notamment en 1897 dans le rapport de M. Émile Labiche. Au 1er janvier 1902, la douane détenait en Algérie en immeubles autres que des bois et forêts et non affectés à des services publics 13 577 parcelles d'une contenance de 782 243 hectares et d'une valeur présumée de 33 millions de francs; bien que, sur ces 783 000 hectares, la plus grande partie consiste en rochers, plages ou encore en parcelles très disséminées, que par suite « il ne reste pour la colonisation qu'une quantité restreinte de terrains pouvant servir soit direc-

tement à la création de centres, soit à la conclusion d'échanges avec les indigènes », il y a là des ressources qu'il ne serait pas difficile de grossir en soumettant à une revision sévère la destination des immeubles affectés à des services publics. Au produit des réalisations successives, opérées avec prudence en tenant compte à la fois des besoins et de l'état du marché foncier, s'ajouteraient les allocations budgétaires annuelles et les recettes provenant de ventes de lots de ferme ou de lots de villages dans les centres anciens ou déjà installés.

Un décret en préparation doit constituer cette caisse de colonisation, et consacrer le principe de la vente des terres à bureau ouvert, tout en laissant place au régime de la concession. Il doit aussi modifier le décret du 30 septembre 1878 en ce qui concerne l'étendue des concessions, reconnue trop faible pour les régions qu'on a maintenant abordées. On prolongera jusqu'à dix ans la période d'indisponibilité des terres de colonisation; on entravera ainsi, dans de fortes proportions, les tentatives de spéculation d'autant plus tentantes qu'avec le développement du pays les lots de colonisation ont une valeur de plus en plus forte.

Il est évident que la colonisation officielle n'a qu'un temps et qu'il arrive un moment où ses procédés ne sont plus applicables. Lorsqu'elle aura partout tracé les cadres, il ne lui restera plus qu'à disparaître. Ce moment n'est pas encore venu, croyons-nous, mais il n'est peut-être pas très éloigné. Nous sommes précisément à une époque décisive où un vigoureux et dernier effort est encore possible et d'autant plus nécessaire. On ne pétrit la cire que lorsqu'elle est molle : hâtons-nous donc, pendant qu'il en est temps encore, si nous voulons que la population algérienne reçoive et conserve l'empreinte française.

LIVRE VI

LES FORCES PRODUCTIVES

CHAPITRE PREMIER

L'AGRICULTURE [1]

Trois millions et demi d'hectares sont cultivés en Algérie ; on peut considérer comme utilisés 3 millions d'hectares occupés par les forêts ; le reste appartient à la broussaille et à la vaine pâture dans le Tell, constitue les terres de parcours des hauts plateaux, les hammada pierreux et les areg du Sahara. Un dixième au plus de la superficie totale, c'est à quoi se réduit encore aujourd'hui le domaine de l'agriculture. Après s'être rapidement accrue pendant les vingt-cinq années qui ont suivi l'achèvement de la conquête, son extension est demeurée à peu près stationnaire. La culture de beaucoup la plus importante, celle des céréales, n'occupait que 761 170 hectares en 1854 ; elle s'étendit sur 2 040 000 en 1861 ; elle en couvrait 2 846 000 en 1885. Depuis lors, ce chiffre n'a pas sensiblement varié et s'est tenu à une moyenne d'environ

1. Voy., sur l'agriculture, à titre de documents historiques, l'excellent ouvrage de Moll, *l'Enquête agricole de 1868*, la *Topographie agricole de l'Algérie*, publiée de 1880 à 1883 par le comice agricole d'Alger ; pour les renseignements plus récents, voy. les journaux agricoles de l'Algérie, notamment *L'Algérie agricole* ; la *Statistique générale* ; l'ouvrage de Rivière et Lecq, *Manuel pratique de l'agriculteur algérien*, 1900, et les diverses brochures agricoles publiées à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900.

2 800 000 hectares. Les progrès ont plutôt consisté dans l'amélioration des méthodes, dans l'introduction des cultures nouvelles, dans les perfectionnements apportés à l'outillage. L'agriculture constitue toujours la principale richesse de l'Algérie. En 1901, sur une exportation de 270 millions, les produits de l'agriculture et de l'élevage figuraient pour 200 millions, soit une proportion de plus des trois quarts. La valeur de la production agricole, en y comprenant le revenu de l'élevage, est estimée à environ 800 millions.

A la fin de 1901, la population agricole comprenait 3 230 000 indigènes et 189 000 Européens. Ici comme ailleurs, il importe de faire une distinction entre les deux éléments. A eux tous, les indigènes possédaient en 1901 des constructions pour une valeur de 102 millions et un matériel estimé à 5 millions de francs. Les Européens, seize fois moins nombreux, avaient à la même date pour 338 millions de constructions et pour 33 millions de matériel[1]. Les procédés des indigènes sont d'une simplicité enfantine. Point d'assolements; chaque année, on laboure une petite partie de terrain, le reste demeure en jachère; pour amender le sol, ils ne savent que brûler des herbes, des broussailles, quelquefois des forêts; ils ne font pas usage d'engrais, ils prennent seulement la précaution de choisir pour leurs plantations de tabac les emplacements où ont été parqués des animaux. Leur charrue est un araire dont le bois n'est pas toujours écorcé, dont le soc ne porte presque jamais de fer; cet instrument grossier, traîné suivant les régions par des bœufs, des chevaux ou des mulets, trace des sillons irréguliers d'une profondeur

1. Ici encore le progrès est sensible : en 1879, la valeur des constructions rurales possédées par les indigènes n'était que de 48 millions, celle de leur matériel de 2 960 000 fr. Les constructions des Européens représentaient une valeur de 156 millions, leur matériel 10 762 000 fr. A la fin de 1901, les deux populations possédaient ensemble un matériel agricole estimé à plus de 38 millions. La valeur du matériel a donc triplé en vingt ans.

de 10 centimètres; quand des obstacles se rencontrent, buissons, palmiers nains, plantes parasites, on ne prend point la peine de les déraciner, on les tourne respectueusement. On moissonne avec la faucille, on dépique en faisant piétiner les épis par des bêtes de somme. Autrefois, les grains se conservaient dans de grandes excavations en entonnoir, les silos. Un silo pouvait contenir jusqu'à 30 quintaux; aujourd'hui, lorsque l'Arabe a une bonne récolte, il ne fait pas de réserves, il aime mieux vendre. Beaucoup d'ignorance et de routine, une certaine nonchalance résignée qui accepte les événements comme des fatalités au lieu de les prévoir et de les dominer, voilà ce qu'on trouve chez presque tous. Cependant, surtout dans ces dernières années, un certain nombre ont suivi les exemples qui leur étaient donnés et adopté des méthodes rationnelles. Il faut faire une place à part pour le Kabyle, qui tire de la terre tout ce qu'elle peut produire.

Les colons forment avec les indigènes le contraste le plus complet. Ils sont actifs, entreprenants, toujours en quête d'améliorations et de progrès; semoirs, herses, charrues perfectionnées, batteuses, faucheuses, moissonneuses, machines de trait, machines à vapeur, ils emploient tout le puissant attirail créé par la science et l'industrie. « On peut affirmer, disait en 1868 la commission d'enquête, que l'agriculture en Algérie est plus progressive qu'en France. » Une culture européenne se reconnaît bien vite à l'absence de toute végétation parasite, au soin avec lequel elle est tenue, à ses sillons « creusés profond et tracés droit ».

Constituée surtout par la colonisation, la propriété européenne est en général moyenne ou petite; la plupart des exploitations ont de 25 à 70 hectares; les grands domaines sont rares; chez les indigènes, au contraire, ils sont assez nombreux, même en terre melk. D'habitude, l'Européen cultive lui-même ou dirige au moins le faire-valoir; il lui arrive aussi d'employer les fermiers ou de

louer à l'année à des Arabes. Ses valets de ferme, ses bergers, ses moissonneurs, sont des indigènes. Le propriétaire indigène met rarement la main à l'ouvrage, il fait travailler ses khammès, auxquels il fournit la terre, la semence, les instruments, et qu'il paye du cinquième de la récolte.

La culture indigène, s'exerçant avec peu de frais et peu d'efforts sur de vastes étendues, est extensive, excepté en Kabylie; la culture européenne, opérant à force de bras et de machines, sur un champ d'action encore restreint, est relativement intensive, bien que gênée par l'insuffisance des engrais naturels et la cherté des autres. Pour des indigènes travaillant à leur manière, le capital d'exploitation nécessaire à un hectare est évalué à 60 francs, le capital de roulement à 50. Pour des Européens, la dépense de première installation sera de 300 à 500 francs, le capital de roulement de 50 à 100 francs par hectare.

De tout temps, l'Algérie s'est adonnée surtout à la culture des céréales; avant la conquête, c'était presque la seule qui fût pratiquée par les Arabes; maintenant encore, elle occupe 8/10 du territoire cultivé. En 1901, sur environ 3 millions 1/2 d'hectares, 2 840 000 étaient ensemencés en céréales : 532 000 par des Européens, 2 308 000 par des indigènes.

En 1830, les indigènes faisaient, pour leur consommation ou pour la vente, du blé dur, du bechna et des fèves; l'orge servait principalement à la nourriture des bestiaux. Depuis, les colons ont introduit les différentes variétés de blé tendre, puis l'avoine et le maïs; ces deux dernières céréales, plantées dans des terrains argileux et profonds, donnent des rendements magnifiques lorsque les irrigations sont possibles; leur extension est encore assez médiocre; cependant les indigènes se livrent volontiers à la culture du maïs; ils ont également adopté celle du blé tendre, tout en continuant à produire de préférence le blé dur. Le poids moyen du blé dur est de 77 à 80 kilogrammes l'hec-

tolitre, celui du blé tendre de 76 à 79, celui de l'orge de 58 à 61, celui de l'avoine de 47 à 48.

En 1895, il y avait eu 211 500 hectares ensemencés en blé tendre, 1 096 000 en blé dur, 1 392 000 en orge; le reste en avoine, bechna, maïs et seigle. La part des Européens était pour le blé tendre de 139 000 hectares, soit à peu près les deux tiers ; pour le blé dur, de 163 000 hectares, un peu plus du huitième; pour l'orge, d'un dixième environ, soit 137 000 hectares. Mais les récoltes obtenues ne sont pas tout à fait pour les deux catégories d'exploitants dans la proportion des étendues ensemencées. Sur 100 hectares cultivés, un peu plus de 18 appartiennent aux Européens ; sur 100 quintaux récoltés ils en ont à peu près 25. Pendant la période décennale de 1890 à 1900, le rendement du blé tendre a été de 7 quintaux 25 à l'hectare dans les cultures européennes, de 4,23 dans les cultures indigènes; celui du blé dur de 6,52 dans les premières, de 4,76 dans les secondes ; celui de l'orge de 8,23 d'un côté, de 5,63 de l'autre. L'écart n'est pas aussi fort qu'on pourrait l'attendre de la différence des méthodes employées et surtout des frais supportés des deux parts. En l'état actuel, la culture des céréales est plus avantageuse pour l'indigène que pour le colon.

La production annuelle a toujours été sujette à de fortes variations; elle se réduit considérablement par le manque de bras en temps d'épidémie ou de guerre, mais elle est surtout affectée par les circonstances atmosphériques ; les pluies insuffisantes, les sirocos prolongés, les invasions de sauterelles compromettent ou détruisent des récoltes entières. En 1864, les céréales rendaient 18 218 688 hectolitres; en 1867, par l'effet d'une sécheresse de deux années, on tombait à 4 851 491. Plus récemment, après de bonnes campagnes comme celles de 1855 et de 1876, qui donnaient 18 et 19 millions de quintaux métriques, on n'obtenait plus en 1877 que 9 697 015 quintaux. Toutefois ces oscillations vont s'atténuant de plus en plus.

Depuis 1876, on n'a revu qu'une seule récolte vraiment mauvaise, celle de 1881, avec 9 312 000 quintaux. Pendant la dernière période décennale connue, de 1890 à 1900, la plus faible récolte en 1897 a donné 11 980 000 quintaux, la plus abondante, en 1900, 22 538 000. La moyenne, qui était de 15 426 000 quintaux entre 1880 et 1885, de 14 038 000 entre 1885 et 1890, s'est élevée à 16 782 000 entre 1890 et 1895, à 15 985 000 entre 1895 et 1900. Les résultats des années 1901 : 20 871 000 quintaux, et 1902 : 22 115 000 quintaux sont, ainsi que ceux de 1900, sensiblement supérieurs à cette moyenne; le chiffre de 20 millions de quintaux n'avait été dépassé jusqu'ici qu'en 1884. Ces rendements plus élevés ne semblent pas devoir être attribués seulement à des circonstances météorologiques favorables, mais aussi au fait que les indigènes prennent de plus en plus l'habitude de se servir de la charrue française et de faire des labours de printemps. Ainsi on est arrivé à la fois à une augmentation sensible du rendement moyen et à une stabilité relative : les années de disette ont, il faut l'espérer, disparu.

La culture des pommes de terre s'étend, année moyenne, sur 12 000 hectares et donne de 280 000 à 300 000 quintaux. Le prix de revient est à peu près de 325 francs à l'hectare; le rendement, lorsqu'on peut donner des arrosages et que les circonstances sont tout à fait favorables, atteint jusqu'à 300 hectolitres, mais en général il ne dépasse guère 50. Une partie de la récolte, de février en juin, s'expédie au dehors pour alimenter le marché parisien de pommes de terre nouvelles. C'est aussi en vue de l'exportation que s'est développée la culture maraîchère. L'Algérie exporte surtout des haricots verts, des petits pois, des artichauts et des tomates. Ce trafic a passé de 5 776 000 kilogrammes en 1899 à 11 151 000 en 1902; il a donc doublé en quatre ans. Cette progression s'est fait sentir dans toutes les régions de culture de primeurs, notamment dans la banlieue

d'Alger et dans celle d'Oran. L'exportation des raisins de table a suivi une progression plus marquée encore, passant de 2 394 000 kilogrammes en 1901 à 3 900 000 en 1902. Les primeurs constituent en Algérie un facteur important de richesses dont on est en droit d'escompter encore le développement. Il semble bien que ce soit la vraie culture d'avenir pour les campagnes voisines du littoral et des ports, où la propriété est divisée, le terrain cher, le sol bien arrosé, fumé et travaillé. La culture maraîchère dans le Sud des États-Unis envoie sur les marchés du Nord pour 400 millions de produits. On ne voit pas pourquoi l'Algérie, ayant à sa portée les centaines de millions de consommateurs européens, n'essaierait pas de suivre un exemple aussi encourageant.

La culture de la vigne est la plus importante des cultures européennes en Algérie, et le développement qu'elle a pris dans ces trente dernières années constitue le principal fait économique de cette période. Le Coran interdit l'usage du vin et des liqueurs fermentées; aussi la vigne n'était-elle cultivée avant 1830 que pour le raisin; le gros raisin sucré de Kabylie était fort apprécié comme dessert de table. De bonne heure les colons essayèrent de faire du vin, mais on employait sans discernement les cépages et les méthodes; l'installation était défectueuse, l'outillage incomplet; longtemps les tentatives furent malheureuses. Les produits algériens admis à l'exposition d'horticulture de 1868 étaient déclarés de qualité médiocre et de fabrication trop peu soignée. Cependant le pays se prête admirablement à l'élève de la vigne; les terrains favorables, l'argilo-sableux et le silico-calcaire, le sablonneux en nature de coteau, se rencontrent presque partout dans le Tell; les intempéries comme la grêle et la gelée sont assez rares, les seuls inconvénients climatériques sérieux résultent de la sécheresse et du siroco; encore sont-ils peu sensibles dans le voisinage de la mer, tandis qu'on peut dans l'intérieur les combattre

par l'irrigation. L'extrême diversité des sols, des altitudes, des climats, des expositions permet de varier les cépages et d'obtenir, quelquefois dans un même terroir, des vins de plaine, des vins de coteau, des vins blancs secs, des vins blancs sucrés et liquoreux. Après bien des tâtonnements et des hésitations, on se décida à mettre à profit ces avantages naturels. Le phylloxéra, qui exerçait ses ravages dans la métropole, déterminait à la fois un déficit dans la production nationale et une émigration des vignerons du Midi. La viticulture algérienne trouvait du même coup des ouvriers expérimentés et de vastes débouchés. L'entraînement fut général. Grands et petits propriétaires, tout le monde se mit à planter de la vigne. En moins de quatre ans l'étendue du vignoble algérien quadrupla. En 1850, il n'y avait dans toute la colonie que 792 hectares de vignes, on en comptait 17 000 en 1878, 79 000 en 1886, 103 000 en 1888, 122 000 en 1895. Sous l'influence de causes diverses, comme l'apparition du phylloxéra et la mévente des vins, le mouvement s'est depuis ralenti, sans néanmoins s'arrêter. En 1901, la surface des plantations était de 167 000 hectares. La production, de 338 000 hectolitres en 1878, s'est élevée graduellement à 1 667 000 en 1886, à 4 018 000 en 1891, à 4 131 000 en 1895, à 5 634 000 en 1900 et 5 729 000 en 1901. Pour la période décennale 1890-1900, la moyenne a été de 4 914 000 hectolitres. L'exportation a passé de 1 845 000 hectolitres en 1891 à 4 648 000 en 1899.

Le vignoble algérien se partage d'une façon quelque peu inégale entre les trois départements. En 1901 Alger comptait plus de 61 000 hectares, Oran plus de 87 000, Constantine 27 000 seulement. Dans le premier de ces départements, les plantations les plus étendues ont été faites dans l'arrondissement même d'Alger. Les principaux centres viticoles se trouvent dans le Sahel, à Chéraga, Douéra, Guyotville, Koléa, Kouba, Castiglione, Birkadem; dans la Mitidja, à Boufarik, Blida, la Chiffa,

Rouiba, Marengo; on doit encore citer Novi et Cherchell, et, en dehors de l'arrondissement d'Alger, Miliana, Hammam-Rirha, Isserville, Médéa[1]. Dans le département d'Oran, c'est également au nord, dans le voisinage du chef-lieu et de la mer, que se groupent les plus nombreuses plantations, à Oran, Bou-Sfer, Misserghin, la Sénia, Sidi-Chami, Saint-Cloud, Saint-Leu, Arcole, Arzeu. A l'est de cette zone, Saint-Denis-du-Sig, Perrégaux, l'Hillil, Relizane, Mostaganem, Rivoli, Renault; à l'ouest, Tlemcen, Hennaya, Remchi; au sud, Saint-Lucien, Sidi-bel-Abbès, Mascara, Saïda, possèdent des vignobles importants. Dans le département de Constantine, la région viticole la plus importante (Philippeville, Saint-Charles, Robertville), entre Philippeville et Constantine, a été ravagée par le phylloxéra. Plus à l'est, le groupe de Bône (Bône, Morris, Randon), celui de Guelma (Guelma, Héliopolis), celui de Souk-Arrhas ont été atteints à leur tour. La vigne est surtout cultivée par les Européens. En 1901, sur une superficie de 167 000 hectares, 3800 seulement appartenaient à des indigènes, et leur récolte en vin ne dépassait guère 9 000 hectolitres. Mais il faut remarquer qu'ils s'attachent surtout à la production du raisin frais. Le nombre des planteurs indigènes est beaucoup plus grand que ne le ferait supposer l'étendue de leurs cultures. En 1901, il était de 10 000 sur un total de 27 000.

Le rendement, la qualité, la valeur des produits varient naturellement en raison des terrains, des cépages employés, des soins donnés à la culture et à la vinification. Les cépages préférés sont le Carignan, le Morastel, le Mourvèdre, le Bouschet, le Cabernet, le Cot, le Pinot, pour les

1. Voy. *Statistique générale de l'Algérie*; les *Exposés annuels de la situation de l'Algérie*, le *Manuel pratique de l'agriculteur algérien*, par Rivière et Lecq; *Les Vins de l'Algérie*, par Lecq (Alger, 1895); *Les Vins d'Algérie*, par Dugast (1900); *La Viticulture et la Vinification*, par J. Bertrand (1900).

vins rouges, la Clairette, l'Aramon, le Cinsault, le Sauvignon blanc, le Pinot blanc de Bourgogne, pour les vins blancs. De 1890 à 1895 le rendement moyen a été de 36 hectolitres à l'hectare. Mais il atteint à des chiffres de beaucoup supérieurs dans les plaines comme la Mitidja. Les prix, assez rémunérateurs vers 1886 où ils se tenaient entre 18 et 22 francs l'hectolitre pour les vins de plaine, 20, 30 et même 35 francs pour les vins de coteau, ont ensuite fléchi sensiblement à mesure que le vignoble français s'est reconstitué; en même temps la demande diminuait dans des proportions inquiétantes. Tandis qu'on avait exporté en 1890 1 964 000 hectolitres sur 2 331 000 produits; en 1892, 2 833 000 sur 3 002 000, soit 84 et 94 pour 100, on n'exportait plus en 1893 que 1 857 000 hectolitres sur 3 772 000, soit 49 pour 100; la consommation locale ne suffisant pas de beaucoup à absorber le stock restant, il résultait de là un nouvel avilissement des prix marchands et une perte énorme pour l'ensemble des viticulteurs. La situation s'est ensuite améliorée. En 1894, on a exporté 2 230 000 hectolitres sur 3 591 000; en 1895, 2 946 000 sur 4 131 000; en 1899, 4 648 000 hectolitres, chiffre égal à la récolte totale. Mais en 1900 l'exportation tombait de nouveau à 2 372 000 hectolitres, pendant que la récolte montait à 5 634 000, et la crise s'accentuait encore en 1901, la production étant de 5 738 000 hectolitres et l'exportation de 2 650 000 hectolitres seulement. Cette mévente, due à des récoltes exceptionnelles tant en France qu'en Algérie, a heureusement pris fin en 1902, et le courage est revenu aux viticulteurs.

La présence du phylloxéra a été constatée pour la première fois en 1883 près de Tlemcen et de Sidi-bel-Abbès. Presque aussitôt, la loi du 21 mars 1883 prescrivait des mesures de surveillance, la destruction des vignes contaminées, l'application d'un traitement préventif dans les zones dites de protection, établies autour des foyers d'in-

fection. La loi du 28 juillet 1886 constitua des syndicats de propriétaires, chargés, sous le contrôle de l'administration et au moyen d'une taxe spéciale de 5 francs au maximum par hectare, d'assurer la surveillance des vignes ; le traitement et l'arrachage devant être faits par les soins et aux frais de l'État, auquel incombe également la paiement des indemnités aux propriétaires de vignes détruites, calculées sur le produit de trois années moyennes. Grâce à ces mesures, le fléau a pu être enrayé. Le département d'Alger et l'arrondissement de Bougie sont jusqu'à présent demeurés indemnes; 85 pour 100 du vignoble algérien sont actuellement préservés de l'envahissement phylloxérique. Depuis 1883, 11 000 hectares de vignes ont été anéantis par l'insecte, 4 000 ont été reconstitués en plants américains dans les arrondissements de Philippeville et de Bône, les plus anciennement et les plus gravement atteints. Les taches phylloxériques sont très nombreuses dans les départements d'Oran et de Constantine, mais les progrès du mal sont lents, grâce aux mesures de défense, et l'on peut espérer que le vignoble central d'Alger et de Bougie, protégé par des obstacles naturels, restera longtemps encore indemne.

Malgré la mévente et le phylloxéra, la viticulture d'Algérie n'est pas sérieusement compromise, et c'est un grand bonheur pour le pays, puisqu'elle lui procure bon an mal an un revenu de 50 à 60 millions. Mais il faudra tenir compte des avertissements qu'on a reçus en 1893 et en 1900. La vigne est, comme on l'a dit, « la plus française de toutes les cultures », et c'est la seule jusqu'ici qui permette au petit colon de se tirer d'affaire. Mais elle exige l'immobilisation de capitaux considérables, et lorsque le marché français est saturé, les produits ne trouvent pas de débouchés dans le pays même, puisque les indigènes ne boivent pas de vin. La viticulture ne doit donc pas, quant à présent, chercher à s'étendre, mais à améliorer la qualité de ses produits et en assurer l'écoulement. La

vinification se fait aujourd'hui avec beaucoup plus de soin qu'autrefois; non seulement le matériel et les installations n'ont plus rien à envier aux régions viticoles les mieux outillées, mais on s'étudie à régler d'après les méthodes scientifiques le traitement des vins et surtout les phénomènes de la fermentation. Quant aux débouchés, le plus large assurément est offert par le marché français, qui est capable d'absorber 3 à 4 millions d'hectolitres; il ne serait peut-être pas impossible, avec une organisation commerciale qui irait provoquer la demande au lieu de l'attendre, d'en créer de nouveaux, ou, tout au moins, de développer un peu l'exportation qui se fait déjà dans certaines colonies françaises comme la Nouvelle-Calédonie et quelques pays étrangers : Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Danemark. Mais la France demeurera toujours le gros client, et l'objectif principal sera toujours de suppléer au déficit de sa production. La viticulture algérienne a d'ailleurs reçu en ces temps derniers une orientation nouvelle, qui tend à la production des vins de coupage, riches en alcool, en couleur et en extrait, et des vins de liqueur pour lesquels la France était jusqu'ici tributaire de l'étranger. Améliorer et varier davantage les produits tirés de la vigne, faire d'autres cultures en même temps que celle de la vigne, tel paraît être le remède.

L'olivier existe en Algérie depuis la plus haute antiquité; à 200 mètres au-dessus du niveau de la mer, il apparaît partout; c'est un arbre précieux, qui se sème de lui-même et se reproduit avec la plus grande facilité; quand le milieu est favorable, il atteint d'énormes proportions : on a mesuré des troncs de 10 mètres de circonférence; la culture est simple et n'exige que peu de main-d'œuvre; il brave les intempéries, même la mortelle sécheresse; dans les plus mauvaises années, sa récolte ne fait jamais défaut. Il y a en Algérie environ 6 millions d'oliviers greffés et 4 millions d'oliviers sauvages en état d'être greffés. Cette culture est susceptible d'une

extension presque indéfinie. Un olivier en plein rapport peut donner jusqu'à 15 ou 20 décalitres de fruits; l'olive dite à gros fruits est destinée à être salée, l'olive à petits fruits et l'olive verdale servent à la fabrication de l'huile; les indigènes consomment une grande quantité d'huile, qu'ils préparent eux-mêmes d'une manière fort imparfaite, mais ils vendent une bonne partie de leurs fruits aux usines européennes, qui leur payent le double décalitre de 1 fr. 50 à 2 francs.

La culture de l'olivier est surtout répandue sur les premières pentes des montagnes telliennes. Les deux tiers des arbres greffés appartiennent aux indigènes. Sur 6 millions d'arbres, près de 3 millions se trouvent dans les arrondissements de Bougie et de Tizi-Ouzou, c'est-à-dire en Kabylie. Là est aussi le principal centre de production européenne, dans la vallée de l'oued Sahel. Il faut mentionner ensuite la région de Guelma, Philippeville et Bône, la Mitidja, le Dahra et l'Ouarsenis, la région d'Oran, celle de Sidi-bel-Abbès (1 million d'arbres), les environs de Tlemcen. Il y eut un premier mouvement de plantation en Algérie jusque vers 1854, puis on abandonna l'olivier pour la vigne; on négligea de le greffer et on alla même parfois jusqu'à l'arracher. On y revient depuis quelques années; dans la province d'Oran, on a planté des oliviers au milieu des vignes, le long des canaux d'irrigation et des chemins. Dans le département d'Alger, le nombre des oliviers greffés a également beaucoup augmenté dans ces dernières années. En même temps, les procédés de fabrication se sont sensiblement améliorés. L'Algérie produit de 200 000 à 250 000 hectolitres d'huile d'olive; elle est loin de suffire à sa consommation, évaluée à 15 litres par tête pour le Kabyle, 12 litres pour l'Européen, 2 litres et demi pour l'Arabe; aussi importe-t-elle tous les ans plus de 120 000 hectolitres d'huiles de grains. En outre, il y a place sur le marché français pour les huiles algériennes, car la France importe plus de

250 000 hectolitres d'huile d'olive, sur lesquels l'Algérie, pendant la période 1890-1900, n'en fournissait pas plus de 17 000. Il est vrai qu'en 1900 l'exportation s'est élevée à 60 000 hectolitres et à 45 000 en 1901.

Presque tous les arbres à fruits du midi et du centre de l'Europe se rencontrent en Algérie; ceux qui réussissent le mieux sont l'amandier, le figuier, le citronnier, l'oranger, le mandarinier. Les figues contribuent pour une grande part à l'alimentation kabyle; on estime que la consommation annuelle d'une famille composée de six personnes est de 700 kilogr. de figues sèches. C'est grâce à l'olivier et au figuier que la population indigène a pu atteindre en Kabylie une si grande densité. La culture du figuier est en voie de développement. On peut estimer à 4 millions le nombre des figuiers. En dehors de la consommation locale qui est si considérable, les producteurs de figues trouvent au dehors des débouchés importants. Il existe 1 million environ d'orangers, mandariniers et citronniers. La réputation des belles orangeries de Blida n'est plus à faire; il en existe de non moins remarquables par la qualité des produits sur d'autres points de la Mitidja, à Koléa, à Boufarik, dans l'ouest à Misserghin, à l'Habra, en Kabylie à Toudja et près d'Akbou. Le rendement brut est de 1200 francs à l'hectare dans la Mitidja.

L'oranger est, comme la vigne, une culture riche et coûteuse. Elle s'est trouvée dans ces dernières années quelque peu déprimée en Algérie, tant par l'abondance de la production locale que par la concurrence étrangère sur les grands marchés de la métropole. Des tentatives intéressantes sont faites pour la relever par la substitution des variétés perfectionnées et des fruits de luxe aux fruits communs. Les autres arbres fruitiers, tels que le caroubier (365 000), l'amandier (407 000), le grenadier (409 000), l'abricotier, etc., sont moins importants. Mais, comme toutes les cultures arborescentes, ils méritent d'attirer

l'attention parce qu'ils sont parfaitement appropriés au climat de l'Algérie. On a pu aussi naturaliser certains arbres fruitiers exotiques, notamment le néflier du Japon (58 000) et le bananier (82 000); cette dernière culture fournit un certain appoint au commerce d'exportation des fruits frais et primeurs que la colonie a un si grand intérêt à étendre.

Le palmier-dattier n'existe pas en Europe, au moins comme arbre producteur; en Algérie, il est la principale et presque l'unique richesse de toute une population. Dans les oasis, une partie des dattes se consomment fraîches; mais le plus souvent on les soumet d'abord à une dessiccation. C'est le fond de la nourriture du Saharien, l'objet d'échange au moyen duquel il se procure diverses marchandises. Les caravanes partent pour le Tell avec des chargements de dattes et reviennent avec des chargements de céréales. Dans le désert, au moment de la récolte, on a une mesure de blé pour deux mesures de dattes; dans le Tell, au temps de la moisson, on a une mesure de dattes pour deux de blé; en tenant compte des frais de transport, il y a donc à peu près équivalence. Mais l'hectare planté en palmiers est d'un tout autre rapport que l'hectare ensemencé en blé. Un hectare peut porter 200 pieds. Le produit d'un arbre varie naturellement suivant l'espèce, les soins, l'irrigation et suivant les années. Tel palmier de la variété *deglet-nour*, la plus recherchée de toutes, a fourni jusqu'à 50 francs de récolte, d'autres ne donnent pas pour un franc de fruits. Dans l'Oued-Rir on estime à 4 ou 5 francs le rendement moyen d'un pied, déduction faite de la part du cultivateur. Le rapport d'un hectare planté en palmiers ressort donc à peu près à 1000 francs. Une culture aussi rémunératrice méritait d'être tentée en grand, avec des méthodes rationnelles et des capitaux importants. Dès 1878, MM. Foureau et Fau ont fondé la Compagnie de l'Oued-Rir; depuis s'est constituée la Société de Batna et du Sud algérien,

qui avait déjà, au commencement de 1887, créé trois centres agricoles, construit trois villages, foré sept puits artésiens, défriché ou aménagé 400 hectares et planté 50 000 palmiers-dattiers. De telles entreprises font honneur à l'esprit d'initiative de leurs auteurs; mais elles doivent forcément rester isolées. Sur 2 600 000 palmiers recensés, les Européens en possèdent environ 100 000. Les ressources en eau du Sahara sont trop rares pour que l'agriculture y ait jamais une réelle importance économique, et c'est sur le Tell que se concentreront toujours les efforts.

Différentes cultures industrielles ont été essayées avec des succès variés. On s'était adonné, surtout dans la province d'Oran, à la culture du coton, que le climat semblait devoir favoriser. De 400 kilogr. en 1853, la production monta à 104 000 en 1858, à près de 500 000 en 1864; en 1866, elle atteignit son apogée, avec un rendement de 8000 à 9000 quintaux. Ce qui encourageait les planteurs, bien plus que les primes officielles, c'étaient les prix élevés résultant de la guerre d'Amérique; mais, cette guerre une fois terminée, le marché américain reprit toute son activité. Les cotons algériens n'étaient pas cultivés ni préparés avec tout le soin désirable; l'abus des irrigations et l'insuffisance des fumures nuisaient à la qualité. Les prix tombèrent et la décadence commença; elle fut rapide, et il n'y a plus en Algérie depuis trente ans aucune culture de coton. Les causes de l'insuccès sont complexes; les territoires arrosés pendant l'été sont trop peu étendus, et les pluies prématurées de l'automne nuisent à la qualité du coton qui s'échappe de la capsule entr'ouverte et est exposé aux intempéries. Le nombre des capsules est souvent insuffisant; le loyer de la terre arrosée est élevé et la main-d'œuvre comme dans toutes les récoltes de cette nature est très chère. Le coton a d'ailleurs disparu de tout le bassin de la Méditerranée, en dehors de l'Égypte où le climat et les conditions hydrauliques sont particulièrement

favorables. Ce sont quelques-unes de nos colonies tropicales et en particulier l'Afrique occidentale qui peuvent espérer fournir la matière première à notre industrie cotonnière.

L'Algérie paraît propice à la culture du lin; le lin de Riga, renommé pour ses filasses, s'y acclimate mieux que partout ailleurs; on a également introduit le lin d'Italie. Jusqu'à présent, la difficulté du rouissage et la cherté de la main-d'œuvre n'ont pas permis de transformer sur place la paille en filasse; la graine, que l'on recherche surtout, ne se traite pas non plus dans le pays. On estime que les graines seules peuvent donner un rendement de 500 francs par hectare, les frais ne dépassant pas 300 francs; cependant cette culture est en décroissance. Le nombre des planteurs, qui était en 1883 de 550, était réduit en 1901 à 79, la superficie cultivée avait passé de 3000 à 735 hectares, la récolte était descendue de 2 850 000 kilogs en graines à 191 000. La sériciculture ne s'est pas jusqu'ici relevée, malgré le stimulant des primes établies par la loi du 13 janvier 1892 et l'emploi des méthodes Pasteur. La production, qui atteignait 4 286 kilogrammes de cocons en 1894, est retombée à 2999 kilogrammes en 1901. On fonde quelque espoir sur la ramie, mais la production de ce textile est jusqu'ici insignifiante.

En Algérie, la culture, la vente et la manipulation des tabacs sont libres. C'est jusqu'ici la plus importante des cultures dites industrielles, quoique la diminution des achats pour le compte des manufactures de l'État ait forcément restreint les surfaces qui lui sont consacrées. Le tabac occupe actuellement 5000 à 6000 hectares, sur lesquels la province d'Alger à elle seule en compte 4000 à 5000, le reste se trouvant dans la province de Constantine; la nature chlorurée des terres de la province d'Oran ne permet pas en général d'y cultiver le tabac. Le nombre des planteurs est de 5000 à 6000; ce sont en majorité des

indigènes : 5460 sur 6034 en 1901. L'extension des cultures était la même année de 6606 hectares, donnant 75 553 quintaux en feuilles. La régie achète chaque année à l'Algérie 3 millions de kilogrammes, à peu près la moitié de ce qu'elle produit. Pour l'autre moitié, une petite partie est exportée, l'autre est manufacturée sur place, plus ou moins additionnée, pour certaines sortes, de tabacs d'importation. En terres sèches, les rendements sont de 8 à 15 quintaux à l'hectare, de 15 à 25 en terres arrosées. Le prix d'achat est variable chaque année suivant la qualité. L'importation des tabacs accuse une progression constante. Il y a donc intérêt à développer cette culture. On se préoccupe d'améliorer à la fois le rendement et la qualité par la sélection des races indigènes et le croisement avec les espèces étrangères les plus avantageuses.

Dans l'ensemble, l'agriculture algérienne a déjà réalisé des progrès considérables. Pour le moment, elle doit s'attacher surtout à accroître ses ressources en les diversifiant. Le système de la monoculture, qui met l'existence économique d'un pays à la merci de tous les accidents, d'une maladie des plantes, d'une baisse des prix, ne saurait être pratiqué que par la plus aveugle imprévoyance. En multipliant les genres de culture, il faut aussi chercher à améliorer le rendement, jusqu'ici beaucoup trop faible, de celle qui a été et qui restera longtemps encore la plus importante de toutes, la culture des céréales. La création d'un service de botanique agricole, complété par une station d'expériences, a été une excellente innovation. Le service de botanique recherche et centralise les renseignements, multiplie les essais, distribue des plants ou des semences aux cultivateurs européens et indigènes. L'initiative des uns, la docilité des autres se trouvent ainsi associées dans une collaboration qui sera certainement féconde.

CHAPITRE II

L'ÉLEVAGE[1]

Dans un pays agricole comme est l'Algérie, l'élevage est la condition essentielle de la prospérité; il fournit non seulement de la viande, du lait et divers produits organiques pour l'industrie locale et le commerce extérieur, mais aussi et surtout la force animale dont ne peut se passer le travail des champs, l'engrais qui nourrit le sol et lui permet de produire toujours sans s'épuiser jamais. Le rendement des terres est beaucoup moindre en Algérie que dans la métropole : en France, l'hectare donne 15 hectolitres de blé ou bien 19 hectolitres d'orge, tandis que le colon n'obtient guère que 10 hectolitres en blé et un peu plus de 12 hectolitres en orge. Une telle infériorité ne s'explique point par la mauvaise qualité des terres, qui sont excellentes; elle n'est pas le fait des cultivateurs européens, actifs et intelligents pour la plupart; elle a sa cause unique dans la rareté des engrais. Ici, comme ailleurs, l'élevage est l'auxiliaire indispensable de la culture. « Si tu veux du blé, fais du pré, » dit un vieux proverbe.

Il existe en Algérie peu de prairies naturelles fixes; mais les champs en jachère, les terres en friche, même quand elles sont sèches et légères, se couvrent au printemps d'une végétation abondante. Le prix de revient est presque nul; la fenaison est facile, prompte et peu coûteuse; les indigènes font pâturer sur pied; les Européens exécutent

1. Voy. *Le Pays du Mouton*, Alger, 1893. — Aureggio, *Les chevaux du Nord de l'Afrique*, Alger, 1893. — Bonnefoy, *Espèce bovine*, Alger, 1900. — Couput, *Espèce ovine*, Alger, 1900.

des coupes qui leur donnent parfois 25 quintaux à l'hectare. Cependant il ne faut pas trop compter sur ces prairies adventives, qui peuvent faire défaut si la saison est défavorable et qui ne fournissent qu'une alimentation assez médiocre surtout au gros bétail. La culture des prairies artificielles, celle des plantes et racines pour les animaux ont été introduites après la conquête; elles ne se sont guère développées depuis; en 1901, les prairies artificielles n'occupaient que 8 100 hectares. La plante fourragère qu'on sème le plus volontiers est la luzerne; dans les terres irriguées des arrondissements de Bône et de Constantine, une luzernière coûte par hectare 1 000 francs de premier établissement et 5 à 600 francs de dépense annuelle; elle donne une série de coupes dont le rendement total est de 240 quintaux; à 4 francs le quintal, le produit brut est donc de 960 francs; en terre sèche on n'obtient que 2 ou 3 coupes, soit à peu près 80 quintaux; mais les frais sont beaucoup moindres, et le sol ne se fatigue pas. On a aussi essayé avec un plein succès de la culture et de l'ensilage du maïs; le rendement est de 600 quintaux à l'hectare, et l'on a de cette manière d'excellents approvisionnements, qui se conservent pendant toute l'année.

L'indigène soigne peu et mal ses bêtes; il se borne à faire le guet pour qu'on ne les lui vole pas. De leur construire des abris, de surveiller leur alimentation, de leur préparer des réserves, il n'en a cure. Au printemps, quand l'herbe est abondante, les animaux pâturent à leur guise; alors sévit la *meurara*, la mort par indigestion; viennent les mois de l'été, si l'année a été sèche, l'herbe et l'eau se font rares, les malheureux troupeaux courent de la source au pâturage et du pâturage à la source, beaucoup périssent de faim, de soif ou d'épuisement. La nourriture, maigre et échauffante en été, devient froide et aqueuse en hiver; dans les plateaux et les parties élevées du Tell, les rigueurs de la saison déterminent une mortalité considérable. La reproduction est livrée au hasard, il

en résulte des portées malencontreuses aux époques de l'année les plus défavorables; les races dégénèrent et s'abâtardissent. Jusqu'à présent, la plupart des colons se sont bornés à acheter des animaux et à les engraisser pour les revendre; ils sont plus soigneux que les Arabes, bien que leurs procédés et leur installation laissent encore à désirer. Des hangars ouverts tiennent lieu d'étables, l'alimentation n'est pas toujours régulière ni substantielle; les eaux sont souvent mauvaises. On trouve à peine quelques éleveurs sérieux qui soumettent leurs bêtes à un régime mieux entendu, surveillent la reproduction et se préoccupent d'améliorer les races par le croisement ou la sélection. Leur nombre augmentera quand tous les villages auront leurs communaux et quand les cultures fourragères auront pris une plus grande extension.

Le cheval du pays est le barbe, sobre, résistant, docile, plein de feu et d'élan, monture excellente, mais trop petit, trop faible pour l'attelage et le travail. En 1867, on comptait 203 681 chevaux; en 1872, après la famine et la guerre, ils n'étaient plus que 127 946; en 1901, la statistique officielle en trouve 215 000; sur ce nombre, 167 000 appartiennent à des indigènes, 48 000 à des Européens. Les Arabes ont besoin de vastes espaces pour l'élevage du cheval; dans le Tell, ils paraissent y renoncer. D'ailleurs la race est en décadence; elle s'affaiblit visiblement; on a essayé pour lui donner plus de corps et de vigueur de la croiser avec des animaux de gros trait; mais ces tentatives, désapprouvées par les hommes compétents, n'ont pas produit de bons résultats. Les percherons importés en Algérie subissent l'influence du changement de milieu et de climat; les métis manquent de vigueur et d'élégance : à la deuxième génération, on a de nouveau des barbes, mais des barbes abâtardis. Le seul cheval étranger qu'on pourrait introduire avec succès, c'est le pur sang anglais, qui, étant lui-même d'origine arabe, se croiserait facilement avec son congénère. Il y a mieux à espérer de la

sélection; le barbe, dès qu'on le soigne et qu'on le nourrit, se remonte vite. La création d'un stud-book ou registre matricule pour l'inscription des chevaux de race barbe pure a été décidée en 1886; on en attend d'excellents résultats pour la conservation et même pour le relèvement de la race. Il faudrait aussi user avec discrétion des achats de remonte qui enlèvent les plus beaux individus et écrèment ainsi l'espèce; la remonte d'Algérie fournit des chevaux non seulement à l'armée d'Afrique, mais encore à une division de France. Les achats de l'État portent annuellement sur environ 1700 têtes.

Dans les parties montagneuses, on emploie peu le cheval; le mulet est préféré comme monture ou comme bête de somme; on l'attelle pour les labours. Il est vigoureux, solide d'allure, avec une sûreté de pied incomparable. Les mulets ont diminué dans la période de 1867 à 1872. De 157 024, leur nombre est descendu à 129 209; il s'est légèrement relevé depuis, avec quelques oscillations, jusqu'à 163 000 en 1901; les indigènes en ont 126 000, les Européens 36 000. A côté du mulet, l'âne rend de très grands services; il n'existe pas de porteur de fardeau plus endurant et plus sobre que le modeste bourricot. Les indigènes possèdent 256 000 ânes, les Européens seulement 7 000.

On évaluait eu 1896 le nombre des chameaux à 187 000. Bien que la réputation de cet animal ait été surfaite, on ne peut nier son utilité. Les gens du Sud s'en passeraient difficilement : ils se nourrissent de sa chair et de son lait, font avec son poil des burnous et des tentes, le chargent de leurs provisions et de leurs marchandises, le montent dans leurs grandes courses à travers le désert. On distingue le dromadaire simple et le mehari. Il existe entre eux « la même différence qu'entre un cheval de la Camargue et un carrossier du Mecklembourg ». Le dromadaire porte des charges de 200 à 300 kilogrammes; il peut faire de 12 à 15 lieues par jour; le mehari, plus grand, plus fort,

avec des membres vigoureusement musclés, accomplit en un jour des étapes de 24 lieues. Les mehara de choix parcourent jusqu'à 48 lieues.

L'espèce bovine a été, comme toutes les autres, cruellement éprouvée antérieurement à 1872. En 1856, elle comptait 1 300 000 têtes, 1 114 000 en 1867, 815 868 en 1872. Les relevés de 1901 indiquent un chiffre de 1 000 000, 143 000 appartiennent à des Européens. Il existe en Algérie trois variétés assez différentes de forme et d'aptitude. Le bœuf de Guelma, le plus estimé de tous, est de couleur fauve ou gris clair; sa taille est peu élevée : elle va de 1 m. 25 à 1 m. 35; mais la structure du corps est régulière. Il est bon travailleur, avec plus d'entrain cependant que de fond; il s'engraisse facilement et donne d'assez bonnes laitières. Le bœuf kabyle a la robe claire; il ne dépasse guère 1 m. 20 ; il est bas sur jambes, trapu, avec des membres courts et solides. Le bœuf d'Oran, généralement rouge ou noir, est plus grand, mais ses formes sont mal proportionnées, son arrière-train peu développé. Il est très sensible aux intempéries, travaille peu, s'engraisse mal. En somme, la race algérienne, telle qu'elle existe actuellement, donne d'assez médiocres produits, soit pour la culture, soit pour la boucherie. Il ne faut guère songer à importer des races étrangères ; les prix de revient seraient trop élevés, sans parler des difficultés de l'acclimatement. On ne peut compter sur les croisements pour créer des races nouvelles; mais, à défaut de reproducteurs, ils peuvent fournir des sujets excellents pour le lait, la viande ou le travail. Dans les environs d'Oran, on fait venir des taureaux espagnols; près de Sétif, en employant des taureaux de Schwytz et de Fribourg, on obtient des produits qui pèsent de 300 à 600 kilogrammes et des vaches qui donnent jusqu'à 20 litres de lait par jour. A l'Oued-el-Alleug, M. Arlès-Dufour avait croisé des guelma avec des charollais; les métis arrivaient à 609 kilogrammes à vingt-six mois. Mais la véritable méthode à employer pour

relever la race indigène, c'est encore la sélection. Il faut opérer la castration des veaux reconnus impropres à la reproduction, surveiller les accouplements, donner aux jeunes animaux des soins et une bonne nourriture. On ne parviendra pas ainsi à faire des bœufs anglais, mais on aura des bestiaux plus robustes, plus riches en viande et en lait que ne le sont aujourd'hui les bœufs algériens.

Le mouton est la première des richesses pastorales de l'Algérie. Les Européens se contentent ordinairement d'engraisser pour la boucherie des sujets achetés aux indigènes ; ils ne possèdent guère que 415 000 têtes. Il y en a très peu aussi chez les indigènes sédentaires. Les grands troupeaux appartiennent aux nomades, qui se déplacent avec eux suivant les saisons, à la recherche des pâturages et des points d'eau, l'été sur les hauts plateaux et les confins du Tell, l'hiver dans les plaines et les vallées sahariennes. Ce sont leurs silos ambulants, *el metmir rahala*. Quand l'été est trop sec ou qu'un hiver rigoureux amène dans le haut pays des chutes de neige abondantes, le troupeau, mal nourri, épuisé par les privations et les fatigues, devient la proie des maladies. La mortalité est alors effrayante. En une seule année (1893-94) les pertes ont été de 1 500 000 têtes. La sécheresse des premiers mois de 1896 a encore fait périr plus de 400 000 animaux dans les territoires de commandement d'Alger et de Constantine. De 9 millions et demi en 1893, l'effectif est descendu tout à coup à 7 700 000 en 1894. On pouvait croire que cette diminution serait passagère, et que le chiffre du troupeau se relèverait vite, ainsi que cela s'était produit précédemment. Tombé de 8 790 000 en 1879 à 5 140 000 en 1882, il était revenu quatre ans après à 9 350 000 et l'année suivante à 10 850 000. Au contraire, depuis 1894, le troupeau n'a plus jamais dépassé 7 millions de têtes : il était de 6 723 000 en 1900, de 7 638 000 en 1901. Comme la diminution n'a porté que sur les troupeaux transhumants, et qu'elle s'est maintenue pendant une

période qui n'offre pas de grandes sécheresses, il faut en conclure qu'elle provient de changements dans les conditions d'existence, dont les deux plus importants sont la constitution de la propriété individuelle à la lisière méridionale du Tell, qui a diminué d'une façon très sensible les anciens parcours d'été, et la mise en défens des forêts qui, malgré la bienveillance de l'administration, ne peuvent leur être ouvertes qu'en partie même pendant les années les plus sèches. On ne peut assurément ni laisser détruire les forêts, ni renoncer à introduire la colonisation dans les régions où elle peut réussir, mais il faudrait en revanche s'efforcer de rendre plus complète l'utilisation des terrains de parcours en augmentant les réserves d'eau et apporter à l'élevage toute une série de perfectionnements qui empêcheront la décadence d'une des richesses les plus importantes de l'Algérie.

La population ovine peut se diviser en trois groupes distincts, qui sont localisés dans des régions à climat et à système cultural tout différents : le mouton barbarin, le mouton berbère, et les diverses races que l'on appelle généralement races arabes. Le barbarin, qui occupe toute la Tunisie et la partie orientale du département de Constantine, se distingue par la largeur inusitée de son appendice caudal, qui forme une sorte de poche graisseuse. D'un mauvais rendement comme viande, fournissant une chair peu estimée, il n'a aucune valeur pour l'exportation et aurait dû depuis longtemps disparaître. Le mouton berbère, généralement petit et peu précoce, est loin de valoir le mouton arabe. Ce dernier groupe, de beaucoup le plus nombreux, comprend les différentes races à queue fine, à tête blanche ou à tête noire, qui habitent les hauts plateaux et la presque totalité des plaines. La race à tête blanche, probablement importée par les Romains, a de grandes similitudes avec la race mérine, et il est vraisemblable que ce sont les descendants de ces moutons qui, bien soignés par les Maures, sont devenus la souche des

mérinos espagnols. Dures à la fatigue, dressées à supporter les longues marches et les privations, les races indigènes donnent une laine assez grossière, qui n'est pas cependant sans valeur. Mélangée à des sortes plus fines, elle peut être employée à la fabrication des étoffes de fantaisie. Le rendement en viande, chez les sujets convenablement nourris, arrive à 18 à 20 kilos de viande nette. La seule maladie à laquelle le troupeau algérien soit très sujet est la clavelée. Comme les animaux importés risquaient de contaminer les moutons français, il a été décidé qu'à partir de 1902 ils ne seraient plus admis s'ils n'ont été clavelisés un mois au moins avant l'embarquement. D'autre part, des essais ont été faits pour l'abatage sur place des moutons et leur exportation sous forme de viande.

Depuis longtemps on recherche les moyens d'améliorer le mouton indigène. De savoir si l'on y peut parvenir par des croisements, ou seulement par la sélection, par de meilleurs procédés de castration et une alimentation plus régulière, la question est encore controversée. Toutefois les appréciateurs les plus compétents sont arrivés à se convaincre que si les races perfectionnées ne résistent guère aux pénibles aventures de la vie nomade dans les pays de grande transhumance, en revanche, la partie tellienne et même les parcours de petite transhumance sur les plateaux conviennent à certaines variétés mérinos, comme celles de la Crau, du Soissonnais, de la Côte-d'Or. Les croisements avec les béliers de ces provenances donnent des produits « plus étoffés, plus lourds, avec une laine plus abondante et plus fine ».

L'administration fait l'achat de géniteurs qu'elle met gratuitement à la disposition des communes et des particuliers; elle accorde aux communes et aux associations agricoles des subventions pour achat de reproducteurs; elle distribue enfin des primes en argent aux éleveurs du territoire militaire qui se distinguent par leurs méthodes. Néanmoins, l'évolution est bien lente et ne se produit pas

avec la rapidité que l'on observe dans les grands pays d'élevage comme l'Australie ou l'Argentine.

Il est incontestable qu'aujourd'hui le mouton algérien étant demandé en quantité comme bête de boucherie, l'intérêt principal est dans l'augmentation des effectifs. Mais, quand bien même on n'aurait en vue que la production de la viande, l'amélioration des qualités ne serait pas chose indifférente, puisque le croisé arabe mérinos donne 2 ou 3 kilos de viande de plus que l'Africain pur. Il ne faut pas d'ailleurs oublier que, si l'Algérie exporte plus d'un million de moutons sur pied, d'une valeur de 15 millions, elle exporte aussi 3 à 4 millions de kilogrammes de laine, d'une valeur de 2 millions. Si l'on réfléchit que la France importe 250 millions de kilogrammes de laine, que l'Australie en exporte 300 millions et l'Argentine 60 millions, on verra que l'Algérie occupe dans le commerce lainier du monde une place presque insignifiante et de beaucoup inférieure à ce qu'elle devrait être.

Les chèvres étaient, à la fin de 1901, au nombre de 3 923 000. Elles vivent facilement et partout, mieux encore dans les parties montagneuses et escarpées que dans les régions plus accessibles. On distingue la chèvre kabyle, petite de taille et médiocre laitière, la chèvre arabe proprement dite, et enfin la chèvre maltaise, qui donne beaucoup de lait; celles des environs d'Alger fournissent 3 à 4 litres par jour. L'élevage du porc n'est guère pratiqué par les indigènes, auxquels le Coran interdit la chair de cet animal; mais il entre pour une part assez importante dans l'alimentation des colons. L'effectif était en 1895 de 85 000. Les animaux de basse-cour sont élevés dans toutes les fermes ou maisons rurales pour la consommation; les Arabes font sur les marchés des villes un commerce assez important de volailles et d'œufs. La douceur du climat, l'abondance des plantes aromatiques favorisent l'apiculture; les abeilles sont aussi plus dociles qu'en France. La plupart des apiculteurs sont des indigènes.

En résumé, tandis que l'effectif du bétail européen se maintient à peu près sans variations sensibles aux environs de 700 000 têtes, le bétail indigène, sans retomber au chiffre de 9 900 000 comme en 1882, est redescendu de 17 260 000 en 1887 à 12 820 000 en 1895. Il ne s'est pas beaucoup relevé depuis, et la moyenne des dix dernières années est d'environ 12 millions. Elle est, ou peu s'en faut, la même qu'il y a vingt ans. Or l'Algérie possède aujourd'hui pour les produits de son élevage des débouchés assurés. De grands efforts doivent être faits pour relever l'industrie pastorale et la faire entrer enfin dans l'ère des progrès continus.

CHAPITRE III

LES FORÊTS [1]

D'après les relevés administratifs, les forêts occupent en Algérie une superficie de 3 056 000 hectares. Ce n'est pas là le pays sans bois dont on parlait dans les premiers temps de la conquête; il faut pourtant convenir que la proportion des surfaces boisées est assez faible : elle ne représente guère que la vingtième partie de l'étendue totale, tandis qu'en France elle est d'un sixième. A vrai dire, l'évaluation actuelle n'a rien de définitif; pendant de longues années on n'aura que des chiffres approximatifs : « C'est à vue d'œil, au pas de cheval ou bien au moyen de la boussole et de la planchette, sans triangulation préalable, que le périmètre des forêts a été tracé. »

Les trois quarts environ des boisements sont situés dans la région tellienne, le reste sur les hauts plateaux et les versants sahariens. En 1902, sur 2 216 000 hectares soumis au régime forestier, 1 065 000 se trouvaient dans le département de Constantine, 602 000 dans le département d'Oran, et 549 000 dans celui d'Alger. C'est le département de Constantine qui est le département forestier par excellence.

Dans le principe, toutes les surfaces boisées étaient

1. Voy. : Ad. Combe, *Les forêts de l'Algérie.* — Ad. Combe, *Région du chêne-liège en Europe et dans l'Afrique septentrionale.* — J. Ferry, *Le gouvernement de l'Algérie.* — Burdeau, *L'Algérie en 1891.* — Jonnart, *Rapport sur le budget de l'Algérie pour 1893.* — Lamey, *Le chêne-liège*, 1893. — *Notices sur les forêts de cèdres et les forêts de chênes-liège de l'Algérie*, 1894. — Henri Lefebvre, *Les forêts de l'Algérie*, Alger, 1900. — *Exposés annuels de la situation générale de l'Algérie.*

considérées comme appartenant à l'État; plus tard, l'exécution du sénatus-consulte de 1863 en a attribué une partie aux groupes indigènes; des dotations forestières ont été accordées à des communes européennes; enfin des forêts, d'abord données en concessions, ont été ensuite cédées en toute propriété. Ainsi se sont constitués, à côté du domaine de l'État, un domaine communal et un domaine particulier. 2 145 000 hectares appartiennent à l'État, 671 000 à des communes européennes ou à des particuliers. Les bois domaniaux ou communaux sont soumis au régime forestier, mais 365 000 hectares, situés dans le Sud, sont laissés à la surveillance de l'autorité militaire.

Les essences les plus répandues sont le pin d'Alep, qui peuple plus de 500 000 hectares, le chêne vert, qui en couvre 460 000, le chêne-liège, qui s'étend sur plus de 426 000, le thuya sur 96 000, le chêne-zéen sur 48 000, le cèdre sur 28 000, le pin maritime sur 1 500 environ. Le reste est occupé par l'olivier sauvage, le pistachier, l'eucalyptus, le caroubier, le genévrier. Le chêne-liège, le chêne vert, le chêne zéen, le cèdre se trouvent surtout dans le département de Constantine, le pin d'Alep dans celui d'Alger, le thuya dans celui de Constantine. Toutes ces essences sont susceptibles d'utilisation. Le chêne-liège fournit le liège du commerce et, quand il n'en peut plus produire, on tire encore parti de son écorce, riche en tannin, et de son bois pour le chauffage. Le bois du chêne-liège, dur et élastique, sert au charronnage, à la confection des manches d'outil solides. Le chêne zéen, compact, d'un grain serré et homogène, est utilisable pour la tonnellerie, les constructions navales, les traverses de chemin de fer. Le pin d'Alep donne des résines, des bois de charpente, des poteaux pour télégraphes. Le cèdre atteint jusqu'à 20 mètres de haut, avec une circonférence de 5 à 6, on y taille des pièces de charpente de longue portée; peu noueux, il se coupe et se rabote avec facilité et donne

un excellent bois de menuiserie et d'ébénisterie. Le thuya, bien qu'il ait perdu de son prix, est toujours recherché pour l'ébénisterie de luxe. Parmi les autres essences, les unes peuvent être mises en coupe pour la charpente, la menuiserie, l'ébénisterie, le charronnage, d'autres, comme l'olivier et le caroubier, peuvent être cultivés comme arbres industriels, d'autres enfin, telles que l'eucalyptus, assainissent par la rapidité de leur croissance les terrains paludéens.

Les forêts de l'Algérie ont eu certainement, dans un passé peut-être lointain, une étendue beaucoup plus considérable que de nos jours. Il ne convient sans doute pas de prendre tout à fait à la lettre l'affirmation de cet historien du x^e^ siècle, d'après lequel tout le pays, de Tripoli à Tanger, n'aurait été qu'un ombrage continu. Il y a une forte part d'exagération dans l'opinion qui attribue au seul déboisement l'assèchement progressif de toute la région nord-africaine. Toutefois, même en n'admettant pas comme bien démontrée l'influence déterminante des forêts sur la précipitation des pluies, on ne peut nier l'efficacité de leur présence pour la consolidation des terrains en pente, l'emmagasinement naturel des eaux pluviales, la formation et le débit régulier des sources. Le régime des eaux, surtout dans un pays à la fois très sec et très accidenté comme l'Algérie, dépend donc en grande partie, sinon de l'étendue, au moins de l'état et de la position des boisements. Il n'est nullement excessif de dire que la conservation des forêts, leur reconstitution sur un certain nombre de points déterminés s'imposent comme une nécessité de salut public.

Le programme général de reboisement établi en 1885, à la suite d'une enquête conduite par le service forestier, évaluait à 103 000 hectares la contenance des terrains à reboiser, et à 17 millions la dépense qu'entraîneraient l'acquisition de parcelles appartenant à des particuliers et les frais de boisement proprement dits. Or les crédits

annuels dont on a pu disposer depuis lors pour cette afffectation, en y comprenant les travaux d'entretien et les travaux neufs, se sont tenus jusqu'en 1892 aux environs de 50 000 fr. En 1901, on a dépensé 69 000 fr. L'œuvre du reboisemeut n'est donc pas près d'aboutir.

Des mesures énergiques, presque draconiennes, ont été prises pour protéger les forêts contre la dévastation et surtout contre l'incendie. Pendant les quatre mois de grande chaleur, il est absolument défendu, même aux propriétaires, d'apporter ou d'allumer du feu à une distance des massifs moindre de 200 mètres; il est interdit, dans un rayon de 4 kilomètres, de brûler les broussailles ou les végétaux sur pied. Dans les régions forestières les indigènes sont astreints à un service de surveillance. En cas d'incendie, si les coupables demeurent inconnus, la forêt est fermée pour six années, même aux usagers, des amendes collectives sont frappées sur les tribus du territoire; quand les incendies dénotent un concert préalable, on les assimile à des faits insurrectionnels et ils peuvent entraîner l'application du séquestre sur les populations incriminées. Cette législation, souvent appliquée dans toute sa rigueur, n'a pas réussi à empêcher les incendies. De 1891 à 1900, on n'en a pas compté moins de 2 937, ayant parcouru 932 000 hectares et causé des dommages évalués à plus de 39 millions. On avait pu constater une période d'accalmie depuis 1898; malheureusement, en 1902, les incendies, sans atteindre l'importance de ceux de 1881 et de 1892, qui ont parcouru respectivement 169 000 et 135 000 hectares, ont encore dévasté 80 000 hectares. Beaucoup sont dus à des causes fortuites, à l'incurie des indigènes, ou à la négligence de certains colons et concessionnaires européens, sûrs d'être amplement dédommagés par l'application de la responsabilité collective. Il n'en est pas moins vrai qu'un très grand nombre des incendies étaient après enquête attribués à la malveillance.

Nous avions, cédant à la manie assimilatrice, transporté en Algérie notre code forestier de 1827, qui n'a pu prévoir les conditions si particulières où ce pays se trouve placé, ni les besoins impérieux et les habitudes séculaires de ses habitants. L'habitation en forêt, le labourage en forêt même dans les espaces vides, le pâturage en forêt, souvent indispensable à l'existence du troupeau, sont devenus des délits. Jules Ferry, le premier, dans son magistral rapport sur le gouvernement de l'Algérie, a dénoncé ce régime, sous lequel 96 000 procès-verbaux ont pu être dressés entre 1883 et 1890 et les condamnations pécuniaires d'une seule année monter à 1 600 000 fr., sous lequel le gouvernement de 800 000 individus est en fait aux mains de l'administration forestière ou plutôt de ses agents subalternes, dont l'autorité dégénère souvent en une intolérable tyrannie. Ce régime est à la fois inique, puisqu'il inflige à toute une population des souffrances imméritées; impolitique, puisqu'il amasse contre nous des colères et des haines; absurde, puisqu'en provoquant les représailles destructrices des opprimés, il ne tend à rien moins qu'à l'anéantissement de ces mêmes forêts qu'il prétend protéger. Il est temps d'y mettre fin. « Il faut à l'Algérie son code forestier, non le nôtre. » La réforme a été réclamée par les voix les plus autorisées, elle a été préparée par les travaux d'une commission spéciale instituée à Alger, dont les propositions ont été approuvées par le conseil supérieur de gouvernement. Ce code forestier algérien, promulgué par la loi du 21 février 1903, s'est efforcé de tenir compte des mœurs des indigènes ainsi que des intérêts de l'industrie pastorale, dans la mesure où ces mœurs et ces intérêts sont compatibles avec la conservation des forêts; il attribue de préférence aux groupes européens ou indigènes riverains des forêts la location des pâturages, constitue en cas d'absolue nécessité de nouveaux droits d'usage en faveur des groupes indigènes déplacés pour les besoins de la colonisation, permet au gouverneur d'auto-

riser le parcours des moutons dans certaines forêts, et même, en cas d'événements calamiteux, d'ouvrir d'urgence les cantons défensables au parcours temporaire des troupeaux (art. 71), réduit les restrictions apportées à la construction d'habitations et d'établissements industriels près des terrains forestiers, permet aux propriétaires indigènes ou européens de défricher les broussailles comprises dans les périmètres forestiers, moyennant certaines garanties.

Il ne faut pas espérer que l'application de cette loi nouvelle mette fin comme par enchantement aux incendies de forêts, qui ne sont trop souvent que la dernière forme de l'insurrection. Son application ne dispensera nullement l'administration des forêts d'une active surveillance. Elle était, il y a seulement quelques années, hors d'état de l'exercer, faute d'un personnel suffisamment nombreux et outillé. En 1891, Auguste Burdeau constatait qu'elle ne disposait que de 374 gardes du service actif pour surveiller 1 680 000 hectares. Grâce aux relèvements de crédits qu'il fit adopter et qui ont été continués depuis, ce nombre avait pu être presque doublé en 1893, et l'étendue moyenne des triages ramenée de 4 500 à 2 000 hectares pour les forêts ordinaires, à 1 000 pour les forêts de chênes-lièges [1]. Mais il a été de nouveau réduit dans ces dernières années. La construction de maisons forestières, qui permet d'en loger au moins une partie au milieu de leurs triages, l'ouverture de chemins et de sentiers forestiers rendent leur tâche plus facile et leur action plus efficace.

Ce qui n'importe pas moins que la conservation des forêts, c'est leur utilisation. Alors qu'en France un domaine d'un million d'hectares rend 25 millions pour une dépense de 13, les forêts algériennes, en 1890, ne donnaient qu'un revenu de 490 000 fr. pour une dépense de 1 810 000 fr.

1. Les garderies de France ont une étendue moyenne de 600 à 800 hectares.

Depuis lors, la situation s'est modifiée, le rendement s'est élevé à 870 000 fr. en 1893, à 738 000 fr. en 1894, à 2552000 fr. en 1901. Le revenu des forêts domaniales suit une marche ascendante, qui justifie pleinement les sacrifices que l'État d'abord, la colonie ensuite ont consentis dans ces dernières années pour la mise en valeur de ce domaine. La gestion fut longtemps beaucoup trop parcimonieuse. « Il y a une façon infaillible, en sylviculture, comme en agriculture, de gaspiller son argent, c'est d'en dépenser trop peu [1]. » Parmi les forêts de l'Algérie, il en est qui donnent un produit utilisable sur place et d'une vente assurée au dehors, ce sont les forêts de chênes-lièges. L'État ne les possède plus tout entières; il en a concédé, puis aliéné 170 000 hectares à des conditions véritablement dérisoires [2]. Mais il lui reste encore 280 000 hectares. On estime qu'une fois mise en plein rapport cette partie du domaine est susceptible de produire un revenu net annuel de 8 à 10 millions [3]. En réduisant même de moitié cette évaluation, on voit que, bien exploitées, les seules forêts de chênes-lièges suffiraient à couvrir les dépenses du service forestier, et fourniraient par surcroît les ressources nécessaires pour mener à bien, dans l'espace de quelques années, l'œuvre du reboisement.

Les emplois du liège sont très variés, la demande va en croissant; comme l'aire de production, limitée au bassin méditerranéen, est assez étroite, et que les boisements existant à l'étranger ne paraissent pas en voie d'accroissement, les forêts de chênes-liège d'Algérie constituent pour la colonie un actif important, susceptible de plus-value considérable. La mise en valeur par démasclage ne date réellement que de 1884; dans ces dernières années, les travaux ont été poussés activement, et dans trois ou quatre ans le travail de démasclage sera terminé.

1. Burdeau, *ouvrage cité*, p. 114.
2. *Ibid.*
3. Combe, *ouvrages cités.*

Comme le chêne-liège donne une récolte dix ans après cette opération, on commence seulement à entrer dans la période de production des forêts. La première récolte sérieuse de liège date de 1890, où 1 263 quintaux furent vendus 34 000 francs. Depuis cette époque, la progression a été rapide, et en 1901 les ventes ont porté sur 58 000 quintaux et 1 950 000 fr. Le prix de vente a été de 33 fr. par quintal, et le prix de revient de 6 fr. : l'élévation de ce dernier chiffre s'explique par ce fait que l'État a aliéné ou concédé toutes les forêts de chênes-liège d'un accès facile, ne conservant en général dans son domaine que les plus éloignées et les plus inaccessibles. L'établissement du réseau de chemins projeté sur les fonds d'emprunt diminuera les frais de transport et contribuera par conséquent à augmenter dans une notable mesure le revenu net des forêts.

Un crédit de 699 000 fr. est prévu au budget de 1902 pour les travaux de forêts. Une fraction de 550 000 fr. prise sur la première tranche de 10 millions de l'emprunt vient s'ajouter à cette somme. Les travaux se divisent en travaux neufs ou de premier établissement et en travaux d'entretien. Ils ont pour objet la construction et l'entretien des maisons forestières, l'achèvement de la mise en rapport des forêts de chênes-liège, l'établissement de tranchées de défense contre l'incendie et de débroussaillements partiels, la construction et l'entretien des routes et sentiers forestiers, le reboisement des friches et terrains nus, le repeuplement des vides dans les forêts domaniales et enfin les opérations matérielles de levés de plans, délimitations, bornages et aménagements. Une ère nouvelle va donc s'ouvrir pour les forêts de l'Algérie; une impulsion trop longtemps retardée va enfin hâter la mise en valeur des massifs et assurer leur conservation, si nécessaire pour le présent et plus encore pour l'avenir.

CHAPITRE IV

L'INDUSTRIE, LES MINES, LES CARRIÈRES

Jusqu'à présent l'Algérie a été un pays essentiellement agricole; l'industrie proprement dite n'y occupe qu'une place secondaire. Cela tient en partie à ce que l'Algérie est à peu près privée des cours d'eau réguliers qui fournissent à la grande industrie les moyens de transport les plus économiques, et parfois la force motrice, et qu'en outre la houille doit être demandée à l'importation et se trouve ainsi grevée de frets onéreux. D'autre part, toute industrie créée en Algérie entre en concurrence avec des industries similaires existant en France depuis de longues années, munies d'un outillage perfectionné, desservies par un personnel rompu au métier, disposant de capitaux considérables, jouissant d'un grand crédit et de relations étendues.

En général, les indigènes pourvoient eux-mêmes à leurs besoins : ils tissent leurs tentes, bâtissent leurs gourbis, fabriquent leurs vêtements et leurs armes. Dans les villes, les Maures et les Juifs forment quelques corporations de cordonniers, de tisseurs, de brodeurs; on peut rechercher à titre de curiosités leurs tapis, leurs haïks, leurs maroquineries, leurs bijoux; mais tout ce qu'ils produisent ne suffit pas à alimenter un commerce important. Les industries indigènes ne peuvent d'ailleurs lutter contre les procédés plus perfectionnés et plus économiques de l'industrie européenne, dont ils n'ont pris que les côtés défectueux. Quelques efforts sont faits pour empêcher ces industries de mourir ou les faire revivre, Seule peut-être l'industrie des tissus et des tapis, qui d'après le dernier recensement occupe 6 491 personnes,

et pour laquelle des écoles de fabrication ont été récemment fondées, pourra être conservée. Encore s'agit-il plutôt d'une industrie domestique, qui donnera à la femme indigène un gagne-pain et relèvera sa condition, que d'une véritable industrie d'exportation. Les tapis les plus réputés, ceux de Kalaâ, dans la province d'Oran, du Djebel-Amour, de Djelfa, de la Kabylie, de Sétif, sont bien loin d'égaler les tapis d'Orient.

Les Européens, dès qu'ils se sont fixés dans le pays, ont été obligés de se livrer aux différents métiers dont la civilisation la plus élémentaire réclame le concours; les diverses industries du bâtiment se sont installées; d'autres, comme celles de l'ameublement, du vêtement, des constructions mécaniques, la carrosserie, la tonnellerie, l'imprimerie commencent à se développer. L'exploitation des produits naturels sollicite une main-d'œuvre d'ailleurs facile et relativement lucrative. L'écorçage du chêne-liège, la fabrication des bouchons, la récolte de l'alfa, la cueillette du palmier nain, qu'on transforme en crin végétal, occupent un assez grand nombre de bras. Dans les territoires colonisés, des minoteries existent sur presque tous les cours d'eau; les farines algériennes sont très demandées sur les marchés de la métropole. Le blé dur, riche en gluten, fournit d'excellentes semoules et des pâtes alimentaires estimées. Les moulins à huile fonctionnent aussi en grand nombre, surtout dans les régions qui avoisinent la Kabylie. Sur le littoral, il s'est créé quelques ateliers pour la préparation des conserves de poisson.

En 1901, il existait en Algérie 10 845 établissements industriels en activité, occupant 49 445 ouvriers. Parmi les industries trouvant en Algérie leur matière première, et qui ont pris en Algérie une certaine extension, on peut citer la tannerie et les industrie du cuir, qui occupent 2 543 ouvriers dans 694 établissements; la fabrication des tabacs (55 établissements et 500 ouvriers ou ouvrières)

qui fournit, avec des cigares assez médiocres, des cigarettes très appréciées à l'étranger et dans les colonies, et dont les exportations arrivent à une valeur de plus de 10 millions; l'industrie des allumettes chimiques (2 établissements occupant plus de 600 ouvriers). Le développement du vignoble, le bas prix des vins ont eu pour conséquence la création de distilleries d'alcool. Les progrès de cette industrie, favorisée d'abord par l'absence de toute taxe intérieure, ont été légèrement ralentis par l'établissement de droits, qui se sont élevés de 22 fr. 50 par hectolitre en 1884 à 75 francs en 1892 et à 128 francs en 1904. Néanmoins, la statistique dénombrait en 1893, 68 distilleries et 72 fabriques de liqueurs [1]. Parmi les industries particulières à l'Algérie, il faut encore mentionner le crin végétal, fabriqué avec les feuilles du palmier nain; le département d'Oran compte 53 usines occupant 1 850 ouvriers et celui d'Alger 39 usines employant près de 1 000 ouvriers; du même ordre sont les usines pour le traitement des fibres de l'agave ou aloès.

Bien que les richesses de la mer ne fassent pas défaut en Algérie, les pêches maritimes n'ont pas encore pris tout le développement dont elles sont susceptibles. En 1901, la pêche occupait 1209 bateaux et 5 414 pêcheurs; la valeur totale du poisson pêché est évaluée à 2 657 000 francs, sur lesquels la pêche de la sardine compte pour 297 000 francs. La pêche du corail, qui en 1893 était encore faite par 20 bateaux et 140 hommes et produisait 250 000 francs, n'a pas cessé de décroître et a fini par être abandonnée. Elle a été interdite à partir du 1er janvier 1900 pour permettre la reconstitution des bancs. La plupart des pêcheurs sont Italiens; beaucoup se font naturaliser depuis que la loi de 1888 réserve aux Français la pêche cotière en Algérie comme en France.

Longtemps encore, la grande ressource industrielle sera

1. La statistique des dernières années ne fait plus connaître le nombre des distilleries et fabriques de liqueurs.

dans les carrières et les mines. Les matériaux de construction sont abondants; les principaux points exploités sont déterminés à peu près exclusivement par le voisinage des débouchés où les matériaux extraits trouvent à s'utiliser. Les marbres blancs du Filfila, près de Philippeville, soutiennent la comparaison avec les fameux marbres de Carrare, les onyx translucides d'Aïn-Tekbalet se prêtent admirablement au travail artistique; le Djebel-Orouze, entre Oran et Arzeu, donne des marbres rouges et roses à teintes fort belles. La terre à poterie, la pouzzolane, les calcaires hydrauliques se trouvent en abondance. Le gypse apparaît partout; on exploite le plâtre en particulier dans la vallée de la Tafna, à Fleurus, près de Bougie, de Constantine. Le sel se présente tantôt en véritables montagnes, associé à du gypse et à des roches éruptives, tantôt à la surface des lacs salés et des chotts; on compte 34 gîtes principaux, salines, sources salées ou rochers de sel gemme. Les eaux minérales et thermales, ferrugineuses, salines, sulfureuses, jaillissent en beaucoup d'endroits; citons les eaux incrustantes d'Hammam-Meskhoutine, près de Guelma (température 96° centigrades); d'Hammam-Rirha, près de Miliana; d'Hammam-Melouan, près de Rovigo; d'Hammam-Salahine, près de Biskra; d'Hammam-bou-Hadjar, près d'Aïn-Temouchent.

Les richesses métalliques sont considérables. Le plomb plus ou moins argentifère se rencontre à Rar-Rouban, près de la frontière marocaine, à Cavallo, dans le Bou-Thaleb au sud de Sétif, au Mesloula et à Sidi-Youssef, près de la frontière tunisienne; la galène s'y montre souvent associée à la calamine, parfois même au cuivre. Le cuivre se présente sous forme de cuivre gris et sous forme de cuivre pyriteux; le gisement le plus remarquable, celui de Kef-oum-Theboul, près de la Calle, appartient à cette dernière catégorie; parmi les autres gisements connus on peut citer ceux du cap et des environs de

Ténès, du Mouzaïa, d'Aïn-Barbar, près de Bône. Les gisements où le zinc domine forment deux groupes : dans le premier, c'est la blende qui constitue le minerai principal, la calamine ne se montrant qu'aux affleurements; dans le deuxième groupe on trouve comme minerai de zinc principal des calamines. Le zinc se trouve en de très nombreux points, qui sont loin d'être tous connus : dans la région de Nemours sont les mines de Mazis, du Djebel-Masser, du Fillaoucen; dans le département d'Alger, les mines de l'Ouarsenis, de Rarbou, de Sakamody, de Guerrouma, du Nador-Chaïr; dans celui de Constantine, les gisements du Kef-Semmah, du Djebel-Anini, du Djebel-Zdim, du Djebel-Youssef dans la région de Sétif, de Djendeli près de Batna, d'Hammam-N'baïls près de Guelma, de Mesloula, du Bou-Jaber, de Bekkaria dans la région de la frontière tunisienne. Il y a de l'antimoine au Djebel-Taya, près de Guelma, du mercure à Taghit, près de Batna, et à Ras-el-Ma, près de Jemmapes; du chrome et du manganèse associés en quelques points au minerai de fer. Le fer se trouve en grande quantité et sous des formes très diverses : hématites, fer oxydulé, fer oligiste; les bons minerais algériens, ceux de Beni-Saf notamment, sont très appréciés et rendent à la fonte de 62 à 65 0/0. Dans la province d'Oran sont les gisements de Rar-el-Maden, Rar-el-Baroud (Beni-Saf), Dar-Rih, Camerata, composés d'hématites et situés au voisinage du littoral; dans la province d'Alger, Gouraya, Messelmoun et surtout Aïn-Oudrer; dans celle de Constantine, Aïn-Mokra, Karezas, Meboudja, aux environs de Bône, et ceux récemment reconnus à l'Ouenza, au Bou-Kadra et au Zerissa, au voisinage de la frontière tunisienne.

Certaines mines d'Algérie ont été utilisées par les Romains ou les Phéniciens leurs prédécesseurs; mais l'exploitation, qui n'a d'ailleurs jamais été générale, a chômé depuis le début du moyen âge. Ce sont des réserves presque intactes. Beaucoup de gîtes sont reconnus, mais

il s'en faut qu'ils soient tous concédés et surtout exploités. En 1902, le nombre des gîtes miniers concédés en Algérie s'élevait à 69, dont 26 font l'objet d'une exploitation normale et continue : 3 dans le département d'Oran, 6 dans le département d'Alger, et 17 dans le département de Constantine. D'autre part, 3 minières sont exploitées dans le département d'Oran et une dans le département d'Alger. Ces diverses exploitations occupent en moyenne 6 500 ouvriers : 1 350 dans le département d'Oran, 560 dans le département d'Alger et 4 590 dans le département de Constantine.

A ne considérer que les plus importantes, elles ont produit, en 1901, 574 590 tonnes de minerais, représentant une valeur totale de 6 230 000 francs. Dans cette somme, le minerai de fer comptait pour 526 000 tonnes et 5 millions de francs; le minerai de zinc et de plomb pour 39 000 tonnes et 1 million de francs; le minerai de cuivre pour 9 500 tonnes et 230 000 francs. Les principales exploitations sont actuellement, dans le département d'Oran, les mines ou minières de fer de Beni-Saf (363 000 tonnes), de Rar-el-Maden (38 000 tonnes) et de Dar-Rih (27 000 tonnes); dans le département d'Alger, les mines de zinc et de plomb de l'Ouarsenis (6 000 tonnes) et de Sakamody (10 000 tonnes), la minière de fer d'Aïn-Oudrer (3 000 tonnes); dans le département de Constantine, les mines de fer d'Aïn-Mokra (45 000 tonnes), de Bou-Hamra (17 000 tonnes) et des Karezas (16 000 tonnes); les mines de zinc et de plomb d'Hammam-N'baïls (15 000 tonnes), de Mesloula (6 000 tonnes) et de Djendeli (4 000 tonnes); les mines de cuivre d'Aïn-Barbar (5 000 tonnes) et de Kef-oum-Theboul (4 000 tonnes).

Des indications qui précèdent se dégage cette double considération que le département de Constantine paraît le plus minéralisé et que le minerai de fer et la calamine constituent pour le moment les produits les plus importants de l'industrie minière en Algérie. La compagnie de

Mokta-el-Hadid possède les deux exploitations les plus importantes : à l'est le groupe de mines de fer d'Aïn-Mokra et des Karezas, à l'ouest les minières de Beni-Saf (Rar-el-Baroud Dar-Rih). Un chemin de fer industriel de 32 kilomètres amène directement les minerais d'Aïn-Mokra et des gîtes voisins au port de Bône. A Beni-Saf s'est créée une petite ville entièrement formée des ouvriers (un millier environ) et employés de la mine; le minerai est transporté par voies ferrées jusqu'au port, également construit par la compagnie et capable de recevoir des navires de 200 tonneaux. L'extinction actuelle ou prochaine de plusieurs des grands gisements étrangers, tels que ceux de Bilbao, donne au minerai de fer de la colonie une importance économique considérable. Les mines d'Aïn-Mokra sont, il est vrai, à peu près épuisées elles aussi; mais il n'en est pas de même de celles de Beni-Saf; la découverte de nouvelles minières ou minières qui paraissent être d'une assez grande étendue et d'une bonne teneur, à l'Ouenza, au Bou-Kadra et dans d'autres massifs de la frontière tunisienne, donne lieu de penser que l'extraction de ce minerai prendra en Algérie une extension croissante.

Pour la calamine également d'importants travaux de recherches ont été effectués et ont révélé l'existence de gisements étendus. La hausse du cuivre, qu'explique le développement considérable des installations électriques, fait que les recherches se portent également sur ce métal, assez délaissé depuis quelques années.

Dans toutes les branches de l'industrie extractive, on constate en ce moment en Algérie, surtout dans la province de Constantine, une activité inconnue jusqu'à ce jour. Le nombre des permis de recherches en vigueur en 1902 s'élevait à 249, dont 231 pour le département de Constantine; 68 avaient été institués cette même année. Cette activité a son origine dans quelques découvertes heureuses qui ont stimulé les explorateurs; elle est

entretenue par la situation du marché des métaux; elle est rendue plus facile qu'il y a une vingtaine d'années par le développement du réseau des routes, des voies ferrées et des installations des ports, développement qui ne peut que s'accentuer dans l'avenir. Aussi les capitalistes français, longtemps hésitants, se sont enhardis, et aujourd'hui une bonne partie des affaires importantes se trouve entre des mains françaises. Les indigènes, loin de se montrer hostiles aux exploitations minières, les voient au contraire s'installer volontiers; ils trouvent en effet à s'y employer comme manœuvres, trieurs, quelquefois même comme mineurs; ils font avec leurs mulets les transports de la mine à la voie ferrée ou à la route carrossable la plus proche. Enfin le développement de l'industrie minière est un utile auxiliaire de la colonisation : le centre créé en vue de l'exploitation devient, si les conditions s'y prêtent, un centre agricole, et ceux qui se sont intéressés à une affaire de mines apprennent à mieux connaître le pays et ses ressources.

On n'a jusqu'à présent trouvé en Algérie comme combustible solide que des lignites de qualité fort médiocre, dans le terrain tertiaire moyen, à Smendou (Constantine) et à Marceau (Alger); il n'y a pas lieu de fonder d'espérances de ce côté. Il n'en est pas de même des indices de pétrole et de bitume signalés dans le département d'Oran; les points d'émergence principaux sont Aïn-Zeft, dans la commune mixte de Cassaigne, et Tliouanet, dans la commune mixte de l'Hillil. Les premiers travaux de recherches, commencés en 1877, n'ont été poussés avec quelque activité qu'à partir de 1895. Ces découvertes sont encore trop récentes et trop peu développées pour qu'on puisse formuler des indications sur le mode de gisement et fonder des prévisions sérieuses sur l'avenir de cette industrie. Tout ce qu'on peut dire, c'est que les recherches de pétrole en Algérie méritent de fixer l'attention.

Une autre découverte relativement récente a amené la création en Algérie d'exploitations considérables, d'agglomérations importantes dans des régions autrefois désertes, fournissant aux voies ferrées et au port des éléments de trafic inattendus : c'est celle des gisements de phosphate de chaux. C'est à M. Philippe Thomas, vétérinaire de l'armée, qu'on doit cette découverte, entrevue seulement avant lui par l'ingénieur des mines Tissot. En 1873, M. Philippe Thomas relevait l'existence d'une zone phosphatée près de Boghari, et en 1885, il découvrait les gisements considérables de l'Algérie orientale et de la Tunisie. Les phosphates sédimentaires, formés par des accumulations de débris organiques, se rencontrent dans les terrains de l'éocène inférieur, qui se présente en Algérie en deux bandes : la bande nord se développe dans la région de Souk-Ahras, à l'est et au nord de Sétif, dans la région de Bordj-bou-Arreridj, et se continue dans les provinces d'Alger et d'Oran; les affleurements les plus riches sont situés entre Tocqueville, Bordj-Redir et Bordj-bou-Arreridj; la bande sud, de beaucoup la plus importante, s'étend de Tébessa jusqu'en Tunisie, à Gafsa et à Kalaa-es-Senam; ses affleurements les plus remarquables en Algérie sont le Djebel-Dyr, le Djebel-Kouif, Aïn-Dibba et Aïn-Kissa, aux environs de Tébessa, dans la commune mixte de Morsott.

L'étendue occupée par l'éocène inférieur est très considérable, et les couches de phosphate y offrent une remarquable continuité; mais il suffit que la teneur baisse de quelques unités ou devienne irrégulière pour changer totalement les conditions économiques du gisement. Seuls les gisements titrant de 50 à 70 pour 100 et situés à portée des voies ferrées sont actuellement exploitables. Les gîtes peuvent être considérés comme pratiquement inépuisables; on évalue à 200 millions de tonnes la quantité connue de phosphate d'une teneur suffisante en Algérie, et ce chiffre doit être porté à 500 millions si l'on y joint

la Tunisie. Il y a donc plutôt à craindre l'avilissement des prix et l'encombrement du marché.

Les premières tentatives d'exploitation, près de Souk-Ahras, s'étaient attaquées à des gisements d'une trop faible teneur, et leur exploitation, à peine entreprise, dut être arrêtée lors de la baisse provoquée par l'apparition des phosphates américains sur le marché européen. Mais l'élan était donné et les investigations des explorateurs dans la région de Tébessa furent couronnées d'un plein succès. Les polémiques engagées au sujet de la régularité des concessions de Tébessa, exploitées par deux maisons écossaises établies à Bône, Jacobsen et Crookston, et l'incertitude de la législation des phosphates ralentirent un peu le mouvement. Un décret du 25 mars 1898 a posé les règles concernant la recherche et l'exploitation des phosphates de chaux situés dans les terrains domaniaux, départementaux, communaux de douars et dans les terrains collectifs de culture; l'exploitation a lieu en vertu d'amodiations passées par voie d'adjudication publique, et un droit de 50 centimes est perçu par tonne de phosphate exporté.

La production, qui a commencé en 1893, s'était chiffrée la première année par 5 118 tonnes; elle s'est successivement élevée à 113 000 tonnes en 1895, à 321 000 tonnes en 1900. Elle se tiendra vraisemblablement aux environs de ce dernier chiffre. Il y a actuellement en pleine activité trois exploitations dans la région de Tébessa, celles du Dyr-Sud, du Keskoudat et du Kouif, une à Tocqueville et une à Bordj-Redir. Des recherches se poursuivent sur d'autres points, notamment à l'est de Tocqueville, dans les régions de Guelma, de Souk-Ahras, de Tébessa; mais il faudra se garder d'une brusque exploitation qui dépasserait à l'heure présente la capacité du marché.

L'Afrique du Nord tient dès à présent une place importante dans la production mondiale des phosphates de chaux, qui atteint environ 3 millions de tonnes; les quatre princi-

paux producteurs sont les États-Unis (1 600 000 tonnes), l'Algérie (300 000 tonnes), la Tunisie (300 000 tonnes), la France (350 000 tonnes). L'Algérie a surtout à lutter avec les gisements de la Floride, auxquels leur richesse en acide phosphorique et le bas prix des frets permettent de soutenir la concurrence sur le marché européen. D'autre part l'épuisement des gisements exploités en Europe, en particulier de ceux de la Somme et du Pas-de-Calais pour la France, les demandes croissantes de l'agriculture en Amérique même, sont en faveur des phosphates de l'Afrique du Nord.

Il faut espérer aussi que l'agriculture algérienne ne tardera pas à prendre sa part de cette richesse. Beaucoup des terres de la colonie sont pauvres en acide phosphorique. Les phosphates sous leur forme naturelle sont peu assimilables, mais la transformation sur place en superphosphates pourrait être résolue par la création en Algérie de fabriques d'acide sulfurique. Plusieurs gisements de pyrites de fer existent non loin des ports. Il semble y avoir là une de ces industries appliquées à l'agriculture dont il n'est pas interdit d'espérer, malgré l'absence de houille, le développement dans notre colonie

CHAPITRE VI

LES VOIES DE COMMUNICATION

L'Algérie ne communique guère avec le dehors que par les voies maritimes : le seul fait de l'occupation française détermina dans ses ports une circulation active ; dès 1840, elle recevait 3763 navires; en 1879, on ne relevait que l'entrée de 4046 navires; il est vrai que dans l'intervalle la navigation à vapeur s'était en partie substituée à la navigation à voiles; un nombre à peu près égal de bâtiments peut représenter un mouvement beaucoup plus considérable. En 1840, la contenance totale était de 334 369 tonnes; en 1879, elle était de 1 534 833, c'est-à-dire que l'importance réelle de la navigation avait quadruplé. En 1885, le mouvement de la navigation de concurrence, entrée et sortie réunies, était de 8 812 navires jaugeant ensemble 3 873 000 tonnes; en 1890, de 8214 navires jaugeant ensemble 4 600 000 tonnes. Pendant les trois années 1891, 1892, 1893, la moyenne annuelle a été de 6918 navires avec 4 188 000 tonnes[1]. En 1894, on trouvait 7 074 navires avec 4 460 000 tonnes[2]. Le pavillon français couvrait en 1891 2 550 000 tonneaux sur un total de 3 893 000, en 1892, 2 634 000 tonneaux sur 3 827 000, en 1893, 2 441 000 sur 3 564 000, en 1894, 2 732 000 sur

1. Y compris le tonnage des navires sur lest.
2. Y compris le tonnage des navires sur lest.

4 616 000 tonnes. Le pavillon français couvrait en 1891 2 550 000 tonneaux; en 1901, 3 794 000 tonneaux; pour la période 1891-1900, la moyenne est de 2 896 000 tonnes, soit 62 pour 100. Parmi les pavillons étrangers, le pavillon anglais tient de beaucoup le premier rang : il couvrait en 1891, 820 000 tonnes; en 1901, 912 000 tonnes. Viennent ensuite, mais avec des chiffres plus faibles, les Allemands (333 000 tonnes en 1901), les Italiens (157 000 tonnes), les Espagnols (120 000 tonnes), les Autrichiens, les Norvégiens, les Suédois, les Grecs. La loi du 2 avril 1889, intégralement appliquée depuis 1893, réserve exclusivement au pavillon national la navigation entre la France et l'Algérie. Si l'on veut avoir une idée de l'ensemble de la navigation algérienne, il faut aussi tenir compte du cabotage, qui représente pour la période 1890-1900 un mouvement annuel de plus de 16 000 navires et de plus de 350 000 tonnes. En 1901, le mouvement total des ports, long cours et cabotage compris, se chiffrait par 25 774 navires et 8 777 000 tonnes de jauge.

Des navires de l'État firent d'abord le service de Toulon à Alger avec prolongement sur Oran et sur Bône. A partir de 1842, le transport des dépêches et des passagers du gouvernement fut adjugé à des compagnies subventionnées; toutefois les lignes de la côte continuèrent jusqu'en 1866 d'être desservies par la marine de l'État. Actuellement les relations entre la métropole et la colonie sont assurées par la *Compagnie générale Transatlantique*, la *Compagnie de navigation mixte* et la *Société générale des transports maritimes à vapeur*, qui relient Marseille et Port-Vendres à Oran, Alger, Bougie, Philippeville et Bône. Les 750 kilomètres (400 milles marins) qui séparent Marseille d'Alger sont franchis en vingt-cinq à vingt-sept heures par le service tri-hebdomadaire de la Compagnie transatlantique. En vertu de la loi du 11 janvier 1898, les compagnies de navigation reçoivent de l'État une subvention annuelle de 1 600 000 francs et des

primes à la vitesse dans la limite de 400 000 francs par an. Néanmoins, les relations maritimes ne sont encore ni aussi nombreuses ni aussi rapides qu'il le faudrait : les paquebots les plus rapides ne marchent qu'à 15 nœuds, les autres à 12 ou 13.

Les communications télégraphiques sont établies par 6 câbles sous-marins, dont 2, de Bône à Marseille avec prolongement sur Malte, appartiennent à l'*Eastern Telegraph Company*, société anglaise. Les autres, dont 3 vont d'Alger à Marseille, 1 d'Oran à Marseille et 1 d'Oran à Tanger, sont la propriété du gouvernement français. Le réseau télégraphique intérieur est en outre remarquablement développé. Le nombre des transmissions télégraphiques en 1901 était de 1 700 000.

En 1830, il n'y avait pas une seule route dans l'intérieur; on ne connaissait que les sentiers arabes, à peine assez larges pour un cavalier; les charrois n'étaient pas possibles : dans le Tell, les transports se faisaient à dos de mulet; dans le sud, les caravanes suivaient des pistes jalonnées par les puits et les points d'eau. L'autorité militaire, qui avait à faire circuler ses convois, se mit à la besogne aussitôt après la conquête; les premières routes rayonnèrent autour d'Alger, dans le Sahel et la Mitidja; elles furent l'œuvre du génie et de l'armée; le service des ponts et chaussées ne fut organisé que plus tard. En 1830, on fit un premier classement; en 1845, on détermina quatre catégories de routes : routes royales, routes stratégiques, routes provinciales, routes d'arrondissement. Depuis, des remaniements ont été opérés en 1864, en 1865 et plus récemment en 1879. On distingue : un réseau de l'État, comprenant les routes nationales et les chemins non classés, dont la construction et l'entretien incombent provisoirement à l'État; un réseau départemental; un réseau communal, comprenant les chemins de grande communication et les chemins d'intérêt commun, entretenus par les communes avec le con-

cours des départements, et les chemins vicinaux ordinaires et ruraux entièrement à la charge des communes.

Le classement de 1879 a porté de 5 à 10 le nombre des routes nationales, dont voici le tableau :

Route n° 1, d'Alger à Laghouat, par Blida, Médéa, Boghar, Djelfa.
Route n° 2, de Mers-el-Kébir à Tlemcen, par Oran, Misserghin, Aïn-Temouchent.
Route n° 3, de Stora à Biskra, par Philippeville, Constantine, Batna.
Route n° 4, d'Alger à Oran, par Blida, Miliana, Orléansville, Relizane, Mostaganem, Arzeu.
Route n° 5, d'Alger à Constantine, par Ménerville, Bouira, Bordj-bou-Arreridj, Sétif.
Route n° 6, d'Oran à Géryville, par le Sig, Mascara, Saïda, Aïn-Sfissifa.
Route n° 7, de Relizane au Maroc, par le Sig, Sidi-bel-Abbès, Tlemcen, Lella-Maghrnia.
Route n° 8, de Maison-Carrée à Bou-Saâda, par l'Arba, Tablat, Aumale.
Route n° 9, de Bougie à Sétif, par l'Oued Agrioun et le Châbet-el-Akra.
Route n° 10, de Constantine à Tébessa, par les Ouled-Ramoun et Aïn-Beïda.

Le système de ces routes consiste en une grande artère, allant parallèlement au littoral de la frontière de Tunisie à la frontière du Maroc, se soudant aux principaux points de la côte à Philippeville, Bougie, Alger, Mostaganem, Arzeu, Oran, et détachant des lignes de pénétration vers l'intérieur jusqu'à Biskra, Bou-Sâada, Laghouat et Géryville. Ces routes nationales ont un développement de 2920 kilomètres, sur lesquels 2373 sont à l'état d'entretien. 5 routes nationales seulement sont achevées : la route n° 2 de Mers-el-Kebir à Tlemcen, la route n° 4 d'Alger à Oran, la route n° 5 d'Alger à Constantine, la route n° 9 de Bougie à Sétif, la route n° 10 de Constantine à Tébessa. 547 kilomètres restent en lacune sur les 5 autres. Cette partie inachevée, qui n'est souvent qu'une simple piste, comprend la presque totalité de la route n° 6 d'Oran à Géryville et près de la moitié des routes n° 1 d'Alger à Laghouat et n° 8 d'Alger à Bou-Saâda.

Les chemins non classés sont ceux dont l'utilité présente un caractère assez général pour que l'État intervienne dans leur construction. Quelques-uns sont purement stratégiques, mais le plus grand nombre a pour but prin-

cipal l'ouverture de nouvelles régions à la colonisation. L'État les construit avec ou sans le concours des départements, et, la construction achevée, les remet aux départements qui les entretiennent; il ne conserve que ceux dont l'utilité est purement stratégique. Les chemins non classés sont principalement ceux de la Grande et de la Petite Kabylie, du Dahra, des frontières marocaine et tunisienne, enfin une route longeant le littoral aussi près que le permet la configuration du sol et qui réunira entre eux les divers ports. Ces chemins ont une longueur de 747 kilomètres, dont 550 à l'état d'entretien et 197 en lacune.

Les réseaux départementaux de l'Algérie comprennent, à l'état d'entretien, 524 kilomètres de routes départementales, situées en entier dans le département de Constantine, 6077 kilomètres de chemins de grande communication, 1528 kilomètres de chemins d'intérêt commun, soit au total 11 052 kilomètres de voies de terre, auxquelles il convient d'ajouter les chemins vicinaux ordinaires, qui constituent également un réseau important.

La construction des routes rencontre en Algérie de très grandes difficultés, résultant du climat, des formes et de la composition du sol. Les montagnes n'ont qu'une élévation médiocre, mais leurs pentes sont d'une extrême raideur; on est obligé de les contourner par des lacets ou de les franchir à travers des gorges sauvages; les rivières sont peu profondes, mais leur lit est large et leur cours instable. Les matériaux d'empierrement sont d'assez mauvaise qualité; en été, la sécheresse les désagrège; en hiver, sous des pluies torrentielles, les terrains s'effondrent et se dérobent. La circulation est en outre très active (63 000 tonnes par kilomètre de route nationale en 1888 contre 45 000 en France) et concourt avec les intempéries à une usure rapide. On estime que pour les routes nationales le prix moyen d'établissement n'est pas au-dessous de 33 000 fr. par kilomètre. Le prix d'entre-

.ien annuel est de 1180 fr. et arrive à 1500 si l'on tient compte des grosses réparations. Pour les routes départementales, les frais d'entretien sont en moyenne de 1360 fr. par kilomètre et par an, il s'établit à 800 pour les chemins de grande communication et d'intérêt commun. En France, l'entretien des routes nationales ne revient qu'à 683 fr. en moyenne. Même dans les départements dont la topographie et le climat rappellent le plus l'Algérie, la dépense reste encore sensiblement inférieure (Var, 740 fr., Pyrénées-Orientales, 989 fr.)

Les crédits inscrits au budget pour travaux de routes étaient dans ces dernières années tout à fait insuffisants pour en permettre l'achèvement. Ils étaient absorbés presque en totalité par l'entretien et les grosses réparations; encore la viabilité laissait-elle à désirer en beaucoup de points. L'emploi des fonds d'emprunt va permettre de leur imprimer une activité depuis longtemps inconnue; dès 1902, 1 145 000 francs ont été sur ces fonds consacrés aux routes et chemins. Le réseau actuel pourra être terminé dans quelques années. Même alors, l'Algérie n'aura que 3000 kilomètres environ de routes nationales, 4000 si l'on y joint les chemins non classés, pour desservir les 26 millions d'hectares du Tell et des Hauts Plateaux, alors que la France en a 40 000 pour ses 53 millions d'hectares. Pour assurer la viabilité dans de bonnes conditions, il faudrait que le réseau fût triplé.

Le premier programme des chemins de fer algériens fut dressé officiellement en 1857, par un décret rendu sur la proposition du maréchal Vaillant[1]. Le réseau devait comprendre : 1° une ligne parallèle à la mer, reliant Alger à Constantine et à Oran; 2° des lignes partant des principaux ports et aboutissant à la précédente. Trois ans après,

1. Voy. Louis Hamel, *Les chemins de fer algériens*, 1885; — J. Courau, *Les chemins de fer de l'Algérie-Tunisie*, 1891; — Augustin Bernard, *Les chemins de fer en Algérie*, 1899; — Forestier, *Notice sur les chemins de fer algériens*, 1900.

les travaux commençaient. La première ligne fut ouverte en 1862; c'était celle d'Alger à Blida, amorce de la grande ligne d'Alger à Oran, dont les autres sections furent livrées successivement de 1868 à 1871. La ligne de Philippeville à Constantine fonctionnait dès septembre 1870. L'une et l'autre appartenaient et appartiennent encore à la compagnie Paris-Lyon. A partir de 1871 d'autres compagnies se formèrent et obtinrent soit de l'État, soit des conseils généraux de l'Algérie, aux différents titres d'intérêt général, industriel ou local, des concessions de chemins de fer.

La loi du 18 juillet 1879 établit un nouveau classement, qui englobait dans le réseau d'intérêt général les lignes déjà concédées ou construites, et dressait pour les lignes à construire un plan d'ensemble beaucoup plus vaste que celui de 1857. Une grande ligne longitudinale parallèle à la côte devait aller de la frontière marocaine à la frontière de Tunisie, en détachant des transversales vers les principaux ports et en plongeant vers le sud des lignes de pénétration. Le réseau se développa dès lors avec une remarquable rapidité; la longueur totale des lignes exploitées, qui n'était que de 513 kilomètres au commencement de 1872, de 759 à la fin de 1878, atteignait à 1607 en 1882, à 1781 en 1884, à 2063 en 1886, à 2816 en 1890, sextuplant presque son étendue en moins de vingt années. Depuis, le mouvement s'est ralenti pour s'arrêter bientôt tout à fait. Si l'on met à part les tramways départementaux, aucune ligne ou section de ligne n'a été ouverte depuis 1892, sauf celle d'Aïn-Sefra à Beni-Ounif (145 kil.), près de Figuig; cette dernière ligne, déclarée d'utilité publique en 1892 et exécutée par sections successives sur les fonds annuellement votés par le Parlement, a été ouverte en 1900 jusqu'à Djenien-bou-Rezg, en 1901 jusqu'à Duveyrier, en 1902 jusqu'à Beni-Ounif. La longueur des lignes de chemins de fer d'intérêt général est de 3050 kilomètres, auxquels il faut joindre environ 234 ki-

lomètres de chemins de fer d'intérêt local ou tramways départementaux ouverts à l'exploitation de 1892 à 1902. Bien qu'au cours de l'exécution le programme de 1879 ait été modifié sur plusieurs points, soit par des changements de tracé, soit par l'ajournement de certaines lignes, comme celle de Tlemcen à la frontière du Maroc, soit par l'exécution de telles autres, comme celles du Sud Oranais, qui n'avaient pas été prévues, on peut dire que dans l'ensemble il est aujourd'hui à peu près réalisé.

La plus grande partie de ce réseau a été établie avec la voie normale de 1 m. 44. Lors de la création des premières lignes, la largeur à donner à la voie n'a pas même fait question. Depuis,on a adopté de préférence la voie étroite de 1 m. 05, qui présente l'incontestable avantage d'une économie de 40 pour 100 dans les dépenses d'établissement. Les lignes d'Ouled-Ramoun à Aïn-Beïda (93 kil.), de Souk-Arrhas à Tébessa (128), de Blida à Berrouaguia (83), d'Arzeu à Beni-Ounif (599), de Tizi à Mascara (12), de Mostaganem à Tiaret (202) ont été construites à voie étroite. On peut regretter que ce type n'ait pas été adopté dès le principe; la dépense totale aurait été moindre ou on aurait obtenu, avec une dépense égale, un développement kilométrique bien supérieur, permettant de drainer un trafic plus important. Dans les deux cas les charges imposées au budget se seraient trouvées allégées. Mais l'emploi simultané des deux systèmes a le sérieux inconvénient de détruire l'homogénéité du réseau, d'imposer des transbordements, de gêner la circulation en interdisant les emprunts de matériel d'une ligne à l'autre.

Le prix de revient, estimé pour les chemins à voie normale à 243 000 fr. par kilomètre et à 145 000 fr. pour les chemins à voie étroite, donne pour l'ensemble une moyenne de 200 000 fr. par kilomètre. A la fin de 1899, la dépense totale avait été de 617 millions de francs. La majeure partie de cette dépense a été supportée par les compagnies concessionnaires.

Le réseau d'intérêt général est exploité par cinq Compagnies : Paris-Lyon-Méditerranée, 513 kilomètres; Est-Algérien, 898; Ouest-Algérien, 379; Bône-Guelma, 436; État, 813. Le réseau de l'État se compose du réseau de la Compagnie franco-algérienne, racheté en vertu d'une loi du 12 décembre 1900, et de ses prolongements dans le Sud-Oranais. Enfin la compagnie de Mokta-el-Hadid exploite un petit chemin de fer minier de 33 kilomètres.

Le trafic des chemins de fer s'est d'abord accru d'une manière à peu près normale en raison du développement du réseau. Les recettes totales se sont élevées progressivement, de 662 000 fr. pour 45 kilomètres en 1865, à 6 180 000 fr. pour 513 kilomètres en 1875, à 11 777 000 pour 1122 kilomètres en 1880, à 20 554 000 pour 1805 kilomètres en 1885, à 24 662 000 fr. pour 2810 kilomètres en 1890. Puis la progression s'est beaucoup ralentie. Les recettes ne dépassaient toujours pas 24 701 000 fr. en 1895; elles se sont élevées à 28 264 000 fr. en 1900, 29 754 000 fr. en 1901, 30 977 000 fr. en 1902. Le rendement moyen kilométrique, relativement élevé lorsque les seules lignes construites ne desservaient que des régions productives, a dû s'abaisser par l'incorporation au réseau de tronçons incomplets ou de lignes tracées en pays indigène. Après avoir atteint à 13 513 fr. en 1865, à 17 748 fr. en 1867, il est descendu à 12 048 fr. en 1875, 10 496 fr. en 1880, 11 384 fr. en 1885, 8777 fr. en 1890, 8430 fr. en 1895. Il s'est légèrement relevé dans ces dernières années, et a atteint 9771 fr. en 1901. Les lignes les plus productives sont toujours celles qui traversent les contrées depuis longtemps colonisées, à peuplement européen dense; pour les années 1891-1900, la moyenne kilométrique est de 23 457 fr. sur la ligne de Philippeville à Constantine, de 22 600 sur celle du Tlélat à Bel-Abbès, de 16 181 sur celle d'Oran à Alger. Les recettes les plus faibles sont données par les lignes des hauts-plateaux oranais; pendant

la même période 1891-1900, la moyenne kilométrique est de 1393 fr. pour la ligne de Mécheria à Aïn-Sefra, de 2664 fr. pour la ligne de Khalfallah à Mécheria, de 3049 pour celle de Mostaganem à Tiaret.

A l'exception de la ligne d'Arzeu à Khalfallah, pour laquelle la Compagnie franco-algérienne avait reçu comme rémunération 300 000 hectares de terrains à alfa, les concessions des chemins de fer algériens ont toutes été accordées avec garantie d'intérêt. Les sommes réclamées de ce chef à l'État par les compagnies, après s'être tenues de 1872 à 1880 à des chiffres variant de 2 à 4 millions, se sont élevées graduellement jusqu'à 13 millions en 1885 et 21 millions, en 1889. Depuis, elles se sont abaissées dans les années les plus favorables aux environs de 17 millions, pour atteindre quelquefois 23 et même 26 millions. En 1902, elles étaient encore de 16 665 000 fr. De 1892 à 1901, la dépense totale aura été de 230 millions, soit une moyenne annuelle de 23 millions.

Cette charge excessive n'est pas le seul grief qu'on élève contre le régime des chemins de fer algériens. On leur reproche aussi de ne pas rendre à la colonie des services en rapport avec les sacrifices qu'ils exigent. En 1891, Auguste Burdeau constatait que le prix moyen du transport d'un voyageur, qui est de 4 centimes 30 en France, s'élevait à 5 centimes 82 en Algérie, soit un tiers en plus; que le prix d'une tonne de marchandises, de 5 centimes 55 en France, atteignait en Algérie à un taux plus que double : 11 centimes 32. A cette cherté excessive s'ajoutaient, surtout dans l'Est, le mauvais état d'entretien de la voie, la lenteur de la marche, la fréquence des retards et des déraillements qui en étaient la suite, l'insuffisance du personnel et du matériel, si complète qu'on avait vu des compagnies, Bône-Guelma en 1885, l'Est-Algérien en 1890, refuser au moment des récoltes les marchandises qu'elles n'étaient en mesure ni de transporter ni d'emmagasiner.

Il faut toutefois reconnaître que l'élévation des frais de premier établissement et d'exploitation et la cherté des tarifs, qui en découle, tiennent en grande partie à des causes naturelles, comme la topographie accidentée du pays, la composition du sol souvent peu stable, l'usure plus rapide du matériel sous l'action du climat. Il n'est pas non plus bien facile de suffire en tout temps aux besoins d'un trafic qui passe, d'une année et même d'une saison à l'autre, par d'énormes variations, « maigre pendant huit ou dix mois... torrentiel après la récolte », donnant par exemple à l'Est Algérien 27 000 tonnes de céréales à transporter en 1888, 150 000 en 1890. Ajoutons que depuis 1891 la situation s'est sensiblement modifiée; sur la plupart des lignes, des facilités plus grandes ont été accordées aux voyageurs : billets d'aller et retour, abonnements, transports collectifs à prix réduit, trains de nuit, amélioration des horaires; les compagnies ont combiné des tarifs communs, abaissé dans des proportions notables les prix de transport des bestiaux, des minerais, des vins, des matériaux de construction, des lièges, des alfas. La taxe moyenne par kilomètre s'est abaissé à 5 centimes 20 par voyageur et 8 centimes 34 par tonne de marchandise; enfin une réforme générale des tarifs de petite vitesse sera sans doute prochainement réalisée.

Si les chemins de fer algériens coûtent trop cher au Trésor, s'ils ne constituent pour l'Algérie qu'un organe de circulation imparfaite, cela tient à deux erreurs initiales dont l'État et le public paient aujourd'hui les frais. L'État, en rachetant diverses lignes d'abord classées comme chemins d'intérêt local, a trouvé établi, et il a maintenu, puis étendu à des lignes nouvelles le système forfaitaire, qui consiste à garantir l'intérêt, non sur le capital effectivement dépensé, mais sur un capital fixé à forfait, non sur les frais réels d'exploitation, en tenant compte des dépenses et des recettes véritables, mais d'après un barème fixé aussi à forfait. De la sorte, les concessionnaires

avaient intérêt à exécuter au plus bas prix les travaux de premier établissement, afin de réaliser un bénéfice en se tenant au-dessous du chiffre forfaitaire. De là les malfaçons qui n'ont même pas eu pour l'État l'avantage d'une économie. De même, l'exploitation n'est « qu'une régie désintéressée où le régisseur, maître des tarifs, paye les frais d'exploitation et encaisse une rente fixe sur l'État, tandis que ce dernier touche les recettes s'il y en a ». Quoi d'étonnant après cela si certaines compagnies ne cherchent pas à développer le trafic et à grossir les recettes? Elles n'y gagneraient rien; bien plus, elles peuvent trouver leur compte à la pauvreté du trafic, qui, en leur permettant de maintenir les dépenses au-dessous du barème, leur amène des bénéfices certains [1].

L'autre faute, non moins grave, a été le morcellement du réseau entre cinq compagnies, qui entraîne une augmentation des frais généraux, élève par répercussion le taux des tarifs, y ajoute des frais de transmission et l'allongement des délais de livraison, empêche les marchandises de bénéficier des réductions de prix sur les longs parcours, leur fait subir d'un réseau à l'autre et quelquefois d'une ligne à l'autre du même réseau des tarifs différentiels, à tel point qu'en 1886 le transport des céréales coûtait dans les départements d'Alger et d'Oran 5 centimes par tonne et par kilomètre, alors qu'il revenait à 13 centimes dans le département de Constantine [2].

Aux termes de la loi du 19 décembre 1900, qui a institué le budget spécial, les garanties d'intérêt des chemins de fer algériens étaient supportées par la métropole jusqu'en 1926 et par la colonie à partir de cette date. L'Algérie aurait eu alors à faire face subitement à un accroissement de dépenses évalué à 15 millions environ; ce chiffre était calculé sur une augmentation

1. Burdeau, *loc. cit.*
2. Voy. le rapport de M. Jonnart sur le budget de l'Algérie pour 1893, p. 85 et suiv.

annuelle de recettes de 2 pour 100, qui peut d'ailleurs ne pas être atteinte, mais qui peut aussi être dépassée. Les délégations financières, faisant preuve en cela de beaucoup de courage et de prévoyance, se sont alarmées de cette échéance. Le ministre des travaux publics a admis la possibilité de substituer à la répartition globale des charges et aux paiements successifs par la France et l'Algérie séparément, prévus par la loi, un système de participation immédiate et de paiements simultanés s'échelonnant sur toute la période des concessions. On s'est attaché à obtenir une solution conforme aux intérêts de la colonie. D'après le projet de convention du 12 Novembre 1903, une part contributive, fixée au début à un million par an avec une croissance annuelle de 100 000 fr. serait imposée à l'Algérie dès 1905. La part de la métropole est fixée au début à 18 millions et décroît ensuite de 300 000 fr. par an pour prendre fin en 1958. Des rôles sont établis pour le partage des excédents de recettes et la constitution d'un fonds de réserve.

Cette question sera sans doute prochainement résolue, ainsi que celle de la réforme générale des chemins de fer algériens, en vue d'assurer au réseau un régime mieux approprié aux besoins économiques de la colonie et à l'organisation nouvelle qu'elle a reçue depuis quelques années. Le premier acte de toute réforme de ce genre est le rachat des réseaux actuels en vue de leur unification. Le réseau de la Compagnie franco-algérienne est déjà racheté et exploité provisoirement par l'État depuis la fin de 1900. Les lignes du P.-L.-M. sont rachetables depuis 1875, celles de l'Ouest-Algérien depuis 1898, celles du Bône-Guelma depuis 1902; celles de l'Est-Algérien le seront en 1904. Une fois le rachat effectué, on aura à choisir entre le système de l'exploitation directe et celui de l'affermage. Le réseau pourrait par exemple être partagé entre deux compagnies : l'une exploiterait les lignes à l'ouest d'Alger, une autre les lignes à l'est d'Alger.

D'après la nouvelle convention, la colonie se trouve, sous certaines réserves, maîtresse des tarifs et des travaux complémentaires, mais ayant à faire face aux charges, intéressée par suite à éviter les abaissements exagérés de tarifs et les détournements de trafic par la création de lignes nouvelles qui aviliraient le produit net.

Il convient d'ajouter que les recettes des chemins de fer ne permettent pas à elles seules d'évaluer leur utilité. « Le premier et le plus incontestable produit du réseau algérien, écrivait M. Jonnart, la sécurité augmentée, l'accroissement de la fortune publique, la mise en valeur du sol ne peut guère se chiffrer. » C'est l'œuvre la plus essentielle de toutes, en matière de colonisation, que le développement des travaux publics et des voies de communication; c'est celle dont dépendent toutes les autres.

CHAPITRE VI

LES VOIES DE COMMUNICATION (SUITE)

Alger est le centre naturel d'où doivent partir les branches maîtresses du réseau : à l'ouest une ligne longitudinale courant vers le Maroc; à l'est une ligne également parallèle au littoral et dirigée sur la Tunisie; au sud des lignes de pénétration traversant le Tell et les hauts plateaux pour gagner la frontière saharienne.

La ligne centrale est comme un grand fleuve dont les voies dirigées vers les ports sont les embouchures et les voies venant du sud les affluents.

La ligne d'Alger à Oran contourne d'abord le massif du Sahel, traverse la Mitidja du nord-est au sud-ouest en passant à Boufarik et à Blida, s'engage dans les montagnes à El-Affroun, remonte l'étroite vallée de l'oued Djer et descend à Affreville, au bas de Miliana, dans la plaine du Chélif. Elle suit la vallée du Chélif en touchant à Orléansville et, par Relizane, Perrégaux, Saint-Denis-du-Sig, Sainte-Barbe-du-Tlélat, coupe les plaines de la Mina, de l'Habra et du Sig. Elle se coude ensuite vers le nord pour atteindre Oran. A 5 kilomètres en avant de cette ville, à la Sénia, commence une autre ligne, prolongement naturel et encore incomplet de la précédente. Elle contourne par Misserghin et Lourmel la sebkha d'Oran, s'incline au sud-ouest et aboutit après un parcours de 70 kilomètres à Aïn-Temouchent. D'après le classement de 1879, elle devait se continuer par l'Isser occidental sur Tlemcen,

tourner à l'ouest pour gagner Lalla Maghnia et venir, après une légère déviation au sud-ouest, toucher la frontière marocaine dans le voisinage d'Oudjda.

Cette ligne n'a pas été construite, et les divers projets pour relier soit Tlemcen, soit Aïn-Temouchent à la frontière marocaine n'ont pas encore été exécutés, malgré l'intérêt qu'il y aurait à se hâter et à amorcer de ce côté la future ligne de Fez.

Blida, Relizane, Perrégaux et le Tlélat sont les points de croisement où la grande ligne de l'ouest rencontre les transversales qui s'en détachent ou qui la coupent. Le chemin de fer d'Orléansville à Ténès, qui doit donner un débouché direct sur la mer à la vallée du moyen Chélif et au Dahra, est classé depuis 1879, mais n'a pas encore été concédé. De Blida part la ligne de pénétration du département d'Alger, qui ne s'avance encore que jusqu'à Berrouaguia, sur un parcours de 83 kilomètres. A Relizane passe la ligne de Mostaganem à Tiaret, qui s'élève par la vallée de la Mina sur les plateaux du Sersou, abondants en eaux et en pâturages. La ligne d'Arzeu à Beni-Ounif, qui croise à Perrégaux, est la plus longue des voies de pénétration actuellement existantes. Au sortir d'Arzeu, elle borde la baie jusqu'à l'embouchure de l'Habra, remonte cette rivière, puis l'oued El-Hammam, détache à Thizy un embranchement de 12 kilomètres sur Mascara et emprunte plusieurs vallées successives qui la conduisent à Saïda. Elle s'élève ensuite par des rampes jusque sur les hauts plateaux, qu'elle coupe du nord au sud, traverse le chott Chergui au Kreider et, obliquant légèrement au sud-ouest, atteint Mécheria, puis Aïn-Sefra. Elle se détourne alors vers l'Est pour contourner le Djebel-Mekter, puis, passant par Djenien-bou-Rezg, emprunte la vallée de l'Oued-Dermel, pour aboutir à Duveyrier (Zoubia) et à Beni-Ounif, à quelques kilomètres de Figuig, à 599 kilomètres du littoral.

Concédée d'abord d'Arzeu à Saïda avec prolongement

sur les plateaux, elle était destinée surtout au transport des alfas. L'insurrection de 1881 lui valut des développements inattendus : 115 kilomètres de Mozba à Mécheria furent posés en 239 jours, et ce chemin de fer improvisé aida puissamment à la répression. La section de Mécheria à Aïn-Sefra, ouverte en 1887, nous permit de porter en avant nos postes du sud-ouest. La construction se ralentit ensuite, et c'est seulement en 1900 qu'on atteignit Djenien-bou-Rezg. Les événements du Touat et de la frontière marocaine ont amené dès 1902 le prolongement de la ligne jusqu'en vue de Figuig.

D'autre part, la ligne à voie étroite a été prolongée d'Arzeu jusqu'à Oran. Le chemin de fer du Tlélat à Ras-el-Ma se développe parallèlement au précédent, mais sur une longueur beaucoup moindre. Il remonte la vallée de l'oued Tlélat en décrivant une large courbe autour du Djebel Tafaraoui, atteint la vallée de la Mékerra, touche au cinquante et unième kilomètre à Sidi-bel-Abbès et, par Tabia, Chanzy, Magenta, Ras-el-Ma, s'élève jusqu'à la tête de la Mékerra supérieure, à 152 kilomètres de son point de départ. La première section et la plus ancienne, du Tlélat à Bel-Abbès, a eu, aussitôt établie, un trafic important, alimenté par l'opulente région agricole qui entoure Bel-Abbès; nous avons vu qu'elle est actuellement une des lignes les plus productives d'Algérie. A 23 kilomètres au sud de Bel-Abbès, à Tabia, se soude l'embranchement qui va, par Aïn-Tellout et Lamoricière, desservir Tlemcen.

La ligne longitudinale de l'Est se détache de celle d'Oran à Maison-Carrée, à 11 kilomètres d'Alger. Jusqu'à l'Alma, elle traverse la partie orientale de la Mitidja. Par Ménerville, Palestro, Bouira, Beni-Mansour, en longeant l'Isser, puis l'oued Sahel, elle contourne l'énorme Djurjura. Après avoir franchi le défilé des Bibans, elle sort des montagnes. A partir de Bordj-bou-Arreridj, elle court presque directement d'ouest en est par les plaines ou les

plateaux largement ondulés au milieu desquels est situé Sétif. A El-Guerra, elle s'infléchit au nord pour gagner Constantine par la vallée de l'oued Merzoug. Au Kroubs, entre El-Guerra et Constantine, se trouve le point d'attache du réseau de Bône-Guelma, qui développe par l'Oued Zenati, Hammam-Meskoutine, Guelma, Duvivier, Souk-Arrhas, Sidi-el-Hemessi, une longueur de 249 kilomètres jusqu'à la frontière tunisienne. En additionnant les parcours des lignes d'Alger à Oran, de la Sénia à Témouchent, de Maison-Carrée au Kroubs, du Kroubs à Sidi-el-Hemessi, on trouve que le grand central algérien présente à l'heure actuelle un développement de 1187 kilomètres. Si l'on ajoute à ce chiffre la ligne tunisienne de la Medjerda, on obtient une voie ferrée de 1385 kilomètres, allant sans interruption de Tunis jusqu'à une petite distance de la frontière du Maroc.

En aucun point la ligne de l'Est ne touche au littoral. Elle s'y raccorde par plusieurs transversales. A Beni-Mansour se détache la ligne qui gagne Bougie en desservant sur son parcours la belle vallée du Sahel. Une seconde ligne, projetée par l'oued Bou-Sellam et l'oued Amassine et qui aurait l'avantage de relier Bougie au point de l'Oued Tixter, en pleine Medjana et tout près de Sétif, est pour le moment ajournée. La ligne de Constantine à Philippeville traverse des plateaux accidentés jusqu'au col des Oliviers et descend ensuite vers la mer par la vallée de la Saf-Saf. La nature du terrain, la multiplicité des ouvrages d'art qu'elle imposait ont fait de cette voie une des plus pittoresques de l'Algérie et la plus coûteuse à établir. Mais elle est aussi l'une des plus productives. On peut considérer comme une ligne de jonction avec le littoral la partie de la ligne Bône-Guelma comprise entre Duvivier et Bône. De Bône part la petite ligne d'Aïn-Mokra, qui dessert les mines de Mokta-el-Hadid.

Au nombre des voies pénétrantes que la ligne orientale projette vers l'intérieur, nous plaçons, bien qu'il ne soit pas dirigé vers le sud, le chemin de fer de Ménerville à Tizi-Ouzou, qui dessert la vallée du Sébaou et la grande Kabylie. Les autres lignes de pénétration plongent vers le sud. La première et la plus importante part d'El-Guerra, gagne Batna, s'engage presque au sortir de cette ville dans les gorges de l'Aurès et en débouche à El-Kantara pour marcher snr Biskra. Le centre le plus important de notre Sahara oriental se trouve ainsi relié à Constantine et à Philippeville, et une ligne ferrée de 326 kilomètres se développe du littoral au désert. Plus loin dans l'est s'allongent sur les plateaux les lignes d'Ouled-Ramoun à Aïn-Beïda et de Souk-Arrhas à Tébessa. Cette dernière a dû aux phosphates une augmentation de trafic qui s'est également fait sentir sur les autres sections comprises entre Soukarrhas et la mer. Les recettes du Bône-Guelma, de 2 314 330 fr. en 1899, se sont élevées à 4 419 195 fr. en 1901.

A ces lignes d'intérêt général il convient d'ajouter un certain nombre de lignes d'intérêt local ou tramways sur route. Dès à présent, dans le Sahel et la Mitidja, les lignes d'Alger à Rovigo, d'Alger à Castiglione, d'El-Affroun à Marengo sont en exploitation, ainsi que celle de Dellys à Boghni en Kabylie.

Les lignes qui restent à construire peuvent être classées en trois catégories : ce sont les lignes d'intérêt général d'embranchement ou de jonction, dans le Tell ; les lignes de pénétration dans le Sud ; enfin les petites lignes, tramways ou chemins de fer d'intérêt local, projetées dans le Tell et destinées à resserrer les mailles du premier réseau. Enfin il faut tenir compte de la largeur des voies et s'efforcer, là où cela est possible, de constituer un double réseau, à voie large et à voie étroite, ce dernier ayant, comme le premier, accès aux grands ports du littoral. Les lignes les plus urgentes paraissent être celles qui doivent atteindre Maghnia et la frontière marocaine, la ligne d'Af-

freville à Bouïra destinée à compléter le « grand central » et à lui éviter la double traversée de la chaîne tellienne, la ligne de Berrouaguia à Laghouat, sur laquelle on a déjà exécuté des travaux considérables; sans doute l'intérêt de cette dernière ligne est plutôt d'ordre stratégique; il importe qu'au centre comme à l'ouest et à l'est le pays soit maîtrisé et nos postes du sud rattachés au littoral par une ligne de communication rapide; mais elle a aussi un intérêt économique, et il est inadmissible que le département d'Alger reste indéfiniment dépourvu des voies de pénétration dont on a doté les provinces de l'Est et de l'Ouest. D'autres lignes, d'intérêt plutôt local, sont projetées dans le Sahel d'Alger, la Kabylie, la province de Constantine; dans la partie orientale de cette dernière province, les exploitations de mines et de phosphates donneront lieu probablement à des remaniements et à des compléments du réseau actuel.

En 1879, la commission sénatoriale chargée d'examiner le programme des chemins de fer algériens adoptait le classement d'une ligne partant « d'un point à déterminer sur le grand central vers le Sahara dans la direction du sud ». Le projet d'un chemin de fer transsaharien était alors en faveur; le gouvernement, d'accord avec l'opinion publique, instituait sous la présidence de M. de Freycinet une grande commission d'études. En ce siècle d'entreprises hardies et de miracles scientifiques, cette conception séduisait les esprits par son audace même. Pousser le railway au cœur de l'Afrique, envahir à toute vapeur le vieux désert mystérieux, quelle conquête pour la civilisation, quel triomphe pour le génie humain! Du même coup on procurait à l'influence française une extension formidable; le Soudan, cette Inde de l'Afrique, s'ouvrait à nos produits, notre marine marchande se réveillait, tous les malheurs passés, depuis la perte de l'Hindoustan et du Canada jusqu'à celle de l'Alsace, se trouvaient réparés. Les objections ne manquaient pas; mais on avait réponse

à toutes. Le climat? les Anglais n'ont-ils pas établi des voies ferrées dans l'Inde? ne peut-on pas, comme eux, employer des indigènes? Le manque d'eau? il existe des moyens pour y suppléer; d'ailleurs, il n'est pas à craindre sur certains parcours. Les 2000 à 2500 kilomètres à parcourir? les Américains n'ont-ils pas franchi un continent pour faire leur chemin du Pacifique? L'humeur sauvage des populations? il est facile de les contenir, il n'est pas impossible d'en faire des auxiliaires.

A peine posée, la question parut résolue en principe; on en vint presque aussitôt à la discussion des tracés proposés. M. Duponchel, auteur du livre qui avait déterminé le mouvement, indiquait comme points de départ Alger et Affreville ; la ligne devait s'enfoncer au sud par Boghar et Laghouat, pour aller ensuite atteindre le Touat. Un tracé plus goûté des habitants de la province de l'Est empruntait de Philippeville à Biskra le réseau classé des chemins de fer algériens, suivait l'oued Rir jusqu'à Touggourt et gagnait Ouargla. Le département de l'Ouest proposait une ligne se confondant avec celle de Bel-Abbès jusqu'à Ras-el-Ma, prolongeant la haute vallée de la Mékerra, pour passer ensuite entre les chotts et atteindre l'oued Zousfana et l'oued Saoura, qui conduisent au Touat. Chacun tenait pour son système; on faisait des devis et des estimations de dépenses. M. Duponchel indiquait le chiffre de 370 millions, M. Pouyanne celui de 350. D'après des calculs encore plus hypothétiques, le transit devait être de 280 000 tonnes, représentant une valeur de plus de 40 millions, constituant un revenu net de plus de 20 millions.

Des missions d'études furent organisées. Une seule put remplir sa tâche, celle de M. Choisy, qui n'avait à opérer que d'Ouargla à El-Goléa et d'El-Goléa à Laghouat, c'est-à-dire en territoire soumis. La mission Pouyanne, dirigée vers le sud-ouest pour reconnaître la route du Touat par l'oued Namous et l'oued Zousfana, dut rétrograder devant

des démonstrations menaçantes. La mission Flatters, chargée d'étudier l'itinéraire traversant le pays des Touareg, fut arrêtée une première fois près du lac Menghough à 120 kilomètres de Ghat. Une seconde tentative fut encore plus malheureuse. Parvenu à Bir-el-Garama, au-delà du 25e de latitude, le colonel fut attiré dans un guet-apens et massacré avec presque tous ses compagnons français par les Touareg Hoggar. Une partie seulement de l'escorte indigène parvint à regagner l'Algérie. A la suite de ce désastre, le projet de chemin de fer transsaharien parut abandonné. Il fut repris en 1890 par le général Philebert et M. Rolland, qui proposaient de le réaliser graduellement, au moyen d'un chemin de fer économique à voie très étroite partant de Biskra pour aller, par Touggourt, Ouargla et Temassinin, atteindre Amguid, pour bifurquer ensuite, d'une part sur Kouka et le Tchad, de l'autre sur Bouroum vers le coude du Niger. Enfin, en 1899, à la suite des progrès nouveaux de la domination française dans l'Afrique centrale, il y eut un troisième réveil de la question, provoqué par M. Paul Leroy-Beaulieu. Cette fois comme les précédentes, de nombreuses et fortes objections n'ont pas manqué de se produire.

La construction du Transsaharien n'est certes pas impossible. Nous croyons avec ses partisans que les difficultés d'ordre technique pourraient être assez facilement résolues. Mais ils nous paraissent se faire de grandes illusions, d'abord sur la bonne volonté des Touareg Azguer qui devrait être d'après eux « le pivot de notre politique », ensuite et surtout sur les résultats à espérer. Ce n'est pas le Sahara qui fournira jamais un trafic rémunérateur. Aussi bien est-ce le Soudan qu'il s'agit d'atteindre à travers le Sahara. Mais le Soudan occidental a son débouché naturel au Sénégal; les pays situés dans la bouche du Niger ont leurs courants commerciaux tout tracés vers le golfe de Guinée, et quant au Soudan central, on y accède sans beaucoup d'effort par les voies

navigables du bas Niger et de la Bénoué, avec lesquels, malgré les ingénieux calculs qu'on a établis, il est douteux qu'un chemin de fer de 5000 kilomètres puisse soutenir la concurrence. Or ce chemin de fer coûterait au moins 300 millions. Demandera-t-on à l'État de supporter cette énorme dépense, et s'il ne s'en charge pas où trouvera-t-on des capitaux pour se hasarder sans rémunération assurée dans une entreprise aussi incertaine?

La question du prolongement des voies ferrées de Biskra sur Touggourt et Ouargla, de Berrouaguia sur Laghouat et le Mzab, de Beni-Ounif dans la direction de l'Oued-Guir et des oasis du Touat doit être regardée comme indépendante de la question du Transsaharien. Cette dernière n'est pas une question purement algérienne; c'est à la métropole qu'il appartient de décider s'il lui importe de construire, dans un intérêt de politique coloniale générale, cette ligne improductive, et dans quelle direction il lui convient de la pousser.

CHAPITRE VII

LE CRÉDIT[1]

Avec les moyens de communication, ce qu'il faut surtout à un pays nouveau, c'est le crédit; longtemps l'Algérie a manqué de l'un comme des autres. L'argent était rare et par conséquent était cher. Ce n'est qu'en 1881 que le taux légal en matière civile a été ramené à 6 pour 100; en 1835, on l'avait fixé à 10, en laissant d'ailleurs toute liberté à l'intérêt conventionnel. Pendant les vingt premières années qui suivirent la conquête, il n'y eut pas d'industrie plus lucrative que la petite banque : on prêtait à 15 ou 20 pour 100 sur hypothèque, à 20 ou 25 sur billet. En 1867, l'enquête du comte Lehon constata encore que, dans les trois provinces, les agriculteurs payaient avec hypothèque de 8 à 12 pour 100, de 10 à 18 avec billet. Quant aux Arabes, on leur demandait 4 ou 5 par mois, ce qui constituait un taux monstrueux de 50 à 60 pour 100. La loi de finances du 13 avril 1898 a limité l'intérêt conventionnel à 8 pour 100 et l'intérêt légal à 5 pour 100 en matière civile et commerciale; mais cette disposition paraît être restée sans effet.

Dès 1849, le gouvernement se préoccupa d'arracher la colonie à cette ruineuse exploitation; il patronna un comptoir d'escompte; deux ans plus tard, une loi créait la Banque de l'Algérie; elle était autorisée à émettre des

1. Voy. Edmond V. Philippar, *Contribution à l'étude du crédit agricole en Algérie*; Paris, 1903.

billets ayant cours légal, à recevoir des dépôts, à faire des prêts sur titres, à escompter le papier de commerce.

Son capital primitif était de 3 millions; il a été porté successivement à 10, puis à 20; son escompte, après avoir été à 6, puis à 5 et même à 4 pour 100, est remonté à 5, et suit généralement les fluctuations du marché. Par ses succursales d'Oran et de Tlemcen, de Philippeville, de Constantine et de Bône, elle étend ses opérations à toutes les parties de l'Algérie. La première année de son existence, en 1851-1852, elle escomptait pour 8 700 000 francs de papier; la circulation de ses billets représentait une moyenne de 341 000 francs. En 1859-1860, l'escompte est déjà de 53 millions, la circulation dépasse 4 millions; dix ans plus tard, en 1869-1870, l'escompte atteignait à 153 millions, la circulation à 15 800 000 francs; en 1879-1880, les opérations d'escompte avaient porté sur 423 535 effets, valant ensemble 351 millions, la circulation arrivait presque à 60 millions; en 1889-90 on escomptait 352 911 effets valant 420 451 324 francs, la circulation s'élevait à 87 784 370 francs; en 1899-1900, on a escompté 400 944 effets valant 458 064 714 francs; la circulation a été de 101 923 000 francs.

Pendant la première partie de son existence, jusqu'en 1881, la Banque de l'Algérie a fonctionné comme un établissement d'émission et d'escompte. A partir de 1881, elle se trouva entraînée dans des opérations ayant le caractère de prêts fonciers. Elle a ainsi favorisé, non pas seulement des intérêts particuliers, mais le développement de la richesse publique, elle a notamment coopéré pour une grande part à la création du vignoble algérien. Mais elle avait imprudemment avancé des sommes trop fortes sur des domaines dont la valeur semblait considérable. La crise immobilière qui sévit en Algérie vers 1892 l'amena, ne pouvant rentrer dans ses créances, à exproprier un grand nombre de domaines et à les exploiter

elle-même. Elle se trouva ainsi amenée à une situation inconciliable avec le principe d'un établissement de crédit. La liquidation du passé, qui se poursuivit de 1892 à 1900, fut lente et laborieuse.

Le privilège de la Banque de l'Algérie arrivait à expiration en 1900. La question s'est posée de savoir s'il convenait de le renouveler ou s'il ne valait pas mieux installer en Algérie des succursales de la Banque de France. On y gagnerait assurément des facilités nouvelles pour les mouvements de fonds entre la métropole et l'Algérie et pour les règlements de comptes du commerce algérien avec les places de France et de l'étranger. Mais la Banque de France plierait malaisément aux besoins si particuliers de la colonie l'inflexibilité de ses règlements et de ses traditions. Elle exigerait trois signatures. La plus grande partie de papier qu'escompte aujourd'hui la Banque de l'Algérie ne lui paraîtrait pas acceptable. Elle se soucierait sans doute assez peu de développer des affaires qui n'auraient pour elle qu'un intérêt tout à fait accessoire. Il semble donc que le mieux soit de conserver une banque spéciale, adaptée aux conditions économiques où se trouve placée l'Algérie et concentrant sur elle toute son activité. La loi du 5 juillet 1900 a renouvelé le privilège de la Banque de l'Algérie jusqu'à 1920. Le domaine a été racheté par une société formée entre les actionnaires de la Banque ; les valeurs comprises dans le compte de liquidation et les immobilisations du portefeuille ont été compensées au moyen de réserves de diverses natures. La Banque doit se renfermer désormais dans son rôle de Banque d'émission, mais elle se voit imposer une avance de 3 millions et une redevance annuelle devant servir à l'établissement du crédit agricole, qu'elle ne pratiquera plus désormais elle-même.

En 1866, le gouvernement impérial favorisa la formation d'une Société générale algérienne, à la fois industrielle et financière. Elle devait employer à des entre-

prises telles que travaux publics, exploitation de mines, de terres, de forêts, création d'usines, un capital de 100 millions; elle s'engageait en outre à faire à l'État l'avance d'une somme égale; en retour, on lui donnait, au prix de 1 franc de rente par hectare, 100 000 hectares de terre, pour y créer des centres européens ou des exploitations agricoles. La Société reçut ses 100 000 hectares, mais ne remplit qu'imparfaitement les conditions de son contrat : elle avança ses fonds à l'État, mais elle ne réalisa jamais le capital de 100 millions qu'elle devait employer dans la colonie en entreprises industrielles et agricoles; même sous le rapport financier, elle fut d'une utilité médiocre. Engagée dans des spéculations étrangères à l'objet pour lequel elle s'était constituée, elle subit des pertes qui amenèrent une liquidation en décembre 1877. La Compagnie algérienne a recueilli sa succession et acquis les 100 000 hectares (exactement 96000). Toutefois son programme est beaucoup moins vaste. Elle est une simple maison de banque et d'escompte se livrant aux opérations ordinaires des établissements de crédit. Elle se trouve par surcroît propriétaire d'un grand domaine qu'elle exploite de son mieux. Ses affaires de banque sont bien conduites; les résultats de l'exploitation domaniale sont moins brillants, et témoignent une fois de plus du peu d'aptitude d'une société financière pour les entreprises agricoles. L'avance de 87 millions qui avait été faite à l'État entre 1866 et 1878, et qui entraînait pour l'intérêt et l'amortissement au taux de 5,25 le paiement d'une annuité de 4 997 000 francs, a été remboursée pour le capital restant dû, en vertu de la loi du 28 décembre 1892, et l'État a réalisé de ce chef une économie annuelle de 931 000 francs.

Le Crédit foncier de France avait depuis longtemps étendu son action à l'Algérie et y faisait des prêts aux communes et aux propriétaires. L'idée devait naître tout naturellement de créer un établissement du même genre spécial à l'Algérie. Le Crédit foncier et agricole d'Algérie

a son siège à Alger, des succursales à Paris, à Oran, à Constantine, à Bône, à Philippeville, des correspondants pour les opérations de banque dans les principales localités de l'Algérie et dans diverses villes de France et de l'étranger. Son capital est de 30 millions, divisé en 60 000 actions nominatives de 500 francs. La moitié seulement a été versée. Mais la plus grande partie des opérations hypothécaires se fait avec la participation du Crédit foncier de France, qui fournit les capitaux. Le programme originaire du Crédit foncier et agricole d'Algérie répondait à son double titre : comme crédit foncier, il devait prêter sur hypothèque aux propriétaires d'immeubles, aux établissements publics, aux syndicats d'irrigation, aux douars, aux communes, aux départements et négocier les obligations émises par ces dernières collectivités ; comme crédit agricole, il devait ouvrir des magasins généraux, prêter sur warrants, connaissements, chargements, même sur récoltes pendantes. Dans la pratique, cette seconde catégorie d'opérations, sans doute plus délicates mais singulièrement utiles, a été à peu près abandonnée. La société s'est au contraire appliquée à développer ses affaires de banque et d'escompte, si bien que, par une curieuse interversion, pendant que la Banque de l'Algérie absorbait une partie de son capital dans des opérations foncières, le Crédit foncier tendait à devenir une maison de banque. En 1901, le montant des effets entrés a été de plus de 312 millions, le montant des effets sortis de plus de 282 millions. Quant aux opérations hypothécaires, les prêts en participation avec le Crédit foncier de France se sont montés pendant l'année 1901 à 2 492 000 francs pour les prêts urbains et 1 248 000 francs pour les prêts ruraux. Avec le report des précédents exercices, le total des prêts communaux et scolaires s'élevait à 96 765 000 francs, dont 36 208 000 avaient été remboursés par anticipation ou par amortissement. Le total des prêts consentis à des particuliers en participation avec le Crédit

foncier de France s'élevait à 115 278 000 francs, sur lesquels 76 011 000 avaient été remboursés ; ceux faits avec les fonds de la société ne dépassaient pas 3 307 000 francs. Pour les prêts aux particuliers, le taux de l'intérêt, amortissement non compris, varie de 4 à 5 pour 100.

Parmi les établissements de crédit installés en Algérie, il faut encore citer le Crédit algérien et le Crédit lyonnais. Le Crédit algérien, au capital de 8 millions, ne fait pas l'escompte et ne reçoit pas de dépôts de fonds. Il s'occupe surtout d'emprunts de villes, de départements, de chemins de fer. Il possède et fait valoir quelques immeubles urbains et ruraux, ouvre des crédits à des particuliers pour des objets déterminés. Le Crédit lyonnais a depuis 1878 des succursales à Alger et à Oran, il y pratique l'escompte et en général toutes les opérations de banque. En 1895 il a escompté des effets pour une valeur de plus de 200 millions.

En Algérie, comme partout ailleurs, la création du crédit agricole présente de sérieuses difficultés. Le cultivateur n'est pas un commerçant et ne peut négocier directement son papier ; l'emprunt sur hypothèque lui impose des formalités coûteuses, des frais d'inscription qui se cumulent avec les intérêts ; il n'est pas certain de pouvoir rembourser en temps voulu. Ce qu'il lui faut, ce n'est pas tant une somme prêtée à long terme, mais une avance de saison lui permettant d'entreprendre sa campagne et d'attendre la récolte. Les comptoirs d'escompte locaux essayent de répondre à ces besoins. Dans un centre agricole, un certain nombre de propriétaires ou de commerçants se réunissent et constituent une société anonyme à capital peu élevé. La société se livre aux diverses opérations de banque, escompte, réescompte, prêt sur billet, prêt sur hypothèque ou sur nantissement. Les hypothèques peuvent être à compte courant : ce sont alors comme des ouvertures de crédit, autorisant des emprunts ou des remboursements partiels, des libérations anté-

rieures au terme de l'inscription. La zone d'action étant peu étendue, les administrateurs connaissent la place et sont exactement renseignés sur la solvabilité de chacun. Il leur est loisible de considérer comme nantissement des valeurs en nature, des récoltes sur pied; ils peuvent sans courir de risques prêter sur une seule signature; leur endos fait du billet souscrit par l'agriculteur un papier de commerce négociable. Ces comptoirs se sont multipliés surtout entre 1881 et 1884; le plus ancien est celui de Saint-Denis-du-Sig, qui date de 1871; le plus récent est celui de Sétif, fondé en 1897. On en compte 11 dans le département d'Alger : à Affreville, l'Arba, Boufarik, Bouira, Coléa, Douéra, Marengo, Médéa, Orléansville, Rouiba, Tizi-Ouzou; 6 dans le département d'Oran : à Aïn-Temouchent, Bel-Abbès, Mascara, Relizane, Saint-Cloud, Saint-Denis-du-Sig, Tlemcen; 7 dans le département de Constantine : à Aïn-Beïda, Batna, Guelma, Mila, Phillippeville, Sétif, Souk-Arrhas. Il existe en outre deux caisses agricoles, à Mascara et à Guelma. Le capital est ordinairement de 200 à 400 000 francs; à Bouira il est seulement de 100 000, à Tlemcen de 1 million. En général, un quart à la moitié du capital a été versé. Tous ensemble ont un capital nominal d'environ 10 millions de francs. En 1898, le montant des effets escomptés a été de 16 386 000 francs à Bel-Abbès, de 18 896 000 francs à Boufarik, de 9 428 000 francs pour la caisse agricole de Mascara.

Les ressources des Comptoirs d'escompte auraient été absolument insuffisantes si la Banque et les autres grands établissements ne leur avaient prêté leur appui et permis de développer leurs opérations. Or, depuis 1897, cet appui leur a été retiré. Aussi les comptoirs ont-ils diminué leurs escomptes pendant les dernières années; quelques-uns (Arzeu, Djidjelli) ont été liquidés; d'autres encore paraissent appelés à disparaître, remplacés par une succursale de l'établissement de crédit qui les a soutenus.

Mais ils ont eu un rôle assez important et contribué à abaisser le taux de l'intérêt.

Ils seront remplacés par les Sociétés de crédit agricole mutuel qui commencent à s'organiser. La Banque de l'Algérie ayant changé de caractère à partir de 1900 et ne devant plus jouer le rôle de commanditaire de l'agriculture, il importait de rechercher la solution de la question du crédit agricole. On a écarté celle qui aurait consisté à créer à cet effet une Banque centrale, et à ce système, que l'on a appelé du crédit par en haut, on a préféré celui du crédit par en bas, fondé sur la mutualité. La loi du 5 novembre 1894, qui créa les sociétés locales de crédit agricole mutuel, avait bien été déclarée applicable en Algérie; mais c'est seulement à l'année 1900 que remontent les premières tentatives faites par l'initiative privée en vue de provoquer la fondation de caisses rurales de crédit agricole. La loi du 8 juillet 1901 créa en Algérie des caisses régionales de crédit agricole analogues à celles qui avaient été organisées en France par une loi du 31 mars 1899, dans le but de faciliter les opérations des sociétés locales; elle met à leur disposition, sous certaines conditions, l'avance de 3 millions consentie par la Banque de l'Algérie. Des caisses régionales ont été fondées à Alger, Coléa, Douéra, Oran, Temcen et Djidjelli. Elles ont reçu des avances de l'État et consenti des prêts à un certain nombre de caisses locales au taux de 4 p. 100. Le fonctionnement de ces caisses est trop récent pour qu'il soit possible de l'apprécier, mais dès à présent l'organisation du crédit agricole mutuel paraît se développer en Algérie.

En général, les indigènes musulmans restent en dehors de l'action au moins directe des divers établissements de crédit. Bien peu d'entre eux font circuler du papier de commerce ou figurent dans la clientèle des comptoirs d'escompte. Le régime collectif et l'indivision de la propriété ne leur permettent guère de recourir aux emprunts

hypothécaires, au moins en tant que particuliers, car les communes mixtes et les douars peuvent en contracter. Le plus souvent, quand l'indigène a besoin d'avances, il passe par l'intermédiaire ruineux des petits banquiers et des usuriers qui le tondent sans miséricorde. C'est un véritable brigandage contre lequel on devrait garantir l'inexpérience de ces grands enfants. Il a toujours été difficile, en tout temps et en tout pays, de prendre des mesures efficaces contre l'usure; la difficulté s'aggrave quand il s'agit, comme en Algérie, d'édicter des dispositions spécialement protectrices en faveur d'une partie de la population. Ce n'est pas une raison pour ne pas essayer. Nous convenons d'ailleurs que toutes les mesures répressives imaginables resteront impuissantes, si l'on ne s'efforce en même temps d'enlever à l'usure sa clientèle. Le meilleur moyen pour y parvenir est de développer des institutions de crédit spéciales aux indigènes, adaptées à leurs mœurs à leurs besoins, comme les sociétés de prévoyance, de secours et de prêt mutuel dont nous avons exposé plus haut l'ingénieux mécanisme.

En résumé, l'Algérie possède aujourd'hui des instruments de crédit, banque, crédit foncier, comptoirs d'escompte, sociétés de crédit agricole mutuel, qui constituent dans leur ensemble un outillage assez complet. Mais ils ne rendent pas à son commerce, à son industrie, surtout à son agriculture tous les services qu'on en pourrait attendre. L'abaissement du taux de l'argent, la surabondance des capitaux sur le marché français auraient dû avoir sur les progrès d'une colonie si rapprochée une influence immédiate et décisive. Or, elle s'en est à peine ressentie. Que ce soit sous la forme de l'escompte ou des intérêts hypothécaires, le loyer des capitaux y est trop élevé et grève d'une charge excessive toutes les manifestations de l'activité économique : les affaires commerciales, comme les entreprises agricoles. C'est, dira-t-on, que les risques sont plus grands en Algérie. Sont-ils vraiment si grands,

quand on ne prête que sur première hypothèque après avoir soi-même opéré l'évaluation du gage? Au reste, le taux de l'intérêt tend à s'abaisser dans ces dernières années. Ce qui le maintient élevé, c'est la rareté des capitaux. La France, où l'argent est en grande abondance, peut trouver dans sa colonie, indépendamment des autres avantages qu'elle en retire, l'occasion de placements fructueux.

CHAPITRE VII

LE COMMERCE

La diversité des productions que donnent les différentes régions de l'Algérie a toujours déterminé dans l'intérieur du pays un mouvement d'échange assez important. De temps immémorial, le Tell a vu arriver les caravanes des nomades, apportant à dos de chameau leurs dattes, leurs haïcks, leurs tapis, leurs plumes d'autruche, ramenant en échange des céréales, des produits fabriqués, des armes, des munitions. A ce va-et-vient régulier s'ajoutaient les courses des colporteurs juifs ou kabyles, des Mozabites, intermédiaires actifs et négociants résolus. Dans les tribus se tenaient régulièrement des marchés, des *Souks*, dont quelques-uns très fréquentés; chacun avait son jour : il y avait le marché du dimanche, *Souk-el-Hâd;* le marché du mercredi, *Souk-el-Arba;* le marché du vendredi, *Souk-el-Djema*. Plusieurs localités ne sont pas désignées par d'autres noms. En pays kabyle, le jour où se tenait le marché, les guerres et les inimitiés faisaient trêve. Maintenant les villes françaises ont aussi leur marché hebdomadaire. Cela n'empêche pas que les Souks subsistent, les colons et les commerçants européens s'y rencontrent avec les indigènes. Les caravanes vont et viennent comme par le passé du sud au nord et du nord au sud; en pays arabe, les colporteurs continuent leur négoce ambulant, le commis voyageur ne leur fait pas encore concurrence et ne tente guère d'affaires en dehors des centres européens. Il est bien malaisé d'évaluer ce mouvement du

commerce intérieur, mais on peut affirmer qu'il s'est accru dans de fortes proportions depuis la conquête. Il ira en se développant à mesure que la production augmentera, que les industries se multiplieront et qu'avec les ressources grandiront les besoins.

Le commerce extérieur de l'Algérie a été soumis assez longtemps à une législation spéciale. Au début, les droits étaient perçus à l'entrée et à la sortie, les produits algériens payaient encore en arrivant dans la métropole. La France et l'Algérie étaient l'une pour l'autre à l'état « d'étrangers effectifs ». En 1835, une franchise absolue fut établie à l'importation pour les produits français et pour ceux des produits étrangers qui n'avaient pas leurs similaires en France ou qui étaient jugés indispensables; à l'exportation, les marchandises destinées à la métropole sortaient librement, celles qui allaient à l'étranger payaient selon le tarif français. L'ordonnance de 1843 maintint à l'importation l'exemption de droits pour les produits français et l'étendit à tous les articles destinés à l'alimentation, à l'agriculture et aux constructions, quelle que fût leur provenance. Les produits algériens obtinrent un traitement de faveur à l'entrée en France. La loi de 1851 et celle de 1867 établirent l'union douanière entre la France et sa colonie. Sous ce régime, l'Algérie exportait en franchise ses produits naturels ou fabriqués, à l'exception de quelques articles (chiffons autres que ceux de laine, drilles, cordages, cartons de simple moulage ou pâte à papier). Sauf les tabacs, tous étaient admis en France sans avoir à acquitter aucun droit. A l'importation, les provenances françaises, les sucres exceptés, avaient la libre entrée. Les marchandises étrangères étaient divisées en trois séries : les unes (morues, tissus, bâtiments de mer et embarcations, effets à usage, boissons distillées et fermentées) étaient tarifées comme dans la métropole; d'autres (métaux, produits chimiques, poterie, verrerie, papier, armes de commerce,

machines, outils, ouvrages en métaux) ne payaient qu'un tiers des droits exigés en France ; les machines, outils, etc., destinés à l'agriculture obtenaient même pleine franchise, une troisième catégorie de produits (café, poivre, piment, girofle, cannelle, vanille, muscade, tabacs) était soumise à un tarif spécial. En facilitant l'importation de matières premières telles que les métaux et les produits chimiques, celle des machines, outils, ouvrages en métaux, ce régime a contribué pour une grande part au développement de la colonie. Mais il excitait les vives réclamations de certaines industries françaises, notamment de l'industrie métallurgique, qui le dénonçaient comme favorable à la concurrence étrangère. Il fut aboli par la loi de finances du 29 décembre 1884, qui établissait d'une manière à peu près complète l'assimilation douanière (article 10). Sauf les produits naturels et fabriqués venant de la Tunisie, du Maroc et du sud de l'Algérie, tous les produits étrangers importés en Algérie étaient soumis aux mêmes droits que s'ils étaient importés en France. Exception était faite pour les tabacs, soumis à un tarif spécial, et aussi pour les sucres et les denrées coloniales, dans la taxation desquels on tenait compte de la surcharge résultant de l'octroi de mer. La loi de finances du 28 décembre 1895 a fixé aux deux tiers des droits du tarif métropolitain les droits à percevoir sur les sucres, y compris ceux des colonies françaises et des fabriques de la métropole, et sur les poivres, piments, cannelles, muscades, macis, vanilles, girofles. Depuis lors, la loi du 17 décembre 1900 ayant organisé une procédure spéciale pour la modification ou l'établissement des impôts autres que les taxes de douanes, et le caractère d'impôt de consommation ayant été reconnu à la taxe des sucres, le projet de budget de l'Algérie pour 1903 prévoit un abaissement de 16 fr. à la taxe des sucres et une augmentation de 207 fr. sur les alcools.

L'octroi de mer est particulier à l'Algérie. Jusqu'en 1884 c'était une taxe municipale, perçue dans les ports et sur

les frontières de terre pour le service des douanes et dont le produit, sauf un prélèvement de 5 pour 100 retenu pour frais de perception, était dans chaque département réparti entre les communes. Comme il constituait pour celles-ci une importante ressource, la tendance naturelle des corps élus de la colonie était de demander l'élévation des droits et leur application à un plus grand nombre d'articles. C'est ainsi que les tarifs établis en 1880 atteignaient non plus seulement les denrées, mais des objets tels que les faïences et porcelaines, les matériaux de construction, les bois, les fers et fonte. On proposait même d'y ajouter les tissus; quelques-uns, méconnaissant la nature même de l'octroi de mer, voulaient qu'on se servît de ses tarifs pour protéger l'industrie locale. C'eût été s'exposer aux réclamations des puissances étrangères et redoubler les plaintes déjà très vives du commerce français. Pour couper court à ces difficultés, un décret du 26 décembre 1884 remania entièrement l'octroi de mer. Les nouveaux tarifs ne s'appliquaient plus qu'à un petit nombre d'articles, pour la plupart des denrées coloniales, n'ayant leurs similaires ni en France ni en Algérie. Ils frappaient en outre les alcools et les bières, mais, par compensation, la production locale de ces deux derniers articles était soumise à une taxe égale (45 fr. pour l'hectolitre d'alcool, 5 fr. pour l'hectolitre de bière). Une disposition transitoire, qui a pris fin au 1er janvier 1887, admettait les alcools fabriqués en Algérie à ne payer que demi-droit. Depuis, le tarif de l'octroi de mer et de la taxe intérieure a été porté de 45 à 50 fr., et on y a superposé au profit du Trésor un droit de consommation de 30 fr., qui, porté à 75 fr. en 1895, atteint aujourd'hui 128 fr. Les tarifs des autres articles n'ont pas été modifiés. Jusqu'en 1887 les produits de l'octroi de mer, totalisés par département, étaient distribués aux communes au prorata de leur population, les habitants européens comptant chacun pour une unité, les israélites et les musulmans

pour un huitième dans les communes de plein exercice, pour un quarantième dans les communes mixtes. Le décret du 27 juin 1887 changea ce mode de répartition. Le produit de l'octroi de mer devait être totalisé en un fonds commun pour toute l'Algérie et réparti ensuite entre les communes. Les israélites étaient décomptés chacun pour une unité, au même titre que les habitants européens, les musulmans pour un septième d'unité dans les communes de plein exercice, pour un vingt-huitième dans les communes mixtes. La première de ces dispositions fut l'objet d'ajournements successifs et ne reçut son application qu'à partir de 1894. A la même époque on a repris l'ancienne base de comptage pour les indigènes musulmans. Le produit brut de l'octroi de mer a été en 1901 de 8 180 000 fr., le produit net (frais de recouvrement déduits), à répartir entre les communes, de 7 688 000 fr. Pour la période décennale 1890-1900 la moyenne annuelle a été de 8 millions environ.

Les prohibitions qui avaient d'abord fermé l'Algérie aux produits du Maroc et de la Tunisie furent levées en 1853 ; la même année, on organisait sur les frontières de ces deux États un service de douanes. La loi de 1867 exempta de tous droits l'importation par les voies de terre des produits naturels ou fabriqués, originaires du Maroc, de la Tunisie ou du sud de l'Algérie. Un peu plus tard, l'oasis de Biskra devint « pays franc » pour l'exportation vers le Sud de diverses marchandises et notamment des sucres et des cafés. Cette franchise fut abolie en 1884 Mais la loi de finances du 16 avril 1895 a admis en principe l'exonération de tous droits pour les marchandises arrivant dans les ports de l'Algérie, à destination « des contrées situées en dehors du territoire soumis au régime des douanes et de l'octroi de mer ». Des décrets du 27 décembre 1896 et du 1er février 1902, intervenus en exécution de cette loi, énumèrent les marchandises admises à la détaxe de l'octroi de mer, en même temps

qu'ils fixent les postes par lesquels ces marchandises doivent sortir du territoire algérien. Les marchandises autorisées à transiter par le décret de 1896 sont principalement les sucres provenant de l'industrie française, les cafés, thés, épices, huiles minérales. Le décret de 1902 a ajouté à cette liste les toiles de coton, mais sans spécifier, comme le décret de 1896 l'avait fait pour les sucres, que ces cotonnades devront être de provenance française; aussi l'abrogation de ce dernier décret est-elle demandée par les Chambres de commerce françaises, qui y voient une prime à la contrebande. Quoi qu'il en soit, les exportations de l'Algérie au Maroc, sous le régime du transit spécial tel qu'il est organisé, ont atteint en 1902 749 000 francs. Ces mesures ont une portée politique encore plus que commerciale. La pacification de nos frontières sahariennes, notre influence sur les sédentaires des oasis et les tribus nomades y gagneront certainement. Mais il est douteux que les transactions avec le Sud prennent jamais une bien grande extension. De ce côté, si l'on veut trouver un vrai centre de production et de consommation. il faut aller jusqu'au Soudan; or, la traversée du Sahara est un obstacle trop sérieux pour que de puissants courants de circulation se puissent établir. Quant à nos relations par voie de terre avec le Maroc, elles ne prendront un développement considérable que lorsque les voies ferrées du Tell et du Sud se prolongeront au delà de la frontière. A l'Est, la conquête de la Tunisie et l'achèvement de la ligne de la Medjerda avaient donné lieu à un mouvement assez important, mais quelque peu factice. Les produits tunisiens avaient intérêt à passer par l'Algérie, pour éviter les droits élevés dont les frappait à l'entrée en France l'application du tarif général des douanes. Depuis que ce régime a été modifié, ils se rendent directement à destination. En fait, la Tunisie et l'Algérie se ressemblent trop pour avoir beaucoup à se demander ou à s'offrir réciproquement.

Jusqu'aujourd'hui, c'est par la voie maritime que s'est fait presque exclusivement le commerce extérieur de l'Algérie. Depuis 1830, ce commerce a progressé d'une manière à peu près continue. Il était

En 1831 de	7 983 600 fr.
En 1840 de	61 123 571
En 1850 de	82 961 165
En 1860 de	157 243 435
En 1870 de	297 146 962
En 1875 de	336 290 848
En 1880 de	472 269 777
En 1885 de	433 327 571
En 1890 de	545 977 241
En 1895 de	568 999 698
En 1896 de	523 208 701
En 1897 de	572 629 490
En 1898 de	587 991 745
En 1899 de	665 262 503
En 1900 de	566 135 325
En 1901 de	580 538 000
En 1902 de	624 858 000

La moyenne annuelle pour la période décennale 1891-1900 est de 545 894 000 fr.; elle était seulement de 433 618 000 fr. pour la période décennale 1881-1890.

Au début, le commerce extérieur de l'Algérie consistait d'une manière presque exclusive en importations. Les soldats de l'armée d'Afrique, les employés d'administration, quelques émigrants libres formaient l'élément européen; ils consommaient beaucoup et ne produisaient guère. En 1831, on importe pour 6 504 000 francs de marchandises, on exporte seulement pour 1 479 600 francs; c'est une proportion d'un cinquième. En 1840, au fort de la lutte contre Abd-el-Kader, l'exportation est presque nulle : elle représente environ la quinzième partie du mouvement total (3 788 834 francs sur 57 334 737). En 1851, lorsque les grandes guerres sont terminées, elle se relève au-dessus du cinquième, 19 792 791 sur 86 743 373. De 1851 à 1861, son importance relative varie du quart au tiers (47 785 982 sur 157 243 735 en 1860); elle représente les deux cinquièmes en 1870 (124 456 249 sur un

total de 297 146 962); elle est des trois septièmes entre 1870 et 1876, des trois huitièmes de 1876 à 1880 (168 835 136 sur 472 269 277 en 1880). Les années 1881-1882, 1883, où les importations ont monté à 342 millions, 411 millions, 320 millions contre des exportations de 143 millions, 150 millions, 144 millions, correspondent à une période de développement, pendant laquelle l'outillage économique s'est considérablement accru par l'extension des voies ferrées, par des constructions, des plantations nouvelles. De 1884 à 1889, on remarque un ralentissement des importations, qui tombent à 289, 237, 222, 220 et 216 millions; par contre, les exportations se relèvent à 175, 195, 196, 200, 210 millions. Les dépenses d'installation de la période précédente commencent à donner des résultats, la production répond dans une plus large mesure à la demande de la consommation intérieure et du commerce. L'équilibre tend à s'établir; il est obtenu en 1889 et en 1890, où les exportations dépassent même légèrement les importations. Celles-ci cependant ont repris une marche ascendante qui les ramène à 249 et 272 millions. Entre 1891 et 1894, elles font pencher la balance avec des chiffres de 292, 273 et 256 millions contre 235, 243 et 192. La proportion égale des années 1889 et 1890 se retrouve en 1894, avec 265 134 000 francs à l'importation, 265 713 000 francs à l'exportation. En 1895, les exportations l'emportent de beaucoup, avec 307 millions contre 261. Depuis lors, l'équilibre peut être considéré comme établi, car tantôt c'est l'importation qui donne les chiffres les plus élevés, tantôt c'est l'exportation. Les fluctuations paraissent dépendre surtout des résultats des campagnes agricoles tant en Algérie qu'en France. Ainsi les importations l'emportent en 1896 (275 798 080 contre 247 409 000), en 1898 (302 223 000 contre 285 768 000), en 1900 (323 818 000 contre 242 317 000), et 1901 (318 593 000 contre 261 945 000); les exportations ont été les plus fortes en 1897 (295 768 000 contre 276 901 000) et 1899 (346 415 000 contre 319 847 000).

Il convient d'observer que ces chiffres étaient jusqu'ici calculés d'après les prix unitaires adoptés par la commission des valeurs du ministère des Finances et que les prix, du moins pour certains produits d'exportation, le vin notamment, étaient notablement supérieurs à ceux réellement pratiqués en Algérie. Cette considération a motivé la création à Alger d'une commission locale des valeurs, instituée en 1902 pour fixer les taux d'évaluation, à appliquer aux marchandises algériennes destinés à l'exportation. C'est d'après les *Documents statistiques réunis par l'administration des Douanes d'Algérie* que nous reproduisons à la fin de ce chapitre des tableaux relatifs aux importations et exportations pour l'année 1901. A l'importation, les articles qui figurent pour les valeurs les plus notables sont les tissus : tissus de coton (34 millions), tissus de laine (8 millions), tissus de jute (4 millions); d'autres produits fabriqués : vêtements confectionnés et pièces de lingerie (8 millions), outils et ouvrages en métaux (10 millions), peaux et pelleteries ouvrées (19 millions), meubles et ouvrages en bois (9 millions), machines et mécaniques (7 millions), parfumerie et savons (7 millions), bimbeloterie et brosserie (4 millions), poteries, verres et cristaux (4 ½ millions), articles de papeterie et de librairie (5 millions); les bestiaux sur pied (15 millions) et les bêtes de somme (1 400 000 fr.); les tabacs fabriqués ou en feuilles (3 millions); des matières industrielles : houille (5 millions, plus 3 millions et demi pour la réexportation); bois (9 millions); produits chimiques (3 millions); pétroles (1 million et demi); matériaux de construction (12 millions); fers, fontes et aciers (9 millions); des produits alimentaires : cafés (6 millions) sucres (5 millions et demi), huiles d'olive et sucs végétaux (5 millions), beurres et fromages (5 millions), vins (3 millions), eaux-de-vie et liqueurs (3 millions), grains et farines (3 millions et demi), légumes secs et pommes de terre (4 millions), fruits de table (2 millions). On constate des augmenta-

tions sur les produits fabriqués, notamment les outils et ouvrages en métaux, les peaux et pelleteries ouvrées, les machines et mécaniques; des diminutions sur le bétail sur pied, les céréales, les huiles, les vins.

A l'exportation, on trouve surtout des produits agricoles, céréales, vins et eaux-de-vie, légumes frais et secs, fruits de table, tabacs en feuilles, huile d'olive; des produits de l'élevage : animaux sur pied, laines, peaux; des produits naturels provenant de la pêche : poissons frais ou conservés; de l'exploitation des forêts : liège, écorces à tan; des minerais et phosphates, des alfas, du crin végétal; et seulement quelques produits industriels, comme les tabacs fabriqués, les tissus, etc. L'exportation des céréales tient le premier rang avec un chiffre de plus de 76 millions, dépassant même celle des vins ralentie par la mévente (57 millions [1]); l'exportation des animaux sur pied est de 34 millions, celle des laines de 4 millions et demi seulement, celle des peaux de 13 millions. Les tabacs fabriqués et en feuilles atteignent à 7 millions, les produits des forêts : lièges, écorces à tan, à 8 millions et demi, les alfas à 5 millions.

La meilleure partie des transactions se fait avec la France. En 1901, sur 580 538 000 francs d'affaires, la part de la France a été de 466 461 000 francs : 255 240 000 francs aux importations, 211 221 000 francs aux exportations, soit une proportion de 80 p. 100 pour les premières comme pour les secondes. Pendant la période décennale 1891-1900, le mouvement total du commerce extérieur de l'Algérie a été de 5 milliards 458 millions : la métropole figure dans ce total pour 4 milliards 303 millions. A l'importation, pendant les mêmes années, on trouve 2 milliards 163 millions de marchandises françaises sur un chiffre global de 2 milliards 795 millions; à l'exportation, pour 2 milliards 140 millions d'affaires avec la France sur un total de 2 milliards 663 millions. La proportion se

1. En 1902, l'exportation des vins a remonté à 91 millions.

tient toujours aux environs de 80 p. 100. La moyenne annuelle des transactions entre la colonie et la métropole est de 545 894 000 francs. Parmi les clients du commerce français, l'Algérie occupe le cinquième rang, après l'Angleterre, la Belgique, l'Allemagne et les États-Unis. On a fait remarquer avec raison que l'Angleterre est loin de tenir une place aussi prépondérante dans le commerce de ses colonies les plus productives, l'Inde et l'Australie.

Les importations de la France en Algérie consistent surtout en tissus de coton et de laine (40 millions en 1901), vêtements confectionnés et articles de lingerie, ouvrages en peau et en cuir, ouvrages en métaux et outils, peaux préparées, sucres. Les exportations de l'Algérie en France comprennent comme principaux articles les céréales (71 millions en 1901), les vins (52 millions en 1901, au lieu de 135 millions en 1897), les moutons, les bœufs, les chevaux, les laines, les peaux et pelleteries brutes, les lièges, les tabacs fabriqués et en feuilles, etc.

Parmi les pays étrangers en relations avec l'Algérie, l'Angleterre tient le premier rang (22 millions en 1901). Elle importe des tissus, des houilles, des machines; elle exporte des alfas, des minerais, des céréales; ses exportations dépassent de beaucoup ses importations. Après elle se placent le Maroc et la Tunisie, avec un mouvement respectif de 16 à 17 millions. Les exportations au Maroc, bien qu'en progrès, sont encore peu considérables, mais il importe une grande quantité de bestiaux, peaux, céréales, etc. Les transactions avec l'Espagne atteignent 7 à 8 millions, les importations étant plus élevées que les exportations. Viennent ensuite la Belgique (7 millions), l'Italie (6 millions), l'Allemagne (5 millions), les États-Unis (5 millions). En somme, le mouvement d'affaires de l'Algérie avec l'étranger, qui était de 114 millions en 1901, atteint 1 milliard 155 millions pour la période décennale 1891-1900, soit une moyenne de 115 millions; la moyenne des importations (63 millions) l'emporte sur celle des exportations (52 millions).

COMMERCE DE L'ALGÉRIE EN 1901 PAR CATÉGORIES DE MARCHANDISES

		IMPORTATIONS			EXPORTATIONS		
		DE FRANCE	DE L'ÉTRANGER	TOTAL	DE FRANCE	DE L'ÉTRANGER	TOTAL
		Mille francs.	Mille francs.	Mille francs.	Mille francs.	Mille francs.	Mille francs.
MATIÈRES ANIMALES	Animaux vivants	860	15 756	16 616	33 735	526	34 261
	Produits et dépouilles d'animaux	8 749	4 976	13 725	12 010	6 359	18 369
	Pêches	1 643	392	2 035	1 204	819	2 023
	Substances animales propres à la médecine ou à la parfumerie	98	2	100	»	2	2
	Matières dures à tailler	48	»	48	154	86	240
MATIÈRES VÉGÉTALES	Farineux alimentaires	7 274	1 059	8 333	74 315	2 566	76 881
	Fruits et graines	1 351	1 691	3 042	4 686	984	5 670
	Denrées coloniales de consommation	7 709	8 843	16 552	4 141	2 994	7 135
	Huiles et sucs végétaux	3 547	1 662	5 209	4 564	825	5 389
	Espèces médicinales	385	199	584	227	84	311
	Bois	2 586	6 563	9 149	3 167	4 432	7 599
	Filaments, tiges et fruits à ouvrer	78	20	98	1 018	6 865	7 883
	Teintures et tanins	83	356	439	311	799	1 110
	Produits et déchets divers	1 082	425	1 507	3 457	2 024	5 481
	Boissons	6 599	173	6 772	57 740	1 120	58 860
MATIÈRES MINÉRALES	Marbres, pierres, terres et combustibles minéraux	6 917	6 814	13 731	2 833	9 649	12 482
	Métaux	4 430	4 563	8 993	1 142	7 876	9 018
FABRICATIONS	Produits chimiques	2 596	422	3 018	1 172	567	1 739
	Teintures préparées	163	1	164	4	1	5
	Couleurs	685	25	710	6	23	29
	Compositions diverses	10 395	89	10 484	23	26	49
	Poteries, verres et cristaux	3 971	313	4 284	52	22	74
	Fils	2 798	331	3 129	11	28	39
	Tissus	54 919	2 653	57 572	2 102	925	3 027
	Papier et ses applications	5 451	217	5 668	93	166	259
	Peaux et ses applications	17 975	1 259	19 234	214	89	303
	Ouvrages en métaux	15 981	2 820	18 801	1 049	494	1 543
	Armes, poudres et munitions	2 732	13	2 745	1	2	3
	Meubles et ouvrages en bois	9 116	217	9 333	445	44	489
	Instruments de musique	260	49	309	9	1	10
	Ouvrages de sparterie et de vannerie	1 569	205	1 774	197	36	233
	Ouvrages en matières diverses	73 160	1 275	74 435	1 139	290	1 429
	TOTAUX	255 240	63 353	318 593	211 221	50 724	261 945

RÉSUMÉ GÉNÉRAL
DES RELATIONS COMMERCIALES DE L'ALGÉRIE

DÉSIGNATION DES PUISSANCES	VALEURS	
	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS
	Mille francs.	Mille francs.
France	255 240	241 221
Angleterre et Possessions anglaises de la Méditerranée	7 482	15 701
Allemagne	908	4 583
Belgique	652	6 324
Espagne	5 951	2 245
Italie	2 520	3 809
États-Unis d'Amérique	4 094	1 589
Maroc	16 107	214
Régence de Tripoli	410	31
Tunisie	5 761	12 633
Autres pays *	19 468	3 595
Totaux	318 593	261 945
Total général	580 538 000 francs.	

* Cette dénomination s'applique aux pays étrangers, aux colonies françaises et aux pays de protectorat autres que ceux désignés ci-dessus.

IMPORTATIONS EN ALGÉRIE

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	UNITÉS	QUANTITÉS	VALEURS
			Mille francs.
Tissus, passementerie et rubanerie de coton	Quintal.	98 633	33 832
Peaux et pelleteries ouvrées	—	29 498	16 973
Outils et ouvrages en métaux	—	145 402	9 901
Meubles et ouvrages en bois	—	336 193	9 061
Vêtements confectionnés et pièces de lingerie	—	6 653	7 923
Savons autres que ceux de parfumerie	—	130 758	6 538
Tissus, passementerie et rubanerie de laine	—	6 735	6 525
Papier, carton, livres et gravures	—	69 618	5 451
Machines et mécaniques	—	40 958	4 928
Sucres bruts, raffinés et vergeoises	—	180 201	4 458
Bimbeloterie, tabletterie et brosserie	—	5 790	4 414
Tissus de jute	—	51 721	4 084
Beurres et fromages	—	23 001	4 036
Poterie, verres et cristaux	—	135 277	3 971
Légumes secs et pommes de terre	—	247 737	3 646
Eaux-de-vie, esprits et liqueurs	Hectolit.	74 420	3 354
Matériaux	Tonne.	103 753	3 143
Huile d'olive et autres huiles fixes pures	Quintal.	63 380	3 022
Fontes, fer et acier	—	192 587	2 927
Fils de toute sorte	—	18 344	2 800
Armes, poudres et munitions	—	8 381	2 696
Produits chimiques	—	164 420	2 596
Céréales (y compris le malt)	—	89 454	2 568
Bois communs	—	191 640	2 552
Soufre	—	164 167	2 456
Bougies de toute sorte	—	25 242	2 423
Viandes fraîches, salées ou autrement préparées	—	10 820	2 033
Tissus, passementerie et rubanerie de lin, de chanvre ou de ramie	—	4 308	1 724
Colis postaux	—	35 099	52 649
Autres articles	—	»	42 556
		TOTAL	255 240

NCE

SPÉCIAL

EXPORTATIONS D'ALGÉRIE

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	UNITÉS	QUANTITÉS	VALEURS
			Mille francs.
Céréales (grains et farines)	Tonne.	417 109	71 697
Vins	Hectolit.	404 275	52 195
Béliers, brebis et moutons	Tête.	1 178 833	26 574
Peaux et pelleteries brutes	Quintal.	19 100	7 056
Laines en masse	—	30 588	4 466
Fruits de table	—	204 160	4 463
Liège brut, râpé ou en planches	—	63 019	4 282
Bœufs, vaches, taureaux et veaux	Tête.	23 625	3 847
Phosphates naturels	Tonne.	79 667	3 585
Tabac en feuilles ou en côtes	Quintal.	44 121	2 515
Chevaux	Tête.	7 618	2 282
Huiles volatiles ou essence	Quintal.	482	1 910
Tabacs fabriqués	—	3 802	1 611
Légumes frais	—	71 178	1 566
Son de toutes sortes de grains	—	115 948	1 507
Eaux-de-vie, esprits et liqueurs	Hectolit.	38 612	1 434
Tartres de potasse	Quintal.	20 240	1 086
Articles confectionnés autres que vêtements	—	1 657	1 039
Poissons frais, secs ou conservés	—	12 380	1 030
Mules et mulets	Tête.	1 713	856
Crin végétal	Quintal.	80 367	804
Gruaux, semoules et grains perlés	—	31 993	800
Pommes de terre	—	77 744	777
Légumes secs et leurs farines	—	38 110	697
Liège ouvré	—	1 065	559
Tissus de jute	—	11 160	543
Minerai de fer	—	590 436	502
Huile d'olive	—	38 328	488
Limailles et débris de vieux ouvrages en cuivre	—	4 150	415
Autres articles	—	»	10 635
	TOTAL		211 221

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

LE SOL

CHAPITRE Ier. — Généralités 1
— II. — Orographie 4
— III. — Le littoral 12
— IV. — Les vents et les pluies 20
— V. — Le Tell 25
— VI. — Les hauts plateaux 39
— VII. — Le Sahara 46

LIVRE II

L'ALGÉRIE DANS LE PASSÉ

CHAPITRE Ier. — Les premiers habitants 55
— II. — Les Phéniciens. — Carthage 60
— III. — La domination romaine 66
— IV. — Les Vandales. — La restauration byzantine 78
— V. — Le moyen âge musulman 84
— VI. — L'Algérie sous les Turcs 94

LIVRE III

LA CONQUÊTE FRANÇAISE

CHAPITRE Ier. — L'expédition d'Alger 105
— II. — Les débuts de la conquête 115
— III. — Les événements de l'ouest. — Commencements d'Abd-el-Kader 121
— IV. — Constantine 131
— V. — Puissance d'Abd-el-Kader. — Bugeaud gouverneur 140
— VI. — Bugeaud et Abd-el-Kader. — Conquête de l'Algérie 151
— VII. — Conquête du Sahara et de la Kabylie. — Les insurrections. — La question saharienne 162

LIVRE IV

LES HABITANTS

CHAPITRE I^er^. — Statistique de la population 181
— II. — Les Berbères 184
— III. — Les Berbères (*suite*) 194
— IV. — Les Arabes 200
— V. — Les Maures, les Coulourlis, les Nègres 210
— VI. — Les Israélites naturalisés 214
— VII. — Les Français 225
— VIII. — Les étrangers 232
— IX. — Le mouvement de la population 242

LIVRE V

LA POLITIQUE

CHAPITRE I^er^. — Les institutions politiques 251
— II. — Le gouvernement de l'Algérie 258
— III. — Le budget 271
— IV. — Les questions indigènes 288
— V. — Les questions indigènes (*suite*) 296
— VI. — Les questions indigènes (*suite*) 317
— VII. — La colonisation 336
— VIII. — La colonisation (*suite*) 343

LIVRE VI

LES FORCES PRODUCTIVES

CHAPITRE I^er^. — L'agriculture 357
— II. — L'élevage 375
— III. — Les forêts 385
— IV. — L'industrie, les mines, les carrières 393
— V. — Les voies de communication 404
— VI. — Les voies de communication (*suite*) 418
— VII. — Le crédit 427
— VIII. — Le commerce 437

817-03. — Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. — 11-03.

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS, 6e.

BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

EXTRAIT DU CATALOGUE

LES COLONIES FRANÇAISES

Par Paul GAFFAREL
Professeur à la Faculté des lettres de l'Université d'Aix.

SIXIÈME ÉDITION, REVUE ET AUGMENTÉE

Un volume in-8. . . . . 5 fr.

Les éditions successives de cet ouvrage ont toujours été tenues au courant des progrès de notre développement colonial. M. Gaffarel a toujours accompli sa tâche avec la conscience qui fut l'une des causes du succès de cette publication. On y trouve l'histoire de nos colonies, leur description pittoresque, l'étude de leurs produits, celle des ressources qu'elles peuvent offrir à l'industrie française. Ces développements se présentent dans une succession de chapitres d'une lecture attrayante, ce qui ne nuit en rien à leur valeur scientifique.

D'ailleurs la compétence de M. Paul Gaffarel sur les questions coloniales est bien connue, et son livre peut être considéré comme indispensable à tous ceux qui s'intéressent au développement de notre puissance extérieure.

L'INDO-CHINE FRANÇAISE

ÉTUDE ÉCONOMIQUE, POLITIQUE, ADMINISTRATIVE,
SUR LA COCHINCHINE, LE CAMBODGE, L'ANNAM ET LE TONKIN

Par J.-L. DE LANESSAN, député
Ancien gouverneur général de l'Indo-Chine.

(*Ouvrage couronné par la Société de Géographie commerciale de Paris.*)

Un volume in-8, avec 5 cartes en couleurs hors texte. . . . . 15 fr.

LES CIVILISATIONS TUNISIENNES

Musulmans, Israélites, Européens.

ÉTUDE DE PSYCHOLOGIE SOCIALE

Par Paul LAPIE
Ancien professeur au lycée de Tunis, maître de conférences à l'Université de Bordeaux.

Un volume in-12. . . . . 3 fr. 50

(*Ouvrage couronné par l'Académie française.*)

L'auteur a étudié les civilisations tunisiennes, leurs contrastes et leurs rapprochements; explique pourquoi les trois sociétés ont pu vivre côte à côte dans le passé et examine dans uelles conditions elles pourront continuer à vivre côte à côte dans l'avenir.

Il montre comment ces trois sociétés se complètent mutuellement : l'une conservant le dépôt es richesses naturelles, la seconde produisant les richesses artificielles et la troisième les faiant circuler. Peu commerçants, les Arabes avaient besoin du commerce israélite; nullement griculteurs, les Israélites avaient besoin du blé musulman. L'arrivée des Européens a suggéré ux uns et aux autres le désir de s'assimiler notre civilisation. Les Israélites ont commencé et s Arabes suivent le courant, quoique leur assimilation soit moins rapide et moins universelle ue celle des Israélites. Mais si les coutumes tendent à être abandonnées, les croyances résisnt victorieusement.

M. Lapie tire de cette étude la conclusion suivante : les trois peuples tunisiens peuvent remacer leurs compromis par une alliance durable et, sans perdre leurs qualités distinctives, ils ourront, en élargissant leur esprit, s'associer pour la prospérité du pays.

LA FRANCE HORS DE FRANCE

DE NOTRE ÉMIGRATION, SA NÉCESSITÉ, SES CONDITIONS

Par J.-B. PIOLET

Un volume in-8. . . . . 10 fr.

On s'accorde généralement à dire que le temps des conquêtes coloniales est passé. C'est peut-être un peu trop vite conclure. Certaines questions ont été soulevées qu'il faudra bien résoudre un jour ou l'autre. Mais le temps de mettre en œuvre notre empire colonial est certainement venu, et, pour cela, il faut de toute nécessité y envoyer des colons et y mettre notre argent.

Or, sommes-nous capables de coloniser? Si jusqu'ici le Français a très peu émigré hors de France vers nos colonies, les circonstances économiques actuelles sont telles que cette émigration est devenue une véritable nécessité; nous devons envoyer au loin un grand nombre de nos enfants.

Ce sont ces idées que l'auteur expose. L'ouvrage est divisé en cinq parties, dans lesquelles il montre successivement : 1° *Pourquoi nous émigrons si peu;* 2° *que nous devons émigrer;* 3° *que nous pouvons émigrer;* 4° *quels sont ceux qui doivent émigrer;* 5° *quels sont les pays où ils doivent émigrer.* Il démontre clairement la *possibilité* et la *nécessité* d'un fort mouvement d'émigration des Français vers leurs colonies.

Le livre se termine par les statistiques du commerce dans nos diverses colonies, indiquant la progression générale du trafic durant ces dernières années.

LA QUESTION D'ORIENT

DEPUIS SES ORIGINES JUSQU'A NOS JOURS

Par Ed. DRIAULT, Professeur agrégé d'histoire au Lycée Hoche (Versailles).

Préface de G. MONOD, membre de l'Institut.

Un volume in-8, 2e édition. . . . . 7 fr.

(Ouvrage couronné par l'Institut.)

Par *Question d'Orient*, l'auteur n'entend pas seulement l'histoire des relations de l'empire ottoman avec les États chrétiens d'Europe, mais bien celle des relations de l'islamisme tout entier avec le monde chrétien. Cette question, d'ailleurs, surtout religieuse au début, a de nos jours un caractère essentiellement politique et économique.

Dans une première partie, intitulée *Les Origines*, l'auteur fait un rapide résumé des progrès et de la décadence de l'islamisme depuis les premières conquêtes des Arabes, au VIIe siècle de notre ère, jusqu'à la chute de Napoléon et aux traités de Vienne.

La deuxième partie, qui a pour titre *La réforme de la Turquie et les démembrements*, renferme l'histoire des luttes pour l'indépendance de la Grèce, de la crise de 1840, de la guerre de Crimée, enfin de la guerre russo-turque de 1877-1878 et du traité de Berlin qui la suivit.

Dans sa troisième et dernière partie, *Les Questions actuelles*, l'auteur, suivant un plan qui fait lumineusement saisir les situations respectives du monde musulman et du monde chrétien, présente successivement l'exposé des massacres d'Arménie de 1894 à 1896, du récent conflit gréco-turc, de la question de Macédoine; puis de la rivalité de la Russie et de l'Angleterre en Asie; enfin des conquêtes des nations européennes sur le continent africain, notamment de la France en Algérie, en Tunisie et au Soudan, de l'Angleterre au Soudan et en Egypte.

La conclusion de l'auteur est que l'Empire ottoman est fatalement destiné à être démembré et détruit. Il ferme son livre sur l'espérance que l'alliance franco-russe donnera à la Question d'Orient une solution conforme aux intérêts de l'humanité et à ceux de la France.

LES PROBLÈMES POLITIQUES ET SOCIAUX

Par le même.

Un volume in-8. . . . . 7 fr.

Sous ce titre, M. Édouard Driault établit, pour ainsi dire, le bilan des graves questions que le siècle qui finit lègue, sans avoir pu les résoudre, au siècle qui s'ouvre : question d'Alsace-Lorraine, question romaine, question d'Autriche-Hongrie, question chinoise, question ottomane. Le Partage de l'Afrique, les Alliances, les Grandes Puissances et le Partage du monde, les Conflits et la Paix, la Société, l'Église et la Science, tels sont les sujets traités et lumineusement exposés par le docte auteur, en cet ouvrage plein de justes vues et de généreuses espérances. *(Journal des Débats.)*

Histoire de la Troisième République

Par Ed. ZEVORT, Recteur de l'Académie de Caen.

I. — *La présidence de M. Thiers.* 2e éd. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.
II. — *La présidence du Maréchal.* 2e éd. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.
III. — *La présidence de Grévy.* 2e éd. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.
IV. — *La présidence de Carnot.* 1 vol. in-8 . . . . . 7 fr.
V. — *Les présidences de Casimir Périer et de Félix Faure.* 1 vol. in-8 (sous presse).

Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD.

BINDING DEPT. NOV 7 1962

DT
275
W35
1903

Wahl, Maurice
L'Algérie. 4. éd.

PLEASE DO NOT REMOVE
SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY